



**Gouvernement
du Canada**

**Government
of Canada**

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2017

Volume II

**Détails des
charges et des
revenus**

Canada^{ca}

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2017

Ce document est disponible en formats substitués
sur le site Web du receveur général du Canada à
www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Disponible également en format PDF auprès des
Publications du gouvernement du Canada

<http://publications.gc.ca>

P51-1F-PDF

ISBN 1483-8583

This publication is also available in English

Volume II

Comptes publics du Canada

2016-2017

Table des matières

Section

- Introduction
- 1. Tableaux sommaires et Appendices (1. Summary Tables and Appendices)
- 2. Affaires autochtones et du Nord (11. Indigenous and Northern Affairs)
- 3. Affaires mondiales (8. Global Affairs)
- 4. Agriculture et Agroalimentaire (2. Agriculture and Agri-Food)
- 5. Anciens Combattants (25. Veterans Affairs)
- 6. Bureau du secrétaire du gouverneur général (18. Office of the Governor General's Secretary)
- 7. Conseil du Trésor (24. Treasury Board)
- 8. Conseil privé (20. Privy Council)
- 9. Défense nationale (15. National Defence)
- 10. Environnement et Changement climatique (4. Environment and Climate Change)
- 11. Famille, Enfants et Développement social (5. Families, Children and Social Development)
- 12. Finances (6. Finance)
- 13. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté (10. Immigration, Refugees and Citizenship)
- 14. Infrastructure et Collectivités (12. Infrastructure and Communities)
- 15. Innovation, Sciences et Développement économique (13. Innovation, Science and Economic Development)
- 16. Justice (14. Justice)
- 17. Parlement (19. Parliament)
- 18. Patrimoine canadien (3. Canadian Heritage)
- 19. Pêches, Océans et Garde côtière canadienne (7. Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard)
- 20. Ressources naturelles (17. Natural Resources)
- 21. Revenu national (16. National Revenue)
- 22. Santé (9. Health)
- 23. Sécurité publique et Protection civile (21. Public Safety and Emergency Preparedness)
- 24. Services publics et Approvisionnement (22. Public Services and Procurement)
- 25. Transports (23. Transport)
- 26. Index

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Introduction aux *Comptes Publics du Canada*

Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

Le contenu du volume II se résume comme suit :

Tableaux sommaires et Appendices (section 1)

La section 1 comprend des tableaux sommaires qui présentent le sommaire des opérations financières divulguées dans les sections ministérielles.

La section 1 comprend également, comme appendices, les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs, de toutes les autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Sections ministérielles (sections 2 à 25)

Il y a une section pour chaque portefeuille ministériel. Les programmes du ministère et des organismes pour lesquels un ministre est responsable au Parlement sont groupés ensemble afin de fournir une présentation ministérielle globale. Chaque section ministérielle présente un énoncé des résultats stratégiques et des descriptions des programmes. Chaque section ministérielle comprend également, s'il y a lieu, un ensemble uniforme d'états afin de présenter les opérations financières de chaque portefeuille ministériel. Ces états sont :

- *Sommaire du portefeuille ministériel*

Présente par ministère et organismes la provenance et l'utilisation de chaque autorisation budgétaire et non budgétaire accordée par le Parlement dans les lois de crédits et autres lois.

- *Détail budgétaire par affectation*

Cet état présente par ministère et organismes la répartition des crédits budgétaires par affectation tels qu'approuvés par le Conseil du Trésor en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de même que les dépenses connexes de l'exercice en cours. Les détails pertinents à cet état sont présentés ci-dessous :

- Les affectations bloquées sont créés lorsqu'on exige que les ministères et les organismes annulent l'utilisation de fonds ou lorsque l'accès à des fonds est limité jusqu'à ce qu'une condition particulière soit remplie. Les affectations bloquées sont créés pour une variété de raisons, y compris le report de projets aux années à venir.
- Les affectations à but spécial sont utilisées pour restreindre l'utilisation des fonds à certains programmes ou initiatives. Ces restrictions empêchent les ministères et les organismes de réaffecter leur financement à but spécial à d'autres priorités.
- Annulées ou (dépassées) est calculé à partir du total des autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice moins le total a) des autorisations employées au cours de l'exercice et b) des autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs. La valeur calculée des affectations annulées, également connue sous le nom de « annulés bruts » comprend les fonds inutilisés, placés dans une affectation bloquée ou dans une affectation à but spécial.

- *Programmes*

Présente par ministère et organismes le total des autorisations disponibles pour emploi et les autorisations employées au cours de l'exercice pour chaque programme sous chaque genre de dépenses (fonctionnement, capital, paiements de transfert et non budgétaires).

- *Paiements de transfert*

Présente par ministère et organismes la provenance et l'utilisation des autorisations pour chaque paiement de transfert.

- *Détail des montants disponibles pour être dépensés*

Présente par ministère et organismes la nature des revenus et rentrées, lesquels augmentent les montants qui peuvent être dépensés à même les crédits ayant une autorisation nette de dépenser.

- *Revenus*

Présente par ministère et organismes la nature des revenus sous chaque catégorie principale de revenus.

Les états dans les sections ministérielles sont conçus pour que les totaux et sous-totaux pertinents puissent être directement retracés à un état qui précède et ensuite aux Tableaux sommaires de la section 1 (e.g. les données de l'état des Paiements de transfert peuvent être retracées à l'état des Programmes, lesquelles peuvent ensuite être retracées au Sommaire du portefeuille ministériel; les données du Sommaire du portefeuille ministériel peuvent être retracées aux Tableaux sommaires (5, 6 et 7) de la section 1).

Le volume II est conçu de façon à refléter d'aussi près que possible le format et le contenu de la partie II du Budget principal des dépenses. Certains Tableaux sommaires et Appendices et le Sommaire du portefeuille ministériel des sections ministérielles montrent la provenance et l'utilisation des autorisations de dépenses. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués ci-dessous :

- **Provenance des autorisations**

- *Disponibles des exercices antérieurs*

Autorisations de dépenses reportées de l'exercice précédent. Comprennent seulement les autorisations pour lesquelles il existe une limite spécifique quant au montant total à être dépensé, ou sur le solde cumulé en circulation pour les crédits pour lesquels il est permis de dépenser les revenus et les rentrées. Ces crédits représentent généralement soit des autorisations relatives à des fonds renouvelables, au produit de la vente de biens excédentaires de l'État ou à des prêts. Ces montants sont disponibles pour être dépensés sans aucune autre autorisation du Parlement.

- *Budget principal des dépenses et budgets supplémentaires des dépenses*

Comprennent les autorisations de dépenses demandées dans les Budgets des dépenses ainsi que les montants estimatifs des dépenses compris dans les Budgets des dépenses en vertu d'autorisations accordées par diverses autres lois y compris les lois de crédits des exercices antérieurs.

- *Redressements, mandats et virements*

Comprennent :

- virements de ou à d'autres portefeuilles ministériels tels que les crédits 5, 10, 15, 25, 30 et 33 du Conseil du Trésor ou les modifications dans les responsabilités ministérielles;
- les virements à l'intérieur du portefeuille ministériel d'un crédit à un autre (en vertu d'une autorisation parlementaire) ou entre paiements de transfert;
- les montants non engagés de ou à d'autres portefeuilles ministériels comme des affectations réputées, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- les modifications aux montants législatifs suite à des redressements aux estimés de dépenses compris dans les Budgets des dépenses, suite à l'annulation ou la modification aux lois ou suite à des redressements des autorisations d'emprunt des sociétés d'État;
- les montants du suremploi des autorisations des exercices antérieurs versés ou réglés au cours de l'exercice et le produit de la vente de biens excédentaires de l'État;
- les mandats spéciaux du gouverneur général pour couvrir les paiements requis lorsque le Parlement est dissous pour une élection générale.

- *Total disponible pour emploi*

Autorisations disponibles pour être dépensées au cours de l'exercice (après avoir déduit les montants estimatifs des revenus et rentrées disponibles pour être dépensés).

- **Utilisation des autorisations**

- *Employées au cours de l'exercice*

Montants dépensés dans l'exercice en cours (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés).

- *Annulées (écart positif)*

Le montant des autorisations annulées correspond au total des autorisations disponibles pour l'emploi au cours de l'exercice moins le total a) des autorisations employées au cours de l'exercice et b) des autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs.

- *Dépassées (écart négatif)*

Excédent des dépenses sur les autorisations accordées.

- *Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs*
Autorisations de dépenses non employées qui ne sont pas annulées et qui sont reportées à un exercice ultérieur.
- *Employées au cours de l'exercice précédent*
Montants dépensés dans l'exercice précédent (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés). Pour les crédits ou paiements de transfert qui n'existent plus dans l'exercice en cours, le total des dépenses nettes correspondant de l'exercice précédent est présenté comme un montant seul, en ligne avec l'énoncé « Crédits (éléments) non requis pour l'exercice en cours ».

Section 1

Comptes publics du Canada

2016-2017

Tableaux sommaires et Appendices

	<i>Page</i>
Tableaux sommaires –	
Tableau 1 – État consolidé des revenus et charges	1.3
Tableau 2 – Dépenses ministérielles par catégorie	1.4
Tableau 2a – Récapitulation des charges externes par catégorie	1.10
Tableau 2b – Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel.....	1.12
Tableau 2c – Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels.....	1.13
Tableau 3 – Dépenses ministérielles par article courant.....	1.14
Tableau 3a – Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges.....	1.22
Tableau 4 – Revenus ministériels.....	1.23
Tableau 4a – Récapitulation des revenus externes par provenance	1.28
Tableau 4b – Ventes de biens et de services.....	1.30
Tableau 5 – Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel.....	1.34
Tableau 6 – Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel.....	1.40
Tableau 7 – Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives).....	1.42
Appendices –	
Appendice 1 – Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice.....	1.48
Appendice 2 – Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits.....	1.86
Appendice 3 – Autorisations disponibles des exercices antérieurs	1.98
Appendice 4 – Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice	1.105
Appendice 5 – Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1.107

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Tableau 1

État consolidé des revenus et charges

Le tableau 1 présente les revenus et les charges pour l'exercice financier 2016-2017. De plus, des informations détaillées apparaissent à la section 3 du volume I des *Comptes publics du Canada*.

(en milliers de dollars)

Revenus	2016-2017	Charges	2016-2017
Revenus fiscaux –		Charges de programmes –	
Revenus d'impôt sur le revenu –		Paiements de transfert –	
Particuliers	143 679 944	Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	48 161 866
Sociétés	42 215 670		
Non-résidents	7 071 620		
	<i>192 967 234</i>	Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement –	
Autres taxes et droits –		Transfert canadien en matière de santé	36 057 581
Taxe sur les produits et services	34 367 946	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13 347 956
Taxes sur l'énergie –		Accords fiscaux	21 595 630
Taxe d'accise – Essence	4 496 270	Abattement du Québec	(4 451 002)
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel	1 137 822	Autres principaux transferts	2 102 088
	<i>5 634 092</i>		<i>68 652 253</i>
Droits de douane à l'importation	5 477 359	Assurance-emploi	20 711 138
Autres taxes et droits d'accise –		Prestations pour enfants	22 064 553
Droits d'accise	4 873 312	Autres paiements de transfert	41 580 075
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	767 856		
Diverses taxes et droits d'accise	227 156	Total des paiements de transfert	201 169 885
	<i>5 868 324</i>		
	<i>51 347 721</i>	Autres charges –	
Total des revenus fiscaux	244 314 955	Affaires autochtones et du Nord	2 960 936
Cotisations d'assurance-emploi	22 124 755	Affaires mondiales	4 556 676
		Agriculture et Agroalimentaire	1 436 503
Autres revenus –		Conseil du Trésor	3 139 453
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques –		Défense nationale	25 576 152
Quote-part des bénéfices annuels	4 920 274	Environnement et Changement climatique	1 631 613
Intérêt et autres	734 580	Famille, Enfants et Développement social	2 862 979
	<i>5 654 854</i>	Innovation, Sciences et Développement économique	2 686 552
Autres –		Justice	1 285 255
Revenus de placements	1 162 928	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	1 934 332
Ventes de biens et de services	13 195 471	Ressources naturelles	1 305 324
Revenus divers	4 908 399	Revenu national	7 165 626
	<i>19 266 798</i>	Santé	3 519 242
Nets des opérations de change –		Sécurité publique et Protection civile	10 574 576
Compte du fonds des changes	1 996 246	Services publics et Approvisionnement	4 268 940
Fonds monétaire international	121 740	Autres portefeuilles ministériels	11 082 015
Autres	15 711		
	<i>2 133 697</i>	Total des autres charges	85 986 174
Total des autres revenus	27 055 349	Total des charges de programmes	287 156 059
Total des revenus	293 495 059	Frais de la dette publique	24 109 234
		Total des charges	311 265 293
		Déficit annuel	(17 770 234)

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie

Le tableau 2 présente les dépenses nettes par catégorie pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses nettes rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les dépenses externes présentées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
2	Affaires autochtones et du Nord										
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	–	–	–	–	–	8 144 985	8 144 985	987 520	–	9 132 505
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	–	–	–	7 103	7 103	8 763	–	15 866
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	8 152 088	8 152 088	996 283	–	9 148 371
3	Affaires mondiales										
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	–	–	–	–	4 314 712	4 314 712	1 945 313	–	6 260 025
	Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	3 510	–	3 510
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	–	–	–	–	8 210	–	8 210
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	147 474	–	147 474
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	–	–	–	–	–	6 451	–	6 451
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	4 314 712	4 314 712	2 110 958	–	6 425 670
4	Agriculture et Agroalimentaire										
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	–	–	–	–	–	1 573 797	1 573 797	1 041 113	–	2 614 910
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	3 773	–	3 773
	Commission canadienne des grains	–	–	–	–	–	–	–	(20 573)	–	(20 573)
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 573 797	1 573 797	1 024 313	–	2 598 110
5	Anciens Combattants										
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	–	–	2 774 634	2 774 634	996 175	–	3 770 809
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	–	–	–	–	–	10 235	–	10 235
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	2 774 634	2 774 634	1 006 410	–	3 781 044

6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	–	–	–	567	567	22 096	–	22 663
7	Conseil du Trésor										
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	–	–	–	1 110	1 110	3 063 099	–	3 064 209
	École de la fonction publique du Canada	–	–	–	–	–	–	–	82 784	–	82 784
	Commissariat au lobbying	–	–	–	–	–	–	–	4 536	–	4 536
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	–	–	–	25	25	4 299	–	4 324
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 135	1 135	3 154 718	–	3 155 853
8	Conseil privé										
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	–	–	154 241	–	154 241
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	5 242	–	5 242
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	–	–	29 993	–	29 993
	Bureau du directeur général des élections	–	–	–	–	–	1 211	1 211	101 221	–	102 432
	Commissariat aux langues officielles	–	–	–	–	–	–	–	20 434	–	20 434
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	4 475	–	4 475
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 211	1 211	315 606	–	316 817
9	Défense nationale										
	Ministère de la Défense nationale	–	–	–	–	–	152 946	152 946	18 453 208	–	18 606 154
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	590 860	–	590 860
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	–	–	–	–	–	5 986	–	5 986
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	–	–	–	–	–	4 120	–	4 120
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	2 004	–	2 004
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	152 946	152 946	19 056 178	–	19 209 124
10	Environnement et Changement climatique										
	Ministère de l'Environnement	–	–	–	–	–	150 908	150 908	854 960	–	1 005 868
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	–	–	–	4 578	4 578	34 110	–	38 688
	Agence Parcs Canada	–	–	–	–	–	15 795	15 795	1 175 898	–	1 191 693
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	171 281	171 281	2 064 968	–	2 236 249
11	Famille, Enfants et Développement social										
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	48 201 827	–	–	–	–	6 895 699	55 097 526	1 241 440	–	56 338 966
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	3 129 131	–	3 129 131
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	–	–	–	–	9 930	–	9 930
	Total du portefeuille ministériel	48 201 827	–	–	–	–	6 895 699	55 097 526	4 380 501	–	59 478 027

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹					Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes	
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec					Autres ³
12	Finances										
	Ministère des Finances	–	36 057 581	13 347 956	21 569 604	(4 451 002)	496 830	67 020 969	234 584	21 165 999	88 421 552
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	–	–	–	–	17 427	–	17 427
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	–	–	–	–	–	55 407	–	55 407
	Bureau du vérificateur général	–	–	–	–	–	–	–	79 029	–	79 029
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	–	–	–	–	148 021	–	148 021
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	2 950	–	2 950
	Total du portefeuille ministériel	–	36 057 581	13 347 956	21 569 604	(4 451 002)	496 830	67 020 969	537 418	21 165 999	88 724 386
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	–	–	–	–	–	1 187 265	1 187 265	412 785	–	1 600 050
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	–	–	–	–	–	115 500	–	115 500
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 187 265	1 187 265	528 285	–	1 715 550
14	Infrastructure et Collectivités										
	Bureau de l'infrastructure du Canada	–	–	–	–	–	3 119 709	3 119 709	88 057	–	3 207 766
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	8 850	–	8 850
	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	284 287	–	284 287
	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	334 500	–	334 500
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 119 709	3 119 709	715 694	–	3 835 403
15	Innovation, Sciences et Développement économique										
	Ministère de l'Industrie	–	–	–	–	–	1 668 355	1 668 355	418 559	–	2 086 914
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	–	–	–	–	262 479	262 479	69 887	–	332 366
	Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	–	–	–	38 647	38 647	14 992	–	53 639
	Agence spatiale canadienne	–	–	–	–	–	55 516	55 516	332 782	–	388 298
	Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	95 476	–	95 476
	Commission du droit d'auteur	–	–	–	–	–	–	–	3 096	–	3 096
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	–	–	–	274 426	274 426	41 527	–	315 953

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	–	–	–	193 846	193 846	28 290	–	222 136
Conseil national de recherches du Canada	–	–	–	–	–	343 050	343 050	705 690	–	1 048 740
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	–	–	–	1 142 067	1 142 067	49 194	–	1 191 261
Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	–	–	–	748 676	748 676	27 278	–	775 954
Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	–	10 515	–	10 515
Statistique Canada	–	–	–	–	–	100	100	681 417	–	681 517
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	–	–	–	152 744	152 744	37 739	–	190 483
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	4 879 906	4 879 906	2 516 442	–	7 396 348
16 Justice										
Ministère de la Justice	–	–	–	–	–	374 463	374 463	315 356	–	689 819
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	–	–	–	–	–	60 162	–	60 162
Commission canadienne des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	21 681	–	21 681
Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	–	–	–	–	–	72 277	–	72 277
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	–	–	–	–	–	–	–	546 797	–	546 797
Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	–	–	–	–	–	177 585	–	177 585
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	–	–	–	489	489	36 195	–	36 684
Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	–	–	–	–	–	33 679	–	33 679
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	374 952	374 952	1 263 732	–	1 638 684
17 Parlement										
Chambre des communes	–	–	–	–	–	977	977	443 917	–	444 894
Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	–	–	–	42 442	–	42 442
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	–	–	–	–	–	6 233	–	6 233
Service de protection parlementaire	–	–	–	–	–	–	–	64 780	–	64 780
Sénat	–	–	–	–	–	464	464	80 215	–	80 679
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	–	–	–	–	–	–	–	923	–	923
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 441	1 441	638 510	–	639 951
18 Patrimoine canadien										
Ministère du Patrimoine canadien	–	–	–	–	–	1 183 587	1 183 587	209 681	–	1 393 268
Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	222 574	–	222 574
Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 113 024	–	1 113 024
Musée canadien des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	33 604	–	33 604
Musée canadien de l'histoire	–	–	–	–	–	–	–	77 747	–	77 747
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	–	–	–	–	–	–	–	7 900	–	7 900
Musée canadien de la nature	–	–	–	–	–	–	–	29 770	–	29 770
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	11 392	–	11 392
Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	–	1 538	1 538	112 963	–	114 501
Société du Centre national des Arts	–	–	–	–	–	–	–	135 309	–	135 309
Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	90 623	–	90 623
Office national du film	–	–	–	–	–	–	–	63 914	–	63 914

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹					Total des paiements de transfert	Autres dépenses	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec				
	Musée des beaux-arts du Canada	–	–	–	–	–	–	46 127	–	46 127
	Musée national des sciences et de la technologie	–	–	–	–	–	–	108 103	–	108 103
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	–	–	20 480	20 480	14 790	–	35 270
	Téléfilm Canada	–	–	–	–	–	–	97 454	–	97 454
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	–	9 324	–	9 324
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 205 605	1 205 605	2 384 299	–	3 589 904
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne									
	Ministère des Pêches et des Océans	–	–	–	–	99 552	99 552	2 253 126	–	2 352 678
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	99 552	99 552	2 253 126	–	2 352 678
20	Ressources naturelles									
	Ministère des Ressources naturelles	–	–	–	–	709 792	709 792	648 207	–	1 357 999
	Énergie atomique du Canada limitée	–	–	–	–	–	–	784 133	–	784 133
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	–	–	1 868	1 868	135 258	–	137 126
	Office national de l'énergie	–	–	–	–	794	794	83 823	–	84 617
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	–	–	–	–	254	–	254
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	712 454	712 454	1 651 675	–	2 364 129
21	Revenu national									
	Agence du revenu du Canada	–	–	–	–	319 549	319 549	4 070 399	–	4 389 948
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	319 549	319 549	4 070 399	–	4 389 948
22	Santé									
	Ministère de la Santé	–	–	–	–	2 031 885	2 031 885	2 121 332	–	4 153 217
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	–	–	42 112	42 112	743 800	–	785 912
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	–	–	1 024 249	1 024 249	57 081	–	1 081 330
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	–	10 134	–	10 134
	Agence de la santé publique du Canada	–	–	–	–	189 506	189 506	369 711	–	559 217
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	3 287 752	3 287 752	3 302 058	–	6 589 810

23	Sécurité publique et Protection civile										
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	–	–	–	–	1 031 210	1 031 210	166 402	–	1 197 612
	Agence des services frontaliers du Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 698 951	–	1 698 951
	Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	589 416	–	589 416
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	–	–	–	9 036	–	9 036
	Service correctionnel du Canada	–	–	–	–	4 780	4 780	2 358 024	–	–	2 362 804
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	–	–	–	–	–	4 693	–	4 693
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	–	–	–	–	–	46 825	–	46 825
	Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	212 321	212 321	2 805 305	–	–	3 017 626
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 524	–	1 524
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 248 311	1 248 311	7 680 176	–	–	8 928 487
24	Services publics et Approvisionnement										
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	–	–	–	–	31 455	31 455	3 173 972	–	3 205 427
	Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	22 210	–	22 210
	Commission de la fonction publique	–	–	–	–	–	–	–	75 823	–	75 823
	Services partagés Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 681 370	–	1 681 370
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	31 455	31 455	4 953 375	–	–	4 984 830
25	Transports										
	Ministère des Transports	–	–	–	–	–	379 189	379 189	811 970	–	1 191 159
	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	–	–	–	–	–	–	–	725 304	–	725 304
	Office des transports du Canada	–	–	–	–	–	–	–	26 948	–	26 948
	Marine Atlantique S.C.C.	–	–	–	–	–	–	–	98 967	–	98 967
	La Société des ponts fédéraux Limitée	–	–	–	–	–	–	–	41 782	–	41 782
	VIA Rail Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	348 387	–	348 387
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	379 189	379 189	2 053 358	–	–	2 432 547
	Total des dépenses ministérielles nettes	48 201 827	36 057 581	13 347 956	21 569 604	(4 451 002)	41 382 040	156 108 006	68 680 578	21 165 999	245 954 583

Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Les paiements de transfert d'assurance-emploi sont présentés au tableau 2a.

² Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

³ Comprend les paiements de transfert pour l'allocation canadienne pour enfants.

Tableau 2a

Récapitulation des charges externes par catégorie

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 2) avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Charges de programmes							
Paiements de transfert —							
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	48 201 827	—	(39 961)	—	—	—	48 161 866
<i>Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement —</i>							
Transfert canadien en matière de santé	36 057 581	—	—	—	—	—	36 057 581
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13 347 956	—	—	—	—	—	13 347 956
Accords fiscaux	21 569 604	—	26 026	—	—	—	21 595 630
Abattement du Québec	(4 451 002)	—	—	—	—	—	(4 451 002)
Autres principaux transferts	2 102 088	—	—	—	—	—	2 102 088
<i>Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</i>	<i>68 626 227</i>	<i>—</i>	<i>26 026</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>68 652 253</i>
Assurance-emploi	—	20 711 138	—	—	—	—	20 711 138
Prestations pour enfants	1 976 072	—	(10 223)	—	20 098 704	—	22 064 553
Autres paiements de transfert ¹	37 303 880	191 217	638 385	226 394	3 220 199	—	41 580 075
Total des paiements de transfert	156 108 006	20 902 355	614 227	226 394	23 318 903	—	201 169 885
Autres charges—							
Affaires autochtones et du Nord	996 283	3 208	1 992 154	—	—	(30 709)	2 960 936
Affaires mondiales	2 110 958	—	(225 946)	2 684 120	—	(12 456)	4 556 676
Agriculture et Agroalimentaire	1 024 313	—	107 701	320 342	—	(15 853)	1 436 503
Conseil du Trésor	3 154 718	—	(4 493)	—	—	(10 772)	3 139 453
Défense nationale	19 056 178	(106 033)	6 730 943	—	—	(104 936)	25 576 152
Environnement et Changement climatique	2 064 968	2 706	(385 582)	—	—	(50 479)	1 631 613
Famille, Enfants et Développement social	4 380 501	1 616 556	(2 964 517)	—	—	(169 561)	2 862 979
Innovation, Sciences et Développement économique	2 516 442	—	172 563	17 664	—	(20 117)	2 686 552
Justice	1 263 732	—	(12 617)	—	—	34 140	1 285 255
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	2 253 126	107	(270 467)	—	—	(48 434)	1 934 332
Ressources naturelles	1 651 675	3 723	(62 628)	(271 668)	—	(15 778)	1 305 324
Revenu national	4 070 399	—	3 191 931	—	—	(96 704)	7 165 626
Santé	3 302 058	65	245 771	—	—	(28 652)	3 519 242

Sécurité publique et Protection civile	7 680 176	–	3 020 511	–	–	(126 111)	10 574 576
Services publics et Approvisionnement	4 953 375	29 260	(591 409)	6 528	–	(128 814)	4 268 940
Autres portefeuilles ministériels ²	8 201 676	(301 343)	2 516 554	742 058	–	(76 930)	11 082 015
Total des autres charges	68 680 578	1 248 249	13 460 469	3 499 044	–	(902 166)	85 986 174
Total des charges de programmes	224 788 584	22 150 604	14 074 696	3 725 438	23 318 903	(902 166)	287 156 059
Frais de la dette publique	21 165 999	(3 244)	2 946 479	–	–	–	24 109 234
Total des charges	245 954 583	22 147 360	17 021 175	3 725 438	23 318 903	(902 166)	311 265 293

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Le détail des autres paiements de transfert est présenté au tableau 2b.

² Le détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels est présenté au tableau 2c.

Tableau 2b**Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel**

Le tableau 2b présente le détail par portefeuille ministériel des autres paiements de transfert rapportés au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Affaires autochtones et du Nord	8 152 088	–	1 310 949	10 929	–	–	9 473 966
Affaires mondiales	4 314 712	–	(131 832)	–	–	–	4 182 880
Agriculture et Agroalimentaire	1 573 797	–	(7 203)	–	–	–	1 566 594
Anciens Combattants	2 774 634	–	(2 750 030)	–	–	–	24 604
Bureau du secrétaire du gouverneur général	567	–	(567)	–	–	–	–
Conseil du Trésor	1 135	–	(379)	–	–	–	756
Conseil privé	1 211	–	–	–	–	–	1 211
Défense nationale	152 946	–	(394)	–	–	–	152 552
Environnement et Changement climatique	171 281	–	(1 271)	–	–	–	170 010
Famille, Enfants et Développement social	4 919 627	191 217	3 378 536	–	–	–	8 489 380
Finances	496 830	–	(2 229)	–	–	–	494 601
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	1 187 265	–	(10 736)	–	–	–	1 176 529
Infrastructure et Collectivités	1 017 621	–	(3 505)	–	–	–	1 014 116
Innovation, Sciences et Développement économique	4 879 906	–	(393 274)	215 465	–	–	4 702 097
Justice	374 952	–	(9 261)	–	–	–	365 691
Parlement	1 441	–	(48)	–	–	–	1 393
Patrimoine canadien	1 205 605	–	(1 737)	–	–	–	1 203 868
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	99 552	–	(559)	–	–	–	98 993
Ressources naturelles	712 454	–	(8 590)	–	–	–	703 864
Revenu national	319 549	–	1	–	3 220 199	–	3 539 749
Santé	3 287 752	–	(58 668)	–	–	–	3 229 084
Sécurité publique et Protection civile	1 248 311	–	(353 953)	–	–	–	894 358
Services publics et Approvisionnement	31 455	–	(31 455)	–	–	–	–
Transports	379 189	–	(67 717)	–	–	–	311 472
Total partiel	37 303 880	191 217	856 078	226 394	3 220 199	–	41 797 768
Provision pour évaluation et autres éléments	–	–	(217 693)	–	–	–	(217 693)
Total des autres paiements de transfert	37 303 880	191 217	638 385	226 394	3 220 199	–	41 580 075

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 2c**Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels**

Le tableau 2c présente le détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels rapportées au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Anciens Combattants	1 006 410	–	(74 722)	–	–	(2 959)	928 729
Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 096	–	(273)	–	–	(95)	21 728
Conseil privé	315 606	–	(4 230)	–	–	(4 483)	306 893
Finances	537 418	–	(34 816)	–	–	(4 385)	498 217
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	528 285	–	633 037	–	–	(34 030)	1 127 292
Infrastructure et Collectivités	715 694	–	(21 337)	(179 560)	–	(2 110)	512 687
Parlement	638 510	–	(8 067)	–	–	(4 103)	626 340
Patrimoine canadien	2 384 299	–	43 775	462 347	–	(6 393)	2 884 028
Transports	2 053 358	5 222	(577 323)	459 271	–	(18 372)	1 922 156
Total partiel	8 201 676	5 222	(43 956)	742 058	–	(76 930)	8 828 070
Provision pour évaluation et autres éléments	–	(306 565)	2 560 510	–	–	–	2 253 945
Total des autres charges	8 201 676	(301 343)	2 516 554	742 058	–	(76 930)	11 082 015

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant

Le tableau 3 présente les dépenses par article courant pour chaque portefeuille ministériel tant sur une base brute que sur une base nette. La différence entre les dépenses brutes et nettes constitue les revenus affectés aux dépenses. La présentation des dépenses par article courant est liée aux biens et services acquis, de même qu'aux paiements de transfert effectués par le gouvernement. La colonne « Total des dépenses brutes » représente le total des dépenses imputées aux articles courants 1 à 12 inclusivement. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » représente le résultat du total des dépenses brutes duquel est soustrait le total des revenus affectés aux dépenses. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses		Total	Total des dépenses mi- nistérielles nettes	
														Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes			Revenus internes
2	Affaires autochtones et du Nord																	
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	434 078	24 742	7 142	266 655	17 583	1 540	3 695	42 857	4 999	8 144 985	–	186 493	9 134 769	–	2 264	2 264	9 132 505
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	4 186	1 243	178	1 657	683	21	198	540	69	7 103	–	(12)	15 866	–	–	–	15 866
	Total du portefeuille ministériel	438 264	25 985	7 320	268 312	18 266	1 561	3 893	43 397	5 068	8 152 088	–	186 481	9 150 635	–	2 264	2 264	9 148 371
3	Affaires mondiales																	
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	1 095 065	106 735	14 013	259 950	197 030	26 296	42 985	93 759	48 831	4 314 712	–	93 981	6 293 357	32 266	1 066	33 332	6 260 025
	Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 510	3 510	–	–	–	3 510
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	8 210	–	–	–	–	–	–	–	–	8 210	–	–	–	8 210
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	147 474	147 474	–	–	–	147 474
	Commission mixte internationale (section canadienne)	3 739	627	64	1 580	341	7	41	–	48	–	–	4	6 451	–	–	–	6 451
	Total du portefeuille ministériel	1 098 804	107 362	14 077	269 740	197 371	26 303	43 026	93 759	48 879	4 314 712	–	244 969	6 459 002	32 266	1 066	33 332	6 425 670
4	Agriculture et Agroalimentaire																	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	440 959	14 190	7 534	112 947	7 090	14 326	37 107	65 545	39 207	1 573 797	–	362 983	2 675 685	42 809	17 966	60 775	2 614 910
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 773	3 773	–	–	–	3 773

Commission canadienne des grains	40 024	3 363	330	2 806	5 966	2 676	1 072	–	2 556	–	–	89	58 882	78 786	669	79 455	(20 573)
Total du portefeuille ministériel	480 983	17 553	7 864	115 753	13 056	17 002	38 179	65 545	41 763	1 573 797	–	366 845	2 738 340	121 595	18 635	140 230	2 598 110
5 Anciens Combattants																	
Ministère des Anciens Combattants	278 139	30 618	3 531	444 156	7 100	9 958	213 729	1 917	2 230	2 774 634	–	4 797	3 770 809	–	–	–	3 770 809
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	8 785	587	14	434	10	121	134	–	142	–	–	8	10 235	–	–	–	10 235
Total du portefeuille ministériel	286 924	31 205	3 545	444 590	7 110	10 079	213 863	1 917	2 372	2 774 634	–	4 805	3 781 044	–	–	–	3 781 044
6 Bureau du secrétaire du gouverneur général	15 231	1 621	687	2 224	399	16	926	–	342	567	–	650	22 663	–	–	–	22 663
7 Conseil du Trésor																	
Secrétariat du Conseil du Trésor	3 474 321	2 275	278	149 600	2 458	1 156	627	–	4 050	1 110	–	4 988	3 640 863	11 059	565 595	576 654	3 064 209
École de la fonction publique du Canada	59 146	1 847	647	15 530	2 097	1 468	398	–	1 653	–	–	(2)	82 784	–	–	–	82 784
Commissariat au lobbying	3 046	78	57	1 244	40	5	13	–	53	–	–	–	4 536	–	–	–	4 536
Commissariat à l'intégrité du secteur public	3 081	109	38	777	130	4	27	–	123	25	–	10	4 324	–	–	–	4 324
Total du portefeuille ministériel	3 539 594	4 309	1 020	167 151	4 725	2 633	1 065	–	5 879	1 135	–	4 996	3 732 507	11 059	565 595	576 654	3 155 853
8 Conseil privé																	
Bureau du Conseil privé	103 174	7 001	4 532	25 738	1 827	3 917	882	–	6 645	–	–	598	154 314	–	73	73	154 241
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	2 550	732	32	1 397	288	11	41	–	174	–	–	17	5 242	–	–	–	5 242
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	24 820	1 597	138	1 792	381	380	198	4	682	–	–	1	29 993	–	–	–	29 993
Bureau du directeur général des élections	53 496	5 379	2 547	26 652	11 508	1	347	11	957	1 211	–	323	102 432	–	–	–	102 432
Commissariat aux langues officielles	16 214	537	186	2 645	269	156	97	–	330	–	–	–	20 434	–	–	–	20 434
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	3 000	278	91	558	84	4	35	–	378	–	–	47	4 475	–	–	–	4 475
Total du portefeuille ministériel	203 254	15 524	7 526	58 782	14 357	4 469	1 600	15	9 166	1 211	–	986	316 890	–	73	73	316 817
9 Défense nationale																	
Ministère de la Défense nationale	8 958 405	794 527	14 964	3 511 997	367 507	1 386 495	909 759	520 389	2 230 147	152 946	–	205 401	19 052 537	428 176	18 207	446 383	18 606 154
Centre de la sécurité des télécommunications	251 998	–	–	–	–	–	–	8 358	–	–	–	330 988	591 344	69	415	484	590 860
Comité externe d'examen des griefs militaires	4 537	41	54	602	697	10	7	–	33	–	–	5	5 986	–	–	–	5 986
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	2 816	99	134	495	392	2	79	–	105	–	–	(2)	4 120	–	–	–	4 120

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenues internes	Total	Total des dépenses mi- nistérielles nettes					
													Revenus externes	Revenues internes	Total										
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 274	28	20	269	319	2	19	–	73	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 004	–	–	–	2 004	
	Total du portefeuille ministériel	9 219 030	794 695	15 172	3 513 363	368 915	1 386 509	909 864	528 747	2 230 358	152 946	–	536 392	19 655 991	428 245	18 622	446 867	19 209 124							
10	Environnement et Changement climatique																								
	Ministère de l'Environnement	617 119	31 991	5 186	146 699	26 031	14 217	45 978	805	33 974	150 908	–	9 616	1 082 524	51 519	25 137	76 656	1 005 868							
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	26 368	1 478	643	4 638	396	11	172	–	741	4 578	–	301	39 326	614	24	638	38 688							
	Agence Parcs Canada	387 306	24 183	10 344	204 921	18 987	29 672	52 971	365 196	32 546	15 795	–	49 772	1 191 693	–	–	–	1 191 693							
	Total du portefeuille ministériel	1 030 793	57 652	16 173	356 258	45 414	43 900	99 121	366 001	67 261	171 281	–	59 689	2 313 543	52 133	25 161	77 294	2 236 249							
11	Famille, Enfants et Développement social																								
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	1 890 263	89 849	63 819	639 467	214 255	6 573	7 548	–	31 247	55 097 526	–	228 812	58 269 359	345 027	1 585 366	1 930 393	56 338 966							
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 129 131	3 129 131	–	–	–	3 129 131							
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	7 963	220	65	1 390	29	146	63	–	54	–	–	–	9 930	–	–	–	9 930							
	Total du portefeuille ministériel	1 898 226	90 069	63 884	640 857	214 284	6 719	7 611	–	31 301	55 097 526	–	3 357 943	61 408 420	345 027	1 585 366	1 930 393	59 478 027							
12	Finances																								
	Ministère des Finances	81 573	3 100	3 279	11 171	1 337	372	93 961	–	1 992	67 020 969	21 165 999	37 909	88 421 662	–	110	110	88 421 552							
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	12 045	491	372	3 168	909	4	58	–	241	–	–	139	17 427	–	–	–	17 427							
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	38 555	1 214	387	5 539	8 405	344	368	–	575	–	–	20	55 407	–	–	–	55 407							
	Bureau du vérificateur général	67 746	3 215	657	5 587	1 274	310	252	–	482	–	–	9	79 532	660	(157)	503	79 029							
	Bureau du surintendant des institutions financières	112 629	4 136	1 344	13 463	11 253	728	371	1 485	2 571	–	–	41	148 021	–	–	–	148 021							
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 950	2 950	–	–	–	2 950							
	Total du portefeuille ministériel	312 548	12 156	6 039	38 928	23 178	1 758	95 010	1 485	5 861	67 020 969	21 165 999	41 068	88 724 999	660	(47)	613	88 724 386							

13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté																	
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	527 696	54 332	8 397	391 709	25 183	8 441	34 791	–	10 029	1 187 265	–	20 739	2 268 582	664 586	3 946	668 532	1 600 050
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	92 590	1 987	327	16 655	1 034	606	527	–	1 235	–	–	539	115 500	–	–	–	115 500
	Total du portefeuille ministériel	620 286	56 319	8 724	408 364	26 217	9 047	35 318	–	11 264	1 187 265	–	21 278	2 384 082	664 586	3 946	668 532	1 715 550
14	Infrastructure et Collectivités																	
	Bureau de l'Infrastructure du Canada	40 712	676	350	39 390	1 848	2 044	124	869	1 388	3 119 709	–	656	3 207 766	–	–	–	3 207 766
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8 850	8 850	–	–	–	8 850
	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	284 287	284 287	–	–	–	284 287
	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	334 500	334 500	–	–	–	334 500
	Total du portefeuille ministériel	40 712	676	350	39 390	1 848	2 044	124	869	1 388	3 119 709	–	628 293	3 835 403	–	–	–	3 835 403
15	Innovation, Sciences et Développement économique																	
	Ministère de l'Industrie	477 196	11 921	8 974	120 780	16 258	11 078	5 856	–	15 818	1 668 355	–	4 196	2 340 432	217 241	36 277	253 518	2 086 914
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	60 098	2 221	457	4 213	2 047	300	406	–	574	262 479	–	(429)	332 366	–	–	–	332 366
	Agence canadienne de développement économique du Nord	10 850	584	44	1 909	952	26	71	–	39	38 647	–	517	53 639	–	–	–	53 639
	Agence spatiale canadienne	67 603	4 255	2 532	106 607	3 654	5 483	1 763	–	138 177	55 516	–	2 708	388 298	–	–	–	388 298
	Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	95 476	95 476	–	–	–	95 476
	Commission du droit d'auteur	1 786	57	105	686	111	230	63	–	52	–	–	6	3 096	–	–	–	3 096
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	33 033	984	445	4 555	625	20	236	–	1 141	274 426	–	488	315 953	–	–	–	315 953
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	21 753	575	322	4 340	133	29	72	–	550	193 846	–	516	222 136	–	–	–	222 136
	Conseil national de recherches du Canada	407 904	16 421	2 037	62 568	9 216	29 751	46 379	41 510	70 101	343 050	–	19 803	1 048 740	–	–	–	1 048 740
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	38 386	2 862	1 567	4 360	1 038	247	135	–	518	1 142 067	–	81	1 191 261	–	–	–	1 191 261
	Conseil de recherches en sciences humaines	21 467	1 016	897	2 765	562	136	55	–	309	748 676	–	71	775 954	–	–	–	775 954
	Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 515	10 515	–	–	–	10 515
	Statistique Canada	527 934	67 749	12 869	132 145	15 528	792	2 883	926	27 119	100	–	3 294	791 339	16 063	93 759	109 822	681 517
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	29 233	1 305	181	4 916	990	276	134	–	701	152 744	–	3	190 483	–	–	–	190 483
	Total du portefeuille ministériel	1 697 243	109 950	30 430	449 844	51 114	48 368	58 053	42 436	255 099	4 879 906	–	137 245	7 759 688	233 304	130 036	363 340	7 396 348

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenues internes	Total	Total des dépenses mi- nistérielles nettes
16	Justice																			
	Ministère de la Justice	546 678	7 717	2 740	34 991	7 822	3 799	3 679	–	4 325	374 463	–	9 900	996 114	709	305 586	306 295	689 819		
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	63 670	3 286	736	6 893	1 661	517	612	54	1 631	–	–	230	79 290	11 158	7 970	19 128	60 162		
	Commission canadienne des droits de la personne	19 048	814	135	1 745	269	95	139	355	469	–	–	9	23 078	–	1 397	1 397	21 681		
	Service administratif des tribunaux judiciaires	50 727	2 728	413	8 984	2 022	1 096	2 274	1 075	2 729	–	–	229	72 277	–	–	–	72 277		
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	510 100	18 484	293	13 053	324	137	82	–	195	–	–	4 172	546 840	–	43	43	546 797		
	Bureau du directeur des poursuites pénales	124 360	7 739	639	52 725	1 898	649	1 477	–	1 082	–	–	5 028	195 597	160	17 852	18 012	177 585		
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	27 015	891	832	5 248	911	191	163	24	998	489	–	61	36 823	–	139	139	36 684		
	Registraire de la Cour suprême du Canada	26 665	1 155	75	2 214	717	266	1 285	–	1 252	–	–	50	33 679	–	–	–	33 679		
	Total du portefeuille ministériel	1 368 263	42 814	5 863	125 853	15 624	6 750	9 711	1 508	12 681	374 952	–	19 679	1 983 698	12 027	332 987	345 014	1 638 684		
17	Parlement																			
	Chambre des communes	336 629	41 950	8 356	26 589	18 388	4 633	10 148	–	16 503	977	–	2 413	466 586	4 638	17 054	21 692	444 894		
	Bibliothèque du Parlement	35 122	555	523	2 470	702	33	2 621	–	1 172	–	–	(29)	43 169	727	–	727	42 442		
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	5 034	42	18	869	60	2	45	–	146	–	–	17	6 233	–	–	–	6 233		
	Service protection parlementaire	41 979	144	32	19 495	147	171	1 831	–	868	–	–	113	64 780	–	–	–	64 780		
	Sénat	64 281	7 942	520	3 344	1 171	625	770	–	1 566	464	–	(4)	80 679	–	–	–	80 679		
	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	703	7	–	170	11	–	6	–	26	–	–	–	923	–	–	–	923		
	Total du portefeuille ministériel	483 748	50 640	9 449	52 937	20 479	5 464	15 421	–	20 281	1 441	–	2 510	662 370	5 365	17 054	22 419	639 951		
18	Patrimoine canadien																			
	Ministère du Patrimoine canadien	166 092	4 112	8 432	23 255	4 499	1 061	3 943	–	3 889	1 183 587	–	4 069	1 402 939	6 932	2 739	9 671	1 393 268		
	Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	222 574	222 574	–	–	–	222 574		
	Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 113 024	1 113 024	–	–	–	1 113 024		
	Musée canadien des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	33 604	33 604	–	–	–	33 604		
	Musée canadien de l'histoire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	77 747	77 747	–	–	–	77 747		
	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 900	7 900	–	–	–	7 900		
	Musée canadien de la nature	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29 770	29 770	–	–	–	29 770		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	48 072	1 642	1 050	4 889	1 011	330	252	–	1 582	–	–	249	59 077	47 685	–	47 685	11 392
Bibliothèque et Archives du Canada	76 969	1 230	825	14 327	2 740	4 728	2 693	2 021	2 082	1 538	–	5 663	114 816	142	173	315	114 501
Société du Centre national des Arts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	135 309	135 309	–	–	–	135 309
Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	90 623	90 623	–	–	–	90 623
Office national du film	37 456	2 960	1 288	13 232	6 541	2 201	588	–	2 547	–	–	1 398	68 211	4 238	59	4 297	63 914
Musée des beaux-arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	46 127	46 127	–	–	–	46 127
Musée national des sciences et de la technologie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	108 103	108 103	–	–	–	108 103
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	11 075	736	192	1 376	121	6	53	954	277	20 480	–	–	35 270	–	–	–	35 270
Téléfilm Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	97 454	97 454	–	–	–	97 454
Commission des champs de bataille nationaux	3 977	118	279	810	92	798	708	813	370	–	–	1 359	9 324	–	–	–	9 324
Total du portefeuille ministériel	343 641	10 798	12 066	57 889	15 004	9 124	8 237	3 788	10 747	1 205 605	–	1 974 973	3 651 872	58 997	2 971	61 968	3 589 904
19 Pêches, Océans et Garde côtière canadienne																	
Ministère des Pêches et des Océans	910 280	67 110	2 556	465 058	18 803	209 192	103 099	288 622	204 030	99 552	–	25 048	2 393 350	40 668	4	40 672	2 352 678
Total du portefeuille ministériel	910 280	67 110	2 556	465 058	18 803	209 192	103 099	288 622	204 030	99 552	–	25 048	2 393 350	40 668	4	40 672	2 352 678
20 Ressources naturelles																	
Ministère des Ressources naturelles	400 299	14 359	10 229	103 108	23 316	15 578	26 516	33 450	28 436	709 792	–	22 326	1 387 409	23 551	5 859	29 410	1 357 999
Énergie atomique du Canada limitée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	784 133	784 133	–	–	–	784 133
Commission canadienne de sûreté nucléaire	99 327	5 027	1 173	17 085	5 334	1 671	693	–	4 835	1 868	–	113	137 126	–	–	–	137 126
Office national de l'énergie	63 768	3 621	534	11 151	624	1 181	694	129	1 982	794	–	139	84 617	–	–	–	84 617
Administration du pipe-line du Nord	24	2	–	218	10	–	–	–	–	–	–	–	254	–	–	–	254
Total du portefeuille ministériel	563 418	23 009	11 936	131 562	29 284	18 430	27 903	33 579	35 253	712 454	–	806 711	2 393 539	23 551	5 859	29 410	2 364 129
21 Revenu national																	
Agence du revenu du Canada	3 495 475	119 404	4 015	384 790	295 182	86 965	17 494	–	29 199	319 549	–	8 048	4 760 121	172 114	198 059	370 173	4 389 948
Total du portefeuille ministériel	3 495 475	119 404	4 015	384 790	295 182	86 965	17 494	–	29 199	319 549	–	8 048	4 760 121	172 114	198 059	370 173	4 389 948
22 Santé																	
Ministère de la Santé	888 085	286 507	13 124	509 666	16 187	17 179	556 080	960	60 725	2 031 885	–	16 602	4 397 000	228 048	15 735	243 783	4 153 217
Agence canadienne d'inspection des aliments	558 160	20 402	3 213	82 201	12 872	18 865	18 757	156	17 458	42 112	–	11 716	785 912	–	–	–	785 912
Instituts de recherche en santé du Canada	45 392	2 480	588	5 383	1 098	126	208	–	1 783	1 024 249	–	23	1 081 330	–	–	–	1 081 330

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes	Total	Total des dépenses mi- nistérielles nettes
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	6 987	196	467	2 246	99	50	16	–	36	–	–	37	10 134	–	–	–	10 134		
	Agence de la santé publique du Canada	210 343	7 743	18 693	84 312	1 748	2 729	31 169	75	8 696	189 506	–	4 798	559 812	535	60	595	559 217		
	Total du portefeuille ministériel	1 708 967	317 328	36 085	683 808	32 004	38 949	606 230	1 191	88 698	3 287 752	–	33 176	6 834 188	228 583	15 795	244 378	6 589 810		
23	Sécurité publique et Protection civile																			
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	111 133	3 673	3 103	19 096	5 027	655	617	–	2 621	1 031 210	–	22 540	1 199 675	392	1 671	2 063	1 197 612		
	Agence des services frontaliers du Canada	1 298 263	36 382	806	268 960	6 882	28 602	11 692	28 181	30 662	–	–	9 649	1 720 079	21 128	–	21 128	1 698 951		
	Service canadien du renseignement de sécurité	342 738	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	246 678	589 416	–	–	–	589 416		
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	6 560	373	39	1 328	216	20	78	–	134	–	–	288	9 036	–	–	–	9 036		
	Service correctionnel du Canada	1 650 851	26 097	769	324 702	24 775	36 001	147 034	101 612	42 813	4 780	–	95 559	2 454 993	13 418	78 771	92 189	2 362 804		
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	3 827	284	48	263	21	2	27	–	23	–	–	198	4 693	–	–	–	4 693		
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	43 668	2 137	87	2 762	134	780	149	–	576	–	–	389	50 682	3 857	–	3 857	46 825		
	Gendarmerie royale du Canada	3 368 033	195 464	4 405	448 996	134 063	95 516	135 024	103 866	212 203	212 321	–	102 658	5 012 549	1 976 778	18 145	1 994 923	3 017 626		
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 219	8	21	254	3	–	13	–	3	–	–	3	1 524	–	–	–	1 524		
	Total du portefeuille ministériel	6 826 292	264 418	9 278	1 066 361	171 121	161 576	294 634	233 659	289 035	1 248 311	–	477 962	11 042 647	2 015 573	98 587	2 114 160	8 928 487		
24	Services publics et Approvisionnement																			
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 168 485	72 455	20 382	1 809 797	1 189 518	1 152 716	233 543	427 276	118 455	31 455	–	560 459	6 784 541	283 892	3 295 222	3 579 114	3 205 427		
	Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22 210	22 210	–	–	–	22 210		
	Commission de la fonction publique	70 363	827	388	8 223	1 956	291	218	–	782	–	–	1 281	84 329	68	8 438	8 506	75 823		
	Services partagés Canada	575 618	518 598	1 362	219 766	381 611	128 079	7 916	–	397 751	–	–	3 305	2 234 006	5 421	547 215	552 636	1 681 370		
	Total du portefeuille ministériel	1 814 466	591 880	22 132	2 037 786	1 573 085	1 281 086	241 677	427 276	516 988	31 455	–	587 255	9 125 086	289 381	3 850 875	4 140 256	4 984 830		

25	Transports																	
	Ministère des Transports Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	489 914	20 460	3 685	128 924	9 867	9 902	13 730	140 010	29 747	379 189	–	38 885	1 264 313	44 352	28 802	73 154	1 191 159
	Office des transports du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	725 304	725 304	–	–	–	725 304
	Marine Atlantique S.C.C.	23 238	571	365	1 733	649	44	104	–	235	–	–	9	26 948	–	–	–	26 948
	La Société des ponts fédéraux Limitée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	98 967	98 967	–	–	–	98 967
	VIA Rail Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	41 782	41 782	–	–	–	41 782
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	348 387	348 387	–	–	–	348 387
	Total du portefeuille ministériel	513 152	21 031	4 050	130 657	10 516	9 946	13 834	140 010	29 982	379 189	–	1 253 334	2 505 701	44 352	28 802	73 154	2 432 547
	Total des dépenses ministérielles nettes	38 909 594	2 833 508	300 241	11 910 257	3 167 356	3 387 890	2 845 893	2 273 804	3 952 895	156 108 006	21 165 999	10 780 336	257 635 779	4 779 486	6 901 710	11 681 196	245 954 583

Notes : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 3 du volume III.

² Des renseignements additionnels sont fournis à la section 4 du volume III.

³ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 5 du volume III.

⁴ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 6 du volume III.

⁵ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 7 du volume III.

Tableau 3a

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 3) avec le total des charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes et des revenus internes affectés aux charges.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Moins :		Total des charges externes
						Charges internes	Revenus internes affectés aux charges	
Paiements de transfert	156 108 006	20 902 355	614 227	226 394	23 318 903	–	–	201 169 885
Personnel	38 909 594	(412 598)	10 030 955	1 579 906	–	–	–	50 107 857
Transports et communications	2 833 508	–	(37 610)	138 943	–	20 262	144 931	2 769 648
Information	300 241	–	103	74 760	–	11 919	85 255	277 930
Services professionnels et spéciaux	11 910 257	–	(313 447)	1 239 010	–	384 401	2 749 583	9 701 836
Location	3 167 356	–	(178 671)	198 689	–	109 658	784 374	2 293 342
Réparation et entretien	3 387 890	–	(64 823)	323 569	–	38 321	274 103	3 334 212
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 845 893	–	(238 964)	589 761	–	8 265	59 118	3 129 307
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	2 273 804	–	(2 273 804)	–	–	–	–	–
Acquisition de machinerie et matériel	3 952 895	–	(3 952 895)	–	–	–	–	–
Frais de la dette publique	21 165 999	(3 244)	2 946 479	–	–	–	–	24 109 234
Autres subventions et paiements	10 780 336	76 212	886 409	(1 146 475)	–	190 000	1 359 051	9 047 431
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	4 718 733	449 008	–	–	–	5 167 741
Perte nette sur cession de biens	–	–	104 997	51 873	–	–	–	156 870
Total brut	257 635 779	20 562 725	12 241 689	3 725 438	23 318 903	762 826	5 456 415	311 265 293
Autres éléments :								
Frais d'administration —								
Compte des opérations de l'assurance-emploi	–	1 584 635	–	–	–	139 340	1 445 295	–
Revenus affectés aux dépenses —								
Revenus externes	(4 779 486)	–	4 779 486	–	–	–	–	–
Revenus internes	(6 901 710)	–	–	–	–	–	(6 901 710)	–
	(11 681 196)	1 584 635	4 779 486	–	–	139 340	(5 456 415)	–
Total des charges	245 954 583	22 147 360	17 021 175	3 725 438	23 318 903	902 166	–	311 265 293

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 4

Revenus ministériels

Le tableau 4 présente les revenus pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des revenus ministériels » représente les revenus provenant de toutes sources. Elle représente les revenus fiscaux et les autres revenus de sources externes et internes. Elle présente le total des revenus ministériels rapporté à l'état des « Revenus » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus						Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	Divers ³		
2	Affaires autochtones et du Nord								
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	–	5 952	39 681	3 245	1 921	4 775	55 574	55 574
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	31	–	–	–	31	31
	Total du portefeuille ministériel	–	5 952	39 712	3 245	1 921	4 775	55 605	55 605
3	Affaires mondiales								
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	790 509	21 212	138 422	2 058	173 563	1 125 764	1 125 764
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	73 427	12	–	–	86 940	160 379	160 379
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	6	–	–	188	194	194
	Total du portefeuille ministériel	–	863 936	21 230	138 422	2 058	260 691	1 286 337	1 286 337
4	Agriculture et Agroalimentaire								
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	–	269 306	16 601	69 785	6 354	31 074	393 120	393 120
	Commission canadienne des grains	–	–	8	77 751	29	9	77 797	77 797
	Total du portefeuille ministériel	–	269 306	16 609	147 536	6 383	31 083	470 917	470 917
5	Anciens Combattants								
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	32 032	28	17	1 012	33 089	33 089
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	33	–	–	–	33	33
	Total du portefeuille ministériel	–	–	32 065	28	17	1 012	33 122	33 122
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	60	–	1	23	84	84
7	Conseil du Trésor								
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	1 696	10 877	8	3 991	16 572	16 572
	École de la fonction publique du Canada	–	–	202	7 974	5	–	8 181	8 181
	Commissariat au lobbying	–	–	1	–	–	–	1	1

Tableau 4

Revenus ministériels – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus						Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	Divers ³		
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	31	–	–	–	31	31
	Total du portefeuille ministériel	–	–	1 930	18 851	13	3 991	24 785	24 785
8	Conseil privé								
	Bureau du Conseil privé	–	–	548	73	34	16	671	671
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	11	–	–	979	990	990
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	28	58	11	12	109	109
	Bureau du directeur général des élections	–	–	75	–	1	304	380	380
	Commissariat aux langues officielles	–	–	14	–	–	–	14	14
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	1	–	–	–	1	1
	Total du portefeuille ministériel	–	–	677	131	46	1 311	2 165	2 165
9	Défense nationale								
	Ministère de la Défense nationale	–	300	41 899	414 606	18 274	10 445	485 524	485 524
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	839	473	48	672	2 032	2 032
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	22	–	–	–	22	22
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	21	–	–	–	21	21
	Total du portefeuille ministériel	–	300	42 781	415 079	18 322	11 117	487 599	487 599
10	Environnement et Changement climatique								
	Ministère de l'Environnement	–	–	2 932	78 642	1 343	6 337	89 254	89 254
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	409	766	–	416	1 591	1 591
	Agence Parcs Canada	–	–	1 579	149 860	–	127	151 566	151 566
	Total du portefeuille ministériel	–	–	4 920	229 268	1 343	6 880	242 411	242 411
11	Famille, Enfants et Développement social								
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	–	662 648	25 685	193 915	208	1 824 459	2 706 915	2 706 915
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	359 582	–	–	–	20 016	379 598	379 598
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	5 232	–	–	5 232	5 232
	Total du portefeuille ministériel	–	1 022 230	25 685	199 147	208	1 844 475	3 091 745	3 091 745
12	Finances								
	Ministère des Finances	–	3 806 630	276	138	15	516 072	4 323 131	4 323 131

	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	14 100	–	–	14 100	14 100
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	20	–	–	142	162	162
	Bureau du vérificateur général	–	–	946	589	1	–	1 536	1 536
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	149 647	1	–	149 648	149 648
	Total du portefeuille ministériel	–	3 806 630	1 242	164 474	17	516 214	4 488 577	4 488 577
13	Immigration, Réfugiées et Citoyenneté								
	Ministère de la Citoyenneté et Immigration	–	280	7 923	1 584 236	23	125	1 592 587	1 592 587
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	642	–	–	4	646	646
	Total du portefeuille ministériel	–	280	8 565	1 584 236	23	129	1 593 233	1 593 233
14	Infrastructure et Collectivités								
	Bureau de l'infrastructure du Canada	–	–	7 329	–	–	114	7 443	7 443
	Total du portefeuille ministériel	–	–	7 329	–	–	114	7 443	7 443
15	Innovation, Sciences et Développement économique								
	Ministère de l'Industrie	–	68 649	8 631	660 066	159	414 199	1 151 704	1 151 704
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	10	9 516	–	24	55 417	64 967	64 967
	Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	2 448	–	–	1	2 449	2 449
	Agence spatiale canadienne	–	–	312	567	32	367	1 278	1 278
	Commission du droit d'auteur	–	–	9	–	–	–	9	9
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	5 253	–	12	72 293	77 558	77 558
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	193	–	–	30 200	30 393	30 393
	Conseil national de recherches du Canada	–	–	5 332	181 502	264	364	187 462	187 462
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	4 027	197	–	–	4 224	4 224
	Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	3 260	180	16	–	3 456	3 456
	Statistique Canada	–	–	1 757	111 211	24	68	113 060	113 060
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	577	–	2	1 576	2 155	2 155
	Total du portefeuille ministériel	–	68 659	41 315	953 723	533	574 485	1 638 715	1 638 715
16	Justice								
	Ministère de la Justice	–	–	11 850	361 034	2	2 154	375 040	375 040
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	166	–	1	22 404	22 571	22 571
	Commission canadienne des droits de la personne	–	–	16	1 397	1	–	1 414	1 414
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	71	1 708	8	1 363	3 150	3 150
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	–	–	1	43	–	14 916	14 960	14 960
	Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	91	19 890	16	1 313	21 310	21 310
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	31	139	9	7	186	186
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	26	167	–	113	306	306
	Total du portefeuille ministériel	–	–	12 252	384 378	37	42 270	438 937	438 937
17	Parlement								
	Chambre des communes	–	–	404	21 652	39	–	22 095	22 095
	Bibliothèque du Parlement	–	–	27	738	1	–	766	766

Tableau 4

Revenus ministériels – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus						Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	Divers ³		
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	10	–	–	1	11	11
	Service de protection parlementaire	–	–	136	9	–	–	145	145
	Sénat	–	–	258	–	15	4	277	277
	Total du portefeuille ministériel	–	–	835	22 399	55	5	23 294	23 294
18	Patrimoine canadien								
	Ministère du Patrimoine canadien	–	–	2 607	9 803	21	73 513	85 944	85 944
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	28	169 927	1	1 729	171 685	171 685
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	143	381	12	56	592	592
	Office national du film	–	–	–	4 270	–	–	4 270	4 270
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	74	–	–	–	74	74
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	2 202	–	–	2 202	2 202
	Total du portefeuille ministériel	–	–	2 852	186 583	34	75 298	264 767	264 767
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne								
	Ministère des Pêches et des Océans	–	–	6 489	84 265	3 968	3 790	98 512	98 512
	Total du portefeuille ministériel	–	–	6 489	84 265	3 968	3 790	98 512	98 512
20	Ressources naturelles								
	Ministère des Ressources naturelles	–	–	9 055	634 490	254	105	643 904	643 904
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	439	108 518	28	39	109 024	109 024
	Office national de l'énergie	–	–	775	90 282	–	5	91 062	91 062
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	11	1 011	–	–	1 022	1 022
	Total du portefeuille ministériel	–	–	10 280	834 301	282	149	845 012	845 012
21	Revenu national								
	Agence du revenu du Canada	190 298 814	–	1 641	550 301	160	3 808 447	4 360 549	194 659 363
	Total du portefeuille ministériel	190 298 814	–	1 641	550 301	160	3 808 447	4 360 549	194 659 363
22	Santé								
	Ministère de la Santé	–	–	20 779	315 382	581	853	337 595	337 595
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	1 202	53 491	283	710	55 686	55 686
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	5 127	–	–	1	5 128	5 128

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	15	10 254	–	–	10 269	10 269
Agence de la santé publique du Canada	–	–	4 038	14 407	63	12	18 520	18 520
Total du portefeuille ministériel	–	–	31 161	393 534	927	1 576	427 198	427 198
23 Sécurité publique et Protection civile								
Ministère de la Sécurité publique et Protection civile	–	–	14 123	2 063	–	47	16 233	16 233
Agence des services frontaliers du Canada	30 810 238	–	3 605	23 166	990	31 840	59 601	30 869 839
Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	490	3 006	483	10	3 989	3 989
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	–	–	133	–	–	8	141	141
Service correctionnel du Canada	–	–	5 215	94 372	1 571	523	101 681	101 681
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	35	–	–	–	35	35
Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	68	5 178	6	2	5 254	5 254
Gendarmerie royale du Canada	–	4	18 619	2 258 939	7 697	6 325	2 291 584	2 291 584
Total du portefeuille ministériel	30 810 238	4	42 288	2 386 724	10 747	38 755	2 478 518	33 288 756
24 Services publics et Approvisionnement								
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	15 000	38 910	3 574 497	322	84 401	3 713 130	3 713 130
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services ⁴	–	–	18 342	–	–	–	18 342	18 342
Commission de la fonction publique	–	–	309	8 511	1	1 222	10 043	10 043
Services partagés Canada	–	–	7 786	553 687	–	10 083	571 556	571 556
Total du portefeuille ministériel	–	15 000	65 347	4 136 695	323	95 706	4 313 071	4 313 071
25 Transports								
Ministère des Transports	–	23 058	5 230	439 496	3 014	5 393	476 191	476 191
Office des transports du Canada	–	–	6	–	–	110	116	116
Total du portefeuille ministériel	–	23 058	5 236	439 496	3 014	5 503	476 307	476 307
Total des revenus ministériels	221 109 052	6 075 355	422 501	13 272 816	50 432	7 327 799	27 148 903	248 257 955

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 10 du volume III. Le montant total comprend 997 787 \$ pour les revenus de placement, 1 999 904 \$ qui se rapporte aux comptes des opérations de change (1 996 259 \$ pour le compte du fonds des changes et 3 645 \$ pour le Fonds monétaire international), et 3 077 664 \$ pour les sociétés d'État entreprises. Les montants qui se rapportent aux revenus des opérations de change et aux revenus des sociétés d'État ont été respectivement reclassifiés au tableau 4a de ce volume.

² Le détail des ventes de biens et de services est présenté au tableau 4b de ce volume.

³ Inclut les pièces de monnaie canadienne de 137 903 \$ et le gain net de change de 178 275 \$. Le montant de 178 275 \$ a été reclassifié aux revenus des opérations de change au tableau 4a de ce volume.

⁴ Les paiements de transition pour la mise en oeuvre de la paye en arrérage ont été transférés à un compte central administré par la Direction des opérations de la paye et de la gestion des services qui n'est pas un organisme nommé dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui est une direction relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui exerce un rôle de soutien administratif central pour l'ensemble du gouvernement.

Tableau 4a**Récapitulation des revenus externes par provenance**

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels (tableau 4) avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les revenus des comptes à fins déterminées consolidés, des débiteurs courus et le redressement du Compte du fonds des changes afin de considérer les réserves internationales détenues dans le Compte, les autres revenus courus et reportés, les revenus des sociétés d'État et autres entités, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des revenus internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Revenus fiscaux —							
Revenus d'impôt sur le revenu —							
Particuliers	122 147 612	—	—	—	21 645 332	(113 000)	143 679 944
Sociétés	40 542 099	—	—	—	1 673 571	—	42 215 670
Non-résidents	7 071 620	—	—	—	—	—	7 071 620
	<i>169 761 331</i>	—	—	—	<i>23 318 903</i>	<i>(113 000)</i>	<i>192 967 234</i>
Autres taxes et droits —							
Taxe sur les produits et services	34 367 946	—	—	—	—	—	34 367 946
Taxes sur l'énergie —							
Taxe d'accise — Essence	4 496 270	—	—	—	—	—	4 496 270
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel	1 137 822	—	—	—	—	—	1 137 822
	<i>5 634 092</i>	—	—	—	—	—	<i>5 634 092</i>
Droits de douane à l'importation	5 477 359	—	—	—	—	—	5 477 359
Autres taxes et droits d'accise —							
Droits d'accise	4 873 312	—	—	—	—	—	4 873 312
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	767 856	—	—	—	—	—	767 856
Diverses taxes et droits d'accise	227 156	—	—	—	—	—	227 156
	<i>5 868 324</i>	—	—	—	—	—	<i>5 868 324</i>
	<i>51 347 721</i>	—	—	—	—	—	<i>51 347 721</i>
Total des revenus fiscaux	221 109 052	—	—	—	23 318 903	(113 000)	244 314 955
Cotisations d'assurance-emploi	—	22 537 353	—	—	—	(412 598)	22 124 755

Tableau 4a

Récapitulation des revenus externes par provenance – fin

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Autres revenus —							
Sociétés d'État —							
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —							
Quote-part des bénéfices annuels	2 320 607	—	(581)	2 600 248	—	—	4 920 274
Intérêt et autres	757 057	—	(22 477)	—	—	—	734 580
	3 077 664	—	(23 058)	2 600 248	—	—	5 654 854
Autres programmes —							
Revenus de placements	997 787	—	165 180	—	—	(39)	1 162 928
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	422 501	—	(400 656)	—	—	(21 845)	—
Ventes de biens et de services —							
Droits et privilèges	1 720 919	—	1 035 522	—	—	(8 257)	2 748 184
Location et utilisation de biens publics	1 468 198	—	72 006	—	—	(815 321)	724 883
Services de nature réglementaire	2 043 848	—	(189 386)	—	—	(633 059)	1 221 403
Services de nature non réglementaire	4 788 581	—	1 067 010	—	—	(1 677 143)	4 178 448
Ventes de biens et de produits d'information	1 873 790	—	3 703 774	—	—	(1 703 991)	3 873 573
Autres frais et droits	1 377 480	—	(250 346)	—	—	(678 154)	448 980
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	50 432	—	(39 439)	—	—	(10 993)	—
Revenus divers —							
Intérêt et pénalités	3 778 829	—	337 405	—	—	—	4 116 234
Autres	3 370 695	(300 113)	(6 172 292)	5 517 115	—	(1 623 240)	792 165
	21 893 060	(300 113)	(671 222)	5 517 115	—	(7 172 042)	19 266 798
Nets des opérations de change —							
Compte du fonds des changes	1 996 259	—	(13)	—	—	—	1 996 246
Fonds monétaire international	3 645	—	118 095	—	—	—	121 740
Autres	178 275	—	(162 564)	—	—	—	15 711
	2 178 179	—	(44 482)	—	—	—	2 133 697
Total des autres revenus	27 148 903	(300 113)	(738 762)	8 117 363	—	(7 172 042)	27 055 349
Total des revenus	248 257 955	22 237 240	(738 762)	8 117 363	23 318 903	(7 697 640)	293 495 059

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Le montant total des revenus internes réduit de 7 172 042 \$ le montant total des autres revenus. Ce montant comprend 902 166 \$ qui représente des charges internes, tel que détaillé au tableau 2a de ce volume et 6 269 875 \$ de revenus disponibles pour être dépensés.

Tableau 4b**Ventes de biens et de services**

Le tableau 4b présente le détail des revenus provenant de la vente de biens et de services pour chaque portefeuille ministériel. Ils comprennent ceux provenant des sources internes et externes.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
2	Affaires autochtones et du Nord							
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	911	–	–	70	–	2 264	3 245
	Total du portefeuille ministériel	911	–	–	70	–	2 264	3 245
3	Affaires mondiales							
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	–	30 106	107 059	1 257	–	–	138 422
	Total du portefeuille ministériel	–	30 106	107 059	1 257	–	–	138 422
4	Agriculture et Agroalimentaire							
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	5 602	9 189	17 280	18 452	56	19 206	69 785
	Commission canadienne des grains	–	–	73 771	4 097	–	(117)	77 751
	Total du portefeuille ministériel	5 602	9 189	91 051	22 549	56	19 089	147 536
5	Anciens Combattants							
	Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	28	–	–	28
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	28	–	–	28
7	Conseil du Trésor							
	Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	–	–	–	10 877	10 877
	École de la fonction publique du Canada	–	–	7 974	–	–	–	7 974
	Total du portefeuille ministériel	–	–	7 974	–	–	10 877	18 851
8	Conseil privé							
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	73	73
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	58	58
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	131	131
9	Défense nationale							
	Ministère de la Défense nationale	–	134 855	10	205 247	67 748	6 746	414 606
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	473	473
	Total du portefeuille ministériel	–	134 855	10	205 247	67 748	7 219	415 079
10	Environnement et Changement climatique							
	Ministère de l'Environnement	–	5 956	6 163	19 255	45 052	2 216	78 642

Agence canadienne d'évaluation environnementale	-	-	-	766	-	-	766
Agence Parcs Canada	-	30 905	-	109 497	1 277	8 181	149 860
Total du portefeuille ministériel	-	36 861	6 163	129 518	46 329	10 397	229 268
11 Famille, Enfants et Développement social							
Ministère de l'Emploi et du Développement social	-	-	40 186	153 720	-	9	193 915
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	-	-	-	-	5 299	(67)	5 232
Total du portefeuille ministériel	-	-	40 186	153 720	5 299	(58)	199 147
12 Finances							
Ministère des Finances	24	-	-	-	-	114	138
Agence de la consommation en matière financière du Canada	-	-	13 635	5	-	460	14 100
Bureau du vérificateur général	-	-	-	-	-	589	589
Bureau du surintendant des institutions financières	-	-	139 600	9 612	-	435	149 647
Total du portefeuille ministériel	24	-	153 235	9 617	-	1 598	164 474
13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté							
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	815 390	-	599 855	-	253	168 738	1 584 236
Total du portefeuille ministériel	815 390	-	599 855	-	253	168 738	1 584 236
15 Innovation, Sciences et Développement économique							
Ministère de l'Industrie	249 302	-	61 593	2 731	327	346 112	660 065
Agence spatiale canadienne	37	-	-	530	-	-	567
Conseil national de recherches du Canada	8 317	6 883	-	154 327	7 734	4 241	181 502
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	-	-	-	-	-	197	197
Conseil de recherches en sciences humaines	-	-	-	79	-	101	180
Statistique Canada	-	-	-	-	111 212	-	111 212
Total du portefeuille ministériel	257 656	6 883	61 593	157 667	119 273	350 651	953 723
16 Justice							
Ministère de la Justice	-	-	8 502	5 453	-	347 079	361 034
Commission canadienne des droits de la personne	-	-	-	-	-	1 397	1 397
Service administratif des tribunaux judiciaires	-	-	1 613	-	95	-	1 708
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	-	-	-	43	-	-	43
Bureau du directeur des poursuites pénales	-	-	-	19 890	-	-	19 890
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	-	-	-	-	-	139	139
Registraire de la Cour suprême du Canada	-	36	-	-	14	117	167
Total du portefeuille ministériel	-	36	10 115	25 386	109	348 732	384 378

Tableau 4b

Ventes de biens et de services – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
17	Parlement							
	Chambre des communes	–	–	–	13 533	7 983	136	21 652
	Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	738	–	738
	Sénat	–	–	–	–	–	9	9
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	13 533	8 721	145	22 399
18	Patrimoine canadien							
	Ministère du Patrimoine canadien	–	41	–	5 331	25	4 406	9 803
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	110 630	–	59 322	–	–	(24)	169 928
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	190	190	380
	Office national du film	1 109	–	–	99	3 103	(41)	4 270
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	2 202	2 202
	Total du portefeuille ministériel	111 739	41	59 322	5 430	3 318	6 733	186 583
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
	Ministère des Pêches et des Océans	42 120	–	–	41 231	914	–	84 265
	Total du portefeuille ministériel	42 120	–	–	41 231	914	–	84 265
20	Ressources naturelles							
	Ministère des Ressources naturelles	433 032	627	2 043	23 637	3 635	171 516	634 490
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	108 002	–	–	516	108 518
	Office national de l'énergie	–	–	90 273	–	–	9	90 282
	Administration du pipe-line du Nord	28	–	246	–	–	737	1 011
	Total du portefeuille ministériel	433 060	627	200 564	23 637	3 635	172 778	834 301
21	Revenu national							
	Agence du revenu du Canada	285	8	372 297	161 336	39	16 336	550 301
	Total du portefeuille ministériel	285	8	372 297	161 336	39	16 336	550 301
22	Santé							
	Ministère de la Santé	47 490	65	50 198	200 613	–	17 016	315 382
	Agence canadienne d'inspection des aliments	7	35	52 199	–	–	1 250	53 491
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	10 254	10 254
	Agence de la santé publique du Canada	23	59	–	14 234	–	91	14 407
	Total du portefeuille ministériel	47 520	159	102 397	214 847	–	28 611	393 534
23	Sécurité publique et Protection civile							
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	–	–	–	2 063	–	–	2 063

Agence des services frontaliers du Canada	344	–	14 583	8 197	–	42	23 166
Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	1 025	–	–	1 981	3 006
Service correctionnel du Canada	–	1 433	–	21 928	69 715	1 296	94 372
Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	31 999	2 231 327	–	(4 387)	2 258 939
Gendarmerie royale du Canada	–	–	–	–	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	344	1 433	52 785	2 263 515	69 715	(1 068)	2 386 724
<hr/>							
24 Services publics et Approvisionnement							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	–	878 715	157 171	756 642	1 548 124	233 845	3 574 497
Commission de la fonction publique	–	–	–	8 511	–	–	8 511
Services partagés Canada	–	–	–	553 543	–	144	553 687
Total du portefeuille ministériel	–	878 715	157 171	1 318 696	1 548 124	233 989	4 136 695
<hr/>							
25 Transports							
Ministère des Transports	6 268	369 285	22 071	41 297	257	318	439 496
Total du portefeuille ministériel	6 268	369 285	22 071	41 297	257	318	439 496
<hr/>							
Total des revenus ministériels	1 720 919	1 468 198	2 043 848	4 788 581	1 873 790	1 377 480	13 272 816

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 5 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ⁽¹⁾
					2	Affaires autochtones et du Nord					
33 344	7 505 552	1 947 206	28 643	9 514 745		Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	9 132 505	347 829	–	34 411	7 955 294
–	19 475	–	244	19 719		Station canadienne recherche dans l'Extrême-Arctique	15 866	3 853	–	–	8 287
–	–	–	–	–		Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–	1 288
–	–	–	–	–		Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	–	–	–	–	5 982
33 344	7 525 027	1 947 206	28 887	9 534 464		Total du portefeuille ministériel	9 148 371	351 682	–	34 411	7 970 851
					3	Affaires mondiales					
127 155	5 515 541	950 220	122 068	6 714 984		Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	6 260 025	368 207	–	86 752	5 996 853
–	3 510	–	–	3 510		Corporation commerciale canadienne	3 510	–	–	–	8 880
–	–	–	8 210	8 210		Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	8 210	–	–	–	3 700
–	149 206	–	–	149 206		Centre de recherches pour le développement international	147 474	1 732	–	–	183 478
–	6 772	275	145	7 192		Commission mixte internationale (section canadienne)	6 451	741	–	–	6 619
127 155	5 675 029	950 495	130 423	6 883 102		Total du portefeuille ministériel	6 425 670	370 680	–	86 752	6 199 530
					4	Agriculture et Agroalimentaire					
18 932	2 263 733	402 484	18 798	2 703 947		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	2 614 910	70 518	–	18 519	1 928 410
–	3 599	–	184	3 783		Commission canadienne du lait	3 773	10	–	–	3 723
95 887	5 382	–	12	101 281		Commission canadienne des grains	(20 573)	65	–	121 789	(21 209)
114 819	2 272 714	402 484	18 994	2 809 011		Total du portefeuille ministériel	2 598 110	70 593	–	140 308	1 910 924
					5	Anciens Combattants					
–	3 628 282	264 812	21 337	3 914 431		Ministère des Anciens Combattants	3 770 809	143 622	–	–	3 595 035
–	10 921	–	170	11 091		Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	10 235	856	–	–	11 002
–	3 639 203	264 812	21 507	3 925 522		Total du portefeuille ministériel	3 781 044	144 478	–	–	3 606 037

3	23 146	–	128	23 277	6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 663	613	–	1	22 318
33	6 570 806	809 079	(2 049 042)	5 330 876	7	Conseil du Trésor					
7 302	83 245	–	3 172	93 719		Secrétariat du Conseil du Trésor	3 064 209	2 266 659	–	8	4 127 889
–	4 462	–	145	4 607		École de la fonction publique du Canada	82 784	2 993	–	7 942	92 152
–	5 463	–	135	5 598		Commissariat au lobbying	4 536	71	–	–	4 377
						Commissariat à l'intégrité du secteur public	4 324	1 274	–	–	4 453
7 335	6 663 976	809 079	(2 045 590)	5 434 800		Total du portefeuille ministériel	3 155 853	2 270 997	–	7 950	4 228 871
					8	Conseil privé					
9	120 684	40 065	(949)	159 809		Bureau du Conseil privé	154 241	5 534	–	34	123 119
–	5 975	–	126	6 101		Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 242	859	–	–	5 271
10	29 789	–	1 061	30 860		Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	29 993	856	–	11	30 033
–	98 535	–	6 323	104 858		Bureau du directeur général des élections	102 432	2 426	–	–	486 406
1	20 891	–	736	21 628		Commissariat aux langues officielles	20 434	1 194	–	–	20 230
–	2 802	4 345	(155)	6 992		Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	4 475	2 517	–	–	2 869
20	278 676	44 410	7 142	330 248		Total du portefeuille ministériel	316 817	13 386	–	45	667 928
					9	Défense nationale					
4 263	18 640 269	287 340	538 493	19 470 365		Ministère de la Défense nationale	18 606 154	846 176	–	18 035	18 666 073
26	583 625	3 955	27 742	615 348		Centre de la sécurité des télécommunications	590 860	24 487	–	1	619 548
–	6 754	–	316	7 070		Comité externe d'examen des griefs militaires	5 986	1 084	–	–	6 252
–	4 685	–	183	4 868		Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	4 120	748	–	–	5 407
–	2 125	–	70	2 195		Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 004	191	–	–	2 035
4 289	19 237 458	291 295	566 804	20 099 846		Total du portefeuille ministériel	19 209 124	872 686	–	18 036	19 299 315
					10	Environnement et Changement climatique					
590	902 089	149 938	6 023	1 058 640		Ministère de l'Environnement	1 005 868	52 345	–	427	950 927
–	30 911	9 774	989	41 674		Agence canadienne d'évaluation environnementale	38 688	2 986	–	–	29 216
160 995	1 173 538	106 176	29 028	1 469 737		Agence Parcs Canada	1 191 693	2 253	–	275 791	1 036 131
161 585	2 106 538	265 888	36 040	2 570 051		Total du portefeuille ministériel	2 236 249	57 584	–	276 218	2 016 274
					11	Famille, Enfants et Développement social					
1 310	61 637 882	(4 971 350)	(131 906)	56 535 936		Ministère de l'Emploi et du Développement social	56 338 966	195 145	–	1 825	59 598 029
–	2 027 901	1 147 900	300	3 176 101		Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 129 131	46 970	–	–	2 008 369
1 283	8 952	–	1 305	11 540		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	9 930	12	–	1 598	9 918
–	–	–	–	–		Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	52 146
2 593	63 674 735	(3 823 450)	(130 301)	59 723 577		Total du portefeuille ministériel	59 478 027	242 127	–	3 423	61 668 462

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employés au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent ⁽¹⁾
68 573	89 463 792	(693 015)	(343 670)	88 495 680	12	Finances					
						Ministère des Finances	88 421 552	5 541	–	68 587	87 007 312
–	–	–	17 427	17 427		Agence de la consommation en matière financière du Canada	17 427	–	–	–	16 273
–	56 697	560	1 390	58 647		Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	55 407	3 240	–	–	54 952
1	78 534	–	4 218	82 753		Bureau du vérificateur général	79 029	3 723	–	1	77 683
70 462	149 704	–	(2 668)	217 498		Bureau du surintendant des institutions financières	148 021	–	–	69 477	144 219
–	279 500	–	(276 550)	2 950		PPP Canada Inc.	2 950	–	–	–	11 800
139 036	90 028 227	(692 455)	(599 853)	88 874 955		Total du portefeuille ministériel	88 724 386	12 504	–	138 065	87 312 239
717 043	1 650 832	267 621	186 920	2 822 416	13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
						Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	1 600 050	199 805	–	1 022 561	1 536 497
–	114 503	5 771	2 331	122 605		Commission de l'immigration et du statut de réfugié	115 500	7 105	–	–	112 397
717 043	1 765 335	273 392	189 251	2 945 021		Total du portefeuille ministériel	1 715 550	206 910	–	1 022 561	1 648 894
–	3 869 509	1 444 584	35 068	5 349 161	14	Infrastructure et Collectivités					
–	–	–	276 550	276 550		Bureau de l'infrastructure du Canada	3 207 766	2 141 395	–	–	3 190 442
–	351 919	15 606	–	367 525		PPP Canada Inc.	8 850	267 700	–	–	–
–	215 990	350 585	2 607	569 182		Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	284 287	83 238	–	–	247 328
–	4 437 418	1 810 775	314 225	6 562 418		Autorité du pont Windsor-Détroit	334 500	234 682	–	–	65 000
						Total du portefeuille ministériel	3 835 403	2 727 015	–	–	3 502 770
176 173	1 297 075	816 484	68 027	2 357 759	15	Innovation, Sciences et Développement économique					
						Ministère de l'Industrie	2 086 914	101 237	–	169 608	1 169 834
4	308 197	25 641	4 008	337 850		Agence de promotion économique du Canada atlantique	332 366	5 464	–	20	301 609
–	26 233	29 135	455	55 823		Agence canadienne de développement économique du Nord	53 639	2 184	–	–	46 948
16	432 395	10 000	16 938	459 349		Agence spatiale canadienne	388 298	71 025	–	26	412 799
–	70 476	25 000	–	95 476		Commission canadienne du tourisme	95 476	–	–	–	62 976
–	3 112	–	84	3 196		Commission du droit d'auteur	3 096	100	–	–	2 829

42	303 120	15 600	735	319 497	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	315 953	3 532	–	12	259 197
–	234 448	22 200	740	257 388	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	222 136	35 252	–	–	189 797
149 567	1 053 659	66 096	38 299	1 307 621	Conseil national de recherches du Canada	1 048 740	125 998	–	132 883	945 078
1	1 120 185	80 857	(5 973)	1 195 070	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 191 261	3 809	–	–	1 115 653
–	720 013	57 122	1 882	779 017	Conseil de recherches en sciences humaines	775 954	3 048	–	15	720 292
–	9 329	945	241	10 515	Conseil canadien des normes	10 515	–	–	–	10 195
–	751 484	10 699	823	763 006	Statistique Canada	681 517	81 489	–	–	517 561
–	173 391	28 947	1 753	204 091	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	190 483	13 608	–	–	155 691
325 803	6 503 117	1 188 726	128 012	8 145 658	Total du portefeuille ministériel	7 396 348	446 746	–	302 564	5 910 459
16 Justice										
1	678 861	21 196	24 326	724 384	Ministère de la Justice	689 819	34 563	–	2	683 220
–	58 025	2 922	2 437	63 384	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	60 162	3 221	–	1	56 852
–	22 149	–	357	22 506	Commission canadienne des droits de la personne	21 681	825	–	–	22 352
–	72 351	2 236	1 068	75 655	Service administratif des tribunaux judiciaires	72 277	3 370	–	8	72 295
–	555 174	3 103	(9 633)	548 644	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	546 797	1 847	–	–	543 427
–	185 665	–	6 571	192 236	Bureau du directeur des poursuites pénales	177 585	14 636	–	15	172 124
–	35 810	3 352	902	40 064	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	36 684	3 370	–	10	35 019
4	33 217	1 131	1 746	36 098	Registraire de la Cour suprême du Canada	33 679	2 419	–	–	32 340
5	1 641 252	33 940	27 774	1 702 971	Total du portefeuille ministériel	1 638 684	64 251	–	36	1 617 629
17 Parlement										
–	463 627	22 625	(17 990)	468 262	Chambre des communes	444 894	23 368	–	–	424 331
–	43 071	–	(602)	42 469	Bibliothèque du Parlement	42 442	27	–	–	41 619
–	6 971	–	(154)	6 817	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	6 233	584	–	–	5 758
–	62 115	9 448	(1 232)	70 331	Service de protection parlementaire	64 780	5 551	–	–	50 471
–	90 115	–	(3 141)	86 974	Sénat	80 679	6 295	–	–	74 572
–	1 171	–	(31)	1 140	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	922	218	–	–	766
–	667 070	32 073	(23 150)	675 993	Total du portefeuille ministériel	639 950	36 043	–	–	597 517
18 Patrimoine canadien										
22	1 294 505	131 936	13 886	1 440 349	Ministère du Patrimoine canadien	1 393 268	47 060	–	21	1 240 947
–	182 347	40 000	227	222 574	Conseil des Arts du Canada	222 574	–	–	–	182 224
–	1 038 024	75 000	–	1 113 024	Société Radio-Canada	1 113 024	–	–	–	1 038 024
–	21 700	11 904	–	33 604	Musée canadien des droits de la personne	33 604	–	–	–	21 700
–	66 200	11 547	–	77 747	Musée canadien de l'histoire	77 747	–	–	–	83 587
–	7 700	200	–	7 900	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 900	–	–	–	7 700
–	26 129	3 312	329	29 770	Musée canadien de la nature	29 770	–	–	–	26 452
–	12 124	–	1 946	14 070	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	11 392	2 678	–	–	10 999
25	116 858	139	5 829	122 851	Bibliothèque et Archives du Canada	114 501	8 338	–	12	91 451
–	79 397	55 762	150	135 309	Société du Centre national des Arts	135 309	–	–	–	54 897

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employés au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent ⁽¹⁾
–	88 792	1 335	496	90 623		Commission de la capitale nationale	90 623	–	–	–	38 863
4 975	61 895	1 500	3 112	71 482		Office national du film	63 914	3 352	–	4 216	59 921
–	43 888	2 190	49	46 127		Musée des beaux-arts du Canada	46 127	–	–	–	45 777
–	59 980	48 193	255	108 428		Musée national des sciences et de la technologie	108 103	325	–	–	59 601
–	31 736	4 208	394	36 338		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	35 270	1 068	–	–	29 542
–	95 454	2 000	–	97 454		Téléfilm Canada	97 454	–	–	–	95 454
–	8 688	–	1 000	9 688		Commission des champs de bataille nationaux	9 324	364	–	–	13 501
5 022	3 235 417	389 226	27 673	3 657 338		Total du portefeuille ministériel	3 589 904	63 185	–	4 249	3 100 640
					19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
2 450	2 241 050	351 322	151 777	2 746 599		Ministère des Pêches et des Océans	2 352 678	390 110	–	3 811	2 172 798
2 450	2 241 050	351 322	151 777	2 746 599		Total du portefeuille ministériel	2 352 678	390 110	–	3 811	2 172 798
					20	Ressources naturelles					
7 164	1 592 519	149 892	(274 601)	1 474 974		Ministère des Ressources naturelles	1 357 999	109 424	–	7 551	1 335 179
–	968 616	–	–	968 616		Énergie atomique du Canada limitée	784 133	184 483	–	–	491 064
5 255	136 167	–	6 297	147 719		Commission canadienne de sûreté nucléaire	137 126	2 732	–	7 861	137 969
–	89 426	826	2 905	93 157		Office national de l'énergie	84 617	8 540	–	–	82 397
–	752	–	(48)	704		Administration du pipe-line du Nord	254	450	–	–	456
12 419	2 787 480	150 718	(265 447)	2 685 170		Total du portefeuille ministériel	2 364 129	305 629	–	15 412	2 047 065
					21	Revenu National					
277 426	4 085 718	58 499	200 427	4 622 070		Agence du revenu du Canada	4 389 948	28 471	–	203 651	4 146 987
277 426	4 085 718	58 499	200 427	4 622 070		Total du portefeuille ministériel	4 389 948	28 471	–	203 651	4 146 987
					22	Santé					
–	3 756 605	430 127	81 679	4 268 411		Ministère de la Santé	4 153 217	115 145	–	49	3 881 132
6 179	739 739	60 918	66 306	873 142		Agence canadienne d'inspection des aliments	785 912	73 765	–	13 465	749 363
–	1 025 620	53 691	3 883	1 083 194		Instituts de recherche en santé du Canada	1 081 330	1 864	–	–	1 026 378
–	10 965	–	280	11 245		Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	10 134	1 111	–	–	9 498
8	589 738	11 495	(8 200)	593 041		Agence de la santé publique du Canada	559 217	33 783	–	41	573 080
6 187	6 122 667	556 231	143 948	6 829 033		Total du portefeuille ministériel	6 589 810	225 668	–	13 555	6 239 451

					23 Sécurité publique et Protection civile					
					Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	1 197 612	11 018	–	–	406 783
–	1 096 958	110 797	875	1 208 630						
65 136	1 673 040	201 384	(12 561)	1 926 999	Agence des services frontaliers du Canada	1 698 951	18 561	–	209 487	1 796 293
507	572 069	21 517	14 088	608 181	Service canadien du renseignement de sécurité	589 416	18 281	–	484	536 564
					Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	9 036	1 287	–	–	9 718
–	10 028	–	295	10 323						
4 500	2 362 592	31 613	72 972	2 471 677	Service correctionnel du Canada	2 362 804	100 617	–	8 256	2 357 784
–	4 665	–	209	4 874	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	4 694	180	–	–	4 571
7	46 790	–	1 932	48 729	Commission des libérations conditionnelles du Canada	46 825	1 904	–	–	46 331
4 868	2 759 328	188 649	353 905	3 306 750	Gendarmerie royale du Canada	3 017 626	282 177	–	6 947	2 856 228
					Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 524	122	–	–	1 518
75 018	8 527 025	553 960	431 806	9 587 809	Total du portefeuille ministériel	8 928 488	434 147	–	225 174	8 015 790
					24 Services publics et Approvisionnement					
					Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	3 205 427	286 672	–	413 413	2 833 316
366 188	2 870 459	517 879	150 986	3 905 512						
–	22 210	–	–	22 210	Société canadienne des postes	22 210	–	–	–	9 254
–	83 603	–	1 201	84 804	Commission de la fonction publique	75 823	8 981	–	–	72 610
–	1 549 855	279 402	66 710	1 895 967	Services partagés Canada	1 681 370	214 597	–	–	1 504 444
366 188	4 526 127	797 281	218 897	5 908 493	Total du portefeuille ministériel	4 984 830	510 250	–	413 413	4 419 624
					25 Transports					
					Ministère des Transports	1 191 159	257 554	–	3 015	1 569 127
195	1 265 908	175 772	9 853	1 451 728						
–	624 006	142 272	–	766 278	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	725 304	40 974	–	–	656 747
–	–	–	–	–	Société canadienne des postes	–	–	–	–	12 956
–	27 792	–	504	28 296	Office des transports du Canada	26 948	1 348	–	–	28 254
–	140 122	6 100	–	146 222	Marine Atlantique S.C.C.	98 967	47 255	–	–	350 859
–	31 414	7 146	3 222	41 782	La Société des ponts fédéraux Limitée	41 782	–	–	–	20 119
–	382 830	42 620	–	425 450	VIA Rail Canada Inc.	348 387	77 063	–	–	365 501
–	–	–	–	–	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	73 500
195	2 472 072	373 910	13 579	2 859 756	Total du portefeuille ministériel	2 432 547	424 194	–	3 015	3 077 063
2 377 935	250 136 477	7 029 817	(407 047)	259 137 182	Total du gouvernement	245 954 583	10 269 949	–	2 912 650	241 399 436

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 6

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 6 présente la provenance et l'utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
60 373	25 903	30 400	–	116 676	2	Affaires autochtones et du Nord Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	38 322	17 980	–	60 374	37 962
60 373	25 903	30 400	–	116 676		Total du portefeuille ministériel	38 322	17 980	–	60 374	37 962
					3	Affaires mondiales Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Corporation commerciale canadienne Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	8 154 – (78 103)	527 – –	– – –	89 957 109 10 000 16 993 093	51 896 – (143 325)
94 968 637	3 099	–	11 919 044	106 890 780		Total du portefeuille ministériel	(69 949)	527	–	106 960 202	(91 429)
					4	Agriculture et Agroalimentaire Commission canadienne du lait Financement agricole Canada	42 135 –	– –	– –	207 675 41 617 022	31 338 –
39 902 282	–	–	1 964 550	41 866 832		Total du portefeuille ministériel	42 135	–	–	41 824 697	31 338
					5	Anciens Combattants Ministère des Anciens Combattants	–	–	–	604 998	(4)
604 998	–	–	–	604 998		Total du portefeuille ministériel	–	–	–	604 998	(4)
					9	Défense nationale Ministère de la Défense nationale	9 262	–	–	71 881	2 628
81 143	–	–	–	81 143		Total du portefeuille ministériel	9 262	–	–	71 881	2 628
					11	Famille, Enfants et Développement social Ministère de l'Emploi et du Développement social Société canadienne d'hypothèques et de logement	640 872 (770 376)	– 126 062	– –	– –	817 148 (177 166)
–	335 655	(430 819)	91 722	(3 442)		Total du portefeuille ministériel	(129 504)	126 062	–	–	639 982

					12 Finances					
–	–	–	52 023 329	52 023 329	Ministère des Finances	52 023 329	–	–	–	54 811 893
15 000 000	–	–	–	15 000 000	Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	–	15 000 000	–
75 000	–	–	–	75 000	Monnaie royale canadienne	–	–	–	75 000	–
15 075 000	–	–	52 023 329	67 098 329	Total du portefeuille ministériel	52 023 329	–	–	15 075 000	54 811 893
					13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
63 445	–	–	–	63 445	Ministère de la Citoyenneté et Immigration	1 894	–	–	61 551	3 722
63 445	–	–	–	63 445	Total du portefeuille ministériel	1 894	–	–	61 551	3 722
					15 Innovation, Sciences et Développement économique					
1 950	800	–	–	2 750	Ministère de l'Industrie	–	800	–	1 950	–
1 950	800	–	–	2 750	Total du portefeuille ministériel	–	800	–	1 950	–
					19 Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
50 000	–	–	–	50 000	Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	50 000	–
50 000	–	–	–	50 000	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	50 000	–
					23 Sécurité publique et Protection civile					
46	–	–	–	46	Service correctionnel du Canada	1	–	–	45	–
46	–	–	–	46	Total du portefeuille ministériel	1	–	–	45	–
					24 Services publics et Approvisionnement					
69 888	–	–	–	69 888	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	(2 143)	–	–	72 031	9 722
500 000	–	–	–	500 000	Société canadienne des postes	–	–	–	500 000	–
569 888	–	–	–	569 888	Total du portefeuille ministériel	(2 143)	–	–	572 031	9 722
151 377 762	365 457	(400 419)	65 998 645	217 341 445	Total du gouvernement	51 913 347	145 369	–	165 282 729	55 445 814

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives)

Le tableau 7 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires et non budgétaires par portefeuille ministériel et par genre d'autorisations (votées et législatives). Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le gouvernement soumet ses propositions de dépenses au Parlement au moyen des Budgets des dépenses annuels. Au cours de l'exercice, le gouvernement peut demander des crédits additionnels. La demande initiale est intitulée le « Budget principal des dépenses », et les demandes additionnelles sont intitulées « Budget(s) supplémentaire(s) des dépenses ». Dans ces Budgets des dépenses, le gouvernement demande l'autorisation pour cette portion des propositions de dépenses qui n'est pas déjà couverte par d'autres statuts. Les montants totalisant de telles propositions de dépenses sont autorisés dans les lois de crédits et sont, en général, référés comme des autorisations « annuelles » ou « votées ». Le solde des dépenses prévues est effectué en vertu de l'autorisation d'autres statuts, lesquels autorisent des déboursés pour des fins spécifiques, et pour des montants et des périodes établis par ces lois. L'emploi prévu ou estimatif de presque toutes ces autorisations « législatives » pour l'exercice en cours est compris dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements seulement; cependant, il n'est pas compris dans des lois de crédits puisqu'il a déjà été autorisé par le Parlement.

Les autorisations votées, sauf pour quelques exceptions, s'annulent à la fin de l'exercice si elles ne sont pas employées. Les autorisations législatives, sauf pour quelques exceptions, sont reportées aux exercices futurs. Ces autorisations reportées aux exercices ultérieurs sont référées comme des autorisations qui « ne s'annulent pas ».

Les crédits budgétaires prévoient des autorisations de dépenses pour ces opérations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement. Les crédits non budgétaires prévoient des autorisations de dépenser pour toutes les opérations qui résultent en l'acquisition ou la disposition de prêts, placements et avances. Les soldes des crédits reportés des exercices antérieurs sont disponibles pour être dépensés, de même que les augmentations courantes à ces autorisations.

Les totaux de ces autorisations sont réduits par le montant de l'emploi de l'exercice en cours, afin de déterminer les soldes qui s'annulent, qui sont dépensés en trop ou qui sont reportés aux exercices futurs, selon le genre d'autorisation. Lorsque les remboursements de prêts sont autorisés pour être dépensés, les déboursés non budgétaires sont inscrits sur une base nette, soit en soustrayant de tels remboursements.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employés au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					2	Affaires autochtones et du Nord					
						Budgétaires – Votées	8 980 227	351 239	–	–	7 822 738
33 344	7 371 252	1 934 779	25 435	9 331 466		Budgétaires – Législatives	168 144	443	–	34 411	148 113
33 344	7 525 027	1 947 206	28 887	9 534 464			9 148 371	351 682	–	34 411	7 970 851
60 373	25 903	30 400	–	116 676		Non budgétaires – Votées	38 322	17 980	–	60 374	37 962

					3	Affaires mondiales						
–	5 321 834	943 133	108 442	6 373 409		Budgétaires – Votées	6 003 244	370 165	–	–	5 763 121	
127 155	353 195	7 362	21 981	509 693		Budgétaires – Législatives	422 426	515	–	86 752	436 409	
127 155	5 675 029	950 495	130 423	6 883 102			6 425 670	370 680	–	86 752	6 199 530	
21 987	–	–	–	21 987		Non budgétaires – Votées	5 120	527	–	16 340	(1 585)	
94 946 650	3 099	–	11 919 044	106 868 793		Non budgétaires – Législatives	(75 069)	–	–	106 943 862	(89 844)	
94 968 637	3 099	–	11 919 044	106 890 780			(69 949)	527	–	106 960 202	(91 429)	
					4	Agriculture et Agroalimentaire						
–	961 206	402 382	29 056	1 392 644		Budgétaires – Votées	1 325 741	66 903	–	–	986 868	
114 819	1 311 508	102	(10 062)	1 416 367		Budgétaires – Législatives	1 272 369	3 690	–	140 308	924 056	
114 819	2 272 714	402 484	18 994	2 809 011			2 598 110	70 593	–	140 308	1 910 924	
39 902 282	–	–	1 964 550	41 866 832		Non budgétaires – Législatives	42 135	–	–	41 824 697	31 338	
					5	Anciens Combattants						
–	3 605 562	263 331	18 399	3 887 292		Budgétaires – Votées	3 742 814	144 478	–	–	3 568 384	
–	33 641	1 481	3 108	38 230		Budgétaires – Législatives	38 230	–	–	–	37 653	
–	3 639 203	264 812	21 507	3 925 522			3 781 044	144 478	–	–	3 606 037	
604 998	–	–	–	604 998		Non budgétaires – Législatives	–	–	–	604 998	(4)	
					6	Bureau du secrétaire du gouverneur général						
–	20 035	–	412	20 447		Budgétaires – Votées	19 834	613	–	–	19 419	
3	3 111	–	(284)	2 830		Budgétaires – Législatives	2 829	–	–	1	2 899	
3	23 146	–	128	23 277			22 663	613	–	1	22 318	
					7	Conseil du Trésor						
–	6 177 966	909 366	(2 042 420)	5 044 912		Budgétaires – Votées	2 773 948	2 270 964	–	–	2 998 418	
7 335	486 010	(100 287)	(3 170)	389 888		Budgétaires – Législatives	381 905	33	–	7 950	1 230 453	
7 335	6 663 976	809 079	(2 045 590)	5 434 800			3 155 853	2 270 997	–	7 950	4 228 871	
					8	Conseil privé						
–	187 810	42 081	7 250	237 141		Budgétaires – Votées	223 755	13 386	–	–	190 914	
20	90 866	2 329	(108)	93 107		Budgétaires – Législatives	93 062	–	–	45	477 014	
20	278 676	44 410	7 142	330 248			316 817	13 386	–	45	667 928	

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employés au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
					9	Défense nationale					
–	17 884 078	285 924	395 988	18 565 990		Budgétaires – Votées	17 693 304	872 686	–	–	17 701 498
4 289	1 353 380	5 371	170 816	1 533 856		Budgétaires – Législatives	1 515 820	–	–	18 036	1 597 817
4 289	19 237 458	291 295	566 804	20 099 846			19 209 124	872 686	–	18 036	19 299 315
81 143	–	–	–	81 143		Non budgétaires – Votées	9 262	–	–	71 881	2 628
					10	Environnement et Changement climatique					
145 404	1 845 371	251 922	22 325	2 265 022		Budgétaires – Votées	1 949 879	57 584	–	257 559	1 730 257
16 181	261 167	13 966	13 715	305 029		Budgétaires – Législatives	286 370	–	–	18 659	286 017
161 585	2 106 538	265 888	36 040	2 570 051			2 236 249	57 584	–	276 218	2 016 274
					11	Famille, Enfants et Développement social					
–	4 332 314	1 694 078	87 951	6 114 343		Budgétaires – Votées	5 872 216	242 127	–	–	4 425 315
2 593	59 342 421	(5 517 528)	(218 252)	53 609 234		Budgétaires – Législatives	53 605 811	–	–	3 423	57 243 147
2 593	63 674 735	(3 823 450)	(130 301)	59 723 577			59 478 027	242 127	–	3 423	61 668 462
–	335 655	(430 819)	91 722	(3 442)		Non budgétaires – Législatives	(129 504)	126 062	–	–	639 982
					12	Finances					
–	490 497	7 794	(253 554)	244 737		Budgétaires – Votées	232 233	12 504	–	–	232 011
139 036	89 537 730	(700 249)	(346 299)	88 630 218		Budgétaires – Législatives	88 492 153	–	–	138 065	87 080 228
139 036	90 028 227	(692 455)	(599 853)	88 874 955			88 724 386	12 504	–	138 065	87 312 239
–	–	–	–	–		Non budgétaires – Votées	–	–	–	–	–
15 075 000	–	–	52 023 329	67 098 329		Non budgétaires – Législatives	52 023 329	–	–	15 075 000	54 811 893
15 075 000	–	–	52 023 329	67 098 329			52 023 329	–	–	15 075 000	54 811 893
					13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
–	1 871 015	267 192	4 851	2 143 058		Budgétaires – Votées	1 936 148	206 910	–	–	1 810 156
717 043	(105 680)	6 200	184 400	801 963		Budgétaires – Législatives	(220 598)	–	–	1 022 561	(161 262)
717 043	1 765 335	273 392	189 251	2 945 021			1 715 550	206 910	–	1 022 561	1 648 894
63 445	–	–	–	63 445		Non budgétaires – Législatives	1 894	–	–	61 551	3 722

					14	Infrastructure et Collectivités								
–	2 359 527	1 809 869	315 719	4 485 115		Budgétaires – Votées	1 758 100	2 727 015	–	–	–	–	–	1 524 232
–	2 077 891	906	(1 494)	2 077 303		Budgétaires – Législatives	2 077 303	–	–	–	–	–	–	1 978 538
–	4 437 418	1 810 775	314 225	6 562 418			3 835 403	2 727 015	–	–	–	–	–	3 502 770
						15	Innovation, Sciences et Développement économique							
–	5 936 965	1 185 893	151 527	7 274 385		Budgétaires – Votées	6 840 785	433 600	–	–	–	–	–	5 424 425
325 803	566 152	2 833	(23 515)	871 273		Budgétaires – Législatives	555 563	13 146	–	–	–	–	–	486 034
325 803	6 503 117	1 188 726	128 012	8 145 658			7 396 348	446 746	–	–	–	–	–	5 910 459
1 950	800	–	–	2 750		Non budgétaires – Votées	–	800	–	–	–	–	–	–
						16	Justice							
–	962 085	32 725	52 660	1 047 470		Budgétaires – Votées	983 219	64 251	–	–	–	–	–	960 072
5	679 167	1 215	(24 886)	655 501		Budgétaires – Législatives	655 465	–	–	–	–	–	–	657 557
5	1 641 252	33 940	27 774	1 702 971			1 638 684	64 251	–	–	–	–	–	1 617 629
						17	Parlement							
–	466 923	28 094	(154)	494 863		Budgétaires – Votées	458 820	36 043	–	–	–	–	–	418 068
–	200 147	3 979	(22 996)	181 130		Budgétaires – Législatives	181 130	–	–	–	–	–	–	179 449
–	667 070	32 073	(23 150)	675 993			639 950	36 043	–	–	–	–	–	597 517
						18	Patrimoine canadien							
–	3 189 221	387 656	31 065	3 607 942		Budgétaires – Votées	3 544 757	63 185	–	–	–	–	–	3 055 053
5 022	46 196	1 570	(3 392)	49 396		Budgétaires – Législatives	45 147	–	–	–	–	–	–	45 587
5 022	3 235 417	389 226	27 673	3 657 338			3 589 904	63 185	–	–	–	–	–	3 100 640
						19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
–	2 113 686	345 367	165 771	2 624 824		Budgétaires – Votées	2 234 714	390 110	–	–	–	–	–	2 053 399
2 450	127 364	5 955	(13 994)	121 775		Budgétaires – Législatives	117 964	–	–	–	–	–	–	119 399
2 450	2 241 050	351 322	151 777	2 746 599			2 352 678	390 110	–	–	–	–	–	2 172 798
50 000	–	–	–	50 000		Non budgétaires – Votées	–	–	–	–	–	–	–	–
						20	Ressources naturelles							
–	1 884 388	144 051	6 659	2 035 098		Budgétaires – Votées	1 729 469	305 629	–	–	–	–	–	1 538 756
12 419	903 092	6 667	(272 106)	650 072		Budgétaires – Législatives	634 660	–	–	–	–	–	–	508 309
12 419	2 787 480	150 718	(265 447)	2 685 170			2 364 129	305 629	–	–	–	–	–	2 047 065
						21	Revenu national							
277 426	3 069 185	164 680	174 144	3 685 435		Budgétaires – Votées	3 453 313	28 471	–	–	–	–	–	3 112 838
–	1 016 533	(106 181)	26 283	936 635		Budgétaires – Législatives	936 635	–	–	–	–	–	–	1 034 149
277 426	4 085 718	58 499	200 427	4 622 070			4 389 948	28 471	–	–	–	–	–	4 146 987

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaire des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Portefeuille ministériel	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					22	Santé					
–	5 760 207	544 026	99 700	6 403 933		Budgétaires – Votées	6 178 265	225 668	–	–	5 783 983
6 187	362 460	12 205	44 248	425 100		Budgétaires – Législatives	411 545	–	–	13 555	455 468
6 187	6 122 667	556 231	143 948	6 829 033			6 589 810	225 668	–	13 555	6 239 451
					23	Sécurité publique et Protection civile					
65 110	7 531 543	532 601	339 735	8 468 989		Budgétaires – Votées	7 825 444	434 147	–	209 398	7 014 766
9 908	995 482	21 359	92 071	1 118 820		Budgétaires – Législatives	1 103 044	–	–	15 776	1 001 024
75 018	8 527 025	553 960	431 806	9 587 809			8 928 488	434 147	–	225 174	8 015 790
46	–	–	–	46		Non budgétaires – Votées	1	–	–	45	–
					24	Services publics et Approvisionnement					
–	4 300 952	792 990	229 795	5 323 737		Budgétaires – Votées	4 813 561	510 176	–	–	4 235 604
366 188	225 175	4 291	(10 898)	584 756		Budgétaires – Législatives	171 269	74	–	413 413	184 020
366 188	4 526 127	797 281	218 897	5 908 493			4 984 830	510 250	–	413 413	4 419 624
1 711	–	–	–	1 711		Non budgétaires – Votées	34	–	–	1 677	265
568 177	–	–	–	568 177		Non budgétaires – Législatives	(2 177)	–	–	570 354	9 457
569 888	–	–	–	569 888			(2 143)	–	–	572 031	9 722
					25	Transports					
–	2 202 228	367 612	29 244	2 599 084		Budgétaires – Votées	2 175 085	423 999	–	–	2 799 405
195	269 844	6 298	(15 665)	260 672		Budgétaires – Législatives	257 462	195	–	3 015	277 658
195	2 472 072	373 910	13 579	2 859 756			2 432 547	424 194	–	3 015	3 077 063

487 940	89 845 850	13 337 546	–	103 671 336	Total du gouvernement	92 748 875	10 251 853	–	670 608	85 169 700
1 889 995	160 290 627	(6 307 729)	(407 047)	155 465 846	Budgétaires – Votées	153 205 708	18 096	–	2 242 042	156 229 736
2 377 935	250 136 477	7 029 817	(407 047)	259 137 182	Budgétaires – Législatives	245 954 583	10 269 949	–	2 912 650	241 399 436
217 210	26 703	30 400	–	274 313	Non budgétaires – Votées	52 739	19 307	–	202 267	39 270
151 160 552	338 754	(430 819)	65 998 645	217 067 132	Non budgétaires – Législatives	51 860 608	126 062	–	165 080 462	55 406 544
151 377 762	365 457	(400 419)	65 998 645	217 341 445		51 913 347	145 369	–	165 282 729	55 445 814
705 150	89 872 553	13 367 946	–	103 945 649	Votées	92 801 614	10 271 160	–	872 875	85 208 970
153 050 547	160 629 381	(6 738 548)	65 591 598	372 532 978	Législatives	205 066 316	144 158	–	167 322 504	211 636 280
153 755 697	250 501 934	6 629 398	65 591 598	476 478 627	Total du gouvernement	297 867 930	10 415 318	–	168 195 379	296 845 250

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun montant n'a été rapporté.

¹ Les redressements, mandats et virements comprennent des éléments tels que :

- les affectations réservées établies afin de fournir l'autorité de paiement relative au suremploi de crédits de l'exercice précédent par suite des Crédeurs de l'exercice précédent;
- les redressements aux éléments apparaissant dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements afin de démontrer les dépenses réelles, de même que les redressements à certaines autorisations reportées des exercices antérieurs pour refléter les autorisations disponibles; et,
- les redressements aux autorisations approuvées dans des lois autres que les lois de crédits.

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice

L'appendice 1 fournit les libellés complets de toutes les autorisations (budgétaires et non budgétaires) accordées dans les lois de crédits de l'exercice, par portefeuille ministériel.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2		Affaires autochtones et du Nord		
		Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
	1	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice; b) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; c) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; d) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; e) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	658 200 538	
	1a	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice; b) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; c) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; d) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; e) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 		204 799 222
	1b	Dépenses de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel Dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur les propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 		120 800 275

1c	Dépenses de fonctionnement Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel Dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur les propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an			4 030 475
5	Dépenses en capital et : a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires autochtones et du Nord, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes			41 432 179
5a	Dépenses en capital et : a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires autochtones et du Nord, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes			13 266 026
5b	Dépenses en capital Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés : a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil; b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral Autorisation d'engager des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes			400 273
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	6 652 765 968		
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		981 831 046	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		518 068 111	
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		91 583 861	
L15	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications	25 903 000		
L20a	Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique			30 400 000
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-arctique			
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	18 853 197		
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 371 251 882		1 934 779 289
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	25 903 000		30 400 000
3	Affaires mondiales			
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement			
1	Dépenses de fonctionnement, y compris, celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel, et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la valeur			

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		des actions détenues au sein de ces organismes; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires commerciales et de l'éducation, les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 458 048 856	
1a		Dépenses de fonctionnement, y compris, celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel, et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires commerciales et de l'éducation, les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		39 074 405
1b		Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale Dépenses recouvrables pour aider les citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge et pour rapatrier ces personnes Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) les services suivants : (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		62 188 733

1c	Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale Dépenses recouvrables pour aider les citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge et pour rapatrier ces personnes Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :		
	a) les foires commerciales et éducatives;		
	b) les publications ministérielles;		
	c) les services suivants :		
	(i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur,		
	(ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international,		
	(iii) les services de développement des investissements,		
	(iv) les services de télécommunication internationale,		
	(v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales,		
	(vi) les services consulaires spécialisés		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		24 083 171
5	Dépenses en capital	124 444 220	
5b	Dépenses en capital		80 521 780
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris les paiements à d'autres fins précisées, y compris la fourniture de biens et de services aux fins : d'aide en matière de sécurité internationale, d'aide au développement international, d'aide humanitaire internationale, d'aide à la paix mondiale, et, de la promotion du commerce et de l'investissement	3 529 676 551	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et à fourniture de biens et de services pour :		
	a) la promotion du commerce et de l'investissement;		
	b) l'aide fournie dans les domaines suivants : la sécurité internationale, le développement international, l'aide humanitaire internationale et la paix mondiale		398 447 096
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et à fourniture de biens et de services pour :		
	a) la promotion du commerce et de l'investissement;		
	b) l'aide fournie dans les domaines suivants : la sécurité internationale, le développement international, l'aide humanitaire internationale et la paix mondiale		306 631 547
15	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera	50 779 000	
15b	Paiements effectués dans le cadre :		
	a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;		
	b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autre dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor		13 927 000
17c	Renonciation, au titre de l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , à certaines créances relatives à des prêts consentis à la République de Cuba, dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 18 009 733 \$		18 009 733
20	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, pour des paiements directs qui ne doivent pas dépasser 245 000 000 \$ à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017		1
L25	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne l'achat d'actions des institutions financières internationales ne doit pas dépasser 2 353 542 \$US pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017, soit un montant estimé à 3 098 450 \$CAN		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Corporation commerciale canadienne		
	1	Versements à la Corporation commerciale canadienne	3 510 000	
		Centre de recherches pour le développement international		
	1	Versements au Centre de recherches pour le développement international	149 205 625	
		Commission mixte internationale (section canadienne)		
	1	Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	6 169 075	
	1b	Dépenses du Programme Dépenses de la section canadienne, y compris les traitements Dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié Dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs		250 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 321 833 328	943 133 465
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	1	–
4		Agriculture et Agroalimentaire		
		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
	1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, de l'administration du Programme Agri-stabilité et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	534 827 658	
	1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, de l'administration du Programme Agri-stabilité et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		2 127 657
	1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		9 445 894

1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme Agri-stabilité; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		350 185 946
5	Dépenses en capital	74 750 000	
5a	Dépenses en capital		7 242 500
5b	Dépenses en capital		1 300 500
5c	Dépenses en capital		2 004 489
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	343 252 000	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		30 074 850
	Commission canadienne du lait		
1	Dépenses du Programme	3 599 617	
	Commission canadienne des grains		
1	Dépenses du Programme	4 776 362	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	961 205 637	402 381 836
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
<hr/>			
5	Anciens Combattants		
	Ministère des Anciens Combattants		
1	Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	870 518 397	
1b	Dépenses de fonctionnement Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : a) aux travaux de réparation nécessaires sur les propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		62 011 580
1c	Dépenses de fonctionnement Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes :		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		a) aux travaux de réparation nécessaires sur les propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables;		
		b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		65 448 828
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	2 725 592 000	
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, et contributions		66 470 000
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, et contributions		69 400 000
		Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
1		Dépenses du Programme	9 451 156	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 605 561 553	263 330 408
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
6		Bureau du secrétaire du gouverneur général		
		Bureau du secrétaire du gouverneur général		
1		Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général	20 034 516	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	20 034 516	–
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
7		Conseil du Trésor		
		Secrétariat du Conseil du Trésor		
1		Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor	209 531 439	
1a		Dépenses du Programme et versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an; conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor		43 371 793

1b	<p>Dépenses du programme</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice</p> <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	90 901 906
1c	<p>Dépenses du programme</p> <p>Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice</p> <p>Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an</p>	5 451 367
5	<p>Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit</p>	750 000 000
10	<p>Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada</p>	3 193 000
15b	<p>Rajustements à la rémunération – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice qui peut nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, des membres des Forces canadiennes, des personnes nommées par le gouverneur en conseil et des employés des sociétés d'État au sens du paragraphe 83(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i></p>	6 183 243
15c	<p>Rajustements à la rémunération – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice qui peut nécessiter un financement partiel ou intégral par suite de rajustements effectués aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, des membres des Forces canadiennes, des personnes nommées par le gouverneur en conseil et des employés des sociétés d'État au sens du paragraphe 83(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i></p>	95 448 569
20	<p>Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i></p>	2 337 061 397
20a	<p>Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor; autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i></p>	1 909 207
20b	<p>Assurances de la fonction publique</p> <p>Paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes, ou de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses engagées à l'égard de tout ou partie de la fonction publique et toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor</p> <p>Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liées à ces programmes ou autres ententes;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>, pour l'excédent des primes retenus</p>	44 700 000
20c	<p>Assurances de la fonction publique</p> <p>À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes – ou de l'administration de ces programmes ou ententes –, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses</p> <p>Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes :</p>	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liées à ces programmes ou autres ententes; b) pour rembourser les employés éligibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenus		76 400 000
25		Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	1 600 000 000	
30		Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération	600 000 000	
30c		Besoins en matière de rémunération		
		Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour :		
		a) des prestations parentales et de maternité;		
		b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi;		
		c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		545 000 000
33		Report du budget des dépenses en capital – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
		École de la fonction publique du Canada		
1		Dépenses du Programme	69 217 505	
		Commissariat au lobbying		
1		Dépenses du Programme	4 026 414	
		Commissariat à l'intégrité du secteur public		
1		Dépenses du Programme et contributions	4 936 421	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 177 966 176	909 366 085
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
8		Conseil privé		
		Bureau du Conseil privé		
1		Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	105 746 416	
1a		Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an; conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice		23 250 293

1b	Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		10 825 154
1c	Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		3 960 442
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes			
1	Dépenses du Programme	5 547 133	
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports			
1	Dépenses du Programme	26 267 261	
Bureau du directeur général des élections			
1	Dépenses du Programme	29 212 735	
Commissariat aux langues officielles			
1	Dépenses du Programme	18 559 402	
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
1	Dépenses du Programme	2 477 401	
1a	Dépenses du Programme		4 044 756
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		187 810 348	42 080 645
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		–	–

9

Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

1	Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 092 215 320 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 10 318 618 383 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour compenser les dépenses relatives à ce crédit, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; et autorisation de verser des paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada ou pour l'administration de tels programmes ou de telles ententes, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	13 765 146 779	
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 092 215 320 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera affecté tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 10 318 618 383 \$ deviendra payable dans les années à venir) Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre :		
		a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;		
		b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		193 852 657
1c		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 28 421 006 756 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera affecté tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 10 318 618 383 \$ deviendra payable dans les années à venir)		
		Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom		
		Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre :		
		a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada;		
		b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		29 530 000
5		Dépenses en capital	3 395 930 409	
5b		Dépenses en capital		49 330 000
5c		Dépenses en capital		18 775
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, lesquelles subventions et contributions peuvent comprendre des paiements monétaires ou tenir lieu de paiement accordé à un bénéficiaire, des prestations de biens ou de services ou l'utilisation d'installations, et qui peuvent également comprendre les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, de services ou de fournitures ou d'installations aux fins de défense	164 592 820	
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions, y compris :		
		a) les montants versés à un bénéficiaire ou ce qui en tient lieu, notamment pour :		
		(i) la fourniture de biens ou de services,		
		(ii) l'utilisation d'installations		
		b) les contributions pouvant être approuvées par le gouvernement en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour :		
		(i) l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense,		
		(ii) la fourniture de services aux fins de défense,		
		(iii) l'acquisition ou le transfert de fournitures ou d'installations aux fins de défense		9 500 000

Centre de la sécurité des télécommunications		
1	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , l'autorisation de dépenser au cours de l'exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités de l'organisation, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice	546 109 459
1b	Dépenses du Programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des activités du Centre, notamment la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	1 100 000
1c	Dépenses du Programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des activités du Centre, notamment la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice	2 592 801
Comité externe d'examen des griefs militaires		
1	Dépenses du Programme	6 141 086
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
1	Dépenses du Programme	4 217 527
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
1	Dépenses du Programme	1 940 071
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		
		17 884 078 151
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		285 924 233
		–
<hr/>		
10	Environnement et Changement climatique	
Ministère de l'Environnement		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, d'analyse et de services scientifiques, les relevés hydrologiques, les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis, les services de biens immobiliers, et autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	605 313 460
1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, les services d'analyse, les services scientifiques, les relevés hydrologiques et les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis et les services de biens immobiliers, et de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice; autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	93 571 679
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versements à ceux-ci des traitements déterminés par celle-ci Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice : a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques;	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		<ul style="list-style-type: none"> b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumeux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers 		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		15 221 831
5		Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	60 539 382	
5a		Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		2 867 000
5b		Dépenses en capital Autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		1 474 025
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services	154 303 510	
10a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services		6 310 331
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptant ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services		15 100 000
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptant ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services		3 000 000
		Agence canadienne d'évaluation environnementale		
1		Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale	27 512 578	
1a		Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		4 679 144

1b	Dépenses du Programme Contributions Autorisations, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		4 332 364
1c	Dépenses du Programme Contributions Autorisations, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		1
Agence Parcs Canada			
1	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	997 202 390	
1a	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières		81 867 207
1b	Dépenses du programme Dépenses en capital Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, notamment : a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières		20 499 057
1c	Dépenses du programme Dépenses en capital Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, notamment : a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières		3 000 000
5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		1 845 371 320	251 922 639
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		–	–

11 Famille, Enfants et Développement social
Ministère de l'Emploi et du Développement social

1	Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , du Compte des opérations de l'assurance-emploi; b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : (i) des services du Secteur des programmes d'accès public, (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral,		
---	--	--	--

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		(iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État,		
		(v) de la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> ;		
		c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	607 999 524	
1a		Dépenses de fonctionnement et :		
		a) autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , du Compte des opérations de l'assurance-emploi;		
		b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent :		
		(i) des services du Secteur des programmes d'accès public,		
		(ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail,		
		(iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral,		
		(iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État,		
		(v) de la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> ;		
		c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		12 452 090
1b		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation d'engager des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :		
		a) les services du Secteur des programmes d'accès public;		
		b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail;		
		c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux		
		d) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi;		
		e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État;		
		f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		19 902 446
1c		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation d'engager des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice :		
		a) les services du Secteur des programmes d'accès public;		

	b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail;		
	c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux		
	d) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi;		
	e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État;		
	f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		5 247 031
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 692 443 880	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		280 194 535
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		39 748 000
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		10 263 341
7c	Radiation, au titre du paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , de 32 554 dettes relatives à des prêts d'études octroyés au titre de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> , dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 178 370 098 \$		178 370 098
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
1	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	2 027 901 048	
1a	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>		1 069 800 000
1b	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas : a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>		78 100 000
1c	Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas : a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>		1
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
1	Dépenses du Programme	3 969 600	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 332 314 052	1 694 077 542
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

12	Finances		
	Ministère des Finances		
1	Dépenses du Programme, contributions et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	90 740 545	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1b		Dépenses de fonctionnement Contributions Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		5 820 073
1c		Dépenses de programme Contributions Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 500 000
5		Conformément au paragraphe 8(2) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , le montant de l'aide financière fournie par le Ministre des Finances par des paiements directs à l'Association internationale de développement ne peut dépasser 441 620 000 \$ pour 2016-2017	1	
7b		En vertu de l'article 27 de la <i>Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle</i> , le montant du solde impayé du principal des prêts ne peut à aucun moment, pour l'application de cet article, excéder 350 000 000 000 \$		1
		Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
1		Dépenses du Programme	51 042 501	
1b		Dépenses du Programme		473 938
		Bureau du vérificateur général		
1		Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes obtenues pour compenser les dépenses engagées afin d'assurer pendant l'exercice des services professionnels d'audit aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ainsi que les audits annuels des états financiers et de performance et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT)	68 269 099	
		Bureau du surintendant des institutions financières		
1		Dépenses du Programme	945 058	
		PPP Canada Inc.		
1		Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	11 800 000	
5		Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds PPP Canada	267 700 000	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	490 497 204	7 794 012
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté		
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration		
1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, et le versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	604 119 156	
1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada; versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		65 318 959
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale pour le Canada à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		13 089 920
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services dans le cadre du programme Expérience internationale pour le Canada à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		19 506 707
5	Dépenses en capital	13 706 741	
5b	Dépenses en capital		865 285
5c	Dépenses en capital		1 323 190
7c	Radiation, au titre du paragraphe 25 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , de 2 804 dettes relatives à des prêts aux immigrants, dues à Sa Majesté du chef du Canada et s'élevant au total à 1 991 528 \$		1 991 528
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris la fourniture de biens et de services	1 152 355 205	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris la fourniture de biens et de services		126 998 832
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions, notamment la fourniture de biens et de services		33 154 000
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
1	Dépenses du Programme	100 834 047	
1c	Dépenses du Programme		4 942 848
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 871 015 149	267 191 269
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		
14	Infrastructure et Collectivités		
	Bureau de l'infrastructure du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement	110 040 788	
1a	Dépenses de fonctionnement		14 690 666
1c	Dépenses de fonctionnement		600 000
5	Dépenses en capital	68 690 586	
5b	Dépenses en capital		23 851 425

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	10	Contributions	1 612 886 500	
	10a	Contributions		1 383 566 000
	10b	Contributions		20 969 937
		Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.		
	1	Paielements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal	351 919 000	
	1b	Paielements à la Société à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus, exception faite de l'amortissement des immobilisations et des réserves, relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal		15 606 000
		Autorité du pont Windsor-Détoit		
	1	Paielements à l'Autorité du pont Windsor-Détoit pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et l'Accord sur le passage Canada-Michigan	215 989 827	
	1b	Paielements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et L'accord sur le passage Canada-Michigan		350 584 925
	1c	Paielements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et L'accord sur le passage Canada-Michigan		1
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 359 526 701	1 809 868 954
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
15		Innovation, Sciences et Développement économique		
		Ministère de l'Industrie		
	1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	342 868 928	
	1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes perçues aux cours de celui-ci à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		7 933 481
	1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur la communication au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites;		

	d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ;		
	e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalable à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i>		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		3 138 061
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice :		
	a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;		
	b) les activités liées aux recherches sur la communication au Centre de recherches sur les communications;		
	c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites;		
	d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ;		
	e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalable à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i>		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 752 258
5	Dépenses en capital	7 833 000	
5a	Dépenses en capital		8 518 900
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	723 984 677	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		522 431 813
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		271 750 173
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
	Agence de promotion économique du Canada atlantique		
1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	64 222 120	
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	235 160 493	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		8 300 000
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		17 340 746
	Agence canadienne de développement économique du Nord		
1	Dépenses de fonctionnement	8 874 718	
1a	Dépenses de fonctionnement		4 668 559
5	Contributions	16 423 487	
5a	Contributions		23 763 634
	Agence spatiale canadienne		
1	Dépenses de fonctionnement	184 497 707	
5	Dépenses en capital	192 112 456	
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	45 748 000	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		10 000 000
10c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1
	Commission canadienne du tourisme		
1	Paiements à la Commission canadienne du tourisme	70 475 770	
1a	Paiements à la Commission canadienne du tourisme		25 000 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Commission du droit d'auteur		
1		Dépenses du Programme	2 813 641	
		Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
1		Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	38 180 803	
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	260 021 718	
5a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		15 600 000
		Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
1		Dépenses de fonctionnement	25 753 625	
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	205 479 871	
5a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		22 200 000
		Conseil national de recherches du Canada		
1		Dépenses de fonctionnement	400 731 653	
1a		Dépenses de fonctionnement		924 300
1b		Dépenses de fonctionnement		1 618 017
5		Dépenses en capital	108 758 789	
5a		Dépenses en capital		3 350 000
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres	319 874 894	
10a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres		50 000 000
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		10 000 000
10c		Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres		
		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres		1
		Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
1		Dépenses de fonctionnement	43 401 516	
1a		Dépenses de fonctionnement		827 500
1b		Dépenses de fonctionnement		1 410 000
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses	1 071 265 060	
5a		Subventions inscrites au Budget des dépenses		14 050 400
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		64 394 137
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		1
		Conseil de recherches en sciences humaines		
1		Dépenses de fonctionnement	23 665 745	
1a		Dépenses de fonctionnement		482 400
1b		Dépenses de fonctionnement		1 158 112
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses	693 536 144	
5a		Subventions inscrites au Budget des dépenses		15 459 850

5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		39 869 571
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		1
Conseil canadien des normes			
1	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	9 329 000	
1a	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		945 000
Statistique Canada			
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	672 646 985	
1c	Dépenses du programme Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice		10 059 522
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien			
1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	34 870 554	
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	134 432 914	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		23 100 000
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1 247 010
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		4 600 000
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		5 936 964 268	1 185 893 449
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		800 000	–
<hr/>			
16	Justice		
Ministère de la Justice			
1	Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	234 999 799	
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux; b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		4 483 915
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	365 233 777	
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		16 082 500
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
1		Dépenses du programme et autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et du Compte des opérations de l'assurance-emploi	48 879 363	
1a		Dépenses du programme et autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et du Compte des opérations de l'assurance-emploi		2 654 421
1b		Dépenses du programme		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		1
1c		Dépenses du programme		
		Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		1
Commission canadienne des droits de la personne				
1		Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	19 307 335	
Service administratif des tribunaux judiciaires				
1		Dépenses du Programme	65 199 516	
1b		Dépenses du Programme		2 205 425
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale				
1		Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire	7 833 778	
1a		Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire		1 141 190
1b		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services administratifs et de formation judiciaire		
		Traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i>		431 450
5		Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 513 611	
5a		Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement		1 500 000
Bureau du directeur des poursuites pénales				
1		Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes et par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, ainsi que par la prestation de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice	163 791 495	

	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
1	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	9 927 361	
1b	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme		3 131 113
5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme et contributions et conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	22 036 920	
	Registraire de la Cour suprême du Canada		
1	Dépenses du Programme	23 362 704	
1a	Dépenses du Programme		977 041
1b	Dépenses du Programme		118 039
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	962 085 659	32 725 097
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
17	Parlement		
	Chambre des communes		
1	Dépenses du Programme, y compris les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes	307 196 559	
1b	Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice et provenant des activités de la Chambre des communes		19 102 544
	Bibliothèque du Parlement		
1	Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement	37 899 035	
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
1	Dépenses du Programme	6 178 280	
	Service de protection parlementaire		
1	Dépenses du Programme	56 313 707	
1b	Dépenses du programme		6 691 090
1c	Dépenses du programme		2 300 000
	Sénat		
1	Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice	58 276 163	
	Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
1	Dépenses du Programme	1 059 500	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	466 923 244	28 093 634
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
18	Patrimoine canadien		
	Ministère du Patrimoine canadien		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le programme Expérience de la capitale, ainsi que par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de organisations, ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	183 944 057	
1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le programme Expérience de la capitale, ainsi que par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 363 555
1b		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les activités de l'Institut canadien de conservations, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien; b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		624 855
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les activités de l'Institut canadien de conservations, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadien; b) les activités afférentes au programme Expérience de la capitale; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		15 962 376
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 084 961 970	
5a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		87 018 263
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		2 777 570
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		22 916 476
		Conseil des Arts du Canada		
1		Paievements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi	182 347 387	
1a		Paievements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi		40 000 000
1b		Paievements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		1
1c		Paievements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		1
		Société Radio-Canada		
1		Paievements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	927 306 798	
1b		Paievements à la Société pour les dépenses de fonctionnement		75 000 000
5		Paievements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	
10		Paievements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	106 717 000	
		Musée canadien des droits de la personne		
1		Paievements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	21 700 000	
1b		Paievements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		11 904 000

Musée canadien de l'histoire		
1	Paielements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	66 199 477
1b	Paielements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	11 547 000
Musée canadien de l'immigration du Quai 21		
1	Paielements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	7 700 000
1b	Paielements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	200 000
Musée canadien de la nature		
1	Paielements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	26 129 112
1b	Paielements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	3 312 000
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
1	Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor	5 072 595
Bibliothèque et Archives du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction	94 905 525
1c	Dépenses de fonctionnement	
	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	
	Contributions	
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des droits d'accès à la collection et des frais de reproduction d'éléments de celle-ci, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice	1
5	Dépenses en capital	11 937 824
5b	Dépenses en capital	138 588
Société du Centre national des Arts		
1	Paielements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement	79 397 056
1a	Paielements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement	38 000 000
1b	Paielements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	17 762 375
Commission de la capitale nationale		
1	Paielements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	66 412 180
1b	Paielements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	926 000
5	Paielements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	22 380 000
5b	Paielements à la Commission pour les dépenses en capital	19 114
5c	Paielements à la Commission pour les dépenses en capital	390 000
Office national du film		
1	Dépenses du Programme	61 894 820
1b	Dépenses du Programme	1 500 000
Musée des beaux-arts du Canada		
1	Paielement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	35 888 410
1a	Paielement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	1 000 000
1b	Paielement au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	1 190 000
5	Paielement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000
Musée national des sciences et de la technologie		
1	Paielements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	59 979 776
1a	Paielements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	45 624 000
1b	Paielement au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	2 569 000

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
	1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	9 801 615	
	1b	Dépenses de fonctionnement Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		3 911 600
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	20 630 000	
		Téléfilm Canada		
	1	Paielements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	95 453 551	
	1c	Paielements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		2 000 000
		Commission des champs de bataille nationaux		
	1	Dépenses du Programme	6 461 761	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 189 220 914	387 656 775
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
19		Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
		Ministère des Pêches et Océans		
	1	Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 238 519 588	
	1a	Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, et autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime;		

	c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations;		
	d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		131 283 518
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches		
	Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches		
	Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés		
	Autorisation de consentir des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation maritime		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice ;		
	a) les activités de la Garde Côtière canadienne;		
	b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		20 842 744
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches		
	Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches		
	Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés		
	Autorisation de consentir des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation maritime		
	Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice ;		
	a) les activités de la Garde Côtière canadienne;		
	b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
	Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		13 170 350
5	Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	809 655 097	
5a	Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer		138 943 032
5b	Dépenses en capital		
	Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités		
	Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer		1 588 390
5c	Dépenses en capital		
	Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités		
	Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer		7 540 606
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	65 510 981	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		28 939 067
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		3 060 074
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 113 685 666	345 367 781
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
20		Ressources naturelles		
		Ministère des Ressources naturelles		
1		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère; et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	450 234 684	
1a		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> , de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		67 120 072
1b		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et aux règlements visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		22 277 456
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et aux règlements visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		500 000

5	Dépenses en capital	53 318 447	
5a	Dépenses en capital		29 270 500
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		–
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	292 249 050	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		20 295 798
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		3 899 000
	Énergie atomique du Canada limitée		
1	Paielements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	968 615 589	
	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	38 686 934	
1b	Dépenses du Programme, subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1
	Office national de l'énergie		
1	Dépenses du Programme et contributions	80 581 081	
1b	Dépenses du Programme et contributions		688 629
	Administration du pipe-line du Nord		
1	Dépenses du Programme et contributions	701 095	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 884 386 880	144 051 456
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
21	Revenu national		
	Agence du revenu du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 032 118 914	
1b	Dépenses de fonctionnement		
	Contributions		
	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		139 583 733
1c	Dépenses de fonctionnement		
	Contributions		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		15 741 118
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	37 066 000	
5b	Dépenses en capital		
	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		6 477 217
5c	Dépenses en capital		
	Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		2 877 612
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 069 184 914	164 679 680
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
22	Santé		
	Ministère de la Santé		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice par la prestation de services ou la vente de produits se attachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux, ainsi que par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 768 947 706	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1a		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice par la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux, ainsi que par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajustés en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		53 561 618
1b		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		105 661 247
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		4 559 205
5		Dépenses en capital	25 407 249	
5a		Dépenses en capital		6 223 645
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services	1 785 339 382	
10a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services		101 715 753
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services		117 607 565
10c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
		Contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services		35 949 177
		Agence canadienne d'inspection des aliments		
1		Dépenses de fonctionnement et contributions	512 042 839	
1a		Dépenses de fonctionnement et contributions		32 107 561
1b		Dépenses de fonctionnement et contributions		16 129 072
5		Dépenses en capital	93 074 099	
5a		Dépenses en capital		2 068 410
5b		Dépenses en capital		4 039 340
		Instituts de recherche en santé du Canada		
1		Dépenses de fonctionnement	47 308 587	
1a		Dépenses de fonctionnement		1 196 515
1b		Dépenses de fonctionnement		1 570 660

5	Subventions inscrites au Budget des dépenses	972 339 220	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses		13 550 000
5b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		37 020 543
5c	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		1
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés			
1	Dépenses du Programme	9 943 258	
Agence de la santé publique du Canada			
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits, les services d'inspection et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	333 171 729	
1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits, les services d'inspection et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations		1 548 503
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		3 898 822
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		450 000
5	Dépenses en capital	5 853 695	
5b	Dépenses en capital		650 000
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	206 779 000	
10b	Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		4 518 623
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		5 760 206 764	544 026 260
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		–	–

23

Sécurité publique et Protection civile**Ministère de la Sécurité publique et Protection civile**

1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice, ainsi que le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	128 080 019	
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1 817 304
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
5		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	952 867 801	
5b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		108 766 553
5c		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		1
Agence des services frontaliers du Canada				
1		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	1 357 329 190	
1a		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence		5 311 942
1b		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence		2 768 478
1c		Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant des éléments ci-après, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice : a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège; b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence		132 425 086
5		Dépenses en capital	130 999 015	
5a		Dépenses en capital		19 614 850
5b		Dépenses en capital		20 914 974
5c		Dépenses en capital		241 260
Service canadien du renseignement de sécurité				
1		Dépenses du Programme	518 483 607	
1c		Dépenses du Programme		21 108 931
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada				
1		Dépenses du Programme	9 025 809	
Service correctionnel du Canada				
1		Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse; b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;		

	<ul style="list-style-type: none"> c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus libérés ou pour le compte des détenus libérés qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux; d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements 	1 925 556 005
1b	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice Contributions Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : <ul style="list-style-type: none"> a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier; b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes; c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements 	31 590 964
5	<p>Dépenses en capital, y compris les paiements :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>, en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi; b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations 	185 711 724
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	
1	Dépenses du Programme	4 102 301
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	
1	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice	40 671 103
	Gendarmerie royale du Canada	
1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	1 835 514 525
1b	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice 	57 181 274
1c	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci, notamment pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de l'exercice 	77 992 710

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
5		Dépenses en capital	246 780 724	
5b		Dépenses en capital		26 008 009
5c		Dépenses en capital		8 758 926
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	194 973 483	
10b		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		13 100 000
10c		Contributions		
		Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		5 000 000
		Contributions		
		Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
1		Dépenses du Programme	1 447 634	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 531 542 940	532 601 263
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
24		Services publics et Approvisionnement		
		Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
1		Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 563 893 483	
1a		Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		290 359 023
1b		Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux		
		Dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i>		
		Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour des services de gestion des locaux et des services communs et centraux		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		52 350 000

1c	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux Dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour des services de gestion des locaux et des services communs et centraux Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		65 262 683
5	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 183 196 646	
5a	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux		60 943 600
5b	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux		5 000 000
5c	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux		40 339 183
	Société canadienne des postes		
1	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210 000	
	Commission de la fonction publique		
1	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	71 160 178	
1b	Dépenses du Programme Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la fourniture de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		1
	Services partagés Canada		
1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours de l'exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de services de technologie de l'information	1 192 407 135	
1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours de l'exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de services de technologie de l'information		109 675 247
1b	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de technologie de l'information, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		2 834 643
1c	Dépenses de fonctionnement Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de technologie de l'information, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		1 425 616
5	Dépenses en capital	268 084 298	
5a	Dépenses en capital		161 808 663
5b	Dépenses en capital		1 241 175
5c	Dépenses en capital		1 749 998
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 300 951 740	792 989 832
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
25		Transports		
		Ministère des Transports		
1		Dépenses de fonctionnement et :		
		a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique;		
		b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ;		
		c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice, y compris celles provenant de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations;		
		d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	480 702 203	
1a		Dépenses de fonctionnement et :		
		a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique;		
		b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ;		
		c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice, y compris celles provenant de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations;		
		d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		71 576 716
1b		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique		
		Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i>		
		Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci et provenant notamment de la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de cette loi, à la compensation des dépenses engagées au cours de l'exercice		
		Versements, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un département d'État, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		34 048 601
5		Dépenses en capital	119 226 521	
5a		Dépenses en capital		24 106 745
5b		Dépenses en capital		1 950 000
10		Portes d'entrée et corridors – Contributions	258 354 429	
15		Infrastructures de transport – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	103 219 554	
15a		Infrastructures de transport – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		19 031 976
15b		Infrastructures de transport – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		6 407 437
20		Autres – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	38 062 477	
20a		Autres – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		8 627 704
20b		Autres – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions		3 724 318

	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien		
1	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	624 005 722	
1a	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		142 272 546
	Office des transports du Canada		
1	Dépenses du Programme	24 290 330	
	Marine Atlantique S.C.C.		
1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve	140 122 000	
1a	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve		6 100 000
	La société des ponts fédéraux Limitée		
1	Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée	31 414 312	
1b	Paiements à la Société		1
1c	Paiements à la Société		7 146 117
	VIA Rail Canada Inc.		
1	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n°1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	382 830 000	
1a	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n°1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		6 930 000
1b	Paiements à la Société pour les dépenses liées à sa gestion Paiements à la Société pour les dépenses d'immobilisation Paiements à la Société en vue de la prestation d'un service ferroviaire au Canada, conformément aux contrats conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		35 690 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 202 227 548	367 612 161
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
	Total du gouvernement – Budgétaire	89 845 846 554	13 337 547 765
	Total du gouvernement – Non budgétaire	26 703 001	30 400 000

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹

L'appendice 2 fournit les libellés complets de toutes les autorisations (budgétaires et non budgétaires) lesquelles ont été accordées au cours de l'exercice par des lois autres que les lois de crédits, par portefeuille ministériel.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2	Affaires autochtones et du Nord		
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le <i>règlement des revendications territoriales globales</i>	66 317 287	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	52 727 044	12 427 172
	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	28 067 096	
	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2 543 528	
	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000 000	
	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400 000	
	Ministre des Affaires autochtones et du Nord – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15 000	
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	622 077	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	153 775 532	12 427 172
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
3	Affaires mondiales		
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
	Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	245 000 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	107 091 769	7 336 856
	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985), ch. D-2)	250 000	
	Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Ministre du Développement international et de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	(L) Paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	3 098 450	
	Commission mixte internationale (section canadienne)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	602 992	25 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	353 195 261	7 361 856
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	3 098 450	–
4	Agriculture et Agroalimentaire		
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
	Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	640 800 000	
	Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	219 300 000	

	Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	126 200 000	
	Paiements de contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	118 513 335	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	68 395 750	101 665
	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	65 900 000	
	Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	41 000 000	
	Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	17 500 000	
	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111 013	
	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	100 000	
	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Commission canadienne des grains		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	605 562	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 311 509 160	101 665
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
5	Anciens Combattants		
	Ministère des Anciens Combattants		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31 890 805	1 480 249
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175 000	
	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10 000	
	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000	
	Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000	
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 469 993	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	33 641 298	1 480 249
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 249 601	
	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i> (L.R.C. (1985), ch. G-9)	573 620	
	Traitement du gouverneur général (L.R.C. (1985), ch. G-9)	287 697	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 110 918	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
7	Conseil du Trésor		
	Secrétariat du Conseil du Trésor		
	Contributions de l'employeur en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	443 000 000	(103 000 000)
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 936 693	2 713 144
	Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	École de la fonction publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 972 617	
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	6 054 822	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Commissariat au lobbying		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	436 272	
	Commissariat à l'intégrité du secteur public		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	526 053	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	486 009 957	(100 286 856)
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
8	Conseil privé		
	Bureau du Conseil privé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 598 564	2 028 933
	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	172 400	
	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Ministre des Institutions démocratiques – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	427 837	
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 521 391	
	Bureau du directeur général des élections		
	Dépenses électorales	61 977 915	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 036 011	
	Traitement du directeur général des élections	308 600	
	Commissariat aux langues officielles		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 332 217	
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	324 595	300 056
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	90 866 530	2 328 989
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
9	Défense nationale		
	Ministère de la Défense nationale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	1 009 616 089	5 043 600
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	301 573 636	65 060
	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	2 700 000	
	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	600 000	
	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	83 500	

	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	25 700	
	Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	37 515 359	262 467
	Comité externe d'examen des griefs militaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	612 859	
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	467 784	
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	185 306	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 353 380 233	5 371 127
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
10	Environnement et Changement climatique		
	Ministère de l'Environnement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	81 849 346	12 393 241
	Ministre de l'Environnement et du changement climatique – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Agence canadienne d'évaluation environnementale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 398 457	763 039
	Agence Parcs Canada		
	Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	123 000 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	52 835 911	809 501
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	261 167 214	13 965 781
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
11	Famille, Enfants et Développement social		
	Ministère de l'Emploi et du Développement social		
	Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	37 086 489 507	(321 489 507)
	Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	10 804 379 368	298 620 632
	Prestation universelle pour la garde d'enfants	7 697 267 462	(5 672 312 517)
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-études afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	824 000 000	8 000 000
	Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	763 845 037	196 112 903
	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	705 088 437	(31 734 024)
	Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	515 877 981	(32 877 981)
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	322 900 000	2 600 000
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	241 708 033	6 045 363
	Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des régimes enregistrés d'épargne-invalidité bénéficiaires de l'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	142 200 000	29 400 000
	Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	133 000 000	
	Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	49 250 000	
	Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	44 000 000	
	Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	6 892 073	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	4 272 751	107 231
	Redressements du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	145 000	
	Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du travail – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	35 000	
	Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	759	
	Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(4 080 004)	
	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	861 805 530	(389 010 599)
	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	118 164 262	(41 808 871)
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
	(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)	(644 314 000)	
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1)(g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>	4 300 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	682 772	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	59 342 421 176	(5 517 527 900)
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	335 655 792	(430 819 470)
12	Finances		
	Ministères des Finances		
	Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	36 067 673 000	
	Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	17 880 415 000	
	Intérêt sur la dette non échue	15 688 000 000	(898 000 000)
	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	13 347 956 000	
	Autres frais d'intérêts	7 094 000 000	(148 000 000)
	Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	3 536 327 825	66 651 901
	Paiements à l'Association internationale de développement	441 620 000	
	Achat de la monnaie canadienne	96 000 000	
	Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	
	Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	42 362 809	(6 970)
	Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)	33 255 000	
	Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	16 026 000	(5 428 000)
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 221 830	81 917
	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(890 667 000)	51 656 000
	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(4 043 422 000)	232 710 000

	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 654 561	86 062
	Bureau du vérificateur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 264 633	
	Bureau du surintendant des institutions financières		
	Dépenses des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	148 758 898	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	89 537 730 056	(700 249 090)
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté		
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	64 775 493	5 372 949
	Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8)	(184 207 868)	
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 668 619	827 587
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	(105 680 256)	6 200 536
	Non budgétaire	–	–
14	Infrastructure et Collectivités		
	Bureau de l'infrastructure du Canada		
	Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 874 979	906 263
	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 077 891 383	906 263
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
15	Innovation, Sciences et Développement économique		
	Ministère de l'Industrie		
	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	77 908 000	
	Contributions à Génome Canada	61 800 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	57 433 499	959 187
	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	18 959 066	
	Subvention à Génome Canada	6 200 000	
	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Ministre d'État (Ministre de la Petite entreprise et Tourisme) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État (Ministre des Sciences) – Allocation pour automobile	2 000	
	Agence de promotion économique du Canada atlantique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 814 591	
	Agence canadienne de développement économique du Nord		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	935 246	702 608

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Agence spatiale canadienne		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 036 658	
	Commission du droit d'auteur		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	298 083	
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 917 420	
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 214 356	
	Conseil national de recherches du Canada		
	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> (L.R.C. (1985), ch. N-15)	175 000 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	49 293 240	204 211
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 139 314	175 000
	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	378 779	
	Conseil de recherches en sciences humaines		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 715 944	152 622
	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	94 976	
	Statistique Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	78 837 028	639 799
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 088 068	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	566 151 768	2 833 427
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
16	Justice		
	Ministère de la Justice		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	78 543 454	629 583
	Ministre de la Justice et procureur général du Canada – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 145 173	267 937
	Commission canadienne des droits de la personne		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 841 837	
	Service administratif des tribunaux judiciaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 152 127	30 382

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale		
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	544 838 708	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	988 156	29 620
Bureau du directeur des poursuites pénales		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 881 960	
Dépenses électorales	1 992 002	
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 845 049	221 308
Registraire de la Cour suprême du Canada		
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1 et ses modifications)	7 425 442	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 429 056	36 239
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	679 166 464	1 215 069
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
<hr/>		
17	Parlement	
Chambre des communes		
Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada et contributions</i> au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	118 039 161	3 243 025
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38 392 063	279 145
Bibliothèque du Parlement		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 172 204	
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	792 373	
Service de protection parlementaire		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 801 403	456 667
Sénat		
Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (R.S.C. (1985), ch. M-5)	24 630 034	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 209 111	
Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	111 800	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	200 148 149	3 978 837
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
<hr/>		
18	Patrimoine canadien	
Ministère du Patrimoine canadien		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23 496 951	1 273 594
Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196 000	
Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637 000	
Prestations de retraite supplémentaires – lieutenants-gouverneurs précédents	182 000	
Ministre du Patrimoine canadien – Traitement et allocation pour automobile	83 500	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Ministre d'État (Ministre des Sports et des Personnes handicapées) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État (Ministre de la Condition féminine) – Allocation pour automobile	2 000	
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 051 100	
	Bibliothèque et Archives du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 015 218	
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 304 709	296 000
	Commission des champs de bataille nationaux		
	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 850 000	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	375 953	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	46 196 431	1 569 594
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
	Ministère des Pêches et des Océans		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	127 280 423	5 954 807
	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	127 363 923	5 954 807
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
20	Ressources naturelles		
	Ministère des Ressources naturelles		
	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	713 252 922	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 296 914	6 528 819
	Paiements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	14 828 231	
	Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	8 835 000	
	Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	4 012 500	
	Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtières de la Nouvelle-Écosse	2 407 505	
	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
	Dépenses aux termes du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	92 870 309	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 608 973	

	Office national de l'énergie		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 844 366	137 726
	Administration du pipe-line du Nord		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 740	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	903 090 960	6 666 545
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
21	Revenu national		
	Agence du revenu du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	432 845 663	19 419 024
	Versements d'allocations spéciales pour enfants	289 000 000	
	Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	166 604 106	
	Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	128 000 000	(125 600 000)
	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 016 533 269	(106 180 976)
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
22	Santé		
	Ministère de la Santé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	125 364 209	4 849 013
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	51 462 891	
	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Agence canadienne d'inspection des aliments		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	77 961 227	6 573 311
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	53 161 000	
	Paievements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	3 500 000	
	Instituts de recherche en santé du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 972 196	353 228
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 021 850	
	Agence de la santé publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30 520 636	428 599
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	13 412 742	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	362 460 251	12 204 151
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
23	Sécurité publique et Protection civile		
	Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15 927 088	212 821
	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile – Traitement et allocation pour automobile	83 500	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Agence des services frontaliers du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	184 711 348	20 107 145
	Service canadien du renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 585 459	408 334
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 002 508	
	Service correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	251 324 350	22 540
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	562 235	
	Commission des libérations conditionnelles du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 118 853	
	Gendarmerie royale du Canada		
	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la Gendarmerie royale du Canada	395 673 964	529 313
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	75 385 138	78 821
	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	11 000 000	
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	107 228	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	995 481 671	21 358 974
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
24	Services publics et Approvisionnement		
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	121 005 086	3 624 209
	Fonds renouvelable des Services immobiliers	2 600 000	
	Ministre des Services Publics et de l'Approvisionnement – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	(319 317)	
	Commission de la fonction publique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 442 885	
	Services partagés Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	89 363 268	666 393
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	225 175 422	4 290 602
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–

25 Transports		
Ministère des Transports		
Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada (L.C. (1998), ch.10)</i>	127 200 000	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 415 025	6 298 409
Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland (L.C. (1993), ch. 43)</i>	65 343 888	
Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n° 5 de 1963 L.C. (1963), ch. 42)</i>	3 300 000	
Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile	83 500	
Office des transports du Canada		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 501 757	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	269 844 170	6 298 409
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–
Total du gouvernement – Budgétaire	160 290 630 940	(6 307 730 769)
Total du gouvernement – Non budgétaire	338 754 242	(430 819 470)

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Le détail des autorisations législatives non présentées dans les Budgets des dépenses n'est pas inclus dans cet appendice.

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs

L'appendice 3 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) disponibles des exercices antérieurs, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
2		Affaires autochtones et du Nord	
		Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	
	(S)	<i>Loi de crédits n° 4 de 1987-1988</i> (crédit 5c) Paiement du Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte de progrès économique des Indiens. L'autorisation maximale est de 60 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 2008-2009 au montant de 28 264 108 \$	32 490 796
	L20	<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Prêts consentis, au cours du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, en vue du progrès économique des Indiens, aux Indiens, à des groupes d'indiens ou bandes indiennes ou à des particuliers, des associations ou des sociétés dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce progrès; autorisation de garantir des prêts consentis à ces emprunteurs pour les mêmes motifs en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens, établi par le crédit L53b de la <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 7b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997</i> , ne doit pas dépasser 48 550 835 \$ (Net)	48 517 156
	L40	<i>Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pendant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire pour l'achat ou la construction de maisons au Yukon, aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> . Le solde non déboursé des prêts autorisés est de 320 000 \$ (Brut)	305 503
	L55	<i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> Pour autoriser et ouvrir un compte spécial permanent reconnu comme le Fonds de prêts aux Inuits duquel des prêts ou placements peuvent être consentis à ou à l'égard de particuliers ou groupes d'Inuit afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i> , ne doit pas dépasser 6 633 697 \$ (Net)	6 550 860
	L81a	<i>Loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour autoriser, à l'égard du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, des prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon et pour établir un compte spécial connu sous le nom de Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon : a) auquel tous les emprunts et intérêts payables sur les emprunts contractés en vertu de la présente autorisation seront imputés, et b) auquel seront crédités les remboursements du principal des emprunts et de l'intérêt de ces emprunts. Le montant total exigible en vertu de la présente autorisation ne devant à aucun moment dépasser 5 000 000 \$ (Net)	5 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	32 490 796
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	60 373 519
3		Affaires mondiales	
		Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	
	(S)	<i>Loi de crédits no 5 pour 2009-2010</i> Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	124 639 977
	L11	<i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement des prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 38 200 000 \$, établi par le crédit L12c de la <i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> , et modifié par le crédit L11 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	13 815 169
	L12	<i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 50 000 000 \$, établi par le crédit 630 (prêts, placements et avances) de la <i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> , et modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	8 172 033

(S)	(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 11 Paiements représentant la souscription, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tel qu'approuvé par le ministre des Finances, de capital-actions à la Société en vertu de l'article 11. Le capital autorisé de la Société est de 3 000 000 000 \$ (Brut)	1 666 800 000
(S)	(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , autorité selon les conditions prescrites aux articles 12, 13 et 14; L'article 14 prévoit que le total non remboursé des emprunts de la Société fait en application des articles 12 et 13 ne doit pas dépasser un montant égal à quinze fois le total obtenu en ajoutant : a) au capital payé de la Société, et b) le montant, le cas échéant, de ses bénéfices non répartis, établi selon ses derniers états de comptes pour un exercice financier qui ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada (Net)	76 513 105 656
Corporation commerciale canadienne		
(S)	(L) <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11 Le ministre des Finances doit, à la requête du Ministre, déposer de temps à autre, au crédit de la Corporation, à la Banque du Canada ou dans une banque à charte désignée par le Ministre, un ou plusieurs montants n'excédant pas, dans l'ensemble, 10 000 000 \$, versés à même les deniers non attribués du Trésor (Net)	10 000 000
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)		
(S)	(L) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 23 Autorité selon les conditions prescrites à l'article 23, les comptes administrés pour le Canada, la responsabilité au titre de prêts et d'engagements tels que limités par l'article 24 ne doit jamais dépasser 20 000 000 000 \$ (Net) (Conformément aux articles 10, 23 et 24 de la <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , l'autorisation maximale de 20 milliards de dollars consiste en des prêts en vue d'appuyer l'expansion des exportations. Au moment où l'autorisation a été accordée, ces prêts étaient comptabilisés sur une base non budgétaire. Le gouvernement a subséquemment modifié ses politiques comptables pour comptabiliser des prêts conditionnels sur une base budgétaire. Donc, cette autorisation est valide pour les opérations budgétaires et non budgétaires. Cependant, puisque cette autorisation consiste en des prêts, elle est démontrée comme étant non budgétaire pour fins de rapport.)	16 756 744 276
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		124 639 977
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire		94 968 637 134

4

Agriculture et Agroalimentaire

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

(S)	<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> , article 28 Subventions pour permettre à chaque office de faire face à ses dépenses initiales d'exploitation et à ses frais de premier établissement. L'autorisation maximale en vertu du paragraphe 28(2) de la Loi est de 1 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 1993-1994 au montant de 400 000 \$	600 000
(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 2 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 2 000 000 \$ en aucun temps	10 568 836
Commission canadienne du lait		
(S)	(L) <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 À la demande de la Commission, le ministre des Finances peut, sur le Trésor et selon les modalités qu'approuve le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Commission en vue de l'exercice de l'un quelconque des pouvoirs de la Commission mentionnés aux alinéas 9(1)a) et b) afin de faire le commerce de tout produit laitier, des paiements aux fins de stabiliser le prix, des recherches sur toute question relative à la production, au traitement ou à la commercialisation, d'aider à encourager la consommation et l'amélioration des produits laitiers et faire tous actes nécessaires ou accessoires aux pouvoirs ou fonctions de la Commission. Le montant total des prêts consentis à quelque moment que ce soit, tel que modifié par le crédit 50a de la <i>Loi n° 4 de 1975 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 300 000 000 \$ (Net)	249 809 524
Commission canadienne des grains		
(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Dépenser pour les besoins du Fonds, tous les revenus que ce dernier générera; l'ensemble des dépenses faites pour les besoins du Fonds ne devra jamais dépasser les revenus générés par le Fonds de plus de 2 000 000 \$; diminution de l'autorité en vertu du crédit 36b, <i>Loi de crédits n° 2 pour 2001-2002</i>	95 887 325
Financement agricole Canada		
(S)	(L) <i>Loi sur le Financement agricole Canada</i> Paragraphe 11(1). Le ministre des Finances peut, à la demande de la Société et avec l'approbation du gouverneur en conseil, verser à la Société, sur le Trésor, des montants ne dépassant pas au total 1 250 000 000 \$, et les montants ainsi versés constituent une partie de son capital (Net)	6 667 000

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
		Paragraphe 12(3). La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, et le ministre des Finances, peut, à la demande de la Société, consentir à celle-ci des prêts sur le Trésor, aux conditions agréées par le gouverneur en conseil. Le montant total non remboursé du principal des emprunts contractés par la Société et du principal des prêts visés aux paragraphes (1) et (2) respectivement, qui lui ont été consentis, ne doit jamais dépasser douze fois le capital de la Société (Net)	39 645 805 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	107 056 161
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	39 902 281 524
5		Anciens Combattants Ministère des Anciens Combattants	
	(S)	(L) <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> Il peut être avancé, sur le Trésor, les montants nécessaires pour l'application des parties I, II et III, pour la Caisse de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> . Le montant imputable en tout temps, tel que modifié par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 605 000 000 \$ (Net)	604 998 193
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	604 998 193
7		Conseil du Trésor École de la fonction publique du Canada	
	(S)	<i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> , paragraphe 18(2) Conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> et sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, l'École peut, au cours de deux exercices consécutifs, dépenser à ses fins les recettes tirées de ses redevances d'exploitation perçues durant le premier de ceux-ci	7 297 211
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 297 211
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
9		Défense nationale Ministère de la Défense nationale	
	L11c	<i>Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits</i> , établi par le crédit L20b Pour autoriser, conformément aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor, l'exploitation d'un compte d'avance du fonds de roulement de la Défense nationale durant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, dans le but de financer des avances temporaires de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics, des avances permanentes, des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger et des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines, le montant de la réserve imputable en tout temps telle que modifiée par le crédit L16c, <i>Loi n° 4 de 1984 portant affectation de crédits</i> , le crédit L11c de 1991, et le crédit L11b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ne devant pas dépasser 120 000 000 \$ (Net)	81 142 446
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	81 142 446
10		Environnement et Changement climatique Agence Parcs Canada	
	1	Dépenses du programme; la partie non utilisée des crédits affectés dans le cadre du paragraphe (1) aux dépenses de fonctionnement de l'Agence est annulée à la fin de l'exercice suivant celui au cours duquel ceux-ci ont été votés ou de tout exercice ultérieur précisé par la loi fédérale qui fait l'affectation, en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	145 403 966

(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	15 590 601
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	160 994 567
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
<hr/>		
11	Famille, Enfants et Développement social	
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	
(S)	<i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> , paragraphe 12(4) Le ministre peut, avec l'approbation du ministre des Finances, conclure des accords avec tout gouvernement provincial en vue de l'administration de programmes provinciaux compatibles avec l'objet de la présente loi. Sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, le ministre peut affecter à l'administration des programmes provinciaux visés au paragraphe (1) les sommes perçues pour la prestation des services	1 151 348
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1) (g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>	1 283 034
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 434 382
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
<hr/>		
12	Finances	
	Ministère des Finances	
(S)	<i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i> , article 16 Indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés. Sont affectés à l'application de la présente loi 875 000 000 \$ à prélever sur le Trésor au fur et à mesure des besoins	68 571 831
	Société d'assurance-dépôts du Canada	
(S)	(L) <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1 Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, autoriser le ministre des Finances à avancer à la Société, sur les deniers non affectés du Trésor, des montants sous forme de prêts selon les modalités que peut fixer le gouverneur en conseil, mais l'ensemble de ces prêts en circulation ne doit à aucun moment excéder 15 000 000 000 \$ (Net)	15 000 000 000
	Bureau du surintendant des institutions financières	
(S)	<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> , articles 16 et 17 Le Ministre peut prélever des fonds sur le Trésor pour le paiement des dépenses afférentes aux activités du Bureau. L'autorisation maximale dont le montant ne peut dépasser de plus de 40 000 000 \$, le total des cotisations et revenus reçus et autorisés de dépenser lesquelles sont assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor	70 462 306
	Monnaie royale canadienne	
(S)	(L) <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> : Paragraphe 20(1) Dans l'exécution de sa mission, la Monnaie peut procéder, auprès du Trésor ou d'autres sources, à des emprunts d'un montant global maximal de 75 000 000\$ ou d'un montant supérieur fixé par une loi de crédits (Net)	75 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	139 034 137
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	15 075 000 000
<hr/>		
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	
(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 4 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 4 000 000 \$ en aucun temps	717 022 807

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
(S)	(L)	<i>Loi sur l'immigration</i> , article 119 Le ministre des Finances peut, sur le Trésor, avancer au Ministre les sommes qu'il demande pour faire des prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites, en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport, ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé, tel que modifié par CT814449 et en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> ne pourra à aucun moment dépasser 110 000 000 \$ (Net)	63 445 008
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			717 022 807
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			63 445 008
15		Innovation, Sciences et Développement économique	
		Ministère de l'Industrie	
(S)		Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i> (crédit 2b) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, diminution de l'autorisation de 15 000 000 \$ à 5 000 000 \$ en vertu du crédit 2b, <i>Loi de crédits no 4 pour 2001-2002</i>	175 990 149
L97b		<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Autorisation de consentir des avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger, y compris l'imputation au compte des avances consenties au personnel en service à l'étranger. Le solde du compte ne doit jamais dépasser 1 950 000 \$ (Net)	1 950 000
		Conseil national de recherches du Canada	
(S)		<i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> , alinéa 5(1)e) Montant non dépensé rapporté de l'exercice précédent en vertu de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	149 536 590
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			325 526 739
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			1 950 000
18		Patrimoine canadien	
		Office national du film	
(S)		Fonds renouvelable de l'Office national du film – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 12 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, de financement temporaire des coûts d'exploitation, d'acquisition d'immobilisations et pour permettre l'enregistrement de l'augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations en vertu de cette autorité, qui prévoit que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur nette comptable ne peut excéder 15 000 000 \$ en aucun temps. Diminution de l'autorisation en vertu du crédit 86b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	4 975 422
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			4 975 422
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			–
19		Pêches, Océans et Garde Côtière Canadienne	
		Office de commercialisation du poisson d'eau douce	
L30b		L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été constitué en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> , 1968-1969, afin de réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Aux fins de permettre à l'Office de poursuivre ses opérations en vertu de la présente loi, l'article 16 stipule que le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances, selon les modalités à convenir entre eux : a) à garantir le remboursement de prêts consentis à l'Office par une banque et le paiement de l'intérêt sur ces prêts; et	

	b) à consentir des prêts à l'Office Le crédit L30b, <i>Loi n° 1 de 1974</i> portant affectation de crédits et modifié en 2006. Le total n° remboursé des montants ayant été, d'une part, empruntés par l'Office au titre de l'alinéa 7g) et, d'autre part, prêtés par le ministre des Finances en vertu de l'article 16 de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce ne peut, à aucun moment, dépasser 50 000 000 \$ (Net)</i>	50 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	50 000 000
20	Ressources naturelles	
	Ministère des Ressources naturelles	
(S)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i> Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 3b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	6 838 671
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	
(S)	Dépense des recettes conformément à l'article 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	5 227 245
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	12 065 916
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
21	Revenu national	
	Agence du revenu du Canada	
1	Dépenses de fonctionnement; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence</i> du revenu du Canada	227 536 319
5	Dépenses en capital; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence</i> du revenu du Canada	49 889 737
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	277 426 056
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
22	Santé	
	Agence canadienne d'inspection des aliments	
(S)	L'Agence peut employer à ses fins les sommes affectées par ses recettes d'exploitation conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	5 880 874
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 880 874
	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–
23	Sécurité publique et Protection civile	
	Agence des services frontaliers du Canada	
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les revenus perçus pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	39 351 236
5	Dépenses en capital	25 758 753
	Service correctionnel du Canada	
(S)	Fonds renouvelable CORCAN – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992</i> (crédit 11c) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 16b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	4 155 690

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
L14b		<i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour étendre la portée du Compte des prêts aux libérés conditionnels, établi par le crédit L103b (Solliciteur général) de la <i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> : a) pour autoriser des prêts à des personnes sous surveillance obligatoire; et b) pour porter de 10 000 \$ à 50 000 \$ le montant de la réserve imputable en tout temps à même ledit compte, telle que modifiée par le crédit L14b, <i>Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits (Net)</i>	45 199
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	69 265 679
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	45 199
24		Services publics et Approvisionnement	
		Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	
(S)		Fonds renouvelable des services optionnels – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 8 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 35 000 000 \$ en aucun temps, tel que modifié par le crédit 6b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	27 542 676
(S)		Fonds renouvelable du Bureau de la traduction – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Engager des dépenses sur le Trésor selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, pour la prestation des services de traduction et de services connexes, et autoriser le Ministre à dépenser aux fins du Fonds les revenus reçus à ces fins; la somme des dépenses effectuées pour les objectifs du Fonds ne doit en aucun temps dépasser 10 000 000 \$ les revenus reçus en fonction des objectifs du Fonds; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 12b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ; radier un montant de 13 606 000 \$ représentant les pertes d'exploitation subies durant la période de transition de trois ans vers l'autosuffisance tel que modifié par le crédit 22b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i>	43 272 570
(S)		Fonds renouvelable des Services immobiliers – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 5 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, le montant total ne peut excéder 150 000 000 \$ en aucun temps	195 008 917
(S)		Fonds renouvelable de la production de défense – <i>Loi sur la production de défense</i> , article 15 Pour effectuer des paiements sur le Trésor dans le but de financer l'accumulation de stocks de fournitures de défense ou de matériel stratégique et permettre des paiements anticipés au titre de livraison de fournitures, le montant total ne pouvant excéder en aucun temps 100 000 000 \$ moins les prêts et avances du Compte de prêts de la production de défense	100 000 000
L15b		<i>Loi de crédits n° 3 pour 1990-1991</i> Élargir les fins du crédit L29g (Finances) de la <i>Loi des subsides no 2 de 1967</i> : a) remplacer les mots « des avances permanentes de voyage, des avances pour dépenses imprévues et des comptes de petite caisse ainsi que telles autres avances comptables » suivant immédiatement « ministères et organismes » par les mots suivants : « des caisses d'avances fixes, des avances à justifier et des avances recouvrables »; et b) accroître de 17 000 000 \$ à 22 000 000 \$ le montant qui peut être dû à n'importe quel moment aux fins du présent crédit (Net)	1 711 761
(S)	(L)	<i>Loi sur l'administration des biens saisis de 1993</i> , article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	68 177 034
		Société canadienne des postes	
(S)	(L)	<i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30 Sur demande de la Société approuvée par le Ministre, le ministre des Finances peut, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Société sur le Trésor. Le principal global des prêts consentis à la Société mais non remboursés ne doit pas dépasser 500 000 000 \$ (Net)	500 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	365 824 163
		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	569 888 795
		Total du gouvernement – Budgétaire	2 351 934 887
		Total du gouvernement – Non budgétaire	151 377 761 818

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance)

Appendice 4

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice

L'appendice 4 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) permanentes qui ont été accordées/abrogées au cours de l'exercice, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires permanentes reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant ¹
4		Agriculture et Agroalimentaire	
		Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
	(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel Diminution de l'autorisation suite à un remboursement du crédit 30 (Conseil du Trésor)	(50 255)
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	(50 255) –
7		Conseil du Trésor	
		École de la fonction publique du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	7 937 055
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	7 937 055 –
10		Environnement et Changement climatique	
		Agence Parcs Canada	
	1	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	257 559 545
	(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	18 231 387
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	275 790 932 –
15		Innovation, Sciences et Développement économique	
		Conseil national de recherches du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	179 184 721
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	179 184 721 –

Appendice 4

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice - fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant ¹
21		Revenu national	
		Agence du revenu du Canada	
	1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	182 213 512
	5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	21 437 880
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	203 651 392
		Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	–
23		Sécurité publique et Protection civile	
		Agence des services frontaliers du Canada	
	1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2)(a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	122 503 987
	5	Dépenses en capital; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	86 893 790
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	209 397 777
		Total du portefeuille ministériel – Non Budgétaire	–
		Total du gouvernement – Budgétaire	875 911 622
		Total du gouvernement – Non Budgétaire	–

(S) Autorisation législative.

¹ Ne comprend pas la plupart des redressements dus aux taux de change.

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État

L'appendice 5 fournit le détail, par portefeuille ministériel, de la provenance et de l'utilisation des autorisations reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

En vertu des articles 13(2) et 14 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, les ministères tels que définis à l'annexe 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (excluant la Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, le Commissariat aux conflits d'intérêt et à l'éthique, le Conseiller sénatorial en éthique et la Commission mixte internationale) ont le pouvoir d'établir une autorisation de dépenser égale aux produits reçus de la vente de biens excédentaires de l'État. Les produits reçus dans un exercice et qui n'ont pas été dépensés au cours de cet exercice sont reportés à l'exercice ultérieur, pour emploi dans cet exercice seulement. Le montant reporté est toutefois sujet à une limite maximale.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans l'exercice ultérieur
2	Affaires autochtones et du Nord						
	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	853 215	1 920 863	2 774 078	410 401	442 814	1 920 863
	Total du portefeuille ministériel	853 215	1 920 863	2 774 078	410 401	442 814	1 920 863
3	Affaires mondiales						
	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	2 514 528	2 058 260	4 572 788	2 000 000	514 528	2 058 260
	Total du portefeuille ministériel	2 514 528	2 058 260	4 572 788	2 000 000	514 528	2 058 260
4	Agriculture et Agroalimentaire						
	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	7 763 363	6 354 452	14 117 815	4 073 766	3 689 597	6 354 452
	Commission canadienne des grains	–	29 002	29 002	29 002	–	–
	Total du portefeuille ministériel	7 763 363	6 383 454	14 146 817	4 102 768	3 689 597	6 354 452
5	Anciens Combattants						
	Ministère des Anciens Combattants	–	16 945	16 945	16 945	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	16 945	16 945	16 945	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	3 036	659	3 695	3 036	–	659
7	Conseil du Trésor						
	Secrétariat du Conseil du Trésor	33 657	7 737	41 394	–	33 657	7 737
	École de la fonction publique du Canada	4 376	5 239	9 615	4 376	–	5 239
	Commissariat au lobbying	–	12	12	12	–	–
	Total du portefeuille ministériel	38 033	12 988	51 021	4 388	33 657	12 976

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans l'exercice ultérieur
8	Conseil privé						
	Bureau du Conseil privé	9 058	34 166	43 224	9 058	–	34 166
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	9 674	10 521	20 195	9 675	–	10 520
	Bureau du directeur général des élections	–	656	656	656	–	–
	Commissariat aux langues officielles	516	92	608	608	–	–
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	300	300	–	–	300
	Total du portefeuille ministériel	19 248	45 735	64 983	19 997	–	44 986
9	Défense nationale						
	Ministère de la Défense nationale	4 262 538	18 274 183	22 536 721	4 501 914	–	18 034 807
	Centre de la sécurité des télécommunications	26 672	47 629	74 301	73 436	–	865
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	287	89	376	–	287	89
	Total du portefeuille ministériel	4 289 497	18 321 901	22 611 398	4 575 350	287	18 035 761
10	Environnement et Changement climatique						
	Ministère de l'Environnement	589 950	1 342 946	1 932 896	1 505 493	–	427 403
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	111	–	111	–	111	–
	Total du portefeuille ministériel	590 061	1 342 946	1 933 007	1 505 493	111	427 403
11	Famille, Enfants et Développement social						
	Ministère de l'Emploi et du Développement social	158 462	207 872	366 334	193 482	–	172 852
	Total du portefeuille ministériel	158 462	207 872	366 334	193 482	–	172 852
12	Finances						
	Ministère des Finances	736	14 832	15 568	–	736	14 832
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	38	38	38	–	–
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	46	46	–	–	46
	Bureau du vérificateur général	1 292	1 107	2 399	1 292	–	1 107
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	1 888	1 888	1 888	–	–
	Total du portefeuille ministériel	2 028	17 911	19 939	3 218	736	15 985

13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté						
	Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	19 642	22 787	42 429	31 125	–	11 304
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	459	459	459	–	–
	Total du portefeuille ministériel	19 642	23 246	42 888	31 584	–	11 304
15	Innovation, Sciences et Développement économique						
	Ministère de l'Industrie	182 609	158 891	341 500	222 266	–	119 234
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	3 865	24 148	28 013	7 640	–	20 373
	Agence Canadienne de développement économique du Nord	59	–	59	–	59	–
	Agence spatiale canadienne	16 054	32 149	48 203	22 582	–	25 621
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	41 685	12 273	53 958	27 590	14 095	12 273
	Conseil national de recherches du Canada	29 861	264 217	294 078	275 000	–	19 078
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	797	200	997	–	797	200
	Conseil de recherches en sciences humaines	–	15 529	15 529	–	–	15 529
	Statistique Canada	–	23 463	23 463	23 463	–	–
	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	2 240	2 240	2 240	–	–
	Total du portefeuille ministériel	274 930	533 110	808 040	580 781	14 951	212 308
16	Justice						
	Ministère de la Justice	1 259	1 573	2 832	1 259	–	1 573
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	123	895	1 018	–	123	895
	Commission canadienne des droits de la personne	195	558	753	546	–	207
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	7 786	7 786	–	–	7 786
	Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	211	–	211	–	211	–
	Bureau du directeur des poursuites pénales	–	15 493	15 493	–	–	15 493
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	9 654	9 654	–	–	9 654
	Registraire de la Cour suprême du Canada	4 356	252	4 608	4 608	–	–
	Total du portefeuille ministériel	6 144	36 211	42 355	6 413	334	35 608
18	Patrimoine canadien						
	Ministère du Patrimoine canadien	21 437	20 760	42 197	21 448	–	20 749
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	955	955	955	–	–
	Bibliothèque et Archives du Canada	24 634	12 028	36 662	24 634	–	12 028
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	89	–	89	–	89	–
	Total du portefeuille ministériel	46 160	33 743	79 903	47 037	89	32 777
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
	Ministère des Pêches et Océans	2 449 767	3 968 055	6 417 822	2 607 069	–	3 810 753
	Total du portefeuille ministériel	2 449 767	3 968 055	6 417 822	2 607 069	–	3 810 753

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans l'exercice ultérieur
20	Ressources naturelles						
	Ministère des Ressources naturelles	325 301	254 453	579 754	476 703	–	103 051
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	28 366	28 083	56 449	56 368	–	81
	Office national de l'énergie	159	50	209	–	159	50
	Total du portefeuille ministériel	353 826	282 586	636 412	533 071	159	103 182
21	Revenu national						
	Agence du revenu du Canada	–	160 629	160 629	160 629	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	160 629	160 629	160 629	–	–
22	Santé						
	Ministère de la Santé	–	580 326	580 326	530 896	–	49 430
	Agence canadienne d'inspection des aliments	298 392	282 703	581 095	318 966	–	262 129
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	448	448	448	–	–
	Agence de la santé publique du Canada	7 988	62 977	70 965	30 288	–	40 677
	Total du portefeuille ministériel	306 380	926 454	1 232 834	880 598	–	352 236
23	Sécurité publique et Protection civile						
	Agence des services frontaliers du Canada	26 360	989 821	1 016 181	926 789	–	89 392
	Service canadien du renseignement de sécurité	507 138	483 862	991 000	507 245	–	483 755
	Service correctionnel du Canada	343 820	1 571 148	1 914 968	1 731 660	–	183 308
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	7 479	5 741	13 220	13 220	–	–
	Gendarmerie royale du Canada	4 867 661	7 696 614	12 564 275	5 617 516	–	6 946 759
	Total du portefeuille ministériel	5 752 458	10 747 186	16 499 644	8 796 430	–	7 703 214
24	Services publics et Approvisionnement						
	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	363 762	321 505	685 267	289 677	74 085	321 505
	Commission de la fonction publique	–	642	642	642	–	–
	Services partagés Canada	–	291	291	–	–	291
	Total du portefeuille ministériel	363 762	322 438	686 200	290 319	74 085	321 796

25	Transports						
	Ministère des Transports	195 192	3 014 650	3 209 842	–	195 192	3 014 650
	Total du portefeuille ministériel	195 192	3 014 650	3 209 842	–	195 192	3 014 650
	Total du gouvernement	25 999 732	50 377 842	76 377 574	26 769 009	4 966 540	44 642 025

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 2

Comptes publics du Canada
2016-2017

Affaires autochtones et du Nord

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Station canadienne de recherche dans
l'Extrême-Arctique

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	2.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	2.7
Détail budgétaire par affectation.....	2.10
Programmes.....	2.11
Paievements de transfert.....	2.12
Détail des montants disponibles pour être dépensés	2.15
Revenus	2.15

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Résultat stratégique 1

Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Programme 1.1 – Éducation

L'objectif général de ce programme est de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants du milieu de l'éducation en vue de soutenir les étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites pour qu'ils obtiennent des résultats comparables à ceux des autres Canadiens en matière d'éducation. Le programme Éducation accorde du financement pour un enseignement primaire et secondaire adapté à la culture, à l'intention des élèves admissibles qui résident habituellement dans une réserve; le programme accorde également un soutien financier pour l'enseignement postsecondaire des étudiants admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites.

Programme 1.2 – Développement social

Ce programme accorde du financement dans le cadre de cinq sous-programmes sociaux : Aide au revenu, Prestation nationale pour enfants, Aide à la vie autonome, Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et Prévention de la violence familiale. Ensemble, ces sous-programmes aident les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants, et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Le programme aide les hommes, les femmes et les enfants des collectivités des Premières Nations de partout au Canada à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie, en octroyant des fonds aux Premières Nations et à leurs organisations, aux provinces et à d'autres bénéficiaires qui fournissent des services individuels et familiaux aux résidents des réserves (et aux résidents des Premières Nations du Yukon). Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre aux besoins fondamentaux et particuliers, à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail, de même qu'à favoriser la sécurité des personnes et des familles. Grâce à ces cinq sous-programmes sociaux, les Premières Nations peuvent mieux assurer leur propre développement, saisir les possibilités et contribuer activement à l'économie et à la société canadiennes dans leur ensemble.

Programme 1.3 – Résolution des questions des pensionnats

Ce programme soutient un règlement juste et durable en lien avec les séquelles laissées par les pensionnats indiens, et en faisant la promotion de la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités et l'ensemble de la population canadienne. Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada assure l'application de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, un règlement multipartite négocié sous la surveillance des tribunaux, en réglant les demandes d'indemnisation pour sévices dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et en s'acquittant des obligations du gouvernement du Canada envers la Commission de témoignage et de réconciliation. Outre les obligations juridiques auxquelles est tenu Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Ministère encourage la réconciliation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, de même qu'entre les Autochtones

et les non Autochtones, au moyen d'initiatives de réconciliation précises. La résolution équitable des questions liées aux pensionnats indiens contribue à améliorer les relations entre les Autochtones et l'ensemble des Canadiens et renforce les collectivités autochtones.

Programme 1.4 – Affaires individuelles des Premières Nations

Ce programme contribue à assurer la gérance, par le fédéral, des responsabilités législatives et administratives du gouvernement fédéral liées à l'inscription, à l'appartenance, aux certificats de statut et aux successions. Les résultats, qui sont atteints au moyen de services directs auprès des clients et de partenariats avec les Premières Nations, consistent à déterminer l'admissibilité à l'inscription conformément à la Loi sur les Indiens, à délivrer les preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut indien, et à administrer les successions sous le régime de la Loi sur les Indiens. Grâce à la prestation de services centrée sur le client, la saine administration des affaires individuelles contribue au bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations.

Résultat stratégique 2

Le gouvernement – Soutenir une bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.

Programme 2.1 – Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités

Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats continus pour appuyer l'exécution des obligations légales du Canada conformément aux traités conclus avant et après 1975, tout en tenant compte des droits et des intérêts continus des peuples autochtones. Ce programme aide les collectivités autochtones à préciser leurs intérêts, à participer aux activités économiques ainsi qu'à gérer et à mettre en valeur les terres et les ressources, le cas échéant. Il aide aussi à démontrer l'importance des traités et des partenariats connexes entre la Couronne et les peuples autochtones. Cet objectif se concrétise par le respect des obligations du Canada énoncées dans les accords de règlement final et les traités de même que par l'amélioration de la collaboration entre le Canada et les peuples autochtones ainsi qu'entre le Canada et les groupes autochtones ayant conclu un traité avant et après 1975. L'instauration et le maintien de relations et de partenariats honorant les traités conclus avant et après 1975 contribuent à l'essor de collectivités autochtones renforcées, saines, autonomes et viables, et favorisent du même coup la prestation de programmes et de services essentiels à la santé et à l'épanouissement des peuples autochtones.

Programme 2.2 – Droits et intérêts des Autochtones

Ce programme vise à renforcer la collaboration entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation, le dialogue et la négociation relativement aux droits et aux intérêts des peuples autochtones. Des partenariats seront établis pour contribuer au renforcement du bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones en vue d'établir des conditions favorables à une participation plus active à la société canadienne. Le programme aborde également la question des objectifs de réconciliation, des obligations constitutionnelles et historiques et des politiques publiques par l'entremise des moyens suivants : la négociation d'accords qui permettent de clarifier les pouvoirs législatifs ainsi que la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; le traitement des revendications spéciales; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines répertoriés par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; et le soutien de la consultation et de l'accommodement efficaces et fructueux des groupes autochtones et de leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux.

Programme 2.3 – Gouvernance et institutions gouvernementales

Ce programme soutient les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone. Ce soutien a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés pour le compte des gouvernements et des collectivités des Premières Nations ou qui leur procurent ces services. Les gouvernements des Premières Nations transparents et responsables attirent des investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Les institutions et les organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements et soutiennent la participation des

Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de pratiques de saine gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie du Canada.

Résultat stratégique 3

Les terres et l'économie – Participation entière des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des collectivités et des particuliers inuits à l'économie.

Programme 3.1 – Infrastructure et capacité

Ce programme accorde du financement et fournit une aide consultative aux collectivités des Premières Nations pour la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves. Ces infrastructures comprennent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égout et les édifices communautaires. Le programme inclut également du soutien pour l'aide à la gestion des urgences, les projets d'énergie renouvelable ainsi que du soutien financier et consultatif pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les installations d'enseignement, le logement et les autres infrastructures communautaires comme les routes et les ponts, l'électrification et les édifices communautaires (ces quatre sous-programmes sont collectivement désignés sous le nom de Programme d'immobilisations et d'entretien). En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie canadienne grâce à la mise en place d'infrastructures qui répondent aux normes établies et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

Programme 3.2 – Développement économique des communautés

Ce programme fait la promotion des conditions qui contribueront à améliorer le développement économique des collectivités et la prospérité des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et sa vision intitulée « Améliorer la valeur des actifs autochtones » orientent ce programme, qui fait la promotion d'une autosuffisance et d'une participation accrues aux circuits économiques ainsi que du bien-être communautaire. Pour ce faire, les institutions et les Premières Nations bénéficient d'un soutien pour la gestion des terres et de l'environnement de même que pour leur développement économique.

Programme 3.3 – Entrepreneuriat autochtone

Ce programme soutient et renforce la viabilité à long terme des entreprises autochtones, la participation accrue des Autochtones à l'économie et l'amélioration de la prospérité économique des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones oriente ce programme, qui aide à la création et à la croissance d'entreprises autochtones viables grâce à un meilleur accès au capital, aux capacités, aux réseaux, aux services d'expansion des entreprises et aux possibilités d'affaires.

Programme 3.4 – Partenariats stratégiques

Ce programme soutient les activités de préparation des collectivités autochtones en vue de participer avec des partenaires à des possibilités économiques, y compris à l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), un programme horizontal novateur qui a pour objectif d'harmoniser les efforts fédéraux visant à soutenir la participation des Autochtones à des occasions complexes de développement économique, particulièrement des projets régionaux d'envergure et d'importants projets de mise en valeur des ressources. L'Initiative sur les partenariats stratégiques offre aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de répertorier collectivement les nouvelles possibilités, de cibler les décisions en matière d'investissement et de rationaliser les processus de demande et d'approbation dans le cadre de programmes afin d'appuyer les collectivités autochtones dès les premières étapes des possibilités de développement économique complexes et d'envergure. Ainsi, il est possible d'établir des collaborations plus étroites avec les partenaires non fédéraux, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les collectivités autochtones. Le fait de combler les lacunes des programmes permet aux peuples autochtones de saisir les possibilités liées aux priorités régionales et de participer aux importants projets d'exploitation des ressources, et d'en tirer profit.

Programme 3.5 – Participation des Autochtones vivant en milieu urbain

Ce programme favorise la participation à l'économie des Autochtones vivant en milieu urbain et de leurs collectivités. Il comporte deux volets : le Développement des capacités communautaires et les Partenariats urbains. Le volet Développement des capacités communautaires accorde du financement aux organismes communautaires

autochtones en milieu urbain en vue d'offrir des programmes et des services conçus pour éliminer les obstacles et favoriser des partenariats novateurs. Le volet Partenariats urbains comprend une composante planification et une composante mise en œuvre. La composante planification soutient les collectivités par l'entremise d'une participation multipartite (secteur privé, municipalités, groupes autochtones) à la conception et à l'élaboration de plans stratégiques régionaux et à la détermination des priorités communautaires. Ces plans sont ensuite communiqués à l'Association nationale des centres d'amitié, qui, en retour, met en œuvre les priorités dans le cadre de projets communautaires.

Résultat stratégique 4

Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.

Programme 4.1 – Gouvernance et gens du Nord

Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par l'entremise des moyens suivants : le transfert aux gouvernements territoriaux de responsabilités à l'égard des terres et des ressources naturelles; la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux et inuits; la collaboration avec les organismes inuits et le soutien apporté aux commissaires des territoires; la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables et des autres biens essentiels dans les collectivités isolées du Nord; le versement de subventions pour les services hospitaliers et médicaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; le travail avec les collectivités du Nord en vue de cerner les risques et les défis que posent les changements climatiques; et la promotion des intérêts canadiens et du Nord dans le cadre de forums circumpolaires comme le Conseil de l'Arctique, un organisme international. Les Canadiens et les résidents du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux en viendront à exercer davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

Programme 4.2 – Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Ce programme met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaire des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au Nunavut et dans les zones extracôtières du Nord ainsi que sur les responsabilités résiduelles du Ministère à la suite du transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ce programme comprend : la gestion de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières; le soutien de la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur actives des ressources minérales; le soutien de la saine gestion des sites contaminés et des quelques étendues de terre et d'eau toujours gérées par AANC dans le Nord; l'achèvement du plan d'aménagement du territoire, y compris des zones destinées à la conservation, à la mise en valeur et à d'autres usages. Les résidents du Nord et les Canadiens profiteront des possibilités économiques et du développement durable.

Programme 4.3 – Science et technologies du Nord

Ce programme soutient la recherche scientifique et la technologie dans le Nord par l'entremise de programmes et d'infrastructures afin de veiller à ce que les politiques nationales et internationales sur les principaux enjeux du Nord soient mieux éclairées grâce à une base de connaissances scientifiques. Ce programme met l'accent sur : la recherche et la surveillance des contaminants et de leurs incidences sur l'écosystème et la santé humaine par l'entremise du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; l'évaluation, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques et la transmission d'une expertise afin d'aider à éclairer l'élaboration de politiques publiques et de contrôles internationaux sur certains contaminants; et le soutien de la construction de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens tireront avantage d'une base de connaissances qui appuie la santé et le développement durable, ainsi que le positionnement du Canada en tant que chef de file international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Programme 4.4 – Autres revendications

Ce programme vise les paiements liés au règlement des litiges et/ou aux règlements à l'amiable pour toute revendication qui ne peut pas être classée dans un des autres programmes actuels d'AANC. Les principales activités pourraient comprendre : l'évaluation du bien fondé de la réclamation, la négociation d'une convention de règlement

selon les besoins, le versement de toute indemnité pécuniaire et le financement et la mise en œuvre d'activités connexes aux termes d'une convention de règlement et/ou sur instruction d'une cour ou d'un tribunal.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

Résultat stratégique 1

Le Canada a une science et une technologie arctiques de calibre mondial qui appuient le développement et la gérance du Nord canadien, et il est reconnu comme un chef de file dans les questions associées à la recherche circumpolaire.

Programme 1.1 – Sciences et technologie pour le Nord

Ce programme vise à assurer une forte présence scientifique dans l'Arctique canadien. Grâce à des partenariats et à des activités internes de sciences et de technologie, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique disposera de toute la gamme d'information requise pour trouver des solutions efficaces aux enjeux de l'Arctique, élaborer des politiques et des programmes de recherche dans le Nord et faire valoir le Canada comme nation arctique de premier plan. Les connaissances approfondies que la formation et la recherche en science et en technologie dans l'Arctique permettent d'acquérir favorisent l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles du Nord.

Programme 1.2 – Application des connaissances polaires

Ce programme vise à guider la mise en pratique des sciences et de la technologie polaires. La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique analysera et diffusera le savoir polaire obtenu par l'entremise de son programme de sciences et de technologie ainsi que des intervenants fédéraux, territoriaux et autres et elle réalisera des investissements afin d'orienter la gestion, les programmes et les politiques; elle fera la promotion des sciences et de la technologie arctiques à l'échelle nationale et internationale; et elle développera les capacités grâce à des possibilités de formation, de diffusion et d'apprentissage. Ainsi, l'accent sera mis sur le savoir polaire qui est pertinent pour les intervenants et qui développe une culture scientifique au Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien										
-	658 200 538	-	-	658 200 538	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	204 799 222	-	204 799 222	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	120 800 275	-	120 800 275	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	4 030 475	-	4 030 475	1c	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	29 358 572	29 358 572		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	(3 114 773)	(3 114 773)		Virement au :				
-	-	-	(250 000)	(250 000)		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
-	-	-	(75 000)	(75 000)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
-	-	-	(660 000)	(660 000)		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	(310 000)	(310 000)		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	(2 000 000)	(2 000 000)		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	(230 000)	(230 000)		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	(14 000 000)	(14 000 000)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	658 200 538	329 629 972	8 718 799	996 549 309		Total – Crédit 1	871 749 610	124 799 699	-	1 264 223 992
-	41 432 179	-	-	41 432 179	5	Dépenses en capital				
-	-	13 266 026	-	13 266 026	5a	Dépenses en capital				
-	-	400 273	-	400 273	5b	Dépenses en capital				
-	-	-	327 480	327 480		Virement du CT, crédit 33 ¹				
-	41 432 179	13 666 299	327 480	55 425 958		Total – Crédit 5	47 675 818	7 750 140	-	57 134 402
-	6 652 765 968	-	-	6 652 765 968	10	Subventions et contributions				
-	-	981 831 046	-	981 831 046	10a	Subventions et contributions				
-	-	518 068 111	-	518 068 111	10b	Subventions et contributions				
-	-	91 583 861	-	91 583 861	10c	Subventions et contributions				
-	-	-	14 000 000	14 000 000		Virement du :				
-	-	-	50 000	50 000		crédit 1				
-	-	-	466 314	466 314		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	20 000	20 000		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	229 449	229 449		crédit 1 (Bureau de l'infrastructure du Canada)				
-	-	-	1 000 000	1 000 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	470 000	470 000		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	3 603 339	3 603 339		crédit 10 (Pêches et Océans)				
-	-	-	(1 232 000)	(1 232 000)		crédit 10 (Santé)				
-	-	-	(81 325)	(81 325)		Virement au :				
-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
-	-	-				crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-				crédit 10 (Santé)				
-	6 652 765 968	1 591 483 018	16 025 777	8 260 274 763		Total – Crédit 10	8 045 438 294	214 836 469	-	6 486 296 604

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	52 727 044	12 427 172	(9 779 025)	55 375 191	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	55 375 191	–	–	56 221 978
–	28 067 096	–	–	28 067 096	(S)	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	28 067 096	–	–	26 730 568
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre des Affaires autochtones et du Nord – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
–	66 317 287	–	2 919 481	69 236 768	(S)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des <i>Lois sur le règlement des revendications territoriales globales</i>	69 236 768	–	–	57 412 370
–	2 000 000	–	(2 000 000)	–	(S)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	–	–	–	2 155 491
32 490 796	–	–	–	32 490 796	(S)	Païement sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens (limite autorisée 60 000 000 \$)	–	–	32 490 796	–
–	2 543 528	–	(1 545 858)	997 670	(S)	Païements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	997 670	–	–	507 993
–	1 400 000	–	842 647	2 242 647	(S)	Rentes versées aux Indiens – Païements en vertu de traités	2 242 647	–	–	1 853 406
–	15 000	–	(15 000)	–	(S)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	–	–	–	–
–	–	–	10 031 934	10 031 934	(S)	Montants adjugés par une cour	10 031 934	–	–	727 665
–	–	–	1 196 122	1 196 122	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	1 196 122	–	–	372 556
853 215	–	–	1 920 863	2 774 078	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	410 401	442 814	1 920 863	1 575 313
33 344 011	7 505 552 140	1 947 206 461	28 643 220	9 514 745 832		Total budgétaire	9 132 505 051	347 829 122	34 411 659	7 955 294 666
–	25 903 000	–	–	25 903 000	L15	Prêts à des revendicateurs autochtones	20 919 071	4 983 929	–	19 232 247
48 517 156	–	–	–	48 517 156	L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens. Tel que modifié par le crédit 7b de la <i>Loi de crédits no 4 pour 1996-1997</i> . Limite de 48 550 835 \$ (Net)	–	–	48 517 156	–
–	–	30 400 000	–	30 400 000	L20a	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique	17 403 292	12 996 708	–	18 729 430
305 503	–	–	–	305 503	L40	Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et de la <i>Loi no 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> . Limite 320 000 \$ (Brut)	–	–	305 503	–
6 550 860	–	–	–	6 550 860	L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides no 3 de 1953</i> et telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits no 4 pour 1995-1996</i> . Limite 6 633 697 \$ (Net)	–	–	6 550 860	–

5 000 000	–	–	–	5 000 000	L81a Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon. Limite 5 000 000 \$ (Loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédits (Net))	–	–	5 000 000	–
60 373 519	25 903 000	30 400 000	–	116 676 519	Total non budgétaire	38 322 363	17 980 637	60 373 519	37 961 677
33 344 011	7 505 552 140	1 947 206 461	28 643 220	9 514 745 832	Total du ministère – Budgétaire	9 132 505 051	347 829 122	34 411 659	7 955 294 666
60 373 519	25 903 000	30 400 000	–	116 676 519	Total du ministère – Non budgétaire	38 322 363	17 980 637	60 373 519	37 961 677
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique									
–	18 853 197	–	–	18 853 197	1 Dépenses du programme				
–	–	–	362 645	362 645	Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	18 853 197	–	362 645	19 215 842	Total – Crédit 1	15 363 078	3 852 764	–	7 896 157
–	622 077	–	(118 677)	503 400	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	503 400	–	–	390 554
–	19 475 274	–	243 968	19 719 242	Total de l'organisme – Budgétaire	15 866 478	3 852 764	–	8 286 711
Commission canadienne des affaires polaires									
–	–	–	–	–	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 287 927
–	–	–	–	–	Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	–	1 287 927
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens									
–	–	–	–	–	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	5 981 933
–	–	–	–	–	Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	–	5 981 933
33 344 011	7 525 027 414	1 947 206 461	28 887 188	9 534 465 074	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	9 148 371 529	351 681 886	34 411 659	7 970 851 237
60 373 519	25 903 000	30 400 000	–	116 676 519	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	38 322 363	17 980 637	60 373 519	37 961 677

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	764 228 565	754 929 430	9 299 135	–
Affectation des règlements.....	117 082 338	117 082 338	–	–
Réaménagement des effectifs.....	2 329 948	2 002 236	327 712	–
Bloquées.....	115 172 853	–	115 172 853	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	2 264 395	2 264 394	1	–
	<i>996 549 309</i>	<i>871 749 610</i>	<i>124 799 699</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	55 405 557	47 675 818	7 729 739	–
Bloquées.....	20 401	–	20 401	–
	<i>55 425 958</i>	<i>47 675 818</i>	<i>7 750 140</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	7 956 892 184	7 956 875 318	16 866	–
Programme d'assistance de gestion des urgences.....	29 327 155	29 327 155	–	–
Investissements d'atténuation dans les Premières nations	5 032 800	5 032 800	–	–
Investissements d'atténuation dans les Premières nations	56 417 715	54 203 021	2 214 694	–
Bloquées.....	212 604 909	–	212 604 909	–
	<i>8 260 274 763</i>	<i>8 045 438 294</i>	<i>214 836 469</i>	–
Montants législatifs	202 495 802	167 641 329	442 814	34 411 659
	<i>9 514 745 832</i>	<i>9 132 505 051</i>	<i>347 829 122</i>	<i>34 411 659</i>
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	8 716 452	8 260 342	456 110	–
Subventions et contributions.....	7 194 482	7 102 736	91 746	–
Bloquées.....	3 304 908	–	3 304 908	–
	<i>19 215 842</i>	<i>15 363 078</i>	<i>3 852 764</i>	–
Montants législatifs	503 400	503 400	–	–
	<i>19 719 242</i>	<i>15 866 478</i>	<i>3 852 764</i>	–
Total du portefeuille ministériel	9 534 465 074	9 148 371 529	351 681 886	34 411 659

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien												
Éducation	39 058 063	38 607 376	–	–	2 107 905 436	2 107 905 436	–	–	2 146 963 499	2 146 512 812	–	–
Développement social	16 932 716	16 834 231	–	–	1 863 801 887	1 863 801 887	–	–	1 880 734 603	1 880 636 118	–	–
Résolution des questions des pensionnats	219 479 866	167 492 643	–	–	775 842	775 842	–	–	220 255 708	168 268 485	–	–
Affaires individuelles des Premières Nations	24 871 908	24 292 022	–	–	8 641 526	8 641 526	–	–	33 513 434	32 933 548	–	–
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	15 590 863	12 158 363	534 407	534 407	839 905 976	839 905 976	–	–	856 031 246	852 598 746	–	–
Droits et intérêts des Autochtones	47 194 517	46 341 241	5 475	5 475	714 865 353	520 170 482	–	–	762 065 345	566 517 198	56 303 000	38 322 363
Gouvernance et institutions gouvernementales	38 679 190	38 679 190	–	–	409 444 790	409 444 790	–	–	448 123 980	448 123 980	–	–
Infrastructure et capacité	42 465 883	42 465 883	434 442	434 442	1 853 002 883	1 850 771 323	–	–	1 895 903 208	1 893 671 648	–	–
Développement économique des communautés	92 217 749	59 726 953	147 527	147 527	223 917 794	220 917 794	–	–	316 283 070	280 792 274	48 517 156	–
Entrepreneuriat autochtone	4 215 488	3 514 703	–	–	43 657 735	43 657 735	–	–	47 873 223	47 172 438	–	–
Partenariats stratégiques	8 451 441	8 242 308	–	–	42 164 171	39 864 171	–	–	50 615 612	48 106 479	–	–
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	1 837 570	1 616 170	–	–	47 798 334	47 798 334	–	–	49 635 904	49 414 504	–	–
Gouvernance et gens du Nord	15 743 249	14 148 111	37 671	37 671	144 552 963	143 442 925	–	–	160 333 883	157 628 707	11 856 363	–
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	166 068 606	125 842 827	242 171	176 142	55 399 200	43 899 200	–	–	221 709 977	169 918 169	–	–
Science et technologies du Nord	7 365 451	4 077 381	52 450 914	45 767 534	3 987 384	3 987 384	–	–	63 803 749	53 832 299	–	–
Autres revendications	50 000 000	50 000 000	–	–	–	–	–	–	50 000 000	50 000 000	–	–
Services internes	311 590 435	288 069 420	1 573 351	572 620	–	–	2 264 395	2 264 394	310 899 391	286 377 646	–	–
Total partiel	1 101 762 995	942 108 822	55 425 958	47 675 818	8 359 821 274	8 144 984 805	2 264 395	2 264 394	9 514 745 832	9 132 505 051	116 676 519	38 322 363
Revenus affectés aux dépenses	(2 264 395)	(2 264 394)	–	–	–	–	(2 264 395)	(2 264 394)	–	–	–	–
Total du ministère	1 099 498 600	939 844 428	55 425 958	47 675 818	8 359 821 274	8 144 984 805	–	–	9 514 745 832	9 132 505 051	116 676 519	38 322 363
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique												
Sciences et technologie pour le Nord	3 229 821	2 866 984	–	–	8 332 650	5 714 386	–	–	11 562 471	8 581 370	–	–
Application des connaissances polaires	1 630 962	1 600 157	–	–	1 398 350	1 388 350	–	–	3 029 312	2 988 507	–	–
Services internes	5 127 459	4 296 601	–	–	–	–	–	–	5 127 459	4 296 601	–	–
Total de l'organisme	9 988 242	8 763 742	–	–	9 731 000	7 102 736	–	–	19 719 242	15 866 478	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 109 486 842	948 608 170	55 425 958	47 675 818	8 369 552 274	8 152 087 541	–	–	9 534 465 074	9 148 371 529	116 676 519	38 322 363

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien									
Subventions									
–	470 925 141	5 752 030	737 866	477 415 037	Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	477 415 037	–	–	436 540 831
–	377 608 693	211 648 367	632 958	589 890 018	Subventions aux Premières nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le Canada ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	393 695 147	196 194 871	–	29 213 199
–	229 300 671	–	(68 371 399)	160 929 272	Subvention pour le financement du soutien des bandes	160 929 272	–	–	157 748 998
–	54 367 000	–	–	54 367 000	Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	54 367 000	–	–	53 301 000
–	10 845 970	–	–	10 845 970	Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	10 845 970	–	–	10 633 304
–	10 000 000	–	(1 592 581)	8 407 419	Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	8 407 419	–	–	7 323 654
–	8 250 036	–	(91 348)	8 158 688	Subvention pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités	8 158 688	–	–	7 356 558
–	1 500 000	–	(407 286)	1 092 714	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuit	1 092 714	–	–	994 120
–	600 000	–	(600 000)	–	Subvention aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	–	–	–	–
–	500 000	–	–	500 000	Subvention accordée à l'Administration financière des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations</i>	500 000	–	–	500 000
–	300 000	–	–	300 000	Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	–	–	300 000
–	150 000	–	(143 406)	6 594	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	6 594	–	–	9 258
–	45 000	–	–	45 000	Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000	–	–	45 000
–	66 317 287	–	2 919 481	69 236 768	(S) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	69 236 768	–	–	57 412 370
–	1 400 000	–	842 647	2 242 647	(S) Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	2 242 647	–	–	1 853 406
–	1 232 109 798	217 400 397	(66 073 068)	1 383 437 127	Total – Subventions	1 187 242 256	196 194 871	–	763 231 698

				Contributions					
-	1 435 744 670	244 200 000	380 757	1 680 325 427	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 680 325 427	-	-	1 399 815 020
-	1 091 038 543	724 434 717	(113 050 571)	1 702 422 689	Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 702 422 689	-	-	1 124 511 157
-	1 034 663 082	-	21 242 179	1 055 905 261	Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	1 055 905 261	-	-	1 032 502 927
-	704 594 372	75 150 000	19 744 835	799 489 207	Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles	799 489 207	-	-	708 789 784
-	349 306 107	-	911 597	350 217 704	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	350 217 704	-	-	335 101 393
-	262 724 157	47 680 000	26 730 372	337 134 529	Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	337 134 529	-	-	338 726 631
-	178 933 159	22 713 000	18 069 094	219 715 253	Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	219 715 253	-	-	180 935 241
-	125 837 198	-	121 574 855	247 412 053	Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	247 412 053	-	-	222 925 961
-	64 977 822	56 417 715	(3 477 277)	117 918 260	Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	115 686 700	2 231 560	-	111 982 318
-	53 930 000	26 681 143	(7 629 962)	72 981 181	Contribution pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	71 871 143	1 110 038	-	68 498 325
-	41 376 000	37 553 000	(2 711 003)	76 217 997	Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	76 217 997	-	-	36 390 789
-	31 700 000	-	10 464 171	42 164 171	Contributions pour appuyer l'initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	39 864 171	2 300 000	-	30 652 147
-	28 795 000	8 233 125	(11 498 874)	25 529 251	Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	24 029 251	1 500 000	-	16 074 751
-	27 313 051	23 676 504	(3 191 221)	47 798 334	Contributions à l'appui de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	47 798 334	-	-	48 999 433
-	-	53 303 751	(9 671 874)	43 631 877	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la préservation et l'entretien, l'assainissement et la gestion de la fermeture des sites contaminés au Yukon	32 131 877	11 500 000	-	42 852 121
-	16 243 003	5 629 813	(3 472 509)	18 400 307	Contributions pour promouvoir l'utilisation, le développement, la conservation et la protection sécuritaires des ressources naturelles ainsi que le développement scientifique dans le Nord	18 400 307	-	-	11 378 185
-	14 943 588	2 766 875	3 903 724	21 614 187	Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	21 614 187	-	-	14 901 192
-	10 940 796	5 000 000	10 506 043	26 446 839	Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	26 446 839	-	-	21 172 161
-	8 066 674	-	(3 072 603)	4 994 071	Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	4 994 071	-	-	4 522 379
-	3 287 071	39 892 978	7 324 606	50 504 655	Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	50 504 655	-	-	22 882 344
-	1 979 970	-	130	1 980 100	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	1 980 100	-	-	1 717 900

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	1 907 111	–	2 830 745	4 737 856	Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord et pour les résidents du Nord	4 737 856	–	–	3 477 265
–	72 083	–	(72 083)	–	Contribution au titre de services de consultation fournis aux Inuits dans le Sud	–	–	–	452 000
–	28 067 096	–	–	28 067 096	(S) Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	28 067 096	–	–	26 730 568
–	–	750 000	25 842	775 842	Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation indépendant	775 842	–	–	654 500
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 414 758
–	5 516 440 553	1 374 082 621	85 860 973	6 976 384 147	Total – Contributions	6 957 742 549	18 641 598	–	5 809 061 250
–	6 748 550 351	1 591 483 018	19 787 905	8 359 821 274	Total du ministère	8 144 984 805	214 836 469	–	6 572 292 948
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique									
Subventions									
–	1 086 000	–	312 350	1 398 350	Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	1 388 350	10 000	–	156 000
–	470 000	–	(312 350)	157 650	Subventions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	87 305	70 345	–	10 000
–	1 556 000	–	–	1 556 000	Total – Subventions	1 475 655	80 345	–	166 000
Contributions									
–	8 175 000	–	–	8 175 000	Contributions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	5 627 081	2 547 919	–	1 726 971
–	9 731 000	–	–	9 731 000	Total de l'organisme	7 102 736	2 628 264	–	1 892 971
Commission canadienne des affaires polaires									
Subventions									
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	920 000
–	–	–	–	–	Total de l'organisme	–	–	–	920 000
–	6 758 281 351	1 591 483 018	19 787 905	8 369 552 274	Total du portefeuille ministériel	8 152 087 541	217 464 733	–	6 575 105 919

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services internes fournis à d'autres ministères	2 264 395	2 264 394	2 448 360
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 264 395	2 264 394	2 448 360

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	18 664	20 357
Conseil des Premières nations du Yukon – Aînés	63 288	102 556
Fonds d'aide domiciliaire aux Indiens – Logement sur réserve – Intérêt sur prêts garantis	3 804 444	1 625 130
Revendicateurs autochtones	1 220 297	1 595 442
Premières nations de la Colombie-Britannique	833 439	474 188
Prêt perpétuel de la bande Stoney	11 689	11 688
Autres comptes		
Esso Ltd – Projet Norman Wells – Bénéfices	–	10 470 635
	5 951 821	14 299 996
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Remboursements de paiements de transfert	29 118 437	43 891 077 ²
Remboursement de frais de fonctionnement et d'entretien	1 469 068	4 076 410 ²
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
Paiements de transfert	374 224	44 717
Fonctionnement et entretien	8 718 520	10 261 620
	39 680 249	58 273 824
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Exploitation minière du Canada		
Droits de permis	75 134	17 426
Redevances des richesses naturelles	70	17 319 572
Redevances – Carrières	836 002	842 832
	911 206	18 179 830
Services de nature non réglementaire	69 846	252 693
Autres frais et droits		
Services internes fournis à d'autres ministères	2 264 394	2 448 360
	3 245 446	20 880 883
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 920 863	853 215

2.16 Affaires autochtones et du Nord

Comptes publics du Canada 2016-2017

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	112 236	522 787
Location et utilisation de biens publics	1 620 726	1 446 396
Ventes de biens et de produits d'information	2 125	1 579
Divers	3 039 666	248 178
	4 774 753	2 218 940
Total du ministère	55 573 132	96 526 858
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Remboursement de frais de fonctionnement et d'entretien	2 524	13 019
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	28 918	16 783
Total de l'organisme	31 442	29 802
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	5 951 821	14 299 996
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	39 711 691	58 303 626
Ventes de biens et de services	3 245 446	20 880 883
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 920 863	853 215
Revenus divers	4 774 753	2 218 940
Total du portefeuille ministériel	55 604 574	96 556 660

¹ Intérêt sauf indication contraire.

² Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Section 3

Comptes publics du Canada

2016-2017

Affaires mondiales

**Ministère des Affaires étrangères, du
Commerce et du Développement**

Corporation commerciale canadienne

**Exportation et développement Canada
(Compte du Canada)**

**Centre de recherches pour le
développement international**

**Commission mixte internationale
(section canadienne)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	3.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	3.7
Détail budgétaire par affectation.....	3.11
Programmes.....	3.13
Paiements de transfert.....	3.14
Détail des montants disponibles pour être dépensés	3.18
Revenus.....	3.19

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Résultat stratégique 1

Développement international et réduction de la pauvreté - La pauvreté est réduite et la sécurité internationale et la démocratie sont accrues pour les gens vivant dans des pays où le Canada intervient.

Programme 1.1 – Développement international

Le programme Développement international contribue à réduire la pauvreté grâce à un soutien au développement à long terme dans les pays en développement qui ont démontré qu'ils avaient la capacité de planifier et de promouvoir des initiatives de réduction de la pauvreté. Afin d'optimiser les retombées, le programme définit ses priorités en fonction de thèmes proposés par les pays partenaires et dans des domaines où le Canada possède une certaine expertise, comme la croissance économique durable, les enfants et les jeunes ainsi que la sécurité alimentaire. L'engagement du Canada pour améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants fait partie des grandes initiatives canadiennes relevant de ce programme. Les investissements du programme dans des domaines complémentaires, comme l'assistance multisectorielle, font en sorte que les programmes de développement international du Canada demeurent cohérents et aident à promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens. L'exécution du programme s'effectue surtout par des contributions au profit de gouvernements de pays en développement, d'organisations multilatérales et d'organisations non gouvernementales.

Programme 1.2 – Assistance humanitaire internationale

Le programme Assistance humanitaire internationale réduit la vulnérabilité des populations dans des situations de crise causées par des conflits armés, de l'insécurité alimentaire aiguë et des catastrophes naturelles. Il s'assure que l'on répond rapidement et de manière appropriée aux besoins de ces populations en matière de nourriture, d'eau, de salubrité, de nutrition, de soins médicaux d'urgence, de coordination et de protection de logement; et il fait cela en appuyant la coordination et les autres services humanitaires partagés. Il réagit aux besoins humanitaires aigus en répondant aux demandes d'aide internationale. Le programme comprend un volet à court terme destiné à la prestation de services humanitaires essentiels. Il comprend également un volet de soutien institutionnel à long terme pour les activités courantes des partenaires d'assistance humanitaire clés. Le Canada collabore avec les organes directeurs des organisations de ses partenaires en matière de politiques pour s'assurer qu'ils sont habilités à remplir leur mandat humanitaire et à réaliser des résultats dans un contexte politique et environnemental de plus en plus difficile.

Programme 1.3 – Sécurité internationale et développement démocratique

Le programme Sécurité internationale et développement démocratique contribue à accroître la sécurité et la démocratie en améliorant la capacité des gouvernements étrangers et des organisations internationales à faire face aux enjeux de paix et de sécurité internationales, à prévenir la criminalité et le terrorisme transnationaux, et à y remédier, ainsi qu'à réduire la menace posée par les armes de destruction massive. Il soutient également la démocratie en travaillant avec des partenaires dans des pays et des régions en développement et dans des États fragiles, en transition vers la démocratie ou gouvernés par des régimes répressifs pour promouvoir la participation de la population dans les processus politiques, améliorer le respect des droits de la personne et de la primauté du droit, et soutenir l'émergence d'institutions efficaces et responsables. Ce

programme agit en partenariat avec des sociétés d'État et d'autres institutions du gouvernement du Canada, des gouvernements, institutions et organismes étrangers, des organisations multilatérales et des organisations de la société civile. De cette manière, le programme établit des fondements stables et démocratiques nécessaires à la paix, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Résultat stratégique 2

Programme international du Canada - Le programme international est modelé pour faire avancer la sécurité, la prospérité, les intérêts et les valeurs du Canada.

Programme 2.1 – Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux

Le programme Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux permet le dialogue et la collaboration avec des gouvernements étrangers et des organisations internationales afin de susciter leur adhésion à des décisions et d'influer sur des mesures qui font progresser les valeurs et les intérêts du Canada. À cette fin, Affaires mondiales Canada consulte des décideurs à tous les échelons, dans d'autres pays, en plus de faciliter le dialogue et les démarches de haut niveau par des hauts responsables canadiens, y compris le premier ministre, pour que les intérêts du Canada soient pris en compte dans les ententes et les initiatives bilatérales, régionales et multilatérales, y compris les accords commerciaux internationaux. Ce programme appuie aussi des activités de diplomatie ouverte afin de promouvoir le point de vue du Canada concernant des enjeux qui préoccupent les Canadiens. Grâce à des contributions obligatoires et à des quotes-parts, le programme permet au Canada d'avoir accès à des organisations internationales et multilatérales afin de promouvoir ses intérêts à l'étranger. Ce programme est également chargé de la représentation diplomatique officielle du Canada à l'étranger, ainsi que de l'accréditation des représentants étrangers.

Programme 2.2 – Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international

Le programme Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international s'assure que les décideurs du gouvernement du Canada obtiennent des renseignements, des analyses et des conseils stratégiques sur les affaires internationales afin d'élaborer des politiques intégrées et judicieuses qui font progresser les intérêts et les valeurs du Canada dans le monde. Cela implique la coordination des politiques aux Affaires mondiales Canada, ainsi qu'avec d'autres ministères et parties prenantes, et l'utilisation des conseils provenant du réseau des missions d'Affaires mondiales Canada à l'étranger, afin d'élaborer des politiques pangouvernementales intégrées et uniformes concernant des enjeux internationaux.

Résultat stratégique 3

Réseau du Canada à l'étranger - Le ministère entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités internationales.

Programme 3.1 – Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions

Le programme Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions permet aux Affaires mondiales Canada et au gouvernement du Canada d'atteindre leurs priorités internationales en offrant aux missions canadiennes à l'étranger et à leurs partenaires une saine gouvernance, une orientation stratégique et des services communs efficaces et rentables. Ces services communs comprennent la gestion des biens immobiliers et de la sécurité des missions, la prestation de services de gestion de l'information et de soutien de la technologie de l'information, et la gouvernance des employés recrutés sur place du réseau. La gestion de ce réseau de missions est assurée en collaboration avec Affaires mondiales Canada, d'agences et de ministères fédéraux, de sociétés de la Couronne, de gouvernements provinciaux, d'autres gouvernements nationaux et d'organisations non gouvernementales, afin que les normes de services communes soient définies clairement et exécutées de manière viable, et que les modifications apportées au réseau soient gérées efficacement.

Programme 3.2 – Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger

Le programme Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger appuie les activités du réseau des missions canadiennes à l'étranger en veillant à ce que les employés canadiens obtiennent des prestations exactes et en temps opportun ainsi que des services au titre des Directives sur le service extérieur, et que

les employés recrutés sur place bénéficient de prestations de retraite, d'assurance et de sécurité sociale opportunes et exactes, ainsi que d'un soutien à cet effet. Le programme y parvient grâce à une gouvernance et une administration efficaces de la politique, des paiements et des services au titre des Directives sur le service extérieur, ainsi que des politiques et paiements aux fournisseurs de services liés aux régimes de pension, d'assurance et de sécurité sociale des employés recrutés sur place.

Résultat stratégique 4

Services de commerce international et consulaires destinés aux Canadiens - Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux et consulaires.

Programme 4.1 – Commerce international

Le programme Commerce international offre aux entreprises canadiennes des services commerciaux et des conseils destinés à les aider à réussir à l'étranger. Cela se fait principalement par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux du Canada, qui fournit des outils de promotion commerciale, des conseils et des services qui harmonisent les marchés prioritaires identifiés aux capacités et aux intérêts des entreprises canadiennes. Le Service des délégués commerciaux organise des missions commerciales ciblant des secteurs précis dans les marchés prioritaires, aide les entreprises canadiennes à accéder aux chaînes de valeur mondiales, et appuie la facilitation, l'expansion ou le maintien de l'investissement étranger direct ainsi que des partenariats internationaux en matière d'innovation, de science et de technologie. Le Service des délégués commerciaux facilite la conclusion d'accords commerciaux internationaux et surveille activement son degré de réaction aux besoins des entreprises canadiennes.

Programme 4.2 – Services consulaires et gestion des urgences

Le programme Services consulaires et gestion des urgences offre aux Canadiens des conseils sur les voyages et des services consulaires, en plus d'assurer une action coordonnée du gouvernement du Canada face à des situations d'urgence qui affectent les Canadiens qui se trouvent à l'étranger. Ce travail s'effectue par l'intermédiaire d'agents et de responsables consulaires dans les missions à l'étranger et par l'utilisation du site Web voyage.gc.ca et de la plateforme de réseautage social du Ministère d'Affaires mondiales Canada, qui fournit rapidement aux Canadiens des renseignements et des conseils exacts et sûrs sur les voyages, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions responsables concernant les voyages à l'étranger. Ce programme offre aux Canadiens qui se trouvent à l'extérieur du Canada une assistance consulaire pour les demandes courantes ainsi qu'une assistance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour gérer les situations de détresse personnelles. En collaboration avec des partenaires fédéraux et les missions, le programme fournit une réponse coordonnée du gouvernement du Canada lors de situations d'urgence à l'étranger touchant des Canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Corporation commerciale canadienne

Résultat stratégique 1

Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.

Programme 1.1 – Défense

Ce programme comprend des ventes à l'exportation pour les secteurs de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité. Elle inclut également les ventes à tous les ordres de gouvernement.

Programme 1.2 – Marchés émergents et en développement

Ce sont des activités commerciales qui ne sont pas régies par l'Accord sur le partage de la production de défense et qui ne comprennent pas les industries de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité qui ont trait à l'approvisionnement et à des projets de construction dans divers autres secteurs et pouvant inclure des ventes à tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, d'État et municipal.

Centre de recherches pour le développement international

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Programme 1.1 – Recherche sur les défis en matière de développement

Le Centre de recherches pour le développement international appuie des travaux de recherche dans les pays en développement afin d'en favoriser la croissance et le développement. Dans le domaine du développement international, les défis sont aussi variés que complexes, et la recherche et l'innovation constituent une part fondamentale de la solution. En vertu de son Cadre stratégique 2010-2015, le Centre de recherches pour le développement international met l'accent sur les thèmes de recherche suivants : agriculture et environnement, science, technologie et innovation, politique sociale et économique, et santé et systèmes de santé. Chaque thème englobe des programmes qui cernent des problèmes de développement bien précis et qui en déterminent les solutions les plus prometteuses. Ces programmes appuient des travaux de recherche appliquée et des activités qui viennent consolider les champs de recherche concernés. Le Centre de recherches pour le développement international réévalue continuellement le bien-fondé, le lieu et les modalités de son intervention afin d'en maximiser l'incidence. Les fonds sont octroyés aux programmes chaque année en fonction de ces priorités changeantes. Le Centre de recherches pour le développement international travaille avec des chercheurs et des innovateurs de pays en développement, souvent en collaboration avec des chercheurs du Canada et d'ailleurs. La plupart des projets sont dirigés par des établissements de pays en développement, notamment des universités et des organismes de recherche et de la société civile. Le Centre de recherches pour le développement international veille aussi à promouvoir la diffusion des connaissances ainsi acquises auprès de responsables des politiques, de chercheurs et de collectivités de par le monde. Il en résulte des solutions locales, novatrices et durables, qui offrent des choix aux personnes qui en ont le plus besoin et font changer les choses.

Programme 1.2 – Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche

Le Centre de recherches pour le développement international investit aussi dans des travaux de recherche conçus pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés. Pour contribuer à leur société, les chercheurs et les innovateurs des pays en développement ont besoin d'accéder au savoir mondial, de dialoguer avec leurs pairs et de faire connaître leur travail. Bref, ils ont besoin d'occasions de renforcer leur capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche. Ce programme soutient des projets et une assistance technique en ce qui concerne la conception et la méthodologie de la recherche, les communications et l'évaluation. De la formation et des spécialistes aident les chercheurs à concevoir leurs propres projets de recherche, à communiquer les résultats de leurs travaux et à contribuer aux efforts globaux de réduction de la pauvreté. Le Centre de recherches pour le développement international travaille également à la création d'outils et de méthodes d'évaluation et appuie les milieux professionnels de l'évaluation dans les pays en développement. Ce programme met à contribution des professionnels de la recherche, des médias et de l'évaluation de pays en développement. Pour ce faire, il adopte une approche de « subventions à valeur ajoutée » visant à soutenir les travaux de recherche en matière de développement. Cette approche regroupe l'aide financière visant à créer de nouvelles possibilités, l'engagement des bénéficiaires au processus de recherche et les services d'intermédiaires qui contribuent à renforcer les liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Le travail du Centre de recherches pour le développement international s'inscrit dans le cadre de l'aide internationale du Canada et est orienté par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission mixte internationale (section canadienne)

Résultat stratégique 1

Prévention et/ou résolution prompte et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Programme 1.1 – Traité des eaux limitrophes

Émettre des ordonnances en réponse à des demandes d'approbation concernant l'utilisation, l'obstruction ou la dérivation des eaux coulant le long de la frontière ou qui la traversent, si les utilisations envisagées doivent influencer sur les niveaux ou les débits naturels de ces eaux de l'autre côté de la frontière; à la demande des gouvernements, des enquêtes peuvent être faites sur des questions particulières (renvois); et selon les dispositions du traité, prendre une décision exécutoire relativement à ces questions.

Programme 1.2 – Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Évaluer les progrès vers la restauration et la conservation de l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement										
-	1 458 048 856	-	-	1 458 048 856	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	39 074 405	-	39 074 405	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	62 188 733	-	62 188 733	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	24 083 171	-	24 083 171	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	125 528	125 528		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
-	-	-	905 041	905 041		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	877 048	877 048		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	-	-	1 925 381	1 925 381		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
-	-	-	3 377 608	3 377 608		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
-	-	-	3 337 698	3 337 698		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	832 740	832 740		crédit 1 (Ressources naturelles)				
-	-	-	27 000	27 000		crédit 1 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
-	-	-	38 232	38 232		crédit 1 (Travaux publics et Services Gouvernementaux)				
-	-	-	540 903	540 903		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	160 000	160 000		crédit 1 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
-	-	-	5 000 000	5 000 000		crédit 5				
-	-	-	3 225 773	3 225 773		crédit 10				
-	-	-	47 266 062	47 266 062		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	15 708 701	15 708 701		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(113 700)	(113 700)		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	(158 000)	(158 000)		crédit 1 (Justice)				
-	-	-	(5 611)	(5 611)		crédit 1 (Gendarmerie Royale du Canada)				
-	-	-	(598 965)	(598 965)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	1 458 048 856	125 346 309	82 471 439	1 665 866 604		Total – Crédit 1	1 533 816 561	132 050 043	-	1 529 980 770
-	124 444 220	-	-	124 444 220	5	Dépenses en capital				
-	-	80 521 780	-	80 521 780	5b	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	1 360 478	1 360 478		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
-	-	-	91 013	91 013		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	35 540 741	35 540 741		CT, crédit 33 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(5 000 000)	(5 000 000)		crédit 1				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(91 013)	(91 013)		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	(23 450 000)	(23 450 000)		crédit 5 (Travaux publics et Services Gouvernementaux)				
–	124 444 220	80 521 780	8 451 219	213 417 219		Total – Crédit 5	158 503 511	54 913 708	–	135 740 375
–	3 529 676 551	–	–	3 529 676 551	10	Subventions et contributions				
–	–	398 447 096	–	398 447 096	10b	Subventions et contributions				
–	–	306 631 547	–	306 631 547	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	4 000 000	4 000 000		Virement du:				
–	–	–	100 000	100 000		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
–	–	–	436 400	436 400		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	14 000 000	14 000 000		crédit 10 (Environnement)				
–	–	–	1 900 000	1 900 000		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	(3 225 773)	(3 225 773)		crédit 10 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		Virement au crédit 1				
–	3 529 676 551	705 078 643	17 210 627	4 251 965 821		Total – Crédit 10	4 073 558 164	178 407 657	–	3 834 875 859
–	50 779 000	–	–	50 779 000	15	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions				
–	–	13 927 000	–	13 927 000	15b	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions				
–	50 779 000	13 927 000	–	64 706 000		Total – Crédit 15	62 385 033	2 320 967	–	64 032 147
–	–	18 009 733	–	18 009 733	17c	Remise de créances – Prêts consentis au gouvernement de la République de Cuba	18 009 733	–	–	–
–	1	–	–	1	20	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	–	1	–	–
124 639 977	–	–	–	124 639 977	(S)	Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	39 946 304	–	84 693 673	–
–	107 091 769	7 336 856	(13 051 973)	101 376 652	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	101 376 652	–	–	106 177 207
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328

					(S)	Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
					(S)	Ministre du Développement international et de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
					(S)	Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	240 772 641	–	–	287 539 955
					(S)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	381 467	–	–	241 205
2 514 528					(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 000 000	514 528	2 058 260	1 233 188
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	58 256	–	–	20 116
					(S)	Pertes sur opérations de change	28 965 984	–	–	36 763 571
						Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 189
127 154 505	5 515 540 897	950 220 321	122 067 920	6 714 983 643		Total budgétaire	6 260 024 806	368 206 904	86 751 933	5 996 852 566
					L11	Avances de fonds de roulement relativement aux prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger selon le crédit L12c de la <i>Loi n°1 de 1971 portant affectation de crédits</i> . Limite 38 200 000 \$ (Net)	2 762 785	463 845	10 588 539	1 864 632
					L12	Avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux missions à l'étranger selon le crédit 630 de la <i>Loi des subsides n°2 de 1954</i> , modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n°3 de 1989-1990</i> . Limite 50 000 000 \$ (Net)	2 357 452	62 313	5 752 268	(3 449 639)
					(S)	(L) Paiements pour souscription de capital-actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , article 11. Limite 3 000 000 000 \$ (Brut)	–	–	1 666 800 000	–
1 666 800 000					(S)	(L) Emprunt de la Société en vertu des articles 12, 13 et 14 de la <i>Loi</i> , limité par du capital payé et des bénéfices non répartis (Net)	–	–	88 273 968 430	–
76 513 105 656						Paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	3 034 135	–	–	53 481 420
					L25	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	–	1	–	–
–	1	–	–	1			–	1	–	–
78 201 892 858	3 098 451	–	11 760 798 459	89 965 789 768		Total non budgétaire	8 154 372	526 159	89 957 109 237	51 896 413
127 154 505	5 515 540 897	950 220 321	122 067 920	6 714 983 643		Total du ministère – Budgétaire	6 260 024 806	368 206 904	86 751 933	5 996 852 566
78 201 892 858	3 098 451	–	11 760 798 459	89 965 789 768		Total du ministère – Non budgétaire	8 154 372	526 159	89 957 109 237	51 896 413
						Corporation commerciale canadienne				
					1	Versements à la Corporation commerciale canadienne	3 510 000	–	–	8 880 000
					(S)	(L) Versements à la Corporation en vertu de la <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11. Limite 10 000 000 \$ (Net)	–	–	10 000 000	–
10 000 000							–	–	10 000 000	–
–	3 510 000	–	–	3 510 000		Total de l'organisme – Budgétaire	3 510 000	–	–	8 880 000
10 000 000	–	–	–	10 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	10 000 000	–

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)										
-	-	-	8 210 494	8 210 494	(S)	Frais administratif	8 210 494	-	-	3 699 980
					(S)	(L) L'autorisation maximale de 20 000 000 000 \$ en vertu de l'article 24 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> relatif aux prêts effectués conformément à l'article 23				
16 756 744 276	-	-	158 245 638	16 914 989 914			(78 103 392)	-	16 993 093 306	(143 325 259)
-	-	-	8 210 494	8 210 494		Total de l'organisme – Budgétaire	8 210 494	-	-	3 699 980
16 756 744 276	-	-	158 245 638	16 914 989 914		Total de l'organisme – Non budgétaire	(78 103 392)	-	16 993 093 306	(143 325 259)
Centre de recherches pour le développement international										
-	149 205 625	-	-	149 205 625	1	Versements au Centre de recherches pour le développement international	147 474 006	1 731 619	-	183 478 242
-	149 205 625	-	-	149 205 625		Total de l'organisme – Budgétaire	147 474 006	1 731 619	-	183 478 242
Commission mixte internationale (section canadienne)										
-	6 169 075	-	-	6 169 075	1	Dépenses du programme				
-	-	250 000	-	250 000	1b	Dépenses du programme				
-	-	-	308 604	308 604		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	6 169 075	250 000	308 604	6 727 679		Total – Crédit 1	5 986 508	741 171	-	6 132 731
-	602 992	25 000	(163 877)	464 115	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	464 115	-	-	485 992
-	6 772 067	275 000	144 727	7 191 794		Total de l'organisme – Budgétaire	6 450 623	741 171	-	6 618 723
127 154 505	5 675 028 589	950 495 321	130 423 141	6 883 101 556		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 425 669 929	370 679 694	86 751 933	6 199 529 511
94 968 637 134	3 098 451	-	11 919 044 097	106 890 779 682		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	(69 949 020)	526 159	106 960 202 543	(91 428 846)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 291 329 882	1 216 416 285	74 913 597	–
Participants au règlement des différends	620 000	53 528	566 472	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	284 556	169 172	115 384	–
L'enveloppe de l'aide internationale	279 401 044	279 401 044	–	–
Sécurité pour la mission	11 593 872	11 537 709	56 163	–
Réinstallation des réfugiés syriens	7 707 925	1 210 984	6 496 941	–
Bois d'œuvre résineux	6 068 004	4 430 429	1 637 575	–
Frais de litige sur le bois d'œuvre résineux	22 700 000	17 144 896	5 555 104	–
Renforcement de la sécurité des missions à l'étranger	37 929 638	36 784 806	1 144 832	–
Bloquées	56 456 683	–	56 456 683	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	48 225 000	33 332 292	14 892 708	–
	<i>1 665 866 604</i>	<i>1 533 816 561</i>	<i>132 050 043</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	153 890 799	137 250 131	16 640 668	–
Sécurité pour la mission	2 314 858	1 827 030	487 828	–
Renforcement de la sécurité des missions à l'étranger	29 327 403	19 426 350	9 901 053	–
Bloquées	27 884 159	–	27 884 159	–
	<i>213 417 219</i>	<i>158 503 511</i>	<i>54 913 708</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	596 456 275	503 329 778	93 126 497	–
Compte de crises	45 000 000	45 000 000	–	–
Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises	55 000 000	55 000 000	–	–
L'enveloppe de l'aide internationale	3 476 709 546	3 470 228 386	6 481 160	–
Bloquées	78 800 000	–	78 800 000	–
	<i>4 251 965 821</i>	<i>4 073 558 164</i>	<i>178 407 657</i>	–
Crédit 15 – Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions –				
Autre autorisation	<i>64 706 000</i>	<i>62 385 033</i>	<i>2 320 967</i>	–
Crédit 17 – Remise de créances – Prêts consentis au gouvernement de la République de Cuba –				
Autre autorisation	<i>18 009 733</i>	<i>18 009 733</i>	–	–
Crédit 20 – Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs —				
Institutions financières internationales	<i>1</i>	–	<i>1</i>	–
Montants législatifs	501 018 265	413 751 804	514 528	86 751 933
	6 714 983 643	6 260 024 806	368 206 904	86 751 933
Corporation commerciale canadienne				
Crédit 1 – Versements à la Corporation commerciale canadienne –				
Paiements à la Société d'État	3 510 000	3 510 000	–	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)				
Montants législatifs	8 210 494	8 210 494	–	–
Centre de recherches pour le développement international				
Crédit 1 – Versements au Centre de recherches pour le développement international –				
Paiements à la Société d'État.....	149 205 625	147 474 006	1 731 619	–
Commission mixte internationale (section canadienne)				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	6 695 041	5 986 508	708 533	–
Bloquées.....	32 638	–	32 638	–
	6 727 679	5 986 508	741 171	–
Montants législatifs	464 115	464 115	–	–
	7 191 794	6 450 623	741 171	–
Total du portefeuille ministériel	6 883 101 556	6 425 669 929	370 679 694	86 751 933

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement												
Développement international	262 491 435	174 984 943	–	–	2 393 372 674	2 378 972 682	–	–	2 655 864 109	2 553 957 625	3 034 136	3 034 135
Assistance humanitaire internationale	7 126 956	6 396 817	–	–	891 449 032	845 649 032	–	–	898 575 988	852 045 849	–	–
Sécurité internationale et développement démocratique	56 760 645	41 053 364	–	–	431 593 287	424 179 017	–	–	488 353 932	465 232 381	–	–
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux	272 026 199	245 995 166	11 961 735	9 790 687	744 601 572	640 881 225	4 000 000	105 989	1 024 589 506	896 561 089	–	–
Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international	83 704 782	83 093 050	–	–	1 278 519	1 278 519	–	–	84 983 301	84 371 569	–	–
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions	662 059 580	588 134 936	197 355 400	144 814 411	–	–	36 925 000	30 879 698	822 489 980	702 069 649	21 987 202	5 120 237
Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger	231 785 609	228 951 694	–	–	381 467	381 467	–	–	232 167 076	229 333 161	–	–
Commerce international	174 604 838	170 532 017	–	–	30 443 378	23 370 329	3 050 000	–	201 998 216	193 902 346	89 940 768 430	–
Services consulaires et gestion des urgences	57 983 700	51 093 587	–	–	–	–	4 250 000	2 346 605	53 733 700	48 746 982	–	–
Services internes	248 127 751	229 905 743	4 100 084	3 898 412	–	–	–	–	252 227 835	233 804 155	–	–
Total partiel	2 056 671 495	1 820 141 317	213 417 219	158 503 510	4 493 119 929	4 314 712 271	48 225 000	33 332 292	6 714 983 643	6 260 024 806	89 965 789 768	8 154 372
Revenus affectés aux dépenses	(48 225 000)	(33 332 292)	–	–	–	–	(48 225 000)	(33 332 292)	–	–	–	–
Total du ministère	2 008 446 495	1 786 809 025	213 417 219	158 503 510	4 493 119 929	4 314 712 271	–	–	6 714 983 643	6 260 024 806	89 965 789 768	8 154 372
Corporation commerciale canadienne	3 510 000	3 510 000	–	–	–	–	–	–	3 510 000	3 510 000	10 000 000	–
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	8 210 494	8 210 494	–	–	–	–	–	–	8 210 494	8 210 494	16 914 989 914	(78 103 392)
Centre de recherches pour le développement international	149 205 625	147 474 006	–	–	–	–	–	–	149 205 625	147 474 006	–	–

Programme – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission mixte internationale (section canadienne)												
Traité des eaux limitrophes	5 304 693	4 966 232	–	–	–	–	–	–	5 304 693	4 966 232	–	–
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	1 887 101	1 484 391	–	–	–	–	–	–	1 887 101	1 484 391	–	–
Total de l'organisme	7 191 794	6 450 623	–	–	–	–	–	–	7 191 794	6 450 623	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 176 564 408	1 952 454 148	213 417 219	158 503 510	4 493 119 929	4 314 712 271	–	–	6 883 101 556	6 425 669 929	106 890 779 682	(69 949 020)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement									
Subventions									
Subventions pour la programmation multilatérale :									
Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	1 962 345 854	349 000 000	(339 656 936)	1 971 688 918	Subventions pour la programmation des partenariats avec les Canadiens:	1 925 888 917	45 800 001	-	1 940 967 993
Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement									
-	38 900 000	-	(24 194 552)	14 705 448	Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination et la protection des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes	14 705 448	-	-	22 397 552
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil									
-	20 550 000	-	(3 421 341)	17 128 659	Subventions pour la programmation bilatérale :	14 870 278	2 258 381	-	18 286 083
Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	15 854 000	-	128 860	15 982 860	Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	15 982 860	-	-	13 804 944
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes									
-	9 900 000	-	(9 900 000)	-	Subventions dans le domaine des relations avec les universités	-	-	-	-
-	9 500 000	-	(128 860)	9 371 140	Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	9 356 430	14 710	-	7 683 323
-	5 470 000	8 500 000	(6 049 421)	7 920 579	Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	7 920 579	-	-	8 642 706
-	2 530 000	-	(1 484 659)	1 045 341	Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	1 045 341	-	-	1 185 825
-	1 188 519	-	-	1 188 519		1 188 519	-	-	1 182 489
-	60 000	-	-	60 000		60 000	-	-	60 000
-	30 000	-	-	30 000		30 000	-	-	-

Paiement de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	135 000 000	–	135 000 000	Subventions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	133 985 518	1 014 482	–	44 581 736
–	250 000	–	131 467	381 467	(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	381 467	–	–	241 205
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	92 888
–	2 066 578 373	492 500 000	(384 575 442)	2 174 502 931	Total – Subventions	2 125 415 357	49 087 574	–	2 059 126 744
Contributions									
Paiements de quote-parts aux organisations internationales :									
–	313 561 622	911 586	–	314 473 208	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (246 388 370 \$US)	259 066 333	55 406 875	–	323 932 304
–	126 614 400	–	(11 296 422)	115 317 978	Organisation des Nations Unies (96 000 000 \$US)	100 964 605	14 353 373	–	107 815 896
–	25 577 573	–	–	25 577 573	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – Administration civile (17 160 398 euros)	24 914 558	663 015	–	36 637 479
–	19 938 878	–	350 935	20 289 813	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (13 377 308 euros)	20 289 813	–	–	17 792 563
–	19 605 874	–	–	19 605 874	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (8 162 700 \$US) (5 930 956 euros)	18 686 622	919 252	–	19 022 922
–	18 607 036	–	–	18 607 036	Organisation mondiale de la santé (7 138 726 \$US) (6 696 125 francs suisses)	17 917 997	689 039	–	17 853 723
–	16 589 976	–	–	16 589 976	Agence internationale de l'énergie atomique (9 796 800 euros) (1 507 200 \$US)	14 475 115	2 114 861	–	14 706 139
–	16 068 293	–	–	16 068 293	Organisation internationale du travail (11 705 611 francs suisses)	14 835 877	1 232 416	–	14 827 277
–	15 073 146	–	1 740 817	16 813 963	Organisation internationale de la Francophonie (10 112 694 euros)	16 813 963	–	–	15 742 901
–	14 807 287	–	–	14 807 287	Organisation de coopération et de développement économiques (9 934 443 euros)	13 970 172	837 115	–	14 503 008
–	14 098 608	–	–	14 098 608	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (5 672 435 euros) (4 279 205 \$US)	11 591 061	2 507 547	–	13 182 412
–	11 556 780	–	(21 382)	11 535 398	Organisation des États américains (8 762 438 \$US)	11 535 398	–	–	11 959 822
–	10 822 827	–	–	10 822 827	Cour pénale internationale (7 261 206 euros)	9 944 741	878 086	–	10 078 233
–	7 460 488	–	–	7 460 488	Organisation mondiale du commerce (5 434 900 francs suisses)	6 547 332	913 156	–	7 198 867
–	6 971 361	–	–	6 971 361	Secrétariat du Commonwealth (3 435 200 livres sterling)	5 839 576	1 131 785	–	6 839 170
–	5 082 252	–	–	5 082 252	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 347 383 euros) (1 200 605 \$US)	4 531 823	550 429	–	4 726 264
–	4 091 903	–	62 755	4 154 658	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 102 512 \$US)	4 154 658	–	–	4 062 234

-	3 253 769	-	-	3 253 769	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 183 005 euros)	2 679 755	574 014	-	2 953 326
-	2 382 785	-	213 677	2 596 462	Organisation de l'aviation civile internationale	2 596 462	-	-	2 701 997
-	2 145 719	-	93 859	2 239 578	Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 626 900 \$US)	2 239 578	-	-	1 903 942
-	1 602 711	-	-	1 602 711	Programme du Commonwealth pour la jeunesse (789 750 livres sterling)	1 090 389	512 322	-	1 533 759
-	1 425 988	-	(54 935)	1 371 053	Agence internationale de l'énergie (956 718 euros)	1 371 053	-	-	1 433 818
-	1 401 020	-	(261 676)	1 139 344	Fondation du Commonwealth (690 365 livres sterling)	1 139 344	-	-	1 347 689
-	788 102	-	(20 800)	767 302	Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (528 750 euros)	767 302	-	-	737 474
-	706 327	-	(8 827)	697 500	Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (81 316 \$US) (637 453 SGD)	697 500	-	-	724 237
-	637 140	-	-	637 140	Convention sur la diversité biologique (483 084 \$US)	-	637 140	-	633 014
-	625 663	-	(21 365)	604 298	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (455 790 francs suisses)	604 298	-	-	617 292
-	570 393	-	3 217	573 610	Organisation mondiale des douanes (382 686 euros)	573 610	-	-	558 292
-	565 813	-	(96 607)	469 206	Tribunal international du droit de la mer (379 613 euros)	469 206	-	-	546 789
-	429 121	-	(100 567)	328 554	Organisation maritime internationale (211 453 livres sterling)	328 554	-	-	398 376
-	411 710	-	363 931	775 641	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (569 010 euros)	775 641	-	-	788 984
-	338 122	-	8 080	346 202	Autorité internationale des fonds marins (256 366 \$US)	346 202	-	-	301 219
-	283 393	-	(24 021)	259 372	Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (190 133 euros)	259 372	-	-	270 442
-	252 702	-	5 071	257 773	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (191 601 \$US)	257 773	-	-	281 959
-	241 006	-	(49 346)	191 660	Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (182 733 \$US)	191 660	-	-	172 230
-	231 655	-	(998)	230 657	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (175 642 \$US)	230 657	-	-	238 563
-	213 015	-	(7 680)	205 335	Organisation de coopération et de développement économiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (142 915 euros)	205 335	-	-	214 151
-	205 958	-	39 005	244 963	La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (156 159 \$US)	244 963	-	-	202 212
-	131 614	-	2 333	133 947	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (99 791 \$US)	133 947	-	-	129 457
-	107 885	-	(11 055)	96 830	Entente de Wassenaar (72 382 euros)	96 830	-	-	95 297
-	86 698	-	(1 439)	85 259	Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (21 364 039 CFA) (25 773 euros)	85 259	-	-	85 897
-	72 436	-	(10 235)	62 201	Cour permanente d'arbitrage (48 598 euros)	62 201	-	-	65 566
-	42 595	-	(2 707)	39 888	Organisations internationales de produits de base (28 578 euros)	39 888	-	-	47 440
-	15 376	-	(538)	14 838	Commission internationale d'établissement des faits (11 202 francs suisses)	14 838	-	-	15 068
-	-	1 177 306	12 604 321	13 781 627	Organisation panaméricaine de la santé (10 198 573 \$US)	13 781 627	-	-	-
-	-	(207 345)	1 438 927	1 231 582	Centre international de Recherche sur le Cancer (879 836 euros)	1 231 582	-	-	-

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Contributions pour la programmation bilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, contributions pour la coopération avec les pays en transition et contributions à l'appui de programmes, de projets et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition				
–	440 728 986	57 250 000	232 371 038	730 350 024		715 950 024	14 400 000	–	704 536 880
					Contributions pour la programmation de partenariat avec les Canadiens :				
					Contributions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement				
–	218 292 015	7 900 000	69 626 223	295 818 238		295 818 238	–	–	238 795 161
					Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe				
–	42 940 000	–	3 421 341	46 361 341		46 361 341	–	–	29 968 958
–	34 100 000	–	–	34 100 000	Fonds canadien d'initiatives locales	14 477 764	19 622 236	–	13 859 610
–	17 955 855	–	5 314	17 961 169	Programme de soutien au commerce mondial	15 761 912	2 199 257	–	6 256 127
					Contributions pour la programmation multilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition				
–	9 051 550	73 500 000	82 128 527	164 680 077		164 680 077	–	–	17 072 872
–	8 000 000	–	(2 400)	7 997 600	Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	7 829 949	167 651	–	8 300 000
–	7 092 625	–	938 446	8 031 071	Contributions au Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	7 735 084	295 987	–	6 682 940
–	5 852 500	–	(64 606)	5 787 894	Programme Canadien des innovations internationales	914 102	4 873 792	–	327 614
–	4 900 000	28 247 096	7 010 974	40 158 070	Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	40 158 070	–	–	16 700 522
–	4 587 627	–	1 543 951	6 131 578	Contributions dans le domaine des relations avec les universités	6 131 578	–	–	6 110 096
–	3 450 000	–	–	3 450 000	Contributions volontaires annuelles	2 780 577	669 423	–	3 242 770
–	700 000	–	–	700 000	Volet nordique de la politique étrangère du Canada	689 966	10 034	–	576 487

-	-	43 800 000	-	43 800 000	Contributions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	40 638 721	3 161 279	-	58 161 626
-	-	-	2 400	2 400	Programme de coopération pour l'investissement	2 400	-	-	121 145
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	5 397 808
-	1 463 348 178	212 578 643	401 917 536	2 077 844 357	Total – Contributions	1 948 524 273	129 320 084	-	1 775 990 320
Autres paiements de transfert									
-	245 000 000	-	(4 227 359)	240 772 641	(S) Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	240 772 641	-	-	287 539 955
-	245 000 000	-	(4 227 359)	240 772 641	Total – Autres paiements de transfert	240 772 641	-	-	287 539 955
-	3 774 926 551	705 078 643	13 114 735	4 493 119 929	Total du portefeuille ministériel	4 314 712 271	178 407 658	-	4 122 657 019

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				Exportation et développement Canada (Compte du Canada)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux				Commerce international			
Edu-Canada	4 000 000	105 989	168 437	Remboursements de prêts	–	–	222 891 931
	4 000 000	105 989	168 437	Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	222 891 931
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions				Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	48 225 000	33 332 292	34 296 720
Services immobiliers à l'étranger (co-location)	27 000 000	27 515 975	26 242 368	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	9 903 751	9 903 751	232 863 501
Services internationaux de télécommunication	1 125 000	391 870	493 125				
Services de formation par l'Institut canadien du service extérieur	4 500 000	759 588	970 428				
Services immobiliers à l'étranger	4 300 000	2 212 265	4 017 866				
	36 925 000	30 879 698	31 723 787				
Commerce international							
Foires commerciales et missions axées sur le commerce, la technologie et l'investissement	3 050 000	–	–				
Services consulaires et gestion des urgences							
Services consulaires spécialisés	4 250 000	2 346 605	2 404 496				
Total budgétaire	48 225 000	33 332 292	34 296 720				
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)							
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs							
Prêts et avances pour les employés affectés à l'étranger	9 903 751	9 903 751	9 971 570				
Total non budgétaire	9 903 751	9 903 751	9 971 570				
Total du ministère – Budgétaire	48 225 000	33 332 292	34 296 720				
Total du ministère – Non budgétaire	9 903 751	9 903 751	9 971 570				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement					
Autres revenus					
Revenus de placements ¹			Revenus de locations	22 680 068	22 916 542
Prêts, placements et avances			Vente de publications	6 050	7 500
Exportation et développement Canada – Dividendes	786 000 000	500 000 000	Services rendus à Passeport Canada	4 338 064	4 337 239
Employés affectés à l'étranger	163 966	192 839	Divers	397 503	38 259 778
Aide au développement international – Prêts aux pays en développement	4 291 209	4 209 506		173 563 381	213 371 245
Frais de service et d'engagements financiers sur les prêts aux pays en développement	1 263	2 523	Total du ministère	1 125 764 534	873 916 348
Autres comptes			Exportation et développement Canada (Compte du Canada)		
Intérêt sur les comptes de banque des délégations	52 567	44 688	Autres revenus		
	790 509 005	504 449 556	Revenus de placements		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Prêts, placements et avances		
Autres subventions et contributions	13 154 640	15 981 581	Expansion du commerce d'exportation – Intérêt	73 427 361	66 368 579
Avances comptables	47 359	11 394		11 120	–
Fonctionnement	2 214 851	1 444 913	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Divers	96 739	762 721	Revenus divers		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 698 782	3 649 438	Gain net de change	86 862 343	98 731 178
	21 212 371	21 850 047	Divers	77 852	150 248
Ventes de biens et de services				86 940 195	98 881 426
Location et utilisation de biens publics			Total de l'organisme	160 378 676	165 250 005
Co-location	30 105 258	30 260 234	Commission mixte internationale (section canadienne)		
Services de nature réglementaire			Autres revenus		
Droits consulaires spécialisés	2 348 042	2 418 734	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 782	–
Droits consulaires – Achat de passeports	104 710 770	96 381 859	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 108	11 200
Services de nature non réglementaire			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 890	11 200
Revenus tirés d'une activité de crédit net – Service divers	865 577	1 159 484			
Revenus tirés d'une activité de crédit net			Revenus divers		
Services de télécommunications	391 870	531 305	Quote-part des États-Unis aux dépenses du Bureau régional de Windsor	187 923	459 311
	1 257 447	1 690 789			
	138 421 517	130 751 616	Total de l'organisme	193 813	470 511
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 058 260	3 493 884	Sommaire du portefeuille ministériel		
Revenus divers			Autres revenus		
Gain net de change	29 300 391	33 960 211	Revenus de placements	863 936 366	570 818 135
Intérêt sur les comptes débiteurs non fiscaux en souffrance	202 783	154 532	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	21 229 381	21 861 247
Ventes de biens immobiliers	113 278 046	110 514 947	Ventes de biens et de services	138 421 517	130 751 616
Autres frais et droits	5 335	6 276	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 058 260	3 493 884
			Revenus divers	260 691 499	312 711 982
Autres permis d'importation/exportation	3 355 141	3 214 220	Total du portefeuille ministériel	1 286 337 023	1 039 636 864

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 4

Comptes publics du Canada

2016-2017

Agriculture et Agroalimentaire

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Commission canadienne du lait

Commission canadienne des grains

Financement agricole Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	4.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	4.6
Détail budgétaire par affectation.....	4.9
Programmes.....	4.10
Paiements de transfert.....	4.11
Détail des montants disponibles pour être dépensés	4.13
Revenus.....	4.13

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Résultat stratégique 1

Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive.

Programme 1.1 – Gestion des risques de l'entreprise

Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série complète de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes offre aux agriculteurs un soutien pour des pertes de revenus, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe et une assurance pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles incontrôlables ainsi que la recherche, le développement, la mise en œuvre et l'administration de nouveaux outils de gestion des risques agricoles. En plus de la série de la gestion des risques de l'entreprise, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre aux producteurs une aide sous forme de garanties financières pour faciliter la commercialisation de leurs produits lorsque la conjoncture du marché et des prix sont plus favorables.

Programme 1.2 – Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide à l'industrie et lui offre les outils nécessaires à son succès commercial dans le but de maximiser la rentabilité et la compétitivité à long terme du secteur. Afin d'atteindre cet objectif, et ce, en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, Agriculture et Agroalimentaire Canada garantit l'accès aux marchés, facilite les activités menées par l'industrie visant à développer les marchés internationaux et les systèmes d'assurance, et fournit des renseignements afin d'aider l'industrie à se placer dans une bonne position pour tirer profit des débouchés commerciaux et maximiser son rendement, tant au Canada qu'à l'étranger. Les systèmes d'assurance incluent les normes, les systèmes et les outils pour la salubrité des aliments, la biosécurité, la traçabilité, la surveillance, le bien-être animal, et les autres attributs du marché.

Programme 1.3 – Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme de surveillance qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). La *Loi sur les offices des produits agricoles* permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur la concurrence*, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour relever les défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Résultat stratégique 2

Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Programme 2.1 – Sciences, innovation, adoption et durabilité

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et la durabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par le biais d'activités scientifiques et connexes ayant pour but d'accroître la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants. Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue de la recherche, du développement et du transfert de connaissances qui accroissent la résilience du secteur, favorisent la découverte de domaines prometteurs pour le secteur, contribuent à la position compétitive de ce dernier et facilitent la prise de décisions éclairées et coordonnées. Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise la planification intégrée, la mobilisation de l'industrie, du gouvernement et des universités ainsi que la collaboration pour accélérer la transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, et ce, à l'appui des stratégies établies par le secteur pour assurer sa réussite. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises sont soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles permettent de cerner les débouchés durables à venir et de préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Programme 2.2 – Capacité de l'industrie

Ce programme permet au secteur et aux entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde compétitif et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques de gestion d'entreprise éprouvées, tout en permettant aux entreprises du secteur de comprendre leur situation financière, de rester rentables et d'investir, au besoin. Il favorise une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants, des clients des Premières nations et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés.

Programme 2.3 – Agence canadienne du pari mutuel

L'article 204 du *Code criminel du Canada* confère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire la responsabilité de prendre des règlements permettant la tenue de pari mutuel licite sur les courses de chevaux au Canada. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé d'approuver et de superviser les paris mutuels effectués dans les hippodromes et les salles de pari à l'échelle du Canada et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour les parieurs. Les coûts rattachés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouverts au moyen d'un prélèvement fixé à 0,8 % sur chaque dollar d'un pari engagé au Canada sur les courses de chevaux. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel visent à permettre la réglementation et la supervision des activités de pari mutuel sur les courses de chevaux de façon moderne, efficace et transparente.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du lait

Résultat stratégique 1

Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.

Programme 1.1 – Administre le système de gestion des approvisionnements du lait

Établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation. Agit comme facilitateur au sein de l'industrie laitière. Gère les Programmes intérieurs de saisonnalité (offre et demande).

Commission canadienne des grains

Résultat stratégique 1

Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable, et les producteurs de grain canadiens sont rémunérés convenablement pour les livraisons de grain aux compagnies céréalières agréées.

Programme 1.1 – Programme de recherches sur la qualité des grains

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains doit entreprendre, parrainer et promouvoir des travaux de recherche sur les grains. La Commission canadienne des grains effectue de la recherche à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains du Canada en vue de l'adapter aux nouveaux enjeux et de faciliter la commercialisation efficace du grain canadien sur les marchés canadiens et étrangers. Le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains étudie les facteurs influant sur la qualité et la salubrité du grain et des produits céréaliers ainsi que les procédures et les technologies servant à quantifier ces facteurs. La recherche menée au Laboratoire de recherches sur les grains sert de fondement à l'établissement des caractéristiques des grades. Ce programme bénéficie non seulement au secteur agricole, mais également aux Canadiens en tant que consommateurs de produits céréaliers. La collaboration étroite avec les organisations canadiennes et internationales scientifiques, universitaires, analytiques et industrielles (secteur céréalier) ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada) permet à la Commission canadienne des grains de demeurer au fait des nouveautés en matière de recherche et d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever. Le programme de recherches sur la qualité des grains est financé par un fonds renouvelable et des crédits budgétaires.

Programme 1.2 – Programme d'assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Ce programme assure la livraison de grain de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et étrangers. La qualité du grain s'entend de la qualité de la transformation aux fins de l'utilisation finale, de la salubrité et de la propreté du grain, et, dans certains cas, de la composition des variétés de grain dans les expéditions. La prestation de services d'inspection des grains, de salubrité des grains, de classement et d'analyse ainsi que de programmes et de services de soutien scientifique et technique solides fait partie intégrante de la prestation globale d'un programme d'assurance de la qualité efficace. Ce programme comprend un processus de résolution de plaintes visant à résoudre les plaintes des clients ainsi que les différends concernant l'assurance de la qualité du grain. Un programme efficace d'assurance de la qualité du grain est un facteur clé de la réussite des exportateurs canadiens sur les marchés céréaliers étrangers, là où la concurrence est forte, et est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur prix possible pour leur grain. Le programme d'assurance de la qualité est financé par un fonds renouvelable.

Programme 1.3 – Programme d'assurance de la quantité

Le programme d'assurance de la quantité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Les services fournis dans le cadre de ce programme facilitent la pesée officielle du grain déchargé des silos terminaux à des fins d'exportation, ainsi que la délivrance des documents d'assurance de la quantité connexes. Ce programme garantit aux acheteurs de grain et aux utilisateurs finaux étrangers que le grain canadien exporté est dûment pesé et acheminé aux transporteurs, tel qu'il est indiqué dans les documents de la Commission canadienne des grains. Le programme comprend la validation de la documentation relative au processus de pesée et des dossiers visant les appareils de pesée, l'établissement et le maintien d'un programme de certification

des systèmes de pesée, et la formulation de recommandations concernant les exigences relatives au matériel de pesée en vue d'assurer la pesée exacte du grain expédié à partir des silos terminaux. Le programme d'assurance de la quantité est financé par un fonds renouvelable.

Programme 1.4 – Programme de protection des producteurs

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer aux producteurs une rémunération convenable pour le grain livré aux compagnies céréalières agréées. Ces programmes et mesures comprennent le programme d'agrément et de garantie, l'attribution des wagons de producteurs disponibles aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leur grain, et des mesures de liaison avec les producteurs, notamment la communication d'information et le système de réinspection concernant le grade attribué au grain. De plus, la Commission canadienne des grains recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention du grain pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions en matière de marketing. Le programme de protection des producteurs est financé par un fonds renouvelable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Financement agricole Canada

Résultat stratégique 1

Financement agricole Canada appuie la vision du gouvernement fédéral relative au maintien de la croissance et de la prospérité de l'industrie agricole.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire										
-	534 827 658	-	-	534 827 658	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	2 127 657	-	2 127 657	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	9 445 894	-	9 445 894	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	350 185 946	-	350 185 946	1c	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	30 185 322	30 185 322		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	(7 400 000)	(7 400 000)		Virement au :				
-	-	-	(125 528)	(125 528)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	-	-	(4 926)	(4 926)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(6 000 000)	(6 000 000)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(6 000 000)	(6 000 000)		crédit 5				
-	534 827 658	361 759 497	16 654 868	913 242 023		Total – Crédit 1	889 616 909	23 625 114	-	546 207 488
-	74 750 000	-	-	74 750 000	5	Dépenses en capital				
-	-	7 242 500	-	7 242 500	5a	Dépenses en capital				
-	-	1 300 500	-	1 300 500	5b	Dépenses en capital				
-	-	2 004 489	-	2 004 489	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	6 000 000	6 000 000		Virement du :				
-	-	-	6 181 577	6 181 577		crédit 1				
-	-	-	6 181 577	6 181 577		CT, crédit 33 ¹				
-	74 750 000	10 547 489	12 181 577	97 479 066		Total – Crédit 5	91 107 007	6 372 059	-	49 307 846
-	343 252 000	-	-	343 252 000	10	Subventions et contributions				
-	-	30 074 850	-	30 074 850	10b	Subventions et contributions				
-	343 252 000	30 074 850	-	373 326 850		Total – Crédit 10	336 496 052	36 830 798	-	382 607 834
-	68 395 750	101 665	(11 221 813)	57 275 602	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	57 275 602	-	-	58 708 149
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	75 486
-	219 300 000	-	92 227 441	311 527 441	(S)	Paievements de contribution pour le programme Agri-stabilité	311 527 441	-	-	156 496 870
-	640 800 000	-	60 696 004	701 496 004	(S)	Paievements de contribution pour le programme Agri-protection	701 496 004	-	-	604 148 826
-	126 200 000	-	26 079 055	152 279 055	(S)	Paievements de subvention pour le programme Agri-investissement	152 279 055	-	-	143 010 095
-	65 900 000	-	(40 229 121)	25 670 879	(S)	Paievements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole	25 670 879	-	-	22 157 715
-	41 000 000	-	(5 626 585)	35 373 415	(S)	Paievements de subvention pour le programme Agri-stabilité	35 373 415	-	-	(1 770 468)
-	17 500 000	-	7 486 173	24 986 173	(S)	Paievements de contribution pour le programme Agri-investissement	24 986 173	-	-	17 915 115
-	13 111 013	-	(12 499 173)	611 840	(S)	Prêts garantis en vertu de la Loi canadienne sur les prêts agricoles	611 840	-	-	98 732
-	-	-	(20 782 068)	(20 782 068)	(S)	Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(20 782 068)	-	-	(53 754 367)

600 000	100 000	–	(100 000)	600 000	(S)	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	–	–	600 000	–
10 568 836	–	–	–	10 568 836	(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	–	–	–
–	–	–	(50 255)	(50 255)		Pour rembourser le CT, crédit 30	–	–	–	–
10 568 836	–	–	(50 255)	10 518 581		Total – Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	(1 046 008)	–	11 564 589	(962 575)
–	118 513 335	–	(111 590 054)	6 923 281	(S)	Paielements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	6 923 281	–	–	96 568
–	–	–	(23 540)	(23 540)	(S)	Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	(23 540)	–	–	(1 929)
–	–	–	(84 398)	(84 398)	(S)	Paielements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(84 398)	–	–	(67 376)
–	–	–	(5 278)	(5 278)	(S)	Paielements de subvention par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(5 278)	–	–	(2 021)
–	–	–	(20 954)	(20 954)	(S)	Paielements de subvention par catégorie pour le programme de revenu agricole	(20 954)	–	–	(95)
–	–	–	(353 075)	(353 075)	(S)	Contributions pour la gestion des risques agricoles – Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(353 075)	–	–	(380 878)
–	–	–	(35 345)	(35 345)	(S)	Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux	(35 345)	–	–	(14 701)
–	–	–	(17 844)	(17 844)	(S)	Contributions à la transition aux programmes futurs de gestion des risques d'Agri-investissement	(17 844)	–	–	–
–	–	–	2 846	2 846	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	2 846	–	–	24 998
7 763 363	–	–	6 354 452	14 117 815	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 073 766	3 689 597	6 354 452	5 140 036
–	–	–	(136 027)	(136 027)	(S)	Paielements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(136 027)	–	–	(389 586)
–	–	–	(24 954)	(24 954)	(S)	Paielements de contribution par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(24 954)	–	–	–
–	–	–	(83 929)	(83 929)	(S)	Paielements de subvention pour le programme de démarrage d'Agri-investissement	(83 929)	–	–	–
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(242 170)
18 932 199	2 263 733 256	402 483 501	18 798 003	2 703 946 959		Total du ministère – Budgétaire	2 614 910 350	70 517 568	18 519 041	1 928 409 592
–	3 599 617	–	–	3 599 617	1	Commission canadienne du lait				
–	–	–	183 577	183 577		Dépenses du programme				
–	–	–	–	–		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	3 599 617	–	183 577	3 783 194		Total – Crédit 1	3 773 193	10 001	–	3 723 258
249 809 524	–	–	–	249 809 524	(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 tel que modifié par le crédit 50a de la <i>Loi n°4 de 1975</i> portant affectation de crédits. Limite 300 000 000 \$ (Net)	42 134 698	–	207 674 826	31 338 616
–	3 599 617	–	183 577	3 783 194		Total de l'organisme – Budgétaire	3 773 193	10 001	–	3 723 258
249 809 524	–	–	–	249 809 524		Total de l'organisme – Non budgétaire	42 134 698	–	207 674 826	31 338 616

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Commission canadienne des grains										
–	4 776 362	–	–	4 776 362	1	Dépenses du programme				
–	–	–	35 777	35 777		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	4 776 362	–	35 777	4 812 139		Total – Crédit 1	4 747 565	64 574	–	5 021 047
–	605 562	–	(52 971)	552 591	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	552 591	–	–	580 059
95 887 325	–	–	–	95 887 325	(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(25 902 145)	–	121 789 470	(26 884 510)
–	–	–	29 002	29 002	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	29 002	–	–	74 261
95 887 325	5 381 924	–	11 808	101 281 057		Total de l'organisme – Budgétaire	(20 572 987)	64 574	121 789 470	(21 209 143)
Financement agricole Canada										
					(S)	<i>Loi sur Financement agricole Canada</i>				
						(L) Paiements de capital en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 11(1). Limite 1 250 000 000 \$ (Net)	–	–	6 667 000	–
6 667 000	–	–	–	6 667 000						
						(L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 12(3). Le total ne doit pas dépasser douze fois le capital de la Société (Net)	–	–	41 610 355 000	–
39 645 805 000	–	–	1 964 550 000	41 610 355 000						
39 652 472 000	–	–	1 964 550 000	41 617 022 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	41 617 022 000	–
114 819 524	2 272 714 797	402 483 501	18 993 388	2 809 011 210		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 598 110 556	70 592 143	140 308 511	1 910 923 707
39 902 281 524	–	–	1 964 550 000	41 866 831 524		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	42 134 698	–	41 824 696 826	31 338 616

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	953 571 826	940 207 743	13 364 083	–
Bloquées	10 261 031	–	10 261 031	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	50 590 834	50 590 834	–	–
	913 242 023	889 616 909	23 625 114	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	95 339 837	91 107 007	4 232 830	–
Bloquées	2 139 229	–	2 139 229	–
	97 479 066	91 107 007	6 372 059	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	368 726 850	336 496 052	32 230 798	–
Bloquées	4 600 000	–	4 600 000	–
	373 326 850	336 496 052	36 830 798	–
Montants législatifs	1 319 899 020	1 297 690 382	3 689 597	18 519 041
	2 703 946 959	2 614 910 350	70 517 568	18 519 041
Commission canadienne du lait				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	3 773 193	3 773 193	–	–
Bloquées	10 001	–	10 001	–
	3 783 194	3 773 193	10 001	–
Commission canadienne des grains				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 782 139	4 747 565	34 574	–
Bloquées	30 000	–	30 000	–
	4 812 139	4 747 565	64 574	–
Montants législatifs	96 468 918	(25 320 552)	–	121 789 470
	101 281 057	(20 572 987)	64 574	121 789 470
Total du portefeuille ministériel	2 809 011 210	2 598 110 556	70 592 143	140 308 511

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire												
Gestion des risques de l'entreprise	41 863 676	30 190 669	1 611 500	1 448 200	1 252 600 676	1 245 684 741	403 549	403 549	1 295 672 303	1 276 920 061	-	-
Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	65 855 895	60 143 671	1 102 400	743 486	109 264 414	93 618 174	-	-	176 222 709	154 505 331	-	-
Conseil des produits agricoles du Canada	2 916 900	2 835 900	-	-	600 000	-	-	-	3 516 900	2 835 900	-	-
Sciences, innovation, adoption et durabilité	375 022 797	368 954 922	85 984 866	84 197 614	191 396 686	187 740 713	18 044 897	18 044 897	634 359 452	622 848 352	-	-
Capacité de l'industrie	379 710 011	371 261 532	3 997 000	3 976 996	57 365 750	46 753 100	14 178 194	14 178 194	426 894 567	407 813 434	-	-
Agence canadienne du pari mutuel	20 464 581	9 138 631	-	-	-	-	9 946 000	10 184 639	10 518 581	(1 046 008)	-	-
Services internes	169 943 341	168 256 763	4 783 300	740 711	-	-	17 964 194	17 964 194	156 762 447	151 033 280	-	-
Total partiel	1 055 777 201	1 010 782 088	97 479 066	91 107 007	1 611 227 526	1 573 796 728	60 536 834	60 775 473	2 703 946 959	2 614 910 350	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(60 536 834)	(60 775 473)	-	-	-	-	(60 536 834)	(60 775 473)	-	-	-	-
Total du ministère	995 240 367	950 006 615	97 479 066	91 107 007	1 611 227 526	1 573 796 728	-	-	2 703 946 959	2 614 910 350	-	-
Commission canadienne du lait												
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	3 783 194	3 773 193	-	-	-	-	-	-	3 783 194	3 773 193	249 809 524	42 134 698
Total de l'organisme	3 783 194	3 773 193	-	-	-	-	-	-	3 783 194	3 773 193	249 809 524	42 134 698
Commission canadienne des grains												
Programme de recherches sur la qualité des grains	24 090 234	9 281 360	-	-	-	-	4 649 034	591 183	19 441 200	8 690 177	-	-
Programme d'assurance de la qualité	74 687 827	26 679 401	-	-	-	-	28 835 016	70 656 050	45 852 811	(43 976 649)	-	-
Programme d'assurance de la quantité	4 171 314	1 632 427	-	-	-	-	1 915 901	6 148 268	2 255 413	(4 515 841)	-	-
Programme de protection des producteurs	9 702 122	3 465 264	-	-	-	-	3 861 205	2 048 200	5 840 917	1 417 064	-	-
Services internes	44 997 468	17 823 367	-	-	-	-	17 106 752	11 105	27 890 716	17 812 262	-	-
Total partiel	157 648 965	58 881 819	-	-	-	-	56 367 908	79 454 806	101 281 057	(20 572 987)	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(56 367 908)	(79 454 806)	-	-	-	-	(56 367 908)	(79 454 806)	-	-	-	-
Total de l'organisme	101 281 057	(20 572 987)	-	-	-	-	-	-	101 281 057	(20 572 987)	-	-
Financement agricole Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 617 022 000	-
Total du portefeuille ministériel	1 100 304 618	933 206 821	97 479 066	91 107 007	1 611 227 526	1 573 796 728	-	-	2 809 011 210	2 598 110 556	41 866 831 524	42 134 698

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire									
Subventions									
–	4 600 000	–	–	4 600 000	Versement des subventions pour le programme d'utilisation du port de Churchill	–	4 600 000	–	2 254 199
–	883 000	2 200 000	–	3 083 000	Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture	3 079 475	3 525	–	847 849
–	100 000	–	–	100 000	Paiements de subvention pour le programme des initiatives Agri-risques	100 000	–	–	100 000
–	126 200 000	–	26 079 055	152 279 055	(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement	152 279 055	–	–	143 010 095
–	41 000 000	–	(5 626 585)	35 373 415	(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	35 373 415	–	–	(1 770 468)
600 000	100 000	–	(100 000)	600 000	(S) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	–	–	600 000	–
–	–	–	(84 398)	(84 398)	(S) Paiements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(84 398)	–	–	(67 376)
–	–	–	(23 540)	(23 540)	(S) Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	(23 540)	–	–	(1 929)
–	–	–	(83 929)	(83 929)	(S) Paiements de subvention pour le programme de démarrage d'Agri-investissement	(83 929)	–	–	(36 697)
–	–	–	(5 278)	(5 278)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(5 278)	–	–	(2 021)
–	–	–	(20 954)	(20 954)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme de revenu agricole	(20 954)	–	–	(95)
–	–	–	(35 345)	(35 345)	(S) Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux	(35 345)	–	–	(14 701)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	55 057 527
600 000	172 883 000	2 200 000	20 099 026	195 782 026	Total – Subventions	190 578 501	4 603 525	600 000	199 376 383
Contributions									
–	100 179 252	8 160 822	(6 474 320)	101 865 754	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'innovation	100 523 555	1 342 199	–	110 033 641
–	60 869 892	16 707 195	26 056 424	103 633 511	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour la compétitivité et le développement des marchés	91 792 901	11 840 610	–	78 772 226
–	60 455 000	–	3 021 500	63 476 500	Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	61 656 052	1 820 448	–	62 908 011

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	44 830 856	2 506 833	(19 582 104)	27 755 585	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'adaptabilité et la capacité du secteur	27 163 776	591 809	–	28 955 199
–	35 500 000	–	3 851 659	39 351 659	Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	34 250 294	5 101 365	–	28 867 797
–	16 400 000	(1 200 000)	–	15 200 000	Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	8 284 065	6 915 935	–	5 270 710
–	10 061 000	–	(4 000 000)	6 061 000	Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	2 182 027	3 878 973	–	2 667 292
–	5 382 000	–	(3 021 500)	2 360 500	Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	1 857 891	502 609	–	3 008 614
–	3 127 000	–	148 341	3 275 341	Paiements de contribution pour le programme Agri-compétivité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	3 270 605	4 736	–	2 858 375
–	864 000	1 700 000	–	2 564 000	Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	2 335 411	228 589	–	800 921
–	640 800 000	–	60 696 004	701 496 004	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	701 496 004	–	–	604 148 826
–	219 300 000	–	92 227 441	311 527 441	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	311 527 441	–	–	156 496 870
–	118 513 335	–	(111 590 054)	6 923 281	(S) Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	6 923 281	–	–	96 568
–	65 900 000	–	(40 229 121)	25 670 879	(S) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	25 670 879	–	–	22 157 715
–	17 500 000	–	7 486 173	24 986 173	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	24 986 173	–	–	17 915 115
–	13 111 013	–	(12 499 173)	611 840	(S) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	611 840	–	–	98 732
–	–	–	(20 782 068)	(20 782 068)	(S) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(20 782 068)	–	–	(53 754 367)
–	–	–	(353 075)	(353 075)	(S) Contributions pour la gestion des risques agricoles – Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(353 075)	–	–	(380 878)
–	–	–	(136 027)	(136 027)	(S) Paiements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(136 027)	–	–	(389 586)
–	–	–	(24 954)	(24 954)	(S) Paiements de contribution par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(24 954)	–	–	–
–	–	–	(17 844)	(17 844)	(S) Contributions à la transition aux programmes futurs de gestion des risques	(17 844)	–	–	–
–	1 412 793 348	27 874 850	(25 222 698)	1 415 445 500	Total – Contributions	1 383 218 227	32 227 273	–	1 070 531 781
600 000	1 585 676 348	30 074 850	(5 123 672)	1 611 227 526	Total du portefeuille ministériel	1 573 796 728	36 830 798	600 000	1 269 908 164

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion des risques de l'entreprise	403 549	403 549	371 483
Sciences, innovation, adoption et durabilité	18 044 897	18 044 897	17 624 398
Capacité de l'industrie	14 178 194	14 178 194	18 968 456
Agence canadienne du pari mutuel	9 946 000	10 184 639	10 316 555
Services internes	17 964 194	17 964 194	16 746 762
Total du ministère – Budgétaire	60 536 834	60 775 473	64 027 654
Commission canadienne du lait			
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensés)			
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait			
Remboursement de prêts	249 809 524	42 134 698	31 338 616
Total de l'organisme – Non budgétaire	249 809 524	42 134 698	31 338 616
Commission canadienne des grains			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de recherches sur la qualité des grains	4 649 034	591 183	211 170
Programme d'assurance de la qualité	28 835 016	70 656 050	68 027 204
Programme d'assurance de la quantité	1 915 901	6 148 268	5 990 823
Programme de protection des producteurs	3 861 205	2 048 200	2 236 266
Services internes	17 106 752	11 105	50 611
Total de l'organisme — Budgétaire	56 367 908	79 454 806	76 516 074
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	116 904 742	140 230 279	140 543 728
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	249 809 524	42 134 698	31 338 616

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Prêts, placements et avances		
Financement agricole Canada – Dividendes	268 300 000	90 380 000
Commission canadienne du lait	358 077	182 761
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc	647 395	1 606 737
	269 305 472	92 169 498
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	8 486 602	4 424 432
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	8 114 730	4 761 481
	16 601 332	9 185 913
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	5 602 331	5 930 383
Location et utilisation de biens publics	9 189 222	9 771 435
Services de nature réglementaire	17 279 523	21 389 597
Services de nature non réglementaire	18 451 583	17 305 316
	50 522 659	54 396 731
Ventes de biens et de produits d'information		
Divers	55 638	131 294
Autres frais et droits		
Services aux autres ministères		
Services de gestion des ressources humaines	18 442	34 564
Services de gestion financière	103 000	190 903
Services de gestion de l'information	1 167 020	1 183 434
Services de technologie de l'information	15 336 510	13 998 764
Services en matière de communications	250 167	250 167
Services des biens immobiliers	1 091 305	1 091 180
Divers	1 239 892	1 230 051
	19 206 336	17 979 063
	69 784 633	72 507 088
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 354 452	7 763 363

4.14 Agriculture et Agroalimentaire

Comptes publics du Canada 2016-2017

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	3 287 056	4 966 167
Intérêts et pénalités		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	11 247 977	11 028 385
Divers	16 539 724	22 537 812
	31 074 757	38 532 364
Total du ministère	393 120 646	220 158 226
Commission canadienne des grains		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7 752	5 702
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire	73 771 243	74 252 203
Services de nature non réglementaire	4 097 123	4 703 357
Autres frais et droits		
Gain net de change	–	11
Revenus reportés	(116 944)	122 544
	(116 944)	122 555
	77 751 422	79 078 115
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	29 002	74 261
Revenus divers		
Intérêts et pénalités		
Intérêt sur débiteurs en souffrance	8 181	–
Gain net de change		
Gain sur réévaluation de change	348	–
	8 529	–
Total de l'organisme	77 796 705	79 158 078
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	269 305 472	92 169 498
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	16 609 084	9 191 615
Ventes de biens et de services	147 536 055	151 585 203
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 383 454	7 837 624
Revenus divers	31 083 286	38 532 364
Total du portefeuille ministériel	470 917 351	299 316 304

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 5

Comptes publics du Canada

2016-2017

Anciens Combattants

Ministère des Anciens Combattants

**Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	5.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	5.5
Détail budgétaire par affectation.....	5.7
Programmes.....	5.8
Paievements de transfert.....	5.9
Détail des montants disponibles pour être dépensés	5.11
Revenus.....	5.11

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Anciens Combattants**Résultat stratégique 1**

Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.

Programme 1.1 – Indemnités d'invalidité et de décès

Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux vétérans admissibles, aux membres des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles pour les effets d'invalidités liées au service, en cas de décès et de détention. Dans les cas de Pension d'invalidité, des avantages et des allocations sont versées sous forme de paiements mensuels et pour les Indemnités d'invalidité, avantages pour blessure grave et de décès, une indemnité est versée sous la forme d'une somme forfaitaire, d'un versement annuel, ou d'une combinaison des deux. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Programme 1.2 – Programme de soins de santé et services de réinsertion

Ce programme vise à améliorer ou préserver le bien-être physique, mental et social des vétérans et de certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur résidence et au sein de leur collectivité. Ce programme finance l'accès à des services de réadaptation, à des services de transition de carrière, à des soins de santé, à l'allocation pour relève d'un aidant familial, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Programme 1.3 – Programme de soutien financier

Ce programme fournit un soutien du revenu aux vétérans admissibles et à leurs survivants dans le but de s'assurer que les bénéficiaires auront un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Ce programme offre également un revenu de remplacement ou un soutien du revenu aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et orphelins, dans le but de contrer l'incidence que pourrait avoir une fin de carrière militaire, une blessure ou maladie liée au service ou un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu ou à épargner pour sa retraite. Les prestations sont versées sous forme de somme forfaitaire ou paiements mensuels de remplacement ou de soutien du revenu après la libération du service militaire. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Résultat stratégique 2

Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

Programme 2.1 – Programme Le Canada se souvient

Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. En vertu du Décret C.P. 1965-688, ce programme veille à ce que les vétérans et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du programme Le Canada se souvient favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés au sujet des efforts des vétérans et de ceux qui sont morts pendant le service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les vétérans canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des vétérans sont préservés pour toujours au nom des Canadiens, et les successions des vétérans obtiennent une aide financière pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation faites en toute dignité. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des vétérans et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

Résultat stratégique 3

Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

Programme 3.1 – Ombudsman des vétérans

Ce programme offre la possibilité d'un examen indépendant et impartial des plaintes soumises par les vétérans et d'autres personnes, c'est-à-dire les vétérans ayant servi en temps de guerre, les vétérans et les membres des Forces armées canadiennes (force régulière et de réserve), les membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les conjoints et les conjoints de fait, les survivants et les principaux dispensateurs de soins, les autres personnes à charge et les membres de la famille admissibles, ainsi que d'autres personnes admissibles et des représentants des groupes susmentionnés. Il préconise un traitement juste et équitable des personnes pour ce qui est de l'accès aux services, aux programmes et aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. À cette fin, il leur fournit des renseignements et une orientation afin de faciliter leur accès aux programmes et aux services; examine et règle les plaintes relatives à la Déclaration des droits des anciens combattants et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); examine les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel); cerne et examine les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère; et fournit des renseignements et des recommandations au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Résultat stratégique 1

Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité.

Programme 1.1 – Révision et appel

Le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) assure un processus de révision et d'appel indépendant pour les décisions sur les pensions d'invalidité et les indemnités d'invalidité rendues par Anciens Combattants Canada. Le Tribunal offre deux niveaux d'appel pour les anciens combattants et vétérans, les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, et leurs familles, qui ne sont pas satisfaits des décisions au sujet de leur pension d'invalidité ou leur indemnité d'invalidité. Le Tribunal tient des audiences et émet des décisions écrites. Les autres fonctions principales du Tribunal incluent la tenue d'audiences de révision et d'appel de décisions rendues par Anciens Combattants Canada concernant les allocations spéciales (allocations pour soins, allocations d'incapacité exceptionnelle et allocations vestimentaires); la tenue d'audiences de dernier niveau d'appel pour les allocations aux anciens combattants; et la prise de décisions sur les demandes d'allocations de commisération.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants										
-	870 518 397	-	-	870 518 397	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	62 011 580	-	62 011 580	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	65 448 828	-	65 448 828	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	86 466	86 466		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	9 394 313	9 394 313		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	8 446 113	8 446 113		CT, crédit 30 ¹				
-	870 518 397	127 460 408	17 926 892	1 015 905 697		Total – Crédit 1	959 154 685	56 751 012	-	864 706 848
-	2 725 592 000	-	-	2 725 592 000	5	Subventions et contributions				
-	-	66 470 000	-	66 470 000	5b	Subventions et contributions				
-	-	69 400 000	-	69 400 000	5c	Subventions et contributions				
-	2 725 592 000	135 870 000	-	2 861 462 000		Total – Crédit 5	2 774 591 177	86 870 823	-	2 693 998 960
-	31 890 805	1 480 249	3 492 365	36 863 419	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	36 863 419	-	-	36 138 297
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 328
-	175 000	-	(132 602)	42 398	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	42 398	-	-	46 936
-	10 000	-	(10 000)	-	(S)	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	-	-	-	-
-	10 000	-	(9 241)	759	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	759	-	-	775
-	2 000	-	(2 000)	-	(S)	Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	-	-	-	-
-	-	-	16 945	16 945	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	16 945	-	-	23 213
-	-	-	35 975	35 975	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	35 975	-	-	24 408
-	-	-	13 907	13 907	(S)	Montants adjugés par une cour	13 907	-	-	12 025
-	-	-	5 976	5 976	(S)	Pertes sur opérations de change	5 976	-	-	414
-	3 628 281 702	264 810 657	21 338 217	3 914 430 576		Total budgétaire	3 770 808 741	143 621 835	-	3 595 034 204

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	(L) Prêts à la Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vertu de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , parties I, II et III telle que modifiée par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Limite 605 000 000 \$ (Net)				
604 998 193	–	–	–	604 998 193			–	–	604 998 193	(3 716)
–	3 628 281 702	264 810 657	21 338 217	3 914 430 576		Total du ministère – Budgétaire	3 770 808 741	143 621 835	–	3 595 034 204
604 998 193	–	–	–	604 998 193		Total du ministère – Non budgétaire	–	–	604 998 193	(3 716)
						Tribunal des anciens combattants				
–	9 451 156	–	–	9 451 156	1	Dépenses du programme				
–	–	–	473 038	473 038		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	9 451 156	–	473 038	9 924 194		Total – Crédit 1	9 068 086	856 108	–	9 677 602
–	1 469 993	–	(302 790)	1 167 203	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 167 203	–	–	1 324 763
–	10 921 149	–	170 248	11 091 397		Total de l'organisme – Budgétaire	10 235 289	856 108	–	11 002 365
–	3 639 202 851	264 810 657	21 508 465	3 925 521 973		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 781 044 030	144 477 943	–	3 606 036 569
604 998 193	–	–	–	604 998 193		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	604 998 193	(3 716)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5– Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10– Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15– Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25– Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30– Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33– Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	269 476 479	264 261 201	5 215 278	–
Initiatives publicitaires	2 500 000	2 499 999	1	–
Centre d'accueil à Vimy	3 304 248	–	3 304 248	–
Services de soutien de la nouvelle charte des anciens combattants.....	33 545 432	33 523 893	21 539	–
Autres services de santé achetés.....	611 460 945	590 342 178	21 118 767	–
L'Hôpital Sainte-Anne	35 117 867	31 478 178	3 639 689	–
Réaménagement des effectifs – L'Hôpital Sainte-Anne	48 000 000	37 049 236	10 950 764	–
Bloquées	12 500 726	–	12 500 726	–
	<i>1 015 905 697</i>	<i>959 154 685</i>	<i>56 751 012</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	2 861 462 000	2 774 591 177	86 870 823	–
Montants législatifs	37 062 879	37 062 879	–	–
	3 914 430 576	3 770 808 741	143 621 835	–
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	9 877 409	9 068 086	809 323	–
Bloquées	46 785	–	46 785	–
	9 924 194	9 068 086	856 108	–
Montants législatifs	1 167 203	1 167 203	–	–
	11 091 397	10 235 289	856 108	–
Total du portefeuille ministériel	3 925 521 973	3 781 044 030	144 477 943	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Anciens Combattants												
Indemnités d'invalidité et de décès	75 989 883	73 076 332	–	–	2 074 238 000	2 035 262 878	–	–	2 150 227 883	2 108 339 210	604 998 193	–
Programme de soins de santé et services de réinsertion	846 620 150	803 215 745	–	–	357 433 000	352 294 143	–	–	1 204 053 150	1 155 509 888	–	–
Programme de soutien financier	7 828 350	7 502 533	–	–	400 355 157	358 480 664	–	–	408 183 507	365 983 197	–	–
Programme Le Canada se souvient	30 029 363	26 957 162	–	–	29 479 000	28 596 649	–	–	59 508 363	55 553 811	–	–
Ombudsman des vétérans	5 205 392	4 630 182	–	–	–	–	–	–	5 205 392	4 630 182	–	–
Services internes	87 252 281	80 792 453	–	–	–	–	–	–	87 252 281	80 792 453	–	–
Total du ministère	1 052 925 419	996 174 407	–	–	2 861 505 157	2 774 634 334	–	–	3 914 430 576	3 770 808 741	604 998 193	–
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 091 397	10 235 289	–	–	–	–	–	–	11 091 397	10 235 289	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 064 016 816	1 006 409 696	–	–	2 861 505 157	2 774 634 334	–	–	3 925 521 973	3 781 044 030	604 998 193	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants									
Subventions									
					Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, CP 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la <i>Loi sur les pensions</i> , indemnisations pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve				
-	1 367 494 000	(32 702 000)	-	1 334 792 000		1 331 052 207	3 739 793	-	1 404 329 502
-	695 968 000	36 497 000	-	732 465 000	Indemnités et allocations d'invalidité				
-	280 947 000	(7 276 000)	(1 542 607)	272 128 393		699 964 297	32 500 703	-	659 960 662
					Entretien ménager et entretien du terrain				
-	260 809 000	129 326 000	-	390 135 000		268 825 825	3 302 568	-	271 345 644
-	12 848 000	(1 248 000)	-	11 600 000	Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire				
-	11 324 000	(2 225 000)	-	9 099 000		350 002 141	40 132 859	-	231 917 515
					Commission des sépultures de guerre du Commonwealth				
-	6 697 000	18 000	-	6 715 000		11 086 868	513 132	-	12 040 538
-	2 100 000	(474 000)	-	1 626 000	Fonds du Souvenir				
-	2 000 000	1 929 000	-	3 929 000		9 098 755	245	-	9 050 000
-	1 229 000	47 000	-	1 276 000	Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils				
					Allocation de sécurité du revenu de retraite				
-	975 000	-	-	975 000		6 522 429	192 571	-	7 490 919
-	845 000	(47 000)	-	798 000	Allocation pour relève d'un aidant familial				
-	750 000	-	-	750 000		534 102	1 091 898	-	315 425
-	625 000	-	-	625 000	Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes				
					Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation				
-	420 000	-	-	420 000		2 123 454	1 805 546	-	1 290 058
-	140 000	-	-	140 000	Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés				
-	100 000	4 473 000	-	4 573 000		1 111 151	164 849	-	892 108
-	70 000	-	-	70 000	Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours				
-	50 000	-	-	50 000		186 809	233 191	-	231 227
-	15 000	(5 000)	-	10 000	Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer				
					Indemnité pour blessure grave				
-	5 000	-	-	5 000		80 875	59 125	-	108 564
-	175 000	-	(132 602)	42 398	Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée				
-	10 000	-	(9 241)	759		2 488 175	2 084 825	-	7 939 400
					Services de transition de carrière				
					Paiements de prestations pour bravoure				
						8 400	1 600	-	9 743
					Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni				
						5 000	-	-	5 000
					(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants				
						42 398	-	-	46 936
					(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays				
						759	-	-	775

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	10 000	–	(10 000)	–	(S) Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	–	–	–	–
–	2 000	–	(2 000)	–	(S) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	–	–	–	–
–	2 645 608 000	128 313 000	(1 696 450)	2 772 224 550	Total – Subventions	2 685 461 260	86 763 290	–	2 609 431 718
Contributions									
–	78 226 000	1 557 000	1 542 607	81 325 607	Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	81 325 607	–	–	81 270 261
–	1 955 000	6 000 000	–	7 955 000	Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	7 847 467	107 533	–	3 066 326
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	278 366
–	80 181 000	7 557 000	1 542 607	89 280 607	Total – Contributions	89 173 074	107 533	–	84 614 953
–	2 725 789 000	135 870 000	(153 843)	2 861 505 157	Total du portefeuille ministériel	2 774 634 334	86 870 823	–	2 694 046 671

(S) Paiement de transfert législatif.

Détails des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants			
Non budgétaires (rentrées disponibles pour être dépensées)			
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants – Avances			
Remboursement de prêts	–	–	3 716
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	3 716

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Anciens Combattants		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants – Avances – Intérêt	76	154
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Allocations aux anciens combattants	27 760	46 730
Pensions	5 741 100	5 758 118
Autres subventions et contributions	9 456 585	6 649 158
Recouvrements des fonds d'exploitation et d'entretien	4 540 230	3 002 676
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	12 266 232	652 267
	32 031 907	16 108 949
Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire		
Régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation pour services aux malades hospitalisés	3 425	11 678 815
Autres services aux malades hospitalisés	24 604	3 224 997
Repas	–	332 614
	28 029	15 236 426
Ventes de biens et de produits d'information	–	17
Autres frais et droits		
Revenus reportés	–	305 830
	28 029	15 542 273
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	16 945	23 213
Revenus divers		
Recouvrement de pensions de gouvernements étrangers	698 079	922 611
Location d'espace dans les hôpitaux	13 762	206 858
Divers	300 017	82 988
	1 011 858	1 212 457
Total du ministère	33 088 815	32 887 046

5.12 Anciens Combattants

Comptes publics du Canada 2016-2017

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements des fonds d'exploitation et d'entretien	33 080	1 868
Revenus divers		
Divers	–	25
Total de l'organisme	33 080	1 893
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	76	154
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	32 064 987	16 110 817
Ventes de biens et de services	28 029	15 542 273
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	16 945	23 213
Revenus divers	1 011 858	1 212 482
Total du portefeuille ministériel	33 121 895	32 888 939

Section 6

Comptes publics du Canada
2016-2017

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Bureau du secrétaire du gouverneur
général

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	6.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	6.3
Détail budgétaire par affectation.....	6.4
Programmes.....	6.5
Paiements de transfert.....	6.6
Revenus	6.7

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Résultat stratégique 1

Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnel, d'état, cérémonial et public.

Programme 1.1 – Soutien du gouverneur général

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations par le biais de l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et de la concession d'emblèmes héraldiques. Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	20 034 516	–	–	20 034 516	1	Dépenses du programme				
–	–	–	412 554	412 554		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	20 034 516	–	412 554	20 447 070		Total – Crédit 1	19 834 381	612 689	–	19 419 192
–	2 249 601	–	(280 444)	1 969 157	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 969 157	–	–	2 049 489
–	573 620	–	(6 151)	567 469	(S)	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	567 469	–	–	560 186
–	287 697	–	1 345	289 042	(S)	Traitement du gouverneur général	289 042	–	–	285 804
3 036	–	–	659	3 695	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 036	–	659	3 421
3 036	23 145 434	–	127 963	23 276 433		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	22 663 085	612 689	659	22 318 092

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	20 332 748	19 834 381	498 367	–
Bloquées	114 322	–	114 322	–
	<i>20 447 070</i>	<i>19 834 381</i>	<i>612 689</i>	–
Montants législatifs	2 829 363	2 828 704	–	659
Total du portefeuille ministériel	23 276 433	22 663 085	612 689	659

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Soutien du gouverneur général	15 844 058	15 429 180	–	–	567 469	567 469	–	–	16 411 527	15 996 649	–	–
Services internes	6 864 906	6 666 436	–	–	–	–	–	–	6 864 906	6 666 436	–	–
Total du portefeuille ministériel	22 708 964	22 095 616	–	–	567 469	567 469	–	–	23 276 433	22 663 085	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Subventions									
-	573 620	-	(6 151)	567 469	(S) Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	567 469	-	-	560 186
-	573 620	-	(6 151)	567 469	Total du portefeuille ministériel	567 469	-	-	560 186

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	35 936	11 634
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	24 378	26 330
	<u>60 314</u>	<u>37 964</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	659	6 457
Revenus divers	23 490	17 517
Total du portefeuille ministériel	84 463	61 938

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

Comptes publics du Canada

2016-2017

Conseil du Trésor

Secrétariat du Conseil du Trésor

École de la fonction publique du Canada

Commissariat au lobbying

Commissariat à l'intégrité du secteur
public

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	7.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	7.6
Détail budgétaire par affectation.....	7.9
Programmes.....	7.11
Paievements de transfert.....	7.12
Détail des montants disponibles pour être dépensés	7.13
Revenus.....	7.13

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Secrétariat du Conseil du Trésor**Résultat stratégique 1**

Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens.

Programme 1.1 – Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Le programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique porte sur les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits et qui permettent d'affecter des sommes à d'autres organisations fédérales ou d'effectuer des paiements et des recouvrements en leur nom. Ces fonds s'ajoutent au processus normal d'affectation des crédits et permettent au Conseil du Trésor de remplir certaines fonctions du Conseil du Trésor en tant qu'employeur de l'administration publique centrale, y compris celles prévues aux termes des régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique. L'administration de ces fonds relève du sous-programme Analyse des dépenses et gestion des affectations et du sous-programme Politique en matière de gestion des personnes, mais les ressources financières sont indiquées séparément dans l'architecture d'alignement des programmes pour en accroître la visibilité et faciliter la présentation de rapports.

Programme 1.2 – Développement et surveillance des politiques de gestion

Par l'intermédiaire du programme Développement et surveillance des politiques de gestion, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant qu'organisme chargé d'établir des principes de gouvernance et de gestion efficaces en adoptant une orientation stratégique pangouvernementale dans des secteurs ciblés. L'objectif est de créer un cadre de politique sur la saine gestion à l'intention du gouvernement du Canada. Ce programme atteint ses résultats en communiquant clairement les attentes en matière de gestion aux administrateurs généraux, en adoptant des approches fondées sur divers principes et en surveillant la conformité aux politiques en fonction des risques. Le Secrétariat élabore et examine les politiques, participe à leur mise en œuvre, les appuie et surveille leur application et le rendement ministériel au moyen de diverses composantes de gestion. Il mobilise également les collectivités fonctionnelles et entreprend des démarches de sensibilisation et de surveillance pour promouvoir le respect des politiques et le renforcement des capacités. Ce programme repose sur différentes lois telles que la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

Programme 1.3 – Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Par l'intermédiaire du programme Conception et prestation des programmes pangouvernementaux, le Secrétariat conçoit et fournit des activités, des systèmes, des services et des opérations avec ou pour les autres organisations du gouvernement du Canada (ou en leur nom). Ce programme met également en place une plateforme pour les initiatives de transformation. L'objectif est de fournir des activités cohérentes à un coût maîtrisé à l'échelle du gouvernement du Canada. Ce programme atteint ses résultats en élaborant et en offrant des solutions pour lesquelles un leadership pangouvernemental est requis ou pour lesquelles une normalisation et des économies sont possibles.

Programme 1.4 – Soutien et surveillance en matière de prise de décisions

Par l'intermédiaire du programme Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, le Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de Conseil de gestion du gouvernement du Canada et gestionnaire des dépenses du cycle des dépenses pangouvernementales. Il s'agit notamment d'appuyer les efforts de promotion du gouvernement en matière d'optimisation des ressources et de résultats pour les Canadiens au moyen de divers programmes et diverses activités. Ce programme atteint ses résultats fournissant des conseils stratégiques indépendants, des analyses, une orientation, et de la surveillance des programmes, des activités et des dépenses. Le Secrétariat examine les présentations ministérielles, fournit des recommandations au Conseil du Trésor, en plus de coordonner l'affectation des dépenses aux différents programmes et organisations gouvernementaux et de produire des rapports à ce sujet.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

École de la fonction publique du Canada

Résultat stratégique 1

Les fonctionnaires fédéraux ont les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

Programme 1.1 – Service d'apprentissage

Ce programme vise à offrir des services d'apprentissage à la fonction publique fédérale ainsi que de la formation normalisée afin de renforcer les connaissances, les habiletés et les compétences communes dont les fonctionnaires ont besoin pour exercer leurs responsabilités en matière d'exécution des programmes et de prestation des services à l'intention des Canadiens. Ce programme comprend la formation et le perfectionnement à l'échelle de l'organisation, à l'appui des priorités du gouvernement. Il débouche sur une approche centralisée et commune en matière de gestion et de prestation des services d'apprentissage. Ces services s'adressent à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux tout au long de leur carrière et concernent le fonctionnement de toutes les institutions fédérales, quel que soit leur mandat ou l'endroit où elles se trouvent. Le Programme des services d'apprentissage comporte un programme de cours constitué de deux volets : la formation de perfectionnement de base qui vise l'édification d'une culture commune fondamentale dans l'ensemble de la fonction publique fédérale; la formation spécialisée qui s'adresse à tous les fonctionnaires travaillant dans le domaine des technologies de l'information, des ressources humaines ou des finances, de même qu'à ceux qui souhaitent acquérir des connaissances dans d'autres spécialités, notamment la gestion et le leadership. Pour réaliser ses objectifs, ce programme s'appuie sur un programme de cours commun, conçu de manière à proposer des cours en ligne et en personne, et qui est soutenu par l'infrastructure technologique voulue pour offrir la formation à la fonction publique fédérale dans son ensemble.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat au lobbying

Résultat stratégique 1

La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

Programme 1.1 – Conformité et exécution

Le Commissariat au lobbying mène des activités de surveillance et de vérification de la conformité afin de veiller à ce que les activités de lobbying enregistrables sont adéquatement déclarées, et que les renseignements fournis par les lobbyistes sont exacts et complets. Les cas soupçonnés et allégués de non-conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes* font l'objet d'un examen et, lorsqu'il y a lieu, des enquêtes officielles sont menées afin d'assurer la conformité avec la Loi et le Code. La commissaire fait état de ses constatations et de ses conclusions dans des rapports d'enquête qui sont déposés au Parlement. Enfin, le Commissariat au lobbying examine aussi les demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying.

Programme 1.2 – Registre des lobbyistes

Le Commissariat au lobbying tient un registre en ligne qui rend publics les renseignements au sujet des activités de lobbying, notamment les titulaires d'une charge publique désignée qui ont fait l'objet d'activités de lobbying et les sujets de ces activités. Le Registre est convivial, interrogeable et téléchargeable. Le Commissariat au lobbying examine et approuve les enregistrements des lobbyistes, et fournit des conseils et un soutien technique en lien avec le Registre, la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

Programme 1.3 – Sensibilisation et éducation

Le Commissariat au lobbying effectue de la recherche pour appuyer l'élaboration des produits d'éducation et de sensibilisation. Les activités de sensibilisation permettent de mieux faire connaître les exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes aux lobbyistes*, à leurs clients et aux titulaires d'une charge publique, entre autres.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Résultat stratégique 1

Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

Programme 1.1 – Programme de gestion des divulgations et des représailles

Ce programme vise à mener une action concernant les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles, et il contribue à augmenter la confiance envers les organismes publics fédéraux. Il vise à fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et

recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor										
-	209 531 439	-	-	209 531 439	1	Dépenses du programme				
-	-	43 371 793	-	43 371 793	1a	Dépenses du programme				
-	-	90 901 906	-	90 901 906	1b	Dépenses du programme				
-	-	5 451 367	-	5 451 367	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	821 150	821 150		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	79 750	79 750		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	421 341	421 341		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	10 854 298	10 854 298		crédit 25				
-	-	-	3 219 515	3 219 515		crédit 30				
-	-	-	2 154 657	2 154 657		Affectation réputée du crédit 1 (Bureau du Conseil privé) ¹				
-	209 531 439	139 725 066	17 550 711	366 807 216		Total – Crédit 1	290 703 748	76 103 468	-	248 942 508
-	750 000 000	-	-	750 000 000	5	Éventualités du gouvernement				
-	-	-	(114 357 229)	(114 357 229)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	750 000 000	-	(114 357 229)	635 642 771		Total – Crédit 5	-	635 642 771	-	-
-	3 193 000	-	-	3 193 000	10	Initiatives pangouvernementales				
-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	3 193 000	-	(2 500 000)	693 000		Total – Crédit 10	-	693 000	-	-
-	-	6 183 243	-	6 183 243	15b	Rajustements à la rémunération				
-	-	95 448 569	-	95 448 569	15c	Rajustements à la rémunération				
-	-	-	(101 631 812)	(101 631 812)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	-	101 631 812	(101 631 812)	-		Total – Crédit 15	-	-	-	-
-	2 337 061 397	-	-	2 337 061 397	20	Assurances de la fonction publique				
-	-	1 909 207	-	1 909 207	20a	Assurances de la fonction publique				
-	-	44 700 000	-	44 700 000	20b	Assurances de la fonction publique				
-	-	76 400 000	-	76 400 000	20c	Assurances de la fonction publique				
-	2 337 061 397	123 009 207	-	2 460 070 604		Total – Crédit 20	2 406 697 551	53 373 053	-	2 690 624 377
-	1 600 000 000	-	-	1 600 000 000	25	Report du budget de fonctionnement				
-	-	-	(1 095 172 936)	(1 095 172 936)		Virement à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	1 600 000 000	-	(1 095 172 936)	504 827 064		Total – Crédit 25	-	504 827 064	-	-

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Commissariat à l'intégrité du secteur public										
-	4 936 421	-	-	4 936 421	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	21 421	21 421		crédit 15				
-	-	-	244 744	244 744		crédit 25				
-	4 936 421	-	266 165	5 202 586		Total – Crédit 1	3 928 727	1 273 859	-	4 055 285
-	526 053	-	(131 081)	394 972	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	394 972	-	-	398 272
-	5 462 474	-	135 084	5 597 558		Total de l'organisme – Budgétaire	4 323 699	1 273 859	-	4 453 557
7 335 244	6 663 976 133	809 079 229	(2 045 589 882)	5 434 800 724		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 155 853 149	2 270 997 544	7 950 031	4 228 871 887

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions –				
Budget de fonctionnement	231 639 300	222 533 252	9 106 048	–
Initiative de transformation des services administratifs.....	95 445 757	70 122 694	25 323 063	–
Subventions et contributions.....	731 560	731 560	–	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT.....	2 272 818	2 124 803	148 015	–
Entente de règlement du recours collectif White.....	8 900 000	6 066 475	2 833 525	–
Bloquées.....	39 666 343	–	39 666 343	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	11 848 562	10 875 036	973 526	–
	<i>366 807 216</i>	<i>290 703 748</i>	<i>76 103 468</i>	–
Crédit 5 – Éventualités du gouvernement –				
Budget de fonctionnement	635 642 771	–	635 642 771	–
Crédit 10 – Initiatives pangouvernementales –				
Budget de fonctionnement	693 000	–	693 000	–
Crédit 20 – Assurance de la fonction publique –				
Budget de fonctionnement	3 045 496 546	2 972 099 392	73 397 154	–
Subventions et contributions.....	500 000	377 701	122 299	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	585 925 942	565 779 542	20 146 400	–
	<i>2 460 070 604</i>	<i>2 406 697 551</i>	<i>53 373 053</i>	–
Crédit 25 – Report du budget de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	504 827 064	–	504 827 064	–
Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération –				
Budget de fonctionnement	922 128 220	–	922 128 220	–
Crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital –				
Budget en capital	73 858 716	–	73 858 716	–
Montants législatifs	366 848 729	366 807 335	33 657	7 737
	<i>5 330 876 320</i>	<i>3 064 208 634</i>	<i>2 266 659 949</i>	<i>7 737</i>
École de la fonction publique du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	69 774 018	68 461 554	1 312 464	–
Bloquées.....	1 680 288	–	1 680 288	–
	<i>71 454 306</i>	<i>68 461 554</i>	<i>2 992 752</i>	–
Montants législatifs	22 264 978	14 322 684	–	7 942 294
	<i>93 719 284</i>	<i>82 784 238</i>	<i>2 992 752</i>	<i>7 942 294</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commissariat au lobbying				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 204 208	4 156 751	47 457	–
Bloquées	23 527	–	23 527	–
	4 227 735	4 156 751	70 984	–
Montants législatifs	379 827	379 827	–	–
	4 607 562	4 536 578	70 984	–
Commissariat à l'intégrité du secteur public				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	5 162 586	3 903 570	1 259 016	–
Subventions et contributions	40 000	25 157	14 843	–
	5 202 586	3 928 727	1 273 859	–
Montants législatifs	394 972	394 972	–	–
	5 597 558	4 323 699	1 273 859	–
Total du portefeuille ministériel	5 434 800 724	3 155 853 149	2 270 997 544	7 950 031

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Secrétariat du Conseil du Trésor												
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	5 448 491 592	3 311 803 383	73 858 716	–	500 355	378 056	585 925 942	565 779 542	4 936 924 721	2 746 401 897	–	–
Développement et surveillance des politiques de gestion	72 870 813	70 632 094	–	–	200 000	200 000	–	–	73 070 813	70 832 094	–	–
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	183 343 110	131 127 201	14 360 167	–	531 560	531 560	5 439 254	4 465 728	192 795 583	127 193 033	–	–
Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	47 860 798	46 426 488	–	–	–	–	–	–	47 860 798	46 426 488	–	–
Services internes	86 633 713	79 764 430	–	–	–	–	6 409 308	6 409 308	80 224 405	73 355 122	–	–
Total partiel	5 839 200 026	3 639 753 596	88 218 883	–	1 231 915	1 109 616	597 774 504	576 654 578	5 330 876 320	3 064 208 634	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(597 774 504)	(576 654 578)	–	–	–	–	(597 774 504)	(576 654 578)	–	–	–	–
Total du secrétariat	5 241 425 522	3 063 099 018	88 218 883	–	1 231 915	1 109 616	–	–	5 330 876 320	3 064 208 634	–	–
École de la fonction publique du Canada												
Services d'apprentissage	69 079 104	61 017 208	–	–	–	–	–	–	69 079 104	61 017 208	–	–
Services internes	24 640 180	21 767 030	–	–	–	–	–	–	24 640 180	21 767 030	–	–
Total de l'organisme	93 719 284	82 784 238	–	–	–	–	–	–	93 719 284	82 784 238	–	–
Commissariat au lobbying												
Conformité et exécution	1 188 865	1 170 549	–	–	–	–	–	–	1 188 865	1 170 549	–	–
Registre des lobbyistes	1 212 438	1 193 759	–	–	–	–	–	–	1 212 438	1 193 759	–	–
Sensibilisation et éducation	642 102	632 210	–	–	–	–	–	–	642 102	632 210	–	–
Services internes	1 564 157	1 540 060	–	–	–	–	–	–	1 564 157	1 540 060	–	–
Total de l'organisme	4 607 562	4 536 578	–	–	–	–	–	–	4 607 562	4 536 578	–	–
Commissariat à l'intégrité du secteur public												
Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 706 113	2 754 789	–	–	40 000	25 157	–	–	3 746 113	2 779 946	–	–
Services internes	1 851 445	1 543 753	–	–	–	–	–	–	1 851 445	1 543 753	–	–
Total de l'organisme	5 557 558	4 298 542	–	–	40 000	25 157	–	–	5 597 558	4 323 699	–	–
Total du portefeuille ministériel	5 345 309 926	3 154 718 376	88 218 883	–	1 271 915	1 134 773	–	–	5 434 800 724	3 155 853 149	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor									
Contributions									
–	–	563 380	(31 820)	531 560	Contributions au Partenariat pour un gouvernement ouvert	531 560	–	–	–
–	–	–	200 000	200 000	Conseil des normes comptables internationales du secteur public	200 000	–	–	200 000
–	–	563 380	168 180	731 560	Total – Contributions	731 560	–	–	200 000
Autres paiements de transfert									
–	495 000	–	–	495 000	Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	372 849	122 151	–	326 513
–	5 000	–	–	5 000	Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	4 852	148	–	4 795
–	–	–	355	355	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	355	–	–	3 238
–	500 000	–	355	500 355	Total – Autres paiements de transfert	378 056	122 299	–	334 546
–	500 000	563 380	168 535	1 231 915	Total du secrétariat	1 109 616	122 299	–	534 546
Commissariat à l'intégrité du secteur public									
Contributions									
–	40 000	–	–	40 000	Contribution qui permet d'obtenir des conseils juridiques en vertu de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	25 157	14 843	–	21 432
–	40 000	–	–	40 000	Total de l'organisme	25 157	14 843	–	21 432
–	540 000	563 380	168 535	1 271 915	Total du portefeuille ministériel	1 134 773	137 142	–	555 978

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	585 925 942	565 779 542	494 686 645
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	5 439 254	4 465 728	4 996 428
Services internes	6 409 308	6 409 308	6 664 127
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	597 774 504	576 654 578	506 347 200

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de traitements, biens et services	1 220 726	122 734
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	475 344	540 671
	1 696 070	663 405
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Recouvrements d'accès à l'information	2 055	2 365
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Salaires et coûts de fonctionnement	4 465 728	4 996 428
Recouvrement des services de soutien internes	6 409 308	6 664 127
	10 877 091	11 662 920
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 737	33 657
Revenus divers		
Intérêts perçus sur les avances	59 695	66 325
Pénalités disciplinaires	1 912	31 052
Frais de stationnement	2 659 665	3 379 483
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Avantages sociaux	774 793	751 134
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique – Locaux	409 282	395 814
Recouvrements du Régime de soins de santé de la fonction publique	157	3 278 262
Divers	85 248	4 990
	3 990 752	7 907 060
Total du secrétariat	16 571 650	20 267 042
École de la fonction publique du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	91 458	64 440
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	110 120	111 346
	201 578	175 786

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire		
Paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> – Frais de cours et autres revenus relatifs à ces cours	7 974 049	11 719 420
Autres frais et droits	105	150
	<hr/> 7 974 154	<hr/> 11 719 570
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 239	4 376
Revenus divers	1	–
Total de l'organisme	<hr/> 8 180 972	<hr/> 11 899 732
Commissariat au lobbying		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 450	14
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12	58
Revenus divers		
Divers	25	20
Total de l'organisme	<hr/> 1 487	<hr/> 92
Commissariat à l'intégrité du secteur public		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	665	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	30 085	2 750
	<hr/> 30 750	<hr/> 2 750
Revenus divers		
Divers	20	40
Total de l'organisme	<hr/> 30 770	<hr/> 2 790
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 929 848	841 955
Ventes de biens et de services	18 851 245	23 382 490
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 988	38 091
Revenus divers	3 990 798	7 907 120
Total du portefeuille ministériel	<hr/> 24 784 879	<hr/> 32 169 656

Section 8

Comptes publics du Canada

2016-2017

Conseil privé

Bureau du Conseil privé

**Secrétariat des conférences
intergouvernementales canadiennes**

**Bureau canadien d'enquête sur les
accidents de transport et de la sécurité
des transports**

Bureau du directeur général des élections

Commissariat aux langues officielles

**Comité de surveillance des activités de
renseignement de sécurité**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	8.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	8.8
Détail budgétaire par affectation.....	8.11
Programmes.....	8.13
Paiements de transfert.....	8.15
Détail des montants disponibles pour être dépensés	8.16
Revenus.....	8.16

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Bureau du Conseil privé

Résultat stratégique 1

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.

Programme 1.1 – Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien professionnels et impartiaux au premier ministre et aux ministres du portefeuille concernant toute la gamme des enjeux et dont ils s'occupent quotidiennement. Le Bureau du Conseil privé fournit également des avis et un soutien concernant : la structure et l'organisation du gouvernement; les communications à l'échelle du gouvernement; les nominations par le gouverneur en conseil; l'élaboration et la mise en œuvre de programmes parlementaires et législatifs; la réforme des institutions démocratique; les relations intergouvernementales et les affaires juridiques. De plus, le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien d'ordre administratif concernant le budget du Cabinet du premier ministre et ceux des cabinets des ministres du portefeuille.

Programme 1.2 – Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Le Bureau du Conseil privé appuie au quotidien le fonctionnement efficient et efficace du Cabinet et de ses comités. Dans le cadre de ce travail, le Bureau du Conseil privé coordonne la présentation au Cabinet et à ses comités de propositions ministérielles de politiques, de dispositions législatives et de mesures intéressant l'administration publique, soumet à un examen critique les politiques en cours d'élaboration, et produit des documents d'information et des analyses de politiques pour faciliter le processus décisionnel du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé offre également des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. À ce titre, il établit le calendrier des réunions et fournit des services de soutien connexes, en plus de préparer et de distribuer les documents du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé soutient en outre la bonne intégration des politiques à l'échelle de l'administration fédérale de sorte que les propositions tiennent compte de toutes les perspectives et enjeux — ministériels et de la fonction publique — ayant trait à la mise en œuvre, par exemple les communications, les affaires parlementaires, les relations intergouvernementales et les répercussions budgétaires.

Programme 1.3 – Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Le Bureau du Conseil privé appuie le développement et le maintien d'une fonction publique de haute qualité qui répond aux plus hautes normes de responsabilité, de transparence et d'efficacité. À cet égard, le Bureau du Conseil privé conseille le greffier du Conseil privé et le premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique et des activités gouvernementales, l'objectif étant de positionner l'effectif et le milieu de travail pour l'avenir en mettant l'accent sur la souplesse, l'innovation et la rationalisation. Le Bureau du Conseil privé appuie par ailleurs la gestion des ressources humaines aux échelons supérieurs de l'administration publique dans son ensemble, y compris la gestion du rendement et le développement du leadership.

Programme 1.4 – Commissions d’enquête

Le Bureau du Conseil privé fournit le soutien financier et administratif nécessaire aux commissions d’enquête. Le Bureau du Conseil privé peut ainsi fournir au besoin des avis et un soutien d’ordre administratif dans les domaines suivants : la dotation; les services d’acquisition; la passation de marchés; les services financiers; l’obtention de financement; la gestion des documents; la gestion de la paie; la publication sur Internet; la traduction; les services juridiques; la sécurité; et le soutien informatique.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Résultat stratégique 1

Les services aux conférences intergouvernementales de haut niveau sont exécutés avec professionnalisme et avec succès.

Programme 1.1 – Services aux conférences

Prestation de services de soutien impartiaux et spécialisés nécessaires à la planification et à l’organisation des conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Résultat stratégique 2 – Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Bureau canadien d’enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Résultat stratégique 1

Les enquêtes indépendantes sur les événements de transport contribuent à rendre le réseau des transports plus sécuritaire.

Programme 1.1 – Enquêtes d’événements aéronautiques

Le programme d’Enquêtes d’événements aéronautiques est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d’enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports, et l’annexe 13 de la Convention relative à l’aviation civile internationale. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport aéronautique choisis qui se produisent au Canada et dans l’espace aérien canadien, et dans certaines circonstances à l’étranger, afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d’enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d’exploitation, au matériel employé, à l’infrastructure, et à la législation afin d’améliorer la sécurité des transports. Le programme d’Enquêtes

d'événements aéronautiques comprend également l'exécution de certaines obligations du gouvernement du Canada en lien avec la sécurité des transports conformément aux conventions de l'Organisation de l'aviation civile internationale et autres accords internationaux.

Programme 1.2 – Enquêtes d'événements ferroviaires

Le programme d'Enquêtes d'événements ferroviaires est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports* et le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport ferroviaire choisis sur le territoire canadien afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports. Le programme d'Enquêtes d'événements ferroviaires inclut également la prestation d'aide aux provinces, sur demande, afin de mener des enquêtes sur des événements de chemins de fer de ligne courte de compétence provinciale.

Programme 1.3 – Enquêtes d'événements maritimes

Le programme d'Enquêtes d'événements maritimes est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports et le Code sur la conduite des enquêtes sur les accidents de l'Organisation maritime internationale. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport maritime choisis qui se produisent au Canada, et dans certaines circonstances à l'étranger, afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports. Le programme d'Enquêtes d'événements maritimes comprend également l'exécution de certaines obligations du gouvernement du Canada en lien avec la sécurité des transports conformément aux conventions de l'Organisation maritime internationale et autres accords internationaux.

Programme 1.4 – Enquêtes d'événements de pipeline

Le programme d'Enquêtes d'événements de pipeline est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports* et le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport par pipeline choisis qui sont de compétence fédérale au Canada afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur général des élections

Résultat stratégique 1

Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.

Programme 1.1 – Opérations électorales

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficaces. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs.

Programme 1.2 – Régulation des activités électorales

Ce programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la *Loi en matière de financement politique* : surveillance de la conformité, divulgation, reddition de comptes sur les activités financières et application de la législation électorale.

Programme 1.3 – Engagement électoral

Ce programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Il permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat aux langues officielles

Résultat stratégique 1

Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Programme 1.1 – Promotion de la dualité linguistique

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat

effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Programme 1.2 – Protection des droits linguistiques

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles*, par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la Loi. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Le Service canadien du renseignement de sécurité remplit ses tâches et ses fonctions conformément aux lois, aux politiques et les instructions du ministre.

Programme 1.1 – Examens

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité examine les activités du Service canadien du renseignement de sécurité et évalue leur efficacité, leur caractère approprié et leur conformité. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité établit un plan de recherche annuel qui indique les examens devant être effectués chaque année, examine les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, procède à une évaluation et à un examen rétrospectifs d'enquêtes et de fonctions précises du Service canadien du renseignement de sécurité, examine de l'information sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, évalue la conformité des activités du Service canadien du renseignement de sécurité et formule des conclusions et des recommandations. L'objectif est de fournir au Parlement, au ministre de la Sécurité publique et à la population canadienne un portrait complet des activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et de leur assurer que celui-ci respecte la règle de droit.

Programme 1.2 – Enquêtes

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène des enquêtes sur les plaintes déposées contre le Service canadien du renseignement de sécurité, les habilitations de sécurité refusées, les rapports du ministre quant à la *Loi sur la citoyenneté* et les questions soumises conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Si sa compétence est établie, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène une enquête qui comprend une audience quasi judiciaire présidée par un ou plusieurs de ses membres. Le temps requis pour mener une enquête varie selon la complexité du dossier, la quantité de documents à examiner, le nombre de jours d'audience requis, la disponibilité des participants et les diverses questions de procédure soulevées par les parties concernées. Une fois l'enquête terminée, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité présente un rapport final contenant ses conclusions et ses recommandations, s'il y a lieu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé										
–	105 746 416	–	–	105 746 416	1	Dépenses du programme				
–	–	23 250 293	–	23 250 293	1a	Dépenses du programme				
–	–	10 825 154	–	10 825 154	1b	Dépenses du programme				
–	–	3 960 442	–	3 960 442	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	130 174	130 174		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	5 226 461	5 226 461		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(2 154 657)	(2 154 657)		Affectation réputée au crédit 1 (Conseil du Trésor) ²				
–	105 746 416	38 035 889	3 201 978	146 984 283		Total – Crédit 1	141 450 160	5 534 123	–	109 302 918
–	14 598 564	2 028 933	(4 134 276)	12 493 221	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 493 221	–	–	13 510 664
–	172 400	–	–	172 400	(S)	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	172 400	–	–	169 876
–	83 500	–	(51 129)	32 371	(S)	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	32 371	–	–	82 328
–	83 500	–	194	83 694	(S)	Ministre des Institutions démocratiques – Traitement et allocation pour automobile	83 694	–	–	33 524
9 058	–	–	34 166	43 224	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 058	–	34 166	18 522
–	–	–	37	37	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	37	–	–	–
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 189
9 058	120 684 380	40 064 822	(949 030)	159 809 230		Total du ministère – Budgétaire	154 240 941	5 534 123	34 166	123 119 021
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes										
–	5 547 133	–	–	5 547 133	1	Dépenses du programme				
–	–	–	277 483	277 483		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	5 547 133	–	277 483	5 824 616		Total – Crédit 1	4 965 409	859 207	–	4 955 984
–	427 837	–	(151 308)	276 529	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	276 529	–	–	314 567
–	5 974 970	–	126 175	6 101 145		Total de l'organisme – Budgétaire	5 241 938	859 207	–	5 270 551

					Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports				
-	26 267 261	-	-	26 267 261	1	Dépenses du programme			
-	-	-	1 186 501	1 186 501		Virement du CT, crédit 25 ¹			
-	26 267 261	-	1 186 501	27 453 762		Total – Crédit 1	26 597 957	855 805	- 26 574 772
-	3 521 391	-	(206 870)	3 314 521	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 314 521	-	- 3 418 391
9 674	-	-	10 521	20 195	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 675	-	10 520 3 637
-	-	-	70 592	70 592	(S)	Dépenses aux termes de l'alinéa 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	70 592	-	- 35 690
9 674	29 788 652	-	1 060 744	30 859 070		Total de l'organisme – Budgétaire	29 992 745	855 805	10 520 30 032 490
					Bureau du directeur général des élections				
-	29 212 735	-	-	29 212 735	1	Dépenses du programme			
-	-	-	40 719	40 719		Virement du :			
-	-	-	1 460 249	1 460 249		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	-	-		CT, crédit 25 ¹			
-	29 212 735	-	1 500 968	30 713 703		Total – Crédit 1	28 287 648	2 426 055	- 29 376 133
-	7 036 011	-	(480 934)	6 555 077	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 555 077	-	- 8 770 841
-	61 977 915	-	5 377 530	67 355 445	(S)	Dépenses électorales	67 355 445	-	- 447 913 750
-	308 600	-	(75 768)	232 832	(S)	Traitement du directeur général des élections	232 832	-	- 344 565
-	-	-	656	656	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	656	-	- 1 065
-	-	-	66	66	(S)	Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la Gestion des finances publiques</i>	66	-	-
-	98 535 261	-	6 322 518	104 857 779		Total de l'organisme – Budgétaire	102 431 724	2 426 055	- 486 406 354
					Commissariat aux langues officielles				
-	18 559 402	-	-	18 559 402	1	Dépenses du programme			
-	-	-	36 090	36 090		Virement du :			
-	-	-	927 805	927 805		CT, crédit 15 ¹			
-	-	-	-	-		CT, crédit 25 ¹			
-	18 559 402	-	963 895	19 523 297		Total – Crédit 1	18 329 523	1 193 774	- 18 114 091
-	2 332 217	-	(227 628)	2 104 589	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 104 589	-	- 2 115 940
516	-	-	92	608	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	608	-	-
516	20 891 619	-	736 359	21 628 494		Total de l'organisme – Budgétaire	20 434 720	1 193 774	- 20 230 031
					Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
-	2 477 401	-	-	2 477 401	1	Dépenses du programme			
-	-	4 044 756	-	4 044 756	1a	Dépenses du programme			
-	-	-	119 118	119 118		Virement du CT, crédit 25 ¹			
-	2 477 401	4 044 756	119 118	6 641 275		Total – Crédit 1	4 124 621	2 516 654	- 2 589 682

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations							Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	324 595	300 056	(274 504)	350 147	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	350 147	–	–	279 774
–	–	–	300	300	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	300	19
–	2 801 996	4 344 812	(155 086)	6 991 722		Total de l'organisme – Budgétaire	4 474 768	2 516 654	300	2 869 475
19 248	278 676 878	44 409 634	7 141 680	330 247 440		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	316 816 836	13 385 618	44 986	667 927 922

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	121 484 658	120 778 112	706 546	–
Projet sur le contrôle de l'accès et la sécurité physique.....	150 044	26 057	123 987	–
Initiatives de publicité.....	500 000	340 177	159 823	–
Projet de modernisation GI/TT	3 310 398	3 004 863	305 535	–
Réforme électorale.....	18 139 183	17 374 033	765 150	–
Bloquées.....	3 475 000	–	3 475 000	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	75 000	73 082	1 918	–
	<i>146 984 283</i>	<i>141 450 160</i>	<i>5 534 123</i>	–
Montants législatifs	12 824 947	12 790 781	–	34 166
	159 809 230	154 240 941	5 534 123	34 166
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	5 661 616	4 965 409	696 207	–
Bloquées.....	163 000	–	163 000	–
	<i>5 824 616</i>	<i>4 965 409</i>	<i>859 207</i>	–
Montants législatifs	276 529	276 529	–	–
	6 101 145	5 241 938	859 207	–
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	27 202 108	26 597 957	604 151	–
Bloquées.....	251 654	–	251 654	–
	<i>27 453 762</i>	<i>26 597 957</i>	<i>855 805</i>	–
Montants législatifs	3 405 308	3 394 788	–	10 520
	30 859 070	29 992 745	855 805	10 520
Bureau du directeur général des élections				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	29 073 018	28 287 648	785 370	–
Bloquées.....	1 640 685	–	1 640 685	–
	<i>30 713 703</i>	<i>28 287 648</i>	<i>2 426 055</i>	–
Montants législatifs	74 144 076	74 144 076	–	–
	104 857 779	102 431 724	2 426 055	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commissariat aux langues officielles				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	18 559 279	18 329 523	229 756	–
Bloquées	964 018	–	964 018	–
	19 523 297	18 329 523	1 193 774	–
Montants législatifs	2 105 197	2 105 197	–	–
	21 628 494	20 434 720	1 193 774	–
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 154 301	3 902 647	251 654	–
Projet de modernisation de la GI/TI	221 974	221 974	–	–
Bloquées	2 265 000	–	2 265 000	–
	6 641 275	4 124 621	2 516 654	–
Montants législatifs	350 447	350 147	–	300
	6 991 722	4 474 768	2 516 654	300
Total du portefeuille ministériel	330 247 440	316 816 836	13 385 618	44 986

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du Conseil privé												
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	79 702 173	72 402 148	–	–	–	–	–	–	79 702 173	72 402 148	–	–
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	14 758 790	12 816 810	–	–	–	–	–	–	14 758 790	12 816 810	–	–
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	4 644 710	4 104 309	–	–	–	–	–	–	4 644 710	4 104 309	–	–
Commissions d'enquête	–	3 105 893	–	–	–	–	–	–	–	3 105 893	–	–
Services internes	60 778 557	61 884 863	–	–	–	–	75 000	73 082	60 703 557	61 811 781	–	–
Total partiel	159 884 230	154 314 023	–	–	–	–	75 000	73 082	159 809 230	154 240 941	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(75 000)	(73 082)	–	–	–	–	(75 000)	(73 082)	–	–	–	–
Total du ministère	159 809 230	154 240 941	–	–	–	–	–	–	159 809 230	154 240 941	–	–
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes												
Services aux conférences	4 269 683	3 580 015	–	–	–	–	–	–	4 269 683	3 580 015	–	–
Services internes	1 831 462	1 661 923	–	–	–	–	–	–	1 831 462	1 661 923	–	–
Total de l'organisme	6 101 145	5 241 938	–	–	–	–	–	–	6 101 145	5 241 938	–	–
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports												
Enquêtes d'événements aéronautiques	13 323 213	12 949 182	–	–	–	–	–	–	13 323 213	12 949 182	–	–
Enquêtes d'événements ferroviaires	5 967 386	5 799 860	–	–	–	–	–	–	5 967 386	5 799 860	–	–
Enquêtes d'événements maritimes	5 095 801	4 952 744	–	–	–	–	–	–	5 095 801	4 952 744	–	–
Enquêtes d'événements de pipeline	296 124	287 811	–	–	–	–	–	–	296 124	287 811	–	–
Services internes	6 176 546	6 003 148	–	–	–	–	–	–	6 176 546	6 003 148	–	–
Total de l'organisme	30 859 070	29 992 745	–	–	–	–	–	–	30 859 070	29 992 745	–	–
Bureau du directeur général des élections												
Opérations électorales	48 143 026	47 149 729	–	–	2 500	2 500	–	–	48 145 526	47 152 229	–	–
Régulation des activités électorales	11 905 097	11 489 360	–	–	1 208 713	1 208 713	–	–	13 113 810	12 698 073	–	–

Programme – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Engagement électoral	9 103 120	8 835 883	–	–	–	–	–	–	9 103 120	8 835 883	–	–
Services internes	34 495 323	33 745 539	–	–	–	–	–	–	34 495 323	33 745 539	–	–
Total de l'organisme	103 646 566	101 220 511	–	–	1 211 213	1 211 213	–	–	104 857 779	102 431 724	–	–
Commissariat aux langues officielles												
Promotion de la dualité linguistique	7 174 607	6 638 658	–	–	–	–	–	–	7 174 607	6 638 658	–	–
Protection des droits linguistiques	7 784 195	7 554 792	–	–	–	–	–	–	7 784 195	7 554 792	–	–
Services internes	6 669 692	6 241 270	–	–	–	–	–	–	6 669 692	6 241 270	–	–
Total de l'organisme	21 628 494	20 434 720	–	–	–	–	–	–	21 628 494	20 434 720	–	–
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité												
Examens	1 837 445	1 670 754	–	–	–	–	–	–	1 837 445	1 670 754	–	–
Enquêtes	1 330 443	980 480	–	–	–	–	–	–	1 330 443	980 480	–	–
Services internes	3 823 834	1 823 534	–	–	–	–	–	–	3 823 834	1 823 534	–	–
Total de l'organisme	6 991 722	4 474 768	–	–	–	–	–	–	6 991 722	4 474 768	–	–
Total du portefeuille ministériel	329 036 227	315 605 623	–	–	1 211 213	1 211 213	–	–	330 247 440	316 816 836	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du directeur général des élections									
Autres paiements de transfert									
–	900 000	–	408 468	1 308 468	(S) Allocations aux vérificateurs des associations de circonscription	1 308 468	–	–	865 182
–	–	–	(3 955 040)	(3 955 040)	(S) Remboursement des dépenses électorales des partis politiques concernant la 42ième élection générale	(3 955 040)	–	–	64 610 235
–	–	–	3 576 996	3 576 996	(S) Remboursement des dépenses électorales des candidats concernant la 42ième élection générale, versé au bénéficiaire désigné	3 576 996	–	–	37 901 787
–	–	–	38 271	38 271	(S) Versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant la 42ième élection générale	38 271	–	–	1 407 924
–	–	–	43 233	43 233	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant les élections partielles de l'année en cours	43 233	–	–	146 361
–	–	–	199 285	199 285	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs d'autres élections générales et élections partielles	199 285	–	–	62 943
–	900 000	–	311 213	1 211 213	Total de l'organisme	1 211 213	–	–	104 994 432
–	900 000	–	311 213	1 211 213	Total du portefeuille ministériel	1 211 213	–	–	104 994 432

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien interne	75 000	73 082	75 000
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	75 000	73 082	75 000

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du Conseil privé		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Traitements	64 080	8 890
Achat de biens et services	11 719	65 993
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	472 708	355 025
	548 507	429 908
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Services de soutien interne	73 082	75 000
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	34 166	9 058
Revenus divers		
Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	4 120	3 028
Produits d'autres montants adjugés par une cour	10 000	5 000
Divers	1 223	1 568
	15 343	9 596
Total du ministère	671 098	523 562
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	36	12 438
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	10 976	5 150
	11 012	17 588
Revenus divers		
Contributions des gouvernements provinciaux	979 600	992 500
Total de l'organisme	990 612	1 010 088
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 984	21 048
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	20 765	2 822
	27 749	23 870

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Programme d'accès à l'information – Frais Article 29.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> – Remboursement par des provinces pour diverses enquêtes	420	415
	57 902	25 300
	58 322	25 715
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10 521	9 675
Revenus divers		
Gains sur les opérations de change	–	1 541
Divers	12 270	9 976
	12 270	11 517
Total de l'organisme	108 862	70 777
Bureau du directeur général des élections		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	22 600	6 497
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	52 434	31 586
	75 034	38 083
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	656	1 065
Revenus divers		
Élimination des montants de peu de valeur liés aux comptes débiteurs	–	(2)
Excédent des dépenses électorales des candidats	5 826	–
Dons anonymes aux candidats / partis politiques	1 184	4 151
Remboursement de contributions excédentaires	277 719	310 720
Produits d'autres montants adjugés par une cour	1 525	–
Intérêts et pénalités		
Intérêts sur les débiteurs en souffrance	2 109	44
Divers	15 612	156 346
	303 975	471 259
Total de l'organisme	379 665	510 407

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commissariat aux langues officielles		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 150	3 207
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	10 504	9 334
	13 654	12 541
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	80	85
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	92	516
Total de l'organisme	13 826	13 142
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Traitements	–	17 401
Achat de biens et services	–	1 048
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	908	8 588
	908	27 037
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	300	–
Revenus divers		
Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	25	50
Total de l'organisme	1 233	27 087
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	676 864	549 027
Ventes de biens et de services	131 484	100 800
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	45 735	20 314
Revenus divers	1 311 213	1 484 922
Total du portefeuille ministériel	2 165 296	2 155 063

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 9

Comptes publics du Canada

2016-2017

Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

**Centre de la sécurité des
télécommunications**

**Comité externe d'examen des griefs
militaires**

**Commission d'examen des plaintes
concernant la police militaire**

**Bureau du commissaire du Centre de la
sécurité des télécommunications**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	9.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	9.7
Détail budgétaire par affectation.....	9.11
Programmes.....	9.13
Paiements de transfert.....	9.15
Détail des montants disponibles pour être dépensés	9.17
Revenus	9.18

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de la Défense nationale**Résultat stratégique 1**

La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.

Programme 1.1 – Production des éléments de capacité de la Défense

Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action, qui, ensemble, permettent à la Défense de mener les activités du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement. Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce Programme découle de la *Loi sur la défense nationale*.

Programme 1.2 – Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

Le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits par la réunion des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c'est-à-dire : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés. La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont organisés en portefeuilles selon les environnements terrestres, aériens et maritimes dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces

domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun. Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.

Programme 1.3 – Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

Le Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables. Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir. Ainsi, ce Programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au Programme de production d'éléments de capacité de la Défense, au Programme de production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme habilite aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.

Résultat stratégique 2

Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.

Programme 2.1 – Opérations de soutien et de combat de la Défense

Le Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du Programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire. L'expression « capacité de la Défense » fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale. Les éléments de force comprennent les personnes ayant une expertise spécialisée, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipement, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La *Loi sur la défense nationale*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce Programme. Les sous-programmes découlant de ce Programme visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.

Programme 2.2 – Services de la Défense et contributions au gouvernement

Le Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne. En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation,

de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier. Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du Ministère de la Défense nationale. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce Programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Centre de la sécurité des télécommunications

Résultat stratégique 1

Les capacités en matière de renseignement électromagnétique étranger et de sécurité technique font progresser et protègent les intérêts vitaux du Canada.

Programme 1.1 – Renseignement électromagnétique

Ce programme fournit du renseignement étranger qui répond aux intérêts vitaux du gouvernement du Canada en matière de défense, de sécurité, et d'affaires internationales grâce à la collecte, au traitement et à l'analyse de renseignement, ainsi qu'à l'élaboration de rapports. Il offre également une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Programme 1.2 – Sécurité des technologies de l'information

Ce programme fournit des avis, des conseils, et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les systèmes d'information d'importance au gouvernement du Canada.

Comité externe d'examen des griefs militaires

Résultat stratégique 1

Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces armées canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.

Programme 1.1 – Examen indépendant des griefs militaires

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal indépendant qui examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés conformément à l'article 29 de la Loi sur la Défense nationale qui prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans les affaires des Forces armées

canadiennes a le droit de déposer un grief ; il s'agit, à quelques exceptions près, de la seule procédure formelle de plainte dont disposent les membres des Forces armées canadiennes. Le Comité remet ses conclusions et ses recommandations au chef d'état-major de la Défense et au militaire qui a soumis le grief. Les conclusions et recommandations du Comité peuvent également faire état de problèmes touchant certaines politiques et de préoccupations d'ordre général. Dans la mesure où les circonstances et les considérations d'équité le permettent, le Comité procède à l'examen des griefs militaires sans formalisme et avec célérité. Le Comité présente les résultats de ses activités dans son rapport annuel et dans diverses publications. Un sondage est administré par l'unité de mesures du rendement et envoyé aux intervenants externes impliqués de diverses façons avec le Comité dans son examen des griefs militaires. Les intervenants externes comprennent les autorités initiales ; Autorité de dernière instance ; et représentants des plaignants. L'enquête vise à obtenir une rétroaction sur l'efficacité et l'utilité des conclusions et recommandations ainsi que la réalisation de ses objectifs de renforcer la confiance dans le processus de règlement des griefs et de promouvoir les améliorations pour les règlements, politiques, lignes directrices ainsi que le processus de règlement des griefs.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Résultat stratégique 1

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire assure que la police militaire des Forces canadiennes applique les normes déontologiques les plus élevées, conformément aux meilleures pratiques du droit et de la police, et soit libre de toute forme d'ingérence dans ses enquêtes.

Programme 1.1 – Règlement des plaintes

L'objectif de ce programme est de régler avec succès les plaintes portant sur la conduite des membres de la police militaire ainsi que les plaintes pour ingérence dans les enquêtes de la police militaire, en surveillant et en révisant toutes les plaintes reçues. Ce programme est essentiel afin d'aider les membres de la police militaire à exercer leurs fonctions et attributions avec toute l'efficacité et le professionnalisme possibles.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Résultat stratégique 1

Le Centre de la sécurité des télécommunications s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.

Programme 1.1 – Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Ce programme prévoit l'examen indépendant de la légalité des activités du Centre de la sécurité des télécommunications par le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications afin de déterminer si elles sont conformes aux lois du Canada en général, et en particulier la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la Défense nationale*, le *Code criminel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'activité du programme prévoit également que le Commissaire puisse entreprendre une enquête, s'il le juge nécessaire, afin de donner suite à une plainte déposée par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada. Si le commissaire estime que le Centre de la sécurité des télécommunications pourrait ne pas s'être conformé à la loi, il est tenu d'en informer le ministre de la Défense nationale et le Procureur général du Canada. En outre, le commissaire a l'obligation, en vertu de la *Loi sur la protection de l'information*, de recevoir des renseignements de personnes astreintes au secret à perpétuité qui veulent se prévaloir de la défense d'intérêt public pour divulguer des renseignements classifiés au sujet du Centre de la sécurité des télécommunications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale										
-	13 765 146 779	-	-	13 765 146 779	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	193 852 657	-	193 852 657	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	29 530 000	-	29 530 000	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
	-	-	712 652	712 652		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
	-	-	39 000 000	39 000 000		crédit 5				
						crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	350 000	350 000		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	-	-	1 092 159	1 092 159		crédit 10				
-	-	-	9 200 000	9 200 000		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	632 894	632 894		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	282 136 608	282 136 608		Virement au :				
-	-	-	(5 727 403)	(5 727 403)		crédit 1 (Centre de la sécurité des télécommunications)				
-	-	-	(3 337 698)	(3 337 698)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(3 000 000)	(3 000 000)		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	(2 576 839)	(2 576 839)		crédit 1 (Ressources naturelles)				
-	-	-	(96 110)	(96 110)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(1 678 000)	(1 678 000)		crédit 5 (Agence de promotion économique du Canada atlantique)				
-	-	-	(595 507)	(595 507)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	(466 314)	(466 314)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	13 765 146 779	223 382 657	315 646 442	14 304 175 878		Total – Crédit 1	13 919 219 357	384 956 521	-	13 775 156 234
-	3 395 930 409	-	-	3 395 930 409	5	Dépenses en capital				
-	-	49 330 000	-	49 330 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	18 775	-	18 775	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
-	-	-	91 013	91 013		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	1 972 232	1 972 232		crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	100 000 000	100 000 000		CT, crédit 33 ¹				
						Virement au :				
-	-	-	(39 000 000)	(39 000 000)		crédit 1				
-	-	-	(86 000)	(86 000)		crédit 1 (Commission canadienne de sûreté nucléaire)				
-	-	-	(140 000)	(140 000)		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
-	-	-	(180 000)	(180 000)		crédit 1 (Centre de la sécurité des télécommunications)				
-	-	-	(400 000)	(400 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(180 000)	(180 000)		crédit 5 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(91 013)	(91 013)		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(618 301)	(618 301)		crédit 5 (Santé)				
–	–	–	(142 550)	(142 550)		crédit 5 (Industrie)				
–	–	–	(230 000)	(230 000)		crédit 5 (Ressources naturelles)				
–	–	–	(1 195 000)	(1 195 000)		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(841 792)	(841 792)		crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	3 395 930 409	49 348 775	58 958 589	3 504 237 773		Total – Crédit 5	3 055 226 195	449 011 578	–	3 182 342 740
–	164 592 820	–	–	164 592 820	10	Subventions et contributions				
–	–	9 500 000	–	9 500 000	10b	Subventions et contributions				
			(9 200 000)	(9 200 000)		Virement au :				
			(1 900 000)	(1 900 000)		crédit 1				
						crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	164 592 820	9 500 000	(11 100 000)	162 992 820		Total – Crédit 10	150 784 806	12 208 014	–	150 998 684
–	301 573 636	65 060	(45 960 684)	255 678 012	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	255 678 012	–	–	258 992 443
–	1 009 616 089	5 043 600	201 429 825	1 216 089 514	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	1 216 089 514	–	–	1 269 394 356
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
–	2 700 000	–	(936 218)	1 763 782	(S)	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	1 763 782	–	–	2 115 165
–	600 000	–	(229 077)	370 923	(S)	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i>	370 923	–	–	437 876
–	25 700	–	697	26 397	(S)	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	26 397	–	–	24 046
–	–	–	59 763	59 763	(S)	Montants adjugés par une cour – <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	59 763	–	–	–
4 262 538	–	–	18 274 183	22 536 721	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 501 914	–	18 034 807	23 740 571
–	–	–	2 349 366	2 349 366	(S)	Pertes d'opérations de change	2 349 366	–	–	2 739 996
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	48 804
4 262 538	18 640 268 933	287 340 092	538 492 886	19 470 364 449		Total budgétaire	18 606 153 529	846 176 113	18 034 807	18 666 073 243

81 142 446	–	–	–	81 142 446	L11c	Autorisation d'un compte d'avance du fonds de roulement prescrite par le crédit L20b, Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits. Limite 120 000 000 \$ (Net)	9 262 275	–	71 880 171	2 628 008
4 262 538	18 640 268 933	287 340 092	538 492 886	19 470 364 449		Total du ministère – Budgétaire	18 606 153 529	846 176 113	18 034 807	18 666 073 243
81 142 446	–	–	–	81 142 446		Total du ministère – Non budgétaire	9 262 275	–	71 880 171	2 628 008
Centre de la sécurité des télécommunications										
–	546 109 459	–	–	546 109 459	1	Dépenses du programme				
–	–	1 100 000	–	1 100 000	1b	Dépenses du programme				
–	–	2 592 801	–	2 592 801	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	5 727 403	5 727 403		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	6 346 271	6 346 271		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	180 000	180 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	15 006 672	15 006 672		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	4 531 226	4 531 226		CT, crédit 30 ¹				
–	546 109 459	3 692 801	31 791 572	581 593 832		Total – Crédit 1	557 106 928	24 486 904	–	580 515 741
–	37 515 359	262 467	(4 107 109)	33 670 717	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	33 670 717	–	–	38 975 757
26 672	–	–	47 629	74 301	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	73 436	–	865	25 676
–	–	–	9 113	9 113	(S)	Pertes d'opérations de change	9 113	–	–	30 884
26 672	583 624 818	3 955 268	27 741 205	615 347 963		Total de l'organisme – Budgétaire	590 860 194	24 486 904	865	619 548 058
Comité externe d'examen des griefs militaires										
–	6 141 086	–	–	6 141 086	1	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	19 298	19 298		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	307 175	307 175		CT, crédit 25 ¹				
–	6 141 086	–	326 473	6 467 559		Total – Crédit 1	5 383 550	1 084 009	–	5 595 299
–	612 859	–	(10 607)	602 252	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	602 252	–	–	656 299
–	6 753 945	–	315 866	7 069 811		Total de l'organisme – Budgétaire	5 985 802	1 084 009	–	6 251 598
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire										
–	4 217 527	–	–	4 217 527	1	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	21 421	21 421		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	257 910	257 910		CT, crédit 25 ¹				
–	4 217 527	–	279 331	4 496 858		Total – Crédit 1	3 748 700	748 158	–	5 031 875
–	467 784	–	(96 954)	370 830	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	370 830	–	–	375 364
287	–	–	89	376	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	287	89	–
287	4 685 311	–	182 466	4 868 064		Total de l'organisme – Budgétaire	4 119 530	748 445	89	5 407 239

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications										
–	1 940 071	–	–	1 940 071	1	Dépenses du programme				
–	–	–	85 435	85 435		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	1 940 071	–	85 435	2 025 506		Total – Crédit 1	1 834 217	191 289	–	1 856 987
–	185 306	–	(15 145)	170 161	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	170 161	–	–	177 890
–	2 125 377	–	70 290	2 195 667		Total de l'organisme – Budgétaire	2 004 378	191 289	–	2 034 877
4 289 497	19 237 458 384	291 295 360	566 802 713	20 099 845 954		Total du ministère – Budgétaire	19 209 123 433	872 686 760	18 035 761	19 299 315 015
81 142 446	–	–	–	81 142 446		Total du ministère – Non budgétaire	9 262 275	–	71 880 171	2 628 008

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	14 568 639 208	14 364 602 644	204 036 564	–
Initiatives publicitaires.....	1 000 000	1 000 000	–	–
Bloquées.....	251 131 742	–	251 131 742	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	516 595 072	446 383 287	70 211 785	–
	<i>14 304 175 878</i>	<i>13 919 219 357</i>	<i>384 956 521</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	3 134 936 871	3 055 226 195	79 710 676	–
Bloquées.....	369 300 902	–	369 300 902	–
	<i>3 504 237 773</i>	<i>3 055 226 195</i>	<i>449 011 578</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	150 784 806	150 784 806	–	–
Bloquées.....	12 208 014	–	12 208 014	–
	<i>162 992 820</i>	<i>150 784 806</i>	<i>12 208 014</i>	–
Montants législatifs	1 498 957 978	1 480 923 171	–	18 034 807
	19 470 364 449	18 606 153 529	846 176 113	18 034 807
Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	457 531 110	443 326 075	14 205 035	–
Projet lié à l'installation à long terme du centre de la sécurité des télécommunications.....	116 188 702	114 265 034	1 923 668	–
Bloquées.....	8 874 020	–	8 874 020	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 000 000	484 181	515 819	–
	<i>581 593 832</i>	<i>557 106 928</i>	<i>24 486 904</i>	–
Montants législatifs	33 754 131	33 753 266	–	865
	615 347 963	590 860 194	24 486 904	865
Comité externe d'examen des griefs militaires				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	6 285 022	5 383 550	901 472	–
Bloquées.....	182 537	–	182 537	–
	<i>6 467 559</i>	<i>5 383 550</i>	<i>1 084 009</i>	–
Montants législatifs	602 252	602 252	–	–
	7 069 811	5 985 802	1 084 009	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 461 510	3 748 700	712 810	–
Bloquées	35 348	–	35 348	–
	4 496 858	3 748 700	748 158	–
Montants législatifs	371 206	370 830	287	89
	4 868 064	4 119 530	748 445	89
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	2 025 506	1 834 217	191 289	–
Montants législatifs	170 161	170 161	–	–
	2 195 667	2 004 378	191 289	–
Total du portefeuille ministériel	20 099 845 954	19 209 123 433	872 686 760	18 035 761

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Défense nationale												
Production des éléments de capacité de la Défense	10 246 112 241	9 905 668 357	3 359 628 651	2 842 484 923	7 611 102	7 338 497	350 810 546	306 727 997	13 262 541 448	12 448 763 780	35 003 338	3 995 573
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 528 668 396	3 382 207 600	55 201 954	74 765 894	9 500 000	9 500 000	13 986 668	11 418 613	3 579 383 682	3 455 054 881	33 716 799	3 848 716
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	356 859 846	419 528 249	54 688 027	28 747 873	129 089	129 089	350 069	142 752	411 326 893	448 262 459	–	–
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 392 403 241	1 311 671 228	24 807 343	11 969 030	140 589 731	131 196 474	126 210 897	106 883 251	1 431 589 418	1 347 953 481	12 422 309	1 417 986
Services de la Défense et contributions au gouvernement	335 200 048	407 612 519	2 457 161	3 677 203	7 324 000	4 781 848	10 159 104	3 781 283	334 822 105	412 290 287	–	–
Services internes	458 324 054	417 676 760	7 454 637	93 581 272	–	–	15 077 788	17 429 391	450 700 903	493 828 641	–	–
Total partiel	16 317 567 826	15 844 364 713	3 504 237 773	3 055 226 195	165 153 922	152 945 908	516 595 072	446 383 287	19 470 364 449	18 606 153 529	81 142 446	9 262 275
Revenus affectés aux dépenses	(516 595 072)	(446 383 287)	–	–	–	–	(516 595 072)	(446 383 287)	–	–	–	–
Total du ministère	15 800 972 754	15 397 981 426	3 504 237 773	3 055 226 195	165 153 922	152 945 908	–	–	19 470 364 449	18 606 153 529	81 142 446	9 262 275
Centre de la sécurité des télécommunications												
Renseignement électromagnétique	434 422 421	421 284 315	–	–	–	–	–	–	434 422 421	421 284 315	–	–
Sécurité des technologies de l'information	181 925 542	170 060 060	–	–	–	–	1 000 000	484 181	180 925 542	169 575 879	–	–
Total partiel	616 347 963	591 344 375	–	–	–	–	1 000 000	484 181	615 347 963	590 860 194	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(484 181)	–	–	–	–	(1 000 000)	(484 181)	–	–	–	–
Total de l'organisme	615 347 963	590 860 194	–	–	–	–	–	–	615 347 963	590 860 194	–	–
Comité externe d'examen des griefs militaires												
Examen indépendant des griefs militaires	4 430 354	4 038 820	–	–	–	–	–	–	4 430 354	4 038 820	–	–
Services internes	2 639 457	1 946 982	–	–	–	–	–	–	2 639 457	1 946 982	–	–
Total de l'organisme	7 069 811	5 985 802	–	–	–	–	–	–	7 069 811	5 985 802	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire												
Règlement des plaintes	2 456 179	2 056 958	–	–	–	–	–	–	2 456 179	2 056 958	–	–
Services internes	2 411 885	2 062 572	–	–	–	–	–	–	2 411 885	2 062 572	–	–
Total de l'organisme	4 868 064	4 119 530	–	–	–	–	–	–	4 868 064	4 119 530	–	–
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications												
Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications												
Services internes	1 650 453	1 359 747	–	–	–	–	–	–	1 650 453	1 359 747	–	–
Services internes	545 214	644 631	–	–	–	–	–	–	545 214	644 631	–	–
Total de l'organisme	2 195 667	2 004 378	–	–	–	–	–	–	2 195 667	2 004 378	–	–
Total du portefeuille ministériel	16 430 454 259	16 000 951 330	3 504 237 773	3 055 226 195	165 153 922	152 945 908	–	–	20 099 845 954	19 209 123 433	81 142 446	9 262 275

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale									
Subventions									
–	2 350 000	–	–	2 350 000	Subventions à l'appui du Programme de dédommagement des employeurs de réservistes	–	2 350 000	–	–
–	500 000	–	–	500 000	Subventions à l'appui du Programme d'engagement de la Défense	499 707	293	–	496 644
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada :									
–	458 000	–	–	458 000	Ligue navale du Canada	458 000	–	–	450 000
–	458 000	–	–	458 000	Ligue des cadets de l'Armée du Canada	458 000	–	–	450 000
–	458 000	–	–	458 000	Ligue des cadets de l'Air du Canada	458 000	–	–	450 000
(S) Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi no 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)									
–	25 700	–	697	26 397		26 397	–	–	24 046
–	4 249 700	–	697	4 250 397	Total – Subventions	1 900 104	2 350 293	–	1 870 690
Contributions									
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord :									
–	92 495 731	–	–	92 495 731	Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	84 599 569	7 896 162	–	82 591 502
–	45 755 000	–	(11 100 000)	34 655 000	Programme de l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	33 965 769	689 231	–	45 922 989
–	11 389 000	–	–	11 389 000	Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	10 843 564	545 436	–	10 360 427
–	5 450 000	–	–	5 450 000	Contributions à l'appui du Programme d'aide aux immobilisations	5 177 394	272 606	–	3 307 738
–	3 100 000	–	–	3 100 000	Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 908 142	191 858	–	2 818 087
–	2 050 000	–	–	2 050 000	Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	1 787 572	262 428	–	2 254 358
–	129 089	–	–	129 089	Contribution au Comité d'examen du Programme de défense biologique et chimique	129 089	–	–	126 682
–	2 700 000	–	(936 218)	1 763 782	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	1 763 782	–	–	2 115 165

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	600 000	–	(229 077)	370 923	(S) Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (S R C 1970 ch D-3)	370 923	–	–	437 876
–	–	9 500 000	–	9 500 000	Programme de contributions et de soutien à la Stratégie à l'égard du Moyen-Orient	9 500 000	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 770 257
–	163 668 820	9 500 000	(12 265 295)	160 903 525	Total – Contributions	151 045 804	9 857 721	–	151 705 081
–	167 918 520	9 500 000	(12 264 598)	165 153 922	Total du portefeuille ministériel	152 945 908	12 208 014	–	153 575 771

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Défense nationale				Services internes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Recouvrements des membres			
Production des éléments de capacité de la Défense					11 489 701	10 824 952	10 554 745
Recouvrements des membres	140 744 806	145 541 073	140 023 171	Recouvrements des autres ministères	37 150	93 410	1 504 198
Recouvrements des autres ministères	9 266 739	15 453 041	5 051 391	Autres recouvrements	3 550 937	6 511 029	2 864 000
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	31 258 871	59 366 114	22 139 009		15 077 788	17 429 391	14 922 943
Autres recouvrements	169 540 130	86 367 769	100 286 542	Total budgétaire	516 595 072	446 383 287	416 236 628
	350 810 546	306 727 997	267 500 113	Non budgétaire (rentées disponibles pour être dépensées)			
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action				Production des éléments de capacité de la Défense	31 218 254	31 218 254	40 242 359
Recouvrements des membres	3 942 255	1 529 589	2 414 414	Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	25 913 643	25 913 643	15 154 649
Recouvrements des autres ministères	1 308 116	1 652 958	3 236 295	Opérations de soutien et de combat de la Défense	73 909 347	73 909 347	74 311 530
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	901 230	1 320 191	126 223	Total non budgétaire	131 041 244	131 041 244	129 708 538
Autres recouvrements	7 835 067	6 915 875	6 747 405	Total du ministère – Budgétaire	516 595 072	446 383 287	416 236 628
	13 986 668	11 418 613	12 524 337	Total du ministère – Non budgétaire	131 041 244	131 041 244	129 708 538
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense				Centre de la sécurité des télécommunications			
Autres recouvrements	350 069	142 752	345 647	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Opérations de soutien et de combat de la Défense				Sécurité des technologies de l'information			
Recouvrements des membres	190 458	95 462	147 009	Autres recouvrements			
Recouvrements des autres ministères	308 683	–	1 554 571		1 000 000	484 181	417 269
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	124 957 412	106 319 169	107 858 803	Total de l'organisme – Budgétaire	1 000 000	484 181	417 269
Autres recouvrements	754 344	468 620	1 768 969	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
	126 210 897	106 883 251	111 329 352	517 595 072			
Services de la Défense et contributions au gouvernement				Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			
Recouvrements des membres	10 602	13 493	21 412	131 041 244			
Recouvrements des autres ministères	8 070 727	1 007 928	9 521 440				
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	1 490 343	2 732 889	–				
Autres recouvrements	587 432	26 973	71 384				
	10 159 104	3 781 283	9 614 236				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Défense nationale					
Autres revenus					
Revenus de placements			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	47 629	47 324
Autres comptes			Revenus divers		
Intérêt sur prêts aux employés affectés à l'étranger	155 713	190 374	Intérêts et pénalités	–	20
Intérêt gagné sur les fonds en dépôt avec les fournisseurs/ banques	141 557	91 941	Location et utilisation de biens publics	643 001	937 304
Dépôt de garantie (articles extérieurs du Canada)	2 548	3 849	Gain net de change	2 250	16 520
			Divers	26 734	8 420
	299 818	286 164		671 985	962 264
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	41 899 105	68 818 033	Total de l'organisme	2 031 729	3 883 390
Ventes de biens et de services			Comité externe d'examen des griefs militaires		
Location et utilisation de biens publics	134 855 295	133 882 721	Autres revenus		
Services de nature réglementaire	9 962	8 315	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Services de nature non réglementaire	205 246 835	220 264 774	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	22 698	33 983
Ventes de biens et de produits d'information	67 748 009	91 669 294	Revenus divers	–	10
Autres frais et droits			Total de l'organisme	22 698	33 993
Revenus reportés	(70 493)	1 800 644	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
Revenus provenant d'amendes	463 201	568 830	Autres revenus		
Divers	6 352 888	94 265 458	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	6 745 596	96 634 932	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	20 572	2 065
	414 605 697	542 460 036	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	89	287
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 274 183	12 706 409	Revenus divers	85	75
Revenus divers			Total de l'organisme	20 746	2 427
Comprend les paiements reçus des Nations Unies	9 881 724	17 956 485	Sommaire du portefeuille ministériel		
Gain net de change	563 685	421 638	Autres revenus		
	10 445 409	18 378 123	Revenus de placements	299 818	286 164
Total du ministère	485 524 212	642 648 765	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	42 781 819	71 335 820
Centre de la sécurité des télécommunications			Ventes de biens et de services	415 078 368	542 852 099
Autres revenus			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 321 901	12 754 020
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Revenus divers	11 117 479	19 340 472
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	444 751	1 649 813	Total du portefeuille ministériel	487 599 385	646 568 575
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	394 693	831 926			
	839 444	2 481 739			
Ventes de biens et de services					
Autres frais et droits	472 671	392 063			

Section 10

Comptes publics du Canada

2016-2017

Environnement et Changement climatique

Ministère de l'Environnement

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Agence Parcs Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	10.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	10.8
Détail budgétaire par affectation.....	10.10
Programmes.....	10.11
Paiements de transfert.....	10.13
Détail des montants disponibles pour être dépensés	10.15
Revenus.....	10.16

Programme – Service Internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de l'Environnement

Résultat stratégique 1

L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Programme 1.1 – Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité tout en permettant l'utilisation durable grâce : à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats essentiels; à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs; à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la recherche, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale pour la protection de la biodiversité, incluant des populations autosuffisantes et viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, ainsi que des ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (la Convention de Ramsar).

Programme 1.2 – Écosystèmes durables

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une grande partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien être des gens. Ce programme est axé sur : l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de durabilité; la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes; la participation de la collectivité à la remise en état des sites; la participation des jeunes; ainsi que la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires.

Programme 1.3 – Ressources en eau

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement et Changement climatique Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* et de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

Programme 1.4 – Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, de la *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* et de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier le respect des lois, des règlements et des permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec INTERPOL ainsi qu'avec les États-Unis et le Mexique sous les auspices de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages et les menaces à la biodiversité au profit des Canadiens et de la communauté internationale.

Résultat stratégique 2

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 2.1 – Changements climatiques et qualité de l'air

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les programmes sont basées sur un travail scientifique rigoureux, une analyse économique et de politique ainsi que la surveillance et le signalement des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants; production de résultats scientifiques solides, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation; collaboration avec les États Unis pour uniformiser la réglementation sur les gaz à effet de serre au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière; il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada.

Programme 2.2 – Gestion des substances et des déchets

Les programmes réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et leurs déchets.

Programme 2.3 – Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement et Changement climatique Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les pêches*, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Ils donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi, d'autre part, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, recueillent des renseignements, prennent des mesures appropriées pour amener les délinquants à respecter la loi et mènent des enquêtes lorsque nécessaire. Ce programme collabore avec des partenaires internationaux et nationaux pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Les agents reçoivent de la formation et ils bénéficient souvent d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi. En plus, le programme bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux règlements et de règlements révisés.

Résultat stratégique 3

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Programme 3.1 – Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Ce programme fournit en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo pour prévoir, gérer et s'adapter aux risques et aux possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Puisque surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs partout dans le monde. Ses partenaires dans le monde sont les autres services météorologiques nationaux, comme la National Oceanic and Atmospheric Administration des États Unis et Météo France, ainsi que des organisations internationales, comme l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Au niveau national, les collaborateurs comprennent les médias, le milieu universitaire et tous les paliers de gouvernement au Canada. Le programme répond aux responsabilités du Ministère en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*, de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007), de la *Convention de l'Organisation météorologique mondiale* et de protocoles d'entente avec d'autres organismes météorologiques et agences spatiales nationaux. Le programme fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère.

Programme 3.2 – Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Environnement et Changement climatique Canada fournit des prévisions et des services particuliers à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, du climat et de la glace pour appuyer la prise des décisions particulières dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans le service militaire. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et instances internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la *Convention de l'Organisation météorologique mondiale*. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation*

civile internationale, de la *Loi sur les océans et de la Loi sur les pêches*, et appuie les protocoles d'entente conclus avec le ministère des Pêches et des Océans/la Garde côtière canadienne, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Résultat stratégique 1

Évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique.

Programme 1.1 – Programme de réalisation d'évaluations environnementales

Ce programme vise à s'assurer que des évaluations environnementales de grande qualité sont réalisées et achevées de façon opportune et prévisible, à l'appui de la croissance économique tout en prévenant ou en réduisant les effets environnementaux négatifs. Le moyen le plus approprié d'éviter le chevauchement d'activités d'évaluation avec d'autres instances est utilisé, ce qui augmente l'efficacité et offre une certitude à tous les participants à l'égard du processus. L'Agence encouragera, surveillera et favorisera le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). L'évaluation environnementale permet la participation significative du public et des groupes autochtones. Les obligations légales de consultation des Autochtones sont intégrées, dans la mesure du possible, au processus fédéral d'évaluation environnementale. À ce titre, l'Agence consulte les groupes autochtones durant le processus d'évaluation environnementale pour évaluer comment le projet est susceptible de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et aux intérêts connexes et pour trouver des façons d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs. Ce programme a recouru au financement des paiements de transfert suivants: le Programme d'aide financière aux participants, et la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Programme 1.2 – Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale

Le programme stratégique en matière d'évaluation environnementale élabore un cadre stratégique solide et favorise la mise en place de pratiques saines pour une évaluation environnementale de grande qualité conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Pour ce faire, on élabore et renforce les politiques, les procédures et les critères pour la réalisation d'évaluations environnementales fédérales; on favorise la collaboration entre le gouvernement fédéral et les autres instances et la mise en œuvre d'actions coordonnées; on favorise la communication et la collaboration avec les peuples autochtones, élabore des instruments et offre des séances de formation aux praticiens de l'évaluation environnementale. Le cadre stratégique en matière d'évaluation environnementale permet une amélioration continue grâce à la recherche, le suivi, l'analyse et la prestation de conseils. Les recommandations éclairent l'élaboration de nouvelles approches réglementaires et stratégiques de même que la révision des documents d'orientation et de formation et des instruments axés sur le savoir. Le programme offre également de l'appui pour la réalisation d'évaluations environnementales par différents moyens tels que l'élaboration d'ententes fédérales provinciales et de critères stratégiques.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence Parcs Canada

Résultat stratégique 1

Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Programme 1.1 – Expérience du visiteur

Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer, d'apprécier et de tisser des liens personnels avec le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, les aires marines nationales de conservation et les canaux patrimoniaux du Canada. Il comprend toute une gamme d'activités, de services et de produits associés à la planification avant la visite, à la visite sur les lieux et aux communications après la visite. Ces activités touchent le marketing touristique, les renseignements sur la planification de séjours, l'accueil, l'orientation, l'interprétation, les activités de loisirs, les activités spéciales, la marchandise, les services de conformité et de sécurité des visiteurs et les installations destinées aux visiteurs. Le programme est appuyé par les analyses du marché et des visiteurs, l'analyse des tendances et la mesure du rendement.

Programme 1.2 – Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains

Ce programme comprend la gestion de l'infrastructure pour les Canadiens et présente des possibilités de retombées socioéconomiques pour les collectivités avoisinantes. Il est lié à l'exploitation, à l'entretien et à l'amélioration des portions de la Transcanadienne et de routes provinciales numérotées qui sont situées dans des parcs nationaux et dans un lieu historique national; à la gestion des eaux de certains canaux patrimoniaux; et à la prestation de services municipaux dans certains lotissements urbains de parcs nationaux.

Programme 1.3 – Conservation des lieux patrimoniaux

Ce programme vise à protéger et à conserver les ressources naturelles et culturelles de tous les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada, y compris les ressources agricoles du parc urbain national, ainsi qu'à permettre à l'Agence de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la législation fédérale. Les activités de protection et de conservation dans le parc urbain national, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, les canaux patrimoniaux et les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada permettent de veiller à ce que ces endroits soient entretenus et utilisés de manière à les laisser intacts pour le bénéfice et le plaisir des générations d'aujourd'hui et de demain.

Programme 1.4 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public

Ce programme vise à inspirer un sentiment de fierté à l'égard des lieux gérés par Parcs Canada et à obtenir le soutien des Canadiens en sensibilisant ces derniers et en les amenant à mieux apprécier la valeur de ces lieux et les diverses façons de les explorer. Il est mis en œuvre par l'intermédiaire d'initiatives de promotion des lieux patrimoniaux pertinentes et efficaces, qui permettent de joindre les Canadiens dans leur vie quotidienne. Certaines de ces activités de promotion sont réalisées en collaboration avec des intervenants et des partenaires, ce qui permet de joindre et de mobiliser davantage de Canadiens.

Programme 1.5 – Création de lieux patrimoniaux

Ce programme vise à créer des lieux patrimoniaux en vue de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada, pour le bénéfice et le plaisir des générations présentes et futures, et ainsi inspirer un fort sentiment d'appartenance à l'égard de notre patrimoine naturel et culturel. Ce programme appuie également la participation du Canada aux efforts visant à protéger et à commémorer les meilleurs éléments du patrimoine naturel et culturel mondial. Par l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans toutes les régions terrestres et marines du pays, ce programme permet d'assurer la protection et la mise en valeur d'exemples représentatifs de la diversité naturelle du Canada. Aussi, grâce à la désignation et à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique dans des collectivités de partout au pays, notre histoire demeure un héritage vivant pour tous les Canadiens. Le processus d'établissement ou de désignation de lieux patrimoniaux peut inclure des évaluations de faisabilité, des propositions du public, des recherches, des consultations auprès d'Autochtones, d'intervenants et du grand public, des négociations avec d'autres gouvernements et des organisations autochtones, des recommandations de comités consultatifs et doit respecter les exigences législatives. Ce processus conduit à l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et à la désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, ainsi que d'autres lieux patrimoniaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement										
–	605 313 460	–	–	605 313 460	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	93 571 679	–	93 571 679	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	15 221 831	–	15 221 831	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	39 216 348	39 216 348		Virement du CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'évaluation environnementale)				
–	–	–	(1 329 063)	(1 329 063)		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	(150 000)	(150 000)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	605 313 460	108 793 510	36 737 285	750 844 255		Total – Crédit 1	715 399 847	35 444 408	–	683 915 798
–	60 539 382	–	–	60 539 382	5	Dépenses en capital				
–	–	2 867 000	–	2 867 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	1 474 025	–	1 474 025	5b	Dépenses en capital				
–	–	–	9 291 642	9 291 642		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(300 000)	(300 000)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	60 539 382	4 341 025	8 991 642	73 872 049		Total – Crédit 5	57 787 760	16 084 289	–	61 845 115
–	154 303 510	–	–	154 303 510	10	Subventions et contributions				
–	–	6 310 331	–	6 310 331	10a	Subventions et contributions				
–	–	15 100 000	–	15 100 000	10b	Subventions et contributions				
–	–	3 000 000	–	3 000 000	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	35 298	35 298		Virement du crédit 10 (Pêches et Océans)				
–	–	–	(436 400)	(436 400)		Virement au :				
–	–	–	(28 879 380)	(28 879 380)		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	–	–		crédit 10 (Industrie)				
–	154 303 510	24 410 331	(29 280 482)	149 433 359		Total – Crédit 10	148 617 669	815 690	–	118 530 623
–	81 849 346	12 393 241	(14 067 243)	80 175 344	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	80 175 344	–	–	84 274 229
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 100
589 950	–	–	1 342 946	1 932 896	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 505 493	–	427 403	1 096 384
–	–	–	6 250	6 250	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercice antérieurs	6 250	–	–	845 530
–	–	–	2 290 112	2 290 112	(S)	Subvention pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	2 290 112	–	–	337 616
–	–	–	2 305	2 305	(S)	Droits des agences de recouvrement	2 305	–	–	–
589 950	902 089 198	149 938 107	6 022 815	1 058 640 070		Total du ministère – Budgétaire	1 005 868 280	52 344 387	427 403	950 927 395

Agence canadienne d'évaluation environnementale									
–	27 512 578	–	–	27 512 578	1	Dépenses du programme			
–	–	4 679 144	–	4 679 144	1a	Dépenses du programme			
–	–	4 332 364	–	4 332 364	1b	Dépenses du programme			
–	–	1	–	1	1c	Dépenses du programme			
–	–	–	1 000 000	1 000 000		Virement du :			
–	–	–	171 996	171 996		crédit 1 (Environnement)			
–	–	–	652 210	652 210		crédit 1 (Ressources naturelles)			
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹			
–	27 512 578	9 011 509	1 824 206	38 348 293		Total – Crédit 1	35 361 771	2 986 522	– 27 579 392
–	3 398 457	763 039	(835 267)	3 326 229	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 326 229	–	– 1 636 910
111	–	–	–	111	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	111	– –
111	30 911 035	9 774 548	988 939	41 674 633		Total de l'organisme – Budgétaire	38 688 000	2 986 633	– 29 216 302
Agence Parcs Canada									
145 403 966	997 202 390	–	–	1 142 606 356	1	Dépenses du programme			
–	–	81 867 207	–	81 867 207	1a	Dépenses du programme			
–	–	20 499 057	–	20 499 057	1b	Dépenses du programme			
–	–	3 000 000	–	3 000 000	1c	Dépenses du programme			
–	–	–	4 052 186	4 052 186		Virement du CT, crédit 30 ¹			
145 403 966	997 202 390	105 366 264	4 052 186	1 252 024 806		Total – Crédit 1	992 212 261	2 253 000	257 559 545 837 886 384
–	500 000	–	–	500 000	5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	500 000	–	– 500 000
–	52 835 911	809 501	(2 781 275)	50 864 137	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 864 137	–	– 50 198 150
15 590 601	123 000 000	–	27 757 439	166 348 040	(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	148 116 653	–	18 231 387 147 545 873
160 994 567	1 173 538 301	106 175 765	29 028 350	1 469 736 983		Total de l'organisme – Budgétaire	1 191 693 051	2 253 000	275 790 932 1 036 130 407
161 584 628	2 106 538 534	265 888 420	36 040 104	2 570 051 686		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 236 249 331	57 584 020	276 218 335 2 016 274 104

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	816 516 423	792 055 851	24 460 572	–
Bloquées	22 923 516	–	22 923 516	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	88 595 684	76 656 004	11 939 680	–
	750 844 255	715 399 847	35 444 408	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	59 869 268	57 787 760	2 081 508	–
Bloquées	14 002 781	–	14 002 781	–
	73 872 049	57 787 760	16 084 289	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	149 008 430	148 617 669	390 761	–
Bloquées	424 929	–	424 929	–
	149 433 359	148 617 669	815 690	–
Montants législatifs	84 490 407	84 063 004	–	427 403
	1 058 640 070	1 005 868 280	52 344 387	427 403
Agence canadienne d'évaluation environnementale				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	39 468 808	31 421 532	8 047 276	–
Subventions et contributions	4 578 182	4 578 182	–	–
Bloquées	2 825 558	–	2 825 558	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	8 524 255	637 943	7 886 312	–
	38 348 293	35 361 771	2 986 522	–
Montants législatifs	3 326 340	3 326 229	111	–
	41 674 633	38 688 000	2 986 633	–
Agence Parcs Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	488 407 297	416 351 461	–	72 055 836
Budget en capital	738 107 817	557 066 122	–	181 041 695
Subventions et contributions	20 256 692	15 794 678	–	4 462 014
Initiatives de publicité	3 000 000	3 000 000	–	–
Bloquées	2 253 000	–	2 253 000	–
	1 252 024 806	992 212 261	2 253 000	257 559 545
Crédit 5 – Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques –				
Autre autorisation	500 000	500 000	–	–
Montants législatifs	217 212 177	198 980 790	–	18 231 387
	1 469 736 983	1 191 693 051	2 253 000	275 790 932
Total du portefeuille ministériel	2 570 051 686	2 236 249 331	57 584 020	276 218 335

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Environnement												
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	85 409 219	85 173 054	5 489 591	4 995 503	68 893 923	68 117 391	5 652 253	5 249 956	154 140 480	153 035 992	–	–
Écosystèmes durables	79 722 348	69 242 747	1 840 461	1 840 461	31 374 243	31 374 243	6 253 775	4 010 579	106 683 277	98 446 872	–	–
Ressources en eau	91 795 548	84 288 437	11 066 690	9 448 104	736 500	736 500	24 300 831	23 740 521	79 297 907	70 732 520	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	17 544 766	17 402 310	429 336	169 315	–	–	93 335	60 324	17 880 767	17 511 301	–	–
Changements climatiques et qualité de l'air	109 183 434	99 318 421	10 370 149	10 370 149	43 521 681	43 521 681	3 706 028	3 706 028	159 369 236	149 504 223	–	–
Gestion des substances et des déchets	90 786 619	87 585 408	3 483 252	1 318 682	1 322 179	1 283 021	4 450 218	2 385 663	91 141 832	87 801 448	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	40 947 785	39 118 087	1 613 710	1 279 895	–	–	98 286	58 650	42 463 209	40 339 332	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	162 537 558	159 400 607	32 502 858	22 573 093	5 819 745	5 819 745	10 892 049	7 670 143	189 968 112	180 123 302	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	52 221 588	44 051 498	1 742 339	458 895	55 200	55 200	31 231 367	28 922 068	22 787 760	15 643 525	–	–
Services internes	191 491 369	188 248 174	5 333 663	5 333 663	–	–	1 917 542	852 072	194 907 490	192 729 765	–	–
Total partiel	921 640 234	873 828 743	73 872 049	57 787 760	151 723 471	150 907 781	88 595 684	76 656 004	1 058 640 070	1 005 868 280	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(88 595 684)	(76 656 004)	–	–	–	–	(88 595 684)	(76 656 004)	–	–	–	–
Total du ministère	833 044 550	797 172 739	73 872 049	57 787 760	151 723 471	150 907 781	–	–	1 058 640 070	1 005 868 280	–	–
Agence canadienne d'évaluation environnementale												
Programme de réalisation d'évaluations environnementales	29 385 835	20 249 215	–	–	4 578 182	4 578 182	7 806 000	566 810	26 158 017	24 260 587	–	–
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale	8 753 881	8 000 253	–	–	–	–	150 000	42 467	8 603 881	7 957 786	–	–
Services internes	6 957 735	6 498 293	–	–	–	–	45 000	28 666	6 912 735	6 469 627	–	–
Total partiel	45 097 451	34 747 761	–	–	4 578 182	4 578 182	8 001 000	637 943	41 674 633	38 688 000	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 001 000)	(637 943)	–	–	–	–	(8 001 000)	(637 943)	–	–	–	–
Total de l'organisme	37 096 451	34 109 818	–	–	4 578 182	4 578 182	–	–	41 674 633	38 688 000	–	–
Agence Parcs Canada												
Expérience du visiteur	328 749 952	255 819 014	284 001 987	234 665 436	464 376	404 346	–	–	613 216 315	490 888 796	–	–
Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	56 319 514	50 734 348	382 507 128	259 629 416	12 000	12 000	–	–	438 838 642	310 375 764	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Conservation des lieux patrimoniaux	122 400 738	117 114 795	55 724 075	52 435 771	11 223 948	8 250 944	–	–	189 348 761	177 801 510	–	–
Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public	44 304 154	42 806 301	1 765 560	721 815	1 823 550	1 440 356	–	–	47 893 264	44 968 472	–	–
Création de lieux patrimoniaux	12 847 282	5 905 959	3 747 612	2 295 486	6 732 818	5 687 032	–	–	23 327 712	13 888 477	–	–
Services internes	146 250 834	145 951 834	10 861 455	7 818 198	–	–	–	–	157 112 289	153 770 032	–	–
Total de l'organisme	710 872 474	618 332 251	738 607 817	557 566 122	20 256 692	15 794 678	–	–	1 469 736 983	1 191 693 051	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 581 013 475	1 449 614 808	812 479 866	615 353 882	176 558 345	171 280 641	–	–	2 570 051 686	2 236 249 331	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement									
Subventions									
–	22 500 000	–	–	22 500 000	Subvention à l'appui du Programme de conservation des zones naturelles	22 500 000	–	–	22 500 000
–	2 800 000	–	(473 878)	2 326 122	Subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 326 122	–	–	2 674 256
–	44 000	–	(38 000)	6 000	Subvention à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	6 000	–	–	18 000
–	–	–	2 290 112	2 290 112	(S) Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	2 290 112	–	–	337 616
–	25 344 000	–	1 778 234	27 122 234	Total – Subventions	27 122 234	–	–	25 529 872
Contributions									
–	46 172 380	–	(28 879 380)	17 293 000	Contribution à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	17 293 000	–	–	6 000 000
–	30 119 314	3 122 356	(457 110)	32 784 560	Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	32 223 112	561 448	–	30 310 084
–	14 927 349	300 000	983 151	16 210 500	Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	16 210 500	–	–	17 841 669
–	14 584 584	–	(1 153 840)	13 430 744	Programme de contribution à l'égard de l'intendance de l'habitat	13 187 733	243 011	–	12 151 876
–	5 497 653	13 392 975	(845 471)	18 045 157	Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	18 043 165	1 992	–	8 684 618
–	4 525 000	–	(55 319)	4 469 681	Programme de financement communautaire ÉcoAction	4 468 743	938	–	4 183 693
–	3 069 000	7 350 000	–	10 419 000	Contributions à l'appui du Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences relevant du programme Objectif carrière de la Stratégie d'emploi jeunesse	10 419 000	–	–	3 295 663
–	2 941 150	125 000	(348 780)	2 717 370	Contributions à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 709 069	8 301	–	2 957 059
–	2 767 818	–	1 402 822	4 170 640	Contribution obligatoire à la Commission de coopération environnementale	4 170 640	–	–	2 391 100
–	2 167 785	–	390 733	2 558 518	Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale	2 558 518	–	–	2 796 500
–	1 200 965	–	(39 158)	1 161 807	Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 161 807	–	–	1 380 975
–	469 158	120 000	203 342	792 500	Contributions à l'appui de Ressources en eau	792 500	–	–	771 000
–	206 140	–	(15 265)	190 875	Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	190 875	–	–	198 974

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	190 000	–	45 671	235 671	Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	235 671	–	–	253 942
–	121 214	–	–	121 214	Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques	121 214	–	–	121 214
–	128 959 510	24 410 331	(28 768 604)	124 601 237	Total – Contributions	123 785 547	815 690	–	93 338 367
–	154 303 510	24 410 331	(26 990 370)	151 723 471	Total du ministère	150 907 781	815 690	–	118 868 239
Agence canadienne d'évaluation environnementale									
Contributions									
–	4 469 000	2 000 001	(2 136 819)	4 332 182	Contributions à l'appui de la participation du public au processus d'examen et d'évaluation environnementale – Fonds du Programme d'aide financière aux participants	4 332 682	(500)	–	1 438 974
–	246 000	–	–	246 000	Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	500	–	245 500
–	4 715 000	2 000 001	(2 136 819)	4 578 182	Total de l'organisme	4 578 182	–	–	1 684 474
Agence Parcs Canada									
Subventions									
4 057 704	5 800 000	–	(3 780 236)	6 077 468	Financement à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien	5 031 682	–	1 045 786	6 250 000
–	22 700	–	–	22 700	Subvention au Jardin international de la paix	22 700	–	–	22 700
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	3 000 000
4 057 704	5 822 700	–	(3 780 236)	6 100 168	Total – Subventions	5 054 382	–	1 045 786	9 272 700
Contributions									
–	3 777 924	378 600	320 774	4 477 298	Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 477 298	–	–	4 883 166
–	1 000 000	9 000 000	(320 774)	9 679 226	Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	6 262 998	–	3 416 228	933 397
–	4 777 924	9 378 600	–	14 156 524	Total – Contributions	10 740 296	–	3 416 228	5 816 563
4 057 704	10 600 624	9 378 600	(3 780 236)	20 256 692	Total de l'organisme	15 794 678	–	4 462 014	15 089 263
4 057 704	169 619 134	35 788 932	(32 907 425)	176 558 345	Total du portefeuille ministériel	171 280 641	815 690	4 462 014	135 641 976

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Environnement							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats							
Produits de la vente de biens et de produits d'information	421 258	421 258	660 924	Produits de la vente de biens et de produits d'information	164 348	164 348	74 458
Locations et utilisation de biens publics	261 252	211 508	168 217	Divers	–	–	18 534
Revenus provenant de services non-réglementaires	2 715 483	2 715 483	1 270 257		3 706 028	3 706 028	3 137 373
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	2 254 260	1 901 707	2 028 532	Gestion des substances et des déchets			
	5 652 253	5 249 956	4 127 930	Produits de la vente de biens et de produits d'information	38	38	334 173
Écosystèmes durables				Services fournis aux autres ministères	25 000	25 000	–
Locations et utilisation de biens publics	53 955	52 896	50 463	Revenus provenant de services non-réglementaires	535 416	534 157	272 686
Revenus provenant de services non-réglementaires	5 734 355	3 555 591	1 118 115	Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	3 774 764	1 711 468	2 088 164
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	324 736	324 736	195 876	Divers	115 000	115 000	–
Produits de la vente de biens et de produits d'information	39 856	39 856	28 054		4 450 218	2 385 663	2 695 023
Divers	100 873	37 500	19 285	Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution			
	6 253 775	4 010 579	1 411 793	Locations et utilisation de biens publics	97 782	58 650	82 697
Ressources en eau				Revenus provenant de services non-réglementaires	504	–	–
Produits de la vente de biens et de produits d'information	142 339	2 692	5 500		98 286	58 650	82 697
Locations et utilisation de biens publics	567 054	493 996	593 788	Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens			
Revenus provenant de services non-réglementaires	23 071 304	23 071 304	26 461 966	Produits de la vente de biens et de produits d'information	1 406 096	1 398 030	1 266 716
Divers	172 529	172 529	155 224	Divers	550	550	450 973
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	347 605	–	–	Locations et utilisation de biens publics	5 033 057	5 033 057	933 158
	24 300 831	23 740 521	27 216 478	Revenus provenant de services non-réglementaires	1 435 051	1 238 506	1 318 212
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune				Recouvrement de coûts des ministères et organismes	3 017 295	–	–
Locations et utilisation de biens publics	93 335	60 324	63 776		10 892 049	7 670 143	3 969 059
Changements climatiques et qualité de l'air				Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés			
Revenus provenant de services non-réglementaires	3 541 680	3 541 680	2 958 414	Produits de la vente de biens et de produits d'information	25 101 418	25 101 418	24 936 514
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	–	–	85 967	Locations et utilisation de biens publics	26 902	26 902	20 312
				Revenus provenant de services non-réglementaires	4 781 788	2 472 489	3 988 512
				Divers	1 321 259	1 321 259	1 263 283
					31 231 367	28 922 068	30 208 621

Détails des montants disponibles pour être dépensés – fin

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Services internes			
Produits de la vente de biens et de produits d'information	–	–	2 321 494
Locations et utilisation de biens publics	127 606	127 606	1 257 876
Revenus provenant de services non-réglementaires	345 888	25 000	12 088
Divers	–	–	19 691
Services fournis aux autres ministères	544 646	544 646	669 926
Revenus provenant de services publics à titre de réglementation	154 820	154 820	–
Recouvrement de coûts des ministères et organismes	744 582	–	–
	1 917 542	852 072	4 281 075
Total du ministère – Budgétaire	88 595 684	76 656 004	77 193 825
Agence canadienne d'évaluation environnementale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de réalisation d'évaluations environnementales			
Formation, information et publications (Interne)	–	–	70 953
Services d'évaluation environnementale	7 806 000	566 810	680 353
	7 806 000	566 810	751 306
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale			
Formation, information et publications (Interne)	130 033	22 500	12 600
Formation, information et publications (Externe)	19 967	19 967	92 803
	150 000	42 467	105 403
Services internes			
Formation, information et publications (Interne)	1 350	1 350	264
Formation, information et publications (Externe)	43 650	27 316	15 158
	45 000	28 666	15 422
Total de l'organisme – Budgétaire	8 001 000	637 943	872 131
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	96 596 684	77 293 947	78 065 956

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Environnement		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de paiements de transfert	304 504	292 175
Remboursement de dépenses de fonctionnement et d'entretien	984 257	634 559
Redressements des créateurs de l'exercice précédent	1 643 640	4 414 418
	2 932 401	5 341 152
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics		
Baux de pétrole et gaz	–	52 569
Baux de terrains	212 739	228 732
Location de machines et de matériel	92 634	55 571
Location de bâtiments résidentiels	312 002	462 617
Location de bâtiments non - résidentiels	5 338 542	1 210 053
	5 955 917	2 009 542
Services de nature réglementaire		
Immersion en mer	1 515 100	1 952 628
Permis de chasse d'oiseaux	1 775 071	1 778 875
Amendes diverses	2 873 408	2 819 010
	6 163 579	6 550 513
Services de nature non réglementaire		
Ministère de la Défense nationale	1 890 557	2 108 935
Recouvrements – Relevés hydrométriques	–	16 482 324
NAV Canada	304 452	394 570
Surveillance des sables bitumineux	11 469 896	11 176 948
Autres recouvrements relatifs à l'eau	–	1 043 073
Divers	5 589 264	7 164 587
	19 254 169	38 370 437
Ventes de biens et de produits d'information		
Garde côtière canadienne	6 376 787	6 544 571
Ministère de la Défense nationale	4 238 045	4 675 096
Recouvrements – Relevés hydrométriques	16 381 990	3 883
NAV Canada	13 194 222	13 616 937
Divers	3 943 870	5 821 725
Autres recouvrements relatifs à l'eau	916 997	–
	45 051 911	30 662 212
Autres frais et droits		
Divers	1 646 356	1 938 938
Services de technologie de l'information	244 753	611 122
Services de gestion des ressources humaines	175 000	200 000
Services de gestion de l'information	17 873	–
Services des biens immobiliers	54 946	58 192

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Services du matériel	77 074	78 349			
Frais administratifs perçus pour chèques sans provisions	–	15			
	2 216 002	2 886 616	Ventes de biens et de services		
	78 641 578	80 479 320	Location et utilisation de biens publics	30 905 054	27 386 075
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Services de nature non réglementaire	109 497 100	106 071 560
Biens excédentaires d'État vendus	1 342 946	931 005	Ventes de biens et de produits d'information	1 277 123	915 846
			Autres frais et droits	8 180 605	16 440 705
Revenus divers				149 859 882	150 814 186
Autres	6 263 317	6 806 458	Revenus divers	127 442	126 726
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	73 749	48 036			
	6 337 066	6 854 494	Total de l'organisme	151 565 947	152 269 154
Total du ministère	89 253 991	93 605 971	Sommaire du portefeuille ministériel		
Agence canadienne d'évaluation environnementale			Autres revenus		
Autres revenus			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4 919 296	7 099 801
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Ventes de biens et de services	229 267 892	232 191 537
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	125 620	52 472	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 342 946	931 116
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	282 652	377 935	Revenus divers	6 881 269	6 991 085
	408 272	430 407	Total du portefeuille ministériel	242 411 403	247 213 539
Ventes de biens et de services					
Services de nature non réglementaire	766 432	814 431			
Autres frais et droits	–	83 600			
	766 432	898 031			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	111			
Revenus divers					
Revenus divers	10 383	9 865			
Intérêts et pénalités	406 378	–			
	416 761	9 865			
Total de l'organisme	1 591 465	1 338 414			
Agence Parcs Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	588 554	513 339			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	990 069	814 903			
	1 578 623	1 328 242			

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 11

Comptes publics du Canada

2016-2017

Famille, Enfants et Développement social

Ministère de l'Emploi et du Développement social

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	11.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	11.6
Détail budgétaire par affectation.....	11.10
Programmes.....	11.11
Paievements de transfert.....	11.13
Détail des montants disponibles pour être dépensés	11.17
Revenus.....	11.18

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de l'Emploi et du Développement social

Résultat stratégique 1

Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.

Programme 1.1 – Sécurité du revenu

Ce programme prévoit le versement d'une pension de retraite, d'une pension de survivant, de prestations d'invalidité et de prestations pour enfants aux Canadiens, par l'intermédiaire du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et de la Prestation nationale pour enfants.

Programme 1.2 – Développement social

Ce programme vise à financer des programmes destinés aux sans-abri et aux personnes vulnérables à l'itinérance, ainsi que des programmes destinés aux enfants, aux familles, aux aînés, aux collectivités et aux personnes handicapées. Il permet de fournir à ces groupes les connaissances, l'information et les occasions nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes sociaux et économiques.

Résultat stratégique 2

Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.

Programme 2.1 – Apprentissage

Grâce à ce programme, les Canadiens peuvent poursuivre des études postsecondaires pour obtenir les compétences et les titres qui leur permettront d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Le programme prévoit la réduction des obstacles à l'éducation par le versement d'une aide financière aux étudiants et aux apprentis, et d'incitatifs à l'épargne aux familles pour qu'elles puissent financer les études postsecondaires d'un enfant. Il permet aussi de fournir de l'information sur les occasions de formation et d'acquisition de compétences et des services de sensibilisation à cet égard. Ce programme contribue à l'inclusion de l'effectif en donnant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises plus de chances de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur bénévole, les institutions financières, les fournisseurs de services et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Programme 2.2 – Compétences et emploi

Le programme axé sur les compétences et l'emploi vise à faire en sorte que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent bénéficier des mesures de soutien dont elles ont besoin pour s'intégrer au marché du travail ou s'y repositionner, afin de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail.

Les initiatives s'inscrivant dans ce programme contribuent à l'atteinte des objectifs généraux communs, à savoir favoriser le perfectionnement des compétences, encourager la participation au marché du travail et garantir l'efficacité du marché du travail.

Résultat stratégique 3

Milieus de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération.

Programme 3.1 – Travail

Ce programme vise à cultiver et à maintenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sécuritaires, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale (transport interprovincial, bureaux de poste et services de messagerie, télécommunications, secteur bancaire, manutention des grains, installations nucléaires, sociétés d'État fédérales, entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral, gouvernements autochtones et leurs employés). Il permet d'élaborer des lois et des règlements sur le travail pour établir un équilibre adéquat entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Ce programme permet de faire en sorte que les milieux de travail régis par le gouvernement fédéral respectent les droits et les obligations établis en vertu des lois sur le travail. Il prévoit également la gestion des affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada, et des responsabilités des affaires autochtones en matière de travail.

Résultat stratégique 4

Excellence du service à l'échelle du gouvernement.

Programme 4.1 – Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

Ce programme prévoit le soutien des programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés au sujet des programmes et des services offerts ainsi que des outils nécessaires pour y avoir accès, tout en appuyant la transition vers les modes de service privilégiés. Les Canadiens peuvent accéder à des renseignements sur Emploi et Développement social Canada et les autres programmes et services du gouvernement du Canada de la façon la plus accessible et pratique qui soit, obtenir rapidement des réponses précises à leurs questions et recevoir les renseignements ou les services dont ils ont besoin ou être aiguillés vers ceux-ci. Dans le cadre de ce programme, les renseignements et les services sont offerts aux Canadiens au moyen d'Internet, de la ligne 1 800 O Canada, de services téléphoniques personnalisés et d'un réseau de points de service offrant des services en personne.

Programme 4.2 – Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

Ce programme permet d'assurer la prestation, la supervision et la surveillance de services au nom de programmes d'autres ministères du gouvernement, en vertu d'ententes de prestation de services. Il permet aussi aux Canadiens d'avoir accès à un éventail de programmes, de prestations et de services du gouvernement du Canada (en personne, par téléphone, par la poste ou par Internet), et d'obtenir ainsi des renseignements de base et détaillés sur les programmes et les services, des services de réception des demandes et de vérification de leur exhaustivité, des services d'authentification des clients et de validation des pièces d'identité, un accès rapide et direct à des agents spécialisés d'autres ministères et une place dans le réseau de prestation de services pour les autres ministères. Il permet de sortir des cloisonnements des ministères et des programmes pour établir un réseau de prestation de services sans discontinuité et ainsi d'offrir des services aux Canadiens de façon plus rapide, précise et rentable.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Résultat stratégique 1

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.

Programme 1.1 – Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme

Une aide financière est fournie pour le portefeuille de logements sociaux existants afin de respecter les obligations contractées entre 1946 et 1993 dans le cadre d'ententes de subvention à long terme comportant diverses modalités. Une aide financière est versée aux provinces et aux territoires ainsi qu'aux Premières Nations pour les programmes suivants : programmes de logement social, notamment le logement public, coopératives d'habitation, logement sans but lucratif et logement pour Autochtones en milieu urbain, supplément au loyer, logement pour les ruraux et les Autochtones. Ce financement comprend les fonds versés par les provinces et les territoires aux termes d'ententes sur le logement social de même que l'aide financière accordée aux Premières Nations en vertu de ces ententes à long terme.

Programme 1.2 – Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable

Comprend des dépenses visant à : augmenter l'offre de logements abordables (construction, conversion ou aide comme les suppléments au loyer); préserver la qualité des logements abordables existants (rénovation); et soutenir des constructions neuves et des modifications à des logements abordables, pour offrir un hébergement à des victimes de violence familiale ou prolonger la durée de la vie autonome de personnes âgées ou de personnes handicapées. Ces engagements peuvent servir tous les Canadiens, notamment ceux vivant dans des réserves.

Programme 1.3 – Aide au logement

Les autres engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales aident à réduire les problèmes d'accessibilité des ménages à revenu faible ou modeste, à fournir du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire du logement locatif à prix abordable. Ce programme fournit également des services auxiliaires conformément au mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cela comprend le Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures relatives au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme visant les équipements communautaires.

Résultat stratégique 2

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.

Programme 2.1 – Information d'analyse de marché

La Société canadienne d'hypothèques et de logement recueille, analyse et diffuse des données sur les marchés de l'habitation afin de favoriser la prise de décisions éclairées dans le domaine du logement par des clients du secteur de l'habitation, le public et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ceci comprend la diffusion des données sur les marchés du logement, des analyses et prévisions par voie de publications, de conférences, de séminaires, de tables rondes et des services de données sur commande. Pour répondre aux besoins des clients, la Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise plusieurs enquêtes, dont celles portant sur les mises en chantier et les achèvements, les logements écoulés sur le marché, et les logements locatifs par l'entremise des Enquêtes sur le marché de l'habitation et de la diffusion d'information sur le marché de l'habitation.

Programme 2.2 – Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement élabore des politiques, réalise des recherches et diffuse de l'information sur des sujets liés au financement de l'habitation et aux marchés de capitaux, aux conditions de logement, ainsi qu'aux technologies et pratiques de l'habitat durable. Cette activité vise à soutenir et à renforcer les aspects économique, technique, social et durable du secteur canadien de l'habitation, et à faciliter l'élaboration et l'application de politiques fédérales en matière de logement.

Comprend l'examen des tendances du financement de l'habitation et des options stratégiques en matière de réglementation, de mesures incitatives et d'outils de titrisation sur les marchés primaires et secondaires; l'analyse des besoins particuliers en matière de logement de populations spécifiques comme les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages à faible revenu, et la façon dont ces besoins peuvent être comblés; le recensement de méthodes concrètes pour faire avancer les technologies et pratiques durables dans le secteur de l'habitation. La Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise cette activité en finançant des recherches, des projets de démonstration et l'évaluation de technologies, et en développant de l'information pertinente, utile et opportune qu'elle diffuse auprès de publics précis. Ces activités font mieux connaître et mieux comprendre les questions de logement et contribuent aux politiques, aux pratiques et à la prise de décisions du secteur, des consommateurs et du gouvernement.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Résultat stratégique 1

Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.

Programme 1.1 – Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite

Ce programme a pour objet de fournir des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts d'améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Les particuliers reçoivent de l'information au moyen d'un service gratuit et impartial offert par téléphone, courriel, télécopieur, courrier ou en personne. Ils ont aussi accès à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés pour appuyer leurs besoins en information sur la santé et la sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts et qu'ils soient appuyés par les contributions financières des divers intervenants. En préparant des outils d'information sur la santé et la sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des documents d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail pour le bénéfice de tous les travailleurs canadiens. Cette information est utilisée pour les activités de sensibilisation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de meilleures pratiques, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, l'observation des règlements et l'usage personnel. Divers niveaux de service sont disponibles, allant de produits et services gratuits, à des produits et services en vente. Lorsque le produit ou service du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est fourni à des clients externes distincts et qu'il comporte des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, des frais d'utilisation sont imposés. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées et d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail dans le contexte canadien. Le partage des ressources mène à l'élaboration coordonnée de programmes, de produits et de services uniques qui sont bénéfiques pour tous. Les projets réalisés en collaboration sont généralement appuyés par des contributions financières et non financières aux programmes par les intervenants et ont pour effet de faire progresser les initiatives de santé et de sécurité.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social										
-	607 999 524	-	-	607 999 524	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	12 452 090	-	12 452 090	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	19 902 446	-	19 902 446	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	5 247 031	-	5 247 031	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	3 114 773	3 114 773		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord Canadien)				
-	-	-	67 200 000	67 200 000		CT, crédit 5 ¹				
-	-	-	2 500 000	2 500 000		CT, crédit 10 ¹				
-	-	-	5 762	5 762		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	11 307 952	11 307 952		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	3 217 662	3 217 662		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(602 186)	(602 186)		crédit 1 (Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs)				
-	-	-	(130 174)	(130 174)		crédit 1 (Bureau du Conseil privé)				
-	-	-	(32 000)	(32 000)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
-	607 999 524	37 601 567	86 581 789	732 182 880		Total – Crédit 1	685 357 826	46 825 054	-	628 710 808
Subventions et contributions										
-	1 692 443 880	-	-	1 692 443 880	5	Subventions et contributions				
-	-	280 194 535	-	280 194 535	5a	Subventions et contributions				
-	-	39 748 000	-	39 748 000	5b	Subventions et contributions				
-	-	10 263 341	-	10 263 341	5c	Subventions et contributions				
-	-	-	1 232 000	1 232 000		Virement du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
Virement au :										
-	-	-	(300 000)	(300 000)		crédit 1 (Société canadienne d'hypothèque et de logement)				
-	-	-	(13 000)	(13 000)		crédit 10 (Ressources naturelles)				
-	1 692 443 880	330 205 876	919 000	2 023 568 756		Total – Crédit 5	1 878 816 951	144 751 805	-	1 559 677 506
-	-	178 370 098	-	178 370 098	7c	Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants	174 802 163	3 567 935	-	172 045 002
-	241 708 033	6 045 363	(20 519 562)	227 233 834	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	227 233 834	-	-	230 416 985
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social –										
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 328
-	83 500	-	316	83 816	(S)	Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail – Traitement et allocation pour automobile	83 816	-	-	82 328
-	37 086 489 507	(321 489 507)	(15 832 718)	36 749 167 282	(S)	Versements de la Sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	36 749 167 282	-	-	35 050 472 599
-	10 804 379 368	298 620 632	(180 576 163)	10 922 423 837	(S)	Versements du Supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	10 922 423 837	-	-	9 921 659 952

–	7 697 267 462	(5 672 312 517)	(48 882 953)	1 976 071 992	(S) Prestation universelle pour la garde d'enfants (<i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i>)	1 976 071 992	–	–	8 758 825 034
					(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistré d'épargne-études afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	858 638 013	–	–	820 635 620
–	824 000 000	8 000 000	26 638 013	858 638 013	(S) Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	974 571 302	–	–	713 927 230
–	763 845 037	196 112 903	14 613 362	974 571 302	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	662 379 311	–	–	618 363 897
–	705 088 437	(31 734 024)	(10 975 102)	662 379 311	(S) Versements d'allocations (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	530 236 046	–	–	512 566 866
–	515 877 981	(32 877 981)	47 236 046	530 236 046	(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	320 180 391	–	–	273 250 623
–	322 900 000	2 600 000	(5 319 609)	320 180 391	(S) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistré d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	133 343 188	–	–	118 906 530
–	133 000 000	–	343 188	133 343 188	(S) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	179 917 592	–	–	160 169 689
–	142 200 000	29 400 000	8 317 592	179 917 592	(S) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	18 971 126	–	–	23 401 319
–	49 250 000	–	(30 278 874)	18 971 126	(S) Paiements d'indemnités à des agents de l'État (<i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>) et à des marins marchands (<i>Loi sur l'indemnisation des marins marchands</i>)	40 229 133	–	–	29 653 765
–	44 000 000	–	(3 770 867)	40 229 133	(S) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	5 470 040	–	–	7 321 936
–	6 892 073	–	(1 422 033)	5 470 040	(S) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(4 229 434)	–	–	(4 938 086)
–	(4 080 004)	–	(149 430)	(4 229 434)	(S) Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	–	–	–	69 540
–	145 000	–	(145 000)	–	(S) Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	–	–	–	250
–	35 000	–	(35 000)	–	(S) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(182)	–	–	308
–	759	–	(941)	(182)	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les Prêts aux Apprentis</i>	3 684 676	–	–	1 650 327
–	4 272 751	107 231	(695 306)	3 684 676					

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
158 462	–	–	207 872	366 334	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	193 482	–	172 852	188 442
–	–	–	188 471	188 471	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	188 471	–	–	506 805
1 151 348	–	–	1 652 244	2 803 592	(S)	Dépenses en vertu du paragraphe 12(4) de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>	1 151 348	–	1 652 244	315 999
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	64 418
1 309 810	61 637 881 808	(4 971 350 359)	(131 905 665)	56 535 935 594		Total budgétaire	56 338 965 704	195 144 794	1 825 096	59 598 028 020
–	861 805 530	(389 010 599)	103 332 401	576 127 332	(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> (Net)	576 127 332	–	–	750 685 674
–	118 164 262	(41 808 871)	(13 259 855)	63 095 536	(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les Prêts aux Apprentis</i> (Net)	63 095 536	–	–	66 462 482
–	–	–	1 650 000	1 650 000	(S)	(L) Avance émis aux commissions provinciales des accidents du travail en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>	1 650 000	–	–	–
1 309 810	61 637 881 808	(4 971 350 359)	(131 905 665)	56 535 935 594		Total du ministère – Budgétaire	56 338 965 704	195 144 794	1 825 096	59 598 028 020
–	979 969 792	(430 819 470)	91 722 546	640 872 868		Total du ministère – Non budgétaire	640 872 868	–	–	817 148 156
Société canadienne d'hypothèques et de logement										
–	2 027 901 048	–	–	2 027 901 048	1	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	1 069 800 000	–	1 069 800 000	1a	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	78 100 000	–	78 100 000	1b	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	–	–	–	1c	Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>				
–	–	1	–	1		Virement du crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	300 000	300 000						
–	2 027 901 048	1 147 900 001	300 000	3 176 101 049		Total – Crédit 1	3 129 131 175	46 969 874	–	2 008 369 383
–	(644 314 000)	–	–	(644 314 000)	(S)	(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (nette)	(770 376 300)	126 062 300	–	(177 166 331)
–	2 027 901 048	1 147 900 001	300 000	3 176 101 049		Total de l'organisme – Budgétaire	3 129 131 175	46 969 874	–	2 008 369 383
–	(644 314 000)	–	–	(644 314 000)		Total de l'organisme – Non budgétaire	(770 376 300)	126 062 300	–	(177 166 331)

					Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail					
-	3 969 600	-	-	3 969 600	1	Dépenses du programme				
-	-	-	150 652	150 652		Virement du CT, crédit 30 ¹				
-	3 969 600	-	150 652	4 120 252		Total – Crédit 1	4 107 752	12 500	-	4 304 184
-	682 772	-	387 225	1 069 997	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 069 997	-	-	1 045 780
					(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1)(g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>				
1 283 034	4 300 000	-	767 311	6 350 345			4 752 648	-	1 597 697	4 568 153
1 283 034	8 952 372	-	1 305 188	11 540 594		Total de l'organisme – Budgétaire	9 930 397	12 500	1 597 697	9 918 117
					Commission de la capitale nationale					
-	-	-	-	-		Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	52 146 412
-	-	-	-	-		Total de l'organisme – Budgétaire	-	-	-	52 146 412
2 592 844	63 674 735 228	(3 823 450 358)	(130 300 477)	59 723 577 237		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	59 478 027 276	242 127 168	3 422 793	61 668 461 932
-	335 655 792	(430 819 470)	91 722 546	(3 441 132)		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	(129 503 432)	126 062 300	-	639 981 825

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	2 588 440 005	2 486 338 829	102 101 176	–
Initiatives publicitaires	2 500 000	1 345 011	1 154 989	–
Mise en oeuvre du Guichet emplois 2014	3 628 929	3 043 893	585 036	–
Bloquées	13 268 528	–	13 268 528	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	1 875 654 582	1 805 369 907	70 284 675	–
	732 182 880	685 357 826	46 825 054	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	2 023 568 756	1 878 816 951	144 751 805	–
Crédit 7c – Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants –				
Radiation de dettes – Prêts étudiants	178 370 098	174 802 163	3 567 935	–
Montants législatifs	53 601 813 860	53 599 988 764	–	1 825 096
	56 535 935 594	56 338 965 704	195 144 794	1 825 096
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Crédit 1 – Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> –				
Autre autorisation	3 141 101 049	3 129 131 175	11 969 874	–
Bloquées	35 000 000	–	35 000 000	–
	3 176 101 049	3 129 131 175	46 969 874	–
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 107 752	4 107 752	–	–
Bloquées	12 500	–	12 500	–
	4 120 252	4 107 752	12 500	–
Montants législatifs	7 420 342	5 822 645	–	1 597 697
	11 540 594	9 930 397	12 500	1 597 697
Total du portefeuille ministériel	59 723 577 237	59 478 027 276	242 127 168	3 422 793

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Emploi et du Développement social												
Sécurité du revenu	432 352 324	428 005 003	–	–	48 701 925 148	48 701 925 148	215 319 633	212 371 393	48 918 957 839	48 917 558 758	–	–
Développement social	34 422 398	32 933 044	–	–	2 232 015 802	2 206 824 331	–	–	2 266 438 200	2 239 757 375	–	–
Apprentissage	329 431 305	318 928 098	–	–	2 531 239 331	2 531 239 331	–	–	2 860 670 636	2 850 167 429	639 222 868	639 222 868
Compétences et emploi	1 133 475 530	1 097 417 453	–	–	1 756 421 946	1 636 861 777	917 829 753	894 751 748	1 972 067 723	1 839 527 482	–	–
Travail	233 813 628	232 793 392	–	–	20 675 996	20 675 831	125 922 890	125 771 399	128 566 734	127 697 824	1 650 000	1 650 000
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	65 086 542	57 983 718	–	–	–	–	8 209 561	7 110 741	56 876 981	50 872 977	–	–
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	161 490 000	127 104 038	–	–	–	–	143 748 837	109 468 786	17 741 163	17 635 252	–	–
Services internes	904 263 116	876 667 337	–	–	–	–	589 646 798	580 918 730	314 616 318	295 748 607	–	–
Total partiel	3 294 334 843	3 171 832 083	–	–	55 242 278 223	55 097 526 418	2 000 677 472	1 930 392 797	56 535 935 594	56 338 965 704	640 872 868	640 872 868
Revenus affectés aux dépenses	(2 000 677 472)	(1 930 392 797)	–	–	–	–	(2 000 677 472)	(1 930 392 797)	–	–	–	–
Total du ministère	1 293 657 371	1 241 439 286	–	–	55 242 278 223	55 097 526 418	–	–	56 535 935 594	56 338 965 704	640 872 868	640 872 868
Société canadienne d'hypothèques et de logement												
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 734 922 048	1 690 482 335	–	–	–	–	–	–	1 734 922 048	1 690 482 335	(508 422 000)	(630 880 173)
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	1 360 966 001	1 353 290 492	–	–	–	–	–	–	1 360 966 001	1 353 290 492	500 000	–
Aide au logement	29 125 000	25 735 114	–	–	–	–	–	–	29 125 000	25 735 114	(136 392 000)	(139 496 127)
Information d'analyse de marché	27 419 000	26 793 193	–	–	–	–	–	–	27 419 000	26 793 193	–	–
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	23 669 000	32 830 041	–	–	–	–	–	–	23 669 000	32 830 041	–	–
Total de l'organisme	3 176 101 049	3 129 131 175	–	–	–	–	–	–	3 176 101 049	3 129 131 175	(644 314 000)	(770 376 300)

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail												
Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestations de services et collaboration tripartite	7 916 801	7 118 136	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services internes	3 623 793	2 812 261	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	11 540 594	9 930 397	–	–	–	–	–	–	–	11 540 594	9 930 397	–
Total du portefeuille ministériel	4 481 299 014	4 380 500 858	–	–	55 242 278 223	55 097 526 418	–	–	59 723 577 237	59 478 027 276	(3 441 132)	(129 503 432)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social									
Subventions									
-	114 552 200	-	-	114 552 200	Subventions aux apprentis	100 372 000	14 180 200	-	100 928 500
-	41 340 000	-	(6 300 000)	35 040 000	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	34 681 954	358 046	-	34 836 993
-	14 800 000	-	(11 861 181)	2 938 819	Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	-	2 938 819	-	-
-	14 775 000	-	(4 897 698)	9 877 302	Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	9 348 151	529 151	-	7 798 333
-	13 650 000	2 000 000	-	15 650 000	Subventions pour des projets de petites envergures du Fonds pour l'accessibilité	15 630 468	19 532	-	13 531 118
-	10 000 000	-	-	10 000 000	Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	93 800	9 906 200	-	52 780
-	9 500 000	-	-	9 500 000	Subvention Passeport pour ma réussite Canada	9 500 000	-	-	9 500 000
-	1 703 000	-	(500 000)	1 203 000	Subvention de financement du travail	1 202 836	164	-	1 203 000
-	250 000	-	-	250 000	Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	250 000	-	-	-
-	100 000	-	-	100 000	Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	99 700	300	-	81 005
-	37 086 489 507	(321 489 507)	(15 832 718)	36 749 167 282	(S) Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. 1985, ch. O-9)	36 749 167 282	-	-	35 050 472 599
-	10 804 379 368	298 620 632	(180 576 163)	10 922 423 837	(S) Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. 1985, ch. O-9)	10 922 423 837	-	-	9 921 659 952
-	7 697 267 462	(5 672 312 517)	(48 882 953)	1 976 071 992	(S) Prestation universelle pour la garde d'enfants	1 976 071 992	-	-	8 758 825 034
-	824 000 000	8 000 000	26 638 013	858 638 013	(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes d'épargne-invalidité afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	858 638 013	-	-	820 635 620

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S) Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	974 571 302	–	–	713 927 230
–	763 845 037	196 112 903	14 613 362	974 571 302					
–	515 877 981	(32 877 981)	47 236 046	530 236 046	(S) Versements d'allocations (L.R.C. 1985, ch. O-9)	530 236 046	–	–	512 566 866
					(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	320 180 391	–	–	273 250 623
–	322 900 000	2 600 000	(5 319 609)	320 180 391					
					(S) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité au nom des bénéficiaires du régime enregistré d'épargne-invalidité afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	179 917 592	–	–	160 169 689
–	142 200 000	29 400 000	8 317 592	179 917 592					
					(S) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études au nom des bénéficiaires des régimes enregistrés d'épargne-études afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	133 343 188	–	–	118 906 530
–	133 000 000	–	343 188	133 343 188					
					(S) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires, les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	18 971 126	–	–	23 401 319
–	49 250 000	–	(30 278 874)	18 971 126					
					(S) Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. 1985, ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. 1985, ch. M-6)	1 870	–	–	1 920
–	5 000	–	(3 130)	1 870					
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(250)
–	58 559 884 555	(5 489 946 470)	(207 304 125)	52 862 633 960	Total – Subventions	52 834 701 548	27 932 412	–	56 521 748 861

Contributions

Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et

-	563 032 566	218 648 000	919 000	782 599 566	d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	703 952 348	78 647 218	-	497 729 310
-	111 494 275	54 794 535	-	166 288 810	Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	155 243 991	11 044 819	-	104 249 179
-	27 144 123	4 763 341	(3 537 281)	28 370 183	Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des Autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	11 823 737	16 546 446	-	16 576 408
-	25 253 716	-	3 537 281	28 790 997	Contributions pour aider les travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités ayant un taux de chômage élevé et/ou affectées par des compressions de personnel	28 165 998	624 999	-	21 624 348
-	12 000 000	-	-	12 000 000	Contributions à des organisations afin d'appuyer le des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielles	11 990 000	10 000	-	11 980 750
-	5 840 000	-	4 747 698	10 587 698	Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	7 944 009	2 643 689	-	6 271 827
-	3 209 000	-	11 861 181	15 070 181	Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	8 457 994	6 612 187	-	8 375 806
-	1 800 000	-	6 450 000	8 250 000	Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	7 559 966	690 034	-	2 438 380

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	588 714 625	(31 734 024)	(3 699 812)	553 280 789	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	553 280 789	–	–	516 153 688
–	6 892 073	–	(1 422 033)	5 470 040	(S) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	5 470 040	–	–	7 321 936
–	759	–	(941)	(182)	(S) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(182)	–	–	308
–	(4 080 004)	–	(149 430)	(4 229 434)	(S) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(4 229 434)	–	–	(4 938 086)
–	2 028 644	(1 310 218)	(52 811)	665 615	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	665 615	–	–	27 292
–	–	–	500 000	500 000	Programme de financement du travail	499 999	1	–	499 769
–	1 343 329 777	245 161 634	19 152 852	1 607 644 263	Total – Contributions	1 490 824 870	116 819 393	–	1 188 310 915
Autres paiements de transfert									
–	500 000 000	50 000 000	–	550 000 000	Paiements aux provinces et aux territoires pour la prestation de programmes et de services d'emploi dans le cadre du Fonds canadien pour la création d'emplois et dans le cadre des Ententes sur le marché du travail	550 000 000	–	–	500 000 000
–	222 000 000	–	–	222 000 000	Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	222 000 000	–	–	222 000 000
–	722 000 000	50 000 000	–	772 000 000	Total – Autres paiements de transfert	772 000 000	–	–	722 000 000
–	60 625 214 332	(5 194 784 836)	(188 151 273)	55 242 278 223	Total du ministère	55 097 526 418	144 751 805	–	58 432 059 776

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social				Services internes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>			
Sécurité du revenu				Dépenses recouvrables par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>				Dépenses recouvrables – Assurance-emploi			
	215 319 633	212 371 393	180 643 772		86 013 459	85 537 097	104 450 950
Compétences et emploi				Total budgétaire			
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi				2 000 677 472			
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux				1 930 392 797			
	912 294 978	891 818 977	763 152 370	1 826 015 219			
	5 534 775	2 932 771	703 059	Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
	917 829 753	894 751 748	763 855 429	Apprentissage			
Travail				Remboursement de prêts en espèce			
Sommes recouvrables des organismes de l'État et d'autres ministères pour le paiement des indemnités aux accidenté(e)s du travail				Total non budgétaire			
	125 022 890	125 022 890	127 613 984	–			
Remboursable par des organismes de l'État, d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux				1 915 512 367			
	900 000	748 509	538 150	1 849 496 674			
	125 922 890	125 771 399	128 152 134	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement				2 000 677 472			
Remboursable par des organismes de l'État, d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux				Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire			
	5 000 000	3 901 180	4 568 969	–			
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi				1 915 512 367			
	3 209 561	3 209 561	1 737 829	1 849 496 674			
	8 209 561	7 110 741	6 306 798				
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada							
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux							
	143 748 837	109 468 786	115 997 738				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Emploi et du Développement social					
Autres revenus					
Revenus de placements			Revenus divers des retenues salariales		
Trésorerie et créances			Frais de stationnement	640	922
Intérêt des dépôts bancaires	288 446	109 157	Droits et privilèges - Redevances et droit d'auteur	74	–
Autres comptes			Divers	234 340	278 215
Intérêt sur prêts canadiens aux étudiants	662 022 270	634 873 629		1 824 459 434	1 723 201 010
Intérêt sur prêts canadiens aux apprentis	337 720	–			
	662 648 436	634 982 786	Total du ministère	2 706 915 098	2 577 229 175
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	9 476 088	8 095 759	Autres revenus		
Redressements des créateurs de l'exercice précédent	16 208 880	10 111 601	Revenus de placements ¹		
	25 684 968	18 207 360	Prêts, placements et avances		
Ventes de biens et de services			Société canadienne d'hypothèques et de logement	359 582 141	266 096 197
Services de nature réglementaire	40 185 405	44 688 661	Revenus divers		
Services de nature non réglementaire	153 719 996	155 982 710	Bénéfices nets en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	1 754 036	7 714 674
Autres frais et droits			Autres recouvrements de tiers	18 262 231	578 426
Accès à l'information	8 987	8 186	Revenus reportés	–	(95 738 680)
	193 914 388	200 679 557		20 016 267	(87 445 580)
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Total de l'organisme	379 598 408	178 650 617
Produits de la vente d'immobilisations	127 959	67 170	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés	79 913	91 292	Autres revenus		
	207 872	158 462	Ventes de biens et de services		
Revenus divers			Ventes de biens et de produits d'information	5 299 358	5 515 143
Intérêts sur comptes débiteurs	89 549	91 858	Autres frais et droits		
Gain sur devises étrangères	24 300	75 518	Revenus reportés	(67 465)	(120 757)
Location des logements d'État	159 429	170 203	Total de l'organisme	5 231 893	5 394 386
Recouvrement des frais d'administration			Sommaire du portefeuille ministériel		
Assurance-emploi	1 462 114 305	1 370 292 552	Autres revenus		
<i>Régime de pensions du Canada</i>	327 248 374	316 230 328	Revenus de placements	1 022 230 577	901 078 983
Recouvrement de coûts auprès d'autres ministères			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	25 684 968	18 207 360
pour des services administratifs généraux	31 585 743	31 021 416	Ventes de biens et de services	199 146 281	206 073 943
Amendes en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	964 887	1 386 579	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	207 872	158 462
Amendes en vertu du <i>Code canadien du travail</i>	397 000	900 000	Revenus divers	1 844 475 701	1 635 755 430
Compte de rentes – Surplus actuariel	638 190	1 830 623			
Compte d'assurance du service civil – Surplus actuariel	127 785	–	Total du portefeuille ministériel	3 091 745 399	2 761 274 178
Frais légaux	526 384	890 698			
Petits soldes des comptes créditeurs non remboursables	348 434	32 098			

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 12

Comptes publics du Canada

2016-2017

Finances

Ministère des Finances

Société d'assurance-dépôts du Canada

**Agence de la consommation en matière
financière du Canada**

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada**

Bureau du vérificateur général

**Bureau du surintendant des institutions
financières**

PPP Canada Inc.

Monnaie royale canadienne

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	12.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	12.7
Détail budgétaire par affectation.....	12.11
Programmes.....	12.13
Paievements de transfert.....	12.15
Détail des montants disponibles pour être dépensés	12.16
Revenus.....	12.16

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Finances**Résultat stratégique 1**

Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.

Programme 1.1 – Programme de paiements de transfert et d'impôt

Ce programme permet au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt. Le programme administre les paiements de transfert et d'impôt aux provinces et aux territoires et aux gouvernements autochtones conformément aux lois et aux ententes négociées. Le programme s'acquitte également des engagements et des ententes avec des institutions financières internationales afin de contribuer à l'avancement économique des pays en développement. Le gouvernement du Canada conclut parfois des ententes ou édicte des lois afin de répondre à des pressions imprévues. Ces engagements peuvent donner lieu à des paiements, en général des paiements de transfert prévus par la loi, à un éventail de bénéficiaires tels que des particuliers, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

Programme 1.2 – Trésorerie et affaires financières

Ce programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la trésorerie et des affaires financières du gouvernement du Canada. Le programme permet de s'assurer que la trésorerie et les affaires financières du gouvernement du Canada sont gérées de manière efficiente au nom des contribuables canadiens. Ce programme assure l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le financement de la dette et des frais de service des nouveaux emprunts. Ce programme gère les placements dans les actifs financiers requis pour permettre au gouvernement du Canada de répondre à ses besoins en matière de liquidité. Le programme assure le refinancement permanent des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, y compris la gouvernance des opérations d'emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement comme les sociétés d'État. Le programme surveille également le système qui veille à ce que le Canada dispose d'une quantité suffisante de monnaie canadienne (billets et pièces) en circulation afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Programme 1.3 – Cadre des politiques économique et budgétaire

Ce programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances, aux autres ministres et aux cadres supérieurs au regard des questions, des politiques et des programmes du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux secteurs des politiques économique, budgétaire et sociale, aux relations fédérales-provinciales, au secteur financier, à la fiscalité ainsi qu'aux finances et aux échanges internationaux. Le programme permet de veiller à ce que les ministres et les cadres supérieurs prennent des décisions éclairées au regard des politiques, des propositions et des programmes économiques, budgétaires et financiers. En définitive, le programme contribue à l'établissement d'un cadre économique et budgétaire solide et durable qui génère des revenus suffisants et harmonise la gestion des dépenses avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Résultat stratégique 1

La Société d'assurance-dépôts du Canada a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada. Ces fonctions doivent être remplies à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Résultat stratégique 1

Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.

Programme 1.1 – Surveillance de la conformité et application des lois

Le programme de surveillance de la conformité et d'application des lois cherche à renforcer la conformité des Entités financières sous réglementation fédérale aux normes fédérales sur la protection du consommateur auxquelles elles sont soumises. Le programme vise également à promouvoir le respect des Entités financières sous réglementation fédérale aux divers codes de conduite et engagements publics adoptés par l'industrie pour mieux protéger ses clients.

Programme 1.2 – Littératie financière

Le programme de Littératie financière vise à renforcer les connaissances des consommateurs sur les obligations des Entité financières sous réglementation fédérale envers eux, ainsi qu'à améliorer la confiance, les connaissances et les compétences financières des Canadiens.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Programme 1.1 – Programme du renseignement financier

Le programme du renseignement financier du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, prescrit par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi), est un élément du programme national de sécurité et de lutte contre la criminalité. Le programme vise à

empêcher les criminels et les groupes terroristes d'abuser du système financier du Canada tout en réduisant l'incitatif financier du crime organisé. La principale méthode d'intervention utilisée dans le cadre du programme consiste à analyser des opérations financières déclarées et d'autres renseignements que le Centre est autorisé à recevoir et à recueillir en vertu de la *Loi pour élaborer des produits de renseignement financier*, y compris des communications de renseignements tactiques et des produits de renseignement stratégique utiles aux fins d'enquête, de poursuite ou de compréhension des activités liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

Programme 1.2 – Programme de conformité

Le Programme de conformité du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada veille au respect de la partie 1 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et des règlements d'application* (la Loi). Le programme de conformité a recours à une approche axée sur le risque pour exercer les activités d'application de loi, de relations et de soutien qui aident à assurer le respect des obligations législatives et réglementaires s'appliquant aux personnes et aux entités qui œuvrent dans le système financier canadien.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du vérificateur général

Résultat stratégique 1

Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.

Programme 1.1 – Audit législatif

Nous effectuons des audits et des études indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Bureau du surintendant des institutions financières

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien sûr et stable.

Programme 1.1 – Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Ce programme est axé sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance, sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées. Les coûts de ce programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur l'association*

personnalisée le Bouclier vert du Canada, la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et la Loi sur les associations coopératives de crédit. Le Bureau du surintendant des institutions financières tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

Programme 1.2 – Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Ce de programme est axé sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux dans le but de s'assurer de la conformité aux exigences minimales de capitalisation ainsi qu'aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance. Ce programme comprend l'évaluation des risques des régimes de retraite destinés aux employés travaillant dans un secteur régi par le gouvernement fédéral. Il prévoit la prise de mesures et la formulation d'une rétroaction rapides et efficaces pour protéger les intérêts des participants et des bénéficiaires tout en reconnaissant que les administrateurs sont ultimement responsables du régime et qu'un régime de retraite peut déroger à son obligation de verser les prestations prévues. Il prévoit également l'établissement d'un cadre de réglementation pertinent et équilibré et la mise en place d'une procédure d'agrément pertinente et efficace sur le plan prudentiel. Ce programme comprend aussi des activités relatives à l'évaluation des risques et à l'intervention, à la réglementation et à l'orientation ainsi qu'à l'agrément et aux précédents en ce qui a trait aux régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs*. Le coût de ce programme est recouvré grâce aux droits que versent les régimes de retraite en fonction du nombre de participants de chaque régime de retraite fédéral.

Résultat stratégique 2

Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.

Programme 2.1 – Évaluations actuarielles et services conseils

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada, des régimes de pension du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables du financement qui en découle. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Ce programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Elle permet de fournir des contrôles et des limites des coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence. Ce programme fournit une gamme de services actuariels, dictés par la loi, aux intervenants du Régime de pensions du Canada et à plusieurs ministères fédéraux. Elle a pour mandat d'effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-emploi, du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Les activités du Bureau de l'actuaire en chef sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

PPP Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.

Programme 1.1 – Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé

Sous ce programme, les partenariats public-privé Canada Inc. sera responsable : - de la gestion d'un Fonds pour les partenariats public-privé, un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de partenariats public-privé novateurs; - d'évaluer les occasions propices aux partenariats public-privé dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada afin de s'assurer que ce genre d'arrangements soit examiné; - d'évaluer les possibilités de partenariats public-privé et de prodiguer des conseils sur l'exécution des projets de partenariat public-privé à l'échelon fédéral; - d'agir à titre d'expert-conseil en matière de partenariats public-privé afin de favoriser le développement accru du marché des partenariats public-privé au Canada.

Monnaie royale canadienne

Résultat stratégique 1

Les résultats stratégiques de la Monnaie royale canadienne sont les suivants :

- élever la Monnaie royale canadienne au rang de marque de classe mondiale reconnue pour la qualité, l'innovation et le dépassement des attentes des clients;
- s'assurer que les pièces de circulation canadiennes et les services sont rentables, accessibles, pertinents et qu'ils incitent les Canadiens à célébrer leur histoire, leur culture et leurs valeurs;
- s'assurer que les pièces de circulation étrangères, les produits d'investissement et les services d'affinage, les pièces de collection et les autres produits et services connexes sont les meilleurs dans leurs marchés respectifs;
- générer un profit et maintenir la viabilité à long terme de l'entreprise grâce à un engagement continu à satisfaire les besoins des clients, à susciter la croissance et à être rentable;
- créer un milieu de travail où les employés font valoir les valeurs de l'entreprise et célèbrent leur succès;
- et s'assurer que la santé, la sécurité et l'environnement sont des critères prépondérants dans la création d'un milieu de travail idéal.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Finances										
–	90 740 545	–	–	90 740 545	1	Dépenses du programme				
–	–	5 820 073	–	5 820 073	1b	Dépenses du programme				
–	–	1 500 000	–	1 500 000	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	9 907 229	9 907 229		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	4 629 333	4 629 333		CT, crédit 25 ¹				
–	90 740 545	7 320 073	14 536 562	112 597 180		Total – Crédit 1	107 057 071	5 540 109	–	100 498 865
5 Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords</i>										
–	1	–	–	1			–	1	–	–
7b Autorisation d'augmenter la limite des prêts assurés en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle</i>										
–	–	1	–	1			–	1	–	–
–	12 221 830	81 917	(1 814 964)	10 488 783	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 488 783	–	–	11 025 974
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
(S) Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)										
–	36 067 673 000	–	(10 091 737)	36 057 581 263			36 057 581 263	–	–	34 024 617 855
–	15 688 000 000	(898 000 000)	(651 349 414)	14 138 650 586	(S)	Intérêt sur la dette non échue	14 138 650 586	–	–	15 101 078 440
(S) Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)										
–	17 880 415 000	–	–	17 880 415 000	(S)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	17 880 415 000	–	–	17 341 310 000
–	13 347 956 000	–	–	13 347 956 000			13 347 956 000	–	–	12 959 181 000
–	7 094 000 000	(148 000 000)	81 348 310	7 027 348 310	(S)	Autres frais d'intérêts	7 027 348 310	–	–	7 543 413 434
(S) Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)										
–	3 536 327 825	66 651 901	–	3 602 979 726	(S)	Paiements à l'Association internationale de développement	3 602 979 726	–	–	3 561 034 002
–	441 620 000	–	–	441 620 000	(S)	Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	441 620 000	–	–	441 610 000
–	16 026 000	(5 428 000)	–	10 598 000			10 598 000	–	–	88 186 000
–	96 000 000	–	(2 445 062)	93 554 938	(S)	Achat de la monnaie canadienne	93 554 938	–	–	90 547 116
(S) Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)										
–	33 255 000	–	–	33 255 000	(S)	Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	33 255 000	–	–	36 779 000
–	51 200 000	–	–	51 200 000			51 200 000	–	–	51 200 000

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	42 362 809	(6 970)	–	42 355 839	(S)	Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives)	42 355 839	–	–	34 362 809
–	(4 043 422 000)	232 710 000	164 244 000	(3 646 468 000)	(S)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 646 468 000)	–	–	(3 640 752 000)
–	(890 667 000)	51 656 000	34 476 715	(804 534 285)	(S)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(804 534 285)	–	–	(810 613 866)
–	–	–	4 658 431	4 658 431	(S)	Paiement de dettes comptabilisées antérieurement à titre de revenus	4 658 431	–	–	3 013 084
–	–	–	22 752 076	22 752 076	(S)	Pertes sur opérations de change	22 752 076	–	–	55 377 329
68 571 831	–	–	–	68 571 831	(S)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	–	–	68 571 831	–
736	–	–	14 832	15 568	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	736	14 832	–
–	–	–	–	–	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	15 360 789
68 572 567	89 463 792 510	(693 015 078)	(343 670 251)	88 495 679 748		Total budgétaire	88 421 552 238	5 540 847	68 586 663	87 007 312 159
–	–	–	22 427 800 000	22 427 800 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 12.2 de la <i>Loi sur le Financement agricole Canada</i> (Brut)	22 427 800 000	–	–	27 336 500 000
–	–	–	27 538 000 000	27 538 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 19 de la <i>Loi sur la Banque de développement du Canada</i> (Brut)	27 538 000 000	–	–	25 590 000 000
–	–	–	2 048 529 000	2 048 529 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 21(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> (Brut)	2 048 529 000	–	–	1 588 001 000
–	–	–	9 000 000	9 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 13.1 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> (Brut)	9 000 000	–	–	8 000 000
–	–	–	–	–	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	289 392 118
–	–	–	52 023 329 000	52 023 329 000		Total non budgétaire	52 023 329 000	–	–	54 811 893 118
68 572 567	89 463 792 510	(693 015 078)	(343 670 251)	88 495 679 748		Total du ministère – Budgétaire	88 421 552 238	5 540 847	68 586 663	87 007 312 159
–	–	–	52 023 329 000	52 023 329 000		Total du ministère – Non budgétaire	52 023 329 000	–	–	54 811 893 118
						Société d'assurance-dépôts du Canada				
15 000 000 000	–	–	–	15 000 000 000	(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1. Limite 15 000 000 000 \$ (Net)	–	–	15 000 000 000	–
15 000 000 000	–	–	–	15 000 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	15 000 000 000	–

Agence de la consommation en matière financière du Canada										
–	–	–	17 426 626	17 426 626	(S)	Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	17 426 626	–	–	16 272 429
–	–	–	38	38	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	38	–	–	136
–	–	–	17 426 664	17 426 664		Total de l'organisme – Budgétaire	17 426 664	–	–	16 272 565
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada										
–	51 042 501	–	–	51 042 501	1	Dépenses du programme				
–	–	473 938	–	473 938	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	2 167 459	2 167 459		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	51 042 501	473 938	2 167 459	53 683 898		Total – Crédit 1	50 443 518	3 240 380	–	49 892 982
–	5 654 561	86 062	(777 616)	4 963 007	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 963 007	–	–	5 059 409
–	–	–	46	46	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	46	–
–	56 697 062	560 000	1 389 889	58 646 951		Total de l'organisme – Budgétaire	55 406 525	3 240 380	46	54 952 391
Bureau du vérificateur général										
–	68 269 099	–	–	68 269 099	1	Dépenses du programme				
–	–	–	3 538 955	3 538 955		Virement du :				
–	–	–	2 752 583	2 752 583		CT, crédit 25 ¹				
–	68 269 099	–	6 291 538	74 560 637		CT, crédit 30 ¹				
–	10 264 633	–	(2 074 301)	8 190 332	(S)	Total – Crédit 1	70 837 601	3 723 036	–	68 874 231
1 292	–	–	1 107	2 399	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 190 332	–	–	8 806 148
					(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 292	–	1 107	2 697
1 292	78 533 732	–	4 218 344	82 753 368		Total de l'organisme – Budgétaire	79 029 225	3 723 036	1 107	77 683 076
Bureau du surintendant des institutions financières										
–	945 058	–	–	945 058	1	Dépenses du programme	945 058	–	–	945 058
70 462 306	148 758 898	–	(2 669 707)	216 551 497	(S)	Dépense des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	147 074 430	–	69 477 067	143 271 652
–	–	–	1 888	1 888	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 888	–	–	1 867
70 462 306	149 703 956	–	(2 667 819)	217 498 443		Total de l'organisme – Budgétaire	148 021 376	–	69 477 067	144 218 577
PPP Canada Inc.²										
–	11 800 000	–	–	11 800 000	1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes				
–	–	–	(8 850 000)	(8 850 000)		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Infrastructure et Collectivités)	2 950 000	–	–	11 800 000
–	267 700 000	–	–	267 700 000	5	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3				
–	–	–	(267 700 000)	(267 700 000)		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Infrastructure et Collectivités)	–	–	–	–
–	279 500 000	–	(276 550 000)	2 950 000		Total de l'organisme – Budgétaire	2 950 000	–	–	11 800 000

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Monnaie royale canadienne										
					(S)	(L) Prêts à la Monnaie en vertu de la <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> :				
						Paragraphe 20(1) soit le montant global maximal de 75 000 000 \$, le 11 mars 1999 (Net)				
75 000 000	–	–	–	75 000 000			–	–	75 000 000	–
75 000 000	–	–	–	75 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	75 000 000	–
139 036 165	90 028 227 260	(692 455 078)	(599 853 173)	88 874 955 174		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	88 724 386 028	12 504 263	138 064 883	87 312 238 768
15 075 000 000	–	–	52 023 329 000	67 098 329 000		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	52 023 329 000	–	15 075 000 000	54 811 893 118

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le décret C.P. 2016-0679 a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementale à titre de ministre de tutelle de PPP Canada Inc., à compter du 8 juillet 2016.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Finances				
Ministère des Finances				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	104 884 874	101 936 074	2 948 800	–
Subventions et contributions	4 035 000	4 010 000	25 000	–
Initiatives publicitaires	1 500 000	1 220 900	279 100	–
Bloquées	2 327 306	–	2 327 306	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	150 000	109 903	40 097	–
	<i>112 597 180</i>	<i>107 057 071</i>	<i>5 540 109</i>	–
Crédit 5 – Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes –</i>				
Bretton Woods	<i>1</i>	–	<i>1</i>	–
Crédit 7 – Autorisation d'augmenter la limite des prêts assurés en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle</i>				
Autre autorisation	<i>1</i>	–	<i>1</i>	–
Montants législatifs	88 383 082 566	88 314 495 167	736	68 586 663
	88 495 679 748	88 421 552 238	5 540 847	68 586 663
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Montants législatifs	17 426 664	17 426 664	–	–
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	52 132 539	50 443 518	1 689 021	–
Bloquées	1 551 359	–	1 551 359	–
	<i>53 683 898</i>	<i>50 443 518</i>	<i>3 240 380</i>	–
Montants législatifs	4 963 053	4 963 007	–	46
	58 646 951	55 406 525	3 240 380	46
Bureau du vérificateur général				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	76 886 556	71 340 748	5 545 808	–
Bloquées	184 081	–	184 081	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	2 510 000	503 147	2 006 853	–
	<i>74 560 637</i>	<i>70 837 601</i>	<i>3 723 036</i>	–
Montants législatifs	8 192 731	8 191 624	–	1 107
	82 753 368	79 029 225	3 723 036	1 107

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Bureau du surintendant des institutions financières				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	945 058	945 058	–	–
Montants législatifs	216 553 385	147 076 318	–	69 477 067
	217 498 443	148 021 376	–	69 477 067
PPP Canada Inc.				
Crédit 1 – Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes –				
Paiements à la Société d'État.....	2 950 000	2 950 000	–	–
Crédit 5 – Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3 Canada –				
Paiements à la Société d'État.....	–	–	–	–
	2 950 000	2 950 000	–	–
Total du portefeuille ministériel	88 874 955 174	88 724 386 028	12 504 263	138 064 883

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Finances												
Programme de paiements de transfert et d'impôt	74 617 344	5 998 460	–	–	67 020 958 543	67 020 958 543	–	–	67 095 575 887	67 026 957 003	9 000 000	9 000 000
Trésorerie et affaires financières	21 282 396 928	21 282 396 928	–	–	–	–	–	–	21 282 396 928	21 282 396 928	52 014 329 000	52 014 329 000
Cadre des politiques économique et budgétaire	72 222 066	69 846 767	–	–	35 000	10 000	–	–	72 257 066	69 856 767	–	–
Services internes	45 599 867	42 451 443	–	–	–	–	150 000	109 903	45 449 867	42 341 540	–	–
Total partiel	21 474 836 205	21 400 693 598	–	–	67 020 993 543	67 020 968 543	150 000	109 903	88 495 679 748	88 421 552 238	52 023 329 000	52 023 329 000
Revenus affectés aux dépenses	(150 000)	(109 903)	–	–	–	–	(150 000)	(109 903)	–	–	–	–
Total du ministère	21 474 686 205	21 400 583 695	–	–	67 020 993 543	67 020 968 543	–	–	88 495 679 748	88 421 552 238	52 023 329 000	52 023 329 000
Société d'assurance-dépôts du Canada												
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 000 000 000	–
Agence de la consommation en matière financière du Canada												
	17 426 664	17 426 664	–	–	–	–	–	–	17 426 664	17 426 664	–	–
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada												
Programme du renseignement financier	28 211 047	27 084 324	–	–	–	–	–	–	28 211 047	27 084 324	–	–
Programme de conformité	22 783 119	20 353 044	–	–	–	–	–	–	22 783 119	20 353 044	–	–
Services internes	7 652 785	7 969 157	–	–	–	–	–	–	7 652 785	7 969 157	–	–
Total de l'organisme	58 646 951	55 406 525	–	–	–	–	–	–	58 646 951	55 406 525	–	–
Bureau du vérificateur général												
Audit législatif	85 263 368	79 532 372	–	–	–	–	2 510 000	503 147	82 753 368	79 029 225	–	–
Total partiel	85 263 368	79 532 372	–	–	–	–	2 510 000	503 147	82 753 368	79 029 225	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 510 000)	(503 147)	–	–	–	–	(2 510 000)	(503 147)	–	–	–	–
Total de l'organisme	82 753 368	79 029 225	–	–	–	–	–	–	82 753 368	79 029 225	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du surintendant des institutions financières												
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	148 394 750	78 131 916	–	–	–	–	–	–	148 394 750	78 131 916	–	–
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 178 274	4 194 466	–	–	–	–	–	–	4 178 274	4 194 466	–	–
Évaluations actuarielles et services-conseils	5 710 390	5 416 540	–	–	–	–	–	–	5 710 390	5 416 540	–	–
Services internes	56 156 029	56 208 641	3 059 000	4 069 813	–	–	–	–	59 215 029	60 278 454	–	–
Total de l'organisme	214 439 443	143 951 563	3 059 000	4 069 813	–	–	–	–	217 498 443	148 021 376	–	–
PPP Canada Inc.	2 950 000	2 950 000	–	–	–	–	–	–	2 950 000	2 950 000	–	–
Monnaie royale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	75 000 000	–
Total du portefeuille ministériel	21 850 902 631	21 699 347 672	3 059 000	4 069 813	67 020 993 543	67 020 968 543	–	–	88 874 955 174	88 724 386 028	67 098 329 000	52 023 329 000

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Finances									
Contributions									
-	-	4 000 000	-	4 000 000	Contribution au Harbourfront Centre	4 000 000	-	-	3 000 000
-	35 000	-	-	35 000	Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	10 000	25 000	-	27 500
-	35 000	4 000 000	-	4 035 000	Total – Contributions	4 010 000	25 000	-	3 027 500
Autres paiements de transfert									
-	36 067 673 000	-	(10 091 737)	36 057 581 263	(S) Transfert canadien en matière de santé	36 057 581 263	-	-	34 024 617 855
-	17 880 415 000	-	-	17 880 415 000	(S) Péréquation fiscale	17 880 415 000	-	-	17 341 310 000
-	13 347 956 000	-	-	13 347 956 000	(S) Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13 347 956 000	-	-	12 959 181 000
-	3 536 327 825	66 651 901	-	3 602 979 726	(S) Financement des territoires	3 602 979 726	-	-	3 561 034 002
-	441 620 000	-	-	441 620 000	(S) Paiements à l'Association internationale de développement	441 620 000	-	-	441 610 000
-	51 200 000	-	-	51 200 000	(S) Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	-	-	51 200 000
-	42 362 809	(6 970)	-	42 355 839	(S) Subventions législatives	42 355 839	-	-	34 362 809
-	33 255 000	-	-	33 255 000	(S) Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse	33 255 000	-	-	36 779 000
-	16 026 000	(5 428 000)	-	10 598 000	(S) Paiement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse	10 598 000	-	-	88 186 000
-	(890 667 000)	51 656 000	34 476 715	(804 534 285)	(S) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(804 534 285)	-	-	(810 613 866)
-	(4 043 422 000)	232 710 000	164 244 000	(3 646 468 000)	(S) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3 646 468 000)	-	-	(3 640 752 000)
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	15 359 600
-	66 482 746 634	345 582 931	188 628 978	67 016 958 543	Total – Autres paiements de transfert	67 016 958 543	-	-	64 102 274 400
-	66 482 781 634	349 582 931	188 628 978	67 020 993 543	Total du portefeuille ministériel	67 020 968 543	25 000	-	64 105 301 900

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Finances			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Prestation de services de soutien internes à d'autres organisations conformément au paragraphe 29.1 (2) (a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	150 000	109 903	101 516
Total du ministère – Budgétaire	150 000	109 903	101 516
Bureau du vérificateur général			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Audit législatif			
Audit de l'Organisation internationale du Travail	1 850 000	359 578	1 364 307
Services rendus aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs	660 000	143 569	117 357
Total de l'organisme – Budgétaire	2 510 000	503 147	1 481 664
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 660 000	613 050	1 583 180

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Finances		
Autres revenus		
Revenus de placements ¹		
Trésorerie et créances		
Banques à charte	26 243 662	21 553 220
Dépôts à court terme	48 107 576	55 004 153
Solde du compte du receveur général à la Banque du Canada	123 354 378	115 895 475
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	33 035 513	29 129 200
Comptes d'opérations de change		
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes – Virement des bénéficiaires	1 996 258 917	2 186 636 621
Fonds monétaire international – Souscriptions – Virement des bénéficiaires	1 870 962	751 520
Fonds monétaire international – Prêts	1 773 982	683 529
Prêts, placements et avances		
Banque du Canada – Virement des bénéficiaires	1 111 158 055	1 113 562 111
Corporation de développement des investissements du Canada – Dividendes	51 000 000	2 093 610 922
Société canadienne d'hypothèques et de logement	151 435 817	172 801 939
Financement agricole Canada	140 881 471	132 841 551
Banque de développement du Canada	81 741 478	76 158 667
Monnaie royale canadienne – Dividendes	29 000 000	84 000 000
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	58 944	58 944
Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance	639 514	417 689
Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique	2 290 841	1 569 181
Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	894 297	641 270
Gouvernements étrangers – Ukraine	6 860 000	6 886 630
Agence de la consommation en matière financière du Canada	24 453	30 668
	3 806 629 860	6 092 233 290
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrement de rémunérations, biens et services	116 234	245 737
Redressements des créanciers de l'exercice précédent	159 664	1 109 734
	275 898	1 355 471

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services			Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
Droits et privilèges	24 000	21 239	Autres revenus		
Autres frais et droits			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Accès à l'information	4 000	4 385	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 676	16 685
Frais de services administratifs récupérés	109 903	101 516	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	18 879	103 930
	113 903	105 901		20 555	120 615
	137 903	127 140	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	46	–
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	14 832	736	Revenus divers		
Revenus divers			Intérêts et pénalités		
Pièces de monnaie canadienne	137 903 176	123 171 950	Intérêts sur les pénalités monétaires administratives	63 472	1 482 490
Gain net de change	178 275 026	219 806 449	Pénalité monétaire administrative	19 984	–
Virement des comptes suivants, de montants non réclamés ou impayés depuis dix ans ou plus – Compte d'avance fixe en circulation – Chèques non réclamés	59 396 815	46 274 963	Divers	58 219	46 573
Soldes non réclamés reçus par la Banque du Canada en ce qui concerne les banques à charte	733 027	605 161		141 675	1 529 063
Virement – Dette échue en circulation	11 372 326	491 533	Total de l'organisme	162 276	1 649 678
Frais de garantie	128 326 427	110 929 630	Bureau du vérificateur général		
Produits d'autres montants adjugés par une cour	65 115	–	Autres revenus		
Contributions et autres recouvrables	–	285	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	516 071 912	501 279 971	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 415	47 295
Total du ministère	4 323 130 405	6 594 996 608	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	941 879	56 913
				945 294	104 208
Agence de la consommation en matière financière du Canada			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Autres frais et droits	589 292	1 550 574
Ventes de biens et de services			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 107	1 292
Services de nature réglementaire	13 635 005	12 198 957	Revenus divers		
Services de nature non réglementaire	4 541	2 375	Gain net de change	2	3 762
Ventes de biens et de produits d'information	20	20	Total de l'organisme	1 535 695	1 659 836
Autres frais et droits			Bureau du surintendant des institutions financières		
Revenus provenant d'amendes	460 000	–	Autres revenus		
	14 099 566	12 201 352	Ventes de biens et de services		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	38	136	Services de nature réglementaire	139 599 888	132 091 432
Revenus divers			Services de nature non réglementaire	9 611 828	10 039 237
Gain net de change	222	–	Ventes de biens et de produits d'information	291	155
Total de l'organisme	14 099 826	12 201 488			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres frais et droits		
Revenus provenant d'amendes	49 100	5 901
Services aux autres ministères	385 340	366 372
	<i>434 440</i>	<i>372 273</i>
	149 646 447	142 503 097
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 888	1 788
Revenus divers		
Gain net de change	30	1 040
Total de l'organisme	149 648 365	142 505 925
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	3 806 629 860	6 092 233 290
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 241 747	1 580 294
Ventes de biens et de services	164 473 208	156 382 163
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	17 911	3 952
Revenus divers	516 213 841	502 813 836
Total du portefeuille ministériel	4 488 576 567	6 753 013 535

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 13

Comptes publics du Canada

2016-2017

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

**Commission de l'immigration et du statut de
réfugié**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	13.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	13.6
Détail budgétaire par affectation.....	13.8
Programmes.....	13.9
Paiements de transfert.....	13.10
Détail des montants disponibles pour être dépensés	13.11
Revenus	13.11

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration**Résultat stratégique 1**

Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.

Programme 1.1 – Établissement et intégration des nouveaux arrivants

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les programmes sont élaborés en fonction des politiques qui soutiennent l'établissement, la réinstallation, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne. En fin de compte, l'intégration a pour but d'encourager les nouveaux arrivants à prendre part entièrement à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada. Tous les résidents permanents sont admissibles aux programmes d'établissement et d'intégration. Les programmes sont offerts par des tiers (notamment, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les conseils scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations d'aide à l'établissement, des intervenants non gouvernementaux et le secteur privé) partout au pays.

Programme 1.2 – Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Le Programme de la citoyenneté a pour but d'administrer les dispositions législatives en matière de citoyenneté et de promouvoir les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté canadienne. Citoyenneté et Immigration Canada gère l'octroi de la citoyenneté canadienne en élaborant, en mettant en œuvre et en appliquant des lois, des règlements et des politiques visant à protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne et à permettre aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ou de recevoir une preuve de citoyenneté. En outre, dans le cadre du Programme, on prévoit faire la promotion de la citoyenneté, tant auprès des nouveaux arrivants que des personnes nées au Canada, au moyen de divers événements, documents et projets. Ces activités promotionnelles visent tout particulièrement à améliorer la connaissance de l'histoire, des institutions et des valeurs du Canada, tout en favorisant la compréhension des droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté canadienne.

Résultat stratégique 2

Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne.

Programme 2.1 – Résidents temporaires profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme est axé sur l'établissement et l'application de règles pour régir l'entrée au Canada des étrangers autorisés à travailler temporairement et des étudiants étrangers. La migration économique temporaire rehausse le commerce ainsi que les activités touchant la culture, l'éducation et les sciences, soutenant ainsi notre prospérité globale sur les plans économique et social et favorisant nos intérêts nationaux. La sélection et le traitement comprennent la délivrance de visas de résident temporaire, de permis de travail et de permis d'études aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Programme 2.2 – Résidents permanents profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme vise la sélection des immigrants, ainsi que le traitement de leurs demandes, qui peuvent soutenir le développement d'un Canada fort et prospère au sein duquel les bienfaits de l'immigration sont répartis entre toutes les régions. L'acceptation de résidents permanents qualifiés aide le gouvernement à atteindre ses objectifs économiques, tels que constituer une main-d'œuvre qualifiée, répondre aux besoins immédiats et à long terme du marché du travail et soutenir la croissance de la population active à l'échelle nationale et régionale. La sélection et le traitement des demandes comprennent l'attribution de la résidence permanente aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Résultat stratégique 3

Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunifie les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées.

Programme 3.1 – Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires

Les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada pour motifs familiaux et discrétionnaires soutiennent la réalisation des objectifs sociaux du gouvernement du Canada dans le domaine de l'immigration. Ces objectifs consistent à réunir au Canada les familles et à assurer le traitement des cas exceptionnels. Les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* relatives à la catégorie du regroupement familial permettent à des citoyens canadiens et à des résidents permanents du Canada de demander à parrainer des membres de leur famille qui sont admissibles, à savoir l'époux, le conjoint de fait, le partenaire conjugal, les enfants à leur charge, les parents et les grands-parents. Les dispositions discrétionnaires que contient la Loi sont utilisées dans les cas où il existe des circonstances d'ordre humanitaire ou des motifs d'intérêt public. Ces dispositions offrent la souplesse nécessaire pour régler les cas exceptionnels ou méritoires non prévus à la Loi et pour appuyer le gouvernement du Canada dans ses interventions humanitaires lors de catastrophes ou de crises mondiales. L'évaluation de l'admissibilité et le traitement comprennent l'attribution de la résidence permanente ou temporaire aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Programme 3.2 – Protection des réfugiés

Le Programme de protection des réfugiés vise avant tout à sauver des vies et à protéger les personnes déplacées et persécutées. À l'étranger, des réfugiés et des personnes vivant des situations semblables à celles des réfugiés sont sélectionnés par des agents de visa canadien en vue d'être réinstallés au Canada à titre de résidents permanents. Conformément aux obligations légales du Canada à l'échelle internationale et nationale, les responsables du système d'octroi de l'asile évaluent les demandes d'asile des personnes qui se trouvent au Canada et accordent le statut de personne protégée lorsqu'une décision favorable est rendue par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, un tribunal quasi judiciaire indépendant.

Résultat stratégique 4

Gestion des mouvements migratoires et facilitation des déplacements qui favorisent les intérêts canadiens et protègent la santé et la sécurité des Canadiens.

Programme 4.1 – Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité

Citoyenneté et Immigration Canada facilite les déplacements des résidents permanents, des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires de bonne foi tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens grâce à une gestion efficace de la migration. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada met en œuvre toute une série de mesures stratégiques et opérationnelles, obligeant notamment certaines personnes qui souhaitent entrer au pays à posséder un visa ou un autre type de document, et maintenant par ailleurs le cadre de politiques concernant les conditions d'entrée, les critères d'admissibilité, les mesures de lutte contre la fraude, la négociation d'ententes et de traités bilatéraux et multilatéraux d'échange de renseignements, ainsi que l'établissement des pratiques de gestion de l'identité. Citoyenneté et Immigration Canada fournit en outre de l'assistance aux migrants clandestins que l'on croit être à destination du Canada afin qu'ils retournent dans leur pays d'origine. Des partenariats stratégiques avec les ministères responsables de la sécurité publique et des organisations internationales constituent une autre composante essentielle de ce programme.

Programme 4.2 – Protection de la santé

Ce programme vise à fournir des services de santé efficaces aux immigrants en vue de gérer les aspects liés à la santé dans le cadre de l'entrée et de l'établissement des migrants au Canada. Le Programme vise aussi à faciliter l'arrivée des réfugiés qui se réinstallent au Canada et leur intégration, et ce, tout en contribuant à la protection de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens et en veillant au maintien de services sociaux et de santé durables pour les Canadiens. Le Programme a pour objectif l'évaluation des risques pour la santé inhérents à l'immigration, et la coordination des activités en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux dans le domaine de la santé en vue d'élaborer des stratégies et des processus de gestion des risques pour évaluer les risques sanitaires que présentent les demandeurs souhaitant immigrer au Canada. Les stratégies, les processus et les interventions visent à réduire l'incidence des risques cernés sur la santé des Canadiens et sur les services de santé et les services sociaux du Canada.

Programme 4.3 – Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration

Dans le cadre de son mandat, Citoyenneté et Immigration Canada cherche à exercer une influence sur les objectifs stratégiques internationaux en matière de mouvements migratoires et d'intégration. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada élabore et promeut, de concert avec d'autres secteurs de la politique publique, les positions du Canada en ce qui a trait aux mouvements migratoires internationaux, à l'intégration et à la protection des réfugiés, par l'entremise de réunions avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux, de l'adhésion à des organisations internationales et de la participation à des forums régionaux. Citoyenneté et Immigration Canada collabore étroitement avec des partenaires bilatéraux afin d'assurer l'efficacité de la gestion de la migration et de l'application des lois en matière d'immigration au moyen de l'échange de renseignements, notamment des données biométriques. L'élaboration de politiques en matière de mouvements migratoires internationaux aide le Canada à défendre ses intérêts sur le plan de la migration internationale et à respecter ses obligations et ses engagements à l'échelle internationale. Citoyenneté et Immigration Canada soutient la participation et les partenariats internationaux en adhérant et en offrant des contributions à des organisations comme l'Organisation internationale pour les migrations, la Conférence régionale sur la migration, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des cinq nations, le Forum mondial sur les migrations et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations. Ce programme a recours au financement par paiement de transfert en ce qui touche le Programme d'élaboration des politiques en matière de migration (subventions), de même que l'adhésion à l'Organisation internationale pour les migrations (quotes-parts annuelles) et à l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (quotes-parts annuelles), anciennement appelée le Groupe d'action internationale pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste.

Programme 4.4 – Passeport

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable du Programme de passeport et collabore avec Service Canada et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada en vue d'offrir des services de passeport qui permettent aux voyageurs canadiens admissibles d'entrer dans d'autres pays. Au moyen d'un vaste réseau de prestation de services au Canada et à l'étranger, ce programme permet de communiquer de l'information, de recueillir et de traiter les demandes de titres de voyage canadiens, d'authentifier l'identité des requérants, de déterminer l'admissibilité de ces derniers et de délivrer des titres de voyage canadiens sûrs. Il prévoit également des activités en vue de prévenir et de détecter la fraude et l'utilisation abusive des titres de voyage. Le passeport canadien est un document de voyage et d'identité reconnu et respecté partout dans le monde, qui est offert aux Canadiens qui voyagent à l'étranger; le Canada et les gouvernements étrangers se fient à ce document pour prouver la citoyenneté canadienne d'un titulaire. Le Programme fonctionne selon le principe du recouvrement intégral des coûts, grâce aux droits perçus pour les services associés aux titres de voyage. Les droits perçus sont versés dans le Fonds renouvelable de Passeport Canada et ils sont gérés de manière à optimiser le bénéfice des contribuables canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 5.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Résultat stratégique 1

Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Programme 1.1 – Protection des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et des examens des risques avant renvoi des personnes visées par une mesure de renvoi.

Programme 1.2 – Appels des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels d'une décision de la Section de la protection des réfugiés en ce qui a trait à une demande d'asile.

Programme 1.3 – Appels en matière d'immigration

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes de parrainage refusées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent, les résidents permanents à l'extérieur du Canada su sujet desquels on a conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Programme 1.4 – Enquêtes et contrôles des motifs de détention

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des étrangers ou des résidents permanents qui sont présumés interdits de territoire au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; et des étrangers ou des résidents permanents qui sont détenus en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration										
-	604 119 156	-	-	604 119 156	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	65 318 959	-	65 318 959	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	13 089 920	-	13 089 920	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	19 506 707	-	19 506 707	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	1 238 524	1 238 524		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	25 496 995	25 496 995		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(1 309 553)	(1 309 553)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	(5 024 057)	(5 024 057)		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	(3 377 608)	(3 377 608)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(82 261)	(82 261)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(8 980 197)	(8 980 197)		crédit 5				
-	-	-	(1 360 478)	(1 360 478)		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(4 000 000)	(4 000 000)		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	604 119 156	97 915 586	2 601 365	704 636 107		Total – Crédit 1	622 817 222	81 818 885	-	626 280 007
Dépenses en capital										
-	13 706 741	-	-	13 706 741	5	Dépenses en capital				
-	-	865 285	-	865 285	5b	Dépenses en capital				
-	-	1 323 190	-	1 323 190	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	8 980 197	8 980 197		Virement du crédit 1				
-	13 706 741	2 188 475	8 980 197	24 875 413		Total – Crédit 5	20 785 766	4 089 647	-	-
-	-	1 991 528	-	1 991 528	7c	Radiation de dettes – prêts aux immigrants	1 962 794	28 734	-	-
-	1 152 355 205	-	-	1 152 355 205	10	Subventions et contributions				
-	-	126 998 832	-	126 998 832	10a	Subventions et contributions				
-	-	33 154 000	-	33 154 000	10c	Subventions et contributions				
Virement au :										
-	-	-	(8 565 766)	(8 565 766)		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	(2 500 000)	(2 500 000)		crédit 5 (Justice)				
-	-	-	(310 000)	(310 000)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	1 152 355 205	160 152 832	(11 375 766)	1 301 132 271		Total – Crédit 10	1 187 264 671	113 867 600	-	1 083 445 380
-	64 775 493	5 372 949	(8 144 376)	62 004 066		Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	62 004 066	-	-	62 316 896
-	83 500	-	224	83 724	(S)	Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Traitement et allocation pour automobile	83 724	-	-	83 517
717 022 807	(184 207 868)	-	184 207 868	717 022 807	(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i>)	(305 527 340)	-	1 022 550 147	(252 405 048)
19 642	-	-	22 787	42 429	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	31 125	-	11 304	10 871

					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	7 341 976	7 341 976			5 379 767
					(S)	Montants adjugés par une cour	13 036	13 036			24 833
					(S)	Remboursement de frais à l'égard de demande terminée	2 226 889	2 226 889			1 329 499
					(S)	Remboursements de frais à l'égard de demande terminée dans les catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs	1 046 320	1 046 320			10 031 544
717 042 449	1 650 832 227	267 621 370	186 920 520	2 822 416 566		Total budgétaire	1 600 050 249	199 804 866	1 022 561 451	1 536 497 266	
					(S)	(L) Prêts aux immigrants et aux réfugiés afin de faciliter l'arrivée des nouveaux venus en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> . Limite 110 000 000 \$ (Net)	63 445 008	63 445 008			3 721 648
717 042 449	1 650 832 227	267 621 370	186 920 520	2 822 416 566		Total du ministère – Budgétaire	1 600 050 249	199 804 866	1 022 561 451	1 536 497 266	
63 445 008				63 445 008		Total du ministère – Non budgétaire	1 893 585		61 551 423	3 721 648	
Commission de l'immigration et du statut de réfugié											
	100 834 047			100 834 047	1	Dépenses du programme					
		4 942 848		4 942 848	1c	Dépenses du programme					
			100 168	100 168		Virement du :					
			4 544 854	4 544 854		CT, crédit 15 ¹					
						CT, crédit 25 ¹					
	100 834 047	4 942 848	4 645 022	110 421 917		Total – Crédit 1	103 317 368	7 104 549			100 430 708
	13 668 619	827 587	(2 314 566)	12 181 640	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 181 640				11 966 103
			459	459	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	459				362
	114 502 666	5 770 435	2 330 915	122 604 016		Total de l'organisme – Budgétaire	115 499 467	7 104 549			112 397 173
717 042 449	1 765 334 893	273 391 805	189 251 435	2 945 020 582		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 715 549 716	206 909 415	1 022 561 451	1 648 894 439	
63 445 008				63 445 008		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	1 893 585		61 551 423	3 721 648	

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	531 136 276	524 934 341	6 201 935	–
Initiatives publicitaires	1 400 000	1 366 060	33 940	–
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	2 078 535	1 915 796	162 739	–
Programme fédéral de santé intérimaire	78 674 817	74 277 429	4 397 388	–
Réinstallation des réfugiés syriens	53 565 954	30 338 795	23 227 159	–
Bloquées	47 795 724	–	47 795 724	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	10 015 199	10 015 199	–	–
	704 636 107	622 817 222	81 818 885	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Subventions et contributions	17 960 417	17 420 766	539 651	–
Réinstallation des réfugiés syriens	3 500 000	3 365 000	135 000	–
Bloquées	3 414 996	–	3 414 996	–
	24 875 413	20 785 766	4 089 647	–
Crédit 7 – Radiation de dettes – Prêts aux immigrants –				
Autre autorisation	1 991 528	1 962 794	28 734	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	1 039 136 770	1 010 820 363	28 316 407	–
Aide mondiale aux migrants irréguliers	3 000 000	1 171 290	1 828 710	–
Réinstallation des réfugiés syriens	189 311 279	175 273 018	14 038 261	–
Bloquées	69 684 222	–	69 684 222	–
	1 301 132 271	1 187 264 671	113 867 600	–
Montants législatifs	789 781 247	(232 780 204)	–	1 022 561 451
	2 822 416 566	1 600 050 249	199 804 866	1 022 561 451
Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	96 455 456	94 769 304	1 686 152	–
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	1 485 620	1 129 302	356 318	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat)	8 645 600	7 418 762	1 226 838	–
Bloquées	3 835 241	–	3 835 241	–
	110 421 917	103 317 368	7 104 549	–
Montants législatifs	12 182 099	12 182 099	–	–
	122 604 016	115 499 467	7 104 549	–
Total du portefeuille ministériel	2 945 020 582	1 715 549 716	206 909 415	1 022 561 451

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration												
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	34 292 963	33 552 043	3 627 265	3 492 265	1 295 642 093	1 183 604 294	–	–	1 333 562 321	1 220 648 602	63 445 008	1 889 735
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	67 461 756	66 240 369	20 561	20 561	–	–	–	–	67 482 317	66 260 930	–	–
Résidents temporaires profitables à l'économie	57 179 168	39 872 303	1 101 000	561 349	–	–	10 015 199	10 015 199	48 264 969	30 418 453	–	–
Résidents permanents profitables à l'économie	51 250 569	47 113 800	1 322 199	1 322 199	–	–	–	–	52 572 768	48 435 999	–	–
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	51 166 614	50 199 614	–	–	–	–	–	–	51 166 614	50 199 614	–	3 850
Protection des réfugiés	79 543 726	54 854 685	–	–	–	–	–	–	79 543 726	54 854 685	–	–
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	132 137 606	112 485 470	12 246 717	8 831 721	3 000 000	1 171 290	–	–	147 384 323	122 488 481	–	–
Protection de la santé	89 089 079	84 486 400	–	–	–	–	–	–	89 089 079	84 486 400	–	–
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration	4 339 581	4 260 372	–	–	2 490 178	2 489 087	–	–	6 829 759	6 749 459	–	–
Passeport	1 383 240 807	352 989 505	–	–	–	–	666 218 000	658 516 845	717 022 807	(305 527 340)	–	–
Services internes	222 940 212	214 477 295	6 557 671	6 557 671	–	–	–	–	229 497 883	221 034 966	–	–
Total partiel	2 172 642 081	1 060 531 856	24 875 413	20 785 766	1 301 132 271	1 187 264 671	676 233 199	668 532 044	2 822 416 566	1 600 050 249	63 445 008	1 893 585
Revenus affectés aux dépenses	(676 233 199)	(668 532 044)	–	–	–	–	(676 233 199)	(668 532 044)	–	–	–	–
Total du ministère	1 496 408 882	391 999 812	24 875 413	20 785 766	1 301 132 271	1 187 264 671	–	–	2 822 416 566	1 600 050 249	63 445 008	1 893 585
Commission de l'immigration et du statut de réfugié												
Protection des réfugiés	46 118 843	42 277 011	–	–	–	–	–	–	46 118 843	42 277 011	–	–
Appels des réfugiés	16 743 474	13 519 013	–	–	–	–	–	–	16 743 474	13 519 013	–	–
Appels en matière d'immigration	15 861 686	15 660 007	–	–	–	–	–	–	15 861 686	15 660 007	–	–
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	10 912 584	11 458 776	–	–	–	–	–	–	10 912 584	11 458 776	–	–
Services internes	32 967 429	32 584 660	–	–	–	–	–	–	32 967 429	32 584 660	–	–
Total de l'organisme	122 604 016	115 499 467	–	–	–	–	–	–	122 604 016	115 499 467	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 619 012 898	507 499 279	24 875 413	20 785 766	1 301 132 271	1 187 264 671	–	–	2 945 020 582	1 715 549 716	63 445 008	1 893 585

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration									
Subventions									
–	345 059 000	33 154 000	–	378 213 000	Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	378 213 000	–	–	345 059 000
–	3 000 000	–	(3 000 000)	–	Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	–	–	–	1 486 299
–	350 000	–	–	350 000	Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	348 909	1 091	–	348 114
–	348 409 000	33 154 000	(3 000 000)	378 563 000	Total – Subventions	378 561 909	1 091	–	346 893 413
Contributions									
–	631 057 002	28 586 200	6 648 958	666 292 160	Programme d'établissement	649 218 270	17 073 890	–	578 437 254
–	162 869 437	98 412 632	(10 145 136)	251 136 933	Aide à la réinstallation	156 173 024	94 963 909	–	154 790 378
–	5 521 316	–	(5 521 316)	–	Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	–	–	–	651 492
–	3 000 000	–	–	3 000 000	Aide mondiale aux migrants irréguliers	1 171 290	1 828 710	–	670 000
–	1 454 000	–	686 178	2 140 178	Organisation internationale pour les migrations	2 140 178	–	–	2 002 843
–	44 450	–	(44 450)	–	Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	–	–	–	–
–	803 946 205	126 998 832	(8 375 766)	922 569 271	Total – Contributions	808 702 762	113 866 509	–	736 551 967
–	1 152 355 205	160 152 832	(11 375 766)	1 301 132 271	Total du portefeuille ministériel	1 187 264 671	113 867 600	–	1 083 445 380

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Résidents temporaires profitables à l'économie			
Expérience internationale Canada	10 015 199	10 015 199	9 694 236
Passeport			
Frais de passeport	666 218 000	658 516 845	610 459 471
Total budgétaire	676 233 199	668 532 044	620 153 707
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants			
Remboursements de prêts en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	–	15 206 825	13 580 351
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	676 233 199	668 532 044	620 153 707
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	15 206 825	13 580 351

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Intérêt sur les prêts d'aide et de transport	280 176	253 969
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrement de mauvaises créances	4 415	3 664
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 644 122	1 158 030
Redressements des créanciers de l'exercice précédent	2 274 385	583 011
	7 922 922	1 744 705
Ventes de biens et services		
Droits et privilèges		
Droits de résidence permanente	147 981 607	123 547 946
Droits exigibles pour l'octroi à la citoyenneté	9 163 085	20 589 830
Frais pour les services de passeport	658 245 452	610 207 590
	<i>815 390 144</i>	<i>754 345 366</i>
Services de nature réglementaire		
Frais pour les services de citoyenneté		
Attribution et preuve	49 827 504	47 013 813
Document relatif au statut de citoyenneté	4 604 170	4 452 373
Expérience internationale Canada		
Revenus non-redépendables	843 422	660 576
Revenus redépendables	10 015 199	9 694 236
Catégorie du regroupement familial (incluant parrainage)	54 701 296	43 648 805
Travailleurs qualifiés	83 289 640	56 970 903
Catégorie des gens d'affaires	12 400 088	4 365 131
Autres catégories	34 603 353	26 460 615
Catégorie des titulaires de permis	1 355	23 500
Carte de résident permanent	15 431 421	8 603 637
Visa de résident temporaire		
Entrée unique et prolongation du statut au Canada	–	526 957
Entrée multiple	193 852 867	159 488 149
Maximum par famille	1 490 175	1 249 070
Permis de travail		
Permis de travail	51 584 456	47 540 259
Groupe d'artistes	2 563	6 815
Permis d'études	51 659 664	46 280 300
Attestation et remplacement d'un document d'immigration -		
Sauf CRP	625 990	641 870
Permis de séjour temporaire	1 085 896	1 493 306
Rétablissement du statut de résident temporaire	3 898 492	4 486 390

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Réadaptation			Sommaire du portefeuille ministériel		
Criminalité	503 700	480 155	Autres revenus		
Grande criminalité	351 800	269 200	Revenus de placements	280 176	253 969
Autorisation de retour au Canada en vertu de la L52 (1)	3 330	416 000	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	8 564 574	2 105 711
Données statistiques sur l'immigration	3 600	8 550	Ventes de biens et de services	1 584 236 097	1 271 058 821
Document de voyage	1 056 936	1 060 915	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 246	21 014
Biométrie	28 018 236	21 872 375	Revenus divers	128 960	69 101
Remboursement des frais de renvoi	–	1 500	Total du portefeuille ministériel	1 593 233 053	1 273 508 616
	<i>599 855 153</i>	<i>487 715 400</i>			
Ventes de biens et de produits d'information					
Accès à l'information	253 253	209 106			
Autres frais et droits					
Autres frais et droits	4 827	8 306			
Variation des revenus reportés	168 461 618	28 529 518			
Divers	271 102	251 125			
	<i>168 737 547</i>	<i>28 788 949</i>			
	1 584 236 097	1 271 058 821			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	22 787	20 652			
Revenus divers					
Intérêts et pénalités	17 845	17 040			
Gain/Perte sur change des paiements de transfert	3 646	3 165			
Gains sur dépôts bancaires de monnaie étrangère	3 520	1 250			
Frais de justice	93 132	34 773			
Divers	7 117	8 097			
	<i>125 260</i>	<i>64 325</i>			
Total du ministère	1 592 587 242	1 273 142 472			
Commission de l'immigration et du statut de réfugié					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	206 247	64 154			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	435 405	296 852			
	641 652	361 006			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	459	362			
Revenus divers	3 700	4 776			
Total de l'organisme	645 811	366 144			

Section 14

Comptes publics du Canada

2016-2017

Infrastructure et Collectivités

Bureau de l'infrastructure du Canada

PPP Canada Inc.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	14.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	14.5
Détail budgétaire par affectation.....	14.7
Programmes.....	14.8
Paiements de transfert.....	14.9
Revenus.....	14.10

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Bureau de l'infrastructure du Canada**Résultat stratégique 1**

Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère.

Programme 1.1 – Financement permanent et souple pour les infrastructures

Afin d'appuyer le développement d'infrastructures communautaires pour les Canadiens, ce programme offre un financement prévisible et à long terme aux municipalités pour soutenir la planification municipale et la gestion des actifs à long terme dans le but de répondre aux priorités en matière d'infrastructure. On alloue du financement afin de bâtir et de remettre en état des infrastructures publiques dans le respect général des modalités des ententes administratives en vigueur. Les fonds fédéraux sont versés à l'avance et il n'est pas nécessaire de les utiliser au cours de l'année où ils sont versés. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert du Fonds de la taxe sur l'essence.

Programme 1.2 – Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et/ou locale. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués à mesure que les travaux progressent en vertu des modalités des ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : les Projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Programme 1.3 – Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure

Ce programme vise à allouer des fonds à des projets d'infrastructure qui favorisent l'atteinte des priorités nationales qui sont importantes pour les Canadiens. Le financement est fourni essentiellement en fonction d'un examen fondé sur le mérite des propositions et ne prévoit pas d'allocations pour les provinces et les territoires. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les paiements sont effectués à mesure que les travaux progressent en vertu des modalités des ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

Programme 1.4 – Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure de petites collectivités et de régions rurales afin soutenir les économies et les priorités locales et/ou régionales. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets

d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds des petites collectivités du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada et le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada.

Programme 1.5 – Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires

Ce programme offre un financement prévisible à chaque province et territoire afin d'améliorer le réseau d'infrastructures publiques du Canada. Les paiements fédéraux destinés aux provinces et aux territoires sont effectués conformément aux modalités des ententes de financement signées, ce qui comprend l'acceptation des plans d'immobilisations et des rapports sur les dépenses par le gouvernement fédéral. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers afin d'augmenter l'investissement global dans les infrastructures publiques destinées aux Canadiens. Les paiements peuvent être effectués à l'avance et les dispositions de partage des coûts s'appliquent à un plan d'immobilisations dans son ensemble, et non aux initiatives particulières s'inscrivant dans un tel plan. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert du Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires.

Programme 1.6 – Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

Pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada en matière d'économie et de sécurité, ce programme permet d'assurer la mise en œuvre globale du projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent à Montréal, au Québec. Infrastructure Canada est l'autorité chargée de superviser la réalisation de ce projet qui permettra de fournir un passage sécuritaire et efficace aux résidents locaux, aux navetteurs et aux conducteurs de véhicules commerciaux. Le nouveau pont et son corridor contribueront à l'augmentation de la capacité et de l'efficacité des infrastructures des portes d'entrée et des corridors à l'échelle régionale et nationale. Le projet doit être réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

PPP Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.

Programme 1.1 – Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé

Sous ce programme, les partenariats public-privé Canada Inc. sera responsable : - de la gestion d'un Fonds pour les partenariats public-privé, un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de partenariats public-privé novateurs; - d'évaluer les occasions propices aux partenariats public-privé dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada afin de s'assurer que ce genre d'arrangements soit examiné; - d'évaluer les possibilités de partenariats public-privé et de prodiguer des conseils sur l'exécution des projets de partenariat public-privé à l'échelon fédéral; - d'agir à titre d'expert-conseil en matière de partenariats public-privé afin de favoriser le développement accru du marché des partenariats public-privé au Canada.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Résultat stratégique 1

Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.

Programme 1.1 – Gestion d’infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal

Ce programme comprend l’exploitation et l’entretien des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la partie fédérale du pont Honoré-Mercier, d’une partie de l’autoroute Bonaventure, du tunnel de Melocheville et de l’estacade du pont Champlain, en y effectuant des travaux d’entretien régulier et d’entretien majeur.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Résultat stratégique 1

Pont sécuritaire, sûr et efficace pour le trafic de véhicules commerciaux et de passagers au-dessus de la rivière Détroit.

Programme 1.1 – Pont international de la rivière Détroit

L’Autorité du pont Windsor-Détroit est chargée de la mise en œuvre du projet de franchissement de la rivière Détroit qui créera une alternative sécuritaire, sûre et efficace pour les passagers et les véhicules commerciaux dans la région de Windsor-Détroit. Le nouveau pont éliminera les problèmes reliés au corridor transfrontalier dans la région, plus spécifiquement l’achalandage futur et la capacité nécessaire en cas de problème aux passages frontaliers existants. L’autorité du passage frontalier se chargera de la passation de marché pour le projet au nom du Canada et du Michigan. Conformément à l’Accord sur le passage frontalier entre le Canada et le Michigan, l’Autorité du pont Windsor-Détroit aura plusieurs responsabilités. Elle gèrera et supervisera la construction de l’ensemble du projet, à l’exception de l’exploitation et de l’entretien de l’échangeur I-75; elle préparera la documentation du partenariats public-privé pour l’approvisionnement, la conception, la construction, l’exploitation, l’entretien et le financement partiel du projet dans le cadre d’un partenariats public-privé; elle dirigera le processus de passation de marché pour le partenariats public-privé et choisira le soumissionnaire; elle signera le contrat de concession du partenariats public-privé; elle payera l’État du Michigan pour entreprendre l’achat des propriétés dans le Michigan; elle louera les propriétés du Michigan ou obtiendra les permis nécessaires; en ce qui concerne les propriétés que le Canada est en train d’acheter à Windsor, elle louera ces propriétés du Canada ou obtiendra les permis nécessaires; elle gèrera et supervisera le concessionnaire du partenariats public-privé pendant la durée de l’entente de concession.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada										
-	110 040 788	-	-	110 040 788	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	14 690 666	-	14 690 666	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	600 000	-	600 000	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	2 424 232	2 424 232		crédit 10 (Transport)				
-	-	-	2 989 835	2 989 835		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	890 964	890 964		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	(20 000)	(20 000)		Virement au crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	110 040 788	15 290 666	6 285 031	131 616 485		Total – Crédit 1	57 324 445	74 292 040	-	58 768 365
-	68 690 586	-	-	68 690 586	5	Dépenses en capital				
-	-	23 851 425	-	23 851 425	5b	Dépenses en capital				
-	-	-	32 884 130	32 884 130		Virement du crédit 33 ¹				
-	-	-	(2 607 000)	(2 607 000)		Virement du crédit 1 (Autorité du pont Windsor-Détroit)				
-	68 690 586	23 851 425	30 277 130	122 819 141		Total – Crédit 5	25 362 188	97 456 953	-	48 429 565
-	1 612 886 500	-	-	1 612 886 500	10	Contributions				
-	-	1 383 566 000	-	1 383 566 000	10a	Contributions				
-	-	20 969 937	-	20 969 937	10b	Contributions				
-	1 612 886 500	1 404 535 937	-	3 017 422 437		Total – Crédit 10	1 047 776 305	1 969 646 132	-	1 104 706 213
-	5 874 979	906 263	(1 494 312)	5 286 930	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 286 930	-	-	5 185 853
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 328
-	2 071 932 904	-	-	2 071 932 904	(S)	Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	-	-	1 973 269 432
-	3 869 509 257	1 444 584 291	35 067 849	5 349 161 397		Total du ministère – Budgétaire	3 207 766 272	2 141 395 125	-	3 190 441 756
PPP Canada Inc.²										
-	-	-	8 850 000	8 850 000	1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes				
-	-	-	8 850 000	8 850 000		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Finances)	8 850 000	-	-	-
-	-	-	267 700 000	267 700 000	5	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3				
-	-	-	267 700 000	267 700 000		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Finances)	-	267 700 000	-	-
-	-	-	276 550 000	276 550 000		Total de l'organisme – Budgétaire	8 850 000	267 700 000	-	-

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.										
-	351 919 000	-	-	351 919 000	1	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.				
-	-	15 606 000	-	15 606 000	1b	Paiements à la Société				
-	351 919 000	15 606 000	-	367 525 000		Total – Crédit 1	284 286 532	83 238 468	-	247 328 089
-	351 919 000	15 606 000	-	367 525 000		Total de l'organisme – Budgétaire	284 286 532	83 238 468	-	247 328 089
Autorité du pont Windsor-Détroit										
-	215 989 827	-	-	215 989 827	1	Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit				
-	-	350 584 925	-	350 584 925	1b	Paiements à l'Autorité				
-	-	1	-	1	1c	Paiements à l'Autorité				
-	-	-	2 607 000	2 607 000		Virement du crédit 5 (Bureau de l'infrastructure du Canada)				
-	215 989 827	350 584 926	2 607 000	569 181 753		Total – Crédit 1	334 500 000	234 681 753	-	65 000 000
-	215 989 827	350 584 926	2 607 000	569 181 753		Total de l'organisme – Budgétaire	334 500 000	234 681 753	-	65 000 000
-	4 437 418 084	1 810 775 217	314 224 849	6 562 418 150		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 835 402 804	2 727 015 346	-	3 502 769 845

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

- ² Le décret C.P. 2016-0679 a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementale à titre de ministre de tutelle de PPP Canada Inc., à compter du 8 juillet 2016. Avant le transfert, PPP Canada Inc. était sous la responsabilité du Ministre des Finances.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Infrastructure et Collectivités				
Bureau de l'infrastructure du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	128 921 306	57 324 445	71 596 861	–
Bloquées	2 695 179	–	2 695 179	–
	<i>131 616 485</i>	<i>57 324 445</i>	<i>74 292 040</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Dépenses en capital.....	<i>122 819 141</i>	<i>25 362 188</i>	<i>97 456 953</i>	–
Crédit 10 – Contributions –				
Contributions	2 177 415 540	1 047 776 305	1 129 639 235	–
Bloquées	840 006 897	–	840 006 897	–
	<i>3 017 422 437</i>	<i>1 047 776 305</i>	<i>1 969 646 132</i>	–
Montants législatifs	2 077 303 334	2 077 303 334	–	–
	<i>5 349 161 397</i>	<i>3 207 766 272</i>	<i>2 141 395 125</i>	–
PPP Canada Inc.				
Crédit 1 – Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes –				
Paiements à la Société d'État.....	<i>8 850 000</i>	<i>8 850 000</i>	–	–
Crédit 5 – Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3 Canada –				
Paiements à la Société d'État.....	<i>267 700 000</i>	–	<i>267 700 000</i>	–
	<i>276 550 000</i>	<i>8 850 000</i>	<i>267 700 000</i>	–
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.				
Crédit 1 – Paiements à la Société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. –				
Paiements à la Société d'État.....	270 248 000	195 450 129	74 797 871	–
Paiements à la Société d'État – Capital.....	97 277 000	88 836 403	8 440 597	–
	<i>367 525 000</i>	<i>284 286 532</i>	<i>83 238 468</i>	–
Autorité du pont Windsor-Détroit				
Crédit 1 – Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit –				
Paiements à la Société d'État.....	569 181 753	334 500 000	234 681 753	–
Budget en capital	569 181 753	334 500 000	234 681 753	–
Total du portefeuille ministériel	6 562 418 150	3 835 402 804	2 727 015 346	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau de l'infrastructure du Canada												
Financement permanent et souple pour les infrastructures	1 847 305	744 048	37 351	–	2 102 088 261	2 102 088 261	–	–	2 103 972 917	2 102 832 309	–	–
Investissements dans les infrastructures de grande envergure	8 949 540	5 484 755	56 587 812	3 062 536	1 086 098 891	695 054 735	–	–	1 151 636 243	703 602 026	–	–
Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure	7 873 220	1 573 471	239 873	–	1 638 504 101	163 120 765	–	–	1 646 617 194	164 694 236	–	–
Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales	1 369 345	720 717	239 873	–	165 432 288	156 395 448	–	–	167 041 506	157 116 165	–	–
Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires	88 302	14 280	7 195	–	97 231 800	3 050 000	–	–	97 327 297	3 064 280	–	–
Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	71 215 116	8 513 517	63 059 763	19 652 378	–	–	–	–	134 274 879	28 165 895	–	–
Services internes	45 644 087	45 644 087	2 647 274	2 647 274	–	–	–	–	48 291 361	48 291 361	–	–
Total du ministère	136 986 915	62 694 875	122 819 141	25 362 188	5 089 355 341	3 119 709 209	–	–	5 349 161 397	3 207 766 272	–	–
PPP Canada Inc.	276 550 000	8 850 000	–	–	–	–	–	–	276 550 000	8 850 000	–	–
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	270 248 000	284 286 532	97 277 000	–	–	–	–	–	367 525 000	284 286 532	–	–
Autorité du pont Windsor-Détroit	240 084 520	334 500 000	329 097 233	–	–	–	–	–	569 181 753	334 500 000	–	–
Total du portefeuille ministériel	923 869 435	690 331 407	549 193 374	25 362 188	5 089 355 341	3 119 709 209	–	–	6 562 418 150	3 835 402 804	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada									
Contributions									
–	603 887 496	–	(27 769 923)	576 117 573	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	520 695 123	55 422 450	–	701 022 158
–	523 420 000	23 700 000	(124 638 446)	422 481 554	Nouveau Fonds Chantiers Canada – volet Infrastructures provinciales et territoriales – Projets nationaux et régionaux	119 970 867	302 510 687	–	41 528 898
–	135 900 000	–	–	135 900 000	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales	15 379 869	120 520 131	–	3 069 122
–	87 156 234	–	–	87 156 234	Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	54 045 215	33 111 019	–	141 733 441
–	72 213 242	–	(20 549 690)	51 663 552	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	42 626 711	9 036 841	–	69 630 098
–	57 630 000	–	56 138 736	113 768 736	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Fonds des petites collectivités	113 768 736	–	–	12 093 038
–	19 311 935	–	66 426 166	85 738 101	Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	44 958 101	40 780 000	–	11 378 170
–	14 250 000	–	42 750 000	57 000 000	Programme de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk	57 000 000	–	–	51 375 000
–	1 885 793	–	(1 885 793)	–	Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	–	–	–	17 699 761
–	–	–	343 530	343 530	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Recherche et planification	343 530	–	–	186 373
–	–	844 414 816	–	844 414 816	Fonds pour les infrastructures du transport en commun	37 169 257	807 245 559	–	–
–	–	496 701 184	–	496 701 184	Fonds pour l'eau potable et les eaux usées	7 091 039	489 610 145	–	–
–	–	7 500 000	–	7 500 000	Contributions en vertu du Fonds de gestion des actifs	783 800	6 716 200	–	–
–	–	11 250 000	–	11 250 000	Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques	738 700	10 511 300	–	–
–	–	20 969 937	9 185 420	30 155 357	Contributions en vertu du Fonds de la taxe sur l'essence	30 155 357	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	4 990 154
–	1 515 654 700	1 404 535 937	–	2 920 190 637	Total – Contributions	1 044 726 305	1 875 464 332	–	1 054 706 213
Autres paiements de transfert									
–	2 071 932 904	–	–	2 071 932 904	(S) Fonds de la taxe sur l'essence	2 071 932 904	–	–	1 973 269 432
–	97 231 800	–	–	97 231 800	Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	3 050 000	94 181 800	–	50 000 000
–	2 169 164 704	–	–	2 169 164 704	Total – Autres paiements de transfert	2 074 982 904	94 181 800	–	2 023 269 432
–	3 684 819 404	1 404 535 937	–	5 089 355 341	Total du portefeuille ministériel	3 119 709 209	1 969 646 132	–	3 077 975 645

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Païement en trop	3 342	–
Recouvrements de traitements, biens et services		
Traitements et salaires de base pour le personnel civil –		
Temps régulier – Emploi continu	5 301	2 016
Recouvrements de biens et services	10 650	26 035
Transferts à d'autres ordres de gouvernement		
Autres paiements de transfert	321 798	422 482
Autres paiements à l'industrie	69 709	–
Autres transferts à des organismes sans but lucratif	789 224	4 338
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
Traitement et salaires	108 588	187 948
Dépenses de fonctionnement	4 029	15 431
Transferts à d'autres ordres de gouvernement		
Autres paiements de transfert	2 324 554	6 428 527
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.		
Dépenses de fonctionnement	3 692 662	228 589
	<hr/>	<hr/>
	7 329 857	7 315 366
Revenus divers		
Revenus provenant de frais relatifs à l'accès à l'information	775	590
Revenus pour le projet du corridor du nouveau pont pour le		
Saint-Laurent	112 854	534 186
Droits et privilèges	–	377 162
	<hr/>	<hr/>
	113 629	911 938
Total du portefeuille ministériel	7 443 486	8 227 304

Section 15

Comptes publics du Canada

2016-2017

Innovation, Sciences et Développement économique

Ministère de l'Industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence canadienne de développement économique du Nord

Agence spatiale canadienne

Commission canadienne du tourisme

Commission du droit d'auteur

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Conseil national de recherches du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil de recherches en sciences humaines

Conseil canadien des normes

Statistique Canada

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	15.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	15.18
Détail budgétaire par affectation.....	15.25
Programmes.....	15.29
Paiements de transfert.....	15.33
Détail des montants disponibles pour être dépensés	15.39
Revenus.....	15.39

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de l'Industrie

Résultat stratégique 1

Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne.

Programme 1.1 – Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Ce programme établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Exécuté en collaboration avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères et des intervenants externes des secteurs public et privé, ce programme favorise un environnement propice à l'innovation et fait la promotion de l'excellence scientifique.

Programme 1.2 – Financement de la recherche-développement industrielle

Ce programme aide les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de recherche-développement par des investissements dans des projets d'innovation et des collaborations sous forme de contributions remboursables et non remboursables. Les projets appuyés dans le cadre de ce programme doivent produire des bénéfices pour le Canada, dont des investissements stratégiques en recherche-développement, le développement de nouvelles technologies et l'accroissement de la capacité, et de l'expertise du Canada dans le domaine de l'innovation.

Résultat stratégique 2

Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

Programme 2.1 – Développement économique des collectivités

Ce programme soutient le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario comme le font les organismes de développement économique régional dans d'autres régions du Canada. Son principal objectif consiste à renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en finançant, au moyen d'ententes de contribution, des projets de développement économique et communautaire réalisés par les secteurs public et privé et les organisations sans but lucratif, notamment le soutien des communautés minoritaires de langue officielle. Ce programme contribue également à améliorer la disponibilité de l'accès à Internet à large bande à l'ensemble du Canada et offre des ordinateurs aux écoles et aux organismes sans but lucratif.

Programme 2.2 – Recherche, financement et services pour les petites entreprises

Ce programme vise à améliorer la croissance et la compétitivité des petites entreprises ainsi qu'à favoriser l'activité entrepreneuriale à travers le Canada. Il sensibilise le gouvernement aux défis auxquels les petites entreprises sont confrontées; partage des connaissances et des compétences sur les petites et moyennes entreprises dans plusieurs

domaines, dont l'entrepreneuriat, le financement, l'innovation et les entreprises en croissance. Il aborde également les obstacles à la croissance comme le fardeau de la paperasse et offre des programmes qui aident à soutenir les petites et moyennes entreprises.

Programme 2.3 – Compétitivité et capacité industrielles

Ce programme aide les industries canadiennes à accroître leur compétitivité sur les marchés mondiaux et à améliorer leur capacité de développer et de commercialiser des produits et des services novateurs. Ce programme s'appuie sur la recherche et l'analyse et il établit des liens avec les associations, les gouvernements et les grandes entreprises afin d'acquérir des compétences relatives aux industries et aux secteurs canadiens. De telles compétences lui permettent de contribuer à l'élaboration de politiques, de lois et de règlements visant à renforcer la contribution de l'industrie à la santé de l'économie canadienne. Ce programme collabore avec le secteur privé au développement industriel, il attire l'investissement et fait la promotion de l'expertise canadienne en plus de faire avancer les initiatives permettant d'accroître la productivité et de soutenir la croissance.

Résultat stratégique 3

Le marché canadien est efficace et concurrentiel.

Programme 3.1 – Spectre, télécommunications et économie numérique

Ce programme permet aux Canadiens de profiter d'une économie numérique concurrentielle à l'échelle mondiale qui favorise l'innovation, la productivité et la prospérité future. Le programme est responsable d'élaborer et d'administrer les procédures, les normes et les règlements nationaux qui régissent les industries de la radiocommunication et des télécommunications. Il met également en œuvre les cadres législatifs et stratégiques visant à encourager la concurrence, l'innovation, l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure numérique, la confiance dans le cybermarché et l'adoption accrue de technologies de l'information et des communications par les entreprises. Le programme permet de maximiser les avantages pour le public du spectre par sa gestion efficace et efficiente, par l'entremise de licences de spectre et de radio, des enchères, et d'activités de conformité et d'application. Il protège les intérêts des Canadiens dans les télécommunications mondiales et il contribue au commerce international en ligne en négociant des traités et des accords internationaux. Ce programme réalise également des recherches avancées dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information afin de favoriser l'innovation et d'aider à l'élaboration de politiques, de règlements et à la réalisation de programmes.

Programme 3.2 – Cadres et réglementation du marché

Ce programme réglemente et surveille divers aspects du marché canadien, notamment la métrologie commerciale, l'insolvabilité, la régie des sociétés dont la constitution en société sous le régime fédéral, la concurrence, la propriété intellectuelle, l'accès au marché et la consommation. Le programme permet d'élaborer et d'administrer les lois, les règlements, les politiques et les procédures du cadre ; d'élaborer, d'établir et de s'assurer que ceux-ci respectent les réformes réglementaires et les normes connexes ; en plus de consulter les diverses parties intéressées ainsi que les organismes du portefeuille. Dans l'ensemble, ce programme profite aux entreprises et aux consommateurs canadiens en assurant l'intégrité du marché et en fournissant un environnement concurrentiel qui contribue à la performance du Canada en matière d'innovation.

Programme 3.3 – Concurrence dans le marché et investissements

Ce programme vise l'administration des lois fédérales relatives aux enquêtes portant sur les comportements anticoncurrentiels, ainsi que la réglementation générale des échanges et du commerce s'appliquant aux pratiques commerciales, ce qui comprend l'examen des fusions et les investissements étrangers importants. Ce programme assure la protection, la promotion et la défense des droits en faveur des marchés efficaces, de façon à encourager la croissance et le développement économiques continus, afin d'offrir aux consommateurs et aux entreprises des prix concurrentiels et un plus grand choix de produits.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Résultat stratégique 1

Une économie concurrentielle au Canada atlantique.

Programme 1.1 – Développement des entreprises

Malgré l'amélioration récente de la situation économique et quelques occasions prometteuses à l'horizon (par exemple, dans les domaines de l'énergie et de la construction navale), il reste de grands défis à surmonter afin que la région puisse maximiser sa croissance. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de l'existence de grands défis. L'Agence travaille en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région et ainsi d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois. L'Agence s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique des régions rurales et urbaines du Canada atlantique au moyen de divers mécanismes stratégiques : en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises – quant à leur mise sur pied, à leur expansion ou à leur modernisation ainsi qu'au démarrage et à l'augmentation de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement de la région, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'Agence participe.

Programme 1.2 – Développement des collectivités

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la grande diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les régions rurales et les centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont à la base du développement économique et sont essentielles à la prospérité. L'Agence reconnaît l'importance des collectivités et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin de contribuer pleinement à leur développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le développement des collectivités, l'Agence concentre ses efforts et ses stratégies sur la création de collectivités dynamiques et durables où il y a une augmentation des activités économiques et commerciales et une infrastructure publique de qualité. L'Agence élabore et exécute des programmes qui satisfont les besoins particuliers en matière de développement économique des régions rurales du Canada atlantique et qui consolident la situation de la région. L'Agence collabore avec le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les collectivités afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de cerner et d'exploiter les occasions émergentes et de s'attaquer aux difficultés économiques partout dans la région. Elle doit donc adopter une approche souple adaptée aux capacités, aux forces et aux difficultés réelles d'une collectivité donnée.

Programme 1.3 – Politiques, défense des intérêts et coordination

Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination de l'Agence est essentiel pour cerner les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y réagir efficacement. Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un grand éventail de questions et de sujets et appuie la prise de décision ministérielle et à l'échelle de l'Agence. Il aide l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à remplir son mandat et à faire en sorte qu'elle demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique en offrant des positions stratégiques et fondées en matière de politiques qui tiennent compte des possibilités de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui ont un effet sur le développement et les intérêts du Canada atlantique, et en coordonnant la création d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées en matière de développement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne de développement économique du Nord

Résultat stratégique 1

Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord.

Programme 1.1 – Développement économique

Ce programme appuie le développement économique dans les trois territoires canadiens, à savoir, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il est essentiel de faire en sorte que le Nord puisse participer activement à l'économie pour assurer la croissance économique du pays. Chaque territoire présente des occasions et des défis uniques qui exigent la mise en place de stratégies individuelles de développement économique durable, concurrentiel et diversifié. Grâce à l'aide financière qu'elle accorde, l'Agence canadienne de développement économique du Nord renforce et stimule l'économie du Nord en prenant des mesures pour faire progresser les efforts du secteur privé, autant ceux des petites et moyennes entreprises que ceux des industries de grande envergure. Le Programme accorde aussi beaucoup d'importance à la création de conditions favorables à la réussite économique des collectivités, des organisations commerciales et des gens, y compris les Autochtones et non Autochtones du Nord.

Programme 1.2 – Politique et harmonisation

Ce programme appuie la recherche et l'analyse afin d'orienter la prise de décisions concernant les programmes et les politiques, de défendre les intérêts du Nord, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement fédéral, et de favoriser l'élaboration de stratégies, d'initiatives et de projets horizontaux qui contribueront à régler les occasions et les défis liés au développement économique dans le Nord.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence spatiale canadienne

Résultat stratégique 1

Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.

Programme 1.1 – Données, informations et services spatiaux

Ce programme prévoit la fourniture de solutions spatiales (données, informations et services) et l'avancement de leur utilisation. Il vise aussi à installer et à faire fonctionner l'infrastructure au sol qui sert au traitement des données et à l'exploitation des satellites. Ce programme utilise des solutions spatiales qui aident les organismes du gouvernement du Canada à livrer des programmes et des services de plus en plus grandissants, diversifiés ou rentables dans le cadre de leur mandat. Leur mandat est en lien avec les grandes priorités nationales comme la souveraineté, la défense, la sécurité et la sûreté, la gestion des ressources, la surveillance environnementale et le Nord. Il fournit aussi au milieu universitaire les données dont il a besoin pour mener ses propres recherches. La prestation des services dans le cadre de ce programme ainsi que la production et le traitement des données et des informations sont assurés en collaboration avec l'industrie spatiale canadienne, le milieu universitaire, les organismes du gouvernement du Canada, des organisations nationales et internationales, telles que des agences spatiales étrangères, des organismes à but non lucratif ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats nationaux et internationaux et des contrats. Ce programme utilise aussi des fonds du Programme global de subventions et de contributions.

Programme 1.2 – Exploration spatiale

Ce programme fournit des recherches scientifiques et des technologies de signature canadienne ainsi que des astronautes qualifiés pour des projets internationaux d'exploration spatiale. Ce programme contribue à la Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement du Canada. Il favorise la production de connaissances et génère des retombées technologiques qui aideront à améliorer la qualité de vie de la population canadienne. Il suscite l'enthousiasme de la population en général et contribue à l'édification du pays. Ce programme intéresse les communautés des sciences et des technologies et s'adresse essentiellement au milieu universitaire canadien et aux partenariats internationaux en exploration spatiale. L'industrie canadienne bénéficie aussi des travaux réalisés dans le cadre de ce programme. Ce programme est mené avec la participation d'agences spatiales étrangères et d'organismes du gouvernement du Canada. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats internationaux, des contrats, des subventions et des contributions.

Programme 1.3 – Capacités spatiales futures du Canada

Ce programme permet d'attirer, de soutenir et de renforcer la masse critique de spécialistes du domaine spatial au Canada, de stimuler l'innovation et le savoir-faire en matière spatiale au Canada, ainsi que de conserver les installations du pays dans ce secteur. Ce faisant, il encourage la collaboration entre les secteurs public et privé, laquelle nécessite une approche concertée à l'égard des missions spatiales futures. Ce programme assure la présence stratégique et permanente du Canada dans l'espace et préserve les capacités du pays à livrer des biens spatiaux de renommée internationale destinés aux générations futures. Il cible le milieu universitaire, l'industrie et les jeunes, ainsi que les utilisateurs de solutions spatiales canadiennes (organismes du gouvernement du Canada) et les partenaires internationaux. Ce programme est mené avec la participation d'organismes de financement, d'organismes du gouvernement du Canada appuyés par des installations et des infrastructures gouvernementales, d'agences spatiales étrangères, d'organismes à but non lucratif et de gouvernements provinciaux. Cet effort de collaboration est officialisé par des contrats, des subventions, des contributions ou des ententes de partenariats nationaux ou internationaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du tourisme

Résultat stratégique 1

L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme.

Programme 1.1 – Marketing et ventes

Le programme Marketing et ventes cible trois grandes régions géographiques, soit les Amériques, l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que les activités touristiques liées aux réunions, congrès et voyages de motivation. Les initiatives de marketing et de vente sont axées sur trois canaux : la publicité et le marketing visant directement les consommateurs; l'industrie du tourisme; les relations publiques et médias. Ce programme est fondamental pour la Commission canadienne du tourisme, qui agit à titre d'organisme national de marketing du tourisme au Canada. Il permet d'appuyer directement les résultats de la Commission canadienne du tourisme, qui veut faire connaître davantage le Canada – et faire penser au Canada – comme destination touristique dans les marchés de la Commission canadienne du tourisme, et tirer des recettes des dépenses des visiteurs internationaux au Canada.

Programme 1.2 – Recherches et communications relatives au tourisme

Le programme Recherche et communication relatives au tourisme permet de produire et de communiquer des renseignements commerciaux stratégiques, des études sur les marchés et les consommateurs, des nouvelles sur le tourisme et des informations essentielles au maintien de l'avantage concurrentiel du secteur touristique canadien. Ce programme est nécessaire, car la Commission canadienne du tourisme a pour mission de « fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires. » (*Loi sur la Commission canadienne du tourisme*, article 5d).

Programme 1.3 – Développement de produits axés sur les expériences

Le programme Développement de produits axés sur les expériences influe sur la qualité et la quantité des expériences touristiques diversifiées et concurrentielles au Canada. Ce programme est essentiel pour les petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur du tourisme, car il s'agit de leur premier point de contact pour le développement de produits axés sur les expériences à l'image de la marque Canada, prêts à être lancés sur le marché international, et pertinents pour les consommateurs. Ces produits seront utilisés dans les initiatives de vente, de marketing et de relations avec les médias à la Commission canadienne du tourisme. Les produits et outils développés dans le cadre de ce programme, comme la trousse à outils des expériences (astuces pratiques pour transformer un produit touristique en une expérience et suivre les tendances des consommateurs), la trousse à outils de la marque (ressources approfondies sur l'établissement de la marque) et les ressources numériques (vidéos et photos) sont offertes gratuitement aux petites et moyennes entreprises dans l'optique de leur faciliter la commercialisation rapide de leurs produits, et ce, dans une perspective concurrentielle et durable au pays et à l'étranger.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission du droit d'auteur

Résultat stratégique 1

Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.

Programme 1.1 – Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur

La Commission est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, de façon obligatoire ou à la demande d'un intéressé, des tarifs justes et équitables pour la rémunération des ayants droit quant à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. La Commission exerce aussi un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre les utilisateurs et les sociétés de gestion et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Résultat stratégique 1

Les régions du Québec ont une économie en croissance.

Programme 1.1 – Développement des entreprises

Ce programme vise à appuyer le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, sont un moteur de développement économique. Elles sont reconnues pour générer une part importante de l'activité économique et pour créer des emplois dans les collectivités. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec contribue au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec en appuyant l'émergence de nouvelles entreprises et la relève entrepreneuriale. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec s'emploie également à rehausser la compétitivité des entreprises existantes et à soutenir leur pérennité en améliorant leur performance, en appuyant des projets qui leur permettent de se moderniser, prendre de l'expansion, lancer ou étendre leurs activités d'exportation, renforcer leur capacité à innover, à commercialiser et à établir des partenariats. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès des entreprises ou par le biais d'organismes à but non lucratif en appui aux entreprises et aux entrepreneurs. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec favorise le développement des entreprises par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

Programme 1.2 – Renforcement de l'économie des collectivités

Outre ses programmes réguliers, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec conçoit, administre et met en œuvre des programmes nationaux ou des initiatives ponctuelles ou ciblées. Ils ont tous pour objectif le renforcement de l'économie des collectivités afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie ainsi le développement économique des collectivités et assure la gestion

saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures pour le Québec. L'Agence de développement économique du Canada soutient de plus l'activité économique des collectivités du Québec qui subissent un choc économique, qui doivent relever d'importants enjeux de développement ou qui saisissent des occasions d'affaires à long terme. Ce programme vise les entreprises et les organismes à but non lucratif. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient dans ce programme par le biais d'un financement supplémentaire temporaire ou permanent dédié du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence par l'entremise du Programme de développement économique du Québec. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient dans ce programme par l'entremise du Programme de développement économique du Québec selon différentes formes de financement : financement supplémentaire temporaire, financement permanent dédié du gouvernement du Canada et fonds spécifiques alloués par L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Enfin, L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient également à l'aide du financement permanent dédié au programme de développement des collectivités ainsi qu'à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour l'administration du Fonds Chantiers Canada (volets Collectivités et Grandes villes) au Québec.

Programme 1.3 – Développement économique des régions

Ce programme vise à renforcer la base économique des régions afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les régions québécoises se distinguent, entre autres, par leur structure industrielle et certaines sont plus sensibles aux fluctuations économiques. La prospérité du Québec repose sur la participation des différentes régions à l'économie, et ce, à la hauteur de leur plein potentiel. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec souhaite contribuer à bâtir des régions fortes et compétitives. Il y parvient en soutenant la prise en charge du milieu face à son développement économique, d'une part, et en stimulant les investissements dans toutes les régions du Québec, d'autre part. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès d'organismes à but non lucratif à vocation économique. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie le développement économique des régions par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Résultat stratégique 1

Une économie compétitive dans le Sud de l'Ontario.

Programme 1.1 – Innovation technologique

Ce programme a pour but d'appuyer l'économie du Sud de l'Ontario à faire davantage preuve d'innovation en créant de nouveaux produits, services, processus ou marchés de façon à favoriser la compétitivité de la région. Cet objectif sera atteint en mettant l'accent sur les secteurs émergents et en renforçant les liens entre les entreprises des régions et ses institutions postsecondaires pour soutenir les grappes, les retombées économiques et/ou les plateformes communes pour encourager l'avancement des technologies et de l'innovation. En facilitant des partenariats stratégiques, L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario vise à améliorer (avec d'autres) la productivité et la compétitivité de la région dans le contexte d'une économie mondiale. Les investissements au moyen de ce programme soutiendront la mise en œuvre d'activité de fabrication de pointe progressives, porteuses de changement et à grande échelle qui augmentera la productivité et la diversification des marchés. Bien que ce soit offert aux organismes à but lucratif et à but non lucratif, le financement de projet sera axé sur les affaires, ce qui signifie que les activités seront liées aux besoins

des entreprises plutôt que de pousser la recherche publique sur les marchés. Les paiements de transfert pour appuyer ce programme seront effectués par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises, des organisations à but non lucratif et des institutions postsecondaires.

Programme 1.2 – Développement économique communautaire

Ce programme appuie les 288 collectivités (grandes et petites, rurales et urbaines, francophones et autochtones) du Sud de l'Ontario qui accueillent 12,7 millions de résidents. Ces collectivités sont essentielles à l'amélioration de la compétitivité économique et la prospérité à long terme de la région. Le Sud de l'Ontario est tributaire de collectivités qui peuvent attirer les plus grands talents et se mesurer à la concurrence aux fins d'investissement en tant que centres dynamiques du commerce et de l'apprentissage. Des collectivités vigoureuses, sécuritaires, modernes et économiquement diversifiées sont des éléments constitutifs essentiels de la compétitivité et de la prospérité du Canada à long terme. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera d'investir stratégiquement afin d'aborder les défis uniques que doivent relever certaines collectivités de l'Est de l'Ontario, de maintenir la vitalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de faire progresser les efforts de diversification régionale pour promouvoir le développement économique. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera également de travailler avec d'autres, y compris Infrastructure Canada, la province et les municipalités, pour répondre aux besoins d'infrastructure du Sud de l'Ontario. Au moyen des programmes visant à répondre aux besoins et aux circonstances distinctes dans les collectivités du Sud de l'Ontario, L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario travaillera pour trouver des solutions locales à des défis et des débouchés locaux. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario appuiera ce programme par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises, des organisations à but non lucratif, des institutions postsecondaires et des municipalités.

Programme 1.3 – Développement des entreprises

Ce programme appuie les 360 000 entreprises (principalement des petites ou moyennes entreprises) du Sud de l'Ontario dans leurs efforts visant à favoriser la compétitivité en apportant un soutien à : encourager la croissance des entreprises en démarrage au moyen de services et de conseils aux entreprises; accéder au capital; aider les entreprises existantes à s'élargir sur les plans national et international; aider les entreprises et les secteurs à améliorer leur productivité; encourager les liens et les collaborations entre les entreprises et aider les entreprises du domaine de l'aérospatiale et de la défense du Sud de l'Ontario à réagir aux possibilités économiques provenant des marchés de défense du Canada. Ce programme, qui comprend des services offerts par Entreprises Canada Ontario, fournit des efforts ciblés aux entreprises de l'Ontario pendant leur cycle de vie, de l'entrepreneuriat à l'expansion. Les paiements de transfert pour appuyer ce programme seront effectués par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises et des organisations à but non lucratif.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil national de recherches du Canada

Résultat stratégique 1

Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.

Programme 1.1 – Développement et progrès technologiques

Ce programme développe et perfectionne des technologies afin d'accroître la prospérité des industries canadiennes en appui à des priorités fédérales comme la Stratégie des sciences et de la technologie. Il couvre des initiatives de développement technologique « phares » d'envergure nationale, dont la masse critique est suffisante pour contribuer de façon manifeste à la prospérité du pays. Pour commercialiser des produits et des procédés innovateurs, les entreprises doivent développer les nouvelles technologies en processus de maturation sous la forme de nouvelles applications ou de prototypes, et les amener à un niveau de risque suffisamment compris pour être acceptable dans une perspective commerciale, financière et réglementaire. Le programme aspire à combler ce déficit technologique par des services de recherche et développement centrés sur la mission et des services techniques (p. ex. fabrication et conception sur mesure, mise à l'essai, prototypage, expansion à grande échelle, démonstration) dans des installations spécialisées.

Programme 1.2 – Programme d'aide à la recherche industrielle

Ce programme contribue à la croissance et à la prospérité des petites et moyennes entreprises canadiennes en stimulant l'innovation, l'adoption et/ou la commercialisation de produits, de services et de procédés de haute technologie au Canada. Cela se fait par 1) la prestation de conseils techniques et commerciaux connexes et de services de maillage facilités par un réseau de professionnels travaillant sur le terrain dans tout le pays; 2) des contributions à coûts partagés fondées sur le mérite; et 3) des contributions visant à soutenir l'embauche de diplômés postsecondaires. Le programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Contributions aux entreprises; Contributions aux organisations; Programme emploi jeunesse, Développement des technologies contre le VIH du Canada, Programme d'accès à l'innovation des entreprises et Programme canadien des accélérateurs et incubateurs.

Résultat stratégique 2

Infrastructure de recherche et développement pour une économie du savoir novatrice.

Programme 2.1 – Infrastructure scientifique et mesures

Ce programme gère les installations et l'infrastructure scientifiques nationales d'importance cruciale pour la recherche et le développement, et l'innovation dans le secteur canadien des sciences et de la technologie. Cela couvre l'exploitation et l'administration des observatoires astronomiques du Canada, ainsi que le soutien au développement et à l'entretien de l'infrastructure métrologique canadienne, qui permet aux industries et aux chercheurs d'accéder à des mesures fiables et conformes aux normes nationales maintenues par le programme. Celui-ci aide les clients à tirer le maximum de cette infrastructure en leur facilitant l'accès à un large éventail de communautés d'utilisateurs canadiens et internationaux et en participant à des réseaux. De plus, l'installation de recherche subatomique du laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules relève du programme, qui utilise les fonds du paiement de transfert suivant : laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans l'avancement, la mise à profit et l'application des nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie.

Programme 1.1 – La Découverte – Avancement des connaissances

Ce programme appuie la création de nouvelles connaissances et le maintien d'une capacité de recherche canadienne de grande qualité en sciences naturelles et en génie par l'entremise de subventions accordées aux chercheurs et aux universités. L'avancement des connaissances générées par ces subventions est essentiel pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs universitaires et les universités reçoivent des fonds pour appuyer l'accélération des programmes de recherche en temps opportun ainsi que l'achat ou la mise au point d'équipement de recherche, ou pour leur faciliter l'accès à des ressources de recherche majeures et uniques.

Programme 1.2 – L'Innovation – Partenariats de recherche

Ce programme favorise les partenariats en sciences naturelles et en génie et facilite le transfert des connaissances et des compétences au secteur des utilisateurs par l'entremise de subventions à l'appui de projets de recherche et d'activités de réseaux qui devraient avoir des retombées socioéconomiques. Ces subventions favorisent les partenariats et leur permettent d'accroître la commercialisation des résultats de l'excellente recherche menée au Canada sous forme de produits, de services et de processus au profit de tous les Canadiens.

Programme 1.3 – Les Gens – Chercheurs de talent

Ce programme assure un appui afin d'attirer, de retenir et de former des personnes hautement qualifiées en sciences naturelles et en génie au Canada par l'entremise de programmes de chaires, de bourses et de suppléments. Ces activités visent à développer le capital humain nécessaire pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs, les étudiants et les jeunes profitent des subventions qui appuient la recherche universitaire et les activités de sensibilisation dans les universités, les musées, les centres de sciences et les organismes communautaires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de recherches en sciences humaines

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial de la recherche et de la formation en sciences humaines.

Programme 1.1 – Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines

Ce programme offre du soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux sous forme de subventions et de chaires de recherche dans des établissements d'enseignement postsecondaire couvrant les salaires et le financement de la recherche. Ce programme est essentiel pour attirer, garder au pays et développer les talents en sciences humaines, pour former les chefs de file du milieu universitaire et des secteurs privé, public et sans but lucratif et pour créer des centres d'excellence en recherche de calibre mondial dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Le programme vise à faire du Canada une destination de choix pour mener des travaux de recherche et suivre une formation en recherche.

Programme 1.2 – Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines

Ce programme offre des subventions pour appuyer la recherche en sciences humaines menée par des universitaires et des chercheurs travaillant seuls, en équipe et en partenariats entre les secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif afin d'appuyer la création d'une capacité de recherche organisationnelle. Ce programme est nécessaire pour créer des savoirs et accroître la compréhension de l'être humain, de la société et du monde et favoriser la recherche de solutions à des défis sociétaux. Les objectifs du Programme sont de générer des connaissances et une compréhension dans le cadre de perspectives disciplinaire, interdisciplinaire et intersectorielle; d'appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des thèmes complexes et importants; d'offrir aux étudiants une formation en recherche de qualité; de mobiliser les connaissances issues de la recherche destinées à des publics universitaires ou non; et de créer une capacité de recherche organisationnelle. La recherche appuyée par le Programme pourra générer un impact d'ordre intellectuel, culturel, social et économique et accroître la capacité de recherche organisationnelle. On encourage les initiatives de recherche internationales qui offrent des occasions inouïes pour faire avancer la recherche canadienne. Les partenariats peuvent comprendre des partenaires canadiens et étrangers.

Programme 1.3 – Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines

Ce programme offre du financement (subventions et opérations) pour appuyer le flux multidirectionnel, l'échange et la coproduction du savoir en sciences humaines entre les chercheurs et les divers groupes de décideurs, de chefs d'entreprise, de groupes communautaires, d'enseignants et des médias travaillant seuls, en équipe, en partenariat ou en réseau. Ce programme est nécessaire pour stimuler la recherche de pointe compétitive à l'échelle internationale dans des domaines d'importance critique pour le Canada, pour créer des partenariats multisectoriels et pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche multidisciplinaire par les organismes au profit du développement social et économique du Canada. Le Programme augmente la disponibilité et l'utilisation du savoir émanant de la recherche en sciences humaines chez les publics universitaire et non universitaire; appuie la création de relations réciproques, de réseaux et d'outils conçus pour faciliter le travail universitaire; et rend ces outils plus accessibles aux publics non universitaires. Les occasions de financement offertes par ce programme visent à compléter les activités financées par les programmes Talent et Savoir.

Résultat stratégique 2

Que le Canada ait la capacité organisationnelle pour favoriser la recherche et les activités connexes dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie et de la santé.

Programme 2.1 – Coûts indirects de la recherche

Ce programme offre du soutien aux établissements d'enseignement sous forme de subventions en sciences humaines, en sciences naturelles et génie et en santé. Ce programme est nécessaire pour constituer une capacité organisationnelle pour la recherche et les activités connexes en vue d'optimiser les investissements de la recherche financée par le gouvernement fédéral. Ce programme aide à contrebalancer les coûts centraux et départementaux encourus par les établissements d'enseignement pour appuyer la recherche qui ne sont pas attribuables spécifiquement aux projets de recherche tels les coûts d'éclairage et de chauffage, l'entretien des bibliothèques, laboratoires et espaces de réseautage pour la recherche, ou du soutien technique pour un site Web ou pour un système d'information de la bibliothèque de l'établissement afin d'aider les chercheurs à se concentrer sur des découvertes de pointe et l'excellence en recherche, et s'assurer que les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral sont menés dans des établissements de calibre mondial avec le meilleur équipement disponible et le meilleur soutien administratif qui soit. Le Programme est administré au nom des trois organismes subventionnaires canadiens par le Secrétariat des chaires dont les bureaux se trouvent dans les édifices du Conseil de recherches en sciences humaines. Ce programme a recourt au financement du paiement de transfert suivant : Coûts indirects de la recherche.

Programme 2.2 – Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »

Le programme offre un soutien financier sous forme de subventions aux universités et collèges canadiens afin qu'ils excellent à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui créent des avantages économiques à long terme pour le Canada. Le programme aide les établissements sélectionnés compétitivement à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses et ciblées pour attirer et retenir le talent, établir des partenariats nationaux et internationaux entre divers secteurs et entreprendre de la recherche de

pointe. Par conséquent, le programme contribuera à accroître la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale axée sur les connaissances, à améliorer la santé des Canadiens et à enrichir la vie sociale et culturelle au Canada. Le programme est administré par le Conseil de recherches en sciences humaines en son nom et au nom des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et génies. Il a recours au financement du paiement de transfert suivant : Apogée Canada.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil canadien des normes

Résultat stratégique 1

Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.

Programme 1.1 – Programmes des normes

Le Conseil canadien des normes accrédite les organismes d'élaboration de normes du Canada. Il vérifie que ces organismes se conforment aux exigences d'accréditation en menant des activités de surveillance telles qu'une revue de la documentation et une évaluation sur place. Le Conseil canadien des normes examine également les normes que lui soumettent des organismes d'élaboration de normes en vue de les approuver en tant que Normes nationales du Canada. Cette désignation indique qu'il s'agit d'une norme canadienne officielle dans un domaine particulier. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications. Dans le cadre de son Programme des membres, le Conseil canadien des normes facilite et coordonne la participation du Canada aux activités d'organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de ce programme, le Conseil canadien des normes recrute des personnes et des organismes qui participeront au nom du Canada aux activités de normalisation d'organismes comme l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale, deux des plus grandes organisations de normalisation volontaire au monde. Il initie les participants canadiens, leur donne une formation et reconnaît leur mérite. En participant aux activités de ces organismes, le gouvernement du Canada, l'industrie et les consommateurs s'assurent un avantage concurrentiel.

Programme 1.2 – Programmes de l'évaluation de la conformité

Dans le cadre de ses programmes d'évaluation de la conformité, le Conseil canadien des normes fournit des services d'accréditation aux laboratoires d'essais et d'étalonnage; aux organismes de certification des systèmes de management; aux organismes de certification du personnel; aux organismes de certification des produits et des services; aux organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre et aux organismes d'inspection. En effectuant des évaluations, des vérifications et des visites de suivi, le Conseil canadien des normes voit à ce que ces organismes d'évaluation de la conformité se conforment bel et bien aux exigences d'une norme donnée, que ce soit pour un produit, un service ou un système. L'accréditation d'un organisme par le Conseil canadien des normes peut accroître sa compétitivité. C'est ainsi que le Conseil canadien des normes veille à ce que des méthodes et produits plus sécuritaires et plus efficaces soient utilisés sur le marché canadien. Les programmes d'accréditation du Conseil canadien des normes sont fondés sur des normes et des guides qui sont reconnus partout dans le monde. Le Conseil canadien des normes fait également partie de plusieurs organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluations de la conformité.

Programme 1.3 – Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité

Le Conseil canadien des normes conseille les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. De par son apport et l'examen qu'il fait des questions de normalisation touchant les accords commerciaux, le Conseil canadien des normes contribue de façon importante au développement du commerce international. L'intégration de pratiques normalisées dans la politique de réglementation constitue une protection supplémentaire pour la santé et la sécurité des Canadiens. Par l'intermédiaire de son site Web, de son Service d'information et de recherche et de son Centre de documentation technique, le Conseil canadien des normes met à la disposition des gouvernements, des entreprises et des consommateurs une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité, au Canada et dans le monde. En tant que Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Conseil canadien des normes est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce cherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Statistique Canada

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à des renseignements statistiques actuels, pertinents et de qualité sur l'économie et la société canadienne en pleine évolution, et qui servent à alimenter les débats de fond, la recherche et la prise de décisions sur des questions d'ordre social et économique.

Programme 1.1 – Recensements

Grâce aux programmes du Recensement, Statistique Canada fournit des renseignements sur les changements de la population canadienne, des caractéristiques démographiques, et du secteur agricole. Cette information pose les fondements pour la prise de décisions dans les secteurs public et privé, ainsi que pour la recherche et l'analyse dans les domaines qui préoccupent la population canadienne. Le programme comprend le Recensement de la population (incluant l'Enquête nationale sur les ménages) et le Recensement de l'agriculture. Tant le Recensement de la population que celui de l'agriculture sont obligatoires selon les termes de la *Loi sur la statistique*. De plus, le Recensement de la population est prescrit par la *Loi constitutionnelle*.

Programme 1.2 – Statistique économique et environnementale

Grâce au programme de la Statistique économique et environnementale, Statistique Canada crée une source fiable, pertinente et exhaustive de renseignements sur l'ensemble du spectre de l'économie du Canada afin d'éclairer le débat public concernant les questions économiques, d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques et de guider les entreprises dans leurs décisions. Ces statistiques permettent de satisfaire diverses ententes et exigences législatives énoncées dans les lois ou les règlements dans les domaines tels que la fiscalité.

Programme 1.3 – Statistique socioéconomique

Grâce au programme de la Statistique socioéconomique, Statistique Canada fournit de l'information intégrée et des analyses pertinentes sur les caractéristiques sociales et socioéconomiques des individus, des familles et des ménages, de même que sur les principaux facteurs qui ont des répercussions sur leur bien-être. Cette information sert à éclairer le débat public sur les questions socioéconomiques, d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales et à orienter la prise de décision dans les secteurs public et privé. Ces statistiques permettent de satisfaire des exigences statistiques énoncées dans les lois ou les règlements dans les domaines tels que le travail, l'immigration, les langues officielles et l'équité en matière d'emploi.

Programme 1.4 – Infrastructure statistique

Grâce au programme de l'Infrastructure statistique, Statistique Canada administre les activités et les services pour assurer la solidité du système statistique. Ces activités et services comprennent la mise au point de méthodes statistiques rigoureuses, de concepts et de classifications normalisés, l'élaboration et la production d'information sur les enquêtes et les programmes statistiques de l'organisme, l'établissement et la tenue de registres d'entreprises et d'adresses à des fins statistiques. Les activités et les services incluent également la collecte de données pour les enquêtes de Statistique Canada, la production des publications de Statistique Canada, les bases de données en ligne; et la diffusion du véhicule officiel de Statistique Canada. De plus, celui-ci assure la coordination des aspects du processus intégré de planification stratégique de l'organisme qui veille au maintien de la continuité et la qualité des programmes.

Résultat stratégique 2

Les besoins particuliers des clients en matière de services statistiques de grande qualité offerts en temps opportuns sont satisfaits.

Programme 2.1 – Services statistiques à frais recouvrables

Grâce au programme des Services statistiques à frais recouvrables, Statistique Canada produit des services statistiques de haute qualité sur demande afin de répondre aux besoins spécifiques des institutions fédérales, provinciales et territoriales et d'autres clients qui ne sont pas satisfaits par le programme statistique de base.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Résultat stratégique 1

Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien.

Programme 1.1 – Développement des entreprises et innovation

Le programme « Développement des entreprises et innovation » appuie les entreprises, les industries et les organisations de recherche de l'Ouest canadien en vue de rehausser l'innovation, la productivité et la participation internationale des entreprises. La fabrication à valeur ajoutée est renforcée par l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles technologies ou par des innovations à des processus de fabrication existants, ainsi que par des efforts pour pénétrer les marchés internationaux et accroître les investissements dans l'Ouest canadien. Ce programme soutient en outre certains membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien et d'autres partenaires

connexes qui offrent des services aux entreprises et assurent l'accès aux capitaux dans l'Ouest canadien, à l'appui d'un entrepreneuriat accru. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Le soutien financier du Réseau de services aux entreprises est constitué de fonds d'exploitation et d'entretien.

Programme 1.2 – Croissance économique des collectivités

Le programme « Croissance économique des collectivités » prévoit des initiatives de développement économique qui aident les collectivités à faire progresser leur économie, à s'adapter aux circonstances économiques difficiles et en constante évolution, ainsi qu'à se remettre de situations de ralentissement économique. Cela comprend le financement direct de projets et la prestation de soutien financier aux organisations de développement des collectivités. Ce programme aide en outre les collectivités à évaluer leurs forces, leurs faiblesses et leurs possibilités de nouvelle activité économique, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des plans de développement communautaire. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et du Programme de développement des collectivités.

Programme 1.3 – Politique, représentation et coordination

Créé en vertu de la *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien* (1985), le programme « Politiques, représentation et coordination » habilite la ministre à promouvoir les intérêts de l'Ouest canadien en élaborant des politiques et des programmes, ainsi qu'en établissant des relations de coopération avec des intervenants clés. Les efforts relatifs au programme « Politiques, représentation et coordination » permettent à Diversification de l'économie de l'Ouest de représenter les intérêts de l'Ouest canadien, ce qui se traduit par des stratégies, des politiques et des programmes efficaces qui répondent aux besoins en matière de développement économique; de mener la collaboration aux échelles fédérale et intergouvernementale de manière à tirer profit de possibilités clés de croissance et de diversification à long terme dans les domaines de compétence fédérale ou fédérale-provinciale; et de mener des activités d'analyse économique sur lesquelles se fonderont les décisions relatives aux politiques et aux programmes. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie										
-	342 868 928	-	-	342 868 928	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	7 933 481	-	7 933 481	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	3 138 061	-	3 138 061	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 752 258	-	1 752 258	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	3 000 000	3 000 000		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	19 152 085	19 152 085		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
-	-	-	(3 204 958)	(3 204 958)		crédit 5				
-	-	-	(50 000)	(50 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	342 868 928	12 823 800	18 897 127	374 589 855		Total – Crédit	346 775 580	27 814 275	-	340 146 745
-	7 833 000	-	-	7 833 000	5	Dépenses en capital				
-	-	8 518 900	-	8 518 900	5a	Dépenses en capital				
						Virement du :				
-	-	-	3 204 958	3 204 958		crédit 1				
-	-	-	142 550	142 550		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	911 594	911 594		CT, crédit 33 ¹				
-	7 833 000	8 518 900	4 259 102	20 611 002		Total – Crédit 5	14 559 638	6 051 364	-	22 532 288
-	723 984 677	-	-	723 984 677	10	Subventions et contributions				
-	-	522 431 813	-	522 431 813	10a	Subventions et contributions				
-	-	271 750 173	-	271 750 173	10b	Subventions et contributions				
						Virement du :				
-	-	-	119 875	119 875		crédit 1(Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	6 880 125	6 880 125		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
-	-	-	28 879 380	28 879 380		crédit 10 (Environnement)				
-	-	-	28 879 380	28 879 380		crédit 10 (Ressources naturelles)				
-	723 984 677	794 181 986	64 758 760	1 582 925 423		Total – Crédit 10	1 515 554 353	67 371 070	-	635 155 778
-	57 433 499	959 187	(8 336 681)	50 056 005	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50 056 005	-	-	51 683 374
					(S)	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 327
-	83 500	-	-	83 500		Ministre des Sciences – Allocation pour automobile	2 000	-	-	2 006
-	2 000	-	-	2 000	(S)	Ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme – Allocation pour automobile	2 000	-	-	2 006

					(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	63 079 578			62 699 806
	77 908 000		(14 828 422)	63 079 578						
	6 200 000		(1 700 000)	4 500 000	(S)	Subvention à Génome Canada	4 500 000			7 400 000
	61 800 000		(4 400 000)	57 400 000	(S)	Contributions à Génome Canada	57 400 000			52 500 000
175 990 149	18 959 066		(18 959 066)	175 990 149	(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	6 501 630		169 488 519	(3 583 979)
182 609			158 891	341 500	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	222 266		119 234	192 901
			690 349	690 349	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	690 349			1 021 245
			27 476 242	27 476 242	(S)	Subvention pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	27 476 242			
			10 644	10 644	(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	10 644			
176 172 758	1 297 074 670	816 483 873	68 026 946	2 357 758 247		Total budgétaire	2 086 913 785	101 236 709	169 607 753	1 169 834 497
	300 000			300 000	L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> (Brut)		300 000		
	500 000			500 000	L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> (Brut)		500 000		
1 950 000				1 950 000	L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger. <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits.</i> Limite 1 950 000 \$ (Net)			1 950 000	
1 950 000	800 000			2 750 000		Total non budgétaire		800 000	1 950 000	
176 172 758	1 297 074 670	816 483 873	68 026 946	2 357 758 247		Total du ministère – Budgétaire	2 086 913 785	101 236 709	169 607 753	1 169 834 497
1 950 000	800 000			2 750 000		Total du ministère – Non budgétaire		800 000	1 950 000	
Agence de promotion économique du Canada atlantique										
	64 222 120			64 222 120	1	Dépenses de fonctionnement				
			3 219 995	3 219 995		Virement du CT, crédit 25 ¹				
	64 222 120		3 219 995	67 442 115		Total – Crédit 1	61 978 440	5 463 675		63 025 130
	235 160 493			235 160 493	5	Subventions et contributions				
		8 300 000		8 300 000	5a	Subventions et contributions				
		1		1	5b	Subventions et contributions				
		17 340 746		17 340 746	5c	Subventions et contributions				
			1 678 000	1 678 000		Virement du crédit 1 (Défense nationale)				
	235 160 493	25 640 747	1 678 000	262 479 240		Total – Crédit 5	262 479 231	9		230 745 966
	8 814 591		(914 400)	7 900 191	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 900 191			7 809 399
3 865			24 148	28 013	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 640		20 373	27 284
						Crédits non requis pour l'exercice en cours				1 189
3 865	308 197 204	25 640 747	4 007 743	337 849 559		Total de l'organisme – Budgétaire	332 365 502	5 463 684	20 373	301 608 968
Agence canadienne de développement économique du Nord										
	8 874 718			8 874 718	1	Dépenses de fonctionnement				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	4 668 559	–	4 668 559	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	720 480	720 480		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	8 874 718	4 668 559	720 480	14 263 757		Total – Crédit 1	13 618 933	644 824	–	13 317 446
–	16 423 487	–	–	16 423 487	5	Contributions				
–	–	23 763 634	–	23 763 634	5a	Contributions				
–	16 423 487	23 763 634	–	40 187 121		Total – Crédit 5	38 647 536	1 539 585	–	32 291 373
–	935 246	702 608	(265 274)	1 372 580	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 372 580	–	–	1 339 601
59	–	–	–	59	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	59	–	–
59	26 233 451	29 134 801	455 206	55 823 517		Total de l'organisme – Budgétaire	53 639 049	2 184 468	–	46 948 420
Agence spatiale canadienne										
–	184 497 707	–	–	184 497 707	1	Dépenses de fonctionnement	170 422 135	14 075 572	–	180 370 115
–	192 112 456	–	–	192 112 456	5	Dépenses en capital				
–	–	–	18 309 150	18 309 150		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(193 500)	(193 500)		Virement au crédit 10				
–	192 112 456	–	18 115 650	210 228 106		Total – Crédit 5	153 704 864	56 523 242	–	179 207 386
–	45 748 000	–	–	45 748 000	10	Subventions et contributions				
–	–	10 000 000	–	10 000 000	10b	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	193 500	193 500		Virement au crédit 5				
–	45 748 000	10 000 001	193 500	55 941 501		Total – Crédit 10	55 515 568	425 933	–	44 567 709
–	10 036 658	–	(1 403 529)	8 633 129	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 633 129	–	–	8 645 484
16 054	–	–	32 149	48 203	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	22 582	–	25 621	8 364
16 054	432 394 821	10 000 001	16 937 770	459 348 646		Total de l'organisme – Budgétaire	388 298 278	71 024 747	25 621	412 799 058
Commission canadienne du tourisme										
–	70 475 770	–	–	70 475 770	1	Paiements à la Commission canadienne du tourisme				
–	–	25 000 000	–	25 000 000	1a	Paiements à la Commission canadienne du tourisme				
–	70 475 770	25 000 000	–	95 475 770		Total – Crédit 1	95 475 770	–	–	62 975 770
–	70 475 770	25 000 000	–	95 475 770		Total de l'organisme – Budgétaire	95 475 770	–	–	62 975 770

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	108 758 789	–	–	108 758 789	5	Dépenses en capital				
–	–	3 350 000	–	3 350 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	–	11 076 825	11 076 825		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	108 758 789	3 350 000	11 076 825	123 185 614		Total – Crédit 5	69 907 811	53 277 803	–	45 670 638
–	319 874 894	–	–	319 874 894	10	Subventions et contributions				
–	–	50 000 000	–	50 000 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	10 000 000	–	10 000 000	10b	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	18 321 369	18 321 369		Virement du crédit 1				
–	319 874 894	60 000 001	18 321 369	398 196 264		Total – Crédit 10	343 050 127	55 146 137	–	302 516 706
–	49 293 240	204 211	5 279 391	54 776 842	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 776 842	–	–	54 188 788
					(S)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1) (e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>				
149 536 590	–	–	–	149 536 590		Montant non dépensé au début de l'exercice				
–	175 000 000	–	4 184 721	179 184 721		Montant reçu au cours de l'exercice				
149 536 590	175 000 000	–	4 184 721	328 721 311		Total – Dépense des recettes	182 726 918	13 130 643	132 863 750	150 919 097
29 861	–	–	264 217	294 078	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	275 000	–	19 078	200 000
–	–	–	4 923	4 923	(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	4 923	–	–	349
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	274 891
149 566 451	1 053 658 576	66 096 529	38 299 294	1 307 620 850		Total de l'organisme – Budgétaire	1 048 740 465	125 997 557	132 882 828	945 077 595
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie										
–	43 401 516	–	–	43 401 516	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	827 500	–	827 500	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 410 000	–	1 410 000	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	2 179 057	2 179 057		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(119 875)	(119 875)		Virement au crédit 10 (Industrie)				
–	43 401 516	2 237 500	2 059 182	47 698 198		Total – Crédit 1	43 950 654	3 747 544	–	42 397 704
–	1 071 265 060	–	–	1 071 265 060	5	Subventions				
–	–	14 050 400	–	14 050 400	5a	Subventions				
–	–	64 394 137	–	64 394 137	5b	Subventions				
–	–	1	–	1	5c	Subventions				
–	–	–	595 507	595 507		Virement du crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	(350 000)	(350 000)		Virement au :				
–	–	–	(303 566)	(303 566)		crédit 1 (Défense nationale)				
						crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	23 941 374	23 941 374		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(6 094 861)	(6 094 861)		Virement au :				
–	–	–	(8 264 089)	(8 264 089)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
						crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	672 646 985	10 059 522	9 582 424	692 288 931		Total – Crédit 1	610 800 160	81 488 771	–	446 719 866
–	78 837 028	639 799	(8 783 289)	70 693 538	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 693 538	–	–	70 827 594
–	–	–	23 463	23 463	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 463	–	–	13 105
–	751 484 013	10 699 321	822 598	763 005 932		Total de l'organisme – Budgétaire	681 517 161	81 488 771	–	517 560 565
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien										
–	34 870 554	–	–	34 870 554	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	1 849 760	1 849 760		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	34 870 554	–	1 849 760	36 720 314		Total – Crédit 1	33 928 250	2 792 064	–	35 329 465
–	134 432 914	–	–	134 432 914	5	Subventions et contributions				
–	–	23 100 000	–	23 100 000	5a	Subventions et contributions				
–	–	1 247 010	–	1 247 010	5b	Subventions et contributions				
–	–	4 600 000	–	4 600 000	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	180 000	180 000		Virement du crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	134 432 914	28 947 010	180 000	163 559 924		Total – Crédit 5	152 743 516	10 816 408	–	116 332 625
–	4 088 068	–	(278 800)	3 809 268	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 809 268	–	–	4 024 851
–	–	–	2 240	2 240	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 240	–	–	3 244
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 189
–	173 391 536	28 947 010	1 753 200	204 091 746		Total de l'organisme – Budgétaire	190 483 274	13 608 472	–	155 691 374
325 801 669	6 503 116 036	1 188 726 876	128 013 455	8 145 658 036		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	7 396 347 577	446 745 882	302 564 577	5 910 459 517
1 950 000	800 000	–	–	2 750 000		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	800 000	1 950 000	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	457 833 729	446 373 271	11 460 458	–
Bloquées	16 353 817	–	16 353 817	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	99 597 691	99 597 691	–	–
	<i>374 589 855</i>	<i>346 775 580</i>	<i>27 814 275</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	15 729 252	14 559 638	1 169 614	–
Bloquées	4 881 750	–	4 881 750	–
	<i>20 611 002</i>	<i>14 559 638</i>	<i>6 051 364</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	1 539 217 802	1 515 554 353	23 663 449	–
Bloquées	43 707 621	–	43 707 621	–
	<i>1 582 925 423</i>	<i>1 515 554 353</i>	<i>67 371 070</i>	–
Montants législatifs	379 631 967	210 024 214	–	169 607 753
	<i>2 357 758 247</i>	<i>2 086 913 785</i>	<i>101 236 709</i>	<i>169 607 753</i>
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	64 215 041	61 978 440	2 236 601	–
Bloquées	3 227 074	–	3 227 074	–
	<i>67 442 115</i>	<i>61 978 440</i>	<i>5 463 675</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	262 479 240	262 479 231	9	–
Montants législatifs	7 928 204	7 907 831	–	20 373
	<i>337 849 559</i>	<i>332 365 502</i>	<i>5 463 684</i>	<i>20 373</i>
Agence canadienne de développement économique du Nord				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	13 749 669	13 618 933	130 736	–
Bloquées	514 088	–	514 088	–
	<i>14 263 757</i>	<i>13 618 933</i>	<i>644 824</i>	–
Crédit 5 – Contributions –				
Contributions	40 187 121	38 647 536	1 539 585	–
Montants législatifs	1 372 639	1 372 580	59	–
	<i>55 823 517</i>	<i>53 639 049</i>	<i>2 184 468</i>	–

Détail budgétaire par affectation – suite

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Agence spatiale canadienne				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	183 059 707	170 422 135	12 637 572	–
Bloquées	1 438 000	–	1 438 000	–
	<i>184 497 707</i>	<i>170 422 135</i>	<i>14 075 572</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	209 815 597	153 704 864	56 110 733	–
Bloquées	412 509	–	412 509	–
	<i>210 228 106</i>	<i>153 704 864</i>	<i>56 523 242</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	55 941 501	55 515 568	425 933	–
Montants législatifs	8 681 332	8 655 711	–	25 621
	<i>459 348 646</i>	<i>388 298 278</i>	<i>71 024 747</i>	<i>25 621</i>
Commission canadienne du tourisme				
Crédit 1 – Paiements à la Commission canadienne du tourisme –				
Paiements à la Société d'État	95 475 770	95 475 770	–	–
Commission du droit d'auteur				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	2 940 978	2 854 524	86 454	–
Bloquées	13 609	–	13 609	–
	<i>2 954 587</i>	<i>2 854 524</i>	<i>100 063</i>	–
Montants législatifs	241 204	241 204	–	–
	<i>3 195 791</i>	<i>3 095 728</i>	<i>100 063</i>	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	38 985 908	37 611 815	1 374 093	–
Bloquées	1 108 244	–	1 108 244	–
	<i>40 094 152</i>	<i>37 611 815</i>	<i>2 482 337</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	275 461 718	274 425 676	1 036 042	–
Montants législatifs	3 941 510	3 915 142	14 095	12 273
	<i>319 497 380</i>	<i>315 952 633</i>	<i>3 532 474</i>	<i>12 273</i>
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	25 666 375	25 451 659	214 716	–
Bloquées	1 203 475	–	1 203 475	–
	<i>26 869 850</i>	<i>25 451 659</i>	<i>1 418 191</i>	–

Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	199 113 205	193 845 849	5 267 356	–
Bloquées.....	28 566 666	–	28 566 666	–
	227 679 871	193 845 849	33 834 022	–
Montants législatifs.....	2 838 104	2 838 104	–	–
	257 387 825	222 135 612	35 252 213	–
Conseil national de recherches du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement.....	401 048 818	397 998 844	3 049 974	–
Bloquées.....	1 393 000	–	1 393 000	–
	402 441 818	397 998 844	4 442 974	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital.....	85 056 644	69 907 811	15 148 833	–
Bloquées.....	38 128 970	–	38 128 970	–
	123 185 614	69 907 811	53 277 803	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	351 615 973	343 050 127	8 565 846	–
Bloquées.....	46 580 291	–	46 580 291	–
	398 196 264	343 050 127	55 146 137	–
Montants législatifs.....	383 797 154	237 783 683	13 130 643	132 882 828
	1 307 620 850	1 048 740 465	125 997 557	132 882 828
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement.....	45 171 484	43 950 654	1 220 830	–
Bloquées.....	2 526 714	–	2 526 714	–
	47 698 198	43 950 654	3 747 544	–
Crédit 5 – Subventions –				
Subventions.....	1 142 126 816	1 142 066 653	60 163	–
Montants législatifs.....	5 244 583	5 243 586	797	200
	1 195 069 597	1 191 260 893	3 808 504	200
Conseil de recherches en sciences humaines				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement.....	25 284 932	24 226 029	1 058 903	–
Bloquées.....	1 194 190	–	1 194 190	–
	26 479 122	24 226 029	2 253 093	–
Crédit 5 – Subventions –				
Subventions.....	749 471 430	748 676 303	795 127	–
Montants législatifs.....	3 067 244	3 051 715	–	15 529
	779 017 796	775 954 047	3 048 220	15 529
Conseil canadien des normes				
Crédit 1 – Paiements versés au Conseil canadien des normes –				
Paiements à la Société d'État.....	10 515 380	10 515 380	–	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Statistique Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	756 740 142	717 980 441	38 759 701	–
Subventions et contributions	100 000	100 000	–	–
Règlement des OES	2 541 878	2 541 878	–	–
Bloquées	52 906 911	–	52 906 911	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	120 000 000	109 822 159	10 177 841	–
	<i>692 288 931</i>	<i>610 800 160</i>	<i>81 488 771</i>	–
Montants législatifs	70 717 001	70 717 001	–	–
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	763 005 932	681 517 161	81 488 771	–
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	34 991 030	33 928 250	1 062 780	–
Bloquées	1 729 284	–	1 729 284	–
	<i>36 720 314</i>	<i>33 928 250</i>	<i>2 792 064</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	163 559 924	152 743 516	10 816 408	–
Bloquées	–	–	–	–
	<i>163 559 924</i>	<i>152 743 516</i>	<i>10 816 408</i>	–
Montants législatifs	3 811 508	3 811 508	–	–
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	204 091 746	190 483 274	13 608 472	–
Total du portefeuille ministériel	8 145 658 036	7 396 347 577	446 745 882	302 564 577

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de l'Industrie												
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de de l'innovation	14 312 620	13 825 023	–	–	1 184 165 032	1 183 533 844	–	–	1 198 477 652	1 197 358 867	–	–
Financement de la recherche-développement industrielle	8 165 490	6 898 295	–	–	324 274 293	273 695 439	–	–	332 439 783	280 593 734	–	–
Développement économique des collectivités	13 964 881	13 573 422	10 000	10 000	149 013 622	133 105 191	–	–	162 988 503	146 688 613	–	–
Recherche, financement et services pour les petites entreprises	15 926 344	16 119 767	–	–	70 090 222	70 090 222	–	–	86 016 566	86 209 989	–	–
Compétitivité et capacité industrielles	34 708 383	32 364 461	–	–	–	–	–	–	34 708 383	32 364 461	2 750 000	–
Spectre, télécommunications et économie numérique	92 132 922	89 144 698	14 996 343	10 132 195	5 693 000	5 693 000	6 643 184	6 643 184	106 179 081	98 326 709	–	–
Cadres et réglementation du marché	424 366 051	252 004 792	2 285 940	2 233 316	2 490 080	2 237 483	206 166 068	206 351 309	222 976 003	50 124 282	–	–
Concurrence dans le marché et investissements	52 358 915	51 696 418	370 000	249 927	–	–	10 792 985	10 792 985	41 935 930	41 153 360	–	–
Services internes	198 817 650	181 889 593	2 948 719	1 934 200	–	–	29 730 023	29 730 023	172 036 346	154 093 770	–	–
Total partiel	854 753 256	657 516 469	20 611 002	14 559 638	1 735 726 249	1 668 355 179	253 332 260	253 517 501	2 357 758 247	2 086 913 785	2 750 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(253 332 260)	(253 517 501)	–	–	–	–	(253 332 260)	(253 517 501)	–	–	–	–
Total du ministère	601 420 996	403 998 968	20 611 002	14 559 638	1 735 726 249	1 668 355 179	–	–	2 357 758 247	2 086 913 785	2 750 000	–
Agence de promotion économique du Canada atlantique												
Développement des entreprises	27 347 207	24 313 050	–	–	166 126 529	161 918 821	–	–	193 473 736	186 231 871	–	–
Développement des collectivités	12 682 418	11 826 335	–	–	94 199 711	94 987 298	–	–	106 882 129	106 813 633	–	–
Politiques, défense des intérêts et coordination	9 593 750	9 065 429	–	–	2 153 000	5 573 112	–	–	11 746 750	14 638 541	–	–
Services internes	25 746 944	24 681 457	–	–	–	–	–	–	25 746 944	24 681 457	–	–
Total de l'organisme	75 370 319	69 886 271	–	–	262 479 240	262 479 231	–	–	337 849 559	332 365 502	–	–
Agence canadienne de développement économique du Nord												
Développement économique	4 683 640	5 224 175	–	–	40 187 121	38 647 536	–	–	44 870 761	43 871 711	–	–
Politique et harmonisation	4 213 438	4 101 359	–	–	–	–	–	–	4 213 438	4 101 359	–	–
Services internes	6 739 318	5 665 979	–	–	–	–	–	–	6 739 318	5 665 979	–	–
Total de l'organisme	15 636 396	14 991 513	–	–	40 187 121	38 647 536	–	–	55 823 517	53 639 049	–	–

Programmes – suite

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Agence spatiale canadienne												
Données, informations et services spatiaux	37 134 698	24 447 286	186 367 509	139 960 024	6 392 000	6 225 619	–	–	229 894 207	170 632 929	–	–
Exploration spatiale	86 981 543	82 494 860	13 145 714	8 437 899	1 600 500	1 378 229	–	–	101 727 757	92 310 988	–	–
Capacités spatiales futures du Canada	26 447 456	29 950 651	1 619 000	1 142 345	47 949 001	47 911 720	–	–	76 015 457	79 004 716	–	–
Services internes	42 615 342	42 185 049	9 095 883	4 164 596	–	–	–	–	51 711 225	46 349 645	–	–
Total de l'organisme	193 179 039	179 077 846	210 228 106	153 704 864	55 941 501	55 515 568	–	–	459 348 646	388 298 278	–	–
Commission canadienne du tourisme	95 475 770	95 475 770	–	–	–	–	–	–	95 475 770	95 475 770	–	–
Commission du droit d'auteur												
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 588 591	2 507 540	–	–	–	–	–	–	2 588 591	2 507 540	–	–
Services internes	607 200	588 188	–	–	–	–	–	–	607 200	588 188	–	–
Total de l'organisme	3 195 791	3 095 728	–	–	–	–	–	–	3 195 791	3 095 728	–	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec												
Développement des entreprises	17 408 377	15 175 807	–	–	141 598 960	161 139 880	–	–	159 007 337	176 315 687	–	–
Renforcement de l'économie des collectivités	4 926 122	5 461 532	–	–	98 423 018	80 442 860	–	–	103 349 140	85 904 392	–	–
Développement économique des régions	3 076 614	2 355 207	–	–	35 439 740	32 842 936	–	–	38 516 354	35 198 143	–	–
Services internes	18 624 549	18 534 411	–	–	–	–	–	–	18 624 549	18 534 411	–	–
Total de l'organisme	44 035 662	41 526 957	–	–	275 461 718	274 425 676	–	–	319 497 380	315 952 633	–	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario												
Innovation technologique	2 191 012	2 097 219	–	–	85 296 182	77 131 182	–	–	87 487 194	79 228 401	–	–
Développement économique communautaire	4 443 952	4 156 738	–	–	84 929 417	59 260 395	–	–	89 373 369	63 417 133	–	–
Développement des entreprises	5 742 267	5 719 699	–	–	57 454 272	57 454 272	–	–	63 196 539	63 173 971	–	–
Services internes	17 330 723	16 316 107	–	–	–	–	–	–	17 330 723	16 316 107	–	–
Total de l'organisme	29 707 954	28 289 763	–	–	227 679 871	193 845 849	–	–	257 387 825	222 135 612	–	–

Conseil national de recherches du Canada												
Développement et progrès technologiques	426 182 286	317 802 580	66 483 890	34 409 459	–	–	–	–	492 666 176	352 212 039	–	–
Programme d'aide à la recherche industrielle	58 694 168	55 725 483	–	–	271 459 885	267 264 578	–	–	330 154 053	322 990 061	–	–
Infrastructure scientifique et mesures	75 121 756	46 523 720	4 013 758	3 854 872	126 176 379	75 225 551	–	–	205 311 893	125 604 143	–	–
Services internes	226 240 762	215 730 744	52 687 966	31 643 480	560 000	559 998	–	–	279 488 728	247 934 222	–	–
Total de l'organisme	786 238 972	635 782 527	123 185 614	69 907 811	398 196 264	343 050 127	–	–	1 307 620 850	1 048 740 465	–	–
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie												
La Découverte – Avancement des connaissances	8 873 165	9 109 366	–	–	488 270 598	495 342 536	–	–	497 143 763	504 451 902	–	–
L'Innovation – Partenariats de recherche	16 184 516	16 099 934	–	–	367 559 482	376 956 995	–	–	383 743 998	393 056 929	–	–
Les Gens – Chercheurs de talent	3 960 879	4 447 899	–	–	286 296 736	269 767 122	–	–	290 257 615	274 215 021	–	–
Services internes	23 924 221	19 537 041	–	–	–	–	–	–	23 924 221	19 537 041	–	–
Total de l'organisme	52 942 781	49 194 240	–	–	1 142 126 816	1 142 066 653	–	–	1 195 069 597	1 191 260 893	–	–
Conseil de recherches en sciences humaines												
Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines	4 498 665	5 412 814	–	–	169 053 036	166 688 095	–	–	173 551 701	172 100 909	–	–
Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines	7 793 289	6 857 168	–	–	175 556 637	173 177 197	–	–	183 349 926	180 034 365	–	–
Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines	1 181 019	1 506 258	–	–	29 022 099	32 971 353	–	–	30 203 118	34 477 611	–	–
Coûts indirects de la recherche	218 263	239 052	–	–	368 440 841	368 440 841	–	–	368 659 104	368 679 893	–	–
Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »	571 422	617 435	–	–	7 398 817	7 398 817	–	–	7 970 239	8 016 252	–	–
Services internes	15 283 708	12 645 017	–	–	–	–	–	–	15 283 708	12 645 017	–	–
Total de l'organisme	29 546 366	27 277 744	–	–	749 471 430	748 676 303	–	–	779 017 796	775 954 047	–	–
Conseil canadien des normes	10 515 380	10 515 380	–	–	–	–	–	–	10 515 380	10 515 380	–	–
Statistique Canada												
Recensements	297 819 336	297 489 534	–	–	–	–	7 974 616	7 974 616	289 844 720	289 514 918	–	–
Statistique économique et environnementale	128 227 129	128 571 340	–	–	–	–	–	–	128 227 129	128 571 340	–	–
Statistique socioéconomique	99 420 646	99 346 940	–	–	–	–	–	–	99 420 646	99 346 940	–	–
Infrastructure statistique	168 671 678	86 507 104	–	–	100 000	100 000	–	–	168 771 678	86 607 104	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Services statistiques à frais recouvrables	112 025 384	101 847 543	–	–	–	–	112 025 384	101 847 543	–	–	–	–
Services internes	76 741 759	77 476 859	–	–	–	–	–	–	76 741 759	77 476 859	–	–
Total partiel	882 905 932	791 239 320	–	–	100 000	100 000	120 000 000	109 822 159	763 005 932	681 517 161	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(120 000 000)	(109 822 159)	–	–	–	–	(120 000 000)	(109 822 159)	–	–	–	–
Total de l'organisme	762 905 932	681 417 161	–	–	100 000	100 000	–	–	763 005 932	681 517 161	–	–
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien												
Développement des entreprises et innovation	15 618 520	13 795 893	–	–	81 487 576	83 025 120	–	–	97 106 096	96 821 013	–	–
Croissance économique des collectivités	4 680 706	4 550 291	–	–	80 572 348	69 718 396	–	–	85 253 054	74 268 687	–	–
Politique, représentation et coordination	7 236 387	6 840 485	–	–	1 500 000	–	–	–	8 736 387	6 840 485	–	–
Services internes	12 996 209	12 553 089	–	–	–	–	–	–	12 996 209	12 553 089	–	–
Total de l'organisme	40 531 822	37 739 758	–	–	163 559 924	152 743 516	–	–	204 091 746	190 483 274	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 740 703 180	2 278 269 626	354 024 722	238 172 313	5 050 930 134	4 879 905 638	–	–	8 145 658 036	7 396 347 577	2 750 000	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie									
Subventions									
-	4 808 000	-	800 000	5 608 000	Subvention à l'Union internationale des télécommunications	5 608 000	-	-	5 725 000
-	550 000	-	-	550 000	Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	375 000	175 000	-	337 500
-	300 000	-	-	300 000	Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	300 000	-	-	300 000
-	85 000	-	-	85 000	Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	-	-	85 000
-	6 200 000	-	(1 700 000)	4 500 000	(S) Subvention à Génome Canada	4 500 000	-	-	7 400 000
-	-	-	27 476 242	27 476 242	(S) Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	27 476 242	-	-	-
-	11 943 000	-	26 576 242	38 519 242	Total – Subventions	38 344 242	175 000	-	13 847 500
Contributions									
-	198 550 000	-	-	198 550 000	Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	198 550 000	-	-	177 100 000
-	188 349 000	-	(33 080 077)	155 268 923	Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	152 757 470	2 511 453	-	122 576 689
-	76 000 000	8 300 000	-	84 300 000	Contributions en vertu du programme Un Canada branché	69 975 122	14 324 878	-	66 980 458
-	64 700 099	-	1 127 500	65 827 599	Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	22 127 500	43 700 099	-	92 266 600
-	46 882 120	-	(18 484 492)	28 397 628	Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	28 397 628	-	-	15 067 258
-	31 840 000	-	(300 000)	31 540 000	Contributions en vertu du programme de développement du Nord de l'Ontario	31 540 000	-	-	35 279 600
-	23 500 000	-	(2 872 077)	20 627 923	Contributions à CANARIE Inc.	20 000 000	627 923	-	15 000 000
-	16 545 128	3 580 710	(1 127 500)	18 998 338	Contributions en vertu du Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile	14 631 036	4 367 302	-	4 031 418
-	11 900 000	17 900 000	9 100 000	38 900 000	Contributions à Mitacs Inc.	38 900 000	-	-	19 000 000
-	10 000 000	-	-	10 000 000	Contributions à l'Institut Perimeter pour la physique théorique	10 000 000	-	-	10 000 000
-	8 360 008	-	-	8 360 008	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	-	-	8 360 008
-	7 000 000	-	-	7 000 000	Contributions à Futurpreneur Canada	7 000 000	-	-	7 000 000
-	5 250 000	1 000 000	(12 000)	6 238 000	Contributions dans le cadre du programme Ordinateurs pour les écoles	5 684 811	553 189	-	5 523 922
-	5 000 000	-	-	5 000 000	Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	5 000 000	-	-	5 000 000
-	5 000 000	-	-	5 000 000	Contributions à Génome Canada	5 000 000	-	-	7 500 000
-	5 000 000	-	-	5 000 000	Contributions à l'Institut de l'informatique quantique	5 000 000	-	-	4 975 000
-	3 200 242	1 050 000	(100 500)	4 149 742	Contributions en vertu de la Stratégie emploi jeunesse – programme Ordinateurs pour les écoles	4 008 678	141 064	-	3 625 485
-	3 000 000	-	452 545	3 452 545	Contributions au Conseil des académies canadiennes	3 452 545	-	-	2 000 000

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	2 700 000	–	(225 000)	2 475 000	Contributions à Parlons sciences	2 475 000	–	–	2 000 000
–	2 600 000	2 600 000	(1 800 000)	3 400 000	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	3 272 937	127 063	–	–
–	1 690 000	–	–	1 690 000	Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 612 403	77 597	–	1 025 158
–	925 000	–	300 000	1 225 000	Contributions en vertu de l'initiative de développement économique : Feuille de route pour les langues officielles du Canada	1 171 274	53 726	–	1 335 400
–	250 080	–	62 126	312 206	Contributions en vertu du Programme d'activités stratégiques	312 206	–	–	769 782
–	–	–	55 447 443	55 447 443	Contributions en vertu du Programme C Series de Bombardier	55 447 443	–	–	–
–	–	–	334 362	334 362	Contributions en vertu du programme Partenariat Technologique Canada	334 362	–	–	1 279 245
–	–	744 275 030	(3 345 000)	740 930 030	Contributions en vertu du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	740 926 765	3 265	–	–
–	–	9 476 246	262 500	9 738 746	Contributions en vertu de la Stratégie emploi jeunesse – Programme stages pour les jeunes	9 030 235	708 511	–	8 960 435
–	–	–	57 758 760	57 758 760	Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	57 758 760	–	–	–
–	–	6 000 000	794 532	6 794 532	Contributions au Réseau de cellules souches	6 794 532	–	–	–
–	77 908 000	–	(14 828 422)	63 079 578	(S) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	63 079 578	–	–	62 699 806
–	61 800 000	–	(4 400 000)	57 400 000	(S) Contributions à Génome Canada	57 400 000	–	–	52 500 000
–	–	–	10 644	10 644	(S) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	10 644	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	12 082 952
–	857 949 677	794 181 986	45 075 344	1 697 207 007	Total – Contributions	1 630 010 937	67 196 070	–	743 939 216
–	869 892 677	794 181 986	71 651 586	1 735 726 249	Total du ministère	1 668 355 179	67 371 070	–	757 786 716
Agence de promotion économique du Canada Atlantique									
Subventions									
–	2 000 000	–	(1 797 041)	202 959	Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	202 959	–	–	350 761
Contributions									
–	131 176 388	17 340 747	8 755 270	157 272 405	Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	157 272 396	9	–	133 140 184
–	42 500 000	–	(11 846 878)	30 653 122	Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	30 653 122	–	–	37 241 006
–	36 756 518	–	10 912 920	47 669 438	Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	47 669 438	–	–	40 951 128

-	12 642 000	-	(14 131)	12 627 869	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 627 869	-	-	12 604 443
-	8 300 000	8 300 000	(4 064 750)	12 535 250	Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150	12 535 250	-	-	3 481 221
-	1 185 587	-	(192 835)	992 752	Contributions pour promouvoir et coordonner le développement économique dans l'île du Cap-Breton	992 752	-	-	2 557 053
-	600 000	-	(74 555)	525 445	Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	525 445	-	-	420 170
-	233 160 493	25 640 747	3 475 041	262 276 281	Total – Contributions	262 276 272	9	-	230 395 205
-	235 160 493	25 640 747	1 678 000	262 479 240	Total de l'organisme	262 479 231	9	-	230 745 966
Agence canadienne de développement économique du Nord									
Contributions									
-	10 800 000	3 563 634	(3 563 634)	10 800 000	Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord	9 646 579	1 153 421	-	8 809 125
-	3 200 000	3 200 000	-	6 400 000	Contributions à l'appui du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	6 153 094	246 906	-	-
-	2 360 487	17 000 000	-	19 360 487	Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	19 221 229	139 258	-	19 856 423
-	63 000	-	-	63 000	Contributions à l'appui du programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque	63 000	-	-	62 900
-	-	-	3 563 634	3 563 634	Contributions pour faire progresser l'éducation de base des adultes dans les territoires	3 563 634	-	-	3 562 925
-	16 423 487	23 763 634	-	40 187 121	Total de l'organisme	38 647 536	1 539 585	-	32 291 373
Agence spatiale canadienne									
Subventions									
-	8 860 000	1	287 500	9 147 501	Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	9 146 442	1 059	-	6 263 510
Contributions									
-	27 031 000	10 000 000	(2 532 203)	34 498 797	Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	34 498 797	-	-	27 802 596
-	9 857 000	-	2 438 203	12 295 203	Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	11 870 329	424 874	-	10 501 603
-	36 888 000	10 000 000	(94 000)	46 794 000	Total – Contributions	46 369 126	424 874	-	38 304 199
-	45 748 000	10 000 001	193 500	55 941 501	Total de l'organisme	55 515 568	425 933	-	44 567 709
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec									
Subventions									
-	1 650 000	-	(1 650 000)	-	Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	-	-	-	-

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Contributions									
–	229 403 700	15 600 000	850 525	245 854 225	Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	244 818 183	1 036 042	–	189 898 802
–	28 968 018	–	639 475	29 607 493	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	29 607 493	–	–	28 594 770
–	258 371 718	15 600 000	1 490 000	275 461 718	Total – Contributions	274 425 676	1 036 042	–	218 493 572
–	260 021 718	15 600 000	(160 000)	275 461 718	Total de l'organisme	274 425 676	1 036 042	–	218 493 572
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario									
Subventions									
–	9 640 412	–	–	9 640 412	Subvention à la Corporation de la Ville de Brantford	9 640 412	–	–	–
Contributions									
–	100 773 855	–	–	100 773 855	Contributions pour l'Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario	100 773 855	–	–	105 459 447
–	51 000 000	–	–	51 000 000	Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	42 835 000	8 165 000	–	32 592 288
–	22 200 000	22 200 000	–	44 400 000	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	18 730 978	25 669 022	–	–
–	11 285 992	–	–	11 285 992	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	11 285 992	–	–	11 248 597
–	9 600 000	–	–	9 600 000	Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	–	–	9 600 000
–	979 612	–	–	979 612	Contributions en vertu de l'initiative de développement économique – Langues officielles	979 612	–	–	979 612
–	195 839 459	22 200 000	–	218 039 459	Total – Contributions	184 205 437	33 834 022	–	159 879 944
–	205 479 871	22 200 000	–	227 679 871	Total de l'organisme	193 845 849	33 834 022	–	159 879 944
Conseil national de recherches du Canada									
Subventions									
–	560 000	–	–	560 000	Affiliations internationales	559 998	2	–	559 998
Contributions									
–	158 214 000	50 000 001	8 114 999	216 329 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux entreprises	213 621 977	2 707 023	–	168 542 673
–	63 523 209	–	8 321 370	71 844 579	Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	20 991 704	50 852 875	–	15 406 533

-	53 672 800	-	-	53 672 800	Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	53 672 800	-	-	50 832 800
-	24 445 885	-	1 370 000	25 815 885	Contributions pour le Programme canadien des accélérateurs et incubateurs	24 341 747	1 474 138	-	18 198 272
-	13 800 000	-	580 000	14 380 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux organisations	14 370 643	9 357	-	13 050 751
-	5 000 000	10 000 000	(65 000)	14 935 000	Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	14 930 212	4 788	-	23 706 342
-	659 000	-	-	659 000	Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	561 046	97 954	-	673 126
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	11 546 211
-	319 314 894	60 000 001	18 321 369	397 636 264	Total – Contributions	342 490 129	55 146 135	-	301 956 708
-	319 874 894	60 000 001	18 321 369	398 196 264	Total de l'organisme	343 050 127	55 146 137	-	302 516 706
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie									
Subventions									
-	856 488 686	37 832 437	245 507	894 566 630	Subventions et bourses	894 566 629	1	-	858 143 860
-	42 580 000	-	-	42 580 000	Bourses d'études supérieures du Canada	42 562 444	17 556	-	42 572 667
-	40 673 157	4 641 314	6 885 988	52 200 459	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	52 200 459	-	-	40 655 749
-	33 430 050	-	-	33 430 050	Réseaux de centres d'excellence	33 430 050	-	-	33 430 050
-	31 607 277	35 722 787	(823 956)	66 506 108	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	66 506 108	-	-	31 234 943
-	25 200 000	248 000	-	25 448 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	25 448 000	-	-	25 050 000
-	12 494 569	-	-	12 494 569	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	12 494 569	-	-	8 925 237
-	8 350 000	-	-	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 307 394	42 606	-	8 286 944
-	6 880 125	-	(6 880 125)	-	Programme de stages en R-D industrielle	-	-	-	6 880 000
-	6 551 000	-	-	6 551 000	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	6 551 000	-	-	6 917 000
-	4 274 346	-	(4 274 346)	-	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	-	-	-	4 276 714
-	2 735 850	-	(2 735 850)	-	De l'idée à l'innovation pour les collèges et les universités	-	-	-	1 672 005
-	1 071 265 060	78 444 538	(7 582 782)	1 142 126 816	Total de l'organisme	1 142 066 653	60 163	-	1 068 045 169
Conseil de recherches en sciences humaines									
Subventions									
-	341 403 000	28 000 000	(962 159)	368 440 841	Fonds de soutien à la recherche	368 440 841	-	-	340 434 112
-	256 389 591	21 511 551	923 425	278 824 567	Subventions et bourses	278 818 799	5 768	-	257 179 544
-	68 983 500	-	-	68 983 500	Bourses d'études supérieures du Canada	68 262 198	721 302	-	68 689 226
-	8 911 000	-	-	8 911 000	Réseaux de centres d'excellence	8 911 000	-	-	8 911 000
-	8 300 000	-	-	8 300 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 231 943	68 057	-	8 300 000
-	5 711 093	-	-	5 711 093	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	5 711 093	-	-	6 719 789
-	1 935 556	4 867 871	595 390	7 398 817	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	7 398 817	-	-	1 912 756
-	1 477 000	-	-	1 477 000	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	1 477 000	-	-	1 419 000
-	300 000	(174 596)	49 208	174 612	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	174 612	-	-	25 000
-	125 404	(125 404)	-	-	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	-	-	-	123 036
-	-	1 250 000	-	1 250 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	1 250 000	-	-	-
-	693 536 144	55 329 422	605 864	749 471 430	Total de l'organisme	748 676 303	795 127	-	693 713 463

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Statistique Canada									
Subventions									
–	100 000	–	–	100 000	Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	100 000	–	–	–
–	100 000	–	–	100 000	Total de l'organisme	100 000	–	–	–
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien									
Subventions									
–	5 000 000	–	(5 000 000)	–	Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	–	–	–	–
Contributions									
–	74 246 592	5 847 010	4 932 622	85 026 224	Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	84 983 794	42 430	–	82 739 434
–	28 186 322	–	41 803	28 228 125	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	28 228 125	–	–	29 790 691
–	23 100 000	23 100 000	–	46 200 000	Contributions en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150	35 426 022	10 773 978	–	–
–	3 900 000	–	205 575	4 105 575	Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	4 105 575	–	–	3 802 500
–	129 432 914	28 947 010	5 180 000	163 559 924	Total – Contributions	152 743 516	10 816 408	–	116 332 625
–	134 432 914	28 947 010	180 000	163 559 924	Total de l'organisme	152 743 516	10 816 408	–	116 332 625
–	3 851 935 258	1 114 107 339	84 887 537	5 050 930 134	Total du portefeuille ministériel	4 879 905 638	171 024 496	–	3 624 373 243

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de l'Industrie			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Spectre, télécommunications et économie numérique	6 643 184	6 643 184	6 924 616
Cadres et réglementation du marché			
Office de la propriété intellectuelle du Canada –			
Fonds renouvelable	153 734 569	153 919 810	156 068 298
Bureau du surintendant des faillites Canada	43 419 921	43 419 921	41 637 943
Corporations Canada	9 011 578	9 011 578	8 698 964
	206 166 068	206 351 309	206 405 205
Concurrence dans le marché et investissements	10 792 985	10 792 985	10 490 000
Services internes	29 730 023	29 730 023	3 137 414
Total du ministère – Budgétaire	253 332 260	253 517 501	226 957 235
Statistique Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Recensements	7 974 616	7 974 616	7 974 616
Services statistiques à frais recouvrables	112 025 384	101 847 543	96 359 919
Total de l'organisme – Budgétaire	120 000 000	109 822 159	104 334 535
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	373 332 260	363 339 660	331 291 770

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de l'Industrie		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Banque de développement du Canada – Dividendes	68 648 726	62 888 173
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses de fonctionnement et d'entretien	297 170	264 702
Recouvrements de paiements de transfert	2 736 361	2 244 272
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	5 597 997	2 718 219
	8 631 528	5 227 193
Vente de biens et de services		
Droits et privilèges		
Frais d'enregistrement des marques de commerce, des brevets et des droits d'auteur	158 251 714	162 621 237
Redevances	1 961 503	1 473 551
Droits de permis	89 089 036	46 124 984
	249 302 253	210 219 772
Services de nature réglementaire		
Droits d'inspection	159 265	192 894
Autres services	61 433 979	59 245 683
	61 593 244	59 438 577
Services de nature non réglementaire	2 731 138	2 466 311
Ventes de biens et de produits d'information		
Ventes de produits d'information	326 671	308 492
Autres frais et droits		
Frais provenant de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	204	264
Frais provenant de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	54 849 132	52 670 034
Revenus reportés	253 838 817	2 656 525 827
Services aux autres ministères	29 730 023	3 137 414
Divers	7 693 958	8 562 191
	346 112 134	2 720 895 730
	660 065 440	2 993 328 882
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	158 891	238 324

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers					
Amendes – <i>Loi sur la concurrence</i> et produits pour consommateur (diverses lois)	22 073 763	16 398 015	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	59
Prêts	313 016 816	310 899 412	Revenus divers	1 336	1 361
Paiements de transfert éventuellement recouvrables	55 195 552	61 203 600	Total de l'organisme	2 449 257	3 282 992
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	548 346	339 609	Agence spatiale canadienne		
Divers	23 364 507	22 508 856	Autres revenus		
	414 198 984	411 349 492	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Total du ministère	1 151 703 569	3 473 032 064	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	132 518	129 518
Agence de promotion économique du Canada atlantique			Avances comptables	–	246 400
Autres revenus			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	179 279	747 242
Revenus de placements				311 797	1 123 160
Prêts, placements et avances			Vente de biens et de services		
Dividendes sur investissements	9 748	13 839	Droits et privilèges		
			Revenus de redevances	36 519	83 564
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Services de nature non réglementaire		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	8 535 113	19 553 125	Revenus tirés de services d'essais fournis par le Laboratoire David Florida	530 452	398 796
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	980 737	1 855 182		566 971	482 360
	9 515 850	21 408 307	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	32 149	16 054
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	24 148	17 866	Revenus divers		
			Gain net de change	3 351	12 399
Revenus divers			Divers	363 543	349 219
Recouvrements de contribution (prêts, avances et comptes débiteurs)	54 811 933	56 595 204		366 894	361 618
Reconnaissance de revenus sur comptes débiteurs	71 024	17 876	Total de l'organisme	1 277 811	1 983 192
Frais d'intérêts et charges diverses imputés aux clients	525 675	480 774	Commission du droit d'auteur		
Divers	8 004	9 823	Autres revenus		
	55 416 636	57 103 677	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Total de l'organisme	64 966 382	78 543 689	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 631	–
Agence canadienne de développement du Nord			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 192	29 158
Autres revenus				8 823	29 158
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Ventes de biens et de services		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	807 264	1 143 190	Autres frais et droits	205	15
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 640 657	2 138 382	Total de l'organisme	9 028	29 173
	2 447 921	3 281 572			

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec			Conseil national de recherches du Canada		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Dépenses de fonctionnement	2 729	9 077	Remboursement pour marchandises et services non fournis et divers autres remboursements	2 334 664	4 064 896
Subventions et contributions	5 064 708	5 130 472	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 997 113	3 193 342
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	186 008	230 190		<hr/>	<hr/>
	5 253 445	5 369 739		5 331 777	7 258 238
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 273	41 685	Ventes de biens et de services		
	<hr/>	<hr/>	Droits et privilèges		
Revenus divers			Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	8 317 435	8 488 556
Contributions remboursables	72 292 083	63 484 442	Location et utilisation de biens publics		
Divers	187	58	Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	6 882 459	6 482 038
	72 292 270	63 484 500		<hr/>	<hr/>
Total de l'organisme	77 557 988	68 895 924	Services de nature non réglementaire		
			Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	154 326 881	138 440 467
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario			Ventes de biens et de produits d'information		
Autres revenus			Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	7 734 319	6 601 869
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Autres frais et droits		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	37 580	67 145	Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	4 240 827	3 149 414
Contributions	3 455	121 152		<hr/>	<hr/>
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	152 068	966 058		181 501 921	163 162 344
	193 103	1 154 355	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	264 217	187 849
Ventes de biens et de services				<hr/>	<hr/>
Autres frais et droits	235	105	Revenus divers		
	<hr/>	<hr/>	Intérêts et pénalités	121 780	99 916
Revenus divers			Divers	242 636	–
Prêts	30 088 892	29 435 124		<hr/>	<hr/>
Intérêts	71 746	49 303		364 416	99 916
Divers	52	26	Total de l'organisme	187 462 331	170 708 347
Paiements de transfert éventuellement recouvrables	39 190	–			
	30 199 880	29 484 453			
Total de l'organisme	30 393 218	30 638 913			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Ventes de biens et de produits d'information		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs				111 211 578	103 121 738
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	9 008	4 445	Autres frais et droits	1	(2)
Remboursement de subventions et de bourses d'études	3 947 562	3 362 508		111 211 579	103 121 736
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	70 063	199 788			
	4 026 633	3 566 741	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 463	13 105
Ventes de biens et de services					
Services de nature non réglementaire	–	12 500	Revenus divers		
Autres frais et droits			Intérêts et pénalités	26 876	24 101
Produits différés	25 000	–	Divers	41 563	11 965
Autres frais et droits – SharePoint	171 902	84 731		68 439	36 066
	196 902	97 231			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	200	797	Total de l'organisme	113 060 092	103 477 109
Revenus divers	370	338			
Total de l'organisme	4 224 105	3 665 107	Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
Conseil de recherches en sciences humaines			Autres revenus		
Autres revenus			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	79 146	3 802 501
Recouvrements – Dépenses de fonctionnement	4 231	1 044	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	497 390	612 837
Recouvrements – Paiements de transfert	3 238 447	2 374 364		576 536	4 415 338
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	17 700	15 246			
	3 260 378	2 390 654	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 240	3 244
Ventes de biens et de services					
Services de nature non réglementaire	78 691	132 929	Revenus divers		
Autres frais et droits	101 141	47 681	Intérêt sur contributions remboursables	44 910	33 128
	179 832	180 610	Contributions remboursables	1 531 180	2 412 786
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 529	–	Divers	65	741 428
Revenus divers	178	216		1 576 155	3 187 342
Total de l'organisme	3 455 917	2 571 480	Total de l'organisme	2 154 931	7 605 924
Statistique Canada			Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Revenus de placements	68 658 474	62 902 012
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	174 396	132 680	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	41 314 402	55 530 657
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 582 215	173 522	Ventes de biens et de services	953 723 085	3 260 373 283
	1 756 611	306 202	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	533 110	518 983
			Revenus divers	574 485 558	565 108 979
			Total du portefeuille ministériel	1 638 714 629	3 944 433 914

Section 16

Comptes publics du Canada

2016-2017

Justice

Ministère de la Justice

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Commission canadienne des droits de la personne

Service administratif des tribunaux judiciaires

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Bureau du directeur des poursuites pénales

**Commissariats à l'information et à la protection
de la vie privée du Canada**

Registraire de la Cour suprême du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	16.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	16.10
Détail budgétaire par affectation.....	16.14
Programmes.....	16.16
Paievements de transfert.....	16.19
Détail des montants disponibles pour être dépensés	16.21
Revenus.....	16.22

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de la Justice**Résultat stratégique 1**

Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, la dualité juridique, les droits de la personne, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Programme 1.2 – Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Résultat stratégique 2

Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

Programme 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Résultat stratégique 1

Services efficaces et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités légales et protègent leur indépendance de façon à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.

Programme 1.1 – Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux

Le programme des Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux offre un soutien et des conseils en matière de recherche, d'analyse et de rédaction ainsi que d'autres services de soutien, y compris des services d'enquête et de médiation, pour aider les tribunaux à s'acquitter de leurs responsabilités légales. Ces services sont fournis par les employés du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, comme des conseillers juridiques, des spécialistes de secteurs d'activités, des adjoints des tribunaux et du personnel de recherche.

Programme 1.2 – Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux

Le programme gère les crédits alloués pour les salaires des présidents et des membres des tribunaux et toutes autres formes de rémunération prévue dans les lois qui régissent les tribunaux et les nominations par le gouverneur en conseil.

Programme 1.3 – Services du greffe

Le programme des Services du greffe offre des services du greffe à l'appui des tribunaux. Le programme travaille en étroite collaboration avec les présidents et les membres des tribunaux pour veiller à ce que les affaires portées devant les tribunaux soient entendues et réglées avec célérité et de manière juste, impartiale et efficace, en conformité avec les obligations légales. Les services offerts comprennent le traitement des documents des tribunaux, la tenue et la protection des dossiers des tribunaux; la diffusion d'information au public sur les procédures des tribunaux; la participation à l'établissement du calendrier et au déroulement des audiences, et le soutien à la communication des décisions des tribunaux aux parties et au public. Le programme des Services du greffe est également responsable de l'élaboration des normes de services et de la surveillance connexe, de l'évaluation du rendement des différentes fonctions du greffe et de la mise en œuvre des améliorations requises.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne des droits de la personne

Résultat stratégique 1

Égalité des chances et respect des droits de la personne.

Programme 1.1 – Programme des droits de la personne

Ce programme aide les gens et les organisations sous réglementation fédérale à comprendre la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, et à s'y conformer. Il respecte les Principes de Paris, un ensemble de normes internationales qui encadrent et orientent les activités des institutions nationales des droits de la personne. Ce programme vise à promouvoir et à protéger les droits de la personne grâce au développement et à la mise en commun des connaissances, à la réalisation de vérifications et au traitement de plaintes. Le programme collabore avec d'autres personnes et organisations pour mener des recherches, mettre au point des outils et des politiques, et sensibiliser la population. Il vérifie si les employeurs sous réglementation fédérale donnent des chances égales d'emploi aux quatre groupes désignés, soit les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Il procède à l'évaluation préliminaire des plaintes relatives aux droits de la personne, fait enquête et aide les parties à régler la plainte. Il détermine en outre si une plainte mériterait d'être traitée par un tribunal. Il représente l'intérêt public dans les affaires judiciaires pour favoriser le respect des droits de la personne au Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service administratif des tribunaux judiciaires

Résultat stratégique 1

Le public a accès en temps opportun et de manière équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Programme 1.1 – Services judiciaires

Les Services judiciaires offrent des services juridiques et des services de soutien administratif judiciaire pour aider les membres de la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Ces services sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, adjointes judiciaires, le personnel de la bibliothèque, et des huissiers-audienciers, sous la direction des quatre juges en chef.

Programme 1.2 – Services du greffe

Les Services du greffe relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les greffes traitent les documents légaux; ils renseignent les plaideurs sur les procédures de la cour; ils tiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances de la cour, et collaborent étroitement avec le Bureau des quatre Juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les Services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu de protocoles d'entente avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Résultat stratégique 1

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Programme 1.1 – Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Le paiement de salaires, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

Programme 1.2 – Commissariat à la magistrature fédérale

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du Recueil des décisions des Cours fédérales, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, dont la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

Programme 1.3 – Conseil canadien de la magistrature

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de 39 juges en chef et juges en chef adjoints du Canada ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur des poursuites pénales**Résultat stratégique 1**

Poursuivre les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.

Programme 1.1 – Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et de soutien en matière de litiges au cours des enquêtes policières, de même que la conduite des poursuites relativement : à toutes les infractions en matière de drogues prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* de même qu'à tous les dossiers connexes liés au crime organisé partout au Canada, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le Bureau du directeur des poursuites pénales ne se charge des poursuites que dans les cas où la Gendarmerie royale du Canada a déposé les accusations; aux infractions se rapportant aux produits de la criminalité; conformément à des ententes avec les provinces, aux infractions prévues au Code criminel lorsqu'elles sont liées à des accusations en matière de drogues; à toutes les infractions prévues au Code criminel dans les trois territoires; aux infractions de terrorisme; et aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Le programme inclut aussi la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

Programme 1.2 – Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et l'appui en matière de litiges aux organismes d'enquête fédéraux, de même que la conduite des poursuites relativement : aux infractions aux lois fédérales destinées à protéger l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la santé économique et sociale du pays (p. ex., *Loi sur les pêches*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, *Loi sur le droit d'auteur*, *Loi électorale du Canada*, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'accise*, *Loi sur la taxe d'accise*); aux infractions liées aux fraudes contre le gouvernement; aux fraudes liées aux marchés financiers; et aux complots et tentatives visant à contrevenir à ces lois. Le programme inclut aussi le recouvrement des amendes fédérales impayées ainsi que la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

Résultat stratégique 2

Les activités de conformité et d'application aux termes de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* sont menées par le commissaire aux élections fédérales de manière indépendante, impartiale et équitable.

Programme 2.1 – Conformité

Ce programme favorise l'intégrité du processus électoral du Canada en permettant au commissaire aux élections fédérales d'assurer la conformité à la *Loi électorale du Canada* et à la *Loi référendaire*, ce qui comprend le recours à des mesures correctives non punitives et informelles en réponse à certaines situations de non-conformité et la conclusion d'ententes de conformité avec les contrevenants.

Programme 2.2 – Application

Ce programme favorise l'intégrité du processus électoral du Canada en permettant au commissaire aux élections fédérales d'agir de manière indépendante lorsqu'il mène des enquêtes en vertu de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*, et de prendre des mesures d'application dans des situations de non-conformité. Cela comprend

également le fait de décider quelles questions seront renvoyées au directeur des poursuites pénales en vue d'une éventuelle poursuite et quelles accusations seront recommandées.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

Résultat stratégique 1

Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.

Programme 1.1 – Activités relatives à la conformité

Ce programme supervise la conformité aux lois fédérales en matière de vie privée qui s'appliquent aux organisations du secteur public et du secteur privé, contribuant ainsi à la protection du droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat fait enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et répond aux demandes de renseignements des particuliers et des entreprises, examine les rapports concernant les incidents et a le pouvoir d'entreprendre ses propres enquêtes lorsqu'il est justifié de le faire (plaintes déposées par le ou la commissaire). Au moyen de vérifications et d'examen, le Commissariat évalue aussi la mesure dans laquelle les organismes se plient aux exigences des deux lois fédérales régissant la protection de la vie privée et fait des recommandations concernant les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée en application de la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce programme est appuyé par une équipe juridique qui offre des conseils d'expert et du soutien aux recours en justice, et une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

Programme 1.2 – Recherche et élaboration des politiques

Ce programme accroît les connaissances en matière de protection de la vie privée, élabore des positions de principe et fournit des conseils stratégiques au sujet de l'ensemble des questions liées à la protection de la vie privée aux parlementaires ainsi qu'aux intervenants des institutions gouvernementales et du secteur privé. Grâce à ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée est un centre d'expertise sur les nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et ailleurs, car il mène des recherches sur les tendances et les avancées technologiques, effectue un suivi et des analyses sur les initiatives législatives et réglementaires, formule des conseils stratégiques d'ordre juridique, technique et liés aux politiques sur les principaux enjeux, et élabore des positions de principe qui renforcent la protection du droit à la vie privée au sein du secteur public et du secteur privé. Une part importante du travail consiste à aider le ou la commissaire et les hauts fonctionnaires à conseiller le Parlement sur l'incidence éventuelle des lois, des programmes gouvernementaux et des initiatives du secteur privé sur la vie privée proposés. Depuis 2004, le Programme comprend l'administration du Programme des contributions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui finance des initiatives indépendantes de recherche et de transfert des connaissances connexes en matière de protection de la vie privée, afin d'accroître les connaissances et d'en favoriser l'application de façon à rehausser la protection de la vie privée des Canadiens.

Programme 1.3 – Sensibilisation du grand public

Ce programme promeut la connaissance et la compréhension des droits et des obligations en vertu de la législation fédérale en matière de protection de la vie privée. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public, dont

des allocutions et des événements spéciaux, des expositions, des relations avec les médias, ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Les activités de sensibilisation du public permettent à chacun d'avoir accès à de l'information sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels pour se protéger et exercer ses droits. Ces activités permettent également aux organisations fédérales et du secteur privé de mieux comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Résultat stratégique 2

Les droits en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.

Programme 2.1 – Conformité avec les obligations prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*

La *Loi sur l'accès à l'information* est l'autorité législative en vertu de laquelle le Commissaire à l'information exerce ses activités de surveillance qui sont les suivantes : faire enquête sur les plaintes des demandeurs et d'entreprises; examiner le rendement des institutions gouvernementales; transmettre les résultats des enquêtes/examens et les recommandations aux plaignants, aux institutions gouvernementales et au Parlement; assurer la mise en application grâce au contrôle judiciaire; et offrir des conseils au Parlement sur des questions d'accès à l'information. Le Commissariat appuie la commissaire dans la réalisation de ces activités.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée

Voir le texte d'introduction.

Programme 3.2 – Services internes – Commissariat à l'information

Voir le texte d'introduction.

Registraire de la Cour suprême du Canada

Résultat stratégique 1

L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.

Programme 1.1 – Opérations de la Cour

En vue de rendre ses décisions, la Cour a besoin du soutien du Bureau du registraire en matière de gestion des instances, et ce, à compter de la réception d'une demande d'autorisation d'appel jusqu'au prononcé du jugement sur l'appel. Cet appui consiste à fournir des services aux justiciables; à étudier les demandes d'autorisation d'appel et à préparer des avis sur l'opportunité d'accorder ou non l'autorisation d'appeler; à préparer des résumés des demandes d'autorisation d'appel; à fournir des conseils en matière de procédure; à revoir et à résumer les mémoires lorsque la demande d'autorisation d'appel est accordée; à recevoir, contrôler et conserver toute documentation relative à une instance; à vérifier le respect des délais impartis pour s'assurer que les parties se conforment aux Règles de la Cour suprême du Canada; à enregistrer les actes de procédure à l'égard des appels; à répondre aux demandes de renseignements relatives aux instances; à réviser et résumer les décisions de la Cour; à publier celles-ci dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada, aux termes de la *Loi sur la Cour suprême*; et à fournir des services de bibliothèque juridique en mettant à la disposition des usagers une collection complète de documents imprimés et électroniques pour appuyer les travaux de recherche juridique effectués par les utilisateurs à la Cour et les membres de la profession juridique.

Programme 1.2 – Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la *Loi sur les juges*

La *Loi sur les juges* est une loi visant tous les juges de nomination fédérale et s'applique, de ce fait, aux juges de la Cour suprême du Canada. La *Loi sur les juges* fixe le traitement des salaires des juges de la Cour suprême du Canada et prévoit d'autres paiements auxquels ils ont droit, notamment en matière d'allocations de déménagement, de représentation, de faux frais, de conférences, ainsi que de pension. Le Bureau du registraire traite ces paiements conformément à la *Loi sur les juges*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Justice										
–	234 999 799	–	–	234 999 799	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	4 483 915	–	4 483 915	1b	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	158 000	158 000		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	4 242 004	4 242 004		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	26 899 061	26 899 061		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(275 000)	(275 000)		Virement au crédit 1 (Santé)				
–	234 999 799	4 483 915	31 024 065	270 507 779		Total – Crédit 1	245 298 460	25 209 319	–	260 403 258
–	365 233 777	–	–	365 233 777	5	Subventions et contributions				
–	–	16 082 500	–	16 082 500	5b	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	2 500 000	2 500 000		Virement du crédit 10 (Citoyenneté et Immigration)				
–	365 233 777	16 082 501	2 500 000	383 816 278		Total – Crédit 5	374 462 688	9 353 590	–	349 694 923
–	78 543 454	629 583	(9 199 498)	69 973 539	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	69 973 539	–	–	73 027 604
					(S)	Ministre de la Justice et procureur général du Canada –				
	83 500	–	–	83 500		Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
1 259	–	–	1 573	2 832	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 259	–	1 573	2 286
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	9 408
1 259	678 860 530	21 195 999	24 326 140	724 383 928		Total du ministère – Budgétaire	689 819 446	34 562 909	1 573	683 219 807
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs										
–	48 879 363	–	–	48 879 363	1	Dépenses du programme				
–	–	2 654 421	–	2 654 421	1a	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1b	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	218 045	218 045		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	602 186	602 186		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	59 633	59 633		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	3 493 382	3 493 382		CT, crédit 25 ¹				
–	48 879 363	2 654 423	4 373 246	55 907 032		Total – Crédit 1	52 686 143	3 220 889	–	48 209 042

–	9 145 173	267 937	(1 937 246)	7 475 864	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 475 864	–	–	8 642 950
123	–	–	895	1 018	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	123	895	–
123	58 024 536	2 922 360	2 436 895	63 383 914		Total de l'organisme – Budgétaire	60 162 007	3 221 012	895	56 851 992
Commission canadienne des droits de la personne										
–	19 307 335	–	–	19 307 335	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	38 597	38 597		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	713 271	713 271		CT, crédit 25 ¹				
–	19 307 335	–	751 868	20 059 203		Total – Crédit 1	19 234 432	824 771	–	19 737 003
–	2 841 837	–	(396 245)	2 445 592	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 445 592	–	–	2 615 151
195	–	–	558	753	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	546	–	207	–
195	22 149 172	–	356 181	22 505 548		Total de l'organisme – Budgétaire	21 680 570	824 771	207	22 352 154
Service administratif des tribunaux judiciaires										
–	65 199 516	–	–	65 199 516	1	Dépenses du programme				
–	–	2 205 425	–	2 205 425	1b	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	112 900	112 900		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 460 414	1 460 414		CT, crédit 25 ¹				
–	65 199 516	2 205 425	1 573 314	68 978 255		Total – Crédit 1	65 607 852	3 370 403	–	65 598 166
–	7 152 127	30 382	(522 063)	6 660 446	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 660 446	–	–	6 682 329
–	–	–	7 786	7 786	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	7 786	2 875
–	–	–	8 950	8 950	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	8 950	–	–	11 300
–	72 351 643	2 235 807	1 067 987	75 655 437		Total de l'organisme – Budgétaire	72 277 248	3 370 403	7 786	72 294 670
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale										
–	7 833 778	–	–	7 833 778	1	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 141 190	–	1 141 190	1a	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement				
–	–	431 450	–	431 450	1b	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	33 584	33 584		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	410 886	410 886		CT, crédit 25 ¹				
–	7 833 778	1 572 640	444 470	9 850 888		Total – Crédit 1	8 542 826	1 308 062	–	7 703 337
–	1 513 611	–	–	1 513 611	5	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 500 000	–	1 500 000	5a	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	21 421	21 421		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	75 681	75 681		CT, crédit 25 ¹				
–	1 513 611	1 500 000	97 102	3 110 713		Total – Crédit 5	2 571 867	538 846	–	2 302 903

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	988 156	29 620	(222 955)	794 821	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	794 821	–	–	777 547
					(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat				
–	544 838 708	–	(9 951 775)	534 886 933			534 886 933	–	–	532 643 045
211	–	–	–	211	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	211	–	–
211	555 174 253	3 102 260	(9 633 158)	548 643 566		Total de l'organisme – Budgétaire	546 796 447	1 847 119	–	543 426 832
Bureau du directeur des poursuites pénales										
–	163 791 495	–	–	163 791 495	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	429 213	429 213		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	8 602 018	8 602 018		CT, crédit 25 ¹				
–	163 791 495	–	9 031 231	172 822 726		Total – Crédit 1	158 186 352	14 636 374	–	153 042 317
–	19 881 960	–	(3 581 749)	16 300 211	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 300 211	–	–	16 479 363
–	1 992 002	–	1 047 790	3 039 792	(S)	Dépenses électorales	3 039 792	–	–	2 602 906
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs				
–	–	–	58 442	58 442			58 442	–	–	–
–	–	–	15 493	15 493	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	15 493	–
–	185 665 457	–	6 571 207	192 236 664		Total de l'organisme – Budgétaire	177 584 797	14 636 374	15 493	172 124 586
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada										
–	9 927 361	–	–	9 927 361	1	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme				
–	–	3 131 113	–	3 131 113	1b	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	19 298	19 298		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	496 368	496 368		CT, crédit 25 ¹				
–	9 927 361	3 131 113	515 666	13 574 140		Total – Crédit 1	11 818 752	1 755 388	–	9 731 861
–	22 036 920	–	–	22 036 920	5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	38 213	38 213		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	835 490	835 490		CT, crédit 25 ¹				
–	22 036 920	–	873 703	22 910 623		Total – Crédit 5	21 295 678	1 614 945	–	21 834 186

-	3 845 049	221 308	(496 799)	3 569 558	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 569 558	-	-	3 453 604
-	-	-	9 654	9 654	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	9 654	-
-	35 809 330	3 352 421	902 224	40 063 975		Total de l'organisme – Budgétaire	36 683 988	3 370 333	9 654	35 019 651
Registraire de la Cour suprême du Canada										
-	23 362 704	-	-	23 362 704	1	Dépenses du programme				
-	-	977 041	-	977 041	1a	Dépenses du programme				
-	-	118 039	-	118 039	1b	Dépenses du programme				
Virement du :										
-	-	-	71 796	71 796		CT, crédit 15 ¹				
-	-	-	1 115 242	1 115 242		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	288 722	288 722		CT, crédit 30 ¹				
-	23 362 704	1 095 080	1 475 760	25 933 544		Total – Crédit 1	23 513 974	2 419 570	-	21 815 595
-	2 429 056	36 239	122 565	2 587 860	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 587 860	-	-	2 590 341
					(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat	7 572 984	-	-	7 933 812
4 356	7 425 442	-	147 542	7 572 984	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 608	-	-	-
	-	-	252	4 608						
4 356	33 217 202	1 131 319	1 746 119	36 098 996		Total de l'organisme – Budgétaire	33 679 426	2 419 570	-	32 339 748
6 144	1 641 252 123	33 940 166	27 773 595	1 702 972 028		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 638 683 929	64 252 491	35 608	1 617 629 440

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Justice				
Ministère de la Justice				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	557 878 585	549 191 213	8 687 372	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	4 580 738	2 402 316	2 178 422	–
Bloquées.....	14 343 525	–	14 343 525	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	306 295 069	306 295 069	–	–
	270 507 779	245 298 460	25 209 319	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	382 316 278	373 981 599	8 334 679	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	1 500 000	481 089	1 018 911	–
	383 816 278	374 462 688	9 353 590	–
Montants législatifs	70 059 871	70 058 298	–	1 573
	724 383 928	689 819 446	34 562 909	1 573
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	74 843 271	71 694 382	3 148 889	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	120 000	120 000	–	–
Bloquées.....	72 000	–	72 000	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	19 128 239	19 128 239	–	–
	55 907 032	52 686 143	3 220 889	–
Montants législatifs	7 476 882	7 475 864	123	895
	63 383 914	60 162 007	3 221 012	895
Commission canadienne des droits de la personne				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	21 096 470	20 631 761	464 709	–
Bloquées.....	360 062	–	360 062	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 397 329	1 397 329	–	–
	20 059 203	19 234 432	824 771	–
Montants législatifs	2 446 345	2 446 138	–	207
	22 505 548	21 680 570	824 771	207
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	64 196 129	61 755 603	2 440 526	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	3 852 249	3 852 249	–	–
Bloquées.....	929 877	–	929 877	–
	68 978 255	65 607 852	3 370 403	–
Montants législatifs	6 677 182	6 669 396	–	7 786
	75 655 437	72 277 248	3 370 403	7 786

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale				
Crédit 1 – Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	9 008 740	8 586 026	422 714	–
Bloquées	1 117 148	–	1 117 148	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	275 000	43 200	231 800	–
	9 850 888	8 542 826	1 308 062	–
Crédit 5 – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	3 100 423	2 571 867	528 556	–
Bloquées	10 290	–	10 290	–
	3 110 713	2 571 867	538 846	–
Montants législatifs	535 681 965	535 681 754	211	–
	548 643 566	546 796 447	1 847 119	–
Bureau du directeur des poursuites pénales				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	182 636 062	176 060 518	6 575 544	–
Coûts liés au recouvrement des amendes	6 000 000	137 942	5 862 058	–
Bloquées	6 928 664	–	6 928 664	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	22 742 000	18 012 108	4 729 892	–
	172 822 726	158 186 352	14 636 374	–
Montants législatifs	19 413 938	19 398 445	–	15 493
	192 236 664	177 584 797	14 636 374	15 493
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada				
Crédit 1 – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	10 311 448	9 128 756	1 182 692	–
Réduction de l'inventaire	3 131 113	2 689 996	441 117	–
Bloquées	131 579	–	131 579	–
	13 574 140	11 818 752	1 755 388	–
Crédit 5 – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	21 648 944	20 944 869	704 075	–
Subventions et contributions	500 000	489 416	10 584	–
Bloquées	900 286	–	900 286	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	138 607	138 607	–	–
	22 910 623	21 295 678	1 614 945	–
Montants législatifs	3 579 212	3 569 558	–	9 654
	40 063 975	36 683 988	3 370 333	9 654
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	24 697 790	23 513 974	1 183 816	–
Bloquées	1 235 754	–	1 235 754	–
	25 933 544	23 513 974	2 419 570	–
Montants législatifs	10 165 452	10 165 452	–	–
	36 098 996	33 679 426	2 419 570	–
Total du portefeuille ministériel	1 702 972 028	1 638 683 929	64 252 491	35 608

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Justice												
Gestion responsable du cadre juridique canadien	36 854 170	35 510 625	-	-	383 816 278	374 462 688	-	-	420 670 448	409 973 313	-	-
Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 338 475	1 008 746	-	-	-	-	-	-	1 338 475	1 008 746	-	-
Programme des services juridiques au gouvernement	471 142 282	462 811 449	-	-	-	-	264 017 889	264 017 889	207 124 393	198 793 560	-	-
Services internes	137 527 792	122 321 007	-	-	-	-	42 277 180	42 277 180	95 250 612	80 043 827	-	-
Total partiel	646 862 719	621 651 827	-	-	383 816 278	374 462 688	306 295 069	306 295 069	724 383 928	689 819 446	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(306 295 069)	(306 295 069)	-	-	-	-	(306 295 069)	(306 295 069)	-	-	-	-
Total du ministère	340 567 650	315 356 758	-	-	383 816 278	374 462 688	-	-	724 383 928	689 819 446	-	-
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs												
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	28 185 803	27 291 779	-	-	-	-	5 544 779	5 544 779	22 641 024	21 747 000	-	-
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	22 910 636	19 761 087	-	-	-	-	8 811 158	8 811 158	14 099 478	10 949 929	-	-
Services du greffe	13 975 115	12 610 992	-	-	-	-	4 772 302	4 772 302	9 202 813	7 838 690	-	-
Services internes	17 440 599	19 626 388	-	-	-	-	-	-	17 440 599	19 626 388	-	-
Total partiel	82 512 153	79 290 246	-	-	-	-	19 128 239	19 128 239	63 383 914	60 162 007	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(19 128 239)	(19 128 239)	-	-	-	-	(19 128 239)	(19 128 239)	-	-	-	-
Total de l'organisme	63 383 914	60 162 007	-	-	-	-	-	-	63 383 914	60 162 007	-	-
Commission canadienne des droits de la personne												
Programme des droits de la personne	15 219 389	14 694 112	-	-	-	-	-	-	15 219 389	14 694 112	-	-
Services internes	8 683 488	8 383 787	-	-	-	-	1 397 329	1 397 329	7 286 159	6 986 458	-	-
Total partiel	23 902 877	23 077 899	-	-	-	-	1 397 329	1 397 329	22 505 548	21 680 570	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(1 397 329)	(1 397 329)	-	-	-	-	(1 397 329)	(1 397 329)	-	-	-	-
Total de l'organisme	22 505 548	21 680 570	-	-	-	-	-	-	22 505 548	21 680 570	-	-
Service administratif des tribunaux judiciaires												
Services judiciaires	28 775 462	26 457 368	-	-	-	-	-	-	28 775 462	26 457 368	-	-

Services du greffe	24 585 943	24 509 338	–	–	–	–	–	–	24 585 943	24 509 338	–	–
Services internes	22 294 032	21 310 542	–	–	–	–	–	–	22 294 032	21 310 542	–	–
Total de l'organisme	75 655 437	72 277 248	–	–	–	–	–	–	75 655 437	72 277 248	–	–
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale												
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>												
Commissariat à la magistrature fédérale	534 886 933	534 886 933	–	–	–	–	–	–	534 886 933	534 886 933	–	–
Conseil canadien de la magistrature	10 003 688	8 463 615	–	–	–	–	275 000	43 200	9 728 688	8 420 415	–	–
Services internes	3 301 145	2 762 299	–	–	–	–	–	–	3 301 145	2 762 299	–	–
	726 800	726 800	–	–	–	–	–	–	726 800	726 800	–	–
Total partiel	548 918 566	546 839 647	–	–	–	–	275 000	43 200	548 643 566	546 796 447	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(275 000)	(43 200)	–	–	–	–	(275 000)	(43 200)	–	–	–	–
Total de l'organisme	548 643 566	546 796 447	–	–	–	–	–	–	548 643 566	546 796 447	–	–
Bureau du directeur des poursuites pénales												
Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme												
	139 108 444	134 974 965	–	–	–	–	–	–	139 108 444	134 974 965	–	–
Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques												
Conformité	49 289 050	36 757 071	–	–	–	–	22 542 000	17 926 895	26 747 050	18 830 176	–	–
Application	3 663 806	3 538 864	–	–	–	–	–	–	3 663 806	3 538 864	–	–
Services internes	1 113 423	1 042 571	–	–	–	–	–	–	1 113 423	1 042 571	–	–
	21 803 941	19 283 434	–	–	–	–	200 000	85 213	21 603 941	19 198 221	–	–
Total partiel	214 978 664	195 596 905	–	–	–	–	22 742 000	18 012 108	192 236 664	177 584 797	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(22 742 000)	(18 012 108)	–	–	–	–	(22 742 000)	(18 012 108)	–	–	–	–
Total de l'organisme	192 236 664	177 584 797	–	–	–	–	–	–	192 236 664	177 584 797	–	–
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada												
Activités relatives à la conformité	11 873 204	11 216 142	–	–	–	–	–	–	11 873 204	11 216 142	–	–
Recherche et élaboration des politiques	3 305 990	2 876 412	–	–	500 000	489 416	–	–	3 805 990	3 365 828	–	–
Sensibilisation du grand public	2 930 365	2 679 125	–	–	–	–	–	–	2 930 365	2 679 125	–	–
Conformité avec les obligations prévues à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	11 309 919	9 459 683	–	–	–	–	–	–	11 309 919	9 459 683	–	–
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	6 904 816	6 638 240	–	–	–	–	138 607	138 607	6 766 209	6 499 633	–	–
Services internes – Commissariat à l'information	3 378 288	3 463 577	–	–	–	–	–	–	3 378 288	3 463 577	–	–
Total partiel	39 702 582	36 333 179	–	–	500 000	489 416	138 607	138 607	40 063 975	36 683 988	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(138 607)	(138 607)	–	–	–	–	(138 607)	(138 607)	–	–	–	–
Total de l'organisme	39 563 975	36 194 572	–	–	500 000	489 416	–	–	40 063 975	36 683 988	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Registraire de la Cour suprême du Canada												
Opérations de la Cour	17 042 684	15 597 127	–	–	–	–	–	–	17 042 684	15 597 127	–	–
Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la <i>Loi sur les juges</i>	7 572 984	7 572 984	–	–	–	–	–	–	7 572 984	7 572 984	–	–
Services internes	11 483 328	10 509 315	–	–	–	–	–	–	11 483 328	10 509 315	–	–
Total de l'organisme	36 098 996	33 679 426	–	–	–	–	–	–	36 098 996	33 679 426	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 318 655 750	1 263 731 825	–	–	384 316 278	374 952 104	–	–	1 702 972 028	1 638 683 929	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Justice									
Subventions									
–	3 250 000	–	–	3 250 000	Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	2 284 080	965 920	–	1 432 852
–	1 749 158	–	(222 141)	1 527 017	Subvention à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 524 158	2 859	–	1 564 610
–	600 000	–	(354 446)	245 554	Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	83 965	161 589	–	197 275
–	79 655	–	–	79 655	Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	79 643	12	–	69 823
–	50 000	–	–	50 000	Subventions versées en vertu du Fonds de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	50 000	–	–	50 000
–	50 000	–	(47 656)	2 344	Subventions pour le financement du Fonds de soutien des familles	–	2 344	–	–
–	5 778 813	–	(624 243)	5 154 570	Total – Subventions	4 021 846	1 132 724	–	3 314 560
Contributions									
–	141 692 415	–	–	141 692 415	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	141 692 415	–	–	141 692 415
–	119 827 507	8 550 001	7 249 999	135 627 507	Contributions aux provinces afin de contribuer aux services et systèmes d'aide juridique	135 627 507	–	–	120 327 507
–	18 255 723	3 082 500	–	21 338 223	Contributions provenant du Fonds d'aides aux victimes	16 463 951	4 874 272	–	12 434 287
–	15 950 000	–	47 656	15 997 656	Contributions pour le financement du Fonds de soutien des familles	15 997 656	–	–	16 000 000
–	12 650 000	–	881 043	13 531 043	Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	13 531 043	–	–	12 900 000
–	11 048 000	–	–	11 048 000	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 048 000	–	–	11 003 383
–	9 094 900	–	(5 081 043)	4 013 857	Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	3 882 648	131 209	–	3 363 960
–	5 892 845	–	354 446	6 247 291	Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 247 291	–	–	6 268 735
–	4 911 363	3 050 000	(14 724)	7 946 639	Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	7 918 177	28 462	–	5 259 779
–	4 856 593	1 400 000	–	6 256 593	Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	6 256 593	–	–	4 856 593
–	4 425 345	–	–	4 425 345	Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	4 226 123	199 222	–	3 854 957

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	3 631 276	–	14 724	3 646 000	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 646 000	–	–	3 579 700
–	2 500 000	–	–	2 500 000	Contributions à l'appui de l'aide juridique – Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	912 915	1 587 085	–	1 581 135
–	1 650 000	–	1	1 650 001	Contributions pour payer les services des avocats désignés par le tribunal dans des poursuites fédérales	1 096 622	553 379	–	1 569 322
–	1 188 997	–	77 870	1 266 867	Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariats et d'innovation	1 266 867	–	–	1 046 170
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Contributions versées en vertu du Programme d'avocats spéciaux	152 764	847 236	–	153 405
–	550 000	–	(550 000)	–	Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	–	–	–	–
–	250 000	–	46 045	296 045	Contributions versées à la Conférence de La Haye de droit international privé	296 044	1	–	295 090
–	80 000	–	98 226	178 226	Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	178 226	–	–	193 925
–	359 454 964	16 082 501	3 124 243	378 661 708	Total – Contributions	370 440 842	8 220 866	–	346 380 363
–	365 233 777	16 082 501	2 500 000	383 816 278	Total du ministère	374 462 688	9 353 590	–	349 694 923
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada									
Contributions									
–	500 000	–	–	500 000	Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	489 416	10 584	–	468 817
–	500 000	–	–	500 000	Total de l'organisme	489 416	10 584	–	468 817
–	365 733 777	16 082 501	2 500 000	384 316 278	Total du portefeuille ministériel	374 952 104	9 364 174	–	350 163 740

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Justice			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme des services juridiques au gouvernement	264 017 889	264 017 889	253 353 406
Services internes	42 277 180	42 277 180	40 172 068
Total du ministère – Budgétaire	306 295 069	306 295 069	293 525 474
Service canadien d'appui aux tribunaux			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	3 370 353	3 370 353	3 543 113
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	2 174 426	2 174 426	1 858 454
	5 544 779	5 544 779	5 401 567
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	4 605 129	4 605 129	6 698 989
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	4 206 029	4 206 029	3 493 712
	8 811 158	8 811 158	10 192 701
Services du greffe			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	3 182 922	3 182 922	4 598 659
Dépenses recouvrables – Assurance-emploi	1 589 380	1 589 380	1 770 170
	4 772 302	4 772 302	6 368 829
Total de l'organisme – Budgétaire	19 128 239	19 128 239	21 963 097
Commission canadienne des droits de la personne			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien interne	1 397 329	1 397 329	1 296 780
Total de l'organisme – Budgétaire	1 397 329	1 397 329	1 296 780

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Commissariat à la magistrature fédérale	275 000	43 200	28 150
Total de l'organisme – Budgétaire	275 000	43 200	28 150
Bureau du directeur des poursuites pénales			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de poursuites des infractions aux réglementaires et des crimes économiques	22 542 000	17 926 895	18 140 506
Services internes	200 000	85 213	189 859
Total de l'organisme – Budgétaire	22 742 000	18 012 108	18 330 365
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	138 607	138 607	25 000
Total de l'organisme – Budgétaire	138 607	138 607	25 000
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	349 976 244	345 014 552	335 168 866

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Justice					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	895	123
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Revenus divers		
Autres ministères du gouvernement	6 968	8 931	Recouvrement des frais d'administration		
Divers	654 855	530 747	Assurance-emploi	9 174 302	8 019 101
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	11 188 074	12 822 708	Régimes de pension du Canada	13 230 031	16 879 182
			Divers	82	93 030
	11 849 897	13 362 386		22 404 415	24 991 313
Ventes de biens et de services			Total de l'organisme	22 571 231	25 055 840
Services de nature réglementaire			Commission canadienne des droits de la personne		
Enregistrement de divorces	677 427	691 180	Autres revenus		
Services d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	7 824 229	7 440 894	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	8 501 656	8 132 074	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4 767	4 832
Services de nature non réglementaire			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	10 577	44 496
Crédit net/Revenus des services juridiques	5 453 205	336 450 049		15 344	49 328
			Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits			Autres frais et droits		
Revenus des services juridique	347 078 947	–	Services de soutien internes	1 397 329	1 296 780
	361 033 808	344 582 123			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 573	1 259	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	558	195
			Revenus divers	235	150
Revenus divers			Total de l'organisme	1 413 466	1 346 453
Amendes et confiscations	406 830	1 719 010	Service administratif des tribunaux judiciaires		
Location de résidences et services publics	28 435	44 705	Autres revenus		
Société d'État facturée	49 938	101 909	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Produits d'autres montants adjugés par une cour	1 665 716	3 402 939	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	71 555	6 463
Divers	3 297	88 340	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	29 351
	2 154 216	5 356 903		71 555	35 814
Total du ministère	375 039 494	363 302 671	Ventes de biens et de services		
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs			Services de nature réglementaire		
Autres revenus			Droits de dépôt	1 514 615	1 616 258
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Dépenses de la Cour	98 288	117 275
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	34 078	54 660		1 612 903	1 733 533
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent			Ventes de biens et de produits d'information		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	107 257	9 744	Ventes de photocopies et d'enregistrements audio	95 540	105 686
Services aux autres ministères	24 586	–		1 708 443	1 839 219
	165 921	64 404			

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 786	2 875	Revenus divers		
Revenus divers			Amendes et confiscations	788 141	824 915
Amendes de la Cour	264 716	51 500	Location de résidences et services publics	488 236	457 224
Recouvrement des frais d'administration – Assurance-emploi	1 097 799	1 096 769	Facturation de société d'État	36 669	49 209
Divers	137	105	Divers	130	125
	1 362 652	1 148 374		1 313 176	1 331 473
Total de l'organisme	3 150 436	3 026 282	Total de l'organisme	21 309 791	21 915 817
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	514	6 971	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Ventes de biens et de services			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 603	23 955
Services de nature non réglementaire	43 200	28 150	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	27 045	35 691
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	211		30 648	59 646
Revenus divers			Ventes de biens et de services		
Retenues au Compte de pension de retraite de la fonction publique – Juges	14 916 537	14 977 786	Autres frais et droits		
	14 916 537	14 977 786	Recette sur le crédit		
Total de l'organisme	14 960 251	15 013 118	Frais d'utilisation relatifs aux services de soutien internes	138 607	–
Bureau du directeur des poursuites pénales			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 654	–
Autres revenus			Revenus divers	7 391	427
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Total de l'organisme	186 300	60 073
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	91 057	210 847	Registraire de la Cour suprême du Canada		
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	15	49 969	Autres revenus		
	91 072	260 816	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	25 853	5 430
Ventes de biens et de services			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	4 843
Services de nature non réglementaire			Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	25 853	10 273
Charge de revenus affectés au crédit	19 890 050	20 323 528		36 417	23 403
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	15 493	–	Ventes de biens et de services		
	15 493	–	Location et utilisation de biens publics	36 417	23 403
			Ventes de biens et de produits d'information		
			Ventes d'enregistrements audio et vidéo des audiences de la cour	1 330	665
			Vente de motifs de jugement	855	1 020
			Ventes de Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada	11 900	11 200
				14 085	12 885

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres frais et droits		
Photocopies	15 440	14 078
Frais d'enregistrement	74 498	61 576
Divers	26 823	36 582
	<i>116 761</i>	<i>112 236</i>
	167 263	148 524
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés à des tiers	252	1 141
Gain sur disposition d'immobilisations à des tiers	–	3 215
	252	4 356
Revenus divers		
Contributions des juges pour des rentes	112 170	102 779
Divers	140	–
	112 310	102 779
Total de l'organisme	305 678	265 932
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	12 250 804	13 849 638
Ventes de biens et de services	384 378 700	368 218 324
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	36 211	9 019
Revenus divers	42 270 932	47 909 205
Total du portefeuille ministériel	438 936 647	429 986 186

Section 17

Comptes publics du Canada

2016-2017

Parlement

Chambre des communes

Bibliothèque du Parlement

**Commissariat aux conflits d'intérêts
et à l'éthique**

Service de protection parlementaire

Sénat

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	17.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	17.6
Détail budgétaire par affectation.....	17.8
Programmes.....	17.10
Paievements de transfert.....	17.12
Détail des montants disponibles pour être dépensés	17.13
Revenus	17.13

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Chambre des communes

Résultat stratégique 1

Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 338 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Programme 1.1 – Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les députés assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent aux comités permanents et aux comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés élaborent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers en collaboration avec les autres députés de leur parti, et guident le travail du service de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que Président de la Chambre, vice-président de la Chambre, leaders à la Chambre et whips en chef.

Programme 1.2 – Administration de la Chambre

Les employés de la Chambre sont chargés de fournir des services aux députés élus pour une législature. De plus, ils sont en permanence au service de la Chambre en tant qu'institution, assurant la continuité d'une législature à l'autre, l'accès aux archives parlementaires et la stabilité de l'infrastructure à l'appui des députés dans le processus démocratique. Les employés de la Chambre offrent des conseils et du soutien dans une vaste gamme de domaines tels que : les services procéduraux, législatifs et juridiques; la gestion et les technologies de l'information; la gestion des immeubles; la sécurité; les services de restauration; les finances; les ressources humaines; et la santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et le travail des députés dans leur rôle de législateur et de représentant des 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Bibliothèque du Parlement

Résultat stratégique 1

Un Parlement informé et accessible.

Programme 1.1 – Services d’information aux parlementaires

Ce programme offre aux parlementaires des services d’information, de documentation, de recherche et d’analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l’information à son propos accessibles au public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Commissariat aux conflits d’intérêts et à l’éthique

Résultat stratégique 1

Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique et les députés rencontrent les exigences des mesures d’observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d’intérêts.

Programme 1.1 – Application de la *Loi sur les conflits d’intérêts* et du *Code régissant les conflits d’intérêts des députés*

La commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l’observation de la *Loi sur les conflits d’intérêts* (la Loi) et du Code des députés, respectivement. Elle a également pour mission de fournir des avis confidentiels au Premier ministre sur les questions de conflits d’intérêts et d’éthique. La commissaire peut mener une enquête pour déterminer si un député a contrevenu ou non au Code ou peut procéder à un examen pour déterminer si un titulaire ou un ex-titulaire de charge publique a contrevenu à la Loi. Ce programme vise à réduire au minimum les possibilités de conflit entre les intérêts personnels des titulaires de charge publique ou les députés et leurs fonctions officielles, et de prévoir les moyens de régler de tels conflits, le cas échéant, dans l’intérêt public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Service de protection parlementaire

Résultat stratégique 1

La sécurité physique des parlementaires, des employés, des visiteurs, des immeubles ou parties d’immeubles faisant partie de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s’y déroulent, et de la Colline parlementaire.

Programme 1.1 – Sécurité physique

Le Service de protection parlementaire est responsable de la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire. Ceci inclus la sécurité physique de la Cité parlementaire, des parlementaires, de leur personnel et des invités du Parlement, ainsi que tout visiteur de la Colline parlementaire et/ou de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s’y déroulent.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Sénat

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation fédérale et aux politiques publiques dans l’intérêt supérieur de tous les Canadiens.

Programme 1.1 – Sénateurs et bureaux des sénateurs

Assure la prestation aux sénateurs des services prévus par la loi, comme l’autorisent la *Loi sur le Parlement du Canada* et la *Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement*. Les dépenses de fonctionnement des bureaux des sénateurs sont payées conformément aux politiques et aux lignes directrices établies. Les dépenses comprises dans ces deux catégories sont les suivantes : indemnités de session et de fonction des sénateurs et cotisations aux régimes de retraite; allocations de retraite; frais de déplacement et de communication; dépenses de recherche et de bureau des sénateurs, y compris les dépenses de personnel et le coût du matériel et des services nécessaires au fonctionnement de leurs bureaux respectifs; fonds de recherche pour les caucus.

Programme 1.2 – Soutien administratif

Offre le soutien nécessaire à la prestation efficace, efficiente et économique des programmes décrits sous les deux autres activités de programme du Sénat. Le programme Soutien administratif fournit des locaux et de l’équipement, des outils, de l’information, des biens et services, et des conseils spécialisés sur tous les aspects des activités. Les dépenses liées à ce programme sont les suivantes : services financiers et gestion du matériel; ressources humaines; services de sécurité; services de communication et d’information; gestion de la technologie de l’information; aménagement et entretien des locaux; services de poste, de messagerie et d’impression; réparations, métiers et transports; amélioration de la gouvernance au moyen notamment de vérifications internes et d’une gestion stratégique.

Programme 1.3 – Chambre, comités et associations

Assure la prestation du soutien et des services nécessaires aux sénateurs qui font partie des comités permanents, spéciaux ou mixtes, ainsi qu’aux associations parlementaires, c’est-à-dire les produits liés à la procédure, aux mesures législatives et à l’information, tels que les décisions du Président, la rédaction des mesures législatives, les publications officielles et la télédiffusion; les services administratifs tels que les budgets et la logistique des réunions. Les dépenses liées à ce programme sont les suivantes : rémunération additionnelle des hauts fonctionnaires du Sénat; dépenses du personnel et dépenses relatives au fonctionnement des bureaux des hauts fonctionnaires du Sénat; traitements et autres dépenses de fonctionnement relatives au greffier du Sénat et aux secteurs législatifs; journaux, comptes rendus des débats et les publications; comités, associations et échanges parlementaires; télédiffusion; programme des pages du Sénat.

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

Résultat stratégique 1

Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.

Programme 1.1 – Administration

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique consiste à administrer et à interpréter le code qui établit des normes de conduite pour les sénateurs. Voici les principales fonctions du conseiller sénatorial en éthique : fournir des conseils et des avis confidentiels sur toute question relative aux obligations des sénateurs en vertu du code; examiner les déclarations confidentielles annuelles (liste des sources de revenus, éléments d'actif, éléments de passif, contrats avec le gouvernement, intérêts financiers et autres), aviser les sénateurs des conflits d'intérêts possibles et des mesures de conformité; préparer des résumés publics; enquêter, au besoin, sur la conformité au code.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes										
-	307 196 559	-	-	307 196 559	1	Dépenses du programme				
-	-	19 102 544	-	19 102 544	1b	Dépenses du programme				
-	307 196 559	19 102 544	-	326 299 103		Total – Crédit 1	302 931 032	23 368 071	-	278 879 657
-	38 392 063	279 145	(5 903 761)	32 767 447	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	32 767 447	-	-	31 054 926
					(S)	Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocation de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires				
-	118 039 161	3 243 025	(12 086 267)	109 195 919			109 195 919	-	-	114 396 785
-	463 627 783	22 624 714	(17 990 028)	468 262 469		Total de l'organisme – Budgétaire	444 894 398	23 368 071	-	424 331 368
Bibliothèque du Parlement										
-	37 899 035	-	-	37 899 035	1	Dépenses du programme	37 871 853	27 182	-	37 110 432
-	5 172 204	-	(602 390)	4 569 814	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 569 814	-	-	4 508 192
-	43 071 239	-	(602 390)	42 468 849		Total de l'organisme – Budgétaire	42 441 667	27 182	-	41 618 624
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique										
-	6 178 280	-	-	6 178 280	1	Dépenses du programme	5 594 657	583 623	-	5 157 753
-	792 373	-	(154 128)	638 245	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	638 245	-	-	600 385
-	6 970 653	-	(154 128)	6 816 525		Total de l'organisme – Budgétaire	6 232 902	583 623	-	5 758 138
Service de protection parlementaire										
-	56 313 707	-	-	56 313 707	1	Dépenses du programme				
-	-	6 691 090	-	6 691 090	1b	Dépenses du programme				
-	-	2 300 000	-	2 300 000	1c	Dépenses du programme				
-	-	-	(154 305)	(154 305)		Virement au crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	56 313 707	8 991 090	(154 305)	65 150 492		Total – Crédit 1	59 599 369	5 551 123	-	47 100 237
-	5 801 403	456 667	(1 077 113)	5 180 957	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 180 957	-	-	3 370 694
-	62 115 110	9 447 757	(1 231 418)	70 331 449		Total de l'organisme – Budgétaire	64 780 326	5 551 123	-	50 470 931

Sénat										
–	58 276 163	–	–	58 276 163	1	Dépenses du programme	51 981 002	6 295 161	–	49 140 138
–	7 209 111	–	(1 367 761)	5 841 350	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 841 350	–	–	5 839 705
					(S)	Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	22 856 404	–	–	19 592 251
–	24 630 034	–	(1 773 630)	22 856 404			22 856 404	–	–	19 592 251
–	90 115 308	–	(3 141 391)	86 973 917		Total de l'organisme – Budgétaire	80 678 756	6 295 161	–	74 572 094
Bureau du conseiller sénatorial en éthique										
–	1 059 500	–	–	1 059 500	1	Dépenses du programme	841 493	218 007	–	681 431
–	111 800	–	(30 822)	80 978	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	80 978	–	–	84 858
–	1 171 300	–	(30 822)	1 140 478		Total de l'organisme – Budgétaire	922 471	218 007	–	766 289
–	667 071 393	32 072 471	(23 150 177)	675 993 687		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	639 950 520	36 043 167	–	597 517 444

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Parlement				
Chambre des communes				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	347 013 547	323 645 476	23 368 071	–
Subventions et contributions	977 314	977 314	–	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	21 691 758	21 691 758	–	–
	326 299 103	302 931 032	23 368 071	–
Montants législatifs	141 963 366	141 963 366	–	–
	468 262 469	444 894 398	23 368 071	–
Bibliothèque du Parlement				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	38 899 035	38 599 166	299 869	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	1 000 000	727 313	272 687	–
	37 899 035	37 871 853	27 182	–
Montants législatifs	4 569 814	4 569 814	–	–
	42 468 849	42 441 667	27 182	–
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	6 178 280	5 594 657	583 623	–
Montants législatifs	638 245	638 245	–	–
	6 816 525	6 232 902	583 623	–
Service de protection parlementaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	65 150 492	59 599 369	5 551 123	–
Montants législatifs	5 180 957	5 180 957	–	–
	70 331 449	64 780 326	5 551 123	–
Sénat				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	57 860 752	51 565 591	6 295 161	–
Subventions et contributions	415 411	415 411	–	–
	58 276 163	51 981 002	6 295 161	–
Montants législatifs	28 697 754	28 697 754	–	–
	86 973 917	80 678 756	6 295 161	–

Bureau du conseiller sénatorial en éthique				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	1 059 500	841 493	218 007	–
Montants législatifs	80 978	80 978	–	–
	1 140 478	922 471	218 007	–
Total du portefeuille ministériel	675 993 687	639 950 520	36 043 167	–

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
Chambre des communes														
Députés et agents supérieurs de la Chambre	294 517 784	278 217 710	–	–	932 376	932 376	1 325 648	1 325 648	294 124 512	277 824 438	–	–		
Administration de la Chambre	194 459 089	187 391 092	–	–	44 978	44 978	20 366 110	20 366 110	174 137 957	167 069 960	–	–		
Total partiel	488 976 873	465 608 802	–	–	977 354	977 354	21 691 758	21 691 758	468 262 469	444 894 398	–	–		
Revenus affectés aux dépenses	(21 691 758)	(21 691 758)	–	–	–	–	(21 691 758)	(21 691 758)	–	–	–	–		
Total de l'organisme	467 285 115	443 917 044	–	–	977 354	977 354	–	–	468 262 469	444 894 398	–	–		
Bibliothèque du Parlement														
Services d'information aux parlementaires	33 679 178	33 043 552	–	–	–	–	1 000 000	727 313	32 679 178	32 316 239	–	–		
Services internes	9 789 671	10 125 428	–	–	–	–	–	–	9 789 671	10 125 428	–	–		
Total partiel	43 468 849	43 168 980	–	–	–	–	1 000 000	727 313	42 468 849	42 441 667	–	–		
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(727 313)	–	–	–	–	(1 000 000)	(727 313)	–	–	–	–		
Total de l'organisme	42 468 849	42 441 667	–	–	–	–	–	–	42 468 849	42 441 667	–	–		
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique														
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	4 667 829	3 990 579	–	–	–	–	–	–	4 667 829	3 990 579	–	–		
Services internes	2 148 696	2 242 323	–	–	–	–	–	–	2 148 696	2 242 323	–	–		
Total de l'organisme	6 816 525	6 232 902	–	–	–	–	–	–	6 816 525	6 232 902	–	–		
Service de protection parlementaire														
Sécurité physique	70 331 449	64 780 326	–	–	–	–	–	–	70 331 449	64 780 326	–	–		
Total de l'organisme	70 331 449	64 780 326	–	–	–	–	–	–	70 331 449	64 780 326	–	–		

Sénat												
Sénateurs et bureaux des sénateurs	40 813 011	38 842 130	-	-	48 283	48 283	-	-	40 861 294	38 890 413	-	-
Soutien administratif	26 534 876	24 455 379	-	-	-	-	-	-	26 534 876	24 455 379	-	-
Chambre, comités et associations	19 162 336	16 917 553	-	-	415 411	415 411	-	-	19 577 747	17 332 964	-	-
Total de l'organisme	86 510 223	80 215 062	-	-	463 694	463 694	-	-	86 973 917	80 678 756	-	-
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	1 140 478	922 471	-	-	-	-	-	-	1 140 478	922 471	-	-
Total du portefeuille ministériel	674 552 639	638 509 472	-	-	1 441 048	1 441 048	-	-	675 993 687	639 950 520	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes									
Contributions									
–	938 549	–	38 805	977 354	Paiements aux associations parlementaires et de procédure	977 354	–	–	1 012 033
–	938 549	–	38 805	977 354	Total de l'organisme	977 354	–	–	1 012 033
Sénat									
Subventions									
–	167 000	–	(118 717)	48 283	(S) Pensions aux sénateurs à la retraite	48 283	–	–	47 664
Contributions									
–	405 609	–	9 802	415 411	Contributions aux associations parlementaires	415 411	–	–	418 679
–	572 609	–	(108 915)	463 694	Total de l'organisme	463 694	–	–	466 343
–	1 511 158	–	(70 110)	1 441 048	Total du portefeuille ministériel	1 441 048	–	–	1 478 376

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Chambre des communes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Députés et agents supérieurs de la Chambre			
Produits de la vente de biens	–	–	12 600
Droits d'affiliation à des associations parlementaires	22 235	22 235	24 062
Recouvrement de coûts avec les ministères et les institutions parlementaires	864 387	864 387	–
Autres recouvrements	439 026	439 026	4 442
	1 325 648	1 325 648	41 104
Administration de la Chambre			
Produits de la vente de biens	50 291	50 291	78 690
Produits des Services de restauration	4 051 825	4 051 825	449 637
Recouvrement de coûts avec les ministères et les institutions parlementaires	15 871 036	15 871 036	–
Autres recouvrements	392 958	392 958	42 550
	20 366 110	20 366 110	570 877
Total de l'organisme – Budgétaire	21 691 758	21 691 758	611 981
Bibliothèque du Parlement			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	727 313	669 007
Total de l'organisme – Budgétaire	1 000 000	727 313	669 007
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	22 691 758	22 419 071	1 280 988

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Chambre des communes		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	284 698	427 380
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	119 042	19 375
	403 740	446 755
Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire	13 532 788	–
Ventes de biens et de produits d'information	7 983 291	449 637
Autres frais et droits		
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	116 602	70 599
Divers	19 780	5 046
	136 382	75 645
	21 652 461	525 282
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	39 297	86 700
Total de l'organisme	22 095 498	1 058 737
Bibliothèque du Parlement		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	21 578	76
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 840	21 568
	27 418	21 644
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	737 788	675 080
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	562	122
Total de l'organisme	765 768	696 846

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	1 235
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	9 791	9 665
	<u>9 791</u>	<u>10 900</u>
Revenus divers		
Revenus provenant de pénalités	1 500	1 500
Total de l'organisme	11 291	12 400
Service de protection parlementaire		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	23 810	–
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	111 235	–
	<u>135 045</u>	<u>–</u>
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	9 421	1 050
Total de l'organisme	144 466	1 050
Sénat		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	77 583	254 909
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	180 974	88 117
	<u>258 557</u>	<u>343 026</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	14 703	4 148
Revenus divers		
Intérêts perçus sur pertes dues à des réclamations de frais de subsistance dans la région de la capitale nationale et des dépenses de voyage	–	342
Divers	3 905	10 911
	<u>3 905</u>	<u>11 253</u>
Total de l'organisme	277 165	358 427

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du conseiller sénatorial en éthique		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	87	–
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	–	164
Total de l'organisme	87	164
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	834 638	822 489
Ventes de biens et de services	22 399 670	1 201 412 ¹
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	54 562	90 970
Revenus divers	5 405	12 753 ¹
Total du portefeuille ministériel	23 294 275	2 127 624

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Section 18

Comptes publics du Canada

2016-2017

Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien

Conseil des Arts du Canada

Société Radio-Canada

Musée canadien des droits de la personne

Musée canadien de l'histoire

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Musée canadien de la nature

**Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes**

Bibliothèque et Archives du Canada

Société du Centre national des Arts

Commission de la capitale nationale

Office national du film

Musée des beaux-arts du Canada

Musée national des sciences et de la technologie

**Bureau de la coordonnatrice de la situation de la
femme**

Téléfilm Canada

Commission des champs de bataille nationaux

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	18.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	18.17
Détail budgétaire par affectation.....	18.24
Programmes.....	18.28
Paiements de transfert.....	18.31
Détail des montants disponibles pour être dépensés	18.34
Revenus.....	18.35

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère du Patrimoine canadien**Résultat stratégique 1**

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme 1.1 – Langues officielles

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Programme 1.2 – Multiculturalisme

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le Programme du multiculturalisme vise à bâtir une société où personne n'est exclu et où règne la cohésion sociale, à accroître la sensibilité des institutions aux besoins d'une population diversifiée et à assurer la participation du Canada aux discussions sur le multiculturalisme, l'intégration et la diversité à l'échelle internationale. Pour atteindre ces objectifs, le Programme du multiculturalisme : verse des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif, au secteur privé, à des institutions publiques non fédérales et à des particuliers; réalise des activités directes de sensibilisation du public et de promotion; aide les institutions fédérales à remplir leurs obligations imposées par la Loi; appuie le dépôt annuel au Parlement d'un rapport sur l'application de la Loi; et noue le dialogue avec les institutions publiques non fédérales cherchant à s'adapter à la diversité. Le Programme du multiculturalisme appuie également la participation du Canada aux accords internationaux et aux activités des institutions internationales.

Programme 1.3 – Appartenance au Canada

Ce Programme vise à promouvoir les identités canadiennes en inspirant chez les Canadiens la fierté et un avenir commun. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.

Programme 1.4 – Engagement et participation communautaire

Ce programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens, l'inclusion sociale et la collaboration grâce à une variété d'activités, incluant les événements qui soulignent le 150^e anniversaire de la Confédération ; et grâce aux arts et au patrimoine locaux; contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Résultat stratégique 2

Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

Programme 2.1 – Industries culturelles

Ce Programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, contributions, crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries veille à ce que les auditoires canadiens et internationaux aient accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes et contribue à l'économie canadienne.

Programme 2.2 – Arts

Ce Programme offre aux Canadiens des opportunités de s'intéresser aux arts, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ce programme encourage l'accès et la participation, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens en appuyant des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles, la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles, l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale, l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine, et le développement de partenariats dans le secteur. Des politiques, des mesures législatives et réglementaires concernant le secteur canadien des arts sont aussi utilisées pour contribuer aux objectifs du programme.

Programme 2.3 – Patrimoine

Le Programme Patrimoine assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens participent et excellent dans le sport.

Programme 3.1 – Sport

Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil des Arts du Canada

Résultat stratégique 1

Un secteur artistique vif et dynamique au Canada.

Programme 1.1 – Subventions et services aux artistes et aux organismes artistiques, à l'appui de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres d'art

Offre aux artistes professionnels et aux organisations artistiques canadiennes une gamme de subventions et de services.

Programme 1.2 – Promotion des arts, afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la culture et des arts canadiens

Pour regrouper au sein de l'organisation toutes les activités liées à la promotion des arts tant au niveau national qu'international, incluant les partenariats et les réseaux avec différents intervenants, la location d'œuvres d'arts, et reconnaître l'excellence artistique par la remise de prix.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société Radio-Canada

Résultat stratégique 1

Un service de radiodiffusion public national dont le contenu est principalement canadien et qui rassemble les citoyens autour d'un contenu canadien.

Programme 1.1 – Services de télévision, de radio et nature numériques

Comme le stipule son mandat dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, CBC/Radio-Canada livre une gamme complète de services de radio, de télévision, nature numérique, à l'échelle nationale, régionale et locale, pour les Canadiens. La Société offre une programmation qui renseigne, éclaire et divertit, en français, en anglais, en langues autochtones et en langues étrangères sur Radio Canada International. L'exécution de ces services est adaptée en fonction du caractère unique des marchés desservis.

Programme 1.2 – Transmission et distribution des émissions

La distribution du service de radiodiffusion nationale aux Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, par satellite, micro-ondes et lignes terrestres. CBC/Radio-Canada fournit le signal donnant accès à des récepteurs radio et télé individuels au moyen de ses émetteurs, paie les affiliés privés qui diffusent ses émissions, et offre des installations pour diffusion en différé, selon les divers fuseaux horaires du pays.

Programme 1.3 – Chaînes spécialisées pour des auditoires spécifiques

Une variété de chaînes de télévision en langues française et anglaise distribuées par satellite et par câble qui ciblent un segment spécifique de l'auditoire et qui offrent une programmation populaire, distinctive et de grande qualité aux Canadiens. Les coûts additionnels d'exploitation sont financés à partir des revenus générés.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien des droits de la personne

Résultat stratégique 1

Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

Programme 1.1 – Contenu et programmation du Musée

En devenant le premier musée du monde consacré à l'étude des droits de la personne, le Musée canadien des droits de la personne ouvre de nouvelles voies : un musée de cette nature est sans précédent. Durant les premières années, l'objectif principal de cette activité sera d'établir un programme public novateur et unique rendant possible le développement de la recherche et l'avancement des connaissances, la création d'expositions accessibles et interactives et d'une programmation éducative qui encourage le dialogue et la réflexion, la capacité de sensibiliser la population partout au Canada, de s'engager envers elle et de lui fournir un service adéquat, de même qu'un service de marketing et de communications efficace pour garantir que les programmes et les services offerts par le Musée canadien des droits de la personne sont très bien connus.

Programme 1.2 – Intendance et gestion de la société

L'activité d'intendance et de gestion de la société a pour but de garantir que les fonds publics et privés investis dans le Musée canadien des droits de la personne sont gérés de façon transparente et responsable, que les ressources sont déployées, développées, dirigées, administrées et contrôlées de manière efficace, et que la société maximise la valeur de sa contribution à la population et à la société canadiennes.

Programme 1.3 – Locaux

L'objectif de cette activité durant les premières années sera de gérer toutes les étapes du projet de construction – y compris le choix du plan final – jusqu'à sa mise en service et son inauguration officielle. Le Conseil sera entièrement responsable de la supervision de tous les aspects du projet de construction, dont le choix du plan final, l'établissement des délais pour la construction, et la gestion des risques tout au long du projet. Avant l'ouverture du Musée canadien des droits de la personne, il faudra établir des mécanismes adéquats pour permettre un entretien et un fonctionnement efficaces et pour en assurer la sécurité, l'accessibilité et la viabilité permanentes.

Musée canadien de l'histoire

Résultat stratégique 1

Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.

Programme 1.1 – Locaux

Gérer et maintenir toutes les installations ainsi que les services de sécurité et d'accueil connexes.

Programme 1.2 – Exposition, éducation et communication

Développer, maintenir et faire connaître les expositions, les programmes et les activités pour accroître la connaissance, la compréhension critique de même que le respect et le degré d'appréciation de toutes les réalisations culturelles et du comportement humain.

Programme 1.3 – Collection et recherche

Gérer, développer, conserver et faire de la recherche sur les collections afin d'améliorer l'exécution des programmes et d'accroître les connaissances scientifiques.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Résultat stratégique 1

Les Canadiens et Canadiennes participent à la création et à l'exploration des récits, des thèmes et de l'histoire de l'immigration au Canada, qui se poursuit de nos jours.

Programme 1.1 – Installations

Le programme Installations assure des installations sécuritaires et fonctionnelles qui rencontrent toutes les normes de sécurité et de construction incluant des installations rénovées qui contribuent à la vision et au mandat du Musée. Ce programme fait en sorte que les installations louées par le Musée appuient la réalisation du mandat du

Musée; contribuent à offrir une expérience riche, stimulante et engageante aux visiteurs et sont sécuritaires, sécurisées et accessibles. Les améliorations aux installations optimisent l'utilisation de l'espace pour la programmation publique, sont gérées prudemment et respectent la nature patrimoniale du site. Les installations incluent les améliorations locatives et l'exploitation des bâtiments, incluant la sécurité.

Programme 1.2 – Expérience des visiteurs et création de liens

Le programme Expérience des visiteurs et création de liens a pour but d'offrir à l'auditoire du Musée l'accès à un contenu riche et à de la programmation qui reflètent les expériences diverses et les contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne. Ce programme est également conçu dans le but d'impliquer intensément les Canadiens et Canadiennes dans la construction et l'exploration de ces thèmes clés en les encourageant à rechercher leur propre histoire d'immigration familiale à partager. Le Musée effectue des recherches et présente des études vivantes sur l'immigration au Canada à travers une variété de supports incluant : des expositions polyvalentes et permanentes, des programmes sur le site et au-dehors, des expositions itinérantes, des publications, des expositions virtuelles ainsi que d'autres outils de médias sociaux. L'expérience des visiteurs et la création de liens inclut : recherche et développement de contenu, interprétation et création de liens (incluant programmation publique et expositions), rayonnement national, partenariats, services et structure d'accueil des visiteurs (incluant les activités des bénévoles).

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de la nature

Résultat stratégique 1

L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.

Programme 1.1 – Édifices et terrains

Apport d'installations sécuritaires et fonctionnelles répondant à toutes les exigences relatives à la sécurité et aux codes du bâtiment, y compris un Musée rénové qui contribue à la réalisation de la vision et du mandat du Musée.

Programme 1.2– Inspiration et engagement

Élaboration et entretien des expositions, des programmes, des publications électroniques et imprimées, du site Web nature.ca, des activités visant à faire comprendre et apprécier la nature et des activités génératrices de revenus telles que l'avancement, les services aux visiteurs et les opérations auxiliaires.

Programme 1.3– Recherche et découverte

Exploration du passé et préparation des Canadiens à l'avenir grâce à des activités de systématique et de recherche appliquée, et à l'établissement de réseaux et de liens avec les milieux scientifiques du Canada et de l'étranger.

Programme 1.4 – Entretien et accessibilité des collections

Développement, préservation et mise à la disposition du public de collections d'objets d'histoire naturelle, de spécimens et de documents répondant aux besoins croissants des secteurs public et privé à l'égard de la recherche, de l'éducation et de la prise de décisions éclairées concernant la nature.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.

Programme 1.1 – Protection au sein du système de communication

À travers ce programme, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise la conformité et la mise en application de ses lois et règlements divers, y compris la réglementation des communications non sollicitées. Cela aide à garantir que les Canadiens aient accès à des services de communication d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alerte. En conséquence, les Canadiens ont une protection accrue et bénéficient d'un système de communication plus sûr.

Programme 1.2 – Connexion au système de communication

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise le développement ordonné d'un système de communication pour tous les Canadiens afin de renforcer la structure sociale et économique du Canada, ainsi qu'à améliorer la sécurité et les intérêts des Canadiens. Ce programme vise à garantir que les Canadiens aient accès à un choix de services de communication de qualité et novateurs à des prix abordables ainsi qu'à du contenu canadien captivant et créatif.

Programme 1.3– Création de contenu canadien

Ce programme vise à garantir une richesse en matière d'offre de contenu canadien à l'ensemble des Canadiens sur une variété de plates-formes. Dans le processus de ses ordonnances, décisions, cadres de réglementation et d'autres activités réglementaire, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes encourage la création relative à l'expression canadienne en fournissant un large éventail d'émissions dans lesquelles les Canadiens ont la possibilité d'exprimer leurs états d'esprit, leurs opinions, leurs idées, leurs valeurs et leur créativité artistique. En diffusant du contenu canadien dans des émissions de divertissement et en offrant de l'information ainsi qu'une analyse concernant le Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes donne l'occasion aux Canadiens de participer à la vie démocratique et culturelle de leur pays.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bibliothèque et Archives du Canada

Résultat stratégique 1

Le patrimoine documentaire du Canada est préservé et rendu accessible aux générations actuelles et futures.

Programme 1.1 – Préservation du patrimoine documentaire

Bibliothèque et Archives Canada gère une vaste collection de documents aux formats très variés, tant numériques qu'analogiques, afin d'en assurer la préservation et l'accessibilité à long terme. Les méthodes de l'archivistique et de la préservation, qu'elles soient traditionnelles ou sophistiquées, permettent de préserver à long terme des documents pertinents en format analogique et numérique. Les édifices à vocation particulière qui sont sous la garde de Bibliothèque et Archives Canada, comme le Centre de préservation, le Centre de préservation de pellicule de nitrate et l'édifice d'entreposage de la collection à haute densité, aident à prévenir la détérioration des documents et assurent leur intégrité à long terme. La préservation des documents comprend l'ensemble des activités de gestion et des stratégies visant à garantir l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité du patrimoine documentaire du Canada. Les activités de préservation se divisent en plusieurs catégories : les activités associées à la gestion physique de la collection, comme l'entreposage; celles qui concernent la restauration et la conservation, qui visent entre autres à prévenir la détérioration des documents et à réparer les dommages déjà subis; et celles liées à la reproduction et aux copies de remplacement, destinées à garantir la préservation et l'accessibilité des documents trop fragiles pour être consultés. Des stratégies novatrices sont mises en œuvre pour maintenir l'accessibilité des documents numériques et assurer la protection de leur contenu grâce à un transfert et à un entreposage adéquats.

Programme 1.2 – Accès au patrimoine documentaire

Ce programme vise à faire connaître le patrimoine documentaire canadien et à le rendre accessible aux Canadiens et à toute personne ayant un intérêt pour le Canada, sa société ou son histoire. Ce faisant, Bibliothèque et Archives Canada contribue au développement de nouvelles connaissances qui favorisent une meilleure compréhension de la société canadienne. Ce programme regroupe les activités par lesquelles le patrimoine documentaire est numérisé, décrit, organisé, répertorié et interlié dans le but d'en faciliter l'accès et de répondre aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Le contenu numérique, les bases de données, les index de catalogues et les autres outils qui en découlent aident les utilisateurs à chercher les ressources documentaires dont Bibliothèque et Archives Canada est responsable. Le programme englobe aussi les activités permettant de rendre le patrimoine documentaire disponible, notamment par l'entremise du site Web et de visites sur place. Bibliothèque et Archives Canada fournit de l'information et des services de consultation, de reproduction et de prêt à toute une gamme d'utilisateurs. Ces services peuvent être obtenus par de multiples voies, selon les besoins et les préférences : en personne, au téléphone, par courrier, par courriel ou sur Internet. Bibliothèque et Archives Canada contribue également à faire connaître le patrimoine documentaire du Canada en donnant accès aux documents qui sont sous sa responsabilité au moyen de programmes publics et de partenariats. Le Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire offre des contributions financières pour favoriser la préservation, l'accessibilité et la promotion du patrimoine documentaire local du Canada. Il donne aussi l'occasion aux collectivités des bibliothèques et des archives d'évoluer et de rester viables. Enfin, Bibliothèque et Archives Canada contribue largement à rendre accessibles les documents gouvernementaux dont la responsabilité lui incombe en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en fournissant l'information qui se trouve dans les dossiers du personnel d'anciens employés de la fonction publique et membres des Forces canadiennes.

Programme 1.3 – Documentation de la société canadienne

Un des aspects essentiels du mandat de Bibliothèque et Archives Canada consiste à évaluer et acquérir un patrimoine documentaire représentatif de la société canadienne pour le rendre accessible aux générations actuelles et futures. Les fonds documentaires de Bibliothèque et Archives Canada se composent de ressources documentaires

publiées et non publiées produites sur divers supports et formats, tant analogiques que numériques. Ce programme englobe toutes les activités destinées à évaluer, acquérir et traiter le patrimoine documentaire du Canada. Bibliothèque et Archives Canada garantit l'authenticité de ce patrimoine, son importance pour les Canadiens et la pertinence de la collection qui en découle. Les acquisitions de Bibliothèque et Archives Canada sont régies par des textes juridiques : en vertu du Règlement sur le dépôt légal de publications et de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, les éditeurs canadiens doivent donner un exemplaire de toutes leurs publications à Bibliothèque et Archives Canada; en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, les ressources documentaires qui présentent un intérêt archivistique et historique doivent être transférées à Bibliothèque et Archives Canada dès que leur délai de conservation est échu. Bibliothèque et Archives Canada a aussi le mandat d'acquérir des documents d'intérêt archivistique et historique créés par des particuliers, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé pour constituer une collection représentative de la société canadienne d'hier et 'aujourd'hui. Enfin, Bibliothèque et Archives Canada a le mandat d'acquérir un échantillon représentatif du patrimoine documentaire intéressant le Canada qui est accessible au public sans aucune restriction, que ce soit sur Internet ou d'autres moyens semblables.

Résultat stratégique 2

L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer la responsabilisation du gouvernement.

Programme 2.1 – Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux

De concert avec les organismes centraux, les ministères et organismes fédéraux et d'autres partenaires, Bibliothèque et Archives Canada joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de normes, d'outils et de pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information et de tenue de documents. Pour aider les institutions fédérales à gérer l'information, Bibliothèque et Archives Canada offre un appui, des services et des formations par divers moyens : offrir des conseils réglementaires, politiques, stratégiques et opérationnels concernant la tenue et la gestion de documents aux organismes centraux, à d'autres institutions fédérales et à des comités intergouvernementaux; préparer et donner des séances de formation et de sensibilisation aux fonctionnaires fédéraux dans le cadre de colloques et de forums sur la tenue de documents; établir des réseaux au sein de la collectivité de la gestion de l'information du gouvernement du Canada; coordonner des initiatives qui appuient les efforts des bibliothèques fédérales et de leurs ministères respectifs.

Programme 2.2 – Élaboration d'autorisations de disposition

Pour appuyer la tenue de documents efficace au sein des institutions fédérales, Bibliothèque et Archives Canada accorde des autorisations de disposer. Celles-ci précisent quels documents doivent être transférés à Bibliothèque et Archives Canada à la fin de leur délai de conservation en raison de l'intérêt archivistique ou historique qu'ils présentent. Les autres documents sont aliénés par l'institution qui les a créés à la fin du délai de conservation.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 3.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société du Centre national des Arts

Résultat stratégique 1

Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.

Programme 1.1 – Aménagement

Exploitation et administration du Centre national des Arts.

Programme 1.2 – Programmation

Programmation des arts de la scène dans le domaine de la musique, du théâtre français, du théâtre anglais, de la danse et d'autres formes de programmation, ainsi que les services de soutien à la programmation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de la capitale nationale

Résultat stratégique 1

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiennes et les Canadiens.

Programme 1.1 – Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la Commission de la capitale nationale vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes. En qualité d'intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, la Commission de la capitale nationale remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui soit sécuritaire, respectueux et convenable. En outre, la Commission de la capitale nationale promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux, et conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier, son acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la Commission de la capitale nationale est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale. Afin d'évaluer le succès du programme « Intendance et protection de la capitale » à protéger les actifs de la capitale pour les générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes, la Commission de la capitale nationale vérifie si les biens bâtis de la capitale sont accessibles, sans danger, remis en état et entretenus. Elle vérifie également si le caractère historique exceptionnel des biens patrimoniaux de la capitale est préservé et si les principaux espaces naturels sont protégés.

Programme 1.2 – Planification de la capitale

Par le truchement du programme « Planification de la capitale », la Commission de la capitale nationale oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux afin de faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, l'identification d'une masse de terrains d'intérêt national et des processus d'examen et d'approbation, elle peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, les terrains fédéraux soient utilisés de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la Commission de la capitale nationale collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports. Pour faire en sorte que l'infrastructure, les terrains et les édifices fédéraux reflètent le rôle et l'importance d'une capitale nationale, la Commission de la capitale

nationale surveille l'efficacité de sa vision, de ses plans et de ses politiques. En outre, elle vérifie si l'on tient compte de ces éléments dans l'emplacement, la conception et l'aspect visuel des actifs fédéraux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national du film

Résultat stratégique 1

Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.

Programme 1.1 – Production audiovisuelle

Ce programme contribue à donner aux Canadiens une meilleure compréhension des enjeux auxquels est confronté leur pays et fait connaître les points de vue canadiens aux autres nations. À titre de producteur du secteur public, l'Office national du film produit des œuvres audiovisuelles originales qui reflètent les diverses perspectives canadiennes - culturelles, régionales et autochtones, entre autres - et qui émanent des divers créateurs et communautés composant le pays. Ce programme intervient dans des domaines où le secteur privé est absent et donne aux créateurs la possibilité d'explorer les avancées artistiques et technologiques en matière de forme et de contenu. Elle assure également la découverte, le perfectionnement et l'encadrement des talents et de la créativité au sein des communautés de cinéastes et des autres communautés de créateurs. La programmation de l'Office national du film est nécessaire pour assurer aux Canadiens l'accès à diverses voix et à divers contenus dans les deux langues officielles. Elle fait la promotion de la culture et des valeurs canadiennes dans le cadre d'événements à caractère historique ou culturel de portée nationale. Alors que la consommation médiatique de la population canadienne migre vers Internet, l'Office national du film s'impose comme chef de file dans la création de contenu numérique innovateur, dans les deux langues officielles. Les activités de production englobent la conceptualisation, la recherche, le développement et la production de documentaires, de films d'animation, de contenu nouveau média et d'autres formes émergentes.

Programme 1.2 – Accessibilité et interaction avec l'auditoire

Ce programme fait en sorte que les auditoires canadiens et du reste du monde peuvent accéder à du contenu canadien innovateur reflétant les histoires et les perspectives canadiennes, le regarder, en discuter et interagir avec celui-ci. Alors que la consommation médiatique migre vers Internet, le contenu canadien doit être rendu disponible sur tous les supports numériques et mobiles. Les mécanismes utilisés comprennent la distribution, le marketing et la commercialisation des œuvres audiovisuelles au moyen d'un catalogue diversifié, d'un fonds d'archives bien établi et du développement de marchés diversifiés (p. ex., salles, télévision, consommateur et institutionnel), par le truchement d'Internet et des canaux traditionnels, au Canada et à l'étranger. Grâce à ces activités, l'Office national du film rend ses œuvres largement accessibles partout au Canada, notamment dans les communautés mal desservies et éloignées ainsi que dans les communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Les activités de l'Office national du film liées à l'accessibilité et à l'interaction avec l'auditoire contribuent au dynamisme de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée des beaux-arts du Canada

Résultat stratégique 1

Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.

Programme 1.1 – Installations

Veiller à ce que les installations soient sécuritaires et adéquates à la préservation et à l'exposition de la collection nationale, et facilement accessibles au public.

Programme 1.2 – Collection

Acquérir, préserver, étudier et documenter des œuvres anciennes et contemporaines afin d'illustrer et de présenter le patrimoine des arts visuels. Ce programme comprend la recherche muséologique, les acquisitions et la préservation.

Programme 1.3 – Rayonnement

Encourager un vaste accès à la collection, aux expositions, aux recherches et au savoir-faire du Musée dans tout le Canada et à l'étranger. Ce programme comprend les expositions présentées dans la région de la capitale nationale, ailleurs au Canada et à l'étranger, les programmes éducatifs, les publications ainsi que les activités de communication et de marketing conçues pour intéresser un public aussi vaste que possible.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée national des sciences et de la technologie

Résultat stratégique 1

Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.

Programme 1.1 – Installations

Les installations font partie intégrante de l'exploitation des musées. Elles servent non seulement à loger les employés, mais aussi à accueillir les visiteurs et à abriter la collection. Les installations ont une grande incidence sur la fréquentation d'un musée. Une architecture adéquate attire les visiteurs, rehausse l'expérience qu'ils y vivent et

fait partie de l'image publique de l'institution comme symbole de son mandat. Les commentaires des visiteurs portent en grande partie sur leur satisfaction ou leur insatisfaction quant à la qualité des installations et des services connexes.

Programme 1.2 – Partage des connaissances

La Société cherche à inciter les Canadiens à découvrir, à examiner et à interpréter l'évolution passée et récente des sciences et de la technologie ainsi que ses répercussions sur la société et sur eux-mêmes. Elle entend leur inspirer un sens d'identité et d'appartenance ainsi qu'une fierté de l'histoire et des réalisations scientifiques et technologiques du Canada. Elle encourage également leur participation active et éclairée au développement de notre société technologique. C'est surtout pour que les Canadiens apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître leur pays que le patrimoine scientifique et technologique du Canada mérite d'être interprété. De la même façon qu'il oriente la recherche et la gestion de la collection, le thème « la transformation du Canada » guide la Société dans ses activités visant à diffuser ses connaissances. Ces activités servent à mettre en relief l'évolution historique des sciences et de la technologie, à fournir des renseignements sur les objets de la collection, ainsi qu'à examiner les rapports entre les sciences, la technologie et la société canadienne. La Société utilise trois principaux modes de diffusion des connaissances : ses installations publiques, ses sites Web et ses publications.

Programme 1.3 – Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine comprend deux éléments principaux : la gestion de la collection, qui inclut la restauration et la préservation, et la recherche, qui comprend les activités contribuant à établir une base de connaissances sur le patrimoine scientifique et technologique du Canada. Puisque la Société est la seule institution au Canada qui collectionne des objets représentatifs des sciences et de la technologie dans leur ensemble, il lui incombe de constituer une collection nationale. Étant donné l'ampleur de son champ d'action, des choix critiques s'imposent quant au contenu de la collection et aux priorités. Les activités liées au développement de la collection aident la Société à prendre des décisions éclairées sur le contenu de la collection, tandis que les activités de gestion de la collection comprennent les activités nécessaires pour gérer les objets acquis par la Société. La Société a reconnu sept grands domaines dans lesquels elle concentrera ses activités de recherche, soit l'aviation, les communications, la fabrication, les ressources naturelles, les ressources renouvelables y compris l'agriculture, l'instrumentation scientifique et les transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Résultat stratégique 1

Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.

Programme 1.1 – Avancement de l'égalité pour les femmes

Dans le cadre de ce programme, CFC appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un programme de subventions et contributions pour les organismes canadiens qui mènent à l'échelon communautaire des projets contribuant au progrès de l'égalité dans les collectivités du Canada. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes. Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et leur participation à la vie démocratique. De nature et portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent

des considérations liées au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé. Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. CFC facilite le réseautage, crée au besoin des partenariats pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

Programme 1.2 – Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. Ce programme entreprend des activités de communication visant à faire la promotion des initiatives de l'organisme et de dates commémoratives clés (c. à d. la Journée internationale de la femme, le Mois de l'histoire des femmes, la Journée internationale des filles et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes) en vue de mieux faire connaître la situation des femmes au Canada et d'amener la population canadienne à participer aux efforts visant à faire progresser l'égalité entre les sexes. Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les organisations fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. Ce programme joue un rôle prépondérant dans le développement de la capacité des organisations fédérales en matière d'analyse comparative entre les sexes plus en leur offrant de l'information, des outils, de la formation, des conseils spécialisés et un accès aux réseaux. L'analyse comparative entre les sexes plus éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers. Ce programme joue le rôle de courtier du savoir en étudiant les lacunes et les enjeux en matière d'égalité entre les sexes, en fournissant une analyse stratégique et des conseils et en facilitant la collaboration entre les principales parties intéressées, y compris les organisations fédérales, en vue d'influencer la prise de décisions et de mesures.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Téléfilm Canada

Résultat stratégique 1

Contenu audiovisuel de qualité créé par des Canadiens et promu auprès des auditoires du Canada et du monde entier.

Programme 1.1 – Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne

Téléfilm soutient financièrement le développement et la production de longs métrages canadiens (incluant les coproductions en vertu de traités) qui ont un potentiel de succès au Canada et à l'étranger. La participation financière peut prendre diverses formes comme des investissements, des avances à remboursements conditionnels ou des contributions. Le soutien financier vise à assurer que les joueurs de l'industrie aient la possibilité de créer et de produire leurs œuvres au Canada. Téléfilm appuie également l'industrie en faisant des recommandations au ministre du Patrimoine canadien quant à la certification de coproductions réalisées en vertu des traités de coproductions audiovisuelles.

Programme 1.2 – Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger

Les activités de soutien à la promotion de Téléfilm permettent aux distributeurs, producteurs et réalisateurs canadiens d'assurer que le contenu audiovisuel qu'ils produisent soit vu et apprécié par les auditoires canadiens et internationaux. Ces activités sont d'une importance capitale pour la promotion et la protection de l'industrie audiovisuelle

canadienne. Elles permettent en outre à l'industrie audiovisuelle canadienne d'attirer des acheteurs potentiels et des investisseurs du secteur privé et de l'étranger pour des projets existants ou qui seront développés avec des Canadiens - ce qui contribue en soi à la vigueur de l'économie canadienne. De plus, les activités de promotion des succès canadiens sur la scène internationale contribuent à élargir les auditoires et à accroître la notoriété du contenu canadien sur la scène internationale. Une importance particulière est accordée au développement et à l'intégration d'initiatives numériques afin de rejoindre les auditoires cibles par des stratégies à la fois innovatrices et efficaces. Parmi les activités de soutien à la promotion figurent les suivantes : l'aide financière pour la mise en marché et la promotion de longs métrages canadiens accordée généralement sous la forme d'avances à remboursements conditionnels; l'aide financière en appui aux entreprises canadiennes de production et de distribution pour assurer la promotion, la vente et la distribution de leurs productions dans le cadre des grands marchés et festivals. Le soutien peut également prendre la forme d'initiatives de développement de marché visant à stimuler la recherche de sources alternatives de financement et la création de nouveaux partenariats; l'aide financière accordée sous forme de contributions à des événements et initiatives qui répondent aux besoins des marchés nationaux et internationaux et qui contribuent à la promotion du contenu et des talents canadiens. Ces activités favorisent la notoriété des œuvres canadiennes et leur accès par le public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des champs de bataille nationaux

Résultat stratégique 1

Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, naturel, accessible, sécuritaire et éducatif.

Programme 1.1 – Conservation et mise en valeur

Par ce programme, la Commission des champs de bataille nationaux assure la préservation et l'intégrité du parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures. Pour ce faire, elle effectue l'entretien et l'amélioration lorsque requis des infrastructures, de l'aménagement paysager et offre un site sûr à tous les usagers et les visiteurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Programme 1.2 – Éducation et services publics

Ce programme vise à faire connaître l'histoire du site ainsi que les richesses de celui-ci sur les plans culturel, récréatif et naturel, de manière à ce que ce parc joue tant son rôle de parc historique que de parc urbain. Pour ce faire, la Commission des champs de bataille nationaux assure l'accueil des visiteurs, offre des expositions, des activités pédagogiques et des services publics de qualité et diffuse de l'information à l'intention de tous les usagers et visiteurs, tant canadiens qu'étrangers.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien										
-	183 944 057	-	-	183 944 057	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 363 555	-	1 363 555	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	624 855	-	624 855	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	15 962 376	-	15 962 376	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	5 024 057	5 024 057		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
-	-	-	113 700	113 700		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	4 557 625	4 557 625		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
-	-	-	(10 000)	(10 000)		crédit 1 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	183 944 057	17 950 786	9 585 382	211 480 225		Total – Crédit 1	186 894 545	24 585 680	-	178 864 610
Subventions et contributions										
-	1 084 961 970	-	-	1 084 961 970	5	Subventions et contributions				
-	-	87 018 263	-	87 018 263	5a	Subventions et contributions				
-	-	2 777 570	-	2 777 570	5b	Subventions et contributions				
-	-	22 916 476	-	22 916 476	5c	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	310 000	310 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	8 565 766	8 565 766		crédit 10 (Citoyenneté et Immigration)				
Virement au :										
-	-	-	(127 000)	(127 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
-	-	-	(560 000)	(560 000)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
-	-	-	(150 000)	(150 000)		crédit 5 (Société du Centre national des Arts)				
-	-	-	(513 425)	(513 425)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
-	-	-	(229 449)	(229 449)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	1 084 961 970	112 712 309	7 295 892	1 204 970 171		Total – Crédit 5	1 182 495 138	22 475 033	-	1 037 186 919
-	23 496 951	1 273 594	(3 518 750)	21 251 795	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	21 251 795	-	-	22 227 734
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre du Patrimoine canadien – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	84 323
-	2 000	-	-	2 000	(S)	Ministre d'État (Ministre des Sports et des Personnes handicapées) – Allocation pour automobile	2 000	-	-	-
-	2 000	-	(2 000)	-	(S)	Ministre d'État (Ministre de la Condition féminine) – Allocation pour automobile	-	-	-	-
-	1 196 000	-	231 751	1 427 751	(S)	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 427 751	-	-	1 395 012
-	637 000	-	269 832	906 832	(S)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	906 832	-	-	960 833

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Prestations de retraite supplémentaires – Lieutenants-gouverneurs précédents	184 914	–	–	202 994
–	182 000	–	2 914	184 914						
21 437	–	–	20 760	42 197	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	21 448	–	20 749	24 899
21 437	1 294 505 478	131 936 689	13 885 781	1 440 349 385		Total du ministère – Budgétaire	1 393 267 923	47 060 713	20 749	1 240 947 324
Conseil des Arts du Canada										
–	182 347 387	–	–	182 347 387	1	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
–	–	40 000 000	–	40 000 000	1a	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
–	–	1	–	1	1b	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
–	–	1	–	1	1c	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
Virement du :										
–	–	–	100 000	100 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	127 000	127 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	182 347 387	40 000 002	227 000	222 574 389		Total – Crédit 1	222 574 389	–	–	182 224 388
–	182 347 387	40 000 002	227 000	222 574 389		Total de l'organisme – Budgétaire	222 574 389	–	–	182 224 388
Société Radio-Canada										
–	927 306 798	–	–	927 306 798	1	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	75 000 000	–	75 000 000	1b	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement				
–	927 306 798	75 000 000	–	1 002 306 798		Total – Crédit 1	1 002 306 798	–	–	928 331 798
–	4 000 000	–	–	4 000 000	5	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	–	–	4 000 000
–	106 717 000	–	–	106 717 000	10	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	106 717 000	–	–	105 692 000
–	1 038 023 798	75 000 000	–	1 113 023 798		Total de l'organisme – Budgétaire	1 113 023 798	–	–	1 038 023 798
Musée canadien des droits de la personne										
–	21 700 000	–	–	21 700 000	1	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
–	–	11 904 000	–	11 904 000	1b	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
–	21 700 000	11 904 000	–	33 604 000		Total – Crédit 1	33 604 000	–	–	21 700 000
–	21 700 000	11 904 000	–	33 604 000		Total de l'organisme – Budgétaire	33 604 000	–	–	21 700 000

					Musée canadien de l'histoire			
-	66 199 477	-	-	66 199 477	1	Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	-	11 547 000	-	11 547 000	1b	Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	66 199 477	11 547 000	-	77 746 477	Total – Crédit 1			
-	66 199 477	11 547 000	-	77 746 477	Total de l'organisme – Budgétaire			
					Musée canadien de l'immigration du Quai 21			
-	7 700 000	-	-	7 700 000	1	Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	-	200 000	-	200 000	1b	Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	7 700 000	200 000	-	7 900 000	Total – Crédit 1			
-	7 700 000	200 000	-	7 900 000	Total de l'organisme – Budgétaire			
					Musée canadien de la nature			
-	26 129 112	-	-	26 129 112	1	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	-	3 312 000	-	3 312 000	1b	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		
-	-	-	329 185	329 185	Virement du CT, crédit 30 ¹			
-	26 129 112	3 312 000	329 185	29 770 297	Total – Crédit 1			
-	26 129 112	3 312 000	329 185	29 770 297	Total de l'organisme – Budgétaire			
					Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes			
-	5 072 595	-	-	5 072 595	1	Dépenses du programme		
-	-	-	113 749	113 749	Virement du :			
-	-	-	2 650 241	2 650 241	CT, crédit 15 ¹			
-	5 072 595	-	2 763 990	7 836 585	CT, crédit 25 ¹			
-	5 072 595	-	2 763 990	7 836 585	Total – Crédit 1			
-	7 051 100	-	(819 030)	6 232 070	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		
-	-	-	955	955	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
-	12 123 695	-	1 945 915	14 069 610	Total de l'organisme – Budgétaire			

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bibliothèque et Archives du Canada										
–	94 905 525	–	–	94 905 525	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	250 000	250 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	206 000	206 000		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	1 300 000	1 300 000		crédit 5				
–	–	–	560 000	560 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	4 246 305	4 246 305		CT, crédit 25 ¹				
–	94 905 525	1	6 562 305	101 467 831		Total – Crédit 1	95 947 976	5 519 855	–	81 211 485
–	11 937 824	–	–	11 937 824	5	Dépenses en capital				
–	–	138 588	–	138 588	5b	Dépenses en capital				
–	–	–	465 195	465 195		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(1 300 000)	(1 300 000)		Virement au crédit 1				
–	11 937 824	138 588	(834 805)	11 241 607		Total – Crédit 5	8 423 673	2 817 934	–	–
–	10 015 218	–	89 137	10 104 355	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 104 355	–	–	10 207 275
24 634	–	–	12 028	36 662	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	24 634	–	12 028	32 852
24 634	116 858 567	138 589	5 828 665	122 850 455		Total de l'organisme – Budgétaire	114 500 638	8 337 789	12 028	91 451 612
Société du Centre national des Arts										
–	79 397 056	–	–	79 397 056	1	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
–	–	38 000 000	–	38 000 000	1a	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
–	–	17 762 375	–	17 762 375	1b	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
–	–	–	150 000	150 000		Virement du crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	79 397 056	55 762 375	150 000	135 309 431		Total – Crédit 1	135 309 431	–	–	54 897 056
–	79 397 056	55 762 375	150 000	135 309 431		Total de l'organisme – Budgétaire	135 309 431	–	–	54 897 056

					Commission de la capitale nationale					
					1	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
-	66 412 180	-	-	66 412 180						
					1b	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
-	-	926 000	-	926 000						
-	-	-	496 145	496 145		Virement du CT, crédit 30 ¹				
-	66 412 180	926 000	496 145	67 834 325		Total – Crédit 1	67 834 325	-	-	30 672 469
<hr/>										
					5	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
-	22 380 000	-	-	22 380 000						
					5b	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
-	-	19 114	-	19 114						
					5c	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
-	-	390 000	-	390 000						
-	22 380 000	409 114	-	22 789 114		Total – Crédit 5	22 789 114	-	-	8 190 441
<hr/>										
-	88 792 180	1 335 114	496 145	90 623 439		Total de l'organisme – Budgétaire	90 623 439	-	-	38 862 910
<hr/>										
					Office national du film					
					1	Dépenses du programme				
-	61 894 820	-	-	61 894 820						
					1b	Dépenses du programme				
-	-	1 500 000	-	1 500 000						
						Virement du :				
-	-	-	2 733 177	2 733 177		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	378 339	378 339		CT, crédit 30 ¹				
-	61 894 820	1 500 000	3 111 516	66 506 336		Total – Crédit 1	63 154 534	3 351 802	-	59 832 360
4 975 422	-	-	-	4 975 422	(S)	Fonds renouvelable de l'Office national du film	759 892	-	4 215 530	88 829
4 975 422	61 894 820	1 500 000	3 111 516	71 481 758		Total de l'organisme – Budgétaire	63 914 426	3 351 802	4 215 530	59 921 189
<hr/>										
					Musée des beaux-arts du Canada					
					1	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	35 888 410	-	-	35 888 410						
					1a	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	-	1 000 000	-	1 000 000						
					1b	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	-	1 190 000	-	1 190 000						
-	-	-	48 975	48 975		Virement du CT, crédit 30 ¹				
-	35 888 410	2 190 000	48 975	38 127 385		Total – Crédit 1	38 127 385	-	-	37 776 761
<hr/>										
					5	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité				
-	8 000 000	-	-	8 000 000						
-	43 888 410	2 190 000	48 975	46 127 385		Total de l'organisme – Budgétaire	46 127 385	-	-	45 776 761
<hr/>										
					Musée national des sciences et de la technologie					
					1	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	59 979 776	-	-	59 979 776						

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
-	-	45 624 000	-	45 624 000	1a	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	-	2 569 000	-	2 569 000	1b	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	-	-	255 498	255 498		Virement du CT, crédit 30 ¹				
-	59 979 776	48 193 000	255 498	108 428 274		Total – Crédit 1	108 103 274	325 000	-	59 600 577
-	59 979 776	48 193 000	255 498	108 428 274		Total de l'organisme – Budgétaire	108 103 274	325 000	-	59 600 577
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme										
-	9 801 615	-	-	9 801 615	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	3 911 600	-	3 911 600	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	468 218	468 218		Virement du :				
-	-	-	93 942	93 942		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	-	-		CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	(27 000)	(27 000)		Virement au crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	9 801 615	3 911 600	535 160	14 248 375		Total – Crédit 1	13 330 347	918 028	-	9 992 018
-	20 630 000	-	-	20 630 000	5	Subventions et contributions	20 480 000	150 000	-	18 285 000
-	1 304 709	296 000	(141 440)	1 459 269	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 459 269	-	-	1 265 383
89	-	-	-	89	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	89	-	-
89	31 736 324	4 207 600	393 720	36 337 733		Total de l'organisme – Budgétaire	35 269 616	1 068 117	-	29 542 401
Téléfilm Canada										
-	95 453 551	-	-	95 453 551	1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
-	-	2 000 000	-	2 000 000	1c	Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
-	95 453 551	2 000 000	-	97 453 551		Total – Crédit 1	97 453 551	-	-	95 453 551
-	95 453 551	2 000 000	-	97 453 551		Total de l'organisme – Budgétaire	97 453 551	-	-	95 453 551

					Commission des champs de bataille nationaux					
-	6 461 761	-	-	6 461 761	1	Dépenses du programme				
-	-	-	537 975	537 975		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	6 461 761	-	537 975	6 999 736		Total – Crédit 1	6 635 647	364 089	-	10 818 552
-	375 953	-	110 469	486 422	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	486 422	-	-	485 720
-	1 850 000	-	351 505	2 201 505	(S)	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 201 505	-	-	2 196 074
-	8 687 714	-	999 949	9 687 663		Total de l'organisme – Budgétaire	9 323 574	364 089	-	13 500 346
5 021 582	3 235 417 345	389 226 369	27 672 349	3 657 337 645		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 589 903 764	63 185 574	4 248 307	3 100 640 178

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Patrimoine canadien				
Ministère du Patrimoine canadien				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	194 360 787	188 457 924	5 902 863	–
Budget en capital	5 834 260	4 384 931	1 449 329	–
Initiatives publicitaires.....	4 000 000	3 721 937	278 063	–
Canada 150, Transactions non monétaires	10 000 000	–	10 000 000	–
Bloquées.....	8 837 988	–	8 837 988	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	11 552 810	9 670 247	1 882 563	–
	211 480 225	186 894 545	24 585 680	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	1 194 405 505	1 182 495 138	11 910 367	–
Bloquées.....	10 564 666	–	10 564 666	–
	1 204 970 171	1 182 495 138	22 475 033	–
Montants législatifs	23 898 989	23 878 240	–	20 749
	1 440 349 385	1 393 267 923	47 060 713	20 749
Conseil des Arts du Canada				
Crédit 1 – Paiements au Conseil des Arts du Canada –				
Paiements à la Société d'État.....	222 574 389	222 574 389	–	–
Société Radio-Canada				
Crédit 1 – Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement –				
Paiements à la Société d'État.....	1 002 306 798	1 002 306 798	–	–
Crédit 5 – Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement –				
Paiements à la Société d'État.....	4 000 000	4 000 000	–	–
Crédit 10 – Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État.....	106 717 000	106 717 000	–	–
	1 113 023 798	1 113 023 798	–	–
Musée canadien des droits de la personne				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État.....	32 616 000	32 616 000	–	–
Budget en capital	988 000	988 000	–	–
	33 604 000	33 604 000	–	–
Musée canadien de l'histoire				
Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État.....	74 139 477	74 139 477	–	–
Budget en capital	3 607 000	3 607 000	–	–
	77 746 477	77 746 477	–	–

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –

Paiements à la Société d'État.....	7 700 000	7 700 000	–	–
Budget en capital	200 000	200 000	–	–
	7 900 000	7 900 000	–	–

Musée canadien de la nature

Crédit 1 – Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –

Paiements à la Société d'État.....	26 772 297	26 772 297	–	–
Budget en capital	2 998 000	2 998 000	–	–
	29 770 297	29 770 297	–	–

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Crédit 1 – Dépenses du programme –

Budget de fonctionnement	55 384 540	52 843 609	2 540 931	–
Bloquées.....	137 133	–	137 133	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	47 685 088	47 685 088	–	–
	<i>7 836 585</i>	<i>5 158 521</i>	<i>2 678 064</i>	–
Montants législatifs	6 233 025	6 233 025	–	–
	14 069 610	11 391 546	2 678 064	–

Bibliothèque et Archives du Canada

Crédit 1 – Dépenses du programme –

Budget de fonctionnement	97 499 051	94 724 856	2 774 195	–
Subventions et contributions.....	1 540 000	1 538 007	1 993	–
Bloquées.....	2 978 780	–	2 978 780	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	550 000	314 887	235 113	–
	<i>101 467 831</i>	<i>95 947 976</i>	<i>5 519 855</i>	–

Crédit 5 – Dépenses en capital –

Budget en capital	11 223 994	8 423 673	2 800 321	–
Bloquées.....	17 613	–	17 613	–
	<i>11 241 607</i>	<i>8 423 673</i>	<i>2 817 934</i>	–
Montants législatifs	10 141 017	10 128 989	–	12 028
	122 850 455	114 500 638	8 337 789	12 028

Société du Centre national des Arts

Crédit 1 – Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement –

Paiements à la Société d'État.....	135 309 431	135 309 431	–	–
------------------------------------	-------------	-------------	---	---

Commission de la capitale nationale

Crédit 1 – Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement –

Paiements à la Société d'État.....	67 834 325	67 834 325	–	–
------------------------------------	------------	------------	---	---

Crédit 5 – Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital –

Paiements à la Société d'État.....	22 789 114	22 789 114	–	–
	90 623 439	90 623 439	–	–

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Office national du film				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	67 087 741	59 979 545	7 108 196	–
Régime d'avantages sociaux des employés	7 828 041	7 471 946	356 095	–
Bloquées	43 000	–	43 000	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	8 452 446	4 296 957	4 155 489	–
	66 506 336	63 154 534	3 351 802	–
Montants législatifs	4 975 422	759 892	–	4 215 530
	71 481 758	63 914 426	3 351 802	4 215 530
Musée des beaux-arts du Canada				
Crédit 1 – Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État	34 937 385	34 937 385	–	–
Budget en capital	3 190 000	3 190 000	–	–
	38 127 385	38 127 385	–	–
Crédit 5 – Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité –				
Paiements à la Société d'État	8 000 000	8 000 000	–	–
	46 127 385	46 127 385	–	–
Musée national des sciences et de la technologie				
Crédit 1 – Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État	26 500 274	26 500 274	–	–
Budget en capital	81 603 000	81 603 000	–	–
Bloquées	325 000	–	325 000	–
	108 428 274	108 103 274	325 000	–
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	13 644 637	13 330 347	314 290	–
Bloquées	603 738	–	603 738	–
	14 248 375	13 330 347	918 028	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	20 630 000	20 480 000	150 000	–
Montants législatifs	1 459 358	1 459 269	89	–
	36 337 733	35 269 616	1 068 117	–
Téléfilm Canada				
Crédit 1 – Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la Loi sur Téléfilm Canada –				
Paiements à la Société d'État	97 453 551	97 453 551	–	–

Commission des champs de bataille nationaux				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	6 958 736	6 635 647	323 089	–
Bloquées	41 000	–	41 000	–
	6 999 736	6 635 647	364 089	–
Montants législatifs	2 687 927	2 687 927	–	–
	9 687 663	9 323 574	364 089	–
Total du portefeuille ministériel	3 657 337 645	3 589 903 764	63 185 574	4 248 307

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère du Patrimoine canadien												
Langues officielles	16 143 700	15 613 041	1 899 546	771 658	353 282 031	349 544 205	–	–	371 325 277	365 928 904	–	–
Multiculturalisme	5 919 812	2 300 634	–	–	7 766 129	7 765 919	–	–	13 685 941	10 066 553	–	–
Appartenance au Canada	35 787 275	36 319 007	270 626	109 937	128 492 131	115 357 133	3 789 473	1 906 910	160 760 559	149 879 167	–	–
Engagement et participation communautaire	32 759 750	17 287 576	197 237	80 124	38 960 262	33 359 343	–	–	71 917 249	50 727 043	–	–
Industries culturelles	29 664 145	26 474 553	1 553 236	630 975	281 812 977	281 812 972	5 190 200	5 190 200	307 840 158	303 728 300	–	–
Arts	16 941 538	12 853 629	560 747	227 794	181 440 183	181 440 182	–	–	198 942 468	194 521 605	–	–
Patrimoine	18 470 061	14 857 062	167 126	32 376	16 232 776	16 232 776	808 885	808 885	34 061 078	30 313 329	–	–
Sport	11 941 631	12 100 035	1 172 523	476 318	198 075 428	198 074 354	–	–	211 189 582	210 650 707	–	–
Services internes	70 103 215	77 160 818	2 288 110	2 055 749	–	–	1 764 252	1 764 252	70 627 073	77 452 315	–	–
Total partiel	237 731 127	214 966 355	8 109 151	4 384 931	1 206 061 917	1 183 586 884	11 552 810	9 670 247	1 440 349 385	1 393 267 923	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(11 552 810)	(9 670 247)	–	–	–	–	(11 552 810)	(9 670 247)	–	–	–	–
Total du ministère	226 178 317	205 296 108	8 109 151	4 384 931	1 206 061 917	1 183 586 884	–	–	1 440 349 385	1 393 267 923	–	–
Conseil des Arts du Canada	222 574 389	222 574 389	–	–	–	–	–	–	222 574 389	222 574 389	–	–
Société Radio-Canada	1 006 306 798	1 006 306 798	106 717 000	106 717 000	–	–	–	–	1 113 023 798	1 113 023 798	–	–
Musée canadien des droits de la personne	33 604 000	33 604 000	–	–	–	–	–	–	33 604 000	33 604 000	–	–
Musée canadien de l'histoire	77 746 477	77 746 477	–	–	–	–	–	–	77 746 477	77 746 477	–	–
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 900 000	7 900 000	–	–	–	–	–	–	7 900 000	7 900 000	–	–
Musée canadien de la nature	29 770 297	29 770 297	–	–	–	–	–	–	29 770 297	29 770 297	–	–
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes												
Protection au sein du système de communication	11 377 270	11 183 621	–	–	–	–	5 955 790	5 955 790	5 421 480	5 227 831	–	–
Connexion au système de communication	20 066 926	17 827 785	–	–	–	–	17 184 045	17 184 045	2 882 881	643 740	–	–
Création de contenu canadien	15 451 184	15 225 035	–	–	–	–	13 116 212	13 116 212	2 334 972	2 108 823	–	–

Services internes	14 859 318	14 840 193	-	-	-	-	11 429 041	11 429 041	3 430 277	3 411 152	-	-
Total partiel	61 754 698	59 076 634	-	-	-	-	47 685 088	47 685 088	14 069 610	11 391 546	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(47 685 088)	(47 685 088)	-	-	-	-	(47 685 088)	(47 685 088)	-	-	-	-
Total de l'organisme	14 069 610	11 391 546	-	-	-	-	-	-	14 069 610	11 391 546	-	-
Bibliothèque et Archives du Canada												
Préservation du patrimoine documentaire	31 154 920	28 589 338	9 846 607	7 180 898	-	-	-	-	41 001 527	35 770 236	-	-
Accès au patrimoine documentaire	31 831 149	30 357 529	1 250 000	1 113 973	1 540 000	1 538 007	550 000	314 887	34 071 149	32 694 622	-	-
Documentation de la société canadienne	11 371 405	10 919 085	-	-	-	-	-	-	11 371 405	10 919 085	-	-
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	4 695 177	3 788 193	-	-	-	-	-	-	4 695 177	3 788 193	-	-
Élaboration d'autorisations de disposition	3 415 702	3 683 803	20 000	14 567	-	-	-	-	3 435 702	3 698 370	-	-
Services internes	28 150 495	27 515 897	125 000	114 235	-	-	-	-	28 275 495	27 630 132	-	-
Total partiel	110 618 848	104 853 845	11 241 607	8 423 673	1 540 000	1 538 007	550 000	314 887	122 850 455	114 500 638	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(550 000)	(314 887)	-	-	-	-	(550 000)	(314 887)	-	-	-	-
Total de l'organisme	110 068 848	104 538 958	11 241 607	8 423 673	1 540 000	1 538 007	-	-	122 850 455	114 500 638	-	-
Société du Centre national des Arts	135 309 431	135 309 431	-	-	-	-	-	-	135 309 431	135 309 431	-	-
Commission de la capitale nationale	67 834 325	67 834 325	22 789 114	22 789 114	-	-	-	-	90 623 439	90 623 439	-	-
Office national du film												
Production audiovisuelle	43 968 666	34 472 453	-	-	-	-	2 473 000	1 806 451	41 495 666	32 666 002	-	-
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	26 658 135	23 465 722	-	-	-	-	5 979 446	2 467 758	20 678 689	20 997 964	-	-
Services internes	9 307 403	10 273 208	-	-	-	-	-	22 748	9 307 403	10 250 460	-	-
Total partiel	79 934 204	68 211 383	-	-	-	-	8 452 446	4 296 957	71 481 758	63 914 426	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(8 452 446)	(4 296 957)	-	-	-	-	(8 452 446)	(4 296 957)	-	-	-	-
Total de l'organisme	71 481 758	63 914 426	-	-	-	-	-	-	71 481 758	63 914 426	-	-
Musée des beaux-arts du Canada	46 127 385	46 127 385	-	-	-	-	-	-	46 127 385	46 127 385	-	-
Musée national des sciences et de la technologie	108 428 274	108 103 274	-	-	-	-	-	-	108 428 274	108 103 274	-	-
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme												
Avancement de l'égalité pour les femmes	5 210 651	4 719 902	-	-	20 630 000	20 480 000	-	-	25 840 651	25 199 902	-	-
Conseils stratégiques, expertise et promotion de l'égalité entre les sexes	3 526 759	2 890 415	-	-	-	-	-	-	3 526 759	2 890 415	-	-
Services internes	6 970 323	7 179 299	-	-	-	-	-	-	6 970 323	7 179 299	-	-
Total de l'organisme	15 707 733	14 789 616	-	-	20 630 000	20 480 000	-	-	36 337 733	35 269 616	-	-

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Téléfilm Canada												
Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne	67 832 982	68 787 234	–	–	–	–	–	–	67 832 982	68 787 234	–	–
Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger	17 192 721	17 415 897	–	–	–	–	–	–	17 192 721	17 415 897	–	–
Services internes	12 427 848	11 250 420	–	–	–	–	–	–	12 427 848	11 250 420	–	–
Total de l'organisme	97 453 551	97 453 551	–	–	–	–	–	–	97 453 551	97 453 551	–	–
Commission des champs de bataille nationaux												
Conservation et mise en valeur	2 425 493	2 358 137	–	–	–	–	–	–	2 425 493	2 358 137	–	–
Éducation et services publics	1 033 227	1 056 015	–	–	–	–	–	–	1 033 227	1 056 015	–	–
Services internes	6 228 943	5 909 422	–	–	–	–	–	–	6 228 943	5 909 422	–	–
Total de l'organisme	9 687 663	9 323 574	–	–	–	–	–	–	9 687 663	9 323 574	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 280 248 856	2 241 984 155	148 856 872	142 314 718	1 228 231 917	1 205 604 891	–	–	3 657 337 645	3 589 903 764	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien									
Subventions									
-	72 775 054	-	(2 680 994)	70 094 060	Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	70 094 059	1	-	69 803 639
-	47 520 000	-	(39 852 503)	7 667 497	Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	7 096 736	570 761	-	7 910 072
-	33 322 973	-	(23 764 981)	9 557 992	Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	9 557 992	-	-	6 556 111
-	28 000 000	-	-	28 000 000	Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 998 926	1 074	-	27 680 000
-	20 000 000	-	(733 100)	19 266 900	Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	19 266 900	-	-	17 729 525
-	14 355 000	-	(5 509 220)	8 845 780	Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 845 780	-	-	8 387 986
-	13 500 000	-	(70 884)	13 429 116	Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	13 429 116	-	-	9 516 354
-	8 300 000	-	(6 625 513)	1 674 487	Subventions au Fonds du livre du Canada	1 674 486	1	-	1 686 995
-	8 000 000	-	(822 183)	7 177 817	Subvention à TV5 Monde	7 177 817	-	-	7 922 730
-	5 599 842	-	(4 653 148)	946 694	Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	946 693	1	-	676 060
-	5 000 000	2 000 000	(2 258 537)	4 741 463	Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	4 741 462	1	-	2 371 893
-	4 663 680	-	(2 770 902)	1 892 778	Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	1 892 778	-	-	2 565 649
-	2 000 000	-	(2 000 000)	-	Subventions au Fonds de la musique du Canada	-	-	-	-
-	1 150 060	-	(1 150 060)	-	Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	-	-	-	1 000
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :									
-	147 372	-	-	147 372	Québec	147 372	-	-	147 372
-	105 627	-	-	105 627	Ontario	105 627	-	-	105 627
-	97 814	-	-	97 814	Colombie-Britannique	97 814	-	-	97 814
-	77 590	-	-	77 590	Terre-Neuve et Labrador	77 590	-	-	77 590
-	75 940	-	-	75 940	Alberta	75 940	-	-	75 940
-	73 762	-	-	73 762	Manitoba	73 762	-	-	73 762
-	73 758	-	-	73 758	Saskatchewan	73 758	-	-	73 758
-	64 199	-	-	64 199	Nouvelle-Écosse	64 199	-	-	64 199
-	62 947	-	-	62 947	Nouveau-Brunswick	62 947	-	-	62 947
-	57 071	-	-	57 071	Île-du-Prince-Édouard	57 071	-	-	57 071
-	100 000	-	(80 000)	20 000	Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	20 000	-	-	20 000
-	100 000	-	(80 000)	20 000	Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	20 000	-	-	-
-	637 000	-	269 832	906 832	(S) Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (L.R.C. (1985), ch. L-8)	906 832	-	-	960 833

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	182 000	–	2 914	184 914	(S) Prestations de retraite supplémentaires – Lieutenants-gouverneurs précédents	184 914	–	–	202 994
–	–	220 581	–	220 581	Subvention à la Fondation Michaëlle Jean	220 581	–	–	328 933
–	–	–	2 371 607	2 371 607	Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	2 371 598	9	–	653 971
–	266 041 689	2 220 581	(90 407 672)	177 854 598	Total – Subventions	177 282 750	571 848	–	165 810 825
Contributions									
–	192 349 017	8 000 000	25 105 900	225 454 917	Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	221 717 092	3 737 825	–	217 629 716
–	146 315 064	–	541 364	146 856 428	Contributions au Programme de soutien au sport	146 856 428	–	–	148 895 558
–	134 146 077	–	–	134 146 077	Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 146 077	–	–	134 146 077
–	105 923 289	300 000	11 099 139	117 322 428	Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	117 322 428	–	–	117 791 291
–	52 703 767	6 120 895	36 644 568	95 469 230	Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	82 938 775	12 530 455	–	27 918 034
–	28 366 301	500 000	6 462 022	35 328 323	Contributions au Fonds du livre du Canada	35 328 323	–	–	34 865 958
–	22 779 440	–	(58 440)	22 721 000	Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 721 000	–	–	22 719 000
–	22 299 231	2 075 000	1 866 500	26 240 731	Contributions au Fonds de la musique du Canada	26 240 731	–	–	23 684 854
–	20 358 613	80 093 135	(387 011)	100 064 737	Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	100 064 737	–	–	21 813 455
–	19 865 000	–	3 354 000	23 219 000	Contributions au Programme d'accueil	23 219 000	–	–	30 549 231
–	18 477 742	–	(965 280)	17 512 462	Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	17 512 462	–	–	23 373 182
–	17 686 359	–	624 578	18 310 937	Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	18 309 465	1 472	–	17 882 378
–	11 514 078	10 925 128	(205 417)	22 233 789	Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	16 632 870	5 600 919	–	15 561 315
–	11 076 284	1 477 570	1 786 144	14 339 998	Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	14 339 998	–	–	12 165 510
–	3 300 000	–	4 136 693	7 436 693	Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	7 436 693	–	–	8 287 687
–	2 960 900	–	–	2 960 900	Contributions à TV5	2 960 898	2	–	2 745 200
–	2 887 330	–	(186 944)	2 700 386	Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	2 668 076	32 310	–	4 202 342
–	1 999 544	–	2 191 038	4 190 582	Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	4 190 581	1	–	3 208 165
–	1 972 205	–	732 300	2 704 505	Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	2 704 505	–	–	1 195 605
–	1 406 017	–	(962 017)	444 000	Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	444 000	–	–	284 576
–	1 353 023	–	802 651	2 155 674	Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	2 155 674	–	–	1 659 410

-	-	-	5 394 522	5 394 522	Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	5 394 321	201	-	1 917 127
-	-	1 000 000	-	1 000 000	Contribution au Harbourfront Centre	1 000 000	-	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	44 250
-	819 739 281	110 491 728	97 976 310	1 028 207 319	Total – Contributions	1 006 304 134	21 903 185	-	872 539 921
-	1 085 780 970	112 712 309	7 568 638	1 206 061 917	Total du ministère	1 183 586 884	22 475 033	-	1 038 350 746
Bibliothèque et Archives du Canada									
Subventions									
-	25 000	-	3 100	28 100	Système international de données sur les publications en série	26 571	1 529	-	28 815
-	11 000	-	900	11 900	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	11 436	464	-	11 478
Contributions									
-	1 500 000	-	-	1 500 000	Programme d'appui aux collectivités du patrimoine documentaire	1 500 000	-	-	1 483 757
-	1 536 000	-	4 000	1 540 000	Total de l'organisme	1 538 007	1 993	-	1 524 050
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme									
Subventions									
-	15 610 000	-	(100 000)	15 510 000	Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	15 360 000	150 000	-	13 427 882
Contributions									
-	5 020 000	-	100 000	5 120 000	Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	5 120 000	-	-	4 857 118
-	20 630 000	-	-	20 630 000	Total de l'organisme	20 480 000	150 000	-	18 285 000
-	1 107 946 970	112 712 309	7 572 638	1 228 231 917	Total du portefeuille ministériel	1 205 604 891	22 627 026	-	1 058 159 796

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Appartenance au Canada	3 789 473	1 906 910	1 910 583
Industries culturelles	5 190 200	5 190 200	4 651 801
Patrimoine	808 885	808 885	834 268
Services internes	1 764 252	1 764 252	1 608 650
Total du ministère – Budgétaire	11 552 810	9 670 247	9 005 302
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Protection au sein du système de communication			
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées, droits de licence de radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	5 955 790	5 955 790	5 657 127
Connexion au système de communication			
Droits de télécommunication et droits de licence de radiodiffusion de la partie I	17 184 045	17 184 045	16 291 724
Création de contenu canadien			
Droits de licence en radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	13 116 212	13 116 212	13 706 231
Services internes			
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I, droits de télécommunication et droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	11 429 041	11 429 041	11 050 832
Total de l'organisme – Budgétaire	47 685 088	47 685 088	46 705 914
Bibliothèque et Archives du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Accès au patrimoine documentaire	550 000	314 887	1 165 547
Total de l'organisme – Budgétaire	550 000	314 887	1 165 547

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Office national du film			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Production audiovisuelle	2 473 000	1 806 451	384 013
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	5 979 446	2 467 758	2 763 827
Services internes	–	22 748	8 263
Total de l'organisme – Budgétaire	8 452 446	4 296 957	3 156 103
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	68 240 344	61 967 179	60 032 866

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère du Patrimoine canadien		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 940 751	2 178 692
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	666 522	1 179 559
	<u>2 607 273</u>	<u>3 358 251</u>
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics	41 050	40 949
Services de nature non réglementaire	5 331 200	4 734 273
Ventes de biens et de produits d'information	25 100	55 048
Autres frais et droits	4 405 819	4 158 997
	<u>9 803 169</u>	<u>8 989 267</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	<u>20 760</u>	<u>25 074</u>
Revenus divers		
Produits des loteries fédérales/provinciales	73 013 065	71 903 517
Divers	500 035	309 116
	<u>73 513 100</u>	<u>72 212 633</u>
Total du ministère	<u>85 944 302</u>	<u>84 585 225</u>
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	12 638	10 159
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	15 412	32 254
	<u>28 050</u>	<u>42 413</u>
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	<i>110 629 697</i>	<i>109 426 000</i>
Services de nature réglementaire		
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I	28 596 593	30 023 493
Droits de télécommunication	27 425 254	27 270 434
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	3 300 000	3 300 000
	<i>59 321 847</i>	<i>60 593 927</i>
Autres frais et droits		
Revenus reportés : Droits de licences de radiodiffusion de la partie I	<i>(23 684)</i>	<i>(10 255)</i>
	<u>169 927 860</u>	<u>170 009 672</u>

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	<u>955</u>	<u>420</u>
Revenus divers		
Intérêts et pénalités	1 728 260	1 446 891
Total de l'organisme	<u>171 685 125</u>	<u>171 499 396</u>
Bibliothèque et Archives du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	85 038	54 873
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	57 868	3 953
	<u>142 906</u>	<u>58 826</u>
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et de produits d'information	<i>190 477</i>	<i>177 052</i>
Autres frais et droits		
Autres revenus générés par les services de reproduction	<i>190 465</i>	<i>1 165 948</i>
	<u>380 942</u>	<u>1 343 000</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	<u>12 028</u>	<u>24 634</u>
Revenus divers	<u>56 410</u>	<u>104 932</u>
Total de l'organisme	<u>592 286</u>	<u>1 531 392</u>
Office national du film		
Autres revenus		
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	<i>1 108 817</i>	<i>1 182 849</i>
Services de nature non réglementaire	<i>98 718</i>	<i>106 484</i>
Ventes de biens et de produits d'information	<i>3 103 253</i>	<i>1 847 743</i>
Autres frais et droits		
Gains sur les réévaluations de change en fin d'exercice	<i>(8 832)</i>	<i>19 027</i>
Revenus reportés	<i>(32 461)</i>	<i>198 284</i>
	<i>(41 293)</i>	<i>217 311</i>
	<u>4 269 495</u>	<u>3 354 387</u>
Revenus divers	<u>121</u>	<u>–</u>
Total de l'organisme	<u>4 269 616</u>	<u>3 354 387</u>

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	14 761	141 081
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	59 082	101 913
	73 843	242 994
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	89
Total de l'organisme	73 843	243 083
Commission des champs de bataille nationaux		
Autres revenus		
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Article 21.9 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 201 507	2 196 076
Total de l'organisme	2 201 507	2 196 076
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 852 072	3 702 484
Ventes de biens et de services	186 582 973	185 892 402
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	33 743	50 217
Revenus divers	75 297 891	73 764 456
Total du portefeuille ministériel	264 766 679	263 409 559

Section 19

Comptes publics du Canada

2016-2017

Pêches, Océans et Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et des Océans

**Office de commercialisation du poisson
d'eau douce**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	19.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	19.9
Détail budgétaire par affectation.....	19.11
Programmes.....	19.12
Paievements de transfert.....	19.13
Détail des montants disponibles pour être dépensés	19.15
Revenus.....	19.15

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Pêches et des Océans**Résultat stratégique 1**

Des eaux sécuritaires et sécurisées.

Programme 1.1 – État de préparation opérationnelle de la flotte

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à offrir des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et des petites embarcations sécuritaires et fiables, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Le programme permet d'assurer que la flotte civile fédérale satisfait aux besoins actuels et émergents et aux priorités des Canadiens et du Canada. Le programme soutient les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques, halieutiques et aquacoles, et les activités des autres ministères fédéraux qui nécessitent un soutien sur l'eau dans le cadre de leur mandat. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue à l'exécution de ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.2 – État de préparation des actifs terrestres

L'état de préparation des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne veille à ce que les actifs de la Garde côtière autres que la flotte soient disponibles et fiables afin d'assurer l'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Ces actifs autres que la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes telles que les aides visuelles (bouées), les aides sonores (cornes de brume), les aides radar (réflecteurs et balises) ainsi que les aides maritimes de longue portée telles que le système de localisation GPS différentiel, les systèmes électroniques de communication et de navigation et plus de 300 tours radio. Le programme sur l'état de préparation des actifs terrestres assure la disponibilité et à la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à l'exécution de ce programme par son offre de formation technique. Ce programme est réalisé en coordination avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées à la gestion des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne et de leur cycle de vie sont régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les Règlements sur les marchés de l'État, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le fondement juridique de ce programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.3 – Services de communications et de trafic maritimes

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection du milieu marin dans les eaux canadiennes dépendent toutes deux de la diffusion efficace et rapide de l'information. Le programme veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible jour et nuit afin de contribuer à la sauvegarde de la vie humaine en mer, en plus de protéger le milieu marin et d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de bulletins d'information sur la sécurité maritime, le contrôle des navires qui entrent dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime dans certaines zones des

eaux canadiennes ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral ainsi que d'offrir aux marins un service radiotéléphonique de correspondance publique dans les secteurs non desservis par un système téléphonique public. Les programmes État de préparation des actifs terrestres et Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 1.4 – Services de recherche et sauvetage

Le programme Services de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne dirige, exécute et entretient l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et de sauvetage en mer avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière auxiliaire canadienne et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations de détresse sur l'eau. Les programmes État de préparation opérationnelle de la flotte et Services de communications et de trafic maritimes apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 1.5 – Produits et services hydrographiques

Pour pouvoir utiliser les voies navigables canadiennes en toute sécurité, il faut connaître les limites physiques à la navigation. Le Service hydrographique du Canada contribue à la sécurité sur les voies navigables canadiennes en procédant à des levés hydrographiques, principalement à bord de navires de la Garde côtière canadienne, dans le but de mesurer, de décrire et de cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux continentales navigables du Canada. À titre d'autorité au Canada en matière d'hydrographie, le Service hydrographique du Canada utilise ces données afin de produire en temps opportun des cartes marines et publications nautiques à jour et précises à l'appui du transport maritime dans les eaux internationales et intérieures conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'Organisation maritime internationale. En plus de favoriser les objectifs stratégiques en matière de sûreté et de sécurité des eaux, les données hydrographiques représentent le fondement sur lequel s'appuie une gamme d'activités de recherche et développement dans les secteurs de l'ingénierie, de la recherche océanique, de la sûreté et de la navigation maritimes, de la gestion des océans, des sciences des écosystèmes et des énergies renouvelables et non renouvelables.

Programme 1.6 – Collège de la Garde côtière canadienne

Le Collège de la Garde côtière canadienne, l'établissement de formation de la Garde côtière nationale, bilingue et décernant des diplômes, offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sûreté et sécurité en mer et de la protection de l'environnement. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, l'état de préparation des actifs terrestres, les Services de communication et de trafic maritimes, les Services de recherche et sauvetage et les Services d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

Programme 1.7 – Sécurité maritime

Le Programme de sûreté maritime de la Garde côtière canadienne vient en appui au travail des ministères et agences fédéraux ayant des mandats de sécurité maritime et nationale, dont la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au moyen de la diffusion d'une expertise et de renseignements maritimes et avec l'offre de soutien des navires. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, de Services de communication et de trafic maritimes et sur l'état de préparation des actifs terrestres apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme de sûreté maritime. Celui-ci est d'ailleurs offert en collaboration avec le programme de conservation et protection du Ministère. Le fondement juridique de l'appui à d'autres ministères ou organismes repose principalement dans la *Loi sur les océans*.

Programme 1.8 – Prévisions océaniques

En tant que nation maritime bordée par trois océans, le Canada doit comprendre les processus des océans et leur influence sur notre environnement, nos écosystèmes et nos communautés riveraines. Pour y arriver, le Ministère fait des recherches et effectue la surveillance à long terme des principaux paramètres océaniques (température, niveau de la mer, nutriments, marées, degré de salinité, etc.), et il gère les données ainsi obtenues pour en assurer l'intégrité et l'accessibilité. À leur tour, les nouvelles connaissances acquises par le Ministère permettent à ce dernier de donner des conseils et de fournir des produits et des services qui soutiennent les décisions de gestion des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux situations d'urgence (p. ex., alertes au tsunami, ondes de tempête), les activités de recherche et sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer comme les pêches et l'exploration pétrolière extracôtière. Les clients du programme sont notamment la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes fédéraux (comme Environnement Canada, le ministère de la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), diverses industries maritimes (p. ex., les domaines comme la navigation commerciale, l'exploration pétrolière extracôtière, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens.

Résultat stratégique 2

Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères.

Programme 2.1 – Ports pour petits bateaux

En vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de son règlement connexe, le programme des Ports pour petits bateaux exploite et entretient un réseau national de ports qui répondent aux besoins essentiels et changeants de l'industrie de la pêche commerciale, et appuient les intérêts généraux des collectivités côtières. L'investissement dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux assure la prospérité économique du secteur maritime et de l'industrie des pêches au Canada et contribue à la sécurité publique. Le programme des Ports pour petits bateaux utilise ses ressources pour maintenir en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le Programme est réalisé en collaboration avec les administrations portuaires, des organisations locales à but non lucratif qui représentent les intérêts des pêcheurs commerciaux et de la collectivité en général et qui gèrent les ports en fonction des accords de location conclus avec Pêches et Océans Canada. Conformément au mandat du programme concernant le soutien à l'industrie de la pêche commerciale, la propriété des ports de pêche à faible activité et des ports de plaisance est transférée à des tierces parties par dessaisissement. Le programme des Ports pour petits bateaux est financé par des crédits annuels et repose sur deux programmes de paiements de transfert, soit le Programme de subvention par catégorie de ports pour petits bateaux et le Programme de dessaisissement des ports pour petits bateaux.

Programme 2.2 – Gestion intégrée des pêches

Dans le cadre du Programme de gestion intégrée des pêches, les pêches canadiennes sont administrées en consultation avec les groupes autochtones, les ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie privée et des intervenants non gouvernementaux. Le programme favorise la durabilité en attribuant les ressources récoltables parmi les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs sportifs et les groupes autochtones, ainsi que l'aquaculture pour les semences, les naissains¹ et les stocks de géniteurs². Il tire son autorité de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril et des règlements connexes*, et il s'appuie sur des évaluations scientifiques pour mettre au point des outils tels que les plans de gestion intégrée des pêches et les stratégies de rétablissement.

Programme 2.3 – Stratégies et gouvernance autochtones

Le programme Stratégies et gouvernance autochtones sert à établir et à maintenir des relations solides et stables avec les groupes autochtones, tout en favorisant des occasions économiques liées à la pêche pour les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir un régime de gestion des pêches stable, répondant à des règles communes et transparentes pour tous. Pour ce faire, le programme appuie la participation des groupes autochtones aux pêches, lorsque la gestion de la pêche est assumée par Pêches et Océans Canada et que les ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à trois objectifs : la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, la gestion collaborative (établir la capacité nécessaire pour participer aux processus de gestion des pêches) et la conservation (établir la surveillance et la production de rapports). Ce travail est réalisé grâce aux mesures suivantes : les accords de contribution relatifs aux pêches autochtones, les négociations relatives aux traités sur les pêches et l'élaboration d'un mandat, les conseils stratégiques pour la gestion continue des droits des Autochtones, le renouvellement des

programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les cadres de mise en œuvre des traités ainsi que la consultation et la participation liées aux pêches. Ce programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Stratégie relative aux pêches autochtones, Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, Fonds autochtone pour les espèces en péril, Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique et mesures reliées aux traités.

Programme 2.4 – Navigation maritime

Le programme de navigation maritime de la Garde côtière canadienne offre aux secteurs du transport maritime commercial national et international, aux pêcheurs et aux utilisateurs d'embarcations de plaisance des renseignements et des services qui facilitent le déplacement sécuritaire, économique et efficace des navires. Les services du programme consiste à fournir de l'information relative aux relevés et aux prévisions sur certains chenaux commerciaux afin de déterminer la profondeur d'eau disponible, les restrictions ou dangers pour la navigation; à procurer des services de dragage; des structures maritimes pour l'entretien de voies navigables dans certains chenaux de navigation; des aides à la navigation, par exemple des aides maritimes à courte portée, comme les bouées, des aides à la navigation fixes, le système mondial de localisation différentiel, ainsi que de l'information à l'intention des navigateurs; de l'aide aux navires emprisonnés dans la glace; l'entretien de passage dans des eaux couvertes de glace; le déglacage des ports commerciaux et de pêche; fournir des conseils sur la navigation dans les glaces et des renseignements sur les glaces, et un service d'escorte aux navires pour traverser les eaux couvertes de glace; et de surveiller et briser les embâcles afin de prévenir les inondations sur le fleuve Saint-Laurent. Les services du programme contribuent au développement de l'Arctique en transportant des marchandises et des biens aux communautés du Nord et en maintenant une présence canadienne maritime visible dans le Nord. Le programme est offert en coordination avec les programmes de la Garde côtière sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte et sur l'état de préparation des biens à terre, du Service hydrographique du Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'Environnement Canada. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 2.5 – Programme de mise en valeur des salmonidés

Le Programme de mise en valeur des salmonidés appuie l'atteinte des objectifs ministériels de gestion des pêches en produisant du saumon aux fins de récolte, d'évaluation des stocks et de conservation. De plus, le Programme de mise en valeur des salmonidés mobilise les communautés, les écoles, les Premières Nations et le public envers l'intendance du saumon au moyen d'activités de renseignement, d'activités communautaires, et de projets de collaboration destinés à restaurer et conserver les habitats essentiels du saumon de la Colombie Britannique et du Yukon. Le Programme contribue économiquement à une pêche au saumon de grande valeur par la production de saumons destinés aux pêches commerciales et récréatives du Pacifique. Grâce à des efforts d'amélioration des principaux stocks, le Programme de mise en valeur des salmonidés aide le Canada à remplir ses obligations d'amélioration découlant du Traité Canada États Unis sur le saumon du Pacifique et favorise l'accès sécuritaire aux marchés internationaux pour les produits du saumon du Canada. Le Programme de mise en valeur des salmonidés collabore étroitement avec le programme de gestion intégrée des pêches, le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie Britannique et les programmes de santé des animaux aquatiques et de biotechnologie et génomique. De plus, les divers volets du Programme de mise en valeur des salmonidés sont coordonnés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrations municipales.

Programme 2.6 – Programme d'aquaculture durable

Le Programme d'aquaculture durable a pour objet de contribuer à la durabilité environnementale, économique et sociale du secteur de l'aquaculture canadien. Le secteur aquacole du Canada est assujéti à l'un des cadres réglementaires les plus stricts au monde, qui vise à assurer sa durabilité environnementale. Le mandat réglementaire de Pêches et Océans Canada pour ce programme est tiré de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement de la pêche* et de la *Loi sur les océans*. Le Ministère est l'autorité réglementaire principale en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. De plus, Pêches et Océans Canada met en œuvre le Programme d'aquaculture durable d'une manière horizontale et intégrée en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin d'établir des conditions optimales pour assurer une gestion durable du secteur appuyée sur la science. Le Ministère collabore avec l'industrie, les provinces et les territoires, les groupes autochtones et d'autres intervenants pour assurer le succès et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'aquaculture.

Programme 2.7 – Engagement à l'échelle internationale

Le programme d'engagement à l'échelle internationale assure aux Canadiens l'accès à des ressources halieutiques gérées à l'échelle internationale, favorise la gestion durable des pêches et la santé des écosystèmes marins sur le plan mondial, et contribue à instaurer une forme de commerce international stable pour le poisson et les produits de la mer canadiens. Le programme fait progresser ses objectifs grâce à des engagements multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'à des stratégies coordonnées avec des partenaires internationaux.

Programme 2.8 – Santé des animaux aquatiques

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère assure la prestation du Programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'objectif de ce programme est de prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves d'importance nationale et internationale, et ce, à la fois chez les animaux aquatiques sauvages et d'élevage. Cette mesure de prévention est essentielle pour protéger la santé des ressources aquatiques du Canada ainsi que le marché intérieur et le marché d'exportation en ce qui concerne les poissons et fruits de mer. Du même coup, le Programme national sur la santé des animaux aquatiques augmente la stabilité économique et le potentiel de croissance des industries et des régions qui dépendent de ces ressources. Le Ministère fournit des avis scientifiques, mène des essais diagnostiques et fait de la recherche; ces travaux servent de fondement à la certification de santé des animaux aquatiques et appuient l'exercice des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*. Le programme favorise également la réalisation d'autres programmes de Pêches et Océans Canada, comme le Programme de mise en valeur des salmonidés, le Programme de biotechnologie et de génomique, ainsi que le Programme des sciences de l'aquaculture durable.

Programme 2.9 – Biotechnologie et génomique

Le Ministère doit veiller à ce que ses employés acquièrent les connaissances nécessaires aux fins de la réglementation et de l'évaluation des risques des produits du poisson dérivés des innovations apportées dans les domaines de la biotechnologie et de la génomique. La biotechnologie et la génomique peuvent fournir des techniques de pointe et des stratégies en vue d'assurer le développement durable des ressources aquatiques. Le fait que le Ministère utilise ces outils permet au Canada d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

Programme 2.10 – Délimitation du territoire

La définition et la description des frontières maritimes du Canada se fondent sur des données hydrographiques et une expertise en géodésie marine. Le Service hydrographique du Canada et les Services océanographiques de Pêches et Océans Canada fournissent des données hydrographiques et nautiques ainsi qu'une expertise en géodésie marine. Les experts techniques du programme définissent la position géographique de toutes les limites et les frontières maritimes des eaux territoriales du Canada et fournissent la preuve de nature géodésique nécessaire à la résolution de différends frontaliers (p. ex., la mer de Beaufort et l'île Hans) et de poursuites résultant de la violation du droit maritime international (p. ex., la pêche étrangère), ainsi que d'autres infractions dans les eaux canadiennes. En faisant reconnaître ces limites et ces frontières à l'échelle internationale, le Canada réussit à affirmer son droit de souveraineté sur les ressources et à assurer la sécurité de ses frontières maritimes. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en 2013, il a présenté à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies (la Commission) des preuves que des limites extérieures du plateau continental du Canada ont été fixées au-delà de la zone économique exclusive actuelle de 200 milles marins. Cette présentation partielle portait sur le plateau continental étendu de l'Atlantique. Le Canada a également soumis un rapport préliminaire indiquant qu'une demande sur l'Arctique sera présentée lorsque de plus amples données auront été recueillies. Le Ministère collabore étroitement avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et Ressources naturelles Canada afin de préparer la deuxième demande, qui vise à présenter et défendre les preuves que le Canada a soumises à la Commission.

Programme 2.11 – Programme d'adaptation au changement climatique

Pêches et Océans Canada contribue à la croissance et à la durabilité de nombreux secteurs maritimes, et la valeur de ses actifs liés aux infrastructures représente des milliards de dollars. Le Ministère doit pouvoir modifier ses décisions et ses activités en fonction des effets des changements climatiques. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques permet d'évaluer le risque, d'acquérir des connaissances scientifiques et d'élaborer des outils d'adaptation, ce qui facilite l'intégration de

considérations liées aux changements climatiques et de stratégies de gestion adaptative au processus décisionnel du Ministère. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources halieutiques, des ports pour petits bateaux ou de la navigation maritime, le processus décisionnel doit tenir compte des changements climatiques pour garantir que le Canada continue à tirer des avantages sociaux et économiques de ses océans et ses eaux continentales. Ce programme n'est qu'un élément d'un programme horizontal beaucoup plus vaste qui comprend neuf ministères fédéraux, y compris Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, et l'Agence de la santé publique du Canada.

Résultat stratégique 3

Des écosystèmes aquatiques durables.

Programme 3.1 – Conformité et application de la loi

Le programme Conformité et application de la loi assure la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche de gestion et d'application des règlements, et utilise un certain nombre d'outils pour atteindre ses objectifs, ce qui inclut la promotion de la conformité aux lois, aux règlements et aux mesures de gestion grâce à l'éducation et à une intendance partagée, la réalisation d'activités de suivi, de contrôle et de surveillance, et la gestion des cas importants et des enquêtes spéciales. Les sous-programmes du Service national du renseignement sur les pêches, du service Activités d'application de la loi et du service Préparation du programme et état de préparation opérationnelle appuient la réalisation des activités d'application de la loi. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, la Gendarmerie royale du Canada et divers partenaires nationaux et internationaux, dont l'industrie, pour garantir des pêches paisibles et ordonnées. Il apporte également une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne et aide le ministère de la Défense nationale à cerner les menaces possibles à la sécurité maritime. Il joue aussi un rôle de premier plan avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques afin d'assurer la protection du public contre la consommation de produits de la mer contaminés.

Programme 3.2 – Protection des pêches

Le Programme de protection des pêches vise à s'assurer que les pêches commerciales, récréatives et autochtones sont productives et durables. Dans le cadre de ses principales activités opérationnelles, le Programme de protection des pêches est responsable de l'administration des dispositions relatives à la protection des pêches de la *Loi sur les pêches*, y compris la création de lignes directrices et de règlements. Dans le cadre du programme, on procède à l'examen et à l'autorisation des travaux, réalisations et activités proposés qui peuvent avoir des répercussions sur les poissons et leur habitat, on assume des responsabilités législatives en lien avec les régimes fédéraux d'évaluation environnementale, et on met en application l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, concernant l'obligation de consulter à propos de la délivrance d'autorisations. On offre également des conseils scientifiques spécialisés aux ministères gardiens fédéraux afin d'encourager une gestion efficace des sites contaminés par l'intermédiaire du Plan d'action pour les sites contaminés. La durabilité et la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones sont atteintes surtout lorsque les partenaires et les intervenants ayant des intérêts communs travaillent ensemble afin de conserver et de protéger le poisson et l'habitat du poisson. Dans le cadre du Programme de protection des pêches, on a conclu des ententes de partenariat avec certains organismes fédéraux et certaines provinces, leur permettant de mener des examens initiaux des projets pour déterminer s'ils ont besoin de conseils ou s'ils doivent faire l'objet d'un examen par le Programme de protection des pêches, en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives préconise une approche fondée sur le partenariat en offrant du financement aux acteurs des pêches récréatives et aux groupes de conservation qui entreprennent des activités de restauration de l'habitat du poisson. Enfin, le Programme de protection des pêches contribue à la gestion des problèmes liés aux espèces aquatiques envahissantes grâce à la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et à l'élaboration d'outils réglementaires visant à prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes.

Programme 3.3 – Gestion des océans

Le programme de gestion des océans s'appuie sur une approche intégrée et fondée sur des données probantes pour gérer les questions concernant les océans et collaborer avec les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones et les intervenants. Fondé sur la science, ce programme relève un certain nombre de défis qui touchent les océans canadiens, tels que la santé des océans, la perte d'habitat marin, la réduction de la biodiversité et les demandes croissantes d'accès

aux espaces et aux ressources océaniques. Le programme recueille, diffuse et examine de l'information sur les répercussions écologiques, sociales et économiques afin d'assurer la protection, la conservation et l'utilisation durables des océans du Canada. Le fondement juridique du programme découle de la *Loi sur les océans* et de la Stratégie de gestion des océans du Canada, laquelle offre au Ministère un cadre pour la gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins.

Programme 3.4 – Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* est l'outil législatif utilisé par le gouvernement fédéral pour protéger les espèces sauvages en péril inscrites à la liste. Elle définit le processus pour effectuer des évaluations scientifiques sur l'état espèces sauvages, par une organisation indépendante, et pour l'inscription des espèces considérées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. En outre, la *Loi sur les espèces en péril* comporte des dispositions sur la protection, le rétablissement, et la conservation des espèces sauvages inscrites, de leur résidence et de leur habitat essentiel. Le ministre des Pêches et des Océans est le ministre compétent pour toutes les espèces aquatiques en péril au Canada (sauf ceux se trouvant sur les territoires domaniaux administrés par Parcs Canada). Le programme est géré selon les principes clés énoncés dans la Loi, comme la gérance, l'engagement, la consultation, la coopération, la conformité et l'application de la loi. Ce programme s'appuie sur la recherche scientifique, sociale et économique, ainsi que sur les opinions des intervenants et de la communauté. Ces renseignements permettent ensuite de soutenir l'évaluation et l'inscription des espèces, le rétablissement et la protection des espèces en péril inscrites grâce à des programmes de rétablissement et à des plans d'action et de gestion, la détermination et la protection de l'habitat essentiel de ces espèces, la mise en œuvre de mesures de rétablissement et la production de rapports sur les progrès réalisés. Le Programme sur les espèces en péril aide à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques afin que ceux-ci demeurent sains et productifs pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.

Programme 3.5 – Services d'intervention environnementale

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable de garantir une intervention appropriée lors de tous les déversements provenant de navires ou d'origine inconnue dans les eaux canadiennes et les eaux faisant l'objet d'ententes internationales. Le Programme des services d'intervention environnementale minimise les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Par l'entremise de ce programme, la Garde côtière canadienne établit un niveau de préparation et de services d'intervention approprié et uniforme à l'échelle du pays dans les eaux canadiennes. De plus, elle surveille et enquête sur tous les signalements de pollution marine au Canada conjointement avec d'autres ministères fédéraux. Elle entretient également des communications avec les partenaires du programme, dont Transports Canada et Environnement Canada, afin d'assurer une approche uniforme et coordonnée en matière d'intervention dans les cas d'incidents de pollution marine. Le programme État de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue à l'exécution de ce programme. Le programme est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les avis scientifiques, et avec les propriétaires de navire et les organismes d'intervention commerciaux pour appuyer les efforts d'intervention. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi sur les océans*, sur la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, et sur la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Résultat stratégique 1

Réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans										
-	1 238 519 588	-	-	1 238 519 588	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	131 283 518	-	131 283 518	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	20 842 744	-	20 842 744	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	13 170 350	-	13 170 350	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
			1 329 063	1 329 063		crédit 1 (Environnement)				
			60 996 324	60 996 324		CT, crédit 25 ¹				
			(1 560 700)	(1 560 700)		Virement au :				
			(1 680 005)	(1 680 005)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
			(4 993 627)	(4 993 627)		crédit 5				
						crédit 10				
-	1 238 519 588	165 296 612	54 091 055	1 457 907 255		Total – Crédit 1	1 342 300 961	115 606 294	-	1 253 876 670
-	809 655 097	-	-	809 655 097	5	Dépenses en capital				
-	-	138 943 032	-	138 943 032	5a	Dépenses en capital				
-	-	1 588 390	-	1 588 390	5b	Dépenses en capital				
-	-	7 540 606	-	7 540 606	5c	Dépenses en capital				
			1 680 005	1 680 005		Virement du :				
			106 791 425	106 791 425		crédit 1				
			(1 280 000)	(1 280 000)		CT, crédit 33 ¹				
						Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	809 655 097	148 072 028	107 191 430	1 064 918 555		Total – Crédit 5	792 860 998	272 057 557	-	705 255 421
-	65 510 981	-	-	65 510 981	10	Subventions et contributions				
-	-	28 939 067	-	28 939 067	10a	Subventions et contributions				
-	-	3 060 074	-	3 060 074	10b	Subventions et contributions				
-	-	-	4 993 627	4 993 627		Virement du crédit 1				
			(35 298)	(35 298)		Virement au :				
			(470 000)	(470 000)		crédit 10 (Environnement)				
						crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	65 510 981	31 999 141	4 488 329	101 998 451		Total – Crédit 10	99 552 292	2 446 159	-	94 266 293
-	127 280 423	5 954 807	(17 981 643)	115 253 587	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	115 253 587	-	-	116 954 768
-	83 500	-	(18 455)	65 045	(S)	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne – Traitement et allocation pour automobile	65 045	-	-	82 328

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
2 449 767	–	–	3 968 055	6 417 822	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 607 069	–	3 810 753	1 591 998
–	–	–	24 129	24 129	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	24 129	–	–	770 457
–	–	–	14 155	14 155	(S)	Pertes sur opérations de change	14 155	–	–	–
2 449 767	2 241 049 589	351 322 588	151 777 055	2 746 598 999		Total du ministère – Budgétaire	2 352 678 236	390 110 010	3 810 753	2 172 797 935
						Office de commercialisation du poisson d'eau douce				
						L30b Prêts à l'Office et garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> . Le total de tous montants empruntés par l'Office en vertu de l'autorisation de l'article 16 est limité à 50 000 000 \$ (Net)				
50 000 000	–	–	–	50 000 000			–	–	50 000 000	–
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	50 000 000	–
2 449 767	2 241 049 589	351 322 588	151 777 055	2 746 598 999		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 352 678 236	390 110 010	3 810 753	2 172 797 935
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	–	50 000 000	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 404 948 493	1 374 481 970	30 466 523	–
Programme d'aquaculture durable Canada	9 539 197	8 490 948	1 048 249	–
Bloquées	93 110 550	–	93 110 550	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	49 690 985	40 671 957	9 019 028	–
	<i>1 457 907 255</i>	<i>1 342 300 961</i>	<i>115 606 294</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	905 390 963	792 680 951	112 710 012	–
Programme d'aquaculture durable Canada – Capital	180 047	180 047	–	–
Bloquées	159 347 545	–	159 347 545	–
	<i>1 064 918 555</i>	<i>792 860 998</i>	<i>272 057 557</i>	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	99 981 533	99 552 292	429 241	–
Bloquées	2 016 918	–	2 016 918	–
	<i>101 998 451</i>	<i>99 552 292</i>	<i>2 446 159</i>	–
Montants législatifs	121 774 738	117 963 985	–	3 810 753
Total du portefeuille ministériel	2 746 598 999	2 352 678 236	390 110 010	3 810 753

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Pêches et des Océans												
État de préparation opérationnelle de la flotte	421 520 245	399 904 659	575 402 487	372 800 525	–	–	21 987 400	16 563 114	974 935 332	756 142 070	–	–
État de préparation des actifs terrestres	113 896 254	86 198 004	56 110 575	42 510 575	–	–	12 423 200	11 479 840	157 583 629	117 228 739	–	–
Services de communications et de trafic maritimes	41 118 406	38 851 694	76 676	76 676	–	–	44 300	–	41 150 782	38 928 370	–	–
Services de recherche et sauvetage	26 987 248	26 694 342	134 280	134 279	5 521 000	5 521 000	–	–	32 642 528	32 349 621	–	–
Produits et services hydrographiques	28 265 455	28 265 455	2 665 351	2 665 351	76 309	76 308	–	–	31 007 115	31 007 114	–	–
Collège de la Garde côtière canadienne	18 392 884	16 790 652	91 306	91 306	–	–	1 700 000	101 975	16 784 190	16 779 983	–	–
Sécurité maritime	8 222 825	7 533 825	–	–	–	–	–	–	8 222 825	7 533 825	–	–
Prévisions océaniques	13 482 637	13 482 637	5 065 008	4 660 408	15 000	15 000	–	–	18 562 645	18 158 045	–	–
Ports pour petits bateaux	62 563 334	56 792 495	246 781 175	234 891 272	4 501 444	4 490 919	–	–	313 845 953	296 174 686	–	–
Gestion intégrée des pêches	136 618 879	133 268 285	5 722 829	4 992 394	3 767 200	3 752 287	–	–	146 108 908	142 012 966	–	–
Stratégies et gouvernance autochtones	15 778 501	15 778 501	–	–	66 971 073	66 392 909	–	–	82 749 574	82 171 410	–	–
Navigation maritime	65 654 349	61 607 839	4 705 482	4 705 482	–	–	13 536 085	12 527 028	56 823 746	53 786 293	–	–
Programme de mise en valeur des salmonidés	28 453 940	28 453 940	148 411	148 411	2 552 277	1 590 277	–	–	31 154 628	30 192 628	–	–
Programme d'aquaculture durable	25 241 408	24 752 732	484 805	233 035	43 470	43 470	–	–	25 769 683	25 029 237	–	–
Engagement à l'échelle internationale	16 203 470	16 203 470	–	–	1 042 419	418 291	–	–	17 245 889	16 621 761	–	–
Santé des animaux aquatiques	6 306 510	6 306 510	566 240	491 601	–	–	–	–	6 872 750	6 798 111	–	–
Biotechnologie et génomique	3 094 986	3 094 986	165 032	164 863	–	–	–	–	3 260 018	3 259 849	–	–
Délimitation du territoire	1 324 037	1 324 037	–	–	–	–	–	–	1 324 037	1 324 037	–	–
Programme d'adaptation au changement climatique	2 162 247	2 162 247	–	–	–	–	–	–	2 162 247	2 162 247	–	–
Conformité et application de la loi	100 927 193	100 927 193	2 688 662	2 336 553	–	–	–	–	103 615 855	103 263 746	–	–
Protection des pêches	50 168 847	49 999 847	4 323 072	724 412	14 346 915	14 345 657	–	–	68 838 834	65 069 916	–	–
Gestion des océans	49 819 139	49 092 139	1 500 538	1 309 808	2 451 651	2 451 174	–	–	53 771 328	52 853 121	–	–
Espèces en péril	20 557 779	20 557 779	55 204	51 954	–	–	–	–	20 612 983	20 609 733	–	–
Services d'intervention environnementale	39 440 171	34 694 811	421 976	421 975	–	–	–	–	39 862 147	35 116 786	–	–
Services internes	333 172 234	278 198 824	157 809 446	119 450 118	709 693	455 000	–	–	491 691 373	398 103 942	–	–
Total partiel	1 629 372 978	1 500 936 903	1 064 918 555	792 860 998	101 998 451	99 552 292	49 690 985	40 671 957	2 746 598 999	2 352 678 236	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(49 690 985)	(40 671 957)	–	–	–	–	(49 690 985)	(40 671 957)	–	–	–	–
Total du ministère	1 579 681 993	1 460 264 946	1 064 918 555	792 860 998	101 998 451	99 552 292	–	–	2 746 598 999	2 352 678 236	–	–
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	50 000 000	–
Total du portefeuille ministériel	1 579 681 993	1 460 264 946	1 064 918 555	792 860 998	101 998 451	99 552 292	–	–	2 746 598 999	2 352 678 236	50 000 000	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans									
Subventions									
–	500 000	1 440 600	1 459 400	3 400 000	Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	3 400 000	–	–	1 600 000
–	500 000	–	(45 000)	455 000	Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	455 000	–	–	1 480 000
–	238 000	–	(19 917)	218 083	Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	201 308	16 775	–	139 944
–	–	100 000	(100 000)	–	Subvention pour supporter les groupes autochtones dans les négociations de mesures de conservation	–	–	–	–
–	1 238 000	1 540 600	1 294 483	4 073 083	Total – Subventions	4 056 308	16 775	–	3 219 944
Contributions									
–	27 002 530	23 438 541	(3 934 010)	46 507 061	Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	45 679 412	827 649	–	45 585 599
–	16 435 706	1 500 000	4 300 831	22 236 537	Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	21 611 394	625 143	–	20 679 290
–	10 000 000	–	8 160	10 008 160	Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	9 840 246	167 914	–	11 277 179
–	5 521 000	–	–	5 521 000	Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer, de la prévention de recherche et de sauvetage en mer et d'autres activités liées à la sécurité	5 521 000	–	–	5 533 536
–	2 839 228	–	(528 445)	2 310 783	Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	2 300 368	10 415	–	2 310 415
–	962 000	–	1 192 068	2 154 068	Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1 586 277	567 791	–	1 497 513
–	758 217	–	489 565	1 247 782	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1 239 719	8 063	–	3 215 830
–	500 000	–	601 444	1 101 444	Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	1 090 919	10 525	–	698 887
–	254 300	–	–	254 300	Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	254 300	–	–	248 100

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	275 000	(234 237)	40 763	Contribution visant à appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures de conservations	40 763	–	–	–
–	–	4 495 000	(202 500)	4 292 500	Programme de contribution aux sciences marines et d'eaux douces	4 273 033	19 467	–	–
–	–	750 000	1 500 970	2 250 970	Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	2 058 553	192 417	–	–
–	64 272 981	30 458 541	3 193 846	97 925 368	Total – Contributions	95 495 984	2 429 384	–	91 046 349
–	65 510 981	31 999 141	4 488 329	101 998 451	Total du portefeuille ministériel	99 552 292	2 446 159	–	94 266 293

Détails des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
État de préparation opérationnelle de la flotte			
Droits des services de déglçage	9 318 300	3 473 308	3 160 557
Droits des services maritimes	12 669 100	13 089 806	13 289 953
	21 987 400	16 563 114	16 450 510
État de préparation des actifs terrestres			
Droits des services de déglçage	2 053 000	765 233	696 329
Droits des services maritimes	10 370 200	10 714 607	10 878 436
	12 423 200	11 479 840	11 574 765
Services de communications et de trafic maritimes			
Radiotéléphonie de la Garde côtière	44 300	–	–
Collège de la garde côtière canadienne			
	1 700 000	101 975	90 410
Navigation maritime			
Droits des services maritimes	4 750 400	4 889 957	4 964 726
Droits des services de déglçage	2 409 300	914 217	831 897
Droits de tonnage pour les services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	6 376 385	6 722 854	6 385 576
	13 536 085	12 527 028	12 182 199
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	49 690 985	40 671 957	40 297 884

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Pêches et des Océans		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 274 788	1 595 641
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 214 353	2 860 205
	6 489 141	4 455 846
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Permis	34 916 723	39 779 514
Concessions ostréicoles	264 448	249 187
Permis de transfert de technologie	1 764 540	1 502 891
Enregistrements des bateaux et des pêcheurs	3 944 243	3 457 964
Ports pour petits bateaux		
Baux, droits d'amarrage et droits de quaiage	1 227 739	1 073 282
Permis	1 625	1 900
Autres revenus d'amarrage	300	500
	42 119 618	46 065 238
Services de nature non réglementaire		
Location de terrains, bâtiments, véhicules et machines	497 882	503 703
Divers	192 622	193 480
Revenus disponibles pour être dépensés – Revenus tirés d'une activité de crédit net – Facture		
Services de déglçage	4 603 190	5 237 450
Droits des services maritimes	29 431 606	30 376 245
Droits pour les services de dragage d'entretien basé sur la jauge	6 324 531	6 754 314
Collège de la Garde côtière canadienne	105 000	92 585 ¹
Divers	76 640	78 840
	41 231 471	43 236 617
Ventes de biens et de produits d'information		
Produits des ventes de publications	908 362	1 015 637
Divers	5 220	11 792
	913 582	1 027 429
	84 264 671	90 329 284
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	3 968 055	2 519 021
Revenus divers		
Gain net de change	–	1 278 668
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	494 148	137 400
Saisies et confiscations	223 119	120 421
Amendes	(937 849)	2 008 303
Divers	4 010 661	2 594 107
	3 790 079	6 138 899
Total du portefeuille ministériel	98 511 946	103 443 050

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 20

Comptes publics du Canada

2016-2017

Ressources naturelles

Ministère des Ressources naturelles

Énergie atomique du Canada limitée

Commission canadienne de sûreté
nucléaire

Office national de l'énergie

Administration du pipe-line du Nord

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	20.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	20.8
Détail budgétaire par affectation.....	20.11
Programmes.....	20.13
Paiements de transfert.....	20.15
Détail des montants disponibles pour être dépensés	20.18
Revenus.....	20.19

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Ressources naturelles**Résultat stratégique 1**

Les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale.

Programme 1.1 – Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique

Par le biais de ce programme, Ressources naturelles Canada surveille et facilite la mise en œuvre des accords de versement de paiements et des paiements de transfert en vertu des lois de mise en œuvre sur les hydrocarbures extracôtiers de l'Atlantique. Le programme comprend les programmes de paiements de transfert suivants: Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers; Paiement au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures; Paiements au Compte néo-écossais des recettes extracôtiers; Règlement portant sur les paiements rectificatifs à l'égard de parts de la Couronne-Nouvelle-Écosse et Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.

Programme 1.2 – Innovation menant à de nouveaux produits et procédés

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles canadiennes ainsi que les procédés par lesquels elles sont exploitées améliorerait la productivité et la compétitivité des secteurs des ressources naturelles. L'objectif de ce programme est d'optimiser la productivité et la compétitivité en encourageant l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés et la création de nouveaux produits. Ces objectifs sont réalisés par le biais des activités de recherche et développement et par le soutien apporté à ce genre d'activités, ainsi que par la fourniture de cadres et de politiques et l'offre de démonstrations se rapportant aux nouvelles applications et technologies et aux nouveaux procédés et produits.

Programme 1.3 – Investissement dans les secteurs des ressources naturelles

Investir dans l'exploitation des ressources naturelles est coûteux et risqué en raison des incertitudes inhérentes à la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles. Il existe de nombreux facteurs à prendre en compte dans la décision d'élaborer ou non un projet de ressources naturelles. Dans certains cas, le manque d'information peut nuire à la capacité des investisseurs ou des sociétés d'évaluer correctement les possibilités. L'objectif de ce programme est d'encourager l'investissement dans les secteurs des ressources naturelles en faisant mieux connaître les possibilités, les règlements et les obligations à l'industrie. Les avantages attendus d'un investissement pourront ainsi être mieux évalués et une comparaison pourra par la suite être faite selon le coût et les risques, permettant la prise de décisions d'investissement plus exhaustives. Cet objectif est réalisé en fournissant du financement et en communiquant de l'information sur les facteurs qui déterminent la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles.

Programme 1.4 – Accès au marché et diversification

Les secteurs des ressources naturelles du Canada font face à deux obstacles importants à l'accès au marché et à la diversification: 1) les obstacles commerciaux et politiques; 2) le manque de connaissances sur les produits des ressources naturelles du Canada. Ce programme vise à éliminer ces obstacles et à soutenir la création et le développement de marchés des produits canadiens des ressources naturelles en mettant de l'information à la disposition des Canadiens, en appuyant les négociations sur la réduction des obstacles commerciaux et en veillant à ce que la réglementation soit à jour. Cela aide à maintenir l'accès des secteurs des ressources naturelles aux marchés actuels et à accroître leur accès à de nouveaux segments de marché.

Résultat stratégique 2

Les secteurs des ressources naturelles et les consommateurs sont respectueux de l'environnement.

Programme 2.1 – Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone

Les marchés de l'énergie du Canada sont définis par les décisions des consommateurs et des producteurs d'énergie. Cependant, il existe plusieurs obstacles à l'adoption des pratiques écoénergétiques et à la mise en œuvre de sources à plus faible émission de carbone, entre autres un manque de connaissance des options disponibles et de leurs avantages, une capacité d'adoption insuffisante (en raison par exemple des cadres de réglementation, des codes et des normes) et le risque financier. Les objectifs de ce programme sont de surmonter ces obstacles en encourageant les consommateurs et les producteurs à adopter des technologies, des produits, des services et des pratiques énergétiques plus propres et efficaces et en leur donnant la possibilité de le faire. Ces objectifs sont réalisés au moyen d'activités d'information et de sensibilisation, d'incitations ciblées et d'interventions d'ordre réglementaire qui suivent le rythme des changements technologiques.

Programme 2.2 – Innovation technologique

La Science et Technologie est primordiale pour relever les défis que rencontrent les secteurs des ressources naturelles dans l'exploitation responsable. Par l'entremise de ce programme, Ressources naturelles Canada encourage les secteurs universitaire, industriel et public à effectuer des recherches, ainsi qu'à élaborer et à faire la démonstration d'options innovantes afin de faire face aux enjeux. Cet objectif est atteint par la production et la diffusion de connaissances scientifiques, ainsi que par le développement et la démonstration de nouvelles technologies.

Programme 2.3 – Gestion responsable des ressources naturelles

Une meilleure connaissance des risques pour l'environnement et des pratiques respectueuses de l'environnement contribue à prévenir et à réduire les impacts environnementaux de l'exploitation passée, présente et future des ressources naturelles. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux ministères, aux organismes de réglementation et à l'industrie d'évaluer ces impacts, et d'exploiter, de surveiller et de maintenir les ressources ou de nettoyer les déchets de façon responsable. Ces objectifs sont atteints par la prestation d'évaluations et de connaissances fondées sur des données scientifiques fiables, et par des efforts de gestion des déchets déployés en collaboration avec les provinces, les organismes fédéraux et les municipalités.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens ont l'information nécessaire pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles, et sont protégés contre les risques associés.

Programme 3.1 – Information sur la masse terrestre

Les secteurs public, universitaire et privé, ainsi que la population canadienne, s'appuient sur de l'information complète, à jour et accessible sur la masse terrestre pour prendre des décisions socioéconomiques et environnementales éclairées. Ce programme offre un accès libre au cadre fondamental et au système d'information géomatique du Canada, y compris le positionnement tridimensionnel exact, des images satellites à haute résolution et autres produits de télédétection, des levés officiels (frontières), des

services de cartographie et d'autres applications d'analyse. De plus, il fournit du soutien logistique dans le Nord et une surveillance réglementaire d'un cadre robuste de système de propriété des terres du Canada.

Programme 3.2 – Protection des Canadiens et des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles et les changements qui surviennent dans l'environnement comportent des risques pour la santé des humains, des ressources naturelles et de l'infrastructure. L'objectif de ce programme est de permettre aux autres ministères, aux collectivités et au secteur privé de gérer ces risques. Ressources naturelles Canada atteint cet objectif en fournissant la réglementation et les connaissances nécessaires, en s'acquittant des responsabilités prévues par la loi et en s'assurant que la capacité appropriée est en place.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Énergie atomique du Canada limitée

Résultat stratégique 1

Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.

Programme 1.1 – Installations et activités nucléaires

Ce programme appuie les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et exige des installations importantes telles que des réacteurs, des circuits expérimentaux, des cellules chaudes et des installations de gestion des déchets.

Programme 1.2 – Affaires commerciales

Commercialisation totale de la vente de produits et services nucléaires. Les activités commerciales utilisent la recherche et développement selon le principe du recouvrement intégral des coûts et génèrent des recettes qui sont redonnées à l'entreprise. Les profits commerciaux permettent de financer tout d'abord la plate-forme nucléaire (y compris les laboratoires nationaux de recherche à Chalk River), mais aussi la mise au point des technologies du nouveau réacteur, y compris le réacteur Canada Deutérium Uranium avancé de la nouvelle génération. Les différents secteurs d'activités et les services et produits connexes offrent aux clients des solutions d'affaires innovatrices et rentables. Ces ventes, dirigées principalement vers les centrales nucléaires, permettent d'optimiser la production d'une énergie sécuritaire et sûre à l'échelle internationale. L'énergie nucléaire est un élément essentiel de la solution visant à améliorer la qualité de l'air et les changements climatiques partout dans le monde.

Programme 1.3 – Recherche et développement

Activités de recherche et développement entreprises pour maintenir et améliorer l'expertise scientifique et technologique du Canada, pour appuyer la production d'une électricité écologique et rentable par les réacteurs Canada Deutérium Uranium, ainsi que pour les autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire telles que la médecine nucléaire. Plus particulièrement, cela occasionne le maintien de la propriété intellectuelle développée au cours des 60 dernières années, incluant les connaissances de base

relatives aux matières, à la physique des réacteurs, à la chimie, aux composants critiques, à l'irradiation et à l'environnement, et pouvant avoir une incidence sur la sûreté, l'obtention de permis et la base de conception de la technologie Canada Deutérium Uranium.

Programme 1.4 – Déclassement et gestion des déchets

Les programmes de déclassement et de gestion des déchets devront se poursuivre dans les établissements d'Énergie atomique du Canada limitée pendant les 70 à 100 prochaines années au moins. Les responsabilités aux établissements d'Énergie atomique du Canada limitée émanent de différentes sources, y compris les activités en temps de guerre, les déchets provenant des universités, des installations médicales, des entreprises du gouvernement et de l'industrie situées partout au Canada, et d'une variété de programmes de recherche et développement réalisés pour appuyer le programme nucléaire canadien. Les activités assurent le stockage et la surveillance des déchets nucléaires, le déclassement et le démantèlement des installations excédentaires, ainsi que la réalisation des projets de restauration de l'environnement. La portée de ces travaux comprend également la gestion opérationnelle des installations qui ont été transférées au déclassement.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Résultat stratégique 1

Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.

Programme 1.1 – Réacteurs nucléaires

Le programme régleme les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme régleme toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires de puissance et des réacteurs de recherche, de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement de l'installation et à l'abandon du site une fois les activités commerciales terminées. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité qui s'inscrivent dans ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Programme 1.2 – Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

Le programme vise à informer la population canadienne, dont les titulaires canadiens de permis nucléaires, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par le processus de génération de données scientifiques et techniques, l'institutionnalisation des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et de diverses pratiques de mobilisation.

Programme 1.3 – Substances nucléaires et équipement réglementé

Le programme fournit aux Canadiens l'assurance que les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont réglementés afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Commission canadienne de sûreté nucléaire délivre des certificats pour la conception des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé afin de veiller à leur utilisation sécuritaire et délivre des permis pour la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé. De plus, la Commission canadienne de sûreté nucléaire accrédite les opérateurs d'équipement de gammagraphie, qui doivent posséder une accréditation afin de pouvoir utiliser les appareils d'exposition, ainsi que certains responsables de la radioprotection. La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille les activités

réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs et du grand public, et pour protéger l'environnement. Les permis délivrés sont classés en fonction du genre d'activité autorisée, des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques associés. Les activités réglementées pour lesquelles des permis sont délivrés se rapportent à quatre groupes distincts : médical, industriel, commercial et universitaire et recherche. Chacun de ces groupes manipule et utilise des substances nucléaires et de l'équipement réglementé dans le cadre de son travail. La Commission canadienne de sûreté nucléaire réalise des activités de vérification de la conformité dans le but de surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité associées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

Programme 1.4 – Cycle du combustible nucléaire

Le programme réglemente les installations associées au cycle du combustible nucléaire (mines et usines de concentration d'uranium, installations de traitement nucléaire et installations de gestion des déchets nucléaires), dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie de ces installations, de la préparation de l'emplacement à la construction, à l'exploitation et au déclassement (ou la gestion à long terme dans le cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité rattachées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Programme 1.5 – Non-prolifération nucléaire

Le programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sûrs et sécuritaire et conformes aux mesures de contrôle ainsi qu'aux obligations et aux engagements internationaux convenus par le Canada, dont ceux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la Commission canadienne de sûreté nucléaire met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et des évaluations et des autorisations pour l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés (technologie).

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national de l'énergie

Résultat stratégique 1

La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Programme 1.1 – Réglementation de l'énergie

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'Office remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Programme 1.2 – Programme d'information sur l'énergie

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Administration du pipe-line du Nord

Résultat stratégique 1

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

Programme 1.1 – Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles										
-	450 234 684	-	-	450 234 684	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	67 120 072	-	67 120 072	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	22 277 456	-	22 277 456	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	500 000	-	500 000	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	2 576 839	2 576 839		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	23 640 448	23 640 448		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(171 996)	(171 996)		crédit 1 (Agence canadienne d'évaluation environnementale)				
-	-	-	(832 740)	(832 740)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	450 234 684	89 897 528	25 112 551	565 244 763		Total – Crédit 1	522 006 206	43 238 557	-	630 741 319
-	53 318 447	-	-	53 318 447	5	Dépenses en capital				
-	-	29 270 500	-	29 270 500	5a	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	230 000	230 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	4 918 957	4 918 957		CT, crédit 33 ¹				
-	53 318 447	29 270 500	5 148 957	87 737 904		Total – Crédit 5	75 060 056	12 677 848	-	49 589 000
-	292 249 050	-	-	292 249 050	10	Subventions et contributions				
-	-	20 295 798	-	20 295 798	10a	Subventions et contributions				
-	-	3 899 000	-	3 899 000	10b	Subventions et contributions				
-	-	-	13 000	13 000		Virement du crédit 5 (Emploi et Développement social)				
-	-	-	(28 879 380)	(28 879 380)		Virement au crédit 10 (Industrie)				
-	292 249 050	24 194 798	(28 866 380)	287 577 468		Total – Crédit 10	234 070 491	53 506 977	-	253 327 009
-	53 296 914	6 528 819	(8 635 038)	51 190 695	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51 190 695	-	-	53 228 454
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 044
-	713 252 922	-	(257 821 321)	455 431 601	(S)	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	455 431 601	-	-	301 220 044
-	14 828 231	-	(1 868 113)	12 960 118	(S)	Paiements au Compte néo-écossais des recettes extracôtières	12 960 118	-	-	28 114 347
-	-	-	2 290 112	2 290 112	(S)	Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération	2 290 112	-	-	337 616

					(S)	Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtières de la Nouvelle-Écosse	1 606 953	–	–	12 322 493
–	2 407 505	–	(800 552)	1 606 953						
–	8 835 000	–	(6 627 218)	2 207 782	(S)	Contribution à l'Office Canada/Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	2 207 782	–	–	4 262 000
6 838 671	–	–	–	6 838 671	(S)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada	(609 662)	–	7 448 333	(472 069)
–	4 012 500	–	(2 788 141)	1 224 359	(S)	Contribution à l'Office Canada/Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	1 224 359	–	–	2 070 389
325 301	–	–	254 453	579 754	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	476 703	–	103 051	356 023
7 163 972	1 592 518 753	149 891 645	(274 600 690)	1 474 973 680		Total du ministère – Budgétaire	1 357 998 914	109 423 382	7 551 384	1 335 178 669
						Énergie atomique du Canada limitée				
–	968 615 589	–	–	968 615 589	1	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	784 133 000	184 482 589	–	491 064 000
–	968 615 589	–	–	968 615 589		Total de l'organisme – Budgétaire	784 133 000	184 482 589	–	491 064 000
						Commission canadienne de sûreté nucléaire				
–	38 686 934	–	–	38 686 934	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	86 000	86 000		Virement du :				
–	–	–	1 555 777	1 555 777		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	342 115	342 115		CT, crédit 25 ¹				
–	38 686 934	1	1 983 892	40 670 827		CT, crédit 30 ¹				
–	38 686 934	1	1 983 892	40 670 827		Total – Crédit 1	37 939 111	2 731 716	–	39 835 227
–	4 608 973	–	8 494 883	13 103 856	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 103 856	–	–	13 363 785
5 227 245	92 870 309	–	(4 210 428)	93 887 126	(S)	Dépenses aux termes du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	86 026 695	–	7 860 431	84 740 022
28 366	–	–	28 083	56 449	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	56 368	–	81	29 634
5 255 611	136 166 216	1	6 296 430	147 718 258		Total de l'organisme – Budgétaire	137 126 030	2 731 716	7 860 512	137 968 668
						Office national de l'énergie				
–	80 581 081	–	–	80 581 081	1	Dépenses du programme				
–	–	688 629	–	688 629	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	3 279 828	3 279 828		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	80 581 081	688 629	3 279 828	84 549 538		Total – Crédit 1	76 009 649	8 539 889	–	73 773 845
–	8 844 366	137 726	(374 923)	8 607 169	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 607 169	–	–	8 622 723
159	–	–	50	209	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	159	50	–
159	89 425 447	826 355	2 904 955	93 156 916		Total de l'organisme – Budgétaire	84 616 818	8 540 048	50	82 396 568

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Administration du pipe-line du Nord										
–	701 095	–	–	701 095	1	Dépenses du programme	250 994	450 101	–	425 969
–	50 740	–	(47 403)	3 337	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 337	–	–	30 086
–	751 835	–	(47 403)	704 432		Total de l'organisme – Budgétaire	254 331	450 101	–	456 055
12 419 742	2 787 477 840	150 718 001	(265 446 708)	2 685 168 875		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 364 129 093	305 627 836	15 411 946	2 047 063 960

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	550 610 951	530 446 147	20 164 804	–
Initiatives de publicité.....	500 000	499 222	778	–
Commission de la frontière internationale – Section canadienne.....	1 725 162	1 699 435	25 727	–
Commission d'établissement de soldats – Manitoba.....	13 112 627	13 112 627	–	–
Bloquées.....	32 417 023	–	32 417 023	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	33 121 000	23 751 225	9 369 775	–
	565 244 763	522 006 206	43 238 557	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	87 661 045	75 002 859	12 658 186	–
Commission de la frontière internationale – Section canadienne.....	62 807	57 197	5 610	–
Bloquées.....	14 052	–	14 052	–
	87 737 904	75 060 056	12 677 848	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	268 365 798	234 070 491	34 295 307	–
Bloquées.....	19 211 670	–	19 211 670	–
	287 577 468	234 070 491	53 506 977	–
Montants législatifs	534 413 545	526 862 161	–	7 551 384
	1 474 973 680	1 357 998 914	109 423 382	7 551 384
Énergie atomique du Canada limitée				
Crédit 1 – Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État.....	685 040 499	645 933 000	39 107 499	–
Budget en capital	160 000 000	138 200 000	21 800 000	–
Bloquées.....	123 575 090	–	123 575 090	–
	968 615 589	784 133 000	184 482 589	–
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	36 975 977	36 070 983	904 994	–
Subventions et contributions.....	2 565 837	1 868 128	697 709	–
Bloquées.....	1 129 013	–	1 129 013	–
	40 670 827	37 939 111	2 731 716	–
Montants législatifs	107 047 431	99 186 919	–	7 860 512
	147 718 258	137 126 030	2 731 716	7 860 512

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Office national de l'énergie				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	78 829 923	74 871 835	3 958 088	–
Subventions et contributions	4 264 067	794 359	3 469 708	–
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	343 455	343 455	–	–
Bloquées	1 112 093	–	1 112 093	–
	84 549 538	76 009 649	8 539 889	–
Montants législatifs	8 607 378	8 607 169	159	50
	93 156 916	84 616 818	8 540 048	50
Administration du pipe-line du Nord				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	691 095	250 994	440 101	–
Subventions et contributions	10 000	–	10 000	–
	701 095	250 994	450 101	–
Montants législatifs	3 337	3 337	–	–
	704 432	254 331	450 101	–
Total du portefeuille ministériel	2 685 168 875	2 364 129 093	305 627 836	15 411 946

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Ressources naturelles												
Programmes législatifs – zones extracôtières de l'Atlantique	–	–	–	–	473 430 813	473 430 813	–	–	473 430 813	473 430 813	–	–
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés	45 569 971	45 511 881	4 334 637	4 281 898	64 355 152	50 197 591	3 040 000	2 230 142	111 219 760	97 761 228	–	–
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles	65 403 242	65 384 486	6 172 260	6 101 609	3 983 182	3 109 854	797 000	2 768	74 761 684	74 593 181	–	–
Accès au marché et diversification	55 303 226	52 501 952	3 843 901	3 809 646	14 966 129	14 524 013	101 000	97 226	74 012 256	70 738 385	–	–
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone	46 498 965	42 578 328	600 000	585 389	166 958 798	134 304 250	61 000	36 172	213 996 763	177 431 795	–	–
Innovation technologique	111 878 993	108 787 312	20 157 799	19 997 790	35 455 612	33 232 886	19 239 000	13 874 104	148 253 404	148 143 884	–	–
Gestion responsable des ressources naturelles	32 180 745	32 068 411	4 046 391	4 022 192	3 221 073	106 926	1 497 000	877 549	37 951 209	35 319 980	–	–
Information sur la masse terrestre	87 044 305	68 187 435	12 546 583	12 250 398	50 000	40 000	6 117 446	5 684 623	93 523 442	74 793 210	–	–
Protection des Canadiens et des ressources naturelles	66 547 866	65 310 703	20 262 079	20 191 166	877 634	845 083	7 787 000	6 467 858	79 900 579	79 879 094	–	–
Services internes	152 380 516	122 227 182	15 774 254	3 819 968	–	–	231 000	139 806	167 923 770	125 907 344	–	–
Total partiel	662 807 829	602 557 690	87 737 904	75 060 056	763 298 393	709 791 416	38 870 446	29 410 248	1 474 973 680	1 357 998 914	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(38 870 446)	(29 410 248)	–	–	–	–	(38 870 446)	(29 410 248)	–	–	–	–
Total du ministère	623 937 383	573 147 442	87 737 904	75 060 056	763 298 393	709 791 416	–	–	1 474 973 680	1 357 998 914	–	–
Énergie atomique du Canada limitée	808 615 589	784 133 000	160 000 000	–	–	–	–	–	968 615 589	784 133 000	–	–
Commission canadienne de sûreté nucléaire												
Réacteurs nucléaires	41 787 862	41 057 571	–	–	–	–	–	–	41 787 862	41 057 571	–	–
Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	25 901 452	22 507 292	–	–	2 565 837	1 868 128	–	–	28 467 289	24 375 420	–	–
Substances nucléaires et équipement réglementé	15 698 512	13 395 547	–	–	–	–	–	–	15 698 512	13 395 547	–	–
Cycle du combustible nucléaire	12 635 480	11 570 635	–	–	–	–	–	–	12 635 480	11 570 635	–	–
Non-prolifération nucléaire	6 860 691	5 327 246	–	–	–	–	–	–	6 860 691	5 327 246	–	–
Services internes	42 268 424	41 399 611	–	–	–	–	–	–	42 268 424	41 399 611	–	–
Total de l'organisme	145 152 421	135 257 902	–	–	2 565 837	1 868 128	–	–	147 718 258	137 126 030	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Office national de l'énergie												
Réglementation de l'énergie	56 991 353	40 166 966	–	–	4 264 067	794 359	–	–	61 255 420	40 961 325	–	–
Programme d'information sur l'énergie	7 542 996	6 125 216	–	–	–	–	–	–	7 542 996	6 125 216	–	–
Services internes	24 358 500	37 530 277	–	–	–	–	–	–	24 358 500	37 530 277	–	–
Total de l'organisme	88 892 849	83 822 459	–	–	4 264 067	794 359	–	–	93 156 916	84 616 818	–	–
Administration du pipe-line du Nord												
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	694 432	254 331	–	–	10 000	–	–	–	704 432	254 331	–	–
Total de l'organisme	694 432	254 331	–	–	10 000	–	–	–	704 432	254 331	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 667 292 674	1 576 615 134	247 737 904	75 060 056	770 138 297	712 453 903	–	–	2 685 168 875	2 364 129 093	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles									
Subventions									
–	1 628 000	115 000	–	1 743 000	Subventions à l'appui des organismes s'occupant de recherche, de développement et d'activités de promotion qui contribuent aux objectifs du Ministère	1 685 996	57 004	–	1 504 948
–	800 000	–	–	800 000	Subventions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	800 000	–	–	789 652
–	600 000	–	–	600 000	Subventions à l'appui de l'Initiative géoscientifique ciblée (S) Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération	567 023	32 977	–	–
–	–	–	2 290 112	2 290 112	Éléments non requis pour l'exercice en cours	2 290 112	–	–	337 616
–	–	–	–	–		–	–	–	130 495
–	3 028 000	115 000	2 290 112	5 433 112	Total — Subventions	5 343 131	89 981	–	2 762 711
Contributions									
–	137 939 000	–	(3 898 000)	134 041 000	Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	122 280 295	11 760 705	–	125 428 503
–	46 172 380	–	(28 879 380)	17 293 000	Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds de technologies du développement durable	17 293 000	–	–	6 000 000
–	34 800 000	–	5 840 000	40 640 000	Contribution à l'appui du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	26 640 000	14 000 000	–	20 950 000
–	25 120 000	–	(1 250 000)	23 870 000	Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les biocarburants	3 654 458	20 215 542	–	14 904 234
–	19 600 000	–	(1 285)	19 598 715	Contribution à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	19 584 720	13 995	–	21 592 945
–	11 600 000	–	(925 000)	10 675 000	Programme de contribution pour l'expansion des perspectives commerciales	10 675 000	–	–	11 508 776
–	3 704 000	–	–	3 704 000	Programme de contribution pour l'encouragement à la production d'énergie éolienne	3 347 627	356 373	–	16 229 274
–	3 111 670	–	–	3 111 670	Contributions à l'appui de la phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	–	3 111 670	–	–
–	2 368 000	–	–	2 368 000	Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	2 368 000	–	–	2 368 000
–	1 498 000	–	884 285	2 382 285	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, au développement et à la promotion des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 020 861	361 424	–	2 633 529
–	1 250 000	–	1 250 000	2 500 000	Programme scientifique d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures	400 000	2 100 000	–	–

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	1 000 000	–	50 000	1 050 000	Contribution à l'Initiative de foresterie autochtone	1 050 000	–	–	902 054
–	558 000	1 080 000	13 000	1 651 000	Stratégie emploi jeunesse	1 615 265	35 735	–	551 349
–	500 000	–	–	500 000	Programme GéoConnexions	428 434	71 566	–	500 253
–	713 252 922	–	(257 821 321)	455 431 601	(S) Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers	455 431 601	–	–	301 220 044
–	14 828 231	–	(1 868 113)	12 960 118	(S) Paiements au compte des recettes extracôtiers de la Nouvelle-Écosse	12 960 118	–	–	28 114 347
–	8 835 000	–	(6 627 218)	2 207 782	(S) Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	2 207 782	–	–	4 262 000
–	4 012 500	–	(2 788 141)	1 224 359	(S) Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	1 224 359	–	–	2 070 389
–	2 407 505	–	(800 552)	1 606 953	(S) Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtiers de la Nouvelle-Écosse	1 606 953	–	–	12 322 493
–	–	1 704 000	800 000	2 504 000	Contributions à l'appui du Fonds d'aide financière aux participants pour les consultations auprès des Autochtones	1 683 348	820 652	–	86 221
–	–	1 000 000	2 000 000	3 000 000	Contributions à l'appui de la participation des Autochtones aux dialogues sur les politiques	2 771 965	228 035	–	–
–	–	3 569 488	(1 445 000)	2 124 488	Contributions pour appuyer les transports et les carburants de remplacement	2 119 000	5 488	–	–
–	–	600 000	–	600 000	Contribution pour l'Amélioration de la compétitivité dans un contexte de changements climatiques	537 574	62 426	–	–
–	–	14 176 210	(3 150 000)	11 026 210	Contributions pour appuyer l'initiative ÉNERGIE sur l'innovation	10 874 426	151 784	–	20 749 145
–	–	1 950 100	(155 000)	1 795 100	Contributions pour appuyer le programme ÉNERGIE sur l'efficacité énergétique	1 673 499	121 601	–	1 599 525
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	4 898 106
–	1 032 557 208	24 079 798	(298 771 725)	757 865 281	Total – Contributions	704 448 285	53 416 996	–	598 891 187
–	1 035 585 208	24 194 798	(296 481 613)	763 298 393	Total du ministère	709 791 416	53 506 977	–	601 653 898
Commission canadienne de sûreté nucléaire									
Subventions									
–	75 000	–	–	75 000	Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	68 750	6 250	–	74 655

					Contributions				
-	925 000	-	-	925 000	Programme d'aide financière aux participants	233 541	691 459	-	170 760
					Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties				
-	770 000	-	795 837	1 565 837		1 565 837	-	-	1 391 382
-	1 695 000	-	795 837	2 490 837	Total – Contributions	1 799 378	691 459	-	1 562 142
-	1 770 000	-	795 837	2 565 837	Total de l'organisme	1 868 128	697 709	-	1 636 797
					Office national de l'énergie				
					Contributions				
					Programme d'aide financière aux participants				
					Contribution aux participants est d'encourager une participation publique efficace afin d'assurer que les préoccupations et les valeurs du public sont considérées dans le cadre du processus d'audience de l'Office national de l'énergie				
-	4 264 067	-	-	4 264 067		794 359	3 469 708	-	3 002 692
-	4 264 067	-	-	4 264 067	Total de l'organisme	794 359	3 469 708	-	3 002 692
					Administration du pipe-line du Nord				
					Contributions				
					Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de gazoduc de la route de l'Alaska				
-	10 000	-	-	10 000		-	10 000	-	-
-	10 000	-	-	10 000	Total de l'organisme	-	10 000	-	-
-	1 041 629 275	24 194 798	(295 685 776)	770 138 297	Total du portefeuille ministériel	712 453 903	57 684 394	-	606 293 387

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles				Protection des Canadiens et des ressources naturelles			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés				Vente de biens et services	5 431 000	4 354 415	5 328 640
Vente de biens et services	3 011 000	2 204 170	2 165 106	Revenus divers	2 356 000	2 113 443	1 985 378
Revenus divers	29 000	25 972	35 305		7 787 000	6 467 858	7 314 018
	3 040 000	2 230 142	2 200 411	Services internes			
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles				Vente de biens et de services	140 000	139 806	166 169
Vente de biens et de services	3 000	2 768	–	Revenus divers	91 000	–	6 000
Revenus divers	794 000	–	–		231 000	139 806	172 169
	797 000	2 768	–	Total du ministère – Budgétaire	38 870 446	29 410 248	30 836 347
Accès au marché et diversification				Office national de l'énergie			
Vente de biens et services	1 000	–	118	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Revenus divers	100 000	97 226	–	Réglementation de l'énergie	–	–	104 610
	101 000	97 226	118	Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	104 610
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone				Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	38 870 446	29 410 248	30 940 957
Vente de biens et services	61 000	36 172	299 025				
Innovation technologique							
Vente de biens et services	19 239 000	13 874 104	15 682 298				
Revenus divers	–	–	3 860				
	19 239 000	13 874 104	15 686 158				
Gestion responsable des ressources naturelles							
Vente de biens et services	1 151 000	544 561	1 502 646				
Revenus divers	346 000	332 988	271 979				
	1 497 000	877 549	1 774 625				
Information sur la masse terrestre							
Vente de biens et services	5 749 446	5 684 623	3 389 823				
Revenus divers	368 000	–	–				
	6 117 446	5 684 623	3 389 823				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Ressources naturelles		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses – Achat de biens et de services	961 122	545 464
Recouvrements de paiements de transfert – Subventions et assistance en capital	–	347 899
Recouvrements d'autres paiements de transfert	3 819 373	7 090 020
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
Redressements se rapportant aux biens et services	4 274 990	6 826 728
	<u>9 055 485</u>	<u>14 810 111</u>
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Redevances sur les licences, permis et droits d'auteur	431 284 909	229 669 628
Licences et permis	1 747 685	1 827 288
	<u>433 032 594</u>	<u>231 496 916</u>
Location et utilisation de biens publics	627 167	580 170
Services de nature réglementaire	2 042 664	2 227 449
Services de nature non réglementaire	23 636 785	21 410 235
Ventes de biens et de produits d'information		
Graphiques, cartes et plans	370 527	334 802
Ventes d'autres produits	3 264 159	2 157 283
	<u>3 634 686</u>	<u>2 492 085</u>
Autres frais et droits		
Services fournis aux autres ministères aux termes de 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	139 806	166 170
Divers	171 375 795	95 678 615
	<u>171 515 601</u>	<u>95 844 785</u>
	<u>634 489 497</u>	<u>354 051 640</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	254 453	364 400
Revenus divers		
Intérêt sur arriérés de débiteurs	74 656	4 498
Autres revenus divers	30 000	4 936 250
	<u>104 656</u>	<u>4 940 748</u>
Total du ministère	643 904 091	374 166 899

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commission canadienne de sûreté nucléaire		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	187 912	17 911
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	251 281	241 693
	<u>439 193</u>	<u>259 604</u>
Ventes de biens et de services		
Services de nature réglementaire		
Recouvrement de frais	108 001 587	106 437 198
Autres frais et droits		
Revenus reportés des services de nature réglementaire	516 561	233 507
	<u>108 518 148</u>	<u>106 670 705</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	28 083	28 366
Revenus divers		
Intérêts et pénalités		
Sanctions administratives pécuniaires	37 879	82 319
Autres revenus divers		
Accès à l'information	595	460
	<u>38 474</u>	<u>82 779</u>
Total de l'organisme	109 023 898	107 041 454
Office national de l'énergie		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 808	24 792
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	761 268	148 207
	<u>775 076</u>	<u>172 999</u>
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	50	425
Services de nature réglementaire	90 273 394	92 856 513
Autres frais et droits		
Revenus provenant d'amendes	840	170 300
Divers	7 959	310
	<u>8 799</u>	<u>170 610</u>
	<u>90 282 243</u>	<u>93 027 548</u>

20 . 20 Ressources naturelles

Comptes publics du Canada 2016-2017

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	50	159
Revenus divers		
Intérêt sur arriérés de débiteurs	4 228	14 819
Total de l'organisme	91 061 597	93 215 525
Administration du pipe-line du Nord		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	10 993	–
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges	27 594	27 594
Services de nature réglementaire	246 000	459 095
Autres frais et droits	737 435	(216 699)
	1 011 029	269 990
Total de l'organisme	1 022 022	269 990
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	10 280 747	15 242 714
Ventes de biens et de services	834 300 917	554 019 883
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	282 586	392 925
Revenus divers	147 358	5 038 346
Total du portefeuille ministériel	845 011 608	574 693 868

Section 21

Comptes publics du Canada
2016-2017

Revenu national

Agence du revenu du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	21.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	21.4
Détail budgétaire par affectation.....	21.6
Programmes.....	21.7
Paiements de transfert.....	21.8
Détail des montants disponibles pour être dépensés	21.9
Revenus.....	21.9

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Agence du revenu du Canada**Résultat stratégique 1**

Les contribuables s'acquittent de leurs obligations et l'assiette fiscale du Canada est protégée.

Programme 1.1 – Observation en matière de déclaration

Le programme d'Observation en matière de déclaration vise à protéger l'intégrité du régime d'observation volontaire du Canada en déterminant et en ciblant le petit segment de la population qui ne déclare pas les montants exacts. Les interventions d'observation de l'Agence du revenu du Canada suivent une approche progressive qui passe de l'influence de l'observation à son application. L'Agence du revenu du Canada cherche à influencer les attitudes envers l'observation en sensibilisant davantage le contribuable à ses obligations fiscales au moyen d'activités de sensibilisation ciblées, du service à la clientèle et de l'éducation. L'Agence du revenu du Canada effectue également des examens, des vérifications et des enquêtes à l'échelle nationale et internationale afin d'assurer l'observation des lois fiscales du Canada.

Programme 1.2 – Recouvrements, observation et vérification

Le programme Recouvrements, observation et vérification détecte, traite et prévient les cas d'inobservation pour aider à assurer le règlement des dettes fiscales dans les meilleurs délais. L'Agence du revenu du Canada privilégie une approche progressive en matière d'observation et de recouvrement des dettes, laquelle commence par des activités d'éducation et de sensibilisation visant à rappeler aux contribuables leurs obligations en matière d'observation. L'Agence du revenu du Canada travaille avec les particuliers et les entreprises qui ont des déclarations de revenus ou des versements qui sont dus ou qui ont des dettes pour les aider à respecter leurs obligations fiscales et à payer leur dette en souffrance. Au besoin, l'Agence du revenu du Canada prend des mesures afin de traiter l'inobservation par un éventail d'activités afin d'exécuter l'observation des lois fiscales canadiennes pour les obligations relatives à l'inscription, à la production de déclarations, aux retenues à la source et aux dettes.

Programme 1.3 – Cotisations des déclarations et traitement des paiements

Le programme Cotisations des déclarations et traitement des paiements évalue et traite les déclarations de revenus et les paiements aux particuliers et aux entreprises le plus rapidement et adéquatement possible, leur donnant ainsi une certitude précoce afin de les aider à gérer leur situation fiscale en toute confiance. L'Agence du revenu du Canada vise à réduire la paperasse par la prestation de services simplifiés et opportuns aux particuliers et aux entreprises tout en protégeant l'assiette fiscale du Canada.

Programme 1.4 – Aide aux contribuables et aux entreprises

Le programme d'Aide aux contribuables et aux entreprises s'engage à fournir aux contribuables les renseignements exacts et opportuns dont ils ont besoin pour se conformer aux lois fiscales du Canada. Le site Web de l'Agence du revenu du Canada est organisé en fonction des besoins des contribuables et donne des renseignements détaillés sur les programmes et les services qu'elle offre aux particuliers et aux familles, aux entreprises, aux organismes de bienfaisance et aux donateurs ainsi qu'aux représentants. Les contribuables qui ont besoin de renseignements plus complexes peuvent communiquer avec les centres d'appels de l'Agence du revenu du Canada, consulter ses

publications et vidéos ou utiliser ses interprétations techniques et services de décisions. Pour mieux appuyer les contribuables, l'Agence du revenu du Canada surveille les organismes de bienfaisance et administre les régimes enregistrés afin d'assurer qu'ils respectent les exigences législatives.

Programme 1.5 – Appels

Le programme des Appels fournit un processus opportun et objectif pour résoudre les différends découlant des décisions rendues par l'Agence du revenu du Canada. Le programme examine également les demandes d'allégement et règle les plaintes de service pour les contribuables.

Résultat stratégique 2

Les familles et les particuliers admissibles reçoivent en temps opportun les paiements exacts auxquels ils ont droit.

Programme 2.1 – Programmes de prestations

Les Programmes de prestations aident de nombreux Canadiens qui comptent sur les versements de prestation fiscale représentant une grande source de leur revenu familial. L'Agence du revenu du Canada gère une gamme de programmes de prestations continues et de paiements uniques pour le compte des provinces et des territoires ainsi que du gouvernement fédéral, comme la prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit pour la Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée et la prestation universelle pour la garde d'enfants. L'Agence du revenu du Canada veille à ce que les bons paiements de prestations soient versés à la bonne personne au bon moment et fournit aux bénéficiaires des renseignements accessibles et des réponses en temps opportun à leurs demandes de renseignements.

Résultat stratégique 3

Les contribuables et les bénéficiaires de prestations obtiennent un examen impartial et indépendant à l'égard de leurs plaintes liées au service.

Programme 3.1 – Ombudsman des contribuables

L'ombudsman des contribuables, qui rend directement compte au ministre du Revenu national et opère de façon autonome et sans lien de dépendance avec la haute direction de l'Agence du revenu du Canada ni avec les membres du Conseil de direction de cette dernière, procure au ministre du Revenu national des conseils quant aux services qu'assure l'Agence du revenu du Canada, traite les demandes de révision faites par les contribuables et les prestataires relativement à des questions comme les droits liés aux services qui sont décrits dans la Charte des droits du contribuable, et cerne et examine des enjeux systémiques et nouveaux liés aux services de l'Agence du revenu du Canada qui ont une incidence négative sur les contribuables et les prestataires.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
227 536 319	3 032 118 914	–	–	3 259 655 233						
					1b	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	139 583 733	–	139 583 733						
					1c	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	15 741 118	–	15 741 118						
						Virement du :				
–	–	–	10 200 000	10 200 000		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	95 448 569	95 448 569		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	68 495 334	68 495 334		CT, crédit 30 ¹				
227 536 319	3 032 118 914	155 324 851	174 143 903	3 589 123 987		Total – Crédit 1	3 378 439 921	28 470 554	182 213 512	3 034 034 552
					5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
49 889 737	37 066 000	–	–	86 955 737						
					5b	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	6 477 217	–	6 477 217						
					5c	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	2 877 612	–	2 877 612						
49 889 737	37 066 000	9 354 829	–	96 310 566		Total – Crédit 5	74 872 686	–	21 437 880	78 803 100
–	432 845 663	19 419 024	306 044	452 570 731	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	452 570 731	–	–	432 793 662
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
–	128 000 000	(125 600 000)	(2 509 802)	(109 802)	(S)	Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	(109 802)	–	–	121 481 095
–	166 604 106	–	(2 870 427)	163 733 679	(S)	Dépenses des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	163 733 679	–	–	169 032 577
–	289 000 000	–	30 659 267	319 659 267	(S)	Versements d'allocations spéciales pour enfants	319 659 267	–	–	309 173 282
–	–	–	160 629	160 629	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	160 629	–	–	91 666

-	-	-	530 013	530 013	(S)	Montants adjugés par une cour – Cour canadienne de l'impôt	530 013	-	-	1 487 951
-	-	-	7 139	7 139	(S)	Pertes sur opérations de change	7 139	-	-	7 081
277 426 056	4 085 718 183	58 498 704	200 426 766	4 622 069 709		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 389 947 763	28 470 554	203 651 392	4 146 987 294

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
 Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
 Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
 Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
 Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> –				
Budget de fonctionnement	3 412 264 187	3 237 068 253	–	175 195 934
Initiatives publicitaires.....	1 997 513	1 997 513	–	–
Entités de placement étrangères et fiduciaires non résidentes.....	21 629 583	15 790 815	–	5 838 768
Paiements au Québec pour l'administration de la TPS	143 000 000	141 821 190	–	1 178 810
Locaux et services de biens immobiliers.....	354 929 892	351 935 128	2 994 764	–
Bloquées.....	25 475 790	–	25 475 790	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	370 172 978	370 172 978	–	–
	3 589 123 987	3 378 439 921	28 470 554	182 213 512
Crédit 5 – Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> –				
Budget en capital	91 511 700	70 073 820	–	21 437 880
Entités de placement étrangères et fiduciaires non résidentes.....	4 798 866	4 798 866	–	–
	96 310 566	74 872 686	–	21 437 880
Montants législatifs	936 635 156	936 635 156	–	–
Total du portefeuille ministériel	4 622 069 709	4 389 947 763	28 470 554	203 651 392

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
Observation en matière de déclaration	1 143 280 102	1 100 926 866	247 000	83 069	–	–	–	–	1 143 527 102	1 101 009 935	–	–		
Recouvrements, observation et vérification	946 992 974	926 786 943	3 341 000	1 943 554	–	–	203 605 138	203 605 138	746 728 836	725 125 359	–	–		
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	582 502 495	572 904 038	7 305 100	4 381 094	–	–	30 319 421	30 319 421	559 488 174	546 965 711	–	–		
Aide aux contribuables et aux entreprises	415 521 295	406 005 832	530 000	245 704	(109 802)	(109 802)	60 096 352	60 096 352	355 845 141	346 045 382	–	–		
Appels	229 117 396	218 390 696	16 000	43 835	–	–	17 984 833	17 984 833	211 148 563	200 449 698	–	–		
Programmes de prestations	162 269 437	154 817 527	1 738 000	1 522 824	319 659 267	319 659 267	782 843	782 843	482 883 861	475 216 775	–	–		
Ombudsman des contribuables	3 135 391	2 894 786	–	–	–	–	–	–	3 135 391	2 894 786	–	–		
Services internes	1 093 563 566	982 971 902	83 133 466	66 652 606	–	–	57 384 391	57 384 391	1 119 312 641	992 240 117	–	–		
Total partiel	4 576 382 656	4 365 698 590	96 310 566	74 872 686	319 549 465	319 549 465	370 172 978	370 172 978	4 622 069 709	4 389 947 763	–	–		
Revenus affectés aux dépenses	(370 172 978)	(370 172 978)	–	–	–	–	(370 172 978)	(370 172 978)	–	–	–	–		
Total du portefeuille ministériel	4 206 209 678	3 995 525 612	96 310 566	74 872 686	319 549 465	319 549 465	–	–	4 622 069 709	4 389 947 763	–	–		

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Autres paiements de transfert				
–	289 000 000	–	30 659 267	319 659 267	(S) Versements d'allocations spéciales pour enfants	319 659 267	–	–	309 173 282
–	128 000 000	(125 600 000)	(2 509 802)	(109 802)	(S) Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'oeuvre</i>	(109 802)	–	–	121 481 095
–	417 000 000	(125 600 000)	28 149 465	319 549 465	Total du portefeuille ministériel	319 549 465	–	–	430 654 377

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Recouvrements, observation et vérification	203 605 138	203 605 138	165 307 768
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	30 319 421	30 319 421	34 403 712
Aide aux contribuables et aux entreprises	60 096 352	60 096 352	50 516 087
Appels	17 984 833	17 984 833	13 501 255
Programmes de prestations	782 843	782 843	541 325
Services internes	57 384 391	57 384 391	58 134 122
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	370 172 978	370 172 978	322 404 269

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu		
Particuliers	122 147 612 340	132 867 244 517
Sociétés	40 542 098 511	39 749 586 358
Non-résidents	7 071 620 224	6 505 059 640
	169 761 331 075	179 121 890 515
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	17 117 609 547	15 571 751 867
Moins : décret de remise de la taxe gouvernementale	(2 074 303 511)	(1 962 487 043)
Crédit aux particuliers	(4 464 615 818)	(4 357 474 097)
	10 578 690 218	9 251 790 727
Taxe d'accise – Carburant moteur – Essence	4 414 563 836	4 280 955 580
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel		
Essence d'aviation et carboréacteur	66 796 990	78 399 373
Combustible diesel	1 071 025 039	1 136 532 704
	1 137 822 029	1 214 932 077
Droits d'accise		
Spiritueux	673 361 987	715 713 790
Bière	571 769 462	584 348 221
Spiritueux rafraîchissants	26 527 686	25 748 664
Vin	280 468 600	269 322 119
Cigarettes	1 814 113 649	1 754 335 566
Cigares	4 284 288	4 267 393
Tabac manufacturé	70 043 247	72 339 477
	3 440 568 919	3 426 075 230
Droits d'exportation de produits de bois d'œuvre		
Droits d'exportation de produits de bois d'œuvre	(104 345)	130 346 801
Droits sur les remboursements de dépôts douaniers pour le bois d'œuvre	(17 321)	–
	(121 666)	130 346 801
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	767 855 682	721 224 400

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres taxes et droits d'accise			Régime d'avantages sociaux des employés –		
Taxes à la fabrication			Recouvrements de coûts non disponibles pour être		
Climatiseurs pour automobiles	181 564 505	176 359 036	dépensés	16 708 132	15 786 070
Primes d'assurance	6 937 373	10 004 762	Divers	12 501	16 973
Écoprélèvement	9 602 000	6 621 459		<i>16 336 066</i>	<i>15 544 307</i>
Bijoux	–	(756)			
	198 103 878	192 984 501	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	160 629	91 666
Total des revenus fiscaux	190 298 813 971	198 340 199 831			
Autres revenus			Revenus divers		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Intérêts et pénalités		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	400 280	2 158 432	Impôt sur le revenu des particuliers	2 492 244 804	2 365 836 575
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 240 553	972 763	Impôt sur le revenu des sociétés	983 668 055	1 329 352 201
	1 640 833	3 131 195	Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente		
Ventes de biens et de services			harmonisée (TVH), taxe d'accise, droits de douane et		
Droits et privilèges	285 000	208 000	droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	602 048 529	641 882 220
Location et utilisation de biens publics	7 812	25		<i>4 077 961 388</i>	<i>4 337 070 996</i>
Services de nature réglementaire			Intérêts payés sur les remboursements		
Frais de perception d'assurance-emploi et du <i>Régime</i>			Impôt sur le revenu des particuliers	(91 040 184)	(108 046 833)
<i>de pensions du Canada</i>	370 172 978	322 404 269	Impôt sur le revenu des sociétés	(210 693 835)	(252 473 409)
Frais d'entente anticipée en matière de prix	1 906 714	2 329 998	Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente		
Divers	217 266	210 709	(TVH), droits de douane à l'importation et taxe d'accise	(35 692 132)	(35 894 064)
Services de nature non réglementaire				<i>(337 426 151)</i>	<i>(396 414 306)</i>
Frais administratifs des programmes provinciaux	112 896 603	110 948 600	Dons à l'État	8 826	24 589
Autres ministères du gouvernement – Recouvrements			Gain net de change	<i>10 563</i>	<i>2 777</i>
de coûts	47 788 030	53 074 933	Autres revenus divers		
Divers	651 433	693 559	Amendes imposées par le tribunal	6 747 604	11 942 574
	<i>161 336 066</i>	<i>164 717 092</i>	Recouvrement d'avantages sociaux des employés	60 007 812	49 867 206
Ventes de biens et de produits d'information			Autres	1 136 681	1 271 600
Vente d'articles non réclamés, sceaux, etc.	39 120	41 700		<i>67 892 097</i>	<i>63 081 380</i>
Autres frais et droits				3 808 446 723	4 003 765 436
Frais d'administration pour titres non payés	150	150	Total des autres revenus	4 360 549 207	4 512 444 397
Revenus reportés	(384 717)	(258 886)	Total du portefeuille ministériel	194 659 363 178	202 852 644 228

Section 22

Comptes publics du Canada

2016-2017

Santé

Ministère de la Santé

**Agence canadienne d'inspection
des aliments**

**Instituts de recherche en santé
du Canada**

**Conseil d'examen du prix des
médicaments brevetés**

**Agence de la santé publique du
Canada**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	22.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	22.11
Détail budgétaire par affectation.....	22.15
Programmes.....	22.17
Paiements de transfert.....	22.19
Détail des montants disponibles pour être dépensés	22.23
Revenus.....	22.23

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de la Santé**Résultat stratégique 1**

Les collectivités des Premières Nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.

Programme 1.1 – Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits

En vertu du programme de prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits, le programme des services de santé non assurés met à la disposition des membres inscrits des Premières Nations et des résidents Inuits reconnus au Canada une gamme spécifiée de produits et services médicaux nécessaires qui ne sont pas offerts aux clients admissibles dans le cadre de programmes privés ou provinciaux/territoriaux. Les services de santé non assurés comprennent les produits pharmaceutiques; le matériel médical et les fournitures médicales; les soins dentaires; les soins de la vue; les services de counseling et d'intervention d'urgence en santé mentale; le transport à des fins médicales pour recevoir des services de santé nécessaires du point de vue médical qui ne sont pas disponibles dans une réserve ou dans la collectivité de résidence. Le programme paie également les cotisations du régime provincial d'assurance-maladie pour les clients admissibles en Colombie-Britannique. Les services de santé sont assurés par des fournisseurs inscrits (p. ex. pharmaciens, dentistes) du secteur privé et financés par l'entremise des bureaux régionaux ou du système électronique de traitement des demandes du programme. Certains services sont aussi fournis en vertu d'accords de contribution conclus avec des organismes inuits et des Premières Nations et les gouvernements territoriaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif du programme est de fournir des services de santé non assurés qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé des membres des collectivités des Premières Nations et des Inuits. Ce programme utilise des fonds provenant du transfert de paiement suivant: Prestations supplémentaires en santé pour les Premières Nations et les Inuits.

Programme 1.2 – Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent aux Premières Nations et aux Inuits du Canada le pouvoir d'offrir le programme de soins de santé primaires aux Premières Nations et aux Inuits du Canada. Les soins de santé primaires comprennent la promotion de la santé, la prévention des maladies, la protection de la santé publique (y compris la surveillance) et les soins primaires (lorsque les individus obtiennent des services de diagnostic, des soins curatifs, des services de réadaptation, des services de soutien, des services d'aiguillage, ainsi que des soins palliatifs et de fin de vie). Le Ministère administre des accords de contribution et des dépenses ministérielles directes liées au développement des enfants, au bien-être mental, aux modes de vie sains, au contrôle et à la prise en charge des maladies transmissibles, à l'hygiène du milieu, aux soins cliniques et aux clients, ainsi qu'aux soins à domicile et en milieu communautaire. L'objectif du programme est d'améliorer la santé et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations.

Programme 1.3 – Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent au programme Soutien à l'infrastructure de santé à l'intention des Premières Nations et des Inuits le pouvoir d'administrer les accords de contribution et les dépenses ministérielles directes dans le but de soutenir la prestation de programmes et de services de santé.

Le programme fait la promotion du renforcement des capacités des collectivités des Premières Nations et des Inuits à concevoir, à gérer, à offrir et à évaluer des programmes et des services de santé. Afin de mieux répondre aux besoins uniques en santé des personnes, des familles et des collectivités inuites et des Premières Nations, ce programme appuie également l'innovation dans la prestation des programmes et des services de santé; les partenariats entre Santé Canada, les provinces et les Premières Nations en ce qui concerne la gouvernance des services de santé; l'intégration accrue des services de santé des provinces et des Premières Nations. L'objectif du programme est d'aider à améliorer la capacité des membres des collectivités des Premières Nations et des Inuits d'influer sur des programmes et des services de santé offerts aux membres, aux familles et aux collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Résultat stratégique 2

Les risques et avantages pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux facteurs environnementaux sont gérés de façon appropriée et sont communiqués aux Canadiens.

Programme 2.1 – Produits de santé

La *Loi sur le ministère de la Santé* et la *Loi sur les aliments et drogues* ainsi que la réglementation connexe confèrent à Santé Canada le pouvoir d'élaborer, de tenir à jour et de mettre en œuvre un cadre réglementaire régissant un vaste éventail de produits de santé utilisés au quotidien par les Canadiens, notamment des médicaments pharmaceutiques, des produits biologiques et radiopharmaceutiques, des matériels médicaux et des produits de santé naturels. Santé Canada vérifie que les exigences réglementaires relatives à l'innocuité, à la qualité et à l'efficacité des produits de santé sont respectées en procédant à des évaluations des risques, qui peuvent prendre la forme d'activités de contrôle et de surveillance, de vérification de la conformité et d'application de la réglementation. De plus, Santé Canada fournit des renseignements fondés sur des données probantes et faisant autorité aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les professionnels de la santé tels que les médecins, les pharmaciens et les praticiens en santé naturelle, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées. L'objectif du programme est de s'assurer que des produits de santé sont sûrs, efficaces et de qualité supérieure pour les Canadiens.

Programme 2.2 – Consommation et abus de substances

En vertu de plusieurs lois, le programme sur la consommation et l'abus de substances régit les produits du tabac et les substances désignées. Conformément à la *Loi sur le tabac* et à la réglementation connexe, le programme régit la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits du tabac. Il dirige également la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, dont l'objectif consiste à réduire la prévalence du tabagisme par des activités de réglementation, de programmation, d'éducation et d'application de la loi. En vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et de la réglementation connexe, le programme régit l'accès aux substances désignées et aux précurseurs chimiques afin d'appuyer leur utilisation légitime et de diminuer le risque de détournement à des fins illicites. À titre de ministère partenaire dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, le programme appuie la prévention, la promotion de la santé et les initiatives de traitement, de même que les mesures d'application qui visent à réduire la consommation et l'abus de substances, y compris l'abus de médicaments prescrits. De plus, le programme fournit en temps utile des renseignements fondés sur des données probantes à d'importants intervenants, comme les organismes d'application de la loi, les professionnels de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Canadiens. L'objectif du programme est de gérer les risques pour la santé des Canadiens découlant de la consommation de produits du tabac, et de l'usage illicite des substances désignées et des précurseurs chimiques.

Programme 2.3 – Risques pour la santé liés à l'environnement

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur le ministère de la Santé* confèrent au programme sur les risques pour la santé liés à l'environnement le pouvoir d'évaluer et de gérer les risques pour la santé associés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau potable et aux substances nouvelles et existantes. Ce programme est étroitement lié aux activités de programme de Santé Canada en matière de produits de santé, de salubrité des aliments et de nutrition, de sécurité des produits de consommation et de pesticides, car la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* confèrent le pouvoir de gérer les risques pour la santé que posent les substances dans les produits en vertu de ces programmes. Les principales activités comprennent l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que la recherche et la biosurveillance des substances; un soutien technique pour les urgences chimiques qui exigent une intervention fédérale coordonnée; l'élaboration de lignes directrices pour la qualité de l'air intérieur et extérieur; l'élaboration et la diffusion de

lignes directrices pour la qualité de l'eau; et la fourniture d'un soutien spécialisé lié aux évaluations environnementales et aux sites contaminés. L'objectif du programme est de protéger la santé des Canadiens par l'évaluation et la prise en charge des risques pour la santé associés aux contaminants dans l'environnement, particulièrement les substances, et de fournir des avis spécialisés et des lignes directrices aux Canadiens et aux partenaires du gouvernement concernant les effets sur la santé de facteurs environnementaux comme les contaminants de l'air et de l'eau et le changement climatique.

Programme 2.4 – Salubrité des aliments et nutrition

La Loi sur le ministère de la Santé et la Loi sur les aliments et drogues autorisent Santé Canada à élaborer, à maintenir et à mettre en œuvre un cadre réglementaire portant sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est responsable de l'application des normes relatives à la salubrité. Santé Canada veille à l'élaboration et à la promotion de politiques et de normes nationales pour une saine alimentation qui sont fondées sur des données probantes et qui s'adressent aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et les associations industrielles, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet des aliments et de la sécurité nutritionnelle, ainsi qu'en matière de saine alimentation. Les objectifs du programme sont de gérer les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens associés aux aliments et à leur consommation ainsi que d'informer les Canadiens des avantages découlant d'une saine alimentation.

Programme 2.5 – Pesticides

La Loi sur les produits antiparasitaires confère à Santé Canada le pouvoir de réglementer et d'enregistrer les pesticides dans le cadre du programme sur les pesticides. Dans le cadre de ce programme, Santé Canada mène des activités qui couvrent tout le cycle de vie des pesticides, notamment l'évaluation de la valeur de produit et des risques qu'il présente pour la santé et l'environnement, la gestion du risque, la surveillance, la vérification de la conformité et l'application des règlements à la suite de la commercialisation, la réévaluation de l'utilisation, l'annulation ou le retrait progressif des produits qui ne respectent pas les normes en vigueur, la tenue de consultations et la sensibilisation du public. Santé Canada est également un acteur important dans les efforts internationaux (p. ex. Accord de libre-échange nord-américain, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Cadre de coopération en matière de réglementation) visant à harmoniser les approches réglementaires. Cette participation permet d'avoir accès à une science de pointe qui appuie les décisions réglementaires et assure la cohérence de l'évaluation des pesticides. L'objectif du programme est de protéger la santé et la sécurité des Canadiens en lien avec l'utilisation des pesticides.

Programme 2.6 – Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail

Les programmes de la sécurité des produits de consommation et sur les matières dangereuses utilisées au travail appuient les efforts visant à protéger les Canadiens contre les produits de consommation et les produits chimiques dangereux. Le programme de la sécurité des produits de consommation aide l'industrie à s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses produits conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, la *Loi sur les aliments et drogues* et le Règlement sur les cosmétiques. De plus, le programme appuie la responsabilité des consommateurs de prendre des décisions éclairées au sujet de l'achat et de l'utilisation de produits. Les efforts de Santé Canada sont axés sur trois secteurs : la prévention active; la surveillance ciblée et l'intervention rapide. La *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* confèrent au programme de la sécurité des matières dangereuses utilisées au travail le pouvoir d'assurer l'application d'une norme nationale pour la communication des renseignements sur les dangers fondée sur l'étiquetage de sécurité et des fiches signalétiques pour les produits chimiques dangereux servant dans les lieux de travail canadiens, ainsi que la protection des renseignements commerciaux confidentiels connexes. Les objectifs du programme sont de déterminer, d'évaluer, de gérer et de communiquer les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens liés aux produits de consommation et aux cosmétiques, ainsi que de communiquer les dangers associés aux matières utilisées au travail.

Programme 2.7 – Radioprotection

La Loi sur le ministère de la Santé, la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* et la *Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* autorisent le programme de radioprotection à surveiller et à réglementer l'exposition aux radiations de source naturelle ou artificielle, ainsi qu'à donner des conseils et à faire des comptes rendus à ce sujet. De plus, le programme est autorisé en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* à gérer le Service national de dosimétrie, qui assure la surveillance de l'exposition professionnelle aux rayonnements. Les principaux éléments du programme sont la surveillance environnementale et

de l'exposition professionnelle; la gestion de plans, de processus, de capacités et de comités inter-organisationnels dans le cas d'une urgence nucléaire qui requiert une intervention fédérale coordonnée; le soutien technique en cas d'urgence radiologique/nucléaire nécessitant une intervention fédérale coordonnée; la prestation d'un programme de sensibilisation au radon et la réglementation des dispositifs émettant des radiations. L'objectif du programme consiste à informer et à conseiller les autres ministères du gouvernement du Canada, à collaborer avec les partenaires internationaux et à informer les Canadiens sur les risques pour la santé associés aux radiations et sur les stratégies visant à gérer ces risques.

Résultat stratégique 3

Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.

Programme 3.1 – Politique du système de santé canadien

Le programme sur la politique du système de santé canadien offre des conseils stratégiques et des services de recherche et d'analyse visant à appuyer la prise de décisions relatives aux enjeux du système de santé, ainsi qu'un soutien aux provinces, aux territoires, aux partenaires et aux intervenants quant aux priorités du système de soins de santé. En ayant à l'esprit l'équité à long terme, la viabilité et le caractère abordable des soins de santé, Santé Canada collabore avec des partenaires et cible ses efforts afin d'améliorer le système de soins de santé, notamment l'accès aux services de santé et la qualité et l'intégration de ces services. En gérant les ententes de subventions et contributions de pair avec d'importants partenaires en santé de tout le pays, le programme des politiques relatives au système de santé canadien contribue à régler les problèmes prioritaires en santé, ce qui nécessite un leadership national et de forts partenariats. L'objectif du programme vise à favoriser l'amélioration du système de soins de santé de manière à aider les Canadiens à préserver et à améliorer leur santé.

Programme 3.2 – Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le programme de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire consiste en l'exécution des responsabilités de Santé Canada en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi oblige le gouvernement fédéral à favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans la société canadienne. Le programme prévoit des consultations régulières auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada; l'appui rendant possible la prestation de services et de programmes de contribution aux communautés de langue officielle en situation minoritaire; la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens quant aux réalisations de Santé Canada en vertu de l'article 41; la coordination de la sensibilisation et des activités de Santé Canada en ce qui a trait à la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la réponse aux besoins de ces communautés en matière de santé. Les objectifs du programme sont d'améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'accroître l'usage des langues officielles dans la prestation des services de soins de santé. Ce programme utilise des fonds provenant du paiement de transfert suivant : Programme de contribution pour la santé des communautés de langue officielle.

Programme 3.3 – Services de santé spécialisés

Le programme des services de santé spécialisés aide le gouvernement du Canada à remplir son obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés et celle des dignitaires en visite officielle. Santé Canada fournit des services de counseling, de développement organisationnel et de soutien en cas d'incident critique aux ministères fédéraux par l'entremise d'un réseau de professionnels de la santé mentale travaillant à contrat, en plus d'apporter une aide immédiate aux employés après un incident traumatique dans le milieu de travail. Santé Canada fournit des services consultatifs de santé et d'hygiène au travail afin de s'assurer que tous les fonctionnaires respectent les exigences médicales de santé et sécurité afin d'effectuer leurs fonctions de façon sécuritaire et efficace et de prévenir les blessures et les maladies liées au travail. Santé Canada contribue de façon proactive à la réduction du nombre de jours de travail perdus pour cause de maladie dans l'administration fédérale au moyen de la prestation de services de santé professionnelle et psychosociale aux fonctionnaires fédéraux. Santé Canada arrange aussi la fourniture de services de santé aux personnes jouissant d'une protection internationale qui viennent au Canada pour des rencontres internationales ou des visites officielles, comme les chefs de gouvernement ou les membres de la famille royale. Une personne jouissant d'une protection internationale est un représentant d'un État, habituellement un chef d'État ou un membre de la famille royale, ou un représentant d'une organisation internationale à caractère intergouvernemental. L'objectif du programme consiste à poursuivre la prestation des services et à maintenir la

santé au travail des fonctionnaires fédéraux qui peuvent fournir des résultats aux Canadiens en toutes circonstances, ainsi qu'à assurer la prestation de services de santé pour les personnes jouissant d'une protection internationale.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Résultat stratégique 1

Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Programme 1.1 – Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et autres risques sanitaires inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives qui servent à vérifier que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et visent à décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et donne confiance dans le système alimentaire canadien.

Programme 1.2 – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits d'origine animale du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels à la santé publique. Il réalise ses objectifs en atténuant les risques que posent pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques) les maladies réglementées, ce qui passe par la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, l'atténuation et la gestion des risques pour le bétail et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments pour animaux, la promotion du bien-être des animaux et la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'Agence canadienne d'inspection des aliments à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance dans la santé des animaux, la salubrité des produits et sous-produits d'origine animale, et la sécurité des systèmes de production.

Programme 1.3 – Programme des ressources végétales

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et de la santé publique et de la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints par la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de

nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme donne confiance dans les végétaux, les systèmes de production de végétaux et les produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

Programme 1.4 – Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'établissement d'un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux ou de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant: Programme d'aide fédéral.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Instituts de recherche en santé du Canada

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application de connaissances issues de la recherche en santé.

Programme 1.1 – Recherche libre

Ce programme finance le développement et le soutien d'un bassin d'éminents chercheurs et stagiaires bien formés pour mener des recherches conformément à l'éthique sur tous les aspects de la santé. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé. Les subventions et les bourses versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs. C'est le chercheur qui détermine le domaine particulier de sa recherche.

Programme 1.2 – Recherche priorisée

Ce programme finance des chercheurs menant de la recherche conformément à l'éthique dans des domaines naissants ou ciblés sur tous les aspects de la santé en fonction de l'évolution des besoins et des priorités des Canadiens. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé dans des domaines de recherche précis qu'ont désignés les Instituts de recherche en santé du Canada après avoir consulté d'autres ministères, des partenaires et des intervenants en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé dans ces domaines prioritaires. Les subventions versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**Résultat stratégique 1**

Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

Programme 1.1 – Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la *Loi sur les brevets* (la Loi). Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'indice des prix à la consommation; et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête relativement au prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures afin de rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

Programme 1.2 – Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de recherches et développement rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de recherche-développement des brevetés à l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense des droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suite à l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, le ministre de la Santé a demandé au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés d'effectuer des analyses des tendances relatives au prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système de santé du Canada possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicament d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des

augmentations des coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de la santé publique du Canada

Résultat stratégique 1

Protéger les Canadiens et les aider à améliorer leur santé.

Programme 1.1 – Promotion de la santé et prévention des maladies

Le Programme de promotion de la santé et de prévention des maladies vise à améliorer la santé générale de l'ensemble de la population – notamment les populations les plus vulnérables – en favorisant un développement sain chez les enfants, les adultes et les aînés, en réduisant les inégalités en matière de santé et en prévenant les maladies chroniques et les blessures, ainsi que les maladies infectieuses, et en atténuant leur incidence. En collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, le Programme prépare et met en œuvre les aspects fédéraux de cadres et de stratégies (p. ex. Freiner l'obésité juvénile : Cadre d'action fédéral, provincial et territorial pour la promotion du poids santé; des approches nationales en matière d'immunisation et de lutte contre le VIH/sida), qui visent à promouvoir la santé et à prévenir la maladie. Le Programme exécute des fonctions en santé publique primaire (promotion de la santé, surveillance, science et recherche relatives aux maladies, aux risques connexes et aux facteurs protecteurs) pour guider la mise en œuvre de cadres, de stratégies et d'interventions fondés sur des données probantes.

Programme 1.2 – Infrastructure de la santé publique

Le Programme d'infrastructure de santé publique permet de renforcer la capacité de la main-d'œuvre en santé publique, l'échange d'information, les réseaux fédéraux, provinciaux et territoriaux et la capacité scientifique du Canada. Ces éléments d'infrastructure sont nécessaires pour appuyer une pratique et un processus décisionnel efficaces en santé publique au Canada. En collaboration avec des intervenants aux échelons fédéral, provincial et territorial, et dans le cadre des mécanismes de collaboration existants, le programme appuie la planification et l'établissement d'investissements stratégiques et ciblés dans l'infrastructure en santé publique, y compris dans les domaines de la recherche sur la santé publique et de la formation, les outils, les pratiques exemplaires, les normes et les mécanismes permettant de faciliter l'échange d'information et les interventions coordonnées. Les laboratoires de santé publique assurent un leadership en recherche, de l'innovation technique, des services de laboratoire de référence, de la surveillance, une capacité d'intervention en cas d'éclosion de maladie et une coordination nationale des laboratoires afin d'orienter les politiques et les pratiques de santé publique. Grâce à ces mécanismes de renforcement des capacités et à cette expertise scientifique, le gouvernement du Canada facilite la coordination efficace et l'exécution d'interventions rapides en santé publique, qui sont nécessaires à la mise en œuvre d'un système national de santé publique intégré et fondé sur des données probantes et l'excellence en science. Les intervenants clés comprennent des organisations de santé publique locales, régionales, provinciales, nationales et internationales, des praticiens et des décideurs, des chercheurs et des universitaires, des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales.

Programme 1.3 – Sécurité en matière de santé

Le Programme de sécurité en matière de santé adopte une approche tous risques en ce qui concerne la sécurité sanitaire de la population canadienne, ce qui permet au gouvernement du Canada de prévenir les incidents et les urgences en santé publique, de s'y préparer et d'intervenir à leur égard. Le Programme vise à renforcer la résilience

de la population et des communautés, ce qui augmente les capacités d'adaptation et de réponse. Pour ce faire, les interventions du Programme comprennent la prise de mesures avec des collaborateurs internationaux et des administrations clés. Ces mesures sont prises grâce à l'exécution des obligations du Canada en vertu du Règlement sanitaire international ainsi qu'à l'administration et à l'application des lois et des règlements pertinents.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Santé										
-	1 768 947 706	-	-	1 768 947 706	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	53 561 618	-	53 561 618	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	105 661 247	-	105 661 247	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	4 559 205	-	4 559 205	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	638 300	638 300		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
-	-	-	275 000	275 000		crédit 1 (Justice)				
-	-	-	100 000	100 000		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	1 446 162	1 446 162		crédit 10				
-	-	-	46 298 149	46 298 149		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	7 000 000	7 000 000		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(25 000)	(25 000)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
-	-	-	(1 306 338)	(1 306 338)		crédit 10				
-	-	-	(35 000)	(35 000)		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	1 768 947 706	163 782 070	54 391 273	1 987 121 049		Total – Crédit 1	1 925 790 694	61 330 355	-	1 804 922 604
Dépenses en capital										
-	25 407 249	-	-	25 407 249	5	Dépenses en capital				
-	-	6 223 645	-	6 223 645	5a	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	618 301	618 301		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	4 337 638	4 337 638		CT, crédit 33 ¹				
-	25 407 249	6 223 645	4 955 939	36 586 833		Total – Crédit 5	28 922 226	7 664 607	-	30 601 816
Subventions et contributions										
-	1 785 339 382	-	-	1 785 339 382	10	Subventions et contributions				
-	-	101 715 753	-	101 715 753	10a	Subventions et contributions				
-	-	117 607 565	-	117 607 565	10b	Subventions et contributions				
-	-	35 949 177	-	35 949 177	10c	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	1 306 338	1 306 338		crédit 1				
-	-	-	2 500 000	2 500 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
Virement au :										
-	-	-	(1 446 162)	(1 446 162)		crédit 1				
-	-	-	(3 603 339)	(3 603 339)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	1 785 339 382	255 272 495	(1 243 163)	2 039 368 714		Total – Crédit 10	1 993 219 093	46 149 621	-	1 791 950 569
-	125 364 209	4 849 013	(15 305 675)	114 907 547	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	114 907 547	-	-	118 316 444
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	75 425

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	580 326	580 326	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	530 896	–	49 430	578 992
–	–	–	233 066	233 066	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	233 066	–	–	306 597
–	–	–	37 877 924	37 877 924	(S)	Inforoute Santé du Canada Inc.	37 877 924	–	–	82 700 467
–	–	–	687 003	687 003	(S)	Montants adjugés par une cour	687 003	–	–	13 000
–	–	–	1 756	1 756	(S)	Honoraires – Agence de recouvrement	1 756	–	–	7 732
–	51 462 891	–	(1 287 873)	50 175 018	(S)	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	50 175 018	–	–	50 698 065
–	–	–	788 401	788 401	(S)	Paielements de transfert reliés en application de la <i>Loi d'exécution du budget</i> – La Fondation Pallium du Canada	788 401	–	–	960 441
–	3 756 604 937	430 127 223	81 678 977	4 268 411 137		Total du ministère – Budgétaire	4 153 217 124	115 144 583	49 430	3 881 132 152
Agence canadienne d'inspection des aliments										
–	512 042 839	–	–	512 042 839	1	Dépenses de fonctionnement et contributions				
–	–	32 107 561	–	32 107 561	1a	Dépenses de fonctionnement et contributions				
–	–	16 129 072	–	16 129 072	1b	Dépenses de fonctionnement et contributions				
Virement du :										
–	–	–	7 400 000	7 400 000		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
–	–	–	21 216 773	21 216 773		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	8 873 638	8 873 638		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(877 048)	(877 048)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(638 300)	(638 300)		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	(252 000)	(252 000)		crédit 1 (Commission de la fonction publique)				
–	512 042 839	48 236 633	35 723 063	596 002 535		Total – Crédit 1	576 458 091	19 544 444	–	560 358 513
–	93 074 099	–	–	93 074 099	5	Dépenses en capital				
–	–	2 068 410	–	2 068 410	5a	Dépenses en capital				
–	–	4 039 340	–	4 039 340	5b	Dépenses en capital				
Virement du :										
–	–	–	180 000	180 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	3 907 200	3 907 200		CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(1 100 000)	(1 100 000)		Virement au crédit 5 (Service partagés Canada)				
–	93 074 099	6 107 750	2 987 200	102 169 049		Total – Crédit 5	47 948 394	54 220 655	–	34 773 727
–	77 961 227	6 573 311	(12 297 469)	72 237 069	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	72 237 069	–	–	74 101 134
5 880 874	53 161 000	–	2 213 751	61 255 625	(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	48 052 973	–	13 202 652	62 271 440
					(S)	Paielements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé</i>				

						<i>des animaux et de la Loi sur la protection des végétaux et autorisés en vertu de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	40 867 951	–	–	17 131 017
–	3 500 000	–	37 367 951	40 867 951						
298 392	–	–	282 703	581 095	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	318 966	–	262 129	646 735
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	28 416	–	–	77 521
–	–	–	28 416	28 416						
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 440
6 179 266	739 739 165	60 917 694	66 305 615	873 141 740		Total de l'organisme – Budgétaire	785 911 860	73 765 099	13 464 781	749 362 527
Instituts de recherche en santé du Canada										
–	47 308 587	–	–	47 308 587	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 196 515	–	1 196 515	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 570 660	–	1 570 660	1b	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	1 432 340	1 432 340		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	–	–	1 222 888	1 222 888		CT, crédit 25 ¹				
–	47 308 587	2 767 175	2 655 228	52 730 990		Total – Crédit 1	51 405 064	1 325 926	–	47 989 555
–	972 339 220	–	–	972 339 220	5	Subventions				
–	–	13 550 000	–	13 550 000	5a	Subventions				
–	–	37 020 543	–	37 020 543	5b	Subventions				
–	–	1	–	1	5c	Subventions				
						Virement du :				
–	–	–	32 000	32 000		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	25 000	25 000		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	865 153	865 153		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	303 566	303 566		crédit 5 (Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie)				
–	–	–	2 084 000	2 084 000		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	(1 432 340)	(1 432 340)		Virement au crédit 1 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	972 339 220	50 570 544	1 877 379	1 024 787 143		Total – Crédit 5	1 024 248 877	538 266	–	972 822 921
–	5 972 196	353 228	(649 021)	5 676 403	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 676 403	–	–	5 565 677
–	1 025 620 003	53 690 947	3 883 586	1 083 194 536		Total de l'organisme – Budgétaire	1 081 330 344	1 864 192	–	1 026 378 153
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés										
–	9 943 258	–	–	9 943 258	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	19 298	19 298		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	373 880	373 880		CT, crédit 25 ¹				
–	9 943 258	–	393 178	10 336 436		Total – Crédit 1	9 225 595	1 110 841	–	8 572 500
–	1 021 850	–	(113 934)	907 916	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	907 916	–	–	925 814
–	–	–	448	448	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	448	–	–	47
–	10 965 108	–	279 692	11 244 800		Total de l'organisme – Budgétaire	10 133 959	1 110 841	–	9 498 361
Agence de la santé publique du Canada										
–	333 171 729	–	–	333 171 729	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 548 503	–	1 548 503	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	3 898 822	–	3 898 822	1b	Dépenses de fonctionnement				

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	450 000	–	450 000	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	75 000	75 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	15 029 352	15 029 352		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(865 153)	(865 153)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	–	–	(180 000)	(180 000)		crédit 5 (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien)				
–	333 171 729	5 897 325	14 059 199	353 128 253		Total – Crédit 1	325 585 280	27 542 973	–	322 665 026
–	5 853 695	–	–	5 853 695	5	Dépenses en capital				
–	–	650 000	–	650 000	5b	Dépenses en capital				
–	5 853 695	650 000	–	6 503 695		Total – Crédit 5	5 956 089	547 606	–	7 464 734
–	206 779 000	–	–	206 779 000	10	Subventions et contributions				
–	–	4 518 623	–	4 518 623	10b	Subventions et contributions				
–	–	–	35 000	35 000		Virement du crédit 1 (Santé)				
						Virement au :				
–	–	–	(2 084 000)	(2 084 000)		crédit 5 (Instituts de recherche en santé du Canada)				
–	–	–	(50 000)	(50 000)		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	(14 000 000)	(14 000 000)		crédit 10 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	206 779 000	4 518 623	(16 099 000)	195 198 623		Total – Crédit 10	189 506 070	5 692 553	–	201 860 870
–	30 520 636	428 599	(4 061 643)	26 887 592	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	26 887 592	–	–	28 623 939
7 988	–	–	62 977	70 965	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	30 288	–	40 677	210 939
					(S)	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	11 251 694	–	–	12 254 633
–	13 412 742	–	(2 161 048)	11 251 694	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	15	–	–	–
–	–	–	15	15						
7 988	589 737 802	11 494 547	(8 199 500)	593 040 837		Total de l'organisme – Budgétaire	559 217 028	33 783 132	40 677	573 080 141
6 187 254	6 122 667 015	556 230 411	143 948 370	6 829 033 050		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 589 810 315	225 667 847	13 554 888	6 239 451 334

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Santé				
Ministère de la Santé				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 180 231 898	1 116 461 794	63 770 104	–
Initiatives publicitaires	1 200 000	1 200 000	–	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	24 094 038	24 094 038	–	–
Services de santé non assurés	996 847 483	996 847 483	–	–
Services de santé non assurés pour la bande McIvor	18 749 561	18 749 561	–	–
Services de santé non assurés pour la bande Qalipu	12 221 149	12 221 149	–	–
Bloquées	41 784 366	–	41 784 366	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	288 007 446	243 783 331	44 224 115	–
	<i>1 987 121 049</i>	<i>1 925 790 694</i>	<i>61 330 355</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	36 586 833	28 922 226	7 664 607	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	1 699 014 330	1 692 992 262	6 022 068	–
Stratégie canadienne de lutte contre le cancer	47 500 000	47 500 000	–	–
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	42 296 893	42 296 893	–	–
Services de santé non assurés	206 375 393	206 375 393	–	–
Services de santé non assurés pour la bande McIvor	3 024 685	3 024 685	–	–
Services de santé non assurés pour la bande Qalipu	1 029 860	1 029 860	–	–
Bloquées	40 127 553	–	40 127 553	–
	<i>2 039 368 714</i>	<i>1 993 219 093</i>	<i>46 149 621</i>	–
Montants législatifs	205 334 541	205 285 111	–	49 430
	<i>4 268 411 137</i>	<i>4 153 217 124</i>	<i>115 144 583</i>	<i>49 430</i>
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et contributions –				
Budget de fonctionnement	591 436 662	575 214 603	16 222 059	–
Contributions	1 243 488	1 243 488	–	–
Bloquées	3 322 385	–	3 322 385	–
	<i>596 002 535</i>	<i>576 458 091</i>	<i>19 544 444</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	78 222 806	47 948 394	30 274 412	–
Bloquées	23 946 243	–	23 946 243	–
	<i>102 169 049</i>	<i>47 948 394</i>	<i>54 220 655</i>	–
Montants législatifs	174 970 156	161 505 375	–	13 464 781
	<i>873 141 740</i>	<i>785 911 860</i>	<i>73 765 099</i>	<i>13 464 781</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Instituts de recherche en santé du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	52 123 034	51 405 064	717 970	–
Bloquées	607 956	–	607 956	–
	52 730 990	51 405 064	1 325 926	–
Crédit 5 – Subventions –				
Subventions	1 024 787 143	1 024 248 877	538 266	–
Montants législatifs	5 676 403	5 676 403	–	–
	1 083 194 536	1 081 330 344	1 864 192	–
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	7 688 842	7 342 474	346 368	–
Audiences d'intérêt public	2 407 205	1 883 121	524 084	–
Bloquées	240 389	–	240 389	–
	10 336 436	9 225 595	1 110 841	–
Montants législatifs	908 364	908 364	–	–
	11 244 800	10 133 959	1 110 841	–
Agence de la santé publique du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	331 546 840	323 708 787	7 838 053	–
Initiatives publicitaires	450 000	325 000	125 000	–
Écllosion de la maladie à virus Ebola	2 204 384	2 146 215	58 169	–
Bloquées	19 521 751	–	19 521 751	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	594 722	594 722	–	–
	353 128 253	325 585 280	27 542 973	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	6 503 695	5 956 089	547 606	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions	195 198 623	189 506 070	5 692 553	–
Montants législatifs	38 210 266	38 169 589	–	40 677
	593 040 837	559 217 028	33 783 132	40 677
Total du portefeuille ministériel	6 829 033 050	6 589 810 315	225 667 847	13 554 888

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Santé												
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	1 175 826 075	1 160 903 968	–	–	211 160 821	210 429 939	134 623 748	119 701 641	1 252 363 148	1 251 632 266	–	–
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	281 262 960	249 560 160	2 412 112	1 156 003	738 202 534	694 651 345	5 450 000	4 798 418	1 016 427 606	940 569 090	–	–
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits	34 083 913	27 798 756	3 862 137	1 951 724	752 135 571	752 135 571	–	–	790 081 621	781 886 051	–	–
Produits de santé	235 866 011	215 880 274	6 720 732	6 660 255	8 755 000	8 755 000	101 808 538	81 825 741	149 533 205	149 469 788	–	–
Consommation et abus de substances	68 549 156	68 548 871	3 528 604	3 524 644	23 296 410	22 793 236	–	–	95 374 170	94 866 751	–	–
Risques pour la santé liés à l'environnement	91 050 814	83 214 139	1 650 000	1 648 074	–	–	56 400	–	92 644 414	84 862 213	–	–
Salubrité des aliments et nutrition	65 495 183	65 491 564	5 670 476	3 588 254	–	–	–	–	71 165 659	69 079 818	–	–
Pesticides	48 393 272	49 299 162	1 220 000	1 217 625	–	–	6 975 000	7 895 102	42 638 272	42 621 685	–	–
Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail	35 935 274	33 516 340	650 000	631 894	–	–	454 000	–	36 131 274	34 148 234	–	–
Radioprotection	24 639 960	23 826 286	1 308 301	1 095 221	–	–	5 864 000	5 054 933	20 084 261	19 866 574	–	–
Politique du système de santé canadien	23 230 178	22 734 606	–	–	308 084 703	306 720 327	–	–	331 314 881	329 454 933	–	–
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	1 685 206	1 035 684	–	–	36 400 000	36 400 000	–	–	38 085 206	37 435 684	–	–
Services de santé spécialisés	38 261 355	28 328 774	–	–	–	–	23 339 526	14 740 122	14 921 829	13 588 652	–	–
Services internes	317 517 354	306 054 227	9 564 471	7 448 532	–	–	9 436 234	9 767 374	317 645 591	303 735 385	–	–
Total partiel	2 441 796 711	2 336 192 811	36 586 833	28 922 226	2 078 035 039	2 031 885 418	288 007 446	243 783 331	4 268 411 137	4 153 217 124	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(288 007 446)	(243 783 331)	–	–	–	–	(288 007 446)	(243 783 331)	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 153 789 265	2 092 409 480	36 586 833	28 922 226	2 078 035 039	2 031 885 418	–	–	4 268 411 137	4 153 217 124	–	–
Agence canadienne d'inspection des aliments												
Programme de salubrité des aliments	357 251 209	339 863 496	61 007 859	28 373 207	331 877	331 877	–	–	418 590 945	368 568 580	–	–
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	129 114 955	124 127 336	17 295 653	8 369 985	40 749 127	40 749 127	–	–	187 159 735	173 246 448	–	–
Programme des ressources végétales	76 381 593	72 902 314	16 001 060	6 022 963	510 312	510 312	–	–	92 892 965	79 435 589	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	34 707 488	30 709 164	–	–	520 123	520 123	–	–	35 227 611	31 229 287	–	–
Services internes	131 406 007	128 249 717	7 864 477	5 182 239	–	–	–	–	139 270 484	133 431 956	–	–
Total de l'organisme	728 861 252	695 852 027	102 169 049	47 948 394	42 111 439	42 111 439	–	–	873 141 740	785 911 860	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada												
Recherche libre	13 677 057	11 630 487	–	–	707 513 858	698 592 454	–	–	721 190 915	710 222 941	–	–
Recherche priorisée	14 698 328	13 612 763	–	–	317 273 285	325 656 423	–	–	331 971 613	339 269 186	–	–
Services internes	30 032 008	31 838 217	–	–	–	–	–	–	30 032 008	31 838 217	–	–
Total de l'organisme	58 407 393	57 081 467	–	–	1 024 787 143	1 024 248 877	–	–	1 083 194 536	1 081 330 344	–	–
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés												
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	6 834 705	6 098 659	–	–	–	–	–	–	6 834 705	6 098 659	–	–
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 739 258	1 616 278	–	–	–	–	–	–	1 739 258	1 616 278	–	–
Services internes	2 670 837	2 419 022	–	–	–	–	–	–	2 670 837	2 419 022	–	–
Total de l'organisme	11 244 800	10 133 959	–	–	–	–	–	–	11 244 800	10 133 959	–	–
Agence de la santé publique du Canada												
Promotion de la santé et prévention des maladies	116 790 809	109 231 602	15 000	12 629	186 238 623	180 806 623	–	–	303 044 432	290 050 854	–	–
Infrastructure de la santé publique	98 304 719	98 162 881	5 135 000	4 731 450	8 960 000	8 699 447	–	–	112 399 719	111 593 778	–	–
Sécurité en matière de santé	76 642 174	66 310 250	1 321 315	1 179 630	–	–	594 722	594 722	77 368 767	66 895 158	–	–
Services internes	100 195 539	90 644 858	32 380	32 380	–	–	–	–	100 227 919	90 677 238	–	–
Total partiel	391 933 241	364 349 591	6 503 695	5 956 089	195 198 623	189 506 070	594 722	594 722	593 040 837	559 217 028	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(594 722)	(594 722)	–	–	–	–	(594 722)	(594 722)	–	–	–	–
Total de l'organisme	391 338 519	363 754 869	6 503 695	5 956 089	195 198 623	189 506 070	–	–	593 040 837	559 217 028	–	–
Total du portefeuille ministériel	3 343 641 229	3 219 231 802	145 259 577	82 826 709	3 340 132 244	3 287 751 804	–	–	6 829 033 050	6 589 810 315	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Santé									
Subventions									
-	14 250 000	-	-	14 250 000	Subvention pour appuyer la Commission de la santé mentale du Canada	14 243 652	6 348	-	14 250 000
-	-	-	37 877 924	37 877 924	(S) Subvention au profit de Inforoute Santé du Canada Inc. dans le but d'accélérer le développement des télé dossiers de santé et l'élaboration de normes communes de télématique dans l'ensemble du Canada, ainsi que de perfectionner les applications de télésanté	37 877 924	-	-	82 700 467
-	14 250 000	-	37 877 924	52 127 924	Total – Subventions	52 121 576	6 348	-	96 950 467
Contributions									
-	645 276 337	91 801 750	15 057 484	752 135 571	Contributions au soutien à l'infrastructure de santé des Premières Nations et des Inuits	752 135 571	-	-	637 662 686
-	621 858 728	121 587 472	(5 243 666)	738 202 534	Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	694 651 345	43 551 189	-	659 852 641
-	210 928 523	-	232 298	211 160 821	Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	210 429 939	730 882	-	200 370 251
-	78 748 979	-	115 000	78 863 979	Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	78 863 979	-	-	78 508 979
-	47 500 000	-	-	47 500 000	Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	47 500 000	-	-	47 296 994
-	36 400 000	-	-	36 400 000	Programme de contribution pour les langues officielles en santé	36 400 000	-	-	36 399 999
-	26 350 014	-	(3 053 604)	23 296 410	Initiative de la stratégie antidrogue	22 793 236	503 174	-	25 467 729
-	25 509 000	340 000	(15 206 302)	10 642 698	Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	9 284 670	1 358 028	-	17 839 928
-	20 000 000	-	-	20 000 000	Fonds d'investissement en santé pour les territoires	20 000 000	-	-	22 990 300
-	16 058 769	-	-	16 058 769	Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	16 058 769	-	-	16 058 769
-	12 000 000	5 000 000	-	17 000 000	Contribution à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	17 000 000	-	-	2 000 000
-	8 160 000	-	3 025 847	11 185 847	Programme de contributions aux survivants de la thalidomide	11 185 847	-	-	8 000 000
-	7 600 000	-	-	7 600 000	Contribution à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000	-	-	7 600 000
-	5 794 032	15 543 273	3 654 780	24 992 085	Fonds canadien de recherche sur le cerveau pour faire progresser les connaissances sur le traitement des troubles du cerveau	24 992 085	-	-	6 180 793
-	5 000 000	-	175 000	5 175 000	Société canadienne du sang : programme de recherche et de développement sur le sang	5 175 000	-	-	5 000 000
-	3 580 000	-	-	3 580 000	Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	-	-	3 580 000
-	325 000	-	-	325 000	Société pour les troubles de l'humeur du Canada	325 000	-	-	550 000
-	-	21 000 000	-	21 000 000	Contribution à Inforoute Santé du Canada	21 000 000	-	-	-

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	788 401	788 401	(S) Fondation Pallium du Canada à l'appui de la formation en soins palliatifs dispensée aux fournisseurs de soins de santé de première ligne	788 401	–	–	960 441
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 341 500
–	1 771 089 382	255 272 495	(454 762)	2 025 907 115	Total – Contributions	1 979 763 842	46 143 273	–	1 778 661 010
–	1 785 339 382	255 272 495	37 423 162	2 078 035 039	Total du ministère	2 031 885 418	46 149 621	–	1 875 611 477
Agence canadienne d'inspection des aliments									
Contributions									
–	819 000	–	424 488	1 243 488	Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral en appuyant des projets et des initiatives qui renforceront les bases scientifiques, amélioreront le cadre réglementaire national et international et accroîtront l'efficacité du régime d'inspection	1 243 488	–	–	1 802 426
–	3 500 000	–	37 367 951	40 867 951	(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	40 867 951	–	–	17 131 017
–	4 319 000	–	37 792 439	42 111 439	Total de l'organisme	42 111 439	–	–	18 933 443
Instituts de recherche en santé du Canada									
Subventions									
–	866 871 648	41 750 001	2 473 813	911 095 462	Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	910 868 003	227 459	–	867 669 698
–	22 589 400	–	–	22 589 400	Réseaux de centres d'excellence	22 589 000	400	–	22 589 000
–	21 250 000	–	–	21 250 000	Bourses d'études supérieures du Canada	21 104 926	145 074	–	21 216 528
–	16 440 279	8 820 543	228 566	25 489 388	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	25 489 387	1	–	16 246 614
–	13 000 000	–	(900 000)	12 100 000	Subventions aux instituts	12 013 832	86 168	–	12 916 667
–	10 771 143	–	–	10 771 143	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	10 771 143	–	–	11 116 947
–	9 800 000	–	–	9 800 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	9 800 000	–	–	9 800 000
–	8 350 000	–	–	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 270 836	79 164	–	8 284 309
–	3 106 750	–	–	3 106 750	Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	3 106 750	–	–	2 798 750
–	160 000	–	–	160 000	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	160 000	–	–	160 000
–	–	–	75 000	75 000	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	75 000	–	–	24 408
–	972 339 220	50 570 544	1 877 379	1 024 787 143	Total de l'organisme	1 024 248 877	538 266	–	972 822 921

Agence de la santé publique du Canada

Subventions

–	18 894 000	–	(1 449 000)	17 445 000	Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	1 853 586	15 591 414	–	905 998
–	3 030 000	–	(905 000)	2 125 000	Subvention à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	2 123 773	1 227	–	2 777 869
–	1 484 000	380 950	(100 000)	1 764 950	Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	478 938	1 286 012	–	199 588
–	240 000	–	–	240 000	Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	–	240 000	–	250 000
–	23 648 000	380 950	(2 454 000)	21 574 950	Total – Subventions	4 456 297	17 118 653	–	4 133 455

Contributions

–	82 088 000	–	–	82 088 000	Contributions à des organismes communautaires à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	81 225 731	862 269	–	84 298 632
–	37 624 242	335 000	(645 000)	37 314 242	Contributions à des personnes et à des organisations pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines du renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et de collaborations intersectorielle	44 338 988	(7 024 746)	–	34 815 653
–	32 134 000	–	–	32 134 000	Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	32 479 550	(345 550)	–	33 676 570
–	15 631 758	–	–	15 631 758	Contribution pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	23 048 615	(7 416 857)	–	23 019 206
–	12 500 000	–	(12 500 000)	–	Quote-part à l'Organisation panaméricaine de la santé	–	–	–	14 622 256
–	2 190 000	–	–	2 190 000	Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	1 913 206	276 794	–	2 057 709
–	963 000	–	–	963 000	Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main d'œuvre en santé publique	–	963 000	–	617 011

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	3 802 673	(500 000)	3 302 673	Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	2 043 683	1 258 990	–	620 378
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	4 000 000
–	183 131 000	4 137 673	(13 645 000)	173 623 673	Total – Contributions	185 049 773	(11 426 100)	–	197 727 415
–	206 779 000	4 518 623	(16 099 000)	195 198 623	Total de l'organisme	189 506 070	5 692 553	–	201 860 870
–	2 968 776 602	310 361 662	60 993 980	3 340 132 244	Total du portefeuille ministériel	3 287 751 804	52 380 440	–	3 069 228 711

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Santé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits	134 623 748	119 701 641	119 217 600
Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits	5 450 000	4 798 418	4 749 623
Produits de santé	101 808 538	81 825 741	77 783 693
Risques pour la santé liés à l'environnement	56 400	–	–
Pesticides	6 975 000	7 895 102	7 868 570
Sécurité des produits de consommation et des matières dangereuses utilisées au travail	454 000	–	–
Radioprotection	5 864 000	5 054 933	4 890 416
Services de santé spécialisés	23 339 526	14 740 122	14 644 430
Services internes	9 436 234	9 767 374	10 023 366
Total du ministère – Budgétaire	288 007 446	243 783 331	239 177 698
Agence de la santé publique du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Sécurité en matière de santé	594 722	594 722	614 087
Total de l'organisme – Budgétaire	594 722	594 722	614 087
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	288 602 168	244 378 053	239 791 785

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Santé		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements des achats de biens et de services	3 587 531	1 993 808
Recouvrements des paiements de transfert	12 978 239	8 929 749
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	4 213 694	5 027 069
	20 779 464	15 950 626
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges		
Revenus provenant de la vente de médicaments	27 086 296	26 816 133
Matériel médical	15 011 362	17 333 700
Réglementation de la lutte antiparasitaire – Entretien	5 384 139	5 371 314
Redevances	7 857	–
Divers	–	1 382
	47 489 654	49 522 529
Location et utilisation de biens publics	65 289	164 996
Services de nature réglementaire		
Revenus provenant de la vente de médicaments	41 496 636	32 470 188
Matériel médical	6 049 838	4 762 218
Réglementation de la lutte antiparasitaire	2 642 065	2 693 672
Divers	9 435	15 157
	50 197 974	39 941 235
Services de nature non réglementaire		
Services d'hospitalisation	3 628 702	3 633 303
Services de santé	117 785 037	117 266 351
Service de dosimétrie	5 281 506	5 202 177
Programme d'aide aux employés	14 834 780	14 571 144
Revenus provenant de la vente de médicaments	1 788 483	1 499 692
Services aux autres ministères	55 026 491	55 535 874
Divers	2 267 646	2 313 964
	200 612 645	200 022 505
Ventes de biens et de produits d'information	–	830
Autres frais et droits		
Revenus provenant d'amendes	986 185	1 806 948
Divers	13 736 159	14 196 483
Services aux autres ministères	2 294 497	2 555 852
	17 016 841	18 559 283
	315 382 403	308 211 378

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	580 326	273 518	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
Revenus divers			Autres revenus		
Gain net de change	8 417	2 563	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	91 123	–	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7 226	2 710
Location et utilisation de biens publics	85 662	100 132	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	7 361	20 860
Intérêts sur débiteurs en souffrance	211 302	333 599		14 587	23 570
Services de santé	181 078	727 136	Ventes de biens et de services		
Divers	275 478	470 197	Autres frais et droits		
	853 060	1 633 627	Engagements de conformité volontaire	5 412 096	6 765 017
Total du ministère	337 595 253	326 069 149	Paiements de règlement	4 842 243	–
Agence canadienne d'inspection des aliments			Divers	5	5
Autres revenus				10 254 344	6 765 022
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 202 513	3 078 972	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	448	47
Ventes de biens et de services			Gain net de change	–	6 673
Droits et privilèges	7 010	11 014	Total de l'organisme	10 269 379	6 795 312
Location et utilisation de biens publics	35 363	38 630	Agence de la santé publique du Canada		
Services de nature réglementaire	52 198 585	51 280 376	Autres revenus		
Autres frais et droits	1 250 458	1 459 280	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	53 491 416	52 789 300	Recouvrements des achats de biens et de services	853 158	755 229
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	282 703	550 179	Recouvrements des paiements de transfert	2 447 903	1 061 854
Revenus divers	709 555	89 273	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	736 836	1 013 104
Total de l'organisme	55 686 187	56 507 724		4 037 897	2 830 187
Instituts de recherche en santé du Canada			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Droits et privilèges		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Redevances	23 391	2 497 410
Recouvrements de bourses d'exercices antérieurs	5 042 279	3 612 331	Location et utilisation de biens publics	58 421	26 926
Recouvrements de services à des tiers d'exercices antérieurs	27 300	12 782	Services de nature non réglementaire		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	57 363	185 074	Autres services de nature non réglementaire	638 520	635 997
	5 126 942	3 810 187	Services aux autres ministères	13 596 006	12 958 960
Revenus divers	884	2 447		14 234 526	13 594 957
Total de l'organisme	5 127 826	3 812 634	Autres frais et droits		
			Divers	90 813	91 349
				14 407 151	16 210 642
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	62 977	210 966

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers		
Gain net de change	–	8 891
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	11 671	5 455
Divers	2	–
	11 673	14 346
Total de l'organisme	18 519 698	19 266 141
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	31 161 403	25 693 542
Ventes de biens et de services	393 535 314	383 976 342
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	926 454	1 034 710
Revenus divers	1 575 172	1 746 366
Total du portefeuille ministériel	427 198 343	412 450 960

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 23

Comptes publics du Canada

2016-2017

Sécurité publique et Protection civile

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Agence des services frontaliers du Canada

Service canadien du renseignement de sécurité

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes
relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Service correctionnel du Canada

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Gendarmerie royale du Canada

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale
du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	23.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	23.12
Détail budgétaire par affectation.....	23.17
Programmes.....	23.20
Paievements de transfert.....	23.23
Détail des montants disponibles pour être dépensés	23.26
Revenus	23.27

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère de la Sécurité publique et Protection civile**Résultat stratégique 1**

Un Canada sécuritaire et résilient.

Programme 1.1 – Gestion des mesures d'urgence

Sécurité publique Canada travaille en vue d'assurer la protection du Canada et des Canadiens en agissant à titre de leader national de la gestion des urgences et en établissant une orientation claire pour la gestion des urgences et la protection des infrastructures essentielles pour le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* de 2007. Au moyen d'une approche fondée sur le risque et en travaillant en étroite collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires, la collectivité des premiers intervenants, le secteur privé et leurs homologues internationaux pour traiter l'ensemble des risques (naturels, technologiques et anthropiques), les responsables du programme contribuent à la sécurité et à la résilience du Canada au moyen de l'élaboration de politiques et de programmes et de la coordination pour ce qui est des quatre fonctions de la gestion des urgences, soit la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme vise à mener et à coordonner les recherches, les évaluations des risques et les activités d'élaboration et de planification de politiques à long terme afin de renforcer la cohérence et la contribution du programme à la mise en place d'un leadership national en matière de gestion des urgences; à coordonner et à surveiller la capacité du gouvernement fédéral de gérer et d'intervenir en cas de situations d'urgence pangouvernementales; à aider les provinces et les territoires à améliorer leurs capacités; à promouvoir une normalisation améliorée et une culture d'amélioration continue grâce à la compilation, à l'analyse et à la mise en œuvre de leçons retenues et de pratiques exemplaires. En outre, le programme encourage la sensibilisation du public à la gestion des mesures d'urgence en intervenant directement auprès des Canadiens et des entreprises par l'entremise de diverses tribunes de sensibilisation et de gestion des mesures d'urgence.

Programme 1.2 – Lutte au crime

La criminalité continue d'être une préoccupation de taille pour les Canadiens, lesquels reconnaissent l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral relativement aux questions de criminalité partout au pays. Le programme de lutte au crime offre un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que la coordination et le soutien des programmes au moyen d'un ensemble d'activités liées à la prévention du crime, à l'application de la loi et à la réadaptation des personnes qui ont commis un acte criminel. L'objectif de ce programme est de réduire les risques de criminalité en collaborant étroitement avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des collectivités dans le but de concevoir et d'exécuter des programmes nationaux particuliers propres aux régions et aux collectivités.

Programme 1.3 – Sécurité nationale

Le programme de la sécurité nationale vise à s'assurer que le Canada est préparé à un éventail de menaces liées à la sécurité nationale et qu'il peut y répondre. Le programme de la sécurité nationale joue un rôle de coordination dans les efforts de prévention, de détection, de déni et de réponse du portefeuille de la Sécurité publique et d'autres ministères et organismes du gouvernement sur des enjeux touchant la sécurité nationale. Afin d'atteindre cet objectif, le programme collabore avec des partenaires opérationnels et stratégiques pour offrir au gouvernement des conseils stratégiques sur des questions qui évoluent rapidement et souvent de nature délicate. Le programme

de la sécurité nationale aide également le ministre et le sous ministre à s'acquitter de leurs principales obligations statutaires et cherche à cerner et à pallier les lacunes dans la capacité du Canada à aborder les menaces à la sécurité nationale. Il coordonne, analyse et élabore des politiques et met en œuvre des processus liés à des enjeux comme les infrastructures essentielles, la cybersécurité, la prolifération des armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme. En raison de leur complexité, de leur importance et de leurs répercussions possibles sur les droits individuels et les lois en matière de sécurité nationale, les programmes et les politiques doivent être bien fondés, bien gouvernés et bien exécutés; ce programme joue un rôle central dans le soutien des décideurs afin d'atteindre ce but au nom des Canadiens.

Programme 1.4 – Stratégies frontalières

Le programme de stratégies frontalières permet d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que d'assurer la coordination et une certaine cohérence relativement à diverses questions touchant les frontières telles que les douanes, l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté, ainsi que l'application transfrontalière de la loi de façon à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints d'une manière facilitant le déroulement des activités commerciales et les déplacements légitimes, et que les risques liés à la sécurité et à la fraude diminuent. L'objectif de ce programme est de promouvoir la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au moyen d'une gestion sûre et efficace des frontières du Canada. Le programme permet également de faire progresser les objectifs liés aux infrastructures essentielles grâce à une coordination efficace entre les ministères et les organismes fédéraux et à l'établissement de partenariats avec les secteurs de l'industrie. Pour ce faire, les responsables du programme élaborent et soutiennent des activités ciblées de gestion frontalière et dirigent le dialogue continu entre le Canada et les États-Unis sur les aspects stratégiques et opérationnels des politiques frontalières, notamment la mise en œuvre du plan d'action Par-delà la frontière. Le programme met en œuvre des mesures transfrontalières concernant la circulation de biens et de personnes en cas d'urgence et fournit un leadership et des conseils stratégiques, ainsi qu'une coordination horizontale des organismes du portefeuille de Sécurité publique et d'autres ministères fédéraux pour les questions touchant les frontières. Ce programme joue un rôle central relativement au soutien offert au gouvernement en matière de prise de décisions éclairées concernant la politique frontalière, la gestion des frontières et l'application transfrontalière de la loi au profit des Canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence des services frontaliers du Canada

Résultat stratégique 1

Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.

Programme 1.1 – Détermination de l'admissibilité

À travers le programme de détermination de l'admissibilité, l'Agence des services frontaliers du Canada élabore, maintient et administre les politiques, les règlements, les procédures et les partenariats grâce auxquels les agents des services frontaliers sont en mesure d'intercepter les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada, de procéder, conformément aux normes établies, au traitement des personnes et des biens marchandises légitimes en voie d'entrer au Canada. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada développe, maintient et administre des politiques, règlements, procédures et partenariats pour contrôler les exportations des marchandises à partir du Canada. Dans le cadre du traitement de la filière des voyageurs, les agents des services frontaliers interrogent les personnes à leur arrivée pour déterminer si ces personnes, ainsi que leurs marchandises personnelles, satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Les agents des services frontaliers décident ensuite s'ils doivent accorder l'entrée au pays de ces personnes ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex. : paiement de droits et taxes, délivrance d'un document)

ou un examen physique. Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encore à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées. Avec quelques exceptions, toutes les marchandises exportées du Canada doivent être déclarées par un document écrit à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Programme 1.2 – Programme d'évaluation des risques

Le Programme d'évaluation des risques permet de repousser les frontières en cherchant à identifier les personnes, marchandises et transports à risque élevé le plus tôt possible dans le continuum des voyages et du commerce afin de prévenir l'entrée de personnes et marchandises inadmissibles. Ceci bénéficie aux voyageurs et à la communauté des affaires en permettant à l'Agence de concentrer ses activités d'examen et d'interdictions sur les personnes et biens à risque élevé; facilitant ainsi l'entrée des personnes et biens à faible risque. L'Agence utilise des systèmes automatisés d'évaluation du risque et du renseignement pour identifier les risques potentiels à la sécurité et la protection des voyageurs et des marchandises.

Programme 1.3 – Exécution de la loi relative à l'immigration

Le Programme d'exécution de la loi en matière d'immigration permet de déterminer si les ressortissants étrangers et les résidents permanents non admissibles au Canada ou susceptibles de l'être sont identifiés, assujettis à une enquête, détenus, surveillés ou expulsés du Canada. Les ressortissants étrangers et les résidents permanents du Canada que l'on croit inadmissibles font l'objet d'enquêtes. D'ailleurs, les agents d'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent rédiger un rapport contre ces personnes. Selon le type d'inadmissibilité, le bien-fondé du rapport en question est examiné par un délégué du ministre ou un décideur indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, examen auquel prend part également un agent d'audiences de l'Agence des services frontaliers du Canada représentant le ministre de la Sécurité publique et protection civile. Une fois l'examen terminé, une mesure de renvoi pourrait être prise à l'égard du ressortissant étranger ou du résident permanent concerné. Les mesures de renvoi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sont conditionnelles et n'entrent pas en vigueur tant que la revendication n'a pas été abandonnée, retirée ou rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

• **Programme 1.4** – Gestion du commerce et des revenus

Le Programme de gestion du commerce et des revenus permet de s'assurer que les droits et les taxes dus au gouvernement du Canada sont perçus conformément aux exigences canadiennes en matière de déclaration des échanges commerciaux et des importations. Aux fins de la présente description de programme, le terme « droits » désigne les droits et les taxes applicables ou imposés sur des marchandises importées en vertu de certaines lois que l'Agence des services frontaliers du Canada est chargée d'administrer. Le Programme permet également d'administrer les accords commerciaux internationaux et régionaux, ainsi que les lois et les règlements régissant le commerce des marchandises. Dans le cadre du Programme, les négociations inhérentes au libre-échange contribuent au renforcement des règles internationales relatives au commerce et à l'ouverture de nouveaux marchés pour les Canadiens.

Programme 1.5 – Partenariats sûrs et fiables

À travers le Programme des partenariats sûrs et fiables, l'Agence des services frontaliers du Canada travaille en étroite collaboration avec les clients, les autres ministères et les partenaires internationaux de la gestion des frontières pour améliorer la sécurité de la chaîne commerciale et des voyageurs tout en mettant à la disposition des négociants et des voyageurs à faible risque préalablement approuvés des processus frontaliers simplifiés et efficaces. L'Agence des services frontaliers du Canada élabore et administre des programmes et des ententes de coopération avec ses partenaires pour assurer une conformité avec les normes internationales (p. ex. : le Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes) et encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la gestion des frontières à l'échelle mondiale. En augmentant le nombre de membres des programmes pour voyageurs ou entreprises dignes de confiance, l'Agence des services frontaliers du Canada peut rehausser sa capacité à atténuer les risques à l'avance et axer ses efforts d'examen sur l'identification des voyageurs et des négociants présentant un risque inconnu ou plus élevé.

Programme 1.6 – Enquêtes criminelles

Le programme des enquêtes criminelles, l'Agence des services frontaliers du Canada vise à assurer l'intégrité de la législation frontalière. De plus, il contribue à la sécurité publique et à la sécurité économique du Canada en permettant de mener des enquêtes et de poursuivre les voyageurs, les importateurs, les exportateurs et toute autre personne ayant commis des infractions contrevenant à la législation frontalière du Canada. Les enquêteurs de l'Agence des services frontaliers du Canada étudient les infractions potentielles à la législation frontalière et recueillent des preuves au moyen de diverses techniques d'enquête, notamment des mandats de perquisition, des ordonnances de communication et des analyses judiciaires numériques. Les infractions dont il est question sont liées notamment à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, à diverses lois régissant les aliments, les végétaux et les animaux, ainsi qu'à toute autre loi frontalière. De concert avec le Service des poursuites pénales du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada poursuit les personnes ou les entreprises qui enfreignent les lois frontalières du Canada.

Programme 1.7 – Recours

Le Programme des recours vise à mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un mécanisme accessible pour bénéficier d'un examen impartial des plaintes liées au service, ainsi que des décisions commerciales et des mesures d'exécution prises par l'Agence des services frontaliers du Canada. Le programme permet de s'assurer que les décisions prises par les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada sont justes et transparentes, et correspondent exactement aux politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada et aux lois administrées par celle-ci. Les intéressés peuvent remplir une demande s'ils sont en désaccord avec une mesure d'exécution ou une décision commerciale de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou s'ils souhaitent déposer une plainte ou offrir un compliment au sujet des services fournis par l'Agence des services frontaliers du Canada. Une fois la demande ou la plainte soumise, les clients reçoivent en temps opportun un accusé de réception de l'appel ou de la plainte. Les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada effectuent ensuite un examen de l'appel ou de la plainte en prenant en considération les lois administrées par l'Agence des services frontaliers du Canada, les politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada, le point de vue du client et, s'il y a lieu, les opinions techniques des experts de l'Agence des services frontaliers du Canada ou les avis juridiques du ministère de la Justice du Canada. Les personnes qui ne sont pas satisfaites de l'examen de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent en appeler auprès du tribunal ou de l'organisme d'examen externe à propos. Le Programme de recours facilite également l'examen des plaintes externes de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et il aide le ministère de la Justice à représenter l'Agence vis-à-vis des appels déposés auprès de la Cour fédérale, de tribunaux divers et d'autres organismes externes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien du renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.

Programme 1.1 – Programme de renseignement

Dans le cadre de ce programme, le Service canadien du renseignement de sécurité recueille, traite et analyse des informations et des renseignements sur les activités qui peuvent être soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et des Canadiens, en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et pour soutenir les activités de la Défense nationale et des Affaires étrangères,

le Service canadien du renseignement de sécurité prête aussi assistance au ministre de la Défense nationale et au ministre des Affaires étrangères, dans les limites du Canada, en recueillant des informations ou des renseignements dans le cadre de ce programme.

Programme 1.2 – Programme de filtrage de sécurité

Le programme de filtrage de sécurité est une des responsabilités principales du Service canadien du renseignement de sécurité et une de ses fonctions les plus visibles. Il a pour but d'empêcher des personnes qui ne sont pas canadiennes et qui suscitent des préoccupations ou représentent des risques en matière de sécurité d'entrer au Canada ou d'y obtenir la résidence permanente, ainsi que d'empêcher quiconque suscite des préoccupations en matière de sécurité d'avoir accès à des biens, à des sites ou à des informations sensibles du gouvernement. Par l'entremise de ses bureaux situés dans les missions canadiennes à l'étranger, le Service canadien du renseignement de sécurité examine attentivement les dossiers des demandeurs et des immigrants éventuels dont les antécédents suscitent des préoccupations en matière de sécurité. Le Service canadien du renseignement de sécurité fournit aussi des évaluations de sécurité à tous les ministères et organismes fédéraux (sauf à la Gendarmerie royale du Canada) conformément aux dispositions de la Politique du gouvernement sur la sécurité. Les évaluations de sécurité entrent dans les programmes suivants : filtrage pour le gouvernement, filtrage lié aux sites sensibles, filtrage pour des pays étrangers, filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté et filtrage des demandes du statut de réfugié.

Commission civile d'examen et de traitements des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Confiance du public envers la Gendarmerie royale du Canada.

Programme 1.1 – Examen civil de la conduite des membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada Commission civile d'examen et de traitement des plaintes est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada et surveille les enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la Gendarmerie royale du Canada concernant sa plainte, il peut demander à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et du ministre de la Sécurité publique à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes examine également des activités particulières de la Gendarmerie royale du Canada, fait rapport aux provinces qui passent des contrats de services avec la Gendarmerie royale du Canada, effectue des recherches, assure la sensibilisation du public et la liaison avec les collectivités et fait appel aux services d'observateurs indépendants pour enquêter sur des incidents graves mettant en cause des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.

Programme 1.1 – Garde

Le Programme de garde contribue à la sécurité publique en répondant aux besoins quotidiens des délinquants, notamment à leurs besoins en matière de santé et de sécurité, d'alimentation, d'habillement, de logement, de services de santé mentale et de soins de santé physique. Il comprend en outre des mesures de sécurité en établissement, comme la lutte contre le trafic des drogues, et des mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents.

Programme 1.2 – Interventions correctionnelles

Le Programme des interventions correctionnelles contribue à la sécurité publique grâce à des activités d'évaluation et à des interventions de programme pour les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont conçues pour favoriser la réhabilitation de ces derniers et pour faciliter leur réinsertion réussie dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois. Le programme mobilise les citoyens canadiens pour en faire des partenaires du Service correctionnel du Canada dans la réalisation de son mandat correctionnel et assure la liaison avec les victimes d'actes criminels.

Programme 1.3 – Surveillance dans la collectivité

Le Programme de surveillance dans la collectivité contribue à la sécurité publique par l'administration des activités communautaires, notamment l'offre de possibilités de logement, l'établissement de partenariats communautaires et la prestation de services de santé dans la collectivité, au besoin. Le Programme de surveillance dans la collectivité fournit la structure nécessaire pour favoriser la réinsertion sociale réussie et en toute sécurité des délinquants.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun.

Programme 1.1 – Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes déposées par les détenus concernant des agissements, des omissions, des décisions et des recommandations de Service correctionnel du Canada. Il a également la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures applicables aux secteurs faisant l'objet de plaintes et de formuler des recommandations, de veiller à ce que les sujets de plaintes systémiques soient recensés et fassent l'objet des mesures appropriées et de revoir toutes les enquêtes effectuées par le Service correctionnel du Canada en application de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Résultat stratégique 1

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.

Programme 1.1 – Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition est fondée sur le principe selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle des délinquants, s'il y a lieu. La qualité des décisions fondées sur le risque de récidive ainsi que des programmes et des traitements efficaces et une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus. Dans le cadre de ce programme, le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions et il élabore des cours et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions.

Programme 1.2 – Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Ce programme permet à la Commission des libérations conditionnelles du Canada d'exercer ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel* et la mise en liberté sous condition. Il concerne les victimes d'actes criminels et le grand public, car il consiste à fournir de l'information, notamment l'accès au registre des décisions de la Commission, et à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. Le programme sert aussi à encourager la participation des citoyens, à mener des enquêtes sur des incidents tragiques survenus dans la collectivité, à surveiller le rendement de la Commission et à rendre compte des processus de mise en liberté sous condition.

Programme 1.3 – Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence

La suspension du casier vise à appuyer la réussite de la réinsertion sociale, s'il y a lieu. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, se conduisent en citoyens respectueux des lois. Dans le cadre de ce programme, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour rendre ses décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. On doit également dans le cadre de ce programme évaluer les demandes et formuler des recommandations en vertu de la Prérogative royale de clémence (c.-à-d. concernant la clémence) ainsi que donner des conseils à la Commission sur le bien-fondé de chaque cas.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

Programme 1.1 – Opérations policières

Aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fournit aux Canadiens des services de police aux niveaux fédéral, provincial et municipal et dans les collectivités autochtones. Comme le précise la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ces services comprennent toutes les fonctions des agents de la paix en ce qui concerne le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions aux lois fédérales et à celles en vigueur dans la province où ils peuvent être employés, et l'arrestation des criminels, des contrevenants et des autres personnes pouvant être légalement mises sous garde; l'exécution de tous les mandats — ainsi que les obligations et services s'y rattachant — qui peuvent, aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, des autres lois fédérales ou de celles en vigueur dans une province, être légalement exécutés par des agents de la paix; ainsi que les autres attributions déterminées par le gouverneur en conseil ou le commissaire. Les activités générales d'application de la loi qui viennent s'ajouter aux activités de sensibilisation menées par les employés de la Gendarmerie royale du Canada auprès du public, d'entreprises et d'autres ministères ou organismes du Canada, font que ce programme contribue à un Canada sécuritaire et sécurisé. On citera par exemple les séances d'information sur la prévention de la criminalité, la sécurité nationale, la criminalité financière, le crime organisé et les drogues, que la Gendarmerie royale du Canada anime afin de réduire la victimisation des Canadiens. En outre, ce programme voit à la protection des personnes désignées et à la sécurité lors d'événements majeurs, ce qui a pour effet d'atténuer les menaces possibles à l'égard de la population canadienne. Enfin, ce programme offre un soutien opérationnel et technique de haut niveau à la collectivité canadienne d'application de la loi. Toutes ces activités contribuent à l'atteinte par la Gendarmerie royale du Canada de son but ultime qui est de réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Programme 1.2 – Services canadiens d'application de la loi

Ce programme fournit le soutien nécessaire sur le plan scientifique, technique, didactique et des enquêtes afin que la communauté policière canadienne puisse offrir à ses partenaires et aux collectivités qu'elle sert des services de police et d'application de la loi proactifs axés sur les renseignements. De plus, ce programme offre des occasions de formation aux membres de la communauté policière canadienne afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et ainsi d'assurer plus efficacement la sécurité du Canada.

Résultat stratégique 2

Sécurité du revenu pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité.

Programme 2.1 – Paiements de transfert

Ce programme apporte une sécurité du revenu aux employés de la Gendarmerie royale du Canada et à leur famille à leur pension ou en cas d'invalidité ou de décès. Ce programme veille à fournir un niveau adéquat de soutien aux personnes qui vivent une situation hors de leur contrôle en raison de leur emploi à la Gendarmerie royale du Canada. Ce programme vise à assurer le versement de prestations soit selon les conditions de la subvention ou selon les exigences de diverses lois, notamment la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Résultat stratégique 3

Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale.

Programme 3.1 – Opérations policières internationales

En vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fait avancer le programme pour la sécurité et la paix mondiale du Canada par la collaboration et le soutien de la communauté policière internationale, et contribue à faire du Canada et du reste du monde un endroit plus sûr. Ce programme vise la portée transnationale de la criminalité en alimentant des relations avec des partenaires policiers à l'échelle mondiale et en adhérant au réseau mondial d'échange de renseignements d'INTERPOL. De plus, la Gendarmerie royale du Canada participe activement à diverses missions de maintien de la paix à l'étranger où elle aide les pays à risque à renforcer leur capacité d'application de la loi.

Programme 3.2 – Culture et patrimoine de la police canadienne

Dans le but de protéger l'image de la Gendarmerie royale du Canada qui est bien connue à l'étranger ainsi que sa réputation et son riche patrimoine, ce programme met de l'avant l'image positive de la Gendarmerie royale du Canada en nouant des liens avec des organismes d'application de la loi, des organismes gouvernementaux et des partenaires communautaires canadiens et étrangers. Le programme offre des conseils et des analyses aux clients internes et externes, dont les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les établissements d'enseignement, les représentants de la famille royale et les organisations non gouvernementales, relativement à l'aspect cérémonial des activités et événements spéciaux (Jeux olympiques, expositions, sommets, funérailles de policiers). Par ce programme, la Gendarmerie royale du Canada contribue au rayonnement de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Un processus décisionnel équitable et transparent en matière de relations de travail qui renforce la responsabilité.

Programme 1.1 – Examen d'appels

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada est un tribunal administratif indépendant qui favorise des relations de travail justes et équitables et contribue à renforcer la responsabilité à tous les échelons au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Outre les tribunaux, le Comité externe d'examen constitue le seul mécanisme d'examen indépendant que peuvent utiliser les membres et la direction de la Gendarmerie royale du Canada pour traiter les questions de relations de travail. Le Comité externe d'examen examine en toute impartialité des appels interjetés contre certaines mesures disciplinaires imposées à des membres de la Gendarmerie royale du Canada et contre des décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements, des rétrogradations et des ordres de cessation du versement de la solde et des indemnités. La Gendarmerie royale du Canada renvoie les dossiers sur ces questions devant le Comité externe d'examen pour examen en application des articles 33 et 45.15 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et de l'article 17 du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada. Le Comité externe d'examen examine tous les documents des dossiers renvoyés par la Gendarmerie royale du Canada, lesquels peuvent comprendre des déclarations de la part

de membres (plaignants, intimés et autres), des enregistrements vidéo ou audio et des dépositions de témoins, des documents historiques de dossiers de ressources humaines ainsi que d'autres documents. Après l'examen d'un dossier, le Comité externe d'examen présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (qui rend une décision finale) et aux parties. Dans ses conclusions et recommandations, le Comité externe d'examen veille à ce que les principes généraux du droit administratif et du droit du travail, tout comme les obligations prévues dans la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et d'autres lois pertinentes telles que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, soient respectés dans le processus décisionnel. Le Comité externe d'examen formule parfois des recommandations afin que des modifications de portée générale soient apportées ou que des mesures soient prises pour régler des questions soulevées dans un dossier (p. ex., des modifications aux politiques ou aux pratiques de gestion de la Gendarmerie royale du Canada ou de la formation nouvelle ou supplémentaire à l'intention des membres ou des gestionnaires de la Gendarmerie royale du Canada). Les membres de la Gendarmerie royale du Canada et le public peuvent consulter les résumés des conclusions et des recommandations du Comité externe d'examen ainsi que les rapports et les documents de recherche de l'organisation en consultant le site Web et les publications du Comité externe d'examen; les membres de la Gendarmerie royale du Canada y ont aussi accès par l'intermédiaire d'exposés et d'autres activités de liaison.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile										
-	128 080 019	-	-	128 080 019	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1 817 304	-	1 817 304	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	1	-	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	660 000	660 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	21 250 000	21 250 000		CT, crédit 5 ¹				
-	-	-	5 744 642	5 744 642		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	1 179 766	1 179 766		CT, crédit 30 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(100 000)	(100 000)		crédit 1 (Santé)				
-	-	-	(371 984)	(371 984)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	128 080 019	1 817 305	28 362 424	158 259 748		Total – Crédit 1	151 982 128	6 277 620	-	120 889 337
-	952 867 801	-	-	952 867 801	5	Subventions et contributions				
-	-	108 766 553	-	108 766 553	5b	Subventions et contributions				
-	-	1	-	1	5c	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	2 000 000	2 000 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	81 325	81 325		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	50 000	50 000		crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)				
-	-	-	16 000 000	16 000 000		CT, crédit 5 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(42 191 925)	(42 191 925)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	(624 597)	(624 597)		crédit 1 (Transports)				
-	-	-	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	952 867 801	108 766 554	(25 685 197)	1 035 949 158		Total – Crédit 5	1 031 209 114	4 740 044	-	271 862 285
-	15 927 088	212 821	(1 802 715)	14 337 194	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 337 194	-	-	13 948 777
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 328
-	1 096 958 408	110 796 680	874 512	1 208 629 600		Total du ministère – Budgétaire	1 197 611 936	11 017 664	-	406 782 727
Agence des services frontaliers du Canada										
39 351 236	1 357 329 190	-	-	1 396 680 426	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	5 311 942	-	5 311 942	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	2 768 478	-	2 768 478	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	132 425 086	-	132 425 086	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	1 309 553	1 309 553		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				

-	-	-	1 700 000	1 700 000		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	580 728	580 728		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	21 054 257	21 054 257		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
-	-	-	(1 238 524)	(1 238 524)		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
-	-	-	(905 041)	(905 041)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(26 763)	(26 763)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
39 351 236	1 357 329 190	140 505 506	22 474 210	1 559 660 142		Total – Crédit 1	1 421 329 862	15 826 293	122 503 987	1 449 717 812
25 758 753	130 999 015	-	-	156 757 768	5	Dépenses en capital				
-	-	19 614 850	-	19 614 850	5a	Dépenses en capital				
-	-	20 914 974	-	20 914 974	5b	Dépenses en capital				
-	-	241 260	-	241 260	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	(2 771 434)	(2 771 434)		Virement au crédit 1 (La Société des ponts fédéraux Limitée)				
25 758 753	130 999 015	40 771 084	(2 771 434)	194 757 418		Total – Crédit 5	105 128 994	2 734 634	86 893 790	159 136 387
-	184 711 348	20 107 145	(33 268 672)	171 549 821	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	171 549 821	-	-	186 800 563
26 360	-	-	989 821	1 016 181	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	926 789	-	89 392	629 727
-	-	-	-	-	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	15 355	-	-	8 742
-	-	-	15 355	15 355						
-	-	-	67	67	(S)	Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la Gestion des finances publiques</i>	67	-	-	-
65 136 349	1 673 039 553	201 383 735	(12 560 653)	1 926 998 984		Total de l'organisme – Budgétaire	1 698 950 888	18 560 927	209 487 169	1 796 293 231
						Service canadien du renseignement de sécurité				
-	518 483 607	-	-	518 483 607	1	Dépenses du programme				
-	-	21 108 931	-	21 108 931	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
-	-	-	140 000	140 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	14 029 880	14 029 880		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	9 721 770	9 721 770		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(1 925 381)	(1 925 381)		Virement au crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	518 483 607	21 108 931	21 966 269	561 558 807		Total – Crédit 1	543 277 271	18 281 536	-	489 566 324
-	53 585 459	408 334	(8 362 114)	45 631 679	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	45 631 679	-	-	46 525 295
507 138	-	-	483 862	991 000	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	507 245	-	483 755	472 229
507 138	572 069 066	21 517 265	14 088 017	608 181 486		Total de l'organisme – Budgétaire	589 416 195	18 281 536	483 755	536 563 848
						Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada				
-	9 025 809	-	-	9 025 809	1	Dépenses du programme				
-	-	-	451 626	451 626		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	9 025 809	-	451 626	9 477 435		Total – Crédit 1	8 190 190	1 287 245	-	8 736 312
-	1 002 508	-	(156 746)	845 762	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	845 762	-	-	981 751
-	10 028 317	-	294 880	10 323 197		Total de l'organisme – Budgétaire	9 035 952	1 287 245	-	9 718 063

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Service correctionnel du Canada										
–	1 925 556 005	–	–	1 925 556 005	1	Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
–	–	31 590 964	–	31 590 964	1b	Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions				
–	–	–	50 782 293	50 782 293		Virement du :				
–	–	–	19 376 346	19 376 346		CT, crédit 25 ¹				
						CT, crédit 30 ¹				
–	1 925 556 005	31 590 964	70 158 639	2 027 305 608		Total – Crédit 1	2 003 124 017	24 181 591	–	1 969 350 061
–	185 711 724	–	–	185 711 724	5	Dépenses en capital				
–	–	–	45 618 773	45 618 773		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(1 138 315)	(1 138 315)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	185 711 724	–	44 480 458	230 192 182		Total – Crédit 5	153 756 625	76 435 557	–	168 684 074
–	251 324 350	22 540	(43 240 050)	208 106 840	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	208 106 840	–	–	218 512 983
4 155 690	–	–	–	4 155 690	(S)	Fonds renouvelable CORCAN	(3 916 587)	–	8 072 277	89 458
343 820	–	–	1 571 148	1 914 968	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 731 660	–	183 308	1 120 264
–	–	–	1 846	1 846	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	1 846	–	–	27 805
4 499 510	2 362 592 079	31 613 504	72 972 041	2 471 677 134		Total budgétaire	2 362 804 401	100 617 148	8 255 585	2 357 784 645
45 199	–	–	–	45 199	L14b	Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte des prêts aux libérés conditionnels, <i>Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits</i> . Limite 50 000 \$ (Net)	450	–	44 749	165
4 499 510	2 362 592 079	31 613 504	72 972 041	2 471 677 134		Total de l'organisme – Budgétaire	2 362 804 401	100 617 148	8 255 585	2 357 784 645
45 199	–	–	–	45 199		Total de l'organisme – Non budgétaire	450	–	44 749	165
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada										
–	4 102 301	–	–	4 102 301	1	Dépenses du programme				
–	–	–	205 319	205 319		Virement du :				
–	–	–	69 792	69 792		CT, crédit 25 ¹				
						CT, crédit 30 ¹				
–	4 102 301	–	275 111	4 377 412		Total – Crédit 1	4 197 024	180 388	–	4 060 704
–	562 235	–	(66 488)	495 747	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	495 747	–	–	509 443
–	4 664 536	–	208 623	4 873 159		Total de l'organisme – Budgétaire	4 692 771	180 388	–	4 570 147

					Commission des libérations conditionnelles du Canada					
-	40 671 103	-	-	40 671 103	1	Dépenses du programme				
-	-	-	2 283 332	2 283 332		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	40 671 103	-	2 283 332	42 954 435		Total – Crédit 1	41 050 204	1 904 231	-	40 375 622
-	6 118 853	-	(364 246)	5 754 607	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 754 607	-	-	5 928 196
7 479	-	-	5 741	13 220	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	13 220	-	-	23 031
-	-	-	7 410	7 410	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	7 410	-	-	4 090
7 479	46 789 956	-	1 932 237	48 729 672		Total de l'organisme – Budgétaire	46 825 441	1 904 231	-	46 330 939
					Gendarmerie royale du Canada					
-	1 835 514 525	-	-	1 835 514 525	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	57 181 274	-	57 181 274	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	77 992 710	-	77 992 710	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
-	-	-	5 611	5 611		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	5 578	5 578		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	302 000	302 000		crédit 1 (Transports)				
-	-	-	400 000	400 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	42 191 925	42 191 925		crédit 5 (Sécurité publique et protection civile)				
-	-	-	61 794 675	61 794 675		CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	51 195 167	51 195 167		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
-	-	-	(218 045)	(218 045)		crédit 1 (Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs)				
-	-	-	(1 700 000)	(1 700 000)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	-	-	(540 903)	(540 903)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(20 819)	(20 819)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(821 150)	(821 150)		crédit 1 (Secrétariat du Conseil du Trésor)				
-	-	-	(6 084 140)	(6 084 140)		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	1 835 514 525	135 173 984	146 509 899	2 117 198 408		Total – Crédit 1	1 922 106 379	195 092 029	-	1 881 921 442
-	246 780 724	-	-	246 780 724	5	Dépenses en capital				
-	-	26 008 009	-	26 008 009	5b	Dépenses en capital				
-	-	8 758 926	-	8 758 926	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
-	-	-	154 305	154 305		crédit 1 (Service de protection parlementaire)				
-	-	-	6 084 140	6 084 140		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	1 195 000	1 195 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	24 334 860	24 334 860		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(580 728)	(580 728)		Virement au crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
-	246 780 724	34 766 935	31 187 577	312 735 236		Total – Crédit 5	235 794 707	76 940 529	-	264 600 732
-	194 973 483	-	-	194 973 483	10	Subventions et contributions				
-	-	13 100 000	-	13 100 000	10b	Subventions et contributions				
-	-	5 000 000	-	5 000 000	10c	Subventions et contributions				
-	194 973 483	18 100 000	-	213 073 483		Total – Crédit 10	202 929 139	10 144 344	-	184 500 180

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	75 385 138	78 821	(8 890 770)	66 573 189	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	66 573 189	–	–	67 583 745
–	395 673 964	529 313	177 910 996	574 114 273	(S)	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la Gendarmerie royale du Canada	574 114 273	–	–	439 573 206
–	11 000 000	–	(1 607 837)	9 392 163	(S)	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	9 392 163	–	–	10 391 783
–	–	–	1 098 718	1 098 718	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices	1 098 718	–	–	233 884
4 867 661	–	–	7 696 614	12 564 275	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 617 516	–	6 946 759	7 422 599
4 867 661	2 759 327 834	188 649 053	353 905 197	3 306 749 745		Total de l'organisme – Budgétaire	3 017 626 084	282 176 902	6 946 759	2 856 227 571
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada										
–	1 447 634	–	–	1 447 634	1	Dépenses du programme				
–	–	–	42 406	42 406		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	1 447 634	–	42 406	1 490 040		Total – Crédit 1	1 368 145	121 895	–	1 363 839
–	107 228	–	48 905	156 133	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	156 133	–	–	154 130
–	1 554 862	–	91 311	1 646 173		Total de l'organisme – Budgétaire	1 524 278	121 895	–	1 517 969
75 018 137	8 527 024 611	553 960 237	431 806 165	9 587 809 150		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	8 928 487 946	434 147 936	225 173 268	8 015 789 140
45 199	–	–	–	45 199		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	450	–	44 749	165

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Sécurité publique et Protection civile				
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	152 202 467	149 944 131	2 258 336	–
Budget en capital	956 881	956 881	–	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	428 909	334 225	94 684	–
Initiatives de sécurité nationale et de gestion des urgences dans le cadre du plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique	2 211 440	2 052 025	159 415	–
Examen en matière de sécurité nationale	757 926	757 926	–	–
Bloquées.....	4 402 125	–	4 402 125	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	2 700 000	2 063 060	636 940	–
	<i>158 259 748</i>	<i>151 982 128</i>	<i>6 277 620</i>	–
Crédit 5 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	1 035 452 158	1 031 209 114	4 243 044	–
Bloquées.....	497 000	–	497 000	–
	<i>1 035 949 158</i>	<i>1 031 209 114</i>	<i>4 740 044</i>	–
Montants législatifs	14 420 694	14 420 694	–	–
	<i>1 208 629 600</i>	<i>1 197 611 936</i>	<i>11 017 664</i>	–
Agence des services frontaliers du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 473 824 239	1 436 826 939	15 826 293	21 171 007
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	3 465 680	3 465 680	–	–
Réinstallation des réfugiés syriens	2 164 801	2 164 801	–	–
Bloquées.....	101 332 980	–	–	101 332 980
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	21 127 558	21 127 558	–	–
	<i>1 559 660 142</i>	<i>1 421 329 862</i>	<i>15 826 293</i>	<i>122 503 987</i>
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	188 657 784	105 128 994	2 734 634	80 794 156
Bloquées.....	6 099 634	–	–	6 099 634
	<i>194 757 418</i>	<i>105 128 994</i>	<i>2 734 634</i>	<i>86 893 790</i>
Montants législatifs	172 581 424	172 492 032	–	89 392
	<i>1 926 998 984</i>	<i>1 698 950 888</i>	<i>18 560 927</i>	<i>209 487 169</i>
Service canadien du renseignement de sécurité				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	552 733 718	539 122 218	13 611 500	–
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	4 962 600	3 933 812	1 028 788	–
Examen en matière de sécurité nationale	252 489	221 241	31 248	–
Bloquées.....	3 610 000	–	3 610 000	–
	<i>561 558 807</i>	<i>543 277 271</i>	<i>18 281 536</i>	–
Montants législatifs	46 622 679	46 138 924	–	483 755
	<i>608 181 486</i>	<i>589 416 195</i>	<i>18 281 536</i>	<i>483 755</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	8 494 750	8 190 190	304 560	–
Bloquées	982 685	–	982 685	–
	9 477 435	8 190 190	1 287 245	–
Montants législatifs	845 762	845 762	–	–
	10 323 197	9 035 952	1 287 245	–
Service correctionnel du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions –				
Budget de fonctionnement	2 017 922 532	1 998 343 941	19 578 591	–
Subventions et contributions	4 780 076	4 780 076	–	–
Bloquées	4 603 000	–	4 603 000	–
	2 027 305 608	2 003 124 017	24 181 591	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	230 000 385	153 756 625	76 243 760	–
Bloquées	191 797	–	191 797	–
	230 192 182	153 756 625	76 435 557	–
Montants législatifs	214 179 344	205 923 759	–	8 255 585
	2 471 677 134	2 362 804 401	100 617 148	8 255 585
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	4 372 194	4 197 024	175 170	–
Bloquées	5 218	–	5 218	–
	4 377 412	4 197 024	180 388	–
Montants législatifs	495 747	495 747	–	–
	4 873 159	4 692 771	180 388	–
Commission des libérations conditionnelles du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	48 173 806	44 907 024	3 266 782	–
Bloquées	425 429	–	425 429	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	5 644 800	3 856 820	1 787 980	–
	42 954 435	41 050 204	1 904 231	–
Montants législatifs	5 775 237	5 775 237	–	–
	48 729 672	46 825 441	1 904 231	–

Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 440 264 149	1 422 225 362	18 038 787	–
Initiatives publicitaires.....	800 000	800 000	–	–
Le règlement du recours collectif.....	13 108 000	13 048 546	59 454	–
Ententes sur les analyses biologiques.....	57 013 859	544 974	56 468 885	–
Services de police contractuelle	2 336 014 755	2 303 734 641	32 280 114	–
Opérations internationales de maintien et de soutien de la paix.....	35 808 024	23 175 585	12 632 439	–
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	153 500 000	153 500 000	–	–
Bloquées.....	85 036 464	–	85 036 464	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	2 004 346 843	1 994 922 729	9 424 114	–
	2 117 198 408	1 922 106 379	195 092 029	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	132 856 672	115 086 671	17 770 001	–
Services de police contractuelle	162 950 918	117 770 036	45 180 882	–
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	2 938 000	2 938 000	–	–
Bloquées.....	13 989 646	–	13 989 646	–
	312 735 236	235 794 707	76 940 529	–
Crédit 10 – Subventions et contributions –				
Subventions et contributions.....	213 073 483	202 929 139	10 144 344	–
Montants législatifs	663 742 618	656 795 859	–	6 946 759
	3 306 749 745	3 017 626 084	282 176 902	6 946 759
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	1 400 297	1 368 145	32 152	–
Bloquées.....	89 743	–	89 743	–
	1 490 040	1 368 145	121 895	–
Montants législatifs	156 133	156 133	–	–
	1 646 173	1 524 278	121 895	–
Total du portefeuille ministériel	9 587 809 150	8 928 487 946	434 147 936	225 173 268

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile												
Gestion des mesures d'urgence	35 185 055	35 154 276	145 500	128 594	887 334 242	887 292 149	–	–	922 664 797	922 575 019	–	–
Lutte au crime	28 022 860	27 888 589	–	–	148 243 355	143 551 771	–	–	176 266 215	171 440 360	–	–
Sécurité nationale	46 310 703	46 136 843	4 342 697	828 287	371 561	365 194	–	–	51 024 961	47 330 324	–	–
Stratégies frontalières	3 788 784	3 582 815	–	–	–	–	–	–	3 788 784	3 582 815	–	–
Services internes	57 584 843	54 746 478	–	–	–	–	2 700 000	2 063 060	54 884 843	52 683 418	–	–
Total partiel	170 892 245	167 509 001	4 488 197	956 881	1 035 949 158	1 031 209 114	2 700 000	2 063 060	1 208 629 600	1 197 611 936	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 700 000)	(2 063 060)	–	–	–	–	(2 700 000)	(2 063 060)	–	–	–	–
Total du ministère	168 192 245	165 445 941	4 488 197	956 881	1 035 949 158	1 031 209 114	–	–	1 208 629 600	1 197 611 936	–	–
Agence des services frontaliers du Canada												
Détermination de l'admissibilité	893 296 043	781 877 542	126 602 880	65 533 977	–	–	–	–	1 019 898 923	847 411 519	–	–
Programme d'évaluation des risques	175 958 001	167 168 318	15 387 983	20 132 833	–	–	–	–	191 345 984	187 301 151	–	–
Exécution de la loi relative à l'immigration	138 197 707	154 476 379	21 488 297	1 957 987	–	–	–	–	159 686 004	156 434 366	–	–
Gestion du commerce et des revenus	84 001 265	78 413 792	12 059 841	2 058 050	–	–	10 973 426	10 973 426	85 087 680	69 498 416	–	–
Partenariats sûrs et fiables	50 150 798	37 551 054	6 295 521	2 937 040	–	–	10 154 133	10 154 133	46 292 186	30 333 961	–	–
Enquêtes criminelles	37 252 359	31 908 919	66 667	268 451	–	–	–	–	37 319 026	32 177 370	–	–
Recours	12 122 101	9 951 251	–	–	–	–	–	–	12 122 101	9 951 251	–	–
Services internes	362 390 851	353 602 198	12 856 229	12 240 656	–	–	–	–	375 247 080	365 842 854	–	–
Total partiel	1 753 369 125	1 614 949 453	194 757 418	105 128 994	–	–	21 127 559	21 127 559	1 926 998 984	1 698 950 888	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(21 127 559)	(21 127 559)	–	–	–	–	(21 127 559)	(21 127 559)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 732 241 566	1 593 821 894	194 757 418	105 128 994	–	–	–	–	1 926 998 984	1 698 950 888	–	–
Service canadien du renseignement de sécurité												
Programme de renseignement	557 720 182	546 127 764	–	–	–	–	–	–	557 720 182	546 127 764	–	–
Programme de filtrage de sécurité	50 461 304	43 288 431	–	–	–	–	–	–	50 461 304	43 288 431	–	–
Total de l'organisme	608 181 486	589 416 195	–	–	–	–	–	–	608 181 486	589 416 195	–	–

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

de leurs fonctions	7 739 551	6 523 302	–	–	–	–	–	–	–	7 739 551	6 523 302	–	–
Services internes	2 583 646	2 512 650	–	–	–	–	–	–	–	2 583 646	2 512 650	–	–
Total de l'organisme	10 323 197	9 035 952	–	–	–	–	–	–	–	10 323 197	9 035 952	–	–

Service correctionnel du Canada

Garde	1 343 077 466	1 372 693 323	219 826 266	132 716 756	4 820 000	4 780 076	–	–	–	1 567 723 732	1 510 190 155	–	–
Interventions correctionnelles	498 466 192	486 572 632	1 360 500	3 864 980	–	–	92 605 292	92 188 476	407 221 400	398 249 136	45 199	450	–
Surveillance dans la collectivité	145 481 634	146 511 416	4 114 073	8 285 315	–	–	–	–	149 595 707	154 796 731	–	–	–
Services internes	342 244 952	290 678 805	4 891 343	8 889 574	–	–	–	–	347 136 295	299 568 379	–	–	–
Total partiel	2 329 270 244	2 296 456 176	230 192 182	153 756 625	4 820 000	4 780 076	92 605 292	92 188 476	2 471 677 134	2 362 804 401	45 199	450	–
Revenus affectés aux dépenses	(92 605 292)	(92 188 476)	–	–	–	–	(92 605 292)	(92 188 476)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 236 664 952	2 204 267 700	230 192 182	153 756 625	4 820 000	4 780 076	–	–	2 471 677 134	2 362 804 401	45 199	450	–

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale	3 720 457	3 541 609	–	–	–	–	–	–	–	3 720 457	3 541 609	–	–
Services internes	1 152 702	1 151 162	–	–	–	–	–	–	–	1 152 702	1 151 162	–	–
Total de l'organisme	4 873 159	4 692 771	–	–	–	–	–	–	–	4 873 159	4 692 771	–	–

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	36 577 216	35 113 334	–	–	–	–	–	–	–	36 577 216	35 113 334	–	–
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 701 454	3 912 382	–	–	–	–	–	–	–	4 701 454	3 912 382	–	–
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	6 167 699	5 113 125	–	–	–	–	5 644 800	3 856 820	522 899	1 256 305	–	–	–
Services internes	6 928 103	6 543 420	–	–	–	–	–	–	6 928 103	6 543 420	–	–	–
Total partiel	54 374 472	50 682 261	–	–	–	–	5 644 800	3 856 820	48 729 672	46 825 441	–	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(5 644 800)	(3 856 820)	–	–	–	–	(5 644 800)	(3 856 820)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	48 729 672	46 825 441	–	–	–	–	–	–	48 729 672	46 825 441	–	–	–

Gendarmerie royale du Canada

Opérations policières	3 739 290 742	3 662 453 410	183 912 913	134 940 280	323 000	370 986	1 965 051 263	1 959 696 354	1 958 475 392	1 838 068 322	–	–	–
Services canadiens d'application de la loi	173 643 555	156 495 008	8 879 924	9 049 140	15 037 000	14 966 002	18 738 000	21 162 929	178 822 479	159 347 221	–	–	–
Paiements de transfert	–	–	–	–	206 978 646	196 862 445	–	–	206 978 646	196 862 445	–	–	–
Opérations policières internationales	58 836 296	47 049 131	–	59 899	27 000	27 000	–	–	58 863 296	47 136 030	–	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Culture et patrimoine de la police canadienne	11 811 410	14 966 219	–	–	100 000	94 869	–	–	11 911 410	15 061 088	–	–
Services internes	792 313 703	683 469 036	119 942 399	91 745 388	–	–	20 557 580	14 063 446	891 698 522	761 150 978	–	–
Total partiel	4 775 895 706	4 564 432 804	312 735 236	235 794 707	222 465 646	212 321 302	2 004 346 843	1 994 922 729	3 306 749 745	3 017 626 084	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 004 346 843)	(1 994 922 729)	–	–	–	–	(2 004 346 843)	(1 994 922 729)	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 771 548 863	2 569 510 075	312 735 236	235 794 707	222 465 646	212 321 302	–	–	3 306 749 745	3 017 626 084	–	–
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada												
Examen d'appels	1 646 173	1 524 278	–	–	–	–	–	–	1 646 173	1 524 278	–	–
Total de l'organisme	1 646 173	1 524 278	–	–	–	–	–	–	1 646 173	1 524 278	–	–
Total du portefeuille ministériel	7 582 401 313	7 184 540 247	742 173 033	495 637 207	1 263 234 804	1 248 310 492	–	–	9 587 809 150	8 928 487 946	45 199	450

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile									
Subventions									
–	1 796 144	–	–	1 796 144	Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 777 113	19 031	–	1 796 143
–	1 758 500	–	(755 268)	1 003 232	Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	1 003 231	1	–	191 185
–	500 000	–	–	500 000	Subventions aux partenaires provinciaux pour le Système national de repérage afin de repérer et de surveiller les délinquants violents à risque élevé qui mettent en péril la sécurité publique	499 196	804	–	499 196
–	201 500	–	–	201 500	Subvention à la ville de Moncton (Nouveau-Brunswick) en appui à la construction d'un monument commémoratif rendant hommage aux trois agents décédés de la Gendarmerie royale du Canada	201 500	–	–	258 500
–	150 000	–	(29 307)	120 693	Programme de coopération en matière de cybersécurité	120 693	–	–	64 334
–	–	104 466 553	–	104 466 553	La Croix-Rouge canadienne en appui aux activités de secours à Fort McMurray	104 466 553	–	–	–
–	–	3 100 000	–	3 100 000	Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd	3 100 000	–	–	–
–	–	200 000	–	200 000	Fonds pour la résilience communautaire	40 811	159 189	–	–
–	–	–	10 000 000	10 000 000	Subvention à la Colombie-Britannique en appui à son intervention face à la crise des opioïdes	10 000 000	–	–	–
–	–	–	6 000 000	6 000 000	Subvention à l'Alberta en appui à son intervention face à la crise des opioïdes	6 000 000	–	–	–
–	4 406 144	107 766 553	15 215 425	127 388 122	Total – Subventions	127 209 097	179 025	–	2 809 358
Contributions									
–	689 825 000	–	22 892 054	712 717 054	Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	712 717 054	–	–	139 348 326
–	123 821 662	1	(35 157 609)	88 664 054	Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes Inuits conformément au Programme de services de police des Premières Nations	88 435 013	229 041	–	81 281 859
–	41 167 893	–	(6 535 215)	34 632 678	Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	31 575 432	3 057 246	–	26 093 038
–	38 300 000	–	(18 734)	38 281 266	Aide financière à la province de Québec pour l'aider à assumer les coûts d'intervention et de rétablissement engagés à la suite de l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic, au Québec	38 281 266	–	–	18 734

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	32 725 000	–	(27 840 980)	4 884 020	Programme national d'atténuation des catastrophes	4 884 019	1	–	–
–	6 900 000	–	–	6 900 000	Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	–	–	6 900 000
–	6 733 502	–	(624 597)	6 108 905	Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	6 071 589	37 316	–	4 808 820
–	2 551 000	–	–	2 551 000	Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	1 786 813	764 187	–	1 950 345
–	2 035 600	–	522 000	2 557 600	Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 557 599	1	–	2 629 650
–	2 000 000	–	–	2 000 000	Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale	2 000 000	–	–	2 000 000
–	700 000	–	247 192	947 192	Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	944 059	3 133	–	700 319
–	500 000	–	–	500 000	Association internationale des pompiers, Canada	500 000	–	–	500 000
–	500 000	–	–	500 000	Programme de contribution de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	500 000	–	–	375 000
–	362 000	–	310 000	672 000	Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	644 428	27 572	–	356 878
–	190 000	–	–	190 000	Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	190 000	–	–	142 500
–	150 000	–	29 307	179 307	Programme de coopération en matière de cybersécurité	174 501	4 806	–	272 671
–	–	1 000 000	–	1 000 000	Fonds pour la résilience communautaire	680 095	319 905	–	–
–	–	–	4 967 660	4 967 660	Cadre sur les coûts de la sécurité dans le cadre des événements internationaux d'envergure	4 849 915	117 745	–	1 482 766
–	–	–	308 300	308 300	Indemnisation des accidents du travail	308 234	66	–	192 021
–	948 461 657	1 000 001	(40 900 622)	908 561 036	Total – Contributions	904 000 017	4 561 019	–	269 052 927
–	952 867 801	108 766 554	(25 685 197)	1 035 949 158	Total du ministère	1 031 209 114	4 740 044	–	271 862 285
Service correctionnel du Canada									
Subventions									
–	120 000	–	–	120 000	Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le centre de recherche judiciaire	120 000	–	–	120 000
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	72 187
–	120 000	–	–	120 000	Total – Subventions	120 000	–	–	192 187

				Contributions					
				Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel du Canada	4 660 076	39 924	–	5 630 805	
–	4 700 000	–	–	4 700 000					
–	4 700 000	–	–	4 700 000	Total – Contributions	4 660 076	39 924	–	5 630 805
–	4 820 000	–	–	4 820 000	Total de l'organisme	4 780 076	39 924	–	5 822 992
				Gendarmerie royale du Canada					
				Subventions					
				Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	185 481 804	9 518 196	–	167 435 603	
–	176 900 000	18 100 000	–	195 000 000					
–	2 586 483	–	–	2 586 483	Plan de prestations des survivants de la GRC	1 988 478	598 005	–	2 062 976
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	997 877	2 123	–	771 155
–	11 000 000	–	(1 607 837)	9 392 163	(S) Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	9 392 163	–	–	10 391 783
–	191 486 483	18 100 000	(1 607 837)	207 978 646	Total – Subventions	197 860 322	10 118 324	–	180 661 517
				Contributions					
				Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	14 460 980	26 020	–	14 230 446	
–	14 487 000	–	–	14 487 000					
–	205 973 483	18 100 000	(1 607 837)	222 465 646	Total de l'organisme	212 321 302	10 144 344	–	194 891 963
–	1 163 661 284	126 866 554	(27 293 034)	1 263 234 804	Total du portefeuille ministériel	1 248 310 492	14 924 312	–	472 577 240

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile				Gendarmerie royale du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes				Opérations policières	1 965 051 263	1 959 696 354	1 864 917 145
Services de soutien internes fournis à d'autres ministères	2 700 000	2 063 060	1 781 707	Services canadiens d'application de la loi	18 738 000	21 162 929	16 564 826
Total de l'organisme – Budgétaire	2 700 000	2 063 060	1 781 707	Services internes	20 557 580	14 063 446	15 738 324
Agence des services frontaliers du Canada				Total de l'organisme – Budgétaire	2 004 346 843	1 994 922 729	1 897 220 295
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 126 424 494	2 114 158 644	2 017 161 128
Gestion du commerce et des revenus	10 973 426	10 973 426	10 681 767	Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	–	(1 540)	1 419
Partenariats sûrs et fiables	10 154 133	10 154 133	9 185 979				
Total de l'organisme – Budgétaire	21 127 559	21 127 559	19 867 746				
Service correctionnel du Canada							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Interventions correctionnelles							
Corcan (OSS)	92 605 292	92 188 476	94 107 910				
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)							
Interventions correctionnelles							
Compte des prêts aux libérés conditionnels	–	(1 540)	1 419				
Total de l'organisme – Budgétaire	92 605 292	92 188 476	94 107 910				
Total de l'organisme – Non budgétaire	–	(1 540)	1 419				
Commission des libérations conditionnelles du Canada							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence							
Frais de service de 631 \$	5 644 800	3 856 820	4 183 470				
Total de l'organisme – Budgétaire	5 644 800	3 856 820	4 183 470				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile			Autres revenus		
Autres revenus			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 903 146	881 562	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 813 382	3 503 422
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	7 220 687	2 920 339	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 791 589	2 039 403
	14 123 833	3 801 901		3 604 971	5 542 825
Ventes de biens et de services			Ventes de biens et de services		
Services de nature non réglementaire			Droits et privilèges	343 905	314 016
Revenu disponible	2 063 060	1 781 707	Services de nature réglementaire	14 583 429	13 773 160
			Services de nature non réglementaire	8 197 210	7 860 334
Revenus divers	46 529	127 809	Autres frais et droits	41 823	8 791
Total du ministère	16 233 422	5 711 417		23 166 367	21 956 301
Agence des services frontaliers du Canada			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	989 821	501 263
Revenus fiscaux			Revenus divers		
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	23 819 459 677	23 740 738 111	Intérêts et pénalités	23 479 712	12 216 239
Moins : décret de remise de la taxe gouvernementale	30 204 285	40 964 579	Autres revenus divers		
	23 789 255 392	23 699 773 532	Amendes imposées par le tribunal	521 444	671 978
Taxe d'accise – Carburant moteur – Essence	81 706 554	68 924 753	Saisies	5 975 027	6 626 056
Droits de douane à l'importation	5 477 359 377	5 371 603 192	Divers	1 863 557	1 768 039
Droits d'accise				31 839 740	21 282 312
Spiritueux	228 586	228 983	Total des autres revenus	59 600 899	49 282 701
Bière	6 014	10 501	Total de l'organisme	30 869 838 821	30 635 643 915
Cigarettes	1 286 147 803	1 276 728 926	Service canadien du renseignement de sécurité		
Cigares	51 494 463	47 288 513	Autres revenus		
Tabac naturel canadien en feuilles	94 865 870	93 741 593	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	1 432 742 736	1 417 998 516	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Autres taxes et droits d'accise – Taxes à la fabrication			Redressements des créiteurs de l'exercice précédent		
Bijoux	–	1 349		489 477	372 997
Automobiles	2 229 219	2 723 805	Ventes de biens et de services		
Climatiseurs pour automobiles	22 232 847	20 913 259	Services de nature réglementaire	1 025 065	885 825
Vins	3 735 990	3 506 690	Autres frais et droits	1 980 784	1 924 824
Divers	975 807	916 118		3 005 849	2 810 649
	29 173 863	28 061 221	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	483 862	557 137
Total des revenus fiscaux	30 810 237 922	30 586 361 214	Revenus divers	10 274	28 775
			Total de l'organisme	3 989 462	3 769 558

Revenus— suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Commandes téléphoniques	215	522
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7 731	—	Réclamations de l'État	7 866	84 992
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	125 040	53 710	Produits d'autres montants adjugés par une cour	3 150	6 437
			Divers	365 648	472 451
	132 771	53 710		523 010	705 254
Revenus divers	7 721	7 484			
Total de l'organisme	140 492	61 194	Total de l'organisme	101 680 846	104 809 292
Service correctionnel du Canada			Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
Autres revenus			Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 459 498	4 120 193	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	1 615
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 755 356	1 203 974	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	34 726	3 297
				34 726	4 912
	5 214 854	5 324 167	Revenus divers	40	35
Ventes de biens et de services			Total de l'organisme	34 766	4 947
Location et utilisation de biens publics			Commission des libérations conditionnelles du Canada		
Locations	1 051 433	1 175 366	Autres revenus		
Chambre et pension – Détenus	381 497	361 919	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
	1 432 930	1 537 285	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	37 027	36 322
Services de nature non réglementaire			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	30 879	39 121
Services psychiatriques – Contrat	696 576	1 799 381		67 906	75 443
Entretien des détenus – Contrat (accords fédéraux-provinciaux)	61 053	191 872	Ventes de biens et de services		
Frais d'accès à l'information	2 345	4 267	Services de nature réglementaire		
Vente CORCAN – Frais de formation	21 168 304	20 197 491	Recettes générées pour services visant le traitement des demandes de Suspension du casier	5 177 986	5 616 531
	21 928 278	22 193 011	Accès à l'information	120	210
Ventes de biens et de produits d'information			Gain net de change	—	182
Vente CORCAN – Vente de produits manufacturés	69 714 556	73 778 622		5 178 106	5 616 923
Autres frais et droits			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 741	8 086
Revenus différés	1 296 070	114 060			
	94 371 834	97 622 978	Revenus divers		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 571 148	1 156 893	Produits d'autres montants adjugés par une cour	1 833	6 623
			Gain net de change	388	—
Revenus divers			Revenus divers	—	1
Amendes et confiscations	146 117	140 852		2 221	6 624
Commissions sur la perception de la taxe de vente provinciale	14	—	Total de l'organisme	5 253 974	5 707 076

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Gendarmerie royale du Canada					
Autres revenus					
Revenus de placements			Revenus divers		
Autres comptes			Produit de l'aliénation des biens immobiliers	5 322 296	565 848
Prêts et avances à des personnes affectées à l'étranger			Divers	1 002 649	589 154
Intérêt	4 105	4 680		6 324 945	1 155 002
<hr/>			<hr/>		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Total de l'organisme	2 291 583 636	2 202 511 400
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	9 460 346	8 766 512 ¹	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
Recouvrement de dépenses des consultants en technologies de l'information et en télécommunications	530 033	533 137	Autres revenus		
Recouvrement des pièces de véhicules divers	559 548	626 228 ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	88
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	8 069 343	1 547 997	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	93	8 049
			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
				93	8 137
	18 619 270	11 473 874	Revenus divers	15	10
<hr/>			<hr/>		
Ventes de biens et de services			Total de l'organisme	108	8 147
Services de nature réglementaire			Sommaire du portefeuille ministériel		
Droits applicables aux armes à feu / Dactylogrammes	31 975 063	31 811 560	Revenus fiscaux	30 810 237 922	30 586 361 214
Accès à l'information	24 287	22 128	Autres revenus		
	31 999 350	31 833 688	Revenus de placements	4 105	4 680
<hr/>			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	42 287 901	26 657 966
Services de nature non réglementaire			Ventes de biens et de services	2 386 723 918	2 313 830 485
Services de police aux gouvernements locaux	761 536 117	731 489 583	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10 747 186	8 059 296
Services de police aux gouvernements provinciaux et territoriaux	1 409 106 280	1 353 747 593	Revenus divers	38 754 495	23 313 305
Autres revenus provenant de droits et redevances	–	33 900			
Frais de licence	696	117 966	Total des autres revenus	2 478 517 605	2 371 865 732
Stationnement payé	93 542	95 016	<hr/>		
Location de bâtiments résidentiels	11 647 539	11 390 226	Total du portefeuille ministériel	33 288 755 527	32 958 226 946
Location de bâtiments non résidentiels	38 350	77 461	<hr/>		
Ventes de produits d'information	124 078	144 115			
Ventes d'autres biens	3 632 544	2 936 878			
Divers	45 147 362	46 904 217			
	2 231 326 508	2 146 936 955			
<hr/>					
Autres frais et droits					
Revenus reportés	(4 746 343)	3 353 768			
Divers	359 187	1 917 516			
	(4 387 156)	5 271 284			
	2 258 938 702	2 184 041 927			
<hr/>					
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 696 614	5 835 917			
<hr/>					

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 24

Comptes publics du Canada

2016-2017

Services publics et Approvisionnement

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Société canadienne des postes

Commission de la fonction publique

Services partagés Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	24.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	24.6
Détail budgétaire par affectation.....	24.10
Programmes.....	24.12
Paievements de transfert.....	24.14
Détail des montants disponibles pour être dépensés	24.15
Revenus.....	24.15

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Résultat stratégique 1

Des services et des programmes centraux de grande qualité qui assurent une saine intendance au nom de la population canadienne et qui répondent aux besoins opérationnels des institutions fédérales.

Programme 1.1 – Gestion des locaux et services immobiliers

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit aux ministères et aux organismes fédéraux des locaux à bureaux abordables et des installations à utilisation commune qui appuient la prestation de leurs programmes et services. Le ministère assure l'intendance de divers travaux publics, par exemple des immeubles, des ponts et des barrages, et de trésors nationaux tels que la Cité parlementaire ainsi que d'autres biens patrimoniaux dans l'ensemble du Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit également aux ministères, aux organismes fédéraux et au Parlement du Canada des services immobiliers souples et économiques.

Programme 1.2 – Approvisionnements

Ce programme fournit aux organisations fédérales des solutions d'approvisionnement, comme des contrats spécialisés, des offres à commandes, des arrangements en matière d'approvisionnement et des protocoles d'entente visant l'acquisition d'une vaste gamme de biens et de services, notamment des services de construction. Il fournit des services d'approvisionnement et des services communs connexes selon les principes de l'approvisionnement éclairé (mobilisation en début de processus, gouvernance efficace, conseils indépendants et avantages pour la population canadienne) dans le cadre d'un processus ouvert, équitable et transparent en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour la population canadienne et le gouvernement fédéral.

Programme 1.3 – Receveur général du Canada

Ce programme gère les opérations du Trésor fédéral, produit les Comptes publics et tient à jour les comptes du Canada. Elle offre également aux ministères fédéraux, sur une base facultative, un système ministériel de gestion des finances et du matériel et un service de paiement de factures.

Programme 1.4 – Administration de la paye et des pensions fédérales

Ce programme vise à offrir aux autres ministères et organismes fédéraux des systèmes et des processus centraux fiables pour l'administration de la paye et des pensions. Les services d'administration de la paye et des pensions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada permettent au Ministère de s'assurer que les employés et les pensionnés du gouvernement du Canada reçoivent en temps opportun les montants qui leur sont dus.

Programme 1.5 – Gestion linguistique et services connexes

Ce programme définit le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada comme étant un intervenant clé dans l'infrastructure de prestation de services du gouvernement fédéral. Le Bureau, seul fournisseur interne de services linguistiques au gouvernement, offre des services de traduction, de révision, d'interprétation et d'autres services linguistiques au Parlement, aux tribunaux ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux. Il est aussi l'autorité du gouvernement fédéral en matière de terminologie et a reçu le mandat d'élaborer des normes terminologiques pour garantir des communications claires, uniformes et de qualité au sein du gouvernement. Le programme Gestion linguistique et services connexes découle de la *Loi sur le Bureau de la traduction*.

Programme 1.6 – Programmes et services spécialisés

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles aux institutions fédérales.

Programme 1.7 – Programmes et services d'intégrité

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles au gouvernement du Canada pour appuyer une gestion et des opérations saines, prudentes et éthiques.

Programme 1.8 – Ombudsman de l'approvisionnement

Ce programme, exercé sans lien de dépendance avec le gouvernement, examine les pratiques d'approvisionnement dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, enquête sur les plaintes des fournisseurs relatives à l'attribution et à l'administration des contrats de biens et de services, et veille à la prestation de services de règlement extrajudiciaire des différends pour des contrats existants. Ce programme permet au Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement de promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne des postes

Résultat stratégique 1

Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

Programme 1.1 – Paiements concernant les programmes publics

Paiements concernant des services que la Société assure en franchise en vue d'appuyer les programmes publics du gouvernement : le courrier parlementaire franc de port et les documents à l'usage des aveugles.

Commission de la fonction publique

Résultat stratégique 1

Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur le mérite et les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.

Programme 1.1 – Services de dotation et d'évaluation

Le programme lié aux services de dotation et d'évaluation permet de mettre à jour les systèmes de ressourcement qui font le lien entre les Canadiens et les fonctionnaires à la recherche de possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale et les ministères et organismes responsables de l'embauche. Il fournit des services d'évaluation et des produits connexes, tels que recherche et développement, consultation, évaluation et counseling pouvant être utilisés pour le recrutement, la sélection et le perfectionnement dans toute la fonction publique fédérale. Ce programme inclut également l'offre de services, de programmes et de produits de ressourcement aux ministères et organismes, aux Canadiens et aux fonctionnaires grâce à des unités de service à la clientèle situées partout au Canada.

Programme 1.2 – Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique

Le programme lié à la surveillance de l'intégrité en matière de dotation et d'impartialité politique assure la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre de la politique et du cadre réglementaire en matière de nomination dans le but de veiller à la protection de l'intégrité de la dotation au sein de la fonction publique et de s'assurer que la dotation est exempte d'influence politique. Ce programme comprend la surveillance du rendement des ministères et organismes et du respect par ces derniers des exigences législatives; l'exécution de vérifications et d'études; la réalisation d'enquêtes et la présentation au Parlement de rapports sur l'intégrité de la dotation à la fonction publique et de l'impartialité politique de la fonction publique.

Programme 1.3 – Intégrité du système de dotation et impartialité politique

Le programme lié à l'intégrité du système de dotation et impartialité politique est axée sur la protection, par un tiers indépendant, des principes du mérite et de l'impartialité politique dans la fonction publique fédérale. Ce programme comprend l'établissement et la défense de positions de principe et d'orientations en matière de politiques stratégiques, la réalisation de travaux de recherche stratégique, l'établissement de politiques et de normes pour la Commission de la fonction publique (CFP), la formulation de conseils, d'interprétations et de lignes directrices, ainsi que l'administration des pouvoirs délégués et non délégués, incluant les langues officielles, le régime des activités politiques et l'administration des priorités.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Services partagés Canada

Résultat stratégique 1

Services d'infrastructure de technologie de l'information modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement.

Programme 1.1 – Services d’infrastructure de technologie de l’information

Ce programme permet d’offrir des services d’infrastructure de technologie de l’information aux ministères fédéraux, en vue de favoriser et d’appuyer la gestion, la coordination et la prestation des programmes gouvernementaux pour la population canadienne et l’atteinte des priorités du gouvernement du Canada. L’infrastructure des services de technologie de l’information comprend quatre principaux groupes de services liés à la technologie de l’information: a) Informatique répartie, b) Informatisation de la production et des opérations, c) Réseau de télécommunication – Données, voix et vidéo, d) Cybersécurité et sécurité de la technologie de l’information. Ce programme prévoit l’établissement d’une infrastructure de services de technologie de l’information communs centralisés, favorisant le regroupement et l’uniformisation de la gestion et de la prestation des services de technologie de l’information à l’échelle des 43 organisations partenaires responsables. Le regroupement et l’uniformisation des services contribuent à l’amélioration de l’efficacité des opérations et à la réalisation d’économies d’échelle accrue donnant lieu à des économies de coûts anticipées, une amélioration de la fiabilité et de la sécurité des services de technologie de l’information, une réduction du recoupement des efforts et de la surveillance de la direction et la formulation d’une réponse cohérente par rapport aux besoins opérationnels des organisations partenaires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux										
-	1 563 893 483	-	-	1 563 893 483	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	290 359 023	-	290 359 023	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	52 350 000	-	52 350 000	1b	Dépenses de fonctionnement				
-	-	65 262 683	-	65 262 683	1c	Dépenses de fonctionnement				
-	-	-	57 984 110	57 984 110		Virement du CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	(10 200 000)	(10 200 000)		Virement au :				
-	-	-	(6 346 271)	(6 346 271)		crédit 1 (Agence du revenu du Canada)				
-	-	-	(38 232)	(38 232)		crédit 1 (Centre de la sécurité des télécommunications)				
-	-	-	(206 000)	(206 000)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(712 652)	(712 652)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
-	-	-	(4 143 291)	(4 143 291)		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	(421 341)	(421 341)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	-	-	(2 560 574)	(2 560 574)		crédit 1 (Conseil du Trésor)				
-	1 563 893 483	407 971 706	33 355 749	2 005 220 938		Total – Crédit 1	1 930 668 064	74 552 874	-	1 684 654 681
-	1 183 196 646	-	-	1 183 196 646	5	Dépenses en capital				
-	-	60 943 600	-	60 943 600	5a	Dépenses en capital				
-	-	5 000 000	-	5 000 000	5b	Dépenses en capital				
-	-	40 339 183	-	40 339 183	5c	Dépenses en capital				
-	-	-	2 560 574	2 560 574		Virement du :				
-	-	-	23 450 000	23 450 000		crédit 1				
-	-	-	91 075 681	91 075 681		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(1 972 232)	(1 972 232)		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(5 100 000)	(5 100 000)		Virement au :				
-	-	-	(1 972 232)	(1 972 232)		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	(5 100 000)	(5 100 000)		crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	1 183 196 646	106 282 783	110 014 023	1 399 493 452		Total – Crédit 5	1 187 447 922	212 045 530	-	1 057 647 220
-	121 005 086	3 624 209	(21 879 862)	102 749 433	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	102 749 433	-	-	106 776 806
-	83 500	-	-	83 500	(S)	Ministre des Services Publics et de l'Approvisionnement – Traitement et allocation pour automobile	83 500	-	-	82 328
27 542 676	-	-	-	27 542 676	(S)	Fonds renouvelable des services optionnels	(9 145 982)	-	36 688 658	1 105 997
43 272 570	(319 317)	-	319 317	43 272 570	(S)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	(9 078 442)	-	52 351 012	(6 253 689)
195 008 917	2 600 000	-	(2 600 000)	195 008 917	(S)	Fonds renouvelable des Services immobiliers	(29 042 510)	-	224 051 427	(10 871 291)

100 000 000	–	–	–	100 000 000	(S)	Fonds renouvelable de la production de défense	–	–	100 000 000	–
363 762	–	–	321 505	685 267	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	289 677	74 085	321 505	143 494
–	–	–	593 474 917	593 474 917	(S)	Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	593 474 917	–	–	450 405 782
–	–	–	(562 019 872)	(562 019 872)	(S)	Recouvrements des ministères responsables	(562 019 872)	–	–	(450 405 472)
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	29 854
366 187 925	2 870 459 398	517 878 698	150 985 777	3 905 511 798		Total budgétaire	3 205 426 707	286 672 489	413 412 602	2 833 315 710
1 711 761	–	–	(600)	1 711 161	L15b	Caisses d'avance fixe, avances à justifier et avances recouvrables. Limite 22 000 000 \$ (Net)	33 923	–	1 677 238	264 736
68 177 034	–	–	–	68 177 034	(S)	(L) <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> de 1993, article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	(2 176 577)	–	70 353 611	9 457 130
69 888 795	–	–	(600)	69 888 195		Total non budgétaire	(2 142 654)	–	72 030 849	9 721 866
366 187 925	2 870 459 398	517 878 698	150 985 777	3 905 511 798		Total du ministère – Budgétaire	3 205 426 707	286 672 489	413 412 602	2 833 315 710
69 888 795	–	–	(600)	69 888 195		Total du ministère – Non budgétaire	(2 142 654)	–	72 030 849	9 721 866
Société canadienne des postes										
–	22 210 000	–	–	22 210 000	1	Paiements à la société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210 000	–	–	9 254 190
500 000 000	–	–	–	500 000 000	(S)	(L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30. Limite globale 500 000 000 \$ (Net)	–	–	500 000 000	–
–	22 210 000	–	–	22 210 000		Total de l'organisme – Budgétaire	22 210 000	–	–	9 254 190
500 000 000	–	–	–	500 000 000		Total de l'organisme – Non budgétaire	–	–	500 000 000	–
Commission de la fonction publique										
–	71 160 178	–	–	71 160 178	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	252 000	252 000		Virement du :				
–	–	–	4 282 475	4 282 475		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments) CT, crédit 25 ¹				
–	71 160 178	1	4 534 475	75 694 654		Total – Crédit 1	66 714 150	8 980 504	–	63 002 583
–	12 442 885	–	(3 334 789)	9 108 096	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 108 096	–	–	9 598 061
–	–	–	642	642	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	642	–	–	9 062
–	–	–	220	220	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercice antérieurs	220	–	–	–
–	83 603 063	1	1 200 548	84 803 612		Total de l'organisme – Budgétaire	75 823 108	8 980 504	–	72 609 706
Services partagés Canada										
–	1 192 407 135	–	–	1 192 407 135	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	109 675 247	–	109 675 247	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	2 834 643	–	2 834 643	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 425 616	–	1 425 616	1c	Dépenses de fonctionnement				

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	4 926	4 926		Virement du :				
–	–	–	26 763	26 763		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
–	–	–	82 261	82 261		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	150 000	150 000		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
–	–	–	1 560 700	1 560 700		crédit 1 (Environnement)				
–	–	–	598 965	598 965		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	96 110	96 110		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	371 984	371 984		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	4 143 291	4 143 291		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	20 819	20 819		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	6 094 861	6 094 861		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	22 244 168	22 244 168		crédit 1 (Statistique Canada)				
–	–	–	36 402 008	36 402 008		crédit 5				
						CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(5 578)	(5 578)		Virement au :				
–	–	–	(153 532)	(153 532)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(79 750)	(79 750)		crédit 1 (Transports)				
						crédit 1 (Conseil du Trésor)				
–	1 192 407 135	113 935 506	71 557 996	1 377 900 637		Total – Crédit 1	1 278 274 051	99 626 586	–	1 201 014 719
–	268 084 298	–	–	268 084 298	5	Dépenses en capital				
–	–	161 808 663	–	161 808 663	5a	Dépenses en capital				
–	–	1 241 175	–	1 241 175	5b	Dépenses en capital				
–	–	1 749 998	–	1 749 998	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	8 264 089	8 264 089		Virement du :				
–	–	–	1 100 000	1 100 000		crédit 1 (Statistique Canada)				
–	–	–	1 138 315	1 138 315		crédit 5 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	300 000	300 000		crédit 5 (Service correctionnel du Canada)				
–	–	–	1 280 000	1 280 000		crédit 5 (Environnement)				
–	–	–	841 792	841 792		crédit 5 (Pêches et Océans)				
–	–	–	5 100 000	5 100 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	680 682	680 682		crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	13 871 597	13 871 597		crédit 5 (Transports)				
–	–	–	(22 244 168)	(22 244 168)		CT, crédit 33 ¹				
						Virement au crédit 1				
–	268 084 298	164 799 836	10 332 307	443 216 441		Total – Crédit 5	328 246 669	114 969 772	–	220 030 555

-	89 363 268	666 393	(18 975 139)	71 054 522	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 054 522	-	-	79 432 995
-	-	-	3 794 495	3 794 495	(S)	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la Gendarmerie royale du Canada	3 794 495	-	-	3 965 501
-	-	-	291	291	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	291	-
-	1 549 854 701	279 401 735	66 709 950	1 895 966 386		Total de l'organisme – Budgétaire	1 681 369 737	214 596 358	291	1 504 443 770
366 187 925	4 526 127 162	797 280 434	218 896 275	5 908 491 796		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 984 829 552	510 249 351	413 412 893	4 419 623 376
569 888 795	-	-	(600)	569 888 195		Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	(2 142 654)	-	572 030 849	9 721 866

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 235 161 878	1 138 700 334	96 461 544	–
Initiatives publicitaires.....	1 800 000	1 247 953	552 047	–
Programme d'innovation construire au Canada	29 600 145	25 857 804	3 742 341	–
Opérations du Cap-Breton	36 980 665	34 513 595	2 467 070	–
Coûts et programme d'assurance de profits	2 333 586	2 299 544	34 042	–
Services linguistiques	30 451 704	30 451 704	–	–
Après-mise en œuvre du système de paye.....	46 502 022	44 359 906	2 142 116	–
Services immobiliers	2 068 050 073	2 055 392 907	12 657 166	–
Fonction d'administration de compensation centrale et du receveur général.....	97 442 298	84 464 223	12 978 075	–
Bloquées.....	13 213 289	–	13 213 289	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 556 314 722	1 486 619 906	69 694 816	–
	<i>2 005 220 938</i>	<i>1 930 668 064</i>	<i>74 552 874</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	952 875 153	899 217 397	53 657 756	–
Biens immobiliers – Contrat de location-acquisition.....	148 744 156	148 744 156	–	–
Biens immobiliers – Réaménagement / aménagement	162 580 288	139 486 369	23 093 919	–
Bloquées.....	135 293 855	–	135 293 855	–
	<i>1 399 493 452</i>	<i>1 187 447 922</i>	<i>212 045 530</i>	–
Montants législatifs	500 797 408	87 310 721	74 085	413 412 602
	3 905 511 798	3 205 426 707	286 672 489	413 412 602
Société canadienne des postes				
Crédit 1 – Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales –				
Paiements à la Société d'État.....	22 210 000	22 210 000	–	–
Commission de la fonction publique				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	89 520 494	75 220 285	14 300 209	–
Bloquées.....	426 160	–	426 160	–
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	14 252 000	8 506 135	5 745 865	–
	<i>75 694 654</i>	<i>66 714 150</i>	<i>8 980 504</i>	–
Montants législatifs	9 108 958	9 108 958	–	–
	84 803 612	75 823 108	8 980 504	–

Services partagés Canada				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	1 774 240 263	1 695 789 763	78 450 500	–
Mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission	130 557 898	130 557 898	–	–
Reinstaller des réfugiés syriens	216 272	216 272	–	–
L'appui de l'information et de l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada	4 319 554	4 319 554	–	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT	26 606	26 606	–	–
Bloquées	21 176 086	–	21 176 086	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	552 636 042	552 636 042	–	–
	<i>1 377 900 637</i>	<i>1 278 274 051</i>	<i>99 626 586</i>	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	271 612 721	226 121 058	45 491 663	–
Mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission	101 206 022	100 433 368	772 654	–
L'appui de l'information et de l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada	5 850 000	1 539 900	4 310 100	–
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT	1 907 656	152 343	1 755 313	–
Bloquées	62 640 042	–	62 640 042	–
	<i>443 216 441</i>	<i>328 246 669</i>	<i>114 969 772</i>	–
Montants législatifs	74 849 308	74 849 017	–	291
	1 895 966 386	1 681 369 737	214 596 358	291
Total du portefeuille ministériel	5 908 491 796	4 984 829 552	510 249 351	413 412 893

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux												
Gestion des locaux et services immobiliers	4 552 766 713	3 994 273 618	1 345 792 036	1 146 572 414	31 455 045	31 455 045	3 025 261 695	2 713 310 743	2 904 752 099	2 458 990 334	–	–
Approvisionnements	521 257 574	372 187 815	–	–	–	–	245 414 689	234 194 538	275 842 885	137 993 277	–	–
Receveur général du Canada	134 649 495	122 463 450	1 395 008	1 395 008	–	–	18 951 731	19 366 882	117 092 772	104 491 576	–	–
Administration de la paye et des pensions fédérales	248 764 924	236 202 944	35 351 002	31 348 549	–	–	147 513 299	132 149 262	136 602 627	135 402 231	–	–
Gestion linguistique et services connexes	260 906 374	217 151 630	–	–	–	–	154 630 228	164 204 763	106 276 146	52 946 867	–	–
Programmes et services spécialisés	159 840 616	155 255 321	6 091 457	6 091 457	–	–	132 612 624	129 874 124	33 319 449	31 472 654	–	–
Programmes et services d'intégrité	43 861 850	41 995 038	472 398	–	–	–	24 093 956	23 679 678	20 240 292	18 315 360	–	–
Ombudsman de l'approvisionnement	4 021 026	3 257 831	–	–	–	–	–	–	4 021 026	3 257 831	–	–
Services internes	439 905 695	422 850 164	10 391 551	2 040 494	–	–	142 932 744	162 334 081	307 364 502	262 556 577	–	–
Fonds de caisse à montant fixe, avances à justifier et avances remboursables	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 711 161	33 923
Administration des biens saisis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	68 177 034	(2 176 577)
Total partiel	6 365 974 267	5 565 637 811	1 399 493 452	1 187 447 922	31 455 045	31 455 045	3 891 410 966	3 579 114 071	3 905 511 798	3 205 426 707	69 888 195	(2 142 654)
Revenus affectés aux dépenses	(3 891 410 966)	(3 579 114 071)	–	–	–	–	(3 891 410 966)	(3 579 114 071)	–	–	–	–
Total du ministère	2 474 563 301	1 986 523 740	1 399 493 452	1 187 447 922	31 455 045	31 455 045	–	–	3 905 511 798	3 205 426 707	69 888 195	(2 142 654)
Société canadienne des postes	22 210 000	22 210 000	–	–	–	–	–	–	22 210 000	22 210 000	500 000 000	–
Commission de la fonction publique												
Services de dotation et d'évaluation	38 338 903	31 542 571	–	–	–	–	14 252 000	8 506 135	24 086 903	23 036 436	–	–
Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique	15 206 621	13 617 571	–	–	–	–	–	–	15 206 621	13 617 571	–	–
Intégrité du système de dotation et impartialité politique	11 595 471	10 723 487	–	–	–	–	–	–	11 595 471	10 723 487	–	–
Services internes	33 914 617	28 445 614	–	–	–	–	–	–	33 914 617	28 445 614	–	–
Total partiel	99 055 612	84 329 243	–	–	–	–	14 252 000	8 506 135	84 803 612	75 823 108	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(14 252 000)	(8 506 135)	–	–	–	–	(14 252 000)	(8 506 135)	–	–	–	–
Total de l'organisme – Budgétaire	84 803 612	75 823 108	–	–	–	–	–	–	84 803 612	75 823 108	–	–

Services partagés Canada

Services d'infrastructure de technologie de l'information	1 847 794 311	1 756 816 610	441 403 962	326 434 190	–	–	552 636 042	552 636 042	1 736 562 231	1 530 614 758	–	–
Services internes	157 591 676	148 942 500	1 812 479	1 812 479	–	–	–	–	159 404 155	150 754 979	–	–
Total partiel	2 005 385 987	1 905 759 110	443 216 441	328 246 669	–	–	552 636 042	552 636 042	1 895 966 386	1 681 369 737	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(552 636 042)	(552 636 042)	–	–	–	–	(552 636 042)	(552 636 042)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 452 749 945	1 353 123 068	443 216 441	328 246 669	–	–	–	–	1 895 966 386	1 681 369 737	–	–
Total du portefeuille ministériel	4 034 326 858	3 437 679 916	1 842 709 893	1 515 694 591	31 455 045	31 455 045	–	–	5 908 491 796	4 984 829 552	569 888 195	(2 142 654)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux									
Subventions									
-	-	-	593 474 917	593 474 917	(S) Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	593 474 917	-	-	450 405 782
-	-	-	(562 019 872)	(562 019 872)	(S) Recouvrement auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers	(562 019 872)	-	-	(450 405 472)
-	-	-	31 455 045	31 455 045	Total du portefeuille ministériel	31 455 045	-	-	310

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion des locaux et services immobiliers	3 025 261 695	2 713 310 743	2 555 682 509
Approvisionnement	245 414 689	234 194 538	248 257 992
Receveur général du Canada	18 951 731	19 366 882	20 157 858
Administration de la paye et des pensions fédérales	147 513 299	132 149 262	136 457 404
Services linguistiques et gestion connexe	154 630 228	164 204 763	167 082 849
Programmes et services spécialisés	132 612 624	129 874 124	97 980 565
Programmes et services d'intégrité	24 093 956	23 679 678	22 685 777
Services internes	142 932 744	162 334 081	157 942 904
Total budgétaire	3 891 410 966	3 579 114 071	3 406 247 858
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Administration des biens saisis	–	39 249 643	34 983 862
Recouvrement– Caisse d'avance fixe	1 711 161	–	–
Total non budgétaire	1 711 161	39 249 643	34 983 862
Total du ministère – Budgétaire	3 891 410 966	3 579 114 071	3 406 247 858
Total du ministère – Non budgétaire	1 711 161	39 249 643	34 983 862
Commission de la fonction publique			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services de dotation et d'évaluation			
Services d'évaluation, de counselling et produits	14 252 000	8 506 135	8 746 572
Total de l'organisme – Budgétaire	14 252 000	8 506 135	8 746 572
Services partagés Canada			
Services d'infrastructure de technologie de l'information	552 636 042	552 636 042	423 938 645
Services internes	–	–	288
Total de l'organisme – Budgétaire	552 636 042	552 636 042	423 938 933
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 458 299 008	4 140 256 248	3 838 933 363
Total du portefeuille ministériel – Non budgétaire	1 711 161	39 249 643	34 983 862

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux		
Autres revenus		
Revenus de placements		
Prêts, placements et avances		
Société immobilière du Canada limitée—Dividende	6 500 000	10 000 000
Autres comptes		
Construction de défense Canada – Dividende	8 500 000	–
	15 000 000	10 000 000
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 396 506	14 625 050
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	25 514 259	6 070 213
	38 910 765	20 695 263
Ventes de biens et de services		
Location et utilisation de biens publics	878 715 394	825 001 370
Services de nature réglementaire		
Bénéfices de bassins de radoub	6 003 519	8 191 951
Divers	151 167 944	156 280 886
	157 171 463	164 472 837
Services de nature non réglementaire		
Location, licences et permis	756 641 851	759 705 068
Ventes de biens et de produits d'information		
Publications	2 872 999	1 892 299
Divers	1 545 250 664	1 355 919 524
	1 548 123 663	1 357 811 823
Autres frais et droits	233 844 635	288 710 493
	3 574 497 006	3 395 701 591
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	321 505	363 762
Revenus divers		
Dons à l'État	48 356	1 554 233
Produits de l'aliénation des biens immobiliers	10 607 828	3 281 425
Divers	73 744 841	77 585 236
	84 401 025	82 420 894
Total du ministère	3 713 130 301	3 509 181 510

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services			Ventes de biens et de services		
Autres revenus			Services de nature non réglementaire	553 543 014	428 020 676
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Autres frais et droits	143 388	(4 622 928)
Paye en arrérages	18 341 575	31 847 086		553 686 402	423 397 748
Total de la direction	18 341 575	31 847 086	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	291	–
Commission de la fonction publique			Revenus divers		
Autres revenus			Intérêts et pénalités	14 079	4 669
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs			Autres revenus divers	10 068 645	7 828 640
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	154 973	101 172		10 082 724	7 833 309
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	154 604	150 512	Total de l'organisme	571 555 762	437 392 414
	309 577	251 684	Sommaire du portefeuille ministériel		
Ventes de biens et de services			Autres revenus		
Services de nature non réglementaire			Revenus de placements	15 000 000	10 000 000
Services d'évaluation, de counselling et produits			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	65 348 262	58 955 390
Outils et produits d'évaluation et services aux cadres	8 510 869	8 749 413	Ventes de biens et de services	4 136 694 277	3 827 848 752
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	642	9 062	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	322 438	372 824
Revenus divers			Revenus divers	95 705 504	91 510 907
Services d'évaluation, d'analyse et d'orientation professionnelle			Total du portefeuille ministériel	4 313 070 481	3 988 687 873
Régime d'avantages sociaux imputé sur les services d'évaluation, de counselling et produits	1 221 019	1 255 172			
Divers	736	1 532			
	1 221 755	1 256 704			
Total de l'organisme	10 042 843	10 266 863			
Services partagés Canada					
Autres revenus					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	360 591	1 878 201			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	7 425 754	4 283 156			
	7 786 345	6 161 357			

Section 25

Comptes publics du Canada

2016-2017

Transports

Ministère des Transports

Administration canadienne de la sûreté
du transport aérien

Office des transports du Canada

Marine Atlantique S.C.C.

La Société des ponts fédéraux Limitée

VIA Rail Canada Inc.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	25.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	25.9
Détail budgétaire par affectation.....	25.12
Programmes.....	25.14
Paiements de transfert.....	25.16
Détail des montants disponibles pour être dépensés	25.18
Revenus	25.19

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ministère des Transports**Résultat stratégique 1**

Un réseau de transport efficient.

Programme 1.1 – Infrastructures de transport

Le Programme Infrastructures de transport a pour objet de superviser, de financer et de gérer les infrastructures de transport multimodal dans le cadre du mandat de Transports Canada en vue d'améliorer l'efficacité et la prestation des services, dans l'intérêt des contribuables canadiens. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : assurer la gestion de certains biens liés au transport commercial exploités par des tierces parties pour le compte du gouvernement fédéral (administrations aéroportuaires, administrations portuaires, ponts sous compétence fédérale, VIA Rail, Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, Marine Atlantique); fournir le financement pour des infrastructures stratégiques de transport au Canada pour appuyer les objectifs fédéraux; et élaborer une politique d'infrastructure des transports à la suite de consultations avec les intervenants. Le Programme gère également les ports et les aéroports de Transports Canada, appuie les services essentiels dans les collectivités éloignées, gère les engagements existants, procède à la cession des biens, et en confie l'exploitation à forfait, dans la mesure du possible.

Programme 1.2 – Portes d'entrée et corridors

Le Canada est une nation commerçante; l'efficacité et la fiabilité du réseau de transport, pour ce qui est du soutien à ces activités commerciales, influent directement sur la prospérité et le bien-être de la nation. Pour cette raison, il est impératif que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le développement d'un réseau de transport intégré reliant les importateurs et les exportateurs aux marchés et aux fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de plus en plus complexes. Inspiré par le Cadre de politique national pour les portes et les corridors commerciaux stratégiques, le Programme des Portes d'entrée et corridors appuie le commerce international du Canada, en créant un réseau de transport lié au commerce plus efficace, fiable et homogène au Canada. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : élaborer des initiatives pour améliorer et intégrer des réseaux de transport dans les principales régions; favoriser les partenariats entre tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé; appuyer et surveiller les projets qui contribuent à la capacité accrue et à l'efficacité de l'infrastructure des portes d'entrée et des corridors; élaborer et mettre en place des mesures qui éliminent les obstacles au développement efficace des portes d'entrée et des corridors; et commercialiser l'utilisation des portes d'entrée et des corridors au Canada et à l'échelle internationale.

Programme 1.3 – Cadres qui appuient le marché des transports

Le Programme Cadres qui appuient le marché des transports permet d'encourager l'efficacité des transports en favorisant un secteur des transports concurrentiel et viable. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : établir des régimes qui régissent le comportement économique des transporteurs dans tous les modes de transport; définir des règles de gouvernance pour tous les fournisseurs d'infrastructures de transport qui relèvent d'une autorité fédérale; surveiller et analyser le réseau de transport, effectuer des recherches, et produire des rapports relativement au réseau de transport; promouvoir l'innovation dans les transports; permettre aux Canadiens d'avoir accès aux transports; représenter les intérêts du Canada dans le cadre des négociations commerciales, sur les tribunes internationales par rapport aux transports et auprès d'autres

organismes internationaux; favoriser l'accès aux marchés dans le contexte du commerce international; favoriser une plus grande coopération afin d'appuyer l'activité économique; et s'acquitter de certaines responsabilités fédérales à l'égard de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*.

Résultat stratégique 2

Un réseau de transport sécuritaire et sûr.

Programme 2.1 – Sécurité aérienne

Le Programme de Sécurité aérienne, sous l'autorité de la *Loi sur l'aéronautique*, permet d'appliquer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sécurité des activités de l'aviation civile à l'intérieur des frontières canadiennes, y compris l'établissement des normes de sécurité pour la conception et la fabrication de produits aéronautiques en harmonie avec les normes internationales. Le Programme : favorise la sécurité du réseau aérien; assure la surveillance du secteur de l'aviation; et applique les conventions internationales signées par le Canada. De plus, le Programme offre des services aériens et la formation connexe afin d'appuyer les activités de Transports Canada et d'autres ministères.

Programme 2.2 – Sécurité maritime

Le Programme de Sécurité maritime, en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la protection de la navigation*, de la *Loi de la convention sur la sécurité des conteneurs*, de la *Loi sur le pilotage*, de la *Loi sur le cabotage* et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, permet d'élaborer, d'administrer et de mettre en œuvre les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le Programme : favorise la sécurité du réseau de transport maritime; permet d'assurer la surveillance de l'industrie maritime, y compris les bâtiments canadiens et étrangers (embarcations de plaisance et autres); applique les conventions internationales signées par le Canada; protège le droit du public de naviguer sur les voies navigables canadiennes; réglemente les feux ou les balises nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation pendant et/ou après la construction de certains ouvrages; réglemente la mise à l'eau de bouées privées conformément au Règlement sur les bouées privées pris en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*; et agit à titre de Receveur d'épaves selon la partie 7 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Programme 2.3 – Sécurité ferroviaire

En vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, le Programme de la Sécurité ferroviaire élabore, administre et surveille les politiques et les outils de réglementation nécessaires à la sécurité des activités ferroviaires de façon à être cohérent avec les normes et les niveaux nord-américains et internationaux de sécurité. Le Programme favorise la sécurité au sein du réseau de transport ferroviaire et offre une surveillance de l'industrie ferroviaire. De plus, le Programme fait la promotion de la sécurité publique aux passages à niveau, détermine les risques d'intrusion et fournit des fonds pour améliorer la sécurité aux passages à niveau.

Programme 2.4 – Sûreté aérienne

Le Programme de Sûreté aérienne permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sûreté des activités de l'aviation conformément aux normes internationales. Le Programme est fondé sur les risques. Il promeut la sûreté du réseau de transport aérien et permet d'assurer la surveillance de la sûreté de l'industrie de l'aviation tout en veillant à ce que le Canada respecte les normes internationales.

Programme 2.5 – Sécurité des véhicules automobiles

Le Programme de la Sécurité des véhicules automobiles, que régit la *Loi sur la sécurité automobile* et la *Loi sur les transports routiers*, élabore, administre et supervise les politiques, règlements et normes nécessaires à assurer la sécurité des véhicules automobiles et celles des activités commerciales d'une manière qui réponde aux normes nationales et internationales. Le Programme contribue à la réduction des décès et des blessures causés par la route et supervise la sécurité au sein de l'industrie automobile.

Programme 2.6 – Transport des marchandises dangereuses

Le Programme de Transport des marchandises dangereuses, sous l'autorité de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, élabore, applique et surveille les politiques, les règlements et les normes nécessaires pour assurer le transport sécuritaire des marchandises dangereuses au Canada par tous les modes de transport en harmonie avec les normes internationales, et fournit une expertise en intervention d'urgence dans le cas d'un rejet de marchandises dangereuses. Ce Programme vise également à préparer et à coordonner l'intervention dans le cadre de menaces et d'incidents de sûreté et de sécurité susceptibles d'avoir des répercussions sur le réseau de transport national ou le Ministère en raison de substances chimiques, radiologiques, biologiques, nucléaires ou explosives. Le Programme : contribue à la sécurité du transport des marchandises dangereuses; surveille l'industrie du transport; applique les conventions internationales signées par le Canada; et intervient lors de situations d'urgence qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens.

Programme 2.7 – Sûreté maritime

Le Programme de Sûreté maritime, en vertu de la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le Programme favorise la sûreté du réseau de transport maritime et permet d'assurer la surveillance de l'industrie du transport maritime réglementée et d'appliquer les conventions internationales signées par le Canada. Le Programme permet de coordonner l'élaboration de politiques et de règlements en matière de sûreté maritime dans l'ensemble du gouvernement du Canada au moyen du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, dont la direction lui incombe, et d'activités connexes. L'initiative de la Sûreté maritime ne sera plus considérée comme une initiative horizontale, comme c'était le cas depuis son lancement en 2001. Cette initiative fera cependant toujours partie de l'« Analyse des programmes » de la Section II du Rapport sur les plans et les priorités et du Rapport ministériel sur le rendement de chaque organisme fédéral participant. Les rapports horizontaux précédents sur cette initiative se trouvent dans la Base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Programme 2.8 – Sécurité et sûreté multimodale

Le Programme de Sécurité et sûreté multimodale contribue aux politiques et aux normes qui servent à rehausser la sécurité et la sûreté dans plus d'un mode de transport (par exemple, grâce à des services ministériels d'application de la loi, à des systèmes de gestion intégrés et à des évaluations de renseignements). Ce Programme offre également une formation technique aux inspecteurs et aux experts techniques afin d'obtenir et de maintenir les compétences requises, pour être en mesure de respecter et même de dépasser les normes nationales uniformes. En dernier lieu, ce Programme prépare et coordonne les interventions en cas de menaces émergentes visant la sécurité et la sûreté, et de situations qui pourraient avoir des répercussions sur le réseau national des transports ou le Ministère.

Programme 2.9 – Sûreté du transport terrestre et intermodal

Le Programme de la Sûreté du transport terrestre et intermodal, en s'appuyant sur la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* élabore, gère et supervise les politiques, les cadres réglementaires et volontaires, les normes ainsi que les documents directeurs nécessaires à la conduite sûre des activités liées au transport terrestre et intermodal. Le Programme encourage la sûreté du réseau de transport terrestre et intermodal au Canada.

Résultat stratégique 3

Un réseau de transport respectueux de l'environnement.

Programme 3.1 – Eau propre – Transport

Le Programme Eau propre – Transport protège le milieu marin en réduisant la pollution de l'eau provenant des activités du secteur des transports. Le Programme réglemente et surveille les répercussions des déversements provenant des navires dans le milieu marin, réglemente les eaux de ballast, et contribue à établir des règles nationales et internationales qui régissent les restrictions touchant la responsabilité en cas d'incidents de pollution marine. Cette activité fait progresser le programme Eau propre du gouvernement dans le secteur des transports et complète d'autres programmes fédéraux visant à protéger la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à

venir. Le Programme représente également le Canada dans le cadre de discussions en vue d'établir des normes internationales en guise de prévention de la pollution par des bâtiments naviguant en eaux canadiennes et de s'occuper de la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes.

Programme 3.2 – Gérance de l'environnement – Transport

Le Programme Gérance de l'environnement – Transport permet à Transports Canada de s'acquitter de ses responsabilités en vue d'offrir un réseau de transport national respectueux de l'environnement et résilient pour les Canadiens, en assurant la conformité aux obligations environnementales du Ministère par rapport aux lois, aux règlements, aux politiques et aux lignes directrices, ainsi que respecter les engagements du Ministère envers les peuples autochtones. Ce Programme permet d'assumer les responsabilités de Transports Canada à l'égard de la mise en application d'une stratégie ministérielle de développement durable en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*; de s'assurer que les terres et les installations de Transports Canada sont gérées de façon respectueuse de l'environnement, conformément à la législation et aux politiques fédérales; d'offrir un soutien fonctionnel relatif aux évaluations environnementales, notamment pour les projets d'exploitation des ressources; de gérer les lieux contaminés; de donner des conseils sur la consultation, la mobilisation, les négociations et la mise en œuvre de traités Autochtones; et chercher à améliorer la résilience du réseau de transport national face aux événements climatiques extrêmes actuels et à venir.

Programme 3.3 – Air pur – Transport

Le Programme Air pur – Transport de Transports Canada fait progresser le programme de l'air pur du gouvernement fédéral dans le secteur des transports. Il complète également d'autres programmes fédéraux visant à réduire les émissions atmosphériques et de gaz à effet de serre pour améliorer la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Ses deux objectifs principaux sont les suivants : réglementer les émissions atmosphériques et/ou de gaz à effet de serre provenant des secteurs aériens, maritimes et ferroviaires, et mettre en œuvre les obligations et les engagements de Transports Canada dans le cadre du programme de l'air pur.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Résultat stratégique 1

Les programmes de contrôle aux aéroports désignés du Canada protègent les voyageurs.

Programme 1.1 – Contrôle préembarquement

Le Contrôle préembarquement est le mandat le plus public et le plus visible de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent le contrôle de sûreté des passagers et de leurs effets personnels aux points de contrôle des aéroports de l'ensemble du pays. Les passagers font l'objet d'un contrôle avant d'entrer dans la zone sécurisée d'une aérogare. Les agents de contrôle utilisent diverses technologies et procédures de contrôle pour examiner les passagers et leurs effets personnels afin de s'assurer qu'ils ne transportent pas d'articles potentiellement dangereux comme des armes à feu, des engins incendiaires ou des explosifs. Aucun objet ou matériel figurant sur la Liste d'articles interdits de Transports Canada n'est permis à bord d'un aéronef, ce qui élimine la possibilité qu'ils soient utilisés pour causer du tort. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien s'assure que le Contrôle préembarquement demeure compatible avec les exigences de ses partenaires internationaux en matière de sûreté aérienne en investissant dans la nouvelle technologie de pointe et la formation des agents de contrôle, et en améliorant sans cesse ses procédures opérationnelles.

Programme 1.2 – Contrôle des bagages enregistrés

En plus d'effectuer le contrôle des passagers et de leurs bagages de cabine, les agents de contrôle utilisent de l'équipement spécialisé pour contrôler les bagages enregistrés des passagers dans le but de prévenir le transport d'articles, comme les explosifs, qui pourraient constituer un danger pour le transport aérien, ajoutant ainsi un niveau vital de sûreté pour la protection du public voyageur. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien achète l'équipement et l'intègre au système de manutention des bagages de l'aéroport, supervise l'utilisation et l'entretien de l'équipement et gère la formation des agents de contrôle sur l'équipement de détection. Du même coup, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectue continuellement des essais et des évaluations de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, en plus de mesurer le rendement et d'exercer la surveillance de ses processus et systèmes de Contrôle des bagages enregistrés.

Programme 1.3 – Contrôle des non-passagers

Conformément aux directives de Transports Canada, les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent, sur une base aléatoire, le contrôle des personnes accédant aux zones réglementées des aéroports de classe I et II, ce qui fournit une mesure supplémentaire de sûreté. Font partie des non-passagers : les membres d'équipage et le personnel de cabine, le personnel du service à la clientèle des compagnies aériennes, les traiteurs, les préposés à l'entretien, les bagagistes, les fournisseurs et le personnel des concessions et des services aéroportuaires.

Programme 1.4 – La carte d'identité pour les zones réglementées

Le système de la carte d'identité pour les zones réglementées est le premier système d'identité à double lecture biométrique (iris et empreintes digitales) au monde pour les non-passagers qui doivent accéder aux zones réglementées des aéroports. Les cartes d'identité sont munies d'une puce informatique qui comprend un microprocesseur et suffisamment de mémoire pour stocker les données biométriques des empreintes digitales et de l'iris. Le système comprend les cartes, des lecteurs d'empreintes digitales et d'iris installés dans les aéroports et une infrastructure de réseau reliant les aéroports à une base de données centrale sécurisée. Pleinement opérationnel depuis le 31 janvier 2007, le système de carte d'identité pour les zones réglementées est en place dans les aéroports de classe I et II et possède une capacité d'interface avec les systèmes de contrôle d'accès des aéroports.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 4.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office des transports du Canada**Résultat stratégique 1**

Règlement des différends et réglementation économique du réseau de transport national transparents, justes et rapides.

Programme 1.1 – Réglementation économique

L'Office assure le soutien d'un système de transport fédéral efficace et accessible pour les utilisateurs, les fournisseurs de services et les autres intervenants par l'intermédiaire de la réglementation économique des modes de transport aérien, ferroviaire et maritime de compétence fédérale. Il agit comme régulateur du transport aérien en mettant en application la *Loi sur les transports au Canada* et les règlements connexes, en administrant un système de délivrance de licences et de permis d'affrètement, en autorisant les arrangements de partage de codes et de réservation de capacité et d'entente de location d'aéronefs avec équipage, en soutenant les négociations des accords

aériens bilatéraux et en s'assurant que les conditions de transport des transporteurs aériens sont conformes à la législation canadienne. Il élabore des règlements et des codes de pratiques pour enlever du réseau de transport fédéral les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience. L'Office réglemente les transports ferroviaires par la délivrance de certificats d'aptitude et par l'application de la loi avec les exigences d'assurance minimales conformes à la législation canadienne. Il établit les frais de chemins de fer, approuve la construction de lignes de chemin de fer, surveille la cessation de service, établit la valeur nette de récupération des lignes de chemin de fer et établit des prix d'interconnexion et le revenu admissible maximal pour le transport du grain de l'Ouest. En matière de transport maritime, il agit en tant qu'organisme de réglementation économique en déterminant si des navires canadiens adaptés sont disponibles en cas de demande d'utilisation des navires étrangers.

Programme 1.2 – Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends

L'Office fournit des services de règlement de différends formels et informels aux utilisateurs, aux fournisseurs de services et aux autres parties concernées par le réseau de transport fédéral, y compris la facilitation, la médiation, l'arbitrage et le processus décisionnel formel. En tant que tribunal quasi judiciaire, l'Office a le pouvoir de rendre des décisions judiciaires et des arrêtés sur les questions qui relèvent de sa compétence en ce qui a trait aux modes de transport ferroviaire, aérien et maritime de compétence fédérale, ainsi qu'au transport extraprovincial par autocar, dans le cadre de son mandat en matière d'accessibilité. Il règle les différends entre les voyageurs aériens et les transporteurs aériens concernant les conditions de transport aérien; les personnes ayant une déficience et les fournisseurs de services concernant les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement de ces dernières au sein du réseau de transport fédéral; les expéditeurs ferroviaires, les compagnies de chemin de fer et ceux qui sont touchés par le service de chemin de fer concernant le niveau de service; les expéditeurs et les compagnies de chemin de fer lorsqu'ils sont incapables de négocier les ententes sur le niveau de service; les municipalités, les provinces et les administrations routières en matière des franchissements et les frais associés à la lutte contre l'incendie, les propriétaires fonciers et les compagnies de chemin de fer concernant des questions d'infrastructure ferroviaire; les chemins de fer et les personnes ou les collectivités concernées par le bruit et les vibrations ferroviaires; les sociétés de transport publiques et les compagnies de chemin de fer concernant les conditions ou les montants à payer pour l'utilisation des chemins de fer, le terrain, l'équipement, les aménagements ou les services; les propriétaires de navires canadiens concernant le cabotage, ainsi que les administrations de pilotage et les administrations portuaires au sujet des droits pour les services de pilotage ou des droits de port.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

Programme 2.1 – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Marine Atlantique S.C.C.

Résultat stratégique 1

Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse.

Programme 1.1 – Services de traversier

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État mère qui remplit l'obligation constitutionnelle du Canada envers Terre-Neuve-et-Labrador de fournir un service de traversier à longueur d'année entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques Terre-Neuve-et-Labrador. Elle exploite également un service saisonnier non prévu par la Constitution entre North Sydney et Argentia Terre-Neuve-et-Labrador.

La Société des ponts fédéraux Limitée

Résultat stratégique 1

Le transport sécuritaire et efficient sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par La Société des ponts fédéraux Limitée.

Programme 1.1 – Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes

Ce programme englobe la construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, afin de remplacer le pont détérioré du chenal Nord du pont international de la Voie maritime, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes sur l'île Cornwall.

VIA Rail Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Un service ferroviaire voyageur national sûr, sécuritaire, efficient, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.

Programme 1.1 – Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs

Exploitation de services à longueur d'année à l'intérieur du corridor Québec-Windsor, de services voyageurs transcontinentaux entre Halifax et Montréal et entre Toronto et Vancouver, et de services dans les régions et les localités éloignées situées dans le Nord et les zones périphériques du pays.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Transports										
–	480 702 203	–	–	480 702 203	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	71 576 716	–	71 576 716	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	34 048 601	–	34 048 601	1b	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	153 532	153 532		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	624 597	624 597		crédit 5 (Sécurité publique et protection civile)				
–	–	–	21 598 528	21 598 528		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(2 424 232)	(2 424 232)		crédit 1 (Bureau de l'infrastructure du Canada)				
–	–	–	(302 000)	(302 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	480 702 203	105 625 317	19 650 425	605 977 945		Total – Crédit 1	534 936 182	71 041 763	–	650 159 269
–	119 226 521	–	–	119 226 521	5	Dépenses en capital				
–	–	24 106 745	–	24 106 745	5a	Dépenses en capital				
–	–	1 950 000	–	1 950 000	5b	Dépenses en capital				
–	–	–	6 575 049	6 575 049		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(680 682)	(680 682)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	119 226 521	26 056 745	5 894 367	151 177 633		Total – Crédit 5	89 538 022	61 639 611	–	119 165 993
–	258 354 429	–	–	258 354 429	10	Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors				
–	–	–	(450 000)	(450 000)		Virement au crédit 1 (La Société des ponts fédéraux Limitée)				
–	258 354 429	–	(450 000)	257 904 429		Total – Crédit 10	157 175 918	100 728 511	–	374 235 986 ²
–	103 219 554	–	–	103 219 554	15	Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
–	–	19 031 976	–	19 031 976	15a	Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
–	–	6 407 437	–	6 407 437	15b	Subventions et contributions – Infrastructures de transport				
–	103 219 554	25 439 413	–	128 658 967		Total – Crédit 15	122 967 546	5 691 421	–	125 026 467 ²
–	38 062 477	–	–	38 062 477	20	Subventions et contributions – Autre				
–	–	8 627 704	–	8 627 704	20a	Subventions et contributions – Autre				
–	–	3 724 318	–	3 724 318	20b	Subventions et contributions – Autre				
–	38 062 477	12 352 022	–	50 414 499		Total – Crédit 20	32 157 368	18 257 131	–	26 112 553 ²
–	70 415 025	6 298 409	(12 826 124)	63 887 310	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	63 887 310	–	–	71 794 449
–	83 500	–	–	83 500	(S)	Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile	83 500	–	–	82 328
–	127 200 000	–	(3 676 360)	123 523 640	(S)	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i>	123 523 640	–	–	133 369 007

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i>	63 588 278	–	–	62 334 630
–	65 343 888	–	(1 755 610)	63 588 278	(S)	Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont	3 300 000	–	–	3 300 000
195 192	3 300 000	–	–	3 300 000	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	195 192	3 014 650	3 539 016
–	–	–	3 014 650	3 209 842	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	–	–	–	–
–	–	–	1 020	1 020			1 020	–	–	7 364
195 192	1 265 907 597	175 771 906	9 852 368	1 451 727 063		Total du ministère – Budgétaire	1 191 158 784	257 553 629	3 014 650	1 569 127 062
						Société canadienne des postes				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	12 955 810
–	–	–	–	–		Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	–	12 955 810
						Administration canadienne de la sûreté du transport aérien				
–	624 005 722	–	–	624 005 722	1	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	142 272 546	–	142 272 546	1a	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	624 005 722	142 272 546	–	766 278 268		Total – Crédit 1	725 303 977	40 974 291	–	656 747 273
–	624 005 722	142 272 546	–	766 278 268		Total de l'organisme – Budgétaire	725 303 977	40 974 291	–	656 747 273
						Office des transports du Canada				
–	24 290 330	–	–	24 290 330	1	Dépenses du Programme				
–	–	–	19 298	19 298		Virement du :				
–	–	–	908 107	908 107		CT, crédit 15 ¹				
–	24 290 330	–	927 405	25 217 735		CT, crédit 25 ¹				
–	3 501 757	–	(423 168)	3 078 589	(S)	Total – Crédit 1	23 869 488	1 348 247	–	25 022 975
–	–	–	–	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 078 589	–	–	3 231 244
–	–	–	–	–	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	–	13
–	27 792 087	–	504 237	28 296 324		Total de l'organisme – Budgétaire	26 948 077	1 348 247	–	28 254 232

					Marine Atlantique S.C.C.					
	140 122 000	–	–	140 122 000	1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.				
	–	6 100 000	–	6 100 000	1a	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.				
	140 122 000	6 100 000	–	146 222 000		Total – Crédit 1	98 967 000	47 255 000	– 350 859 000	
	140 122 000	6 100 000	–	146 222 000		Total de l'organisme – Budgétaire	98 967 000	47 255 000	– 350 859 000	
						La Société des ponts fédéraux Limitée				
	31 414 312	–	–	31 414 312	1	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée				
	–	1	–	1	1b	Paiements à la Société				
	–	7 146 117	–	7 146 117	1c	Paiements à la Société				
	–	–	1 561 134	1 561 134		Virement du :				
	–	–	450 000	450 000		crédit 5 (Agence des services frontaliers du Canada)				
	–	–	1 210 300	1 210 300		crédit 10 (Transports)				
	–	–	–	–		Virement au crédit 5 (Agence des services frontaliers du Canada)				
	31 414 312	7 146 118	3 221 434	41 781 864		Total – Crédit 1	41 781 858	6	– 20 119 299	
	31 414 312	7 146 118	3 221 434	41 781 864		Total de l'organisme – Budgétaire	41 781 858	6	– 20 119 299	
						VIA Rail Canada Inc.				
	382 830 000	–	–	382 830 000	1	Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
	–	6 930 000	–	6 930 000	1a	Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
	–	35 690 000	–	35 690 000	1b	Paiements à la Société				
	382 830 000	42 620 000	–	425 450 000		Total – Crédit 1	348 387 317	77 062 683	– 365 500 460	
	382 830 000	42 620 000	–	425 450 000		Total de l'organisme – Budgétaire	348 387 317	77 062 683	– 365 500 460	
						Autorité du pont Windsor-Détroit				
	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	– 73 500 000	
	–	–	–	–		Total de l'organisme – Budgétaire	–	–	– 73 500 000	
	195 192	2 472 071 718	373 910 570	13 578 039	2 859 755 519	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 432 547 013	424 193 856	3 014 650	3 077 063 136

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le ministère des Transports fait l'objet d'un projet pilote dans le cadre duquel ses subventions et contributions apparaîtront dans des crédits distincts en fonction d'une structure de programme. Les subventions et les contributions du ministère des Transports sont réparties en trois crédits distincts en 2016-2017 selon l'architecture d'alignement des programmes du ministère. Les données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la nouvelle structure de crédit.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Transports				
Ministère des Transports				
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement –				
Budget de fonctionnement	635 587 496	608 090 403	27 497 093	–
Bloquées	48 819 717	–	48 819 717	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	78 429 268	73 154 221	5 275 047	–
	605 977 945	534 936 182	71 041 763	–
Crédit 5 – Dépenses en capital –				
Budget en capital	132 262 492	89 538 022	42 724 470	–
Bloquées	18 915 141	–	18 915 141	–
	151 177 633	89 538 022	61 639 611	–
Crédit 10 – Subventions et contributions – Portes d'entrée et corridors –				
Subventions et contributions	221 436 776	157 175 918	64 260 858	–
Bloquées	36 467 653	–	36 467 653	–
	257 904 429	157 175 918	100 728 511	–
Crédit 15 – Subventions et contributions – Infrastructures de transport –				
Subventions et contributions	128 658 967	122 967 546	5 691 421	–
Crédit 20 – Subventions et contributions – Autre –				
Subventions et contributions	49 409 596	32 157 368	17 252 228	–
Bloquées	1 004 903	–	1 004 903	–
	50 414 499	32 157 368	18 257 131	–
Montants législatifs	257 593 590	254 383 748	195 192	3 014 650
	1 451 727 063	1 191 158 784	257 553 629	3 014 650
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien				
Crédit 1 – Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital –				
Paiements à la Société d'État	617 443 397	617 443 397	–	–
Budget en capital	142 030 353	107 860 580	34 169 773	–
Bloquées	6 804 518	–	6 804 518	–
	766 278 268	725 303 977	40 974 291	–
Office des transports du Canada				
Crédit 1 – Dépenses du programme –				
Budget de fonctionnement	24 715 108	23 869 488	845 620	–
Bloquées	502 627	–	502 627	–
	25 217 735	23 869 488	1 348 247	–
Montants législatifs	3 078 589	3 078 589	–	–
	28 296 324	26 948 077	1 348 247	–

Marine Atlantique S.C.C.				
Crédit 1 – Paiements à Marine Atlantique S.C.C. –				
Paiements à la Société d'État.....	110 310 000	66 967 000	43 343 000	–
Budget en capital	35 912 000	32 000 000	3 912 000	–
	146 222 000	98 967 000	47 255 000	–
La Société des ponts fédéraux Limitée				
Crédit 1 – Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée –				
Paiements à la Société d'État.....	41 781 864	41 781 858	6	–
	41 781 864	41 781 858	6	–
VIA Rail Canada Inc.				
Crédit 1 – Paiements à VIA Rail Canada Inc. –				
Paiements à la Société d'État.....	271 385 000	263 323 435	8 061 565	–
Budget en capital	103 652 462	85 063 882	18 588 580	–
Bloquées	50 412 538	–	50 412 538	–
	425 450 000	348 387 317	77 062 683	–
Total du portefeuille ministériel	2 859 755 519	2 432 547 013	424 193 856	3 014 650

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ministère des Transports												
Infrastructures de transport	195 278 651	179 947 341	106 615 006	57 711 971	195 547 245	189 855 824	20 039 846	20 039 846	477 401 056	407 475 290	–	–
Portes d'entrée et corridors	1 627 785	1 460 538	–	–	257 904 429	157 175 918	–	–	259 532 214	158 636 456	–	–
Cadres qui appuient le marché des transports	24 883 561	22 709 299	226 472	192 647	24 000	24 000	62 642	62 642	25 071 391	22 863 304	–	–
Sécurité aérienne	208 339 879	193 548 674	11 276 924	4 843 918	230 000	184 628	43 676 121	38 401 074	176 170 682	160 176 146	–	–
Sécurité maritime	67 421 020	63 980 909	5 464 787	5 114 957	3 282 109	3 191 621	12 253 397	12 253 397	63 914 519	60 034 090	–	–
Sécurité ferroviaire	23 935 098	22 331 401	1 210 969	1 050 776	13 050 000	9 690 294	192 644	192 644	38 003 423	32 879 827	–	–
Sûreté aérienne	26 964 831	25 541 998	140 282	125 914	–	–	57 504	57 504	27 047 609	25 610 408	–	–
Sécurité des véhicules automobiles	19 182 467	20 125 350	4 143 857	2 416 974	5 836 999	3 487 963	1 291 062	1 291 062	27 872 261	24 739 225	–	–
Transport des marchandises dangereuses	29 475 511	26 358 729	1 619 596	1 505 289	–	–	–	–	31 095 107	27 864 018	–	–
Sûreté maritime	12 132 442	11 490 828	–	–	–	–	–	–	12 132 442	11 490 828	–	–
Sécurité et sûreté multimodale	18 568 897	17 302 744	823 373	813 728	–	–	373 750	373 750	19 018 520	17 742 722	–	–
Sûreté du transport terrestre et intermodal	5 251 516	5 105 315	–	–	–	–	–	–	5 251 516	5 105 315	–	–
Eau propre – Transport	15 125 922	13 994 315	1 603 494	856 179	10 307 630	9 457 465	380	380	27 036 666	24 307 579	–	–
Gérance de l'environnement – Transport	61 411 655	35 517 316	–	–	–	–	–	–	61 411 655	35 517 316	–	–
Air pur – Transport	15 360 817	14 490 967	1 335 809	633 311	17 683 761	6 121 397	–	–	34 380 387	21 245 675	–	–
Services internes	150 152 473	141 680 149	16 717 064	14 272 358	–	–	481 922	481 922	166 387 615	155 470 585	–	–
Total partiel	875 112 525	795 585 873	151 177 633	89 538 022	503 866 173	379 189 110	78 429 268	73 154 221	1 451 727 063	1 191 158 784	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(78 429 268)	(73 154 221)	–	–	–	–	(78 429 268)	(73 154 221)	–	–	–	–
Total du ministère	796 683 257	722 431 652	151 177 633	89 538 022	503 866 173	379 189 110	–	–	1 451 727 063	1 191 158 784	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	766 278 268	725 303 977	–	–	–	–	–	–	766 278 268	725 303 977	–	–
Office des transports du Canada												
Réglementation économique	11 490 649	10 569 836	–	–	–	–	–	–	11 490 649	10 569 836	–	–
Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends	9 416 993	8 969 209	–	–	–	–	–	–	9 416 993	8 969 209	–	–
Services internes	7 388 682	7 409 032	–	–	–	–	–	–	7 388 682	7 409 032	–	–
Total de l'organisme	28 296 324	26 948 077	–	–	–	–	–	–	28 296 324	26 948 077	–	–
Marine Atlantique S.C.C.	146 222 000	98 967 000	–	–	–	–	–	–	146 222 000	98 967 000	–	–

La Société des ponts fédéraux Limitée	41 781 864	41 781 858	-	-	-	-	-	-	-	41 781 864	41 781 858	-	-
VIA Rail Canada Inc.	425 450 000	348 387 317	-	-	-	-	-	-	-	425 450 000	348 387 317	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 204 711 713	1 963 819 881	151 177 633	89 538 022	503 866 173	379 189 110	-	-	-	2 859 755 519	2 432 547 013	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ministère des Transports									
Subventions									
					Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	29 157 898	193 656	–	28 729 747
–	29 446 554	–	(95 000)	29 351 554					
–	1 600 000	475 000	(1 527 786)	547 214	Programme de financement de la participation communautaire	275 618	271 596	–	11 100
–	300 000	–	–	300 000	Subvention pour la fermeture de passages à niveau	125 000	175 000	–	95 000
–	150 000	3 400 000	(2 529 020)	1 020 980	Programme de transfert des biens portuaires	–	1 020 980	–	–
					Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité de l'Organisation de l'aviation civile internationale	130 000	–	–	130 000
–	130 000	–	–	130 000					
–	–	500 000	–	500 000	Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	–	500 000	–	–
					Subventions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	250 000	–	–	250 000
–	–	250 000	–	250 000					
–	–	200 000	(93 514)	106 486	Subvention pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	90 000	16 486	–	–
–	31 626 554	4 825 000	(4 245 320)	32 206 234	Total – Subventions	30 028 516	2 177 718	–	29 215 847
Contributions									
–	221 635 643	–	(450 000)	221 185 643	Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	147 664 998	73 520 645	–	330 368 813
–	37 850 000	–	(4 706 344)	33 143 656	Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	32 323 739	819 917	–	46 935 184
					Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	9 510 920	27 207 866	–	43 867 173
–	36 718 786	–	–	36 718 786					
–	16 720 000	19 031 976	4 843 422	40 595 398	Programme de contributions aux services de traversier	40 595 398	–	–	31 657 222
–	11 200 000	–	–	11 200 000	Programme ferroviaire voyageur dans les collectivités éloignées	11 192 000	8 000	–	11 355 924
					Paiements à l'appui des améliorations apportées aux croisements, approuvés aux termes de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	9 245 294	1 699 706	–	8 929 862
–	10 945 000	–	–	10 945 000					
–	9 460 380	7 532 704	(404 323)	16 588 761	Contribution à l'appui des initiatives en matière de transports propres	5 042 883	11 545 878	–	2 720 615
					Programme de contribution Ocean Networks Canada – Océans intelligents	8 400 000	–	–	7 400 000
–	8 400 000	–	–	8 400 000					
–	4 442 681	1 394 318	–	5 836 999	Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	3 487 963	2 349 036	–	3 048 363
					Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme : Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	736 172	3 333 828	–	392 610
–	4 350 000	–	(280 000)	4 070 000					

-	1 600 000	-	280 000	1 880 000	Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	1 879 777	223	-	1 681 470
-	1 360 416	-	-	1 360 416	Contribution pour le Centre d'excellence pour le transport maritime des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié	781 847	578 569	-	849 600
-	1 000 000	-	-	1 000 000	Programme de réfection des bandes d'atterrissage de la côte du Labrador	930 000	70 000	-	1 000 000
-	1 000 000	-	327 786	1 327 786	Contribution à l'appui de la sécurité nautique	1 327 786	-	-	1 167 388
-	484 000	-	-	484 000	Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	250 258	233 742	-	275 098
-	419 000	-	12 922	431 922	Association des transports du Canada	431 922	-	-	432 575
-	300 000	-	-	300 000	Contributions à l'Association des chemins de fer du Canada dans le cadre du Programme Opération Gareautrain	300 000	-	-	300 000
-	100 000	-	-	100 000	Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	54 628	45 372	-	43 137
-	24 000	-	-	24 000	Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	24 000	-	-	21 000
-	65 343 888	-	(1 755 610)	63 588 278	(S) Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i>	63 588 278	-	-	62 334 630
-	3 300 000	-	-	3 300 000	(S) Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont	3 300 000	-	-	3 300 000
-	-	3 007 437	2 379 020	5 386 457	Programme de transfert des biens portuaires	5 375 382	11 075	-	-
-	-	1 005 000	-	1 005 000	Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	20 000	985 000	-	-
-	-	645 000	93 514	738 514	Contribution pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le nord	738 514	-	-	1 146 488
-	-	350 000	1 604 323	1 954 323	Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens liés aux poissons, à leur habitat et à la navigation	1 863 835	90 488	-	-
-	-	-	95 000	95 000	Contribution à la direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc pour rebaptiser l'aéroport international du Grand Moncton	95 000	-	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 566 637
-	436 653 794	32 966 435	2 039 710	471 659 939	Total – Contributions	349 160 594	122 499 345	-	561 793 789
-	468 280 348	37 791 435	(2 205 610)	503 866 173	Total du portefeuille ministériel	379 189 110	124 677 063	-	591 009 636

(S) Paiement de transferts législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ministère des Transports				Sécurité ferroviaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Inspections et certifications			
Infrastructures de transport				Sûreté aérienne			
Administrations aéroportuaires – Remboursement de loyers reportés	–	–	5 492 011	Inspections et certifications			
Revenus des ports publics provenant des frais d'utilisation et des permis d'utilisation de quais	6 090 107	6 090 107	6 787 133	Sécurité des véhicules automobiles			
Revenus provenant de locations et concessions	6 705 430	6 705 430	6 163 874	Revenus provenant du Programme du registraire des véhicules importés			
Revenus des aéroports provenant des frais d'utilisation et des contrats de service	7 085 394	7 085 394	6 707 541	Revenus provenant de locations et concessions			
Produit des ventes et de la formation	125 465	125 465	122 832	Divers			
Inspections et certifications	15 974	15 974	6 956	Sûreté multimodale			
Divers	17 476	17 476	4 225	Produit des ventes et de la formation			
	20 039 846	20 039 846	25 284 572	Revenus provenant de locations et concessions			
Cadres qui appuient le marché des transports				Eau propre - Transport			
Revenus provenant des prévisions fournies par les services aériens	62 642	62 642	72 365	Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime			
Recherche et développement	–	–	458 800	Services internes			
	62 642	62 642	531 165	Revenus provenant de locations et concessions			
Sécurité aérienne				Produit des ventes et de la formation			
Entretien des aéronefs et services de vol	30 707 372	25 432 325	25 278 821	Divers			
Frais d'utilisation en vertu du Règlement de l'aviation canadien	8 286 527	8 286 527	7 517 853	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
Inspections et certifications	2 575 780	2 575 780	2 024 083	78 429 268	73 154 221	83 582 676	
Produit des ventes et de la formation	161 526	161 526	180 179				
Revenus provenant de locations et concessions	557 855	557 855	241 146				
Divers	1 387 061	1 387 061	7 641 545				
	43 676 121	38 401 074	42 883 627				
Sécurité maritime							
Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime	12 157 622	12 157 622	12 051 120				
Inspections et certifications	6 567	6 567	260				
Produit des ventes et de la formation	8 667	8 667	9 675				
Revenus provenant de locations et concessions	–	–	354				
Divers	80 541	80 541	229 174				
	12 253 397	12 253 397	12 290 583				

Revenus

(en dollars)

Description	Current year	Previous year	Description	Current year	Previous year
Ministère des Transports					
Autres revenus					
Revenus de placements ¹			Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>		
Prêts, placements et avances				6 762 612	5 849 246
Administration portuaire de Belledune	170 375	157 773	Administrations aéroportuaires – Paiements de loyer	348 892 056	324 128 901
Administration portuaire de Halifax	1 849 267	1 523 751		369 284 360	343 977 848
Administration portuaire de Hamilton	1 181 977	796 948	Services de nature réglementaire		
Administration portuaire de Montréal	4 151 709	4 072 758	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères – Frais d'utilisation imposés	22 071 141	21 242 268
Administration portuaire de Nanaimo	179 447	175 760	Services de nature non réglementaire		
Administration portuaire d'Oshawa	33 403	33 120	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères – Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères – Frais d'utilisation imposés	13 969 373	15 789 843
Administration portuaire de Port Alberni	103 964	101 547	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	367 949	300 208
Administration portuaire de Prince Rupert	3 328 733	2 580 007	Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	26 959 896	33 577 566
Administration portuaire de Québec	1 271 999	973 860		41 297 218	49 667 617
Administration portuaire du Saguenay	54 736	59 727	Ventes de biens et de produits d'information		
Administration portuaire de Saint John	554 050	511 283	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères – Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères	(340 129)	353 878
Administration portuaire de Sept-Îles	182 780	152 598	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	597 117	600 296
Administration portuaire de St John's	150 636	149 935		256 988	954 174
Administration portuaire de Thunder Bay	74 985	72 473	Autres frais et droits		
Administration portuaire de Toronto	2 883 961	2 748 195	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 482	1 065
Administration portuaire de Trois-Rivières	142 551	148 689	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CN	373 544	1 423 494
Administration portuaire Vancouver Fraser	6 711 104	6 785 638	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CP	87 527	409 943
Administration portuaire de Windsor	32 726	37 528	Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	(751)	(218)
			Revenus reportés	(186 751)	(259 190)
			Revenus indirects générés par les services des aéronefs	42 944	–
				317 995	1 575 094
				439 495 837	424 265 558
	23 058 403	21 081 590			
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs					
C.T.M.A. Traversier ltée	672 469	–			
Bay Ferries Limited	–	728 645			
Transportation Security Administration	–	1 247 693			
Divers	315 556	289 292			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent					
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	3 142 663	3 262 334			
Divers	1 099 331	1 319 545			
	5 230 019	6 847 509			
Ventes de biens et de services					
Droits et privilèges					
Revenus de redevances	7 582	16 227			
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	6 260 553	6 832 330			
	6 268 135	6 848 557			
Location et utilisation de biens publics					
Location à bail de wagons-trémies – CN	1 854 567	2 152 656			
Location à bail de wagons-trémies – CP	9 751 231	9 962 198			
Frais d'utilisation imposés et perçus en vertu de diverses lois et pouvant être dépensés de nouveau	2 023 894	1 884 847			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 014 650	2 523 705
Revenus divers		
Amendes, pénalités et produits d'autres montants adjugés par une cour	1 395 549	1 337 118
Produits de cession des ventes de biens immobiliers	3 979 091	1 092 274
Divers	17 670	238 939
	5 392 310	2 668 331
Total du ministère	476 191 219	457 386 693
Office des transports du Canada		
Autres revenus		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 303	280
Ventes de biens et de services		
Autres frais et droits		
Frais pour services rendus à des compagnies	75	90
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	13
Revenus divers		
Intérêts et pénalités	617	351
Divers	108 750	59 250
	109 367	59 601
Total de l'organisme	115 745	59 984
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus		
Revenus de placements	23 058 403	21 081 590
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 236 322	6 847 789
Ventes de biens et de services	439 495 912	424 265 648
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 014 650	2 523 718
Revenus divers	5 501 677	2 727 932
Total du portefeuille ministériel	476 306 964	457 446 677

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section **26**

Comptes publics du Canada
2016-2017

Index

26 . 2 Index

A

Acquisition de machinerie et matériel, *se référer au volume III, section 5*

Acquisition de terrains, bâtiments et travaux, *se référer au volume III, section 4*

Actifs non financiers, *se référer au volume I, section 10*

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, 25

Administration du pipe-line du Nord, 20

Affaires mondiales, 3

Affaires autochtones et du Nord, 2

Agence canadienne d'évaluation environnementale, 10

Agence canadienne d'inspection des aliments, 22

Agence canadienne de développement économique du Nord, 15

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, 15

Agence de la consommation en matière financière du Canada, 12

Agence de la santé publique du Canada, 22

Agence de promotion économique du Canada atlantique, 15

Agence des services frontaliers du Canada, 23

Agence du revenu du Canada, 21

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 15

Agence Parcs Canada, 10

Agence spatiale canadienne, 15

Agriculture et Agroalimentaire, 4

Analyse des états financiers, *se référer au volume I, section 1*

Anciens Combattants, 5

A – Fin

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, 1.48

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, 1.86

Autorisations disponibles des exercices antérieurs, 1.98

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, 1.105

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État, 1.107

Autorité du pont Windsor-Détroit, 14

Autres informations diverses, *se référer au volume III, section 11*

Autres informations relatives à l'ensemble du gouvernement, *se référer au volume III, section 10*

B

Bibliothèque du Parlement, 17

Bibliothèque et Archives du Canada, 18

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, 8

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, 23

Bureau de l'infrastructure du Canada, 14

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, 18

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale, 16

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, 9

Bureau du Conseil privé, 8

Bureau du conseiller sénatorial en éthique, 17

Bureau du directeur des poursuites pénales, 16

Bureau du directeur général des élections, 8

Comptes publics du Canada 2016-2017

B – Fin

Bureau du secrétaire du gouverneur général, 6

Bureau du surintendant des institutions financières, 12

Bureau du vérificateur général, 12

C

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 11

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, 12

Centre de la sécurité des télécommunications, 9

Centre de recherches pour le développement international, 3

Chambre des communes, 17

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, 8

Comité externe d'examen des griefs militaires, 9

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada, 23

Commissariat à l'intégrité du secteur public, 7

Commissariat au lobbying, 7

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, 17

Commissariat aux langues officielles, 8

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada, 16

Commission canadienne de sûreté nucléaire, 20

Commission canadienne des affaires polaires, 2

Commission canadienne des droits de la personne, 16

Commission canadienne des grains, 4

Commission canadienne du lait, 4

Commission canadienne du tourisme, 15

C – Fin

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relative à la Gendarmerie royale du Canada, 23

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, 9

Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 13

Commission de la capitale nationale, 11, 18

Commission de la fonction publique, 24

Commission des champs de bataille nationaux, 18

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens, 2

Commission du droit d'auteur, 15

Commission mixte internationale (section canadienne), 3

Commission des libérations conditionnelles du Canada, 23

Comptes consolidés, *se référer au volume I, section 4*

Comptes d'opérations de change, *se référer au volume I, section 8*

Conseil canadien des normes, 15

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, 22

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 18

Conseil de recherches en sciences humaines, 15

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, 15

Conseil des Arts du Canada, 18

Conseil du Trésor, 7

Conseil national de recherches du Canada, 15

Conseil privé, 8

Corporation commerciale canadienne, 3

Créditeurs et charges à payer, *se référer au volume I, section 5*

Comptes publics du Canada 2016-2017

D

Défense nationale, 9

Dépenses ministérielles par article courant, 1.14

Dépenses ministérielles par catégorie, 1.4

Description des programmes, Résultat stratégique et – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Détail budgétaire par affectation – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels, 1.13

Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel, 1.12

Détail des montants disponibles pour être dépensés – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Dette portant intérêt, *se référer au volume I, section 6*

E

École de la fonction publique du Canada, 7

Énergie atomique du Canada limitée, 20

Environnement et Changement climatique, 10

État consolidé des revenus et charges, 1.3

États financiers des fonds renouvelables, *se référer au volume III, section 1*

États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada, *se référer au volume I, section 2*

Exportation et développement Canada (Compte du Canada), 3

F

Familles, Enfants et Développement social, 11

Financement agricole Canada, 4

Finances, 12

F – Fin

Frais de la dette publique, *se référer au volume III, section 7*

G

Gendarmerie royale du Canada, 23

I

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, 13

Informations supplémentaires exigées par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, *se référer au volume III, section 2*

Infrastructure et Collectivités, 14

Innovation, Sciences et Développement économique, 15

Instituts de recherche en santé du Canada, 22

J

Justice, 16

M

Marine Atlantique S.C.C., 25

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 4

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, 13

Ministère de la Défense nationale, 9

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, 15

Ministère de la Justice, 16

Ministère de la Santé, 22

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, 23

Ministère de l'Emploi et du Développement social, 11

Ministère de l'Environnement, 10

Ministère de l'Industrie, 15

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, 3

Index 26 . 3

26 . 4 Index

M – Fin

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2

Ministère des Anciens Combattants, 5

Ministère des Finances, 12

Ministère des Pêches et des Océans, 19

Ministère des Ressources naturelles, 20

Ministère des Transports, 25

Ministère des Travaux publics et des Services
gouvernementaux, 24

Ministère du Patrimoine canadien, 18

Monnaie royale canadienne, 12

Musée canadien de la nature, 18

Musée canadien de l'immigration du Quai 21, 18

Musée canadien de l'histoire, 18

Musée canadien des droits de la personne, 18

Musée des beaux-arts du Canada, 18

Musée national des sciences et de la technologie, 18

O

*Obligations contractuelles et passif éventuel, se référer au
volume I, section 11*

Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 19

Office des transports du Canada, 25

Office national de l'énergie, 20

Office national du film, 18

P

Paiements de réclamations contre l'État, paiements à titre
gracieux et montants adjugés par une cour, *se référer au
volume III, section 8*

P – Fin

Paiements de transfert – *Se référer à la section ministérielle
appropriée*

Paiements de transfert, *se référer au volume III, section 6*

Parlement, 17

Patrimoine canadien, 18

Pêches, Océans et Garde côtière canadienne, 19

Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc., Les, 14

PPP Canada Inc., 12, 14

Prêts, placements et avances, *se référer au volume I, section 9*

Programmes – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, *se référer
au volume III, section 9*

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par
portefeuille ministériel, 1.34

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par
portefeuille ministériel, 1.40

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et
législatives), 1.42

R

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec
les charges, 1.22

Récapitulation des charges externes par catégorie, 1.10

Récapitulation des revenus externes par provenance, 1.28

Registraire de la Cour suprême du Canada, 16

Ressources naturelles, 20

Résultat stratégique et description des programmes – *Se
référer à la section ministérielle appropriée*

Revenus – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Comptes publics du Canada 2016-2017

R – Fin

Revenus, charges et déficit accumulé, *se référer au volume I,
section 3*

Revenus ministériels, 1.23

Revenu national, 21

S

Santé, 22

Secrétariat des conférences intergouvernementales
canadiennes, 8

Secrétariat du Conseil du Trésor, 7

Sécurité publique et Protection civile, 23

Sénat, 17

Service administratif des tribunaux judiciaires, 16

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, 16

Service canadien du renseignement de sécurité, 23

Service correctionnel du Canada, 23

Service de protection parlementaire, 17

Services partagés Canada, 24

Services professionnels et spéciaux, *se référer au volume III,
section 3*

Services publics et Approvisionnement, 24

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 11

Société canadienne des postes, 24, 25

Société d'assurance-dépôts du Canada, 12

Société des ponts fédéraux Limitée, La, 25

Société du Centre national des Arts, 18

Société Radio-Canada, 18

S – Fin

Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations) – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, 2

Statistique Canada, 15

T

Tableaux sommaires et Appendices, 1

Téléfilm Canada, 18

Transports, 25

Trésorerie et créances, *se référer au volume I, section 7*

Tribunal des anciens combattants (révision et appel), 5

V

Ventes de biens et de services, 1.30

VIA Rail Canada Inc., 25